

Académie royale
des
Sciences coloniales
—
CLASSE DES SCIENCES MORALES
ET POLITIQUES
—

Mémoires in-8°. Nouvelle série.
Tome I, fasc. 1. (Histoire).

Koninklijke Academie
voor
Koloniale Wetenschappen
—
KLASSE DER MORELE EN
POLITIEKE WETENSCHAPPEN
—

Verhandelingen in-8°. Nieuwe reeks.
Boek I, aflev. 1. (Geschiedenis).

Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II (1875-1879)

PAR LE

P. A. ROEYKENS

DES FRÈRES MINEURS CAPUCINS,

LICENCIÉ EN THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ GRÉGORIENNE DE ROME,
MISSIONNAIRE DU VICARIAT APOSTOLIQUE DE L'UBANGI.

Cette nouvelle série constitue la suite
de la collection de *Mémoires in-8°*,
publiée par l'Institut Royal Colonial
Belge de 1929 à 1954.

Deze nieuwe reeks is de voortzetting
der verzameling van de *Verhandelingen
in-8°* uitgegeven door het Koninklijk
Belgisch Koloniaal Instituut van 1929 tot
1954.



Avenue Marnix, 25
BRUXELLES

Marnixlaan, 25
BRUSSEL

—
1955

PRIX : F 450
PRIJS :

1-114
T. I (1)
Roeykens

Les débuts
de l'œuvre africaine
de Léopold II

(1875-1879)

PAR LE

P. A. ROEYKENS

DES FRÈRES MINEURS CAPUCINS,
LICENCIÉ EN THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ GRÉGORIENNE DE ROME,
MISSIONNAIRE DU VICARIAT APOSTOLIQUE DE L'UBANGI.

Les décrets
de l'œuvre artistique
de Léopold II
L'État

Mémoire présenté à la séance du 17 mai 1954.

Cum approbatione ecclesiastica.

AAN MIJN MOEDER.

Door het stichten van zijn Congo-rijk schreef Koning Leopold II niet enkel een van de heerlijkste bladzijden uit onze hedendaagse vaderlandse geschiedenis, maar verwierf hij tevens een uitgelezen plaats onder de grootste staatslieden van het negentien-eeuws Europa en onder de verdienstelijkste weldoeners van het mensdom.

De betekenis van de stichting van de Vrije Congo-staat overschrijdt dan ook de enge grenzen van ons land, en als Belgen hebben wij er alle belang bij de geschiedenis van het ontstaan van Belgisch-Congo in volle waarheid te doen kennen ook aan de buitenlanders.

Ik dacht derhalve goed te handelen door tegemoet te komen aan deze laatsten die meestal onze moedertaal niet machtig zijn, om aldus zoveel mogelijk de kring te verwijden van hen die belang stellen of belang kunnen vinden in het lezen van deze studie.



FIG. 1. — Sa Majesté LÉOPOLD II, roi des Belges,
en 1876.

AVANT-PROPOS

En mai 1929, à la séance inaugurale de l'Institut Royal Colonial Belge, le Premier Ministre Henri JASPAR, ministre des Colonies, avait déclaré :

« Il serait temps que fût entamée d'une manière scientifique l'histoire de notre empire africain... Cette œuvre devrait être reprise sous les auspices de l'I. R. C. B. Il est quelque peu humiliant de constater que les meilleurs travaux d'histoire du Congo ont été faits par des étrangers » (1).

L'année suivante, le R. P. CHARLES proposa à notre Institut de nommer une sous-commission d'histoire destinée à promouvoir l'exploration des archives congolaises et à intéresser la science historique à notre Belgique africaine. « Aujourd'hui, disait-il, en l'absence de toutes archives congolaises, la plupart de nos savants ne peuvent le faire » (2).

En novembre 1952, la création d'une commission d'histoire fut décidée et depuis lors, les membres de cette commission ont publié une série de rapports détaillés qui analysent les précieux documents confiés à la garde de notre Institut.

* * *

Les études d'ordre historique relatives au Congo ou à l'expansion européenne en général n'ont jamais pu laisser indifférente notre Section des Sciences morales et politiques, et plus d'un de nos confrères a déjà apporté

(1) *Bulletin de l'I. R. C. B.*, I-1, 1930, p. 26.

(2) *Ibidem*, p. 58.

de précieuses contributions à l'investigation du passé colonial de notre pays.

L'Institut se réjouit aujourd'hui d'accueillir un important ouvrage dont la publication répond pleinement au vœu de feu Henri JASPAR. Il est l'œuvre d'un auteur belge. Il est issu des patientes recherches d'un missionnaire au Congo. Il est consacré aux débuts de l'œuvre africaine de LÉOPOLD II.

* * *

L'auteur, le R. P. A. ROEYKENS, a combiné avec l'effort de l'érudit la tâche de l'historien. Il a rassemblé sur les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II de nombreux documents inédits extraits de multiples dépôts belges d'archives congolaises, et il a fouillé avec conscience les publications de l'époque ; c'était le rôle de l'érudit. Il appartenait à l'historien de procéder à l'examen critique de ces documents, d'en faire jaillir tout ce qu'ils peuvent nous apprendre sur les desseins africains de LÉOPOLD II, sur leur genèse, sur le travail du Roi et de ses collaborateurs les plus proches, sur l'évolution et les nuances de sa pensée intime devant les obstacles qu'il fallait surmonter, les circonstances qu'on pouvait utiliser, les fins qu'il ne fallait jamais perdre de vue. C'est encore le fait de l'historien de n'avoir pas reculé devant le recours à l'hypothèse quand le vague ou les lacunes de la documentation l'acculaient à ce procédé qui peut être aléatoire, mais reste légitime s'il est utilisé avec prudence et souligné avec sincérité. C'est son mérite enfin d'avoir accompli sa tâche sans se départir de l'objectivité et de l'impartialité qui restent les plus impérieuses exigences de l'esprit scientifique, même quand il s'agit d'événements relativement proches et dont les répercussions n'ont pas cessé de se faire sentir jusque dans la trame même de notre vie nationale.

L'auteur d'un avant-propos franchirait les bornes de sa mission s'il en venait à analyser le livre même, à énumérer les sujets qui y sont traités, les problèmes qui y sont étudiés, même les contributions originales qu'il apporte à nos connaissances. Il est facile au lecteur de tourner quelques pages et de trouver lui-même réponse aux questions qui se posent à son esprit.

Au surplus, notre confrère M. O. LOUWERS, quand il a présenté à l'Institut le mémoire du R. P. ROEYKENS, a fait excellemment apparaître la richesse et l'ample intérêt de son contenu ⁽¹⁾.

Et il terminait en disant :

« L'auteur a fait œuvre de pionnier ;... il force les historiens à refaire l'histoire des débuts de l'œuvre africaine de Léopold II... il a reconstitué... et l'atmosphère de l'époque et surtout la pensée du Souverain qui était l'initiateur de la grande entreprise. Il s'est en quelque sorte identifié avec cette pensée ; nul n'a mieux que lui mis en relief la finesse, la perspicacité du travail, l'aptitude diplomatique et la haute qualité du génie politique de Léopold II ».

On ne saurait mieux dire, et il ne nous reste qu'à souhaiter que la série des publications d'ordre historique de notre Institut s'enrichisse encore dans l'avenir d'ouvrages de cet intérêt et de cette qualité.

28 octobre 1954.

Georges SMETS,

*Président de la Commission
d'Histoire de l'Académie royale
des Sciences coloniales.*

⁽¹⁾ *Bulletin de l'I. R. C. B.*, XXV-2, 1954, pp. 759-772.

Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II (1875-1879)

INTRODUCTION

En 1911, A. J. WAUTERS, qui venait d'éditer son *Histoire politique du Congo belge*, émit dans *Le Mouvement Géographique* les considérations suivantes :

« Il reste de nombreux points à éclaircir qui ne pourront être présentés sous leur vrai jour que lorsque les archives de l'État du Congo livreront leurs secrets. Malheureusement il est presque certain que beaucoup d'entre elles n'existent plus. Et par suite, l'histoire de l'État Indépendant du Congo, en bien de ses premiers chapitres, est peut-être condamnée à rester une histoire conventionnelle, où la légende tiendra lieu de vérité... Nous visons d'abord le labeur interne des débuts, labeur obscur sans lequel l'œuvre ne serait pas arrivée à terme ; cette admirable collaboration qui n'a pu et ne pouvait recevoir de publicité et qui risque de demeurer dans l'ombre... » (1).

Dans les essais historiques que nous publions ici, nous nous efforçons de présenter de nombreux points sous leur vrai jour, en produisant les pièces principales des archives congolaises actuellement accessibles en Belgique ; nous tâchons de faire sortir de l'ombre le labeur « interne » et « obscur » du Roi et de ses collaborateurs sans lequel notre empire colonial n'eût jamais été créé ; nous nous appliquons enfin à dégager l'histoire des débuts de l'œuvre africaine du Roi, du moule conventionnel dans lequel elle est encore, en grande partie, enfermée. Nous attirons également l'attention des chercheurs sur le fait que les publications de l'époque contiennent

(1) *Le Mouvement Géographique*, XXVIII, n. 20, 14 mai 1911, col. 251.

beaucoup plus de renseignements précieux sur la véritable genèse de l'œuvre africaine de LÉOPOLD II qu'on ne l'a pensé jusqu'à présent.

Nous avons entrepris ce travail dans un esprit impartial, uniquement préoccupé de saisir aussi objectivement que possible la réalité des faits, nous attachant spécialement à rechercher en tout « l'arrière-pensée » du Roi, la portée exacte de ses paroles et de ses actes, la finesse de sa tactique, en un mot tout le génie diplomatique qu'il a déployé pour réaliser l'œuvre de sa vie. Nous nous sommes enfin appliqué à déterminer, pour autant que l'état actuel de nos connaissances le permette, quelle part revenait aux collaborateurs que le Roi a trouvés tant en Belgique qu'à l'étranger.

Il est encore trop tôt pour viser à présenter une synthèse sérieuse et complète des débuts de l'œuvre africaine du roi LÉOPOLD II. Celle de THOMSON est certes très valable, mais elle est loin d'être définitive ou complète. C'est pourquoi notre préférence est allée à une série d'études analytiques, non de tous les événements, mais uniquement de ceux au sujet desquels nos recherches nous avaient apporté des documents nouveaux, qui avaient attiré notre attention au cours de nos lectures ou dont la réflexion a fait ressortir des aspects nouveaux.

Ce ne sont que des essais, des tentatives d'interprétation, des recherches. Nous ne prétendons pas faire œuvre définitive et exposer, de façon exhaustive, toutes les phases et tous les aspects des origines de notre empire africain. Au contraire, nous savons pertinemment que la part qu'il reste à explorer est immense. Certaines hypothèses que nous avançons ont besoin d'être encore discutées, retravaillées, ou complétées. Toutes les archives congolaises, actuellement accessibles aux chercheurs, n'ont pas été dépouillées par nous et il en reste encore beaucoup à découvrir qui sont susceptibles de

nous apporter des documents de première valeur. Enfin, nous sommes bien convaincu de n'avoir pas toujours réussi, avec un égal bonheur, à retirer des documents étudiés tout ce qu'ils peuvent révéler.

Nos essais historiques sont donc des études fragmentaires. Ils s'efforcent modestement de compléter à l'aide de documents inédits l'œuvre des historiens qui après A. J. WAUTERS, ont traité des trois premières années de l'œuvre africaine du Roi. Nous supposons lus et connus les ouvrages du comte L. DE LICHTERVELDE, de R. S. THOMSON et de P. DAYE.

Nous nous estimerions très heureux si notre travail pouvait contribuer à stimuler le zèle des chercheurs et le talent des historiens, à éveiller surtout chez les étudiants de nos universités belges une véritable et fructueuse émulation pour l'étude approfondie des plus beaux épisodes de notre histoire nationale contemporaine. Nous n'avons eu d'autre ambition que de leur donner un modeste exemple et de mettre le résultat de nos études à leur disposition.

Ce nous est un agréable devoir de témoigner ici notre vive reconnaissance à toutes les personnes qui, par leur aide bienveillante ou par leur intérêt sympathique, ont contribué efficacement à notre travail. Nous tenons à remercier tout spécialement les personnes attachées aux Archives du ministère des Affaires étrangères, à celles du ministère des Colonies, aux Archives générales du Royaume, aux archives de la Ville de Bruxelles, à la bibliothèque du ministère des Colonies et de l'Institut universitaire des Territoires d'Outremer. Nous devons beaucoup à la grande amabilité de Monsieur E. DEVROEY, secrétaire général de l'Institut Royal Colonial Belge, qui a mis à notre disposition les archives de l'Institut et qui nous a généreusement aidé à la mise au point de notre étude ; nous lui en sommes très reconnaissant.

Enfin nous remercions tout particulièrement Monsieur

O. LOUWERS, conseiller colonial du département des Affaires étrangères, vice-président du Conseil colonial, pour l'intérêt qu'il a porté à notre travail et l'honneur qu'il a bien voulu nous faire de le présenter à l'Institut Royal Colonial Belge (1).

Nous tenons aussi à témoigner notre gratitude à notre Supérieur provincial, le Très Révérend Père MARTINIEN DE ROULERS, qui nous a permis de disposer du temps nécessaire à l'élaboration de ce travail et qui nous a toujours encouragé à le poursuivre.

Nous n'avons pas cherché à faire le panégyrique du roi LÉOPOLD II ; mais par l'étude de ses écrits, l'interrogation de sa pensée et la découverte progressive de son œuvre personnelle, nous avons senti grandir en nous notre admiration pour son génie diplomatique, son dévouement patriotique et l'élévation de sa conception coloniale.

L'idée maîtresse qui a inspiré toute son œuvre africaine a été de faire de la Belgique « un peuple impérial capable d'en dominer et d'en éclairer d'autres ». Tout le début de son œuvre se résume dans ses efforts pour acquérir en Afrique un vaste domaine où se rencontreraient des populations indigènes à civiliser, tout en assurant de nouvelles ressources à la Belgique. Si la Providence a admirablement secondé ces efforts, LÉOPOLD II a non moins admirablement répondu à son appel. C'est là sa plus pure gloire.

Plus on connaîtra la part personnelle du Roi dans la réalisation de la mission civilisatrice qu'il avait assignée, à lui-même et à la Belgique, auprès des populations congolaises, plus on reconnaîtra qu'en ce domaine aussi, le Roi s'est conquis une gloire impérissable qui honorera à jamais le nom belge dans l'histoire de l'Afrique centrale.

Bruxelles, le 10 mai 1954.

(1) *Bull. I. R. C. B.*, 1954, fasc. 2, pp. 759-772.

PREMIÈRE PARTIE

La genèse du dessein africain de Léopold II

La genèse du dessein africain de LÉOPOLD II est sans conteste le premier problème qui se pose à celui qui veut retracer les origines du Congo belge. On a déjà mis en pleine lumière le rêve impérialiste qui, depuis 1855, hantait l'esprit du duc de Brabant (1). Nous examinerons ici plus particulièrement comment ce dessein colonial s'est orienté définitivement vers l'Afrique et comment il a donné lieu à la convocation de la Conférence géographique de Bruxelles en 1876.

(1) DESCAMPS, E. (Baron), *Le Duc de Brabant au Sénat de Belgique*. En souvenir du cinquantième anniversaire de l'entrée au Sénat de S. M. Léopold II (Peeters, Louvain, 1903, in 4°).

DESCAMPS, E. (Baron), *L'Afrique Nouvelle* (Lebègue, Bruxelles, 1903, pp. 606-612).

DE LICHTERVELDE, L. (Comte), *Léopold II* (*Collection Nationale*, Rex, Louvain, s. d., pp. 40-51).

DOREN, A., *Léopold II und die Belgische Expansion bis zur Gründung des Kongostaates* (*Staat und Persönlichkeit*, Festgabe Erich Brandenburg zum 60. Geburtstag, Dietrich, Leipzig, 1928, pp. 214-233).

THOMSON, R. S., *Fondation de l'État Indépendant du Congo* (Office de Publicité, Bruxelles, 1933, pp. 21-34).

DAYE, P., *Léopold II* (Fayard, Paris, 1934, pp. 56-87).

PREMIER CHAPITRE

PREMIÈRES PERSPECTIVES AFRICAINES DE LÉOPOLD II — SA CONCEPTION COLONIALE — LES NOTES CARACTÉRISTIQUES DE SES PROJETS COLONIAUX

Dans ce premier chapitre, nous étudions trois questions préliminaires. Nous examinons d'abord si LÉOPOLD II a songé à l'Afrique, et spécialement au bassin intérieur du Congo, avant les années 1874-1875 ; nous essayons ensuite de saisir la véritable conception que le Roi se fit de l'entreprise coloniale, dont son œuvre congolaise n'a été que l'application ; enfin nous indiquons sommairement les caractéristiques communes des différents projets coloniaux que LÉOPOLD II a conçus ou tenté de mettre en œuvre au cours de sa vie.

ARTICLE PREMIER.

Brialmont attire l'attention du duc de Brabant sur l'Afrique.

Dans son hommage au roi LÉOPOLD II, paru en tête du premier volume de la *Biographie Coloniale Belge*, M. O. LOUWERS nous rapporte que « c'est BRIALMONT qui, un jour, d'un coup d'ongle, tandis qu'ensemble ils considéraient la carte du monde, lui (duc de Brabant) avait indiqué ce continent (africain) et la région du

Zaïre » (1). Cet éminent auteur résume dans cette image pittoresque un des plus beaux chapitres des mémoires du général BRIALMONT (2).

Il est vrai que, dès 1853, celui-ci pensait à l'Afrique ; mais il ne nous semble pas dénué d'intérêt de rechercher à préciser nettement l'idée que BRIALMONT se faisait à cette époque d'un essai de colonisation belge en Afrique.

En 1853, cet auteur publia une brochure intitulée *Utilité d'une marine militaire belge* dans laquelle il jugeait celle-ci nécessaire à l'établissement de comptoirs commerciaux belges à l'étranger, entre autre, sur les côtes occidentales de l'Afrique. Deux années plus tard, BRIALMONT reprit textuellement les mêmes idées dans sa brochure intitulée *Projet de réorganisation de la marine militaire belge par un ancien officier du génie*. Enfin, dans une autre publication anonyme, portant le titre de : *Réflexions sur la marine militaire belge*, parue en avril 1855, il revenait sur le même sujet.

BRIALMONT n'avait pas été le premier ni le seul auteur à émettre des considérations sur l'utilité de la marine pour favoriser l'expansion commerciale et coloniale belge. Déjà en 1848, J. B. LAUWERS, avocat et conseiller communal de Bruges, s'était appliqué à démontrer que seule la colonisation était capable d'apporter un remède efficace au paupérisme des Flandres. Il écrivait :

« Il faut, comme l'Angleterre, diriger le trop-plein des populations — non pas vers les contrées meurtrières du Veraz-Paz, où les Flamands n'ont trouvé qu'un vaste tombeau, — mais vers des parages où le ciel est bienfaisant et le sol fertile. Là, ceux dont nous aurons été obligé de nous débarrasser, pourraient vivre heureux, loin de la

(1) LOUWERS, O., Hommage au roi Léopold II, fondateur de l'empire colonial belge (*Biographie coloniale belge*, Institut Royal Colonial Belge, Bruxelles, 1948, t. I, p. VI).

(2) CROKAERT, P., Brialmont, Éloge et Mémoires (Lesigne, Bruxelles, 1925, pp. 399-427).



FIG. 2. — Le général Alexis BRIALMONT,
d'après le tableau de Léon HERBO.
(Musée royal de l'Armée).

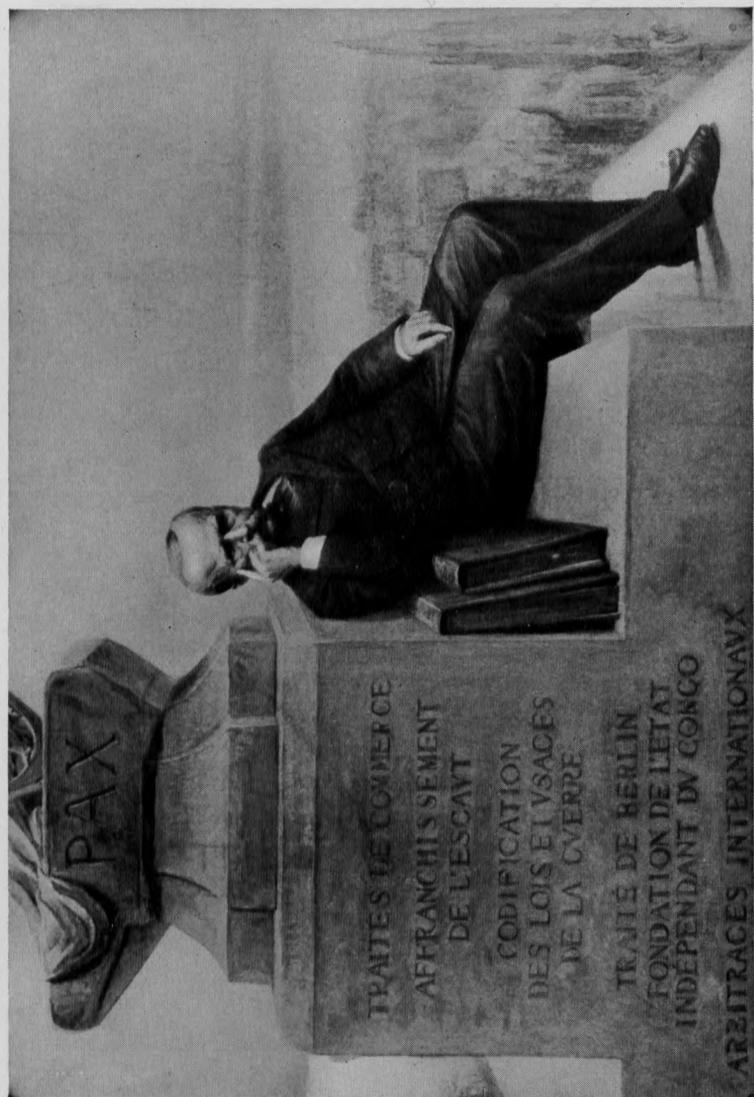


FIG. 3. — Le baron LAMBERT
d'après un dessin de Broermans exécuté en 1903 à l'occasion du jubilé
de soixante années de carrière diplomatique du Baron.
(Musée royal de l'Armée).

patrie, mais sous son égide, sous sa protection ; et la colonie, par sa prospérité, deviendrait pour la Belgique un débouché considérable » (1).

Quelques mois plus tard, LAUWERS reprit la question dans une autre brochure. Sans préciser les contrées qui pourraient se prêter utilement à un essai de colonisation belge, il développait quelques considérations judicieuses que nous retrouvons dans les publications ultérieures de BRIALMONT. On pouvait lire notamment :

« La raison indique clairement que les lieux à choisir en première ligne pour y fonder ces établissements, sont ceux où la concurrence a le moins à craindre, où par conséquent les nations européennes ne sont pas encore établies, au sein de grandes populations indigènes où la civilisation n'a pas encore pénétré. Les moyens de parvenir à s'établir sont simples et tout à fait à notre portée ; mais pour que le commerce se décide à envoyer vers ces contrées ses navires et ses marchandises, il faut que le Gouvernement leur garantisse la sécurité des abords des comptoirs et qu'il rende l'enceinte de ses magasins inviolable. Sans cette certitude d'une protection constante, il n'y a rien à espérer. Mais cette responsabilité si effrayante au premier aspect se réduit à bien peu de chose, puisqu'il suffit de la présence d'un navire de guerre stationnant dans ces parages pour tenir en respect de grandes populations » (2).

A cette époque, LAUWERS prêchait dans le désert. Les brochures de BRIALMONT eurent en 1855 l'avantage d'attirer l'attention du roi LÉOPOLD I^{er}. Celui-ci fit instituer, en octobre de cette année, une commission pour examiner la question de la marine militaire. BRIALMONT en fit partie. Au cours de la séance du 25 octobre, il

(1) LAUWERS, J. B., De la marine militaire en rapport avec la question du paupérisme des Flandres (Bruges, 1848, p. 13). Dans cet opuscule, l'auteur écrit encore : « Il n'entre pas dans le cadre de cet opuscule de présenter un système de colonisation... J'ajouterai seulement que j'ai lu sur le besoin de la colonisation en Belgique un travail remarquable que M. F. P., membre du Conseil Provincial, a daigné me communiquer. Ce travail, qui a reçu l'approbation de toutes les Chambres de Commerce, n'a pu fixer l'attention du Pouvoir » (*op. cit.*, pp. 13-14).

(2) LAUWERS, J. B., De la marine militaire (Bruges, 1848, pp. 17-18).

proposa de nouer des relations commerciales avec les contrées inexplorées par les négociants des autres pays afin de s'y assurer les droits et les avantages du premier occupant. Au nombre de ces régions, il cita la côte d'Afrique (1).

Entre temps BRIALMONT continua à mener sa campagne de presse en faveur de la marine et de l'idée coloniale (2). En ce même mois d'octobre 1855, un officier de la marine à qui BRIALMONT avait passé une bonne partie de sa documentation, publia à son tour une brochure intitulée *De la marine militaire dans ses rapports avec le commerce maritime*. Après avoir parlé d'autres pays offrant des possibilités pour des établissements commerciaux belges, l'auteur s'attacha spécialement à la côte occidentale d'Afrique. Il est intéressant de lire la page qu'il lui consacre.

« Puisque nous parlons de la côte d'Afrique, c'est ici le cas de prouver, en citant des faits : 1^o que les produits belges seront toujours exilés, par des droits différentiels ou prohibitifs, des pays civilisés ou des colonies appartenant à des puissances européennes ; 2^o que les pays où aucuns droits ne frappent les produits à l'entrée, ou bien où le droit est uniforme pour toutes les nations, et qui nous offrent des retours assurés, que de tels pays nous offrent non pas l'espoir d'une réussite, mais la certitude d'un succès.

» La partie la plus avancée en civilisation de la côte occidentale d'Afrique est comprise entre Saint-Louis du Sénégal et le cap Mesuradi. Il y a plusieurs années, des fabricants d'huile, qui s'approvisionnaient d'arachides par l'intermédiaire de Londres, conçurent l'idée de les acheter directement sur la côte d'Afrique, et envoyèrent un navire national, qui en prit une cargaison en Gambie contre traite.

» Le pavillon belge fut admis avec empressement, et à son retour en Belgique l'on monta une seconde expédition. Pour la rendre plus lucrative encore, l'expérience du premier voyage avait fait connaître que quelques-uns de nos produits trouveraient un placement avantageux. L'on expédia pour la côte un second navire avec une partie de

(1) CROKAERT, P., Brialmont. Éloge et Mémoires (Lesigne, Bruxelles, 1925, p. 400).

(2) A Messieurs les Membres de la Commission appelée à décider de l'avenir de la marine militaire. Réflexions sur le service que ce corps est destiné à rendre à la Belgique, par un officier de l'armée (Ostende, 1855).

cargaison composée de tissus, armes, poudre, genièvre, etc. etc. et l'on se présenta devant la colonie anglaise de Bathurst.

» Les Anglais voyant par nos prix de facture, que nous finirions par les écraser dans la lutte, prirent de suite la détermination de nous expulser de leurs colonies de cette côte ; ainsi Sierra Leone et la Gambie nous ont été fermées aussitôt qu'ils se sont aperçus de la rude concurrence que notre industrie est en droit de leur faire.

» Le Sénégal, possession française, nous est déjà interdit depuis nombre d'années, et dans les colonies portugaises, nos produits sont frappés d'un droit prohibitif. Il nous reste donc une étendue de côte assez considérable, traversée par un grand nombre de rivières, qui n'appartient qu'à des chefs indépendants et chez lesquels nous sommes naturellement admis sur le pied d'égalité avec les grandes nations industrielles européennes.

» Là, la lutte s'exerce avec les mêmes armes, et nous avons acquis la certitude que, sous ce rapport, ce pays présente à notre industrie une source de prospérité.

» Mais ces contrées, comme toutes celles où la civilisation n'a pas encore pénétré, sont la propriété d'une multitude de petits rois ou chefs qui sont constamment en guerre et qui tiennent le pays dans une agitation perpétuelle.

» Cet état de choses n'empêche cependant pas les traitants français et anglais de continuer leurs affaires, ce qui n'est rendu possible que par la protection armée dont les entourent toujours leurs Gouvernements » (1).

Dans ces premières expériences belges sur la côte de l'Afrique, l'auteur trouvait ainsi non seulement un puissant argument pour démontrer la connexion étroite qui existe entre la prospérité d'un pays éminemment industriel comme la Belgique et une marine militaire de protection pour ses entreprises lointaines, mais en outre des indications intéressantes concernant les régions encore accessibles à l'initiative et à l'esprit d'entreprise de ses compatriotes.

Les idées défendues avec tant de zèle par BRIALMONT et son équipe, trouvèrent un écho favorable à la Commission. Dès le mois de décembre de cette même année,

(1) De la marine militaire dans ses rapports avec le commerce maritime, par un officier de la marine (1855, pp. 12-14).

le duc de Brabant se fit à plusieurs reprises, au Sénat, le fervent protagoniste de l'expansion belge.

A propos de ces discours du prince héritier, il est bon de noter au passage comment un certain auteur, J. BOILLOT-ROBERT, en a singulièrement forcé la portée, fournissant par là un exemple typique de la manière dont, parfois, le manque d'esprit critique peut faire violence à la vérité historique. Cet auteur écrit :

« Le roi LÉOPOLD II présentait, depuis longtemps, tout le parti qui pouvait être tiré d'une pénétration complète du centre de l'Afrique, et prévoyant déjà l'œuvre humanitaire qui, aujourd'hui, en plein épanouissement, place ce Souverain au nombre des bienfaiteurs les plus glorieux de l'humanité, par son initiative, sa persévérance et les sacrifices consentis pour le service d'une entreprise dont les difficultés auraient certainement abattu les caractères les mieux trempés.

» Devançant LIVINGSTONE, LÉOPOLD, alors duc de Brabant, s'inspirant déjà des exigences du monde industriel et commercial, prononçait en décembre 1855, au Sénat belge, un discours dont le passage suivant est à noter : « Je percerai les ténèbres de la barbarie. J'assurerai le bienfait d'un gouvernement civilisateur à l'Afrique centrale. Et ce travail de géant, je le tenterai seul, s'il le faut » (1).

D'après ce même auteur, le duc de Brabant aurait pris, à cette occasion, solennellement un engagement de haute valeur morale (2).

Il n'en fut absolument rien. Le duc de Brabant ne tint qu'un seul discours au Sénat en décembre 1855 et ce fut dans la séance du 29 de ce mois à propos du projet de loi relatif à la création d'un service régulier de navigation à vapeur entre la Belgique et le Levant (3).

Ni dans ce discours, ni dans aucun autre, il ne prononça, à notre connaissance, les paroles que BOILLOT-ROBERT lui attribue, bien qu'un jour, mais beaucoup plus

(1) BOILLOT-ROBERT, J., Léopold II et le Congo (Attinger Frères, s. d., p. 36).

(2) *Op. cit.*, dédicace.

(3) Annales parlementaires de Belgique. Session 1855-1856, Sénat, pp. 66-67. — Par erreur typographique, on lit 20 décembre chez CROKAERT, P., Brialmont, Éloge et Mémoires (Bruxelles, 1925, p. 402, note 1).

tard, il les ait sans aucun doute formulées en son for intérieur. En 1855, le duc de Brabant débutait dans la vie publique. S'il pensait déjà positivement à la nécessité de procurer à la Belgique de nouveaux débouchés, il n'avait certainement pas encore fait le choix d'une contrée déterminée convenant le mieux à cette entreprise.

En 1855, le prince héritier venait de visiter l'Égypte et le Proche-Orient. Il fut accompagné dans une partie de ses pérégrinations par le diplomate belge BLONDEEL, alors accrédité auprès des cours de Constantinople et d'Athènes ⁽¹⁾. Rien n'est venu jusqu'à nous des conversations échangées à cette occasion. Mais il est trop dans la nature du Prince, toujours avide de savoir et de se documenter à des sources qualifiées, pour ne pas penser qu'il a longuement interrogé le diplomate belge sur les possibilités industrielles et commerciales de la vallée du Nil et de l'Abyssinie, que BLONDEEL avait visitée une quinzaine d'années auparavant. D'autre part, connaissant la curiosité insatiable du Prince et l'intérêt sympathique qu'il portait à tout ce qui touchait l'expansion belge, BLONDEEL n'aura pas manqué d'exposer à son interlocuteur les expériences acquises au cours de son long voyage en Abyssinie et les idées qu'il nourrissait sur la nécessité pour la Belgique d'élargir ses horizons économiques spécialement en direction de ce pays. Il aura souligné, une fois de plus, « sa conviction que, dans moins de dix ans, un canal relierait Suez à Péluse, la mer Rouge à la Méditerranée, celle-ci redevenant le centre commercial du monde » ⁽²⁾. P. DAYE écrit à ce sujet :

⁽¹⁾ DUCHESNE, A., A la recherche d'une colonie. Le Consul Blondeel en Abyssinie, 1840-1842 (Institut Royal Colonial Belge, Bruxelles, *Mémoires in-8°*, Section des Sc. morales et politiques, XXX, 3, 1953). Voir spécialement pp. 55 et 221.

⁽²⁾ DUCHESNE, A., *op. cit.*, p. 184.

« Le duc de Brabant n'a jamais considéré un problème plus passionnant. En vérité, l'Afrique le fascine : la plus haute antiquité a élevé là des civilisations incomparables ; hélas ! aujourd'hui, des ruines seules subsistent et le continent reste clos sur un mystérieux inconnu. Cette ligne du Nil, sur laquelle LÉOPOLD se trouve, remonte, là-bas, vers des profondeurs que l'homme ne pénètre pas. Les sources même de ce flot qui bruit autour de lui, personne ne les a jamais vues... » (1).

Nous estimons cependant qu'à cette époque le regard du Prince ne se portait pas encore vers le centre de l'Afrique équatoriale. Nous lisons, en effet, dans une publication que BRIALMONT éditait vers cette même date :

« On nous objectera, sans doute, que le résultat infructueux des tentatives qui ont été faites antérieurement ne laisse guère de chances favorables à de nouveaux essais d'émigration. Mais nous ferons observer que ces tentatives ont eu lieu dans les conditions les plus fâcheuses... Jamais on n'obtiendra d'un paysan belge qu'il abandonne ses frais paysages et ses tranquilles foyers pour habiter une terre couverte de moustiques, de scorpions et de serpents à sonnette, terre riche et féconde, sans doute, mais où ne croissent ni les arbres, ni les fruits, ni les aliments qu'il affectionne et que rendent insupportable aux habitants des zones tempérées, un soleil sans pitié, des ombrages sans fraîcheur, les nuits sans repos et sans sécurité ! Que l'on assigne, au contraire, à nos laboureurs flamands une terre froide et verte, avec un ciel moutonné, des printemps humides, des automnes chargés de brumes, des hivers émaillés de neige et de givres, et quelque éloignée que soit cette terre, ils s'y accoutumeront et même finiront par y trouver le bonheur. On n'a pas eu égard à cette condition en choisissant il y a quelques années, pour y déverser le superflu de notre population, une contrée voisine de l'équateur et dont le sol inhospitalier a pour ainsi dire dévoré les premiers habitants. Personne n'a suivi la trace des malheureux qui ont été séduits par ce mirage lointain et la colonie est morte faute de colons, ainsi que cela était à prévoir et même à désirer » (2).

BRIALMONT ne fait ici que développer l'opinion déjà exprimée en 1848 par J. B. LAUWERS sur le choix d'un

(1) DAYE, P., Léopold II (Fayard, Paris, 1934, pp. 47-48).

(2) Projet de réorganisation de la marine militaire belge par un ancien officier du génie (J. Jouan, Anvers, 1855, pp. 22-23).

pays à coloniser par des Belges. Cette idée était courante à cette époque. Dans ces conditions, il ne pouvait jamais venir à l'esprit de BRIALMONT de songer au centre encore inexploré de l'Afrique équatoriale comme convenant à l'établissement d'une colonie belge. « Parce que nous avons échoué à Guatemala, est-ce une raison pour que nous nous déclarerions incapables de coloniser à l'avenir ? », s'était-il demandé vers la même époque dans une autre brochure. « Non, sans doute », répondit-il, « seulement il faut que cette leçon nous serve à éviter de nouvelles écoles » (1). Le duc de Brabant pensait de même à l'époque (2). Il ne fallait donc pas envisager le centre de l'Afrique. Quant à l'Abyssinie, BLONDEEL affirmait sans doute qu'elle était « le pays le plus sain que je connaisse », mais n'avait-il pas été terrassé par les fièvres au cours de son voyage (3) ? Ses dires étaient donc pour le moins sujets à caution.

N'est-ce pas dans cette opinion courante exposée par BRIALMONT que nous devons rechercher une des raisons pour lesquelles le duc de Brabant allait d'abord chercher en Extrême-Orient une terre moins inhospitalière, moins équatoriale, et plus adaptée au tempérament belge ? En tout cas, en 1855, et même durant les quelques années suivantes, il n'envisagea de l'Afrique que les côtes occidentales comme pouvant convenir à l'établissement de comptoirs belges. Quant à la côte orientale on peut

(1) *Réflexions sur la marine militaire* (1855, p. 15). Par « école », l'auteur entend ici « expérience désastreuse ».

(2) Voici comment il s'exprime à ce sujet dans sa note du 1^{er} décembre 1861 à BRIALMONT : « Les colonies peuplées par des émigrants européens... ne sont possibles que dans les climats tempérés, la race blanche, sous les tropiques, s'abâtardissant dès la troisième génération. L'Amérique et l'Australie rentrent dans cette catégorie... Si le Belge voulait entreprendre... des essais de colonisation, nous expliquerions comment cette carrière, pour laquelle nous lui croyons peu de dispositions, peut cependant s'ouvrir devant lui en Amérique et où se trouvent les endroits où il pourrait travailler et s'établir sans crainte pour sa santé » (CROKAERT, P., *op. cit.*, pp. 421-422).

(3) DUCHESNE, A., *Le Consul Blondeel en Abyssinie*, p. 184.

raisonnablement présumer qu'il remettait à plus tard le soin d'en étudier les possibilités concrètes.

Tandis que dans ses discours au Sénat, le duc de Brabant continuait à insister sur la nécessité pour la Belgique de s'étendre à l'extérieur, BRIALMONT publiait en décembre 1859 sa fameuse brochure intitulée : *Le Complément de l'œuvre de 1830*. Il y reprenait les idées sur l'expansion belge qu'il avait développées dans ses publications antérieures et qui correspondaient si bien à celles émises par le prince héritier au Sénat. Comme le fait remarquer P. DAYE, « dans la brochure... il était traité des établissements à créer en pays transatlantiques et de l'avenir du commerce et de l'industrie belges... (l'auteur) ne se prononçait pas encore en faveur d'une colonie » (1). En voici le passage le plus important, qui nous intéresse ici :

« A l'époque où le gouvernement intervint dans l'affaire du Guatemala, les colonies européennes étaient fermées au commerce belge par des lois prohibitives ou des droits différentiels élevés. La Chine, l'Australie, la côte d'Afrique et d'autres États barbares ou demi-civilisés n'offraient encore aucune perspective à nos industriels.

» Il fallait donc songer à créer nous-mêmes des bases d'opérations pour le commerce national...

» Depuis cette tentative... la situation a changé complètement. Sous l'impulsion de la grande réforme économique, à la tête de laquelle se place l'illustre ROBERT PEEL (2), les idées sur la liberté du commerce ont gagné du terrain en Europe, et le moment n'est peut-être pas éloigné où toutes les puissances lèveront les barrières dont elles ont entouré leurs possessions transatlantiques. Dès lors, la nécessité de créer des colonies agricoles pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie nationale n'existera plus au même degré. Sans doute, ces colonies pourront encore rendre des services, quand même tous les ports seraient ouverts au libre commerce européen ; mais là n'est pas la question. Il s'agit de savoir si, en faisant les mêmes efforts et les mêmes dépenses pour créer des établissements commerciaux sur différents points du globe, on n'arriverait pas plus promptement à un résultat plus avantageux.

(1) DAYE, P., Léopold II, p. 70.

(2) PEEL, ROBERT : voir *Encyclopedia Britannica*, XVII, pp. 432-436.

» Sur ce point, il n'y a pas de doute pour nous...

» De l'avis de nos chambres de commerce et de tous les hommes au courant des affaires, il suffirait dans l'état actuel des choses, pour étendre notre sphère d'opérations commerciales, de créer, sur différents points du globe, des maisons nationales assez puissantes pour faire, en leur nom, des commandes directes à nos industriels, et assez bien famées pour qu'on pût leur confier l'achat des produits coloniaux et des matières premières qui alimentent le marché d'Anvers... » (1).

Passant alors en revue les contrées qui peuvent convenir à la création de pareils établissements, avant de parler du sud des États-Unis d'Amérique, du Brésil, de l'Australie et de la Chine, pays qu'il trouve plus favorables (2), il fait état des côtes d'Afrique :

« Quelques tentatives faites sur la côte occidentale de l'Afrique avec l'appui de notre marine militaire, permettent d'affirmer que cette côte est susceptible d'être exploitée avec avantage par le commerce belge » (3).

Dans la conclusion de son étude, BRIALMONT laisse entendre que le complément de l'œuvre de 1830 est une tâche réservée aux jeunes. Peut-être était-il déjà convaincu, à cette époque, que si la création de l'État belge avait été réalisée par les forces coalisées du peuple tout entier, son complément indispensable ne pouvait être que l'œuvre d'une forte personnalité si haut placée qu'elle pourrait triompher de tous les obstacles et entraîner les Belges, presque malgré eux, hors de leurs étroites frontières et de leurs petites préoccupations internes. L'attitude fière et éclairée adoptée par le prince héritier dans ses différentes interventions au Sénat ne permit-elle pas à BRIALMONT de former pour sa personne les plus beaux espoirs ? Emporté par son zèle pour le bien public, BRIALMONT écrivit alors une des plus belles

(1) Complément de l'œuvre de 1830 (Bruxelles, 1860, pp. 65-66).

(2) *Ibidem*, pp. 68-74 et 91-197.

(3) *Ibidem*, p. 68.

pages de toute son œuvre. Non seulement il y traçait, déjà en 1859, le plus fidèle et le plus frappant portrait qui jamais ait été fait du fondateur de notre empire africain, mais, par une vision lumineuse de la future épopée congolaise, il révélait au futur souverain du Congo la voie qu'il aurait à parcourir avant d'arriver à son but.

« Pour faire accepter cette vérité (de la nécessité de l'expansion) à la nation, pour vaincre sa coupable indifférence, pour lui imposer d'utiles réformes économiques, pour accomplir, enfin, la tâche glorieuse et féconde de la restauration de notre commerce maritime, il faudrait un homme aux vues larges, actif, intelligent, énergique, convaincu, jouissant d'assez d'influence ou d'autorité pour forcer le pays et la législature à s'occuper de ces graves intérêts ; un homme que le travail ni les déceptions ne pourraient rebuter, qui, dans une sphère plus modeste, mais au milieu des difficultés non moins grandes, aurait la noble ambition de suivre la voie tracée par Colbert, et de tenir tête, comme lui, à la routine, à l'intrigue et à l'incapacité ; un homme, enfin, de trempe assez vigoureuse pour braver le ridicule, la calomnie, l'impopularité !

» N'eût-il qu'à un degré inférieur les rares qualités du célèbre restaurateur du commerce et de l'industrie française, cet homme finirait par vaincre l'indifférence publique et par activer toutes les sources du travail national » (1).

Chez ce mâle soldat qu'était BRIALMONT, cet éloquent langage n'était pas de la vaine flatterie courtisane, mais l'expression sincère d'une admiration profonde pour le futur roi des Belges dont il avait déjà pu apprécier l'esprit éclairé et la volonté tenace à poursuivre la réalisation de l'idéal expansionniste qui l'animait.

Depuis lors, la collaboration entre BRIALMONT et le duc de Brabant s'intensifiait. Ce dernier n'hésita plus à se faire plus pressant au Sénat. Il y aborda directement la question de l'expansion coloniale, et y dévoila son ambition impériale.

(1) *Ibidem*, p. 201.

ARTICLE DEUXIÈME.

La véritable conception coloniale de Léopold II.

L'horizon du prince héritier s'est élargi. Il ne rêve plus seulement de comptoirs commerciaux ; c'est une colonie belge qu'il veut. Il conçoit le projet d'organiser une intense campagne de presse en faveur de cette idée et il s'entend avec BRIALMONT afin que celui-ci publie un grand ouvrage qui étudierait cette question à fond. Lui-même, à la fin de 1861, en trace le canevas dans une note à BRIALMONT, dont le passage suivant est d'une portée capitale :

« La Belgique a une belle place en Europe ; elle y est heureuse et respectée. Pourquoi, partant d'une aussi bonne base d'opérations, à l'exemple des nations qui l'entourent, n'aurait-elle pas en Asie, en Afrique, en Amérique, partout où il y a des espaces libres, des succursales et des domaines ?... Nous pensons que la Belgique devrait posséder des comptoirs en Chine, au Japon, sur la côte d'Afrique... Nous désignerons enfin quels sont les *domaines* que l'État pourrait acquérir et où se rencontrent des peuples à civiliser, à conduire au progrès en tous les genres, tout en nous assurant des revenus nouveaux, à nos classes moyennes des emplois qu'elles cherchent, à notre armée un peu d'activité et à la Belgique entière l'occasion de prouver au monde qu'elle est aussi un peuple impérial capable d'en dominer et d'en éclairer d'autres » (1).

A juste titre, différents auteurs ont relevé dans ce passage l'expression hardie de « peuple impérial » dans laquelle le futur roi des Belges mettait toute l'ambition qui le dévorait déjà (2). Cependant les idées que le duc de Brabant communiquait à BRIALMONT en cette circonstance méritent encore toute notre attention pour

(1) CROKAERT, P., Brialmont, Éloge et Mémoires (Lesigne, Bruxelles, 1925, pp. 420-422).

(2) *Ibidem.*, p. 422, note 1. — DE LICHTERVELDE, L. (comte), Léopold II, p. 49.

un autre aspect, et nous ne pensons pas dépasser le cadre de notre étude en le soulignant.

Chez BRIALMONT, expansion et colonisation étaient des postulats de la situation démographique et économique de la Belgique. S'efforçant de gagner le monde financier et gouvernemental à son idée, il envisageait le problème uniquement sous l'angle des avantages matériels que l'établissement de comptoirs commerciaux pouvait rapporter à la Belgique. C'était d'ailleurs normal et conforme au but qu'il se proposait.

Combien plus vastes sont les projets du duc de Brabant, combien plus élevé le point de vue où il se place, combien plus noble sa conception de la colonisation !

Est-il bien vrai, — comme l'affirme le savant historien M. STENGERS dans une étude parue en 1949, — que

« Sa doctrine de l'expansion... était une doctrine essentiellement économique. Une colonie, à ses yeux, valait essentiellement par les avantages matériels qu'elle offrait à la métropole »... « J'ai fait ressortir à plus d'une reprise l'importance prépondérante que le Roi attribuait aux intérêts matériels. C'est sous cet angle, le fait est incontestable, que LÉOPOLD II envisageait avant tout la colonisation ». « Le devoir d'un souverain, déclarait le Roi à la veille de sa mort, le devoir d'un souverain est d'enrichir la nation »... Mais ces formules toutes matérielles doivent-elles nous donner à croire que la politique du Roi a été inspirée exclusivement par des considérations d'intérêts ? Pouvons-nous considérer LÉOPOLD II comme un de ces puissants hommes d'affaires qui n'accordent aucune place au sentiment ? Ce serait à la fois mal le connaître et mal le comprendre. Le sentiment, dans la politique du Roi, a joué bien au contraire un rôle capital. Deux grands sentiments, deux grandes passions, me paraît-il, ont habité l'esprit et le cœur du Souverain... La passion de la grandeur... et le patriotisme » (1).

Nous tenons ici la clef qui nous permet de pénétrer le sens profond de l'œuvre et de la politique colo-

(1) STENGERS, J., La place de Léopold II dans l'histoire de la colonisation (*La Nouvelle Clio*, première et deuxième année, 1949-1950, 9 octobre 1950, pp. 527 et 533-535).

niales de LÉOPOLD II. Nous devons aborder cette question dans un esprit serein, dégagé de toute prévention et avec un sens critique libre de toute préoccupation. Nous devons, en tant qu'historien, nous prémunir contre la tentation de projeter sur l'œuvre et sur la conception coloniales de LÉOPOLD II une lumière autre que celle de sa propre pensée. Nous devons nous garder, d'une part, de vouloir à tout prix entourer la personnalité de LÉOPOLD II d'un nimbe légendaire et, d'autre part, nous ne pouvons pas a priori refuser aux princes, et à LÉOPOLD II en particulier, toute visée spirituelle et humanitaire dans leur œuvre politique. L'analyse critique des paroles et des gestes du Roi, effectuée avec tout le respect que mérite la conviction intime, même celle d'un homme d'État, peut seule nous conduire à la vision de la vérité. Très souvent, celle-ci ne s'acquiert qu'au terme de multiples travaux d'approche effectués par différents chercheurs.

Ainsi, encore que nous estimions qu'on trahirait la véritable pensée de M. STENGERS en attribuant à ses affirmations un sens trop absolu et exclusif, il nous semble nécessaire de les compléter. En effet, si nous voulons découvrir toute la doctrine coloniale de LÉOPOLD II, celle qui fut vraiment au point de départ de son œuvre africaine et dont cette œuvre fut la réalisation concrète, nous devons ajouter à l'exposé de M. STENGERS un élément essentiel, notamment l'objectif humanitaire et civilisateur qui, dans la pensée du Roi, est inséparable de toute œuvre coloniale digne de ce nom.

« LÉOPOLD II, il faut le répéter, n'avait pas la prétention d'être un homme d'œuvre ou un philanthrope ; il n'était non plus un homme d'argent. C'était, avant tout, un gouvernant. Né pour régner, toutes ses facultés avaient été orientées dès l'âge le plus tendre vers les choses du gouvernement. Il avait pris à cœur ce rude métier, qui ne laisse point de repos, le souci des intérêts généraux et lointains de la collec-

tivité lui était devenu familier, et d'instinct, il se plaçait, pour juger de l'orientation à donner aux affaires, à un point de vue spécial très éloigné de l'individualisme... Il avait, à un haut degré, le sentiment de ses obligations vis-à-vis du peuple confié à la sollicitude héréditaire de sa lignée » (1).

C'est dans cet esprit, c'est en éminent homme d'État que LÉOPOLD II a conçu sa vocation coloniale et celle dont il rêvait pour la Belgique. Déjà en 1861, son sens des intérêts des collectivités qui, un jour, seraient confiés à sa garde, lui fit allier inséparablement les intérêts du peuple belge à ceux des peuples dont il convoitait la tutelle pour ses compatriotes.

Certes, le souci de la prospérité de la Belgique lui tint à cœur et le poussa vers la création d'un empire colonial ; certes LÉOPOLD II posséda à un degré éminent la passion de la grandeur sublimée par le plus ardent patriotisme ; mais il n'a jamais conçu cette prospérité dans les limites étroites des richesses purement matérielles, ni cette grandeur dans celle d'une puissance purement politique ou d'une extension territoriale, comme l'a si bien dit le comte CARTON DE WIART dans ses *Souvenirs des dernières années de Léopold II* (2). LÉOPOLD II voulut enrichir matériellement et moralement la Belgique ; il voulut l'agrandir territorialement, politiquement et moralement. A ses yeux, la Belgique devait rehausser sa prospérité, améliorer sa position au milieu des puissances européennes en devenant, dans la plus noble acception du terme, « un peuple impérial, capable d'en dominer et d'en éclairer d'autres ». Il voulut assurer des revenus nouveaux à la Belgique, mais aussi civiliser des peuples arriérés, les conduire au progrès dans tous les domaines.

(1) DE LICHTERVELDE, L. (comte), Léopold II, pp. 234-235.

(2) CARTON DE WIART, E. (comte), Léopold II (Goemaere, Bruxelles, 1944, p. 15).

Dominer ! Sera-ce principalement pour exploiter ? Son idéal colonial sera-t-il celui d'un homme d'affaires, épris de grandeur et de patriotisme, mais restant malgré tout un homme d'affaires, pour qui une colonie n'était avant tout qu'une profitable entreprise commerciale et financière ? La vérité, comme la vertu, est ennemie des extrêmes.

LÉOPOLD II était trop réaliste pour feindre d'ignorer que la Belgique, malgré sa prospérité, ne pourrait jamais prétendre jouer le rôle, si magnifique qu'il pût être, de bienfaitrice désintéressée et libérale de peuples sous-développés. Le Roi était trop réaliste pour ignorer qu'aucun pays dans l'histoire ne peut se vanter d'avoir rempli ce rôle. Toute action au dehors en faveur d'autres peuples plus déshérités accomplie par une nation plus puissante, plus développée, plus civilisée, est inspirée par l'intérêt. On ne se fait pas de cadeaux entre nations ! Aussi peut-on affirmer que, dans sa conception, la colonisation était un moyen de procurer des avantages matériels à la métropole. Bien sûr, la perspective de ces avantages pousse les individus comme les collectivités à déployer les efforts, souvent gigantesques, que demande d'eux une entreprise aussi colossale. Par ailleurs, l'assurance de conserver ces avantages est une condition indispensable au maintien et à l'endurance de ces efforts. En cela, la conception de LÉOPOLD II ne diffère guère de celle de tout autre colonisateur. Mais ce qui lui est propre, et ce qui, chez lui, n'est pas une vaine protestation d'humanitarisme, c'est qu'il ne conçoit ces avantages matériels que comme la contre-partie de la tâche civilisatrice assumée à l'égard des peuples colonisés. Cette tâche civilisatrice est un élément essentiel de la doctrine coloniale de LÉOPOLD II. Concevoir celle-ci sans cette mission, c'est l'amoindrir, ne pas la restituer exactement, lui amputer un élément essentiel. LÉOPOLD II veut

dominer des peuples à civiliser pour les conduire au progrès sous toutes ses formes, tout en assurant à sa patrie des revenus nouveaux. Telle fut sa doctrine déjà en 1861 ; telle elle restera jusqu'à la fin de ses jours ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ On peut se demander si l'analyse de la note du duc de Brabant à BRIALMONT ne contredit pas cette assertion. Le Prince y définit en effet « ce que doit être l'ambition de tout pays environné de toutes parts de voisins puissants ». Il veut « prouver... que même avec la liberté commerciale, les établissements extérieurs... constituent un bon placement de capital et rendent à la mère-patrie politiquement, socialement, financièrement et commercialement au delà des frais qu'elle s'est imposés pour leur constitution... Puisque l'histoire enseigne que les colonies sont utiles, qu'elles entrent pour une bonne part dans ce qui compose la puissance des États et leur prospérité, tâchons donc de nous en procurer à notre tour » (CROKAERT, *op. cit.*, pp. 420-422).

Dans cette note, c'est purement au point de vue du rendement financier et politique que le Duc se place. Il cite même le système hollandais d'exploitation « des terres de Java qui appartiennent à l'État et que (la Hollande) fait valoir par le travail forcé des indigènes ». Ceci ne confirme-t-il pas que les considérations humanitaires en faveur des peuples à coloniser ne tinrent pas de place dans la conception de LÉOPOLD II ?

Pour connaître toute la pensée de LÉOPOLD II, il faut tenir compte de tous les éléments qu'il formule dans le canevas du livre dont il voulait faire « un véritable monument de sa doctrine » coloniale (Lettre du duc de Brabant à BRIALMONT, 1^{er} décembre 1861. — CROKAERT, P., *op. cit.*, p. 419). Or, même lorsqu'il évoque le travail obligatoire à imposer aux indigènes, il s'empresse de souligner que ceci « fait aux indigènes un bien infini ». Il fait donc déjà entrer en ligne de compte les intérêts des autochtones. Dans cette note, le duc de Brabant envisage trois espèces de colonies : les colonies où la mère-patrie envoie ses citoyens et ses capitaux, celles où elle place ses capitaux et importe de la main-d'œuvre de couleur, enfin celles « où la mère-patrie trouve et gouverne une population indigène plus ou moins industrielle, où elle peut envoyer ou ne pas envoyer de capital, mais où elle n'importe jamais d'émigrants ». Il n'est pas enthousiaste du premier système et il estime que le second tend à disparaître. Ses préférences vont au troisième système. Il parle ici des différentes méthodes employées par les nations colonisatrices pour rendre les territoires d'outre-mer rentables pour la métropole. Le duc de Brabant estime que la question doit plutôt se porter sur le choix d'un territoire à acquérir. On tirera alors les leçons de l'expérience des autres et on s'adaptera aux circonstances de temps et de lieu. On y mettra cependant en œuvre la conception belge de colonisation, qui est « digne de n'importe quel pays de nos temps modernes » estime THOMSON dans son livre sur la *Fondation de l'État Indépendant du Congo* (p. 31). Or, les objectifs humanitaires en faveur des indigènes y tiennent une place aussi essentielle que le souci des intérêts de la métropole, et ces derniers ne sont pas uniquement envisagés sous l'angle des valeurs économiques.

On peut se demander aussi lequel des deux aspects avait la prédominance dans la conception coloniale de LÉOPOLD II. Ils étaient inséparables, l'un était conditionné par l'autre. C'est en roi des Belges que LÉOPOLD II a cherché à créer une

Jamais il n'a séparé le rôle civilisateur à remplir à l'égard des indigènes du souci de retirer de cet effort des avantages matériels pour la mère-patrie.

Cette doctrine léopoldienne a été rappelée avec force et éloquence par M. O. LOUWERS dans son hommage au Fondateur de notre empire colonial ⁽¹⁾. Ces pages mériteraient d'être retenues et la doctrine qu'elles contiennent vaut d'être exposée avec toute l'ampleur que son importance postule. M. LOUWERS cite, entre autres, le passage de la lettre du Roi à BEERNAERT, datée du 5 août 1889, où LÉOPOLD II exprime sa doctrine coloniale :

« C'est en servant la cause de l'humanité et du progrès que les peuples de second rang apparaissent comme les membres utiles de la grande famille des nations. Plus que nulle autre, une nation manufacturière et commerçante comme la nôtre doit s'efforcer d'assurer des débouchés à tous ses travailleurs, à ceux de la pensée, du capital et des mains.

» Ces préoccupations patriotiques ont dominé ma vie. Ce sont elles qui ont déterminé la création de l'œuvre africaine ».

Et dans sa lettre du 22 septembre 1889 à BEERNAERT, le Roi répétait :

« Ce que j'ai cherché en Afrique, ce que j'y trouverai de plus en plus si on me suit, c'est, avec le progrès de la civilisation, de la besogne pour nos établissements industriels et par conséquent pour leurs nombreux ouvriers » ⁽²⁾.

M. DUCHESNE esquisse en termes très heureux la politique coloniale de LÉOPOLD I^{er}, lorsqu'il écrit dans la *Revue Générale Belge* :

colonie, mais une fois celle-ci obtenue, il n'a voulu voir la Belgique en retirer du profit qu'en prenant à cœur les intérêts des indigènes et l'œuvre civilisatrice à accomplir à leur avantage.

⁽¹⁾ LOUWERS, O., Hommage au Roi Léopold II, Fondateur de l'empire colonial belge (*Biographie coloniale belge*, Institut Royal Colonial Belge, Bruxelles, 1948, I, pp. XVI-XXI).

⁽²⁾ VAN DER SMISSEN, E., Léopold II et Beernaert (Goemaere, Bruxelles, 1920, I, p. 427).

« Le fondement initial des ambitions expansionnistes de notre premier roi est essentiellement économique... Mais d'autres mobiles entrent en ligne de compte... Un calcul politique d'abord... Léopold I^{er} ... voulait absolument arracher son peuple au sentiment d'impuissance dans lequel il n'avait que trop tendance à s'enfermer... (et) l'entraîner à sa suite dans une aventure qui eût libéré son orgueil et doublé ses énergies... Une base sociale aussi... Dans une possession territoriale de notre pays au delà des mers, Léopold I^{er} croyait voir un exutoire pour le trop-plein de notre population » (1).

Pour LÉOPOLD II cependant, nous devons y ajouter un autre mobile (2). C'est sa volonté d'amplifier le rôle joué par la Belgique. En lui assignant une mission civilisatrice d'une haute portée morale auprès des populations encore frustrées des bienfaits du progrès matériel, moral et culturel dont jouissait le monde civilisé, LÉOPOLD II voulait procurer ainsi à sa patrie le moyen de se tailler une place honorable parmi les grandes nations.

Nous avons voulu faire ressortir que cette conception de l'œuvre coloniale chez LÉOPOLD II est bien antérieure à son initiative congolaise. Ses affirmations postérieures ne doivent donc pas être conçues comme étant formulées par pur calcul politique : pour se mettre au diapason de la Conférence de Berlin, ou pour satisfaire l'opinion publique, ou pour flatter l'amour propre tant de lui-même que de la Belgique, ou enfin pour parer aux attaques basses lancées contre lui et son œuvre par des étrangers jaloux de son succès et se posant en champions désintéressés de l'humanité !

M. STENGERS a dit avec beaucoup de vérité et d'à-propos que « la première originalité de l'œuvre de Léopold II est son point de départ. Cette œuvre, qui fut le triomphe de l'action, est née d'une pensée. La politique

(1) DUCHESNE, A., La politique coloniale de Léopold I^{er} (*La Revue Générale Belge*, XC, avril 1954, pp. 996-997).

(2) N'ayant pas étudié les documents se rapportant à l'œuvre coloniale de Léopold I^{er}, nous ne saurions nous exprimer à son sujet.

coloniale chez Léopold II ne se comprend qu'en fonction de la doctrine » (1). Il importe donc souverainement pour l'historien de saisir fidèlement cette doctrine et de l'énoncer complètement, sinon sa vision sur l'ensemble de l'œuvre en sera nécessairement faussée ou son exposé risquera d'être mal compris. Le savant professeur de l'Université de Bruxelles formule lui-même cette doctrine. Il pouvait la trouver lumineusement exprimée par LÉOPOLD II lui-même dans sa note de 1861 à BRIALMONT, à une époque où le duc de Brabant n'était pas encore dans l'obligation de manœuvrer pour sauvegarder son œuvre ou sa réputation ; aussi n'avons-nous aucune raison de douter de la sincérité de sa conviction et de la véracité de ses paroles. Renonçons donc à trouver une autre formule. Celle que nous élaborerions n'atteindrait jamais la netteté, ni la fidélité, de celle de LÉOPOLD II.

Tous ceux qui ont retracé la vie de LÉOPOLD II exaltent sa clairvoyance et son génie ; ils sont comme éblouis par la vue de l'inébranlable fidélité et la persévérante opiniâtreté avec lesquelles le Roi a poursuivi durant son long règne la réalisation des aspirations de sa jeunesse et des desseins qu'il avait conçus bien avant même de monter sur le trône. Pourquoi le Roi aurait-il été infidèle à lui-même dans sa seule entreprise coloniale, dans l'œuvre capitale de sa vie ? C'est, pour le moins, peu probable, d'autant plus que lui-même, jusqu'à la fin de sa vie, affirme tant de fois sa fidélité à l'idéal colonisateur qu'il s'était tracé dès le début. Nous n'avons aucune raison de lui refuser notre crédit.

Puisque l'œuvre et la politique coloniales de LÉOPOLD II ne peuvent se comprendre qu'en fonction de sa doctrine, c'est en fonction de celle-ci que l'historien doit résoudre les problèmes d'interprétation que posent certains actes ou attitudes du fondateur du Congo. On a prétendu

(1) STENGERS, J., *op. cit.*, p. 517.

qu'après la Conférence antiesclavagiste de Bruxelles (1889-1890), LÉOPOLD II a modifié sa politique, et qu'une fois engagé dans cette voie nouvelle, le Roi-Souverain en est arrivé à négliger les intérêts des indigènes. Ce n'est pas le moment d'instituer un examen critique sur le fond de cette appréciation. Le Roi a eu confiance dans le jugement que l'Histoire porterait un jour sur lui-même et sur son œuvre ⁽¹⁾. Nous sommes convaincu que plus on étudiera les documents qui nous révèlent l'action personnelle du Roi dans le gouvernement du Congo, plus on constatera qu'il demeura fidèle à sa conception initiale de la colonisation.

ARTICLE TROISIÈME.

Les notes caractéristiques des projets coloniaux de Léopold II.

Nous serions par trop incomplet si nous ne nous arrêtions pas ici, au moins sommairement, aux aspects particuliers de tous les projets expansionnistes que LÉOPOLD II a conçus dès sa jeunesse. Nous en soulignerons quatre qui nous semblent en constituer les notes caractéristiques.

Celle qui peut être regardée comme la marque dominante de tous les projets qu'il a jamais conçus ou entrepris, n'est autre que leur caractère national. Personne, croyons-nous, ne mettra en doute la scrupuleuse fidélité avec laquelle LÉOPOLD II s'est toujours élevé au-dessus des dissidences philosophiques ou politiques qui divisaient les Belges. Or, un des points sur lesquels il a

⁽¹⁾ « Nous ferons notre devoir envers la Belgique et le Congo. L'heure de la justice, je le crois avec vous, ne se fera pas attendre indéfiniment » écrivait LÉOPOLD II à VAN EETVELDE le 27 juillet 1892 (Papiers van Eetvelde, Dossier n° 29).

insisté le plus particulièrement chaque fois que, comme duc de Brabant d'abord et plus tard comme roi, il a parlé au pays d'expansion ou d'œuvre coloniale belge, c'est l'absolue nécessité pour ses compatriotes de concevoir avant tout la colonisation comme une œuvre d'union nationale, et par conséquent de ne se laisser guider dans la poursuite et la réalisation de cette entreprise que par l'intérêt supérieur du pays, de ne jamais laisser s'avilir la politique coloniale belge par l'esprit de parti ou celui d'une lutte idéologique philosophico-religieuse.

Une fois le pays lancé dans une entreprise coloniale, estimait-il, l'unique politique à adopter dans la poursuite de cette œuvre ne pouvait être que celle d'une union nationale. Tous les hommes d'État, tous les Belges, à quelque parti qu'ils appartenissent, devaient se regrouper dans une seule ambition, dans une seule et même pensée, dans une même direction, celle de l'intérêt supérieur de la Belgique dans ses territoires d'outre-mer. Tous devaient collaborer à la même œuvre dans un même esprit. A la colonie, en tant que coloniaux, les Belges ne devaient être que des Belges. Comme les soldats au front s'unissent tous dans la même pensée : défendre la patrie ; comme au combat, toute distinction ou division d'opinion politique ou philosophico-religieuse tombe devant le sentiment commun d'être Belges et devant le devoir d'être prêt à donner sa vie pour le salut de la patrie ; de même quand il s'agit d'étendre la patrie au-delà des mers, d'y acquérir pacifiquement de nouveaux territoires où la Belgique pourrait accomplir la noble mission d'amener des peuples sauvages au progrès en tous les genres tout en s'assurant de nouveaux revenus, l'intérêt supérieur de la communauté belge devait primer toute considération de parti. Les actes de ceux qui assumeraient la direction de cette œuvre comme de ceux qui en assureraient la réalisation sur place, ne devaient être inspirés que par cet unique mo-

bile ; la politique à adopter dans n'importe quel domaine devait pouvoir faire abstraction, dans les territoires coloniaux, de toute considération autre que celle de l'intérêt supérieur de la Belgique, intérêt qui réside dans l'intégrité et l'indépendance du territoire, dans l'union de la colonie avec la mère-patrie, dans la prospérité commune de la colonie et de la métropole et dans la fidélité de la Belgique à remplir généreusement une mission civilisatrice en faveur des populations indigènes.

Ce principe ressort à l'évidence des paroles mêmes de LÉOPOLD II. Qu'on en juge.

Au Sénat de Belgique, dans la session de 1858-1859, parlant de nos relations commerciales avec la Chine et l'Extrême-Orient, le duc de Brabant clôture son discours en ces termes :

« S'il m'était permis d'émettre un vœu avant de terminer, j'inviterais tous ceux qui tiennent au progrès de notre commerce et de notre industrie à s'unir dans une vaste association, à fonder un congrès des intérêts matériels, afin de rechercher et de discuter les mesures les plus propres à tirer tout le parti possible de nos innombrables ressources naturelles, du courage et de l'habileté de nos ouvriers, de l'instruction et de l'intelligence de nos industriels et, enfin, de cette immense force d'expansion qui peut faire de nous un des peuples les plus producteurs de la terre.

» Cette invitation, je l'adresse à tous les partis, à toutes les classes de la société, et aussi à cette génération venue au monde depuis la proclamation de notre indépendance, avec laquelle je vivrai et qui sera appelée, la première, à recueillir les fruits des principes que nous poserons et ferons triompher » (1).

En concluant son mémorable discours du 17 février 1860 au Sénat, le duc de Brabant déclare :

« Au cas où vous approuveriez quelques-unes des idées que je viens d'émettre devant vous, j'espère que vous voudrez bien joindre votre voix à la mienne et attirer, dès aujourd'hui, l'attention vigilante du gouvernement sur ces questions dont la bonne solution exercera une extrême influence sur les destinées politiques et matérielles de notre belle patrie...

(1) DESCAMPS, E. (Baron), Le Duc de Brabant au Sénat de la Belgique, Bruxelles, 1903, p. 24.

» ...En face d'un tel but, espérons que toutes les opinions se donneront la main ; espérons que nos hommes d'État, qui presque tous ont été les parrains de nos lois utiles, se mettront utilement à l'œuvre » (1).

Nous pourrions allonger la liste des citations. Il suffira d'ajouter ici le passage suivant du discours que LÉOPOLD II adressa au pays le jour où il prêta le serment constitutionnel et où il devint le deuxième roi des Belges, le 17 décembre 1865 :

« De mon côté, je n'ai jamais fait de distinction entre les Belges. Tous dévoués à la patrie, je les confonds dans une affection commune. Ma mission constitutionnelle me range en dehors des luttes d'opinion, laissant au pays lui-même à décider entre elles.

» Je désire vivement que toutes leurs dissidences soient toujours tempérées par cet esprit de fraternité nationale qui réunit en ce moment autour du même drapeau tous les enfants de la famille belge ».

En prononçant ces dernières paroles, c'est, sans aucun doute, à ses projets coloniaux que le jeune roi pensait. Ne l'entendons-nous pas plus tard, le 6 novembre 1876, faire appel à cette même « union fraternelle », en s'adressant à ses compatriotes réunis autour de sa personne pour constituer le comité belge de l'Association internationale africaine ?

C'est pour mieux garantir cette union fraternelle et ce caractère national, c'est parce qu'il s'agissait d'une affaire qui touchait directement et éminemment les intérêts supérieurs du pays, que LÉOPOLD I^{er} et LÉOPOLD II ont toujours eu la conviction, pensons-nous, que la Couronne avait à remplir une mission active, personnelle et directrice, dans toutes les entreprises coloniales belges et c'est là qu'il faut chercher la raison pour laquelle toutes les initiatives sérieuses dans ce domaine ont eu nos Rois pour auteurs.

Encore cette position particulière ne leur fit-elle

(1) *Ibidem*, pp. 37-38.

jamais perdre de vue le caractère constitutionnel de leur royauté. Alors qu'il était encore jeune sénateur, dans tous ses projets de tentatives d'expansion ou de colonisation, le duc de Brabant a d'abord, comme son père, cherché à associer le gouvernement à son œuvre pour en assumer la responsabilité politique ; de même jugeait-il l'assentiment de l'opinion publique belge nécessaire à sa réussite.

Ce n'est que plus tard, après avoir expérimenté à plusieurs reprises que les hommes de gouvernement, ainsi que le peuple belge d'alors n'avaient pas les dispositions nécessaires à cet effet, que le roi LÉOPOLD II a jugé indispensable de chercher à réaliser le complément nécessaire de l'œuvre de 1830 au moyen d'une action privée et personnelle, en dehors du gouvernement et à l'insu, pour ainsi dire, de ses compatriotes, ou du moins de l'opinion publique belge.

En tout temps il s'est trouvé des Belges courageux et entreprenants pour réaliser de grandes choses dans des pays d'outre-mer, ce ne furent cependant que des exceptions, mais elles ont permis à nos Rois de se faire une idée des qualités éminentes qui sommeillaient encore dans la masse des Belges, et qui, un jour, en s'éveillant, feraient d'eux un peuple impérial digne d'être cité en exemple au monde entier ⁽¹⁾. Le peuple belge d'alors n'était pas porté à émigrer ; l'esprit d'aventure n'habitait pas encore le caractère national et les conditions économiques du pays ne poussaient pas les Belges à chercher ailleurs leur subsistance. La masse était encore timide et circonspecte, aimant à vivre repliée sur elle-même, résultat sans doute des régimes politiques qu'elle avait subis pendant des siècles. Jeune nation, petite, neutre, heureuse de vivre enfin indépendante et paisible, travailleuse et satisfaite de son

(1) Voir DUCHESNE, A., La politique coloniale de Léopold I^{er} (*Revue Générale Belge*, XC, avril 1954, pp. 991-1008).

sort, soucieuse d'éviter toute complication diplomatique, la Belgique ne portait pas encore son ambition au-delà de ses frontières. Elle nourrissait une aversion pour toute entreprise coloniale, ne concevant celle-ci qu'avec un certain déploiement de forces militaires et un danger de froisser ou d'offenser les grandes puissances. De plus, tant de Belges n'avaient pas alors cette envergure et cette hardiesse dans les conceptions économiques qui leur permettraient d'affronter les risques des opérations à long terme dans des régions éloignées où tout était encore à créer. Enfin, la vie publique belge était alors dominée par des préoccupations assez étroites, inspirées en grande partie par la lutte acharnée que se livraient les deux partis nationaux sur le terrain politico-religieux.

Dans ces conditions, jamais un esprit colonial et expansionniste n'aurait pu s'enraciner dans le peuple ou animer les hommes de gouvernement ; jamais non plus une initiative d'expansion coloniale avec une sérieuse perspective n'aurait pu naître en eux, être soutenue par eux ou aboutir, si elle devait dépendre d'eux seuls.

On a souvent écrit que LÉOPOLD II a voulu créer une colonie et s'en réserver la direction et le gouvernement parce qu'il était dévoré d'une soif insatiable de pouvoir. Cette appréciation est injuste à notre avis. Cette autonomie, il l'a voulue, et il y a tenu tant qu'il pouvait, pour des raisons supérieures, des raisons d'État. Il l'a voulue parce qu'il était convaincu que, s'il voulait réaliser quelque chose dans le domaine colonial, il lui fallait agir seul ⁽¹⁾, en dehors du gouvernement et à

(1) Nous entendons uniquement affirmer que LÉOPOLD II a voulu prendre seul la responsabilité de l'initiative et la direction de l'entreprise. Il acceptait toujours avec reconnaissance le concours désintéressé que lui offraient ses compatriotes. C'est en effet grâce à cette collaboration empressée et intelligente de beaucoup de Belges que le Roi a pu réaliser son œuvre africaine. La remarque

l'insu de l'opinion publique belge. Il y a tenu tant qu'il pouvait, parce qu'il était convaincu que, s'il voulait voir aboutir son œuvre, il devait la tenir en mains jusqu'au moment où elle serait parfaitement viable et où les Belges se seraient faits enfin à l'idée coloniale. Dans l'esprit de LÉOPOLD II, la Couronne devait continuer à remplir un rôle actif et personnel dans le maintien et le développement du Congo, même après la reprise, sans que cette action fût sujette à l'appréciation des partis politiques belges. Et à la fin de sa vie, lorsqu'il se vit forcé de remettre à la Belgique l'État du Congo parce que l'existence en était gravement menacée par l'Angleterre et par l'Amérique dont la première avait acquis l'alliance, LÉOPOLD II inventa pour la Couronne le moyen de lui permettre de remplir cette mission.

On peut se demander si les hommes politiques belges de 1908 n'auraient pas été mieux inspirés s'ils avaient recherché une formule qui permît à la Dynastie de jouer plus librement le rôle que le patriotisme et le génie de LÉOPOLD II avaient assigné au Roi dans le gouvernement d'une colonie belge.

Nous ne faisons qu'effleurer ces deux points fondamentaux de la politique coloniale suivie par LÉOPOLD II. Nous l'avons fait par souci d'objectivité. Plus on étudiera à l'aide des documents — pour la plupart encore inédits — tous les efforts faits par le Roi dans le domaine de l'expansion coloniale, plus on connaîtra dans ses aspects profonds l'histoire de son œuvre africaine et plus on arrivera à la confirmation des deux constatations que nous venons de formuler très succinctement.

La position particulière de la Belgique, comme petite nation neutre, aussi bien que les expériences faites par d'autres pays à l'époque moderne en matière coloniale, amenèrent LÉOPOLD II, déjà comme duc de Bra-

que le comte E. CARTON DE WIART écrit à ce propos dans son livre sur LÉOPOLD II (Goemaere, Bruxelles, 1944, pp. 17-18), est très pertinente.

bant, à la conclusion qu'on ne pouvait entreprendre une œuvre coloniale que sous la forme première d'une société commerciale. Dès 1855, sa pensée était fixée à ce sujet. Elle ne cessa de se développer en lui, mais il l'adapta à toutes les formes postulées par les circonstances ou par les conditions du pays où elle devait se réaliser.

On peut se demander si l'initiative africaine de 1876 n'y fait pas exception, puisque le Roi l'a entreprise d'abord sous la forme d'une association à fin scientifique et humanitaire. Nous ne le croyons pas. Bien que nous n'entendons pas étudier ici à fond cette question, nous nous permettons de formuler une simple opinion.

Le premier objectif que poursuivait LÉOPOLD II en instituant l'Association africaine dont le but était d'ouvrir le continent noir à la science et à la civilisation, était de faire enfin sortir les Belges de leurs frontières, de leur faire prendre pied en Afrique où il y avait encore des domaines à acquérir. Jusqu'alors tous ses projets de lancer ses compatriotes dans une affaire commerciale avec des perspectives expansionnistes avaient échoué. Ni l'opinion publique, ni l'esprit des gouvernants n'avaient adhéré au mouvement qu'il avait voulu leur proposer. Il lui fallait donc employer d'autres arguments que celui des intérêts économiques, faire appel à d'autres motifs d'action pour ébranler l'apathie des Belges et créer un mouvement qui porterait les esprits vers des régions encore libres et aptes à devenir un jour une colonie belge. Les circonstances lui furent providentiellement favorables en 1875-1876. Le Roi n'a pas laissé échapper une si heureuse occasion, et son génie a su en profiter à merveille.

Cependant, même dans la formule si peu matérialiste d'*Association pour l'ouverture de l'Afrique à la science et à la civilisation*, les perspectives commerciales n'étaient pas tout à fait étrangères à l'esprit de LÉOPOLD II. LIVINGSTONE, CAMERON et les missionnaires anglais

ne proclamaient-ils pas que pour amener l'Afrique à la civilisation et abolir au cœur du continent noir le fléau de la traite et de l'esclavage, il n'y avait qu'un moyen, celui d'y introduire le commerce honnête ? LÉOPOLD II n'a pas eu besoin, ou plutôt n'a pas cru nécessaire de profiter de toutes les possibilités de combinaisons pratiques contenues dans la conception d'ouvrir l'Afrique à la civilisation telle qu'elle avait été affirmée à la Conférence géographique de Bruxelles et telle qu'elle se reflétait dans l'objectif poursuivi par l'Association africaine. Il n'a pourtant pas perdu ces possibilités de vue et il en fit un certain usage lors de la constitution du Comité d'études du Haut-Congo.

N'oublions pas cependant que la formule de société commerciale expansionniste n'était aux yeux de LÉOPOLD II qu'un instrument de conquête pacifique. Elle ne constituait dans son esprit que la phase initiale de toute entreprise coloniale. Chaque fois que la situation du pays où cette société était destinée à opérer le permettrait, LÉOPOLD II, comme duc de Brabant et plus tard comme roi des Belges, entendait amener graduellement cette société à remplir son rôle spécifiquement colonial, à diriger son activité vers la constitution d'un domaine belge et vers l'acquisition d'une colonie nationale.

Enfin nous devons dire ici un mot d'une particularité vraiment caractéristique des différents projets ou initiatives d'expansion ou de colonisation de LÉOPOLD II. Nous voulons parler de son goût pour l'internationalisme.

On a dit de lui qu'il avait un penchant nettement marqué pour les sociétés anonymes. Il serait plus exact de dire que ce fut surtout pour les sociétés internationales, spécialement quand elles favorisaient quelque perspective expansionniste.

LÉOPOLD II n'était certes pas un internationaliste

convaincu ; mais il était persuadé que sous cette seule forme discrète, il serait possible à un pays aussi petit que la Belgique d'avoir raison de la convoitise toujours redoutable des grandes puissances coloniales, de profiter de leur appui et de s'assurer une place dans le concert des grandes nations ou une voix au chapitre, comme il s'exprimait quelquefois lui-même. C'était en même temps une manière de rassurer la timidité des Belges et d'encourager leur bonne volonté tout en cachant à leur yeux, autant que possible, l'ambition nationale qui, chez le Roi, était à la base de toutes ses combinaisons.

Il serait intéressant de consacrer une étude à l'examen de toutes les nuances que LÉOPOLD II a su donner au caractère international de ses différents projets, comment son génie a réussi à en faire un argument décisif pour gagner de plus puissants que lui à sa manière de voir, comment, en raison de ce caractère international, LÉOPOLD II sut s'assurer non seulement l'initiative des négociations, mais encore la direction des affaires.

Tout comme la formule des sociétés commerciales, le caractère international de celles-ci n'était, dans l'esprit de LÉOPOLD II, qu'une forme transitoire, nécessaire au stade initial de l'entreprise. Le but restait toujours strictement national, et dès les premiers jours de toute combinaison internationale, le Roi sut toujours trouver la formule, parfois bien subtile, qui garantissait cet objectif final, ou qui, du moins, laissait la voie ouverte à une évolution favorable aux intérêts belges. La création du Comité d'études du Haut-Congo en est la plus belle illustration, comme nous tâcherons de le démontrer plus loin.

Parfois même cet internationalisme procurera bien des soucis au Roi. Ce fut le cas pour les déclarations de l'Acte de Berlin. Mais là, la direction des arrangements

échappait au Roi ; ce furent les autres qui, probablement instruits par la tactique si merveilleusement appliquée par le Roi depuis 1876, s'entendirent à leur tour à en tirer profit. Tous les efforts du Roi seront alors dirigés vers la défense des intérêts belges.

* * *

Ceci dit, concluons ce chapitre préliminaire en revenant à BRIALMONT. Celui-ci ne songeait qu'à l'établissement de comptoirs commerciaux et il avait en vue les côtes occidentales de l'Afrique dont plusieurs endroits pouvaient très bien convenir à pareilles entreprises. Le duc de Brabant partageait cette idée, mais conçut en même temps des projets beaucoup plus vastes : il cherchait à créer pour la Belgique des territoires d'outre-mer où elle assumerait la noble mission d'un peuple impérial. Dès 1860, le prince héritier entreprit différentes tentatives pour acquérir par des moyens pacifiques des domaines transatlantiques. Ces essais — tous restés infructueux — se portaient surtout vers l'Extrême-Orient. Durant cette période, l'Afrique restait une simple possibilité ; rien ne fut entrepris pour y établir une colonie ou des comptoirs commerciaux. Ce continent n'occupera que plus tard une place prépondérante dans l'esprit de LÉOPOLD II.

Il reste cependant que c'est BRIALMONT qui, un des premiers, dès 1855, a attiré l'attention du duc de Brabant sur ce continent. A la fin de sa vie, quelques mois avant sa mort, dans une des entrevues qu'il eut avec M. CROKAERT, le général BRIALMONT lui rappelait ce souvenir et lui disait qu'il avait visé alors surtout le Golfe de Guinée et le Zaïre. Il était particulièrement fier d'avoir jadis deviné l'importance que prendrait ce fleuve dans l'évolution de l'Afrique et d'avoir attiré sur cette partie du continent noir l'attention de celui

qui était devenu depuis lors l'incomparable fondateur de l'empire colonial belge (1).

En 1874, le Roi était fermement convaincu qu'il devait agir seul en dehors du gouvernement et à l'insu de l'opinion publique s'il voulait obtenir quelque résultat dans le domaine colonial. Il lui fallait chercher un terrain neutre où tous les Belges pourraient se retrouver facilement et où ils seraient disposés à le suivre. A cette époque, le Roi était merveilleusement préparé à tirer le maximum de profit de toute occasion favorable qui se présenterait à lui pour réaliser le rêve de sa vie : doter la Belgique d'une colonie.

(1) Communication de M. P. CROKAERT à M. O. LOUWERS, à l'obligeance duquel nous la devons.

DEUXIÈME CHAPITRE

LÉOPOLD II CHOISIT L'AFRIQUE COMME SON CHAMP D'ACTION COLONIALE

En 1875, « le refus de l'Espagne de négocier la cession des îles Philippines n'avait nullement découragé le Roi. Repoussé de ce côté, il s'était remis, en grand mystère, à caresser des projets qui n'ont pas tous été révélés. Puisqu'il n'y avait rien à faire en Asie et en Océanie, Léopold II commença à porter ses regards vers l'Afrique » (1).

L'historien s'appliquant à suivre à la trace la genèse du dessein africain de LÉOPOLD II et voulant découvrir comment le Roi est arrivé à concevoir la voie qui, enfin, le mènera au but, ne peut pas se contenter de ces données générales. Il lui faut puiser à toutes les sources capables de lui fournir d'utiles informations, dépouiller les archives coloniales belges, analyser les mémoires et les souvenirs publiés par des hommes qui ont pu, par leurs relations avec le Souverain, entrer plus avant dans le travail secret auquel LÉOPOLD II se livrait, et enfin, à défaut de ces deux sources, recourir à la conjecture historique.

(1) DE LICHTERVELDE, L. (Comte), Léopold II, p. 135.

ARTICLE PREMIER.

**L'examen des sources nécessite
le recours à l'hypothèse historique.**

A notre connaissance, les dépôts d'archives congolaises actuellement accessibles aux chercheurs en Belgique, et consultées par nos soins, n'offrent aucun document qui nous renseigne sur la genèse du dessein africain de LÉOPOLD II. Il reste cependant à examiner aux Archives du ministère des Affaires étrangères de Bruxelles l'immense collection d'archives relatives aux différentes tentatives d'émigration et de colonisation. Nous en avons étudié les dossiers 2.030 jusqu'à 2.036 sans y trouver une pièce traitant de l'Afrique, pour la période où LÉOPOLD II comme duc de Brabant s'intéressait déjà aux affaires coloniales. Il est toutefois utile de signaler ici que, dans son étude sur les tentatives coloniales de LÉOPOLD II jusqu'à la fondation de l'État indépendant du Congo ⁽¹⁾, ALFRED DOREN fait mention d'un mémoire intitulé *Émigration et Colonisation* des Archives du ministère des Affaires étrangères de Bruxelles ⁽²⁾, ainsi que d'une autre étude plus étendue et plus importante et probablement de la main de LAMBERMONT relative au même sujet et intitulée *Tentatives d'expansion belge en Extrême-Orient, 1840-1890*. Nous avons retrouvé le premier mémoire, mais nous n'avons pu mettre la main sur le second ⁽³⁾. Il est certain que

⁽¹⁾ DOREN, A., *Leopold II und die Belgische Expansion bis zur Gründung des Kongostaates* (« Staat und Persönlichkeit », Festgabe Erich Brandenbrug zum 60. Geburtstage, Dietrich, Leipzig, 1928, pp. 214-233).

⁽²⁾ Le mémoire est de la main de M. PIOT et est conservé en plusieurs exemplaires dans le dossier 2.030. On en trouve la table des matières chez DOREN, *op. cit.*, p. 215, note 2.

⁽³⁾ Nous tenons ici à remercier M. DESNEUX, préposé aux Archives, pour la grande amabilité avec laquelle il nous a aidé dans ces recherches. M. STENGERS avait eu l'obligeance de nous signaler que la brochure se trouvait à la bibliothèque

M. A. DOREN a pu le consulter, puisqu'il s'y réfère à plusieurs reprises dans son étude fort intéressante. THOMSON n'a pas consulté le travail de M. A. DOREN ; il ne le cite pas dans sa bibliographie ni dans les notes de son livre sur la *Fondation de l'État Indépendant du Congo*. P. DAYE et le comte L. DE LICHTERVELDE ne semblent pas non plus soupçonner l'existence de cette importante contribution à l'histoire du Congo.

Nous lisons chez DOREN que les négociations avec l'Espagne au sujet des Iles Philippines étaient déjà vers 1873 dans une impasse. Alors le regard du Roi se porta vers les colonies portugaises et hollandaises ⁽¹⁾ et il note à ce propos :

« 1873. Plan der Gründung einer *Compagnie africaine orientale* mit einem Kapital von 110 Millionen Francs (!), um an Stelle Portugals Mozambique und eventuell andere portugiesische Kolonien mit vollem Herrschaftsrecht zu übernehmen. Da Portugal offenbar nicht gewillt ist, seine Souveränität zu opfern, scheitert der Plan (Tentative d'expansion belge en Extrême-Orient, S. 75/76) ».

L'auteur ne donne pas d'autres renseignements à ce sujet. Dans les répertoires des Archives du ministère des Affaires étrangères de Bruxelles, il n'y a aucune référence relative à ce projet de Compagnie africaine orientale ; nous ne l'avons trouvé nulle part mentionné.

Il est naturel pour l'historien en quête de documents inédits, de se demander si peut-être les papiers personnels laissés par le roi LÉOPOLD II ne contiennent pas des documents qui permettent de retracer la genèse de son dessein africain.

P. DAYE, qui eut la faveur de consulter certaines parties des papiers de LÉOPOLD II conservés aux archives du palais royal de Bruxelles ⁽²⁾, ne cite aucun document

du Ministère des Affaires Étrangères, Elle y était introuvable. Nous l'avons repérée trop tard aux archives de ce département (*Mém. et Notes*, vol. V),

⁽¹⁾ DOREN, A., *op. cit.*, p. 227, spécialement note 21.

⁽²⁾ DAYE, P., Léopold II (Frayat, Paris, 1934, pp. 12-13 et 576).

ayant trait aux origines de l'œuvre africaine du Roi qu'on ne peut retrouver dans un des dépôts d'archives actuellement accessibles aux chercheurs. Cela donnerait à penser que lui non plus n'a pas rencontré des documents congolais dans les archives royales qu'il a pu consulter. L'auteur rapporte d'ailleurs que « les archives de la fondation du Congo ont toutes été détruites plus tard, par la volonté même du Roi » (1).

Cette phrase de P. DAYE ne fait que reprendre les affirmations de WAUTERS. Dès lors tout historien consciencieux se demande quel crédit mérite l'opinion de WAUTERS en cette matière.

Certes, on a parlé d'« une destruction massive des dossiers de l'État Indépendant » (2), « des archives de l'État (Indépendant) qui... brûlèrent pendant huit jours dans les chaudières du chauffage des locaux de l'Administration centrale à Bruxelles » (3), « d'une montagne de papiers représentant la comptabilité de l'État du Congo et du Domaine de la Couronne » à laquelle on avait mis le feu dans la cour des bâtiments de l'Administration congolaise (4). Sans doute, un décret du 23 juin 1906 (5) de l'État du Congo a ordonné la destruction de certaines archives déterminées qui étaient conservées dans les locaux de l'Administration (6), et en février 1910 le ministre RENKIN signalait « que depuis la reprise, il a été détruit une partie sans intérêt d'archives envoyées d'Afrique » (7). Mais tous ces témoignages, qui sont di-

(1) *Ibidem*, p. 189.

(2) CARTON DE WIART, E. (Comte), Léopold II. Souvenirs des dernières années (Goemaere, Bruxelles, 1944, pp. 216-217).

(3) STINGLHAMBER et P. DRESSE, Léopold II au travail (Éditions du Sablon, Bruxelles-Paris, 1944, p. 53).

(4) *Le Patriote* du 25 janvier 1910.

(5) Nous n'avons pas pu retrouver le texte de ce décret.

(6) *Bulletin de l'Association des Archivistes et Bibliothécaires Belges*, 4^e année, 1910, n. 1, pp. 2-7. — Aussi *Le Mouvement Géographique*, XXVII, 1910, n^o 8, 20 février 1910, col. 110.

(7) *Ibidem*.

gnes de foi, ne se rapportent qu'à des archives concernant la période postérieure à la fondation de l'État indépendant du Congo.

Que sont devenues les archives relatives à la période antérieure ? Le général STRAUCH semble avoir été un des premiers à conclure à leur destruction. Déjà le 15 mai 1910, WAUTERS avait insinué : « ...les archives de l'État Indépendant..., paraît-il, ont disparu » (1). En 1911, le général STRAUCH lui écrit :

« Quant aux documents qui se rapportent à la phase initiale de l'œuvre, il est probable, il est presque certain même qu'ils n'existent plus » (2).

☞ Cette affirmation de STRAUCH, qui nous paraît dénuée de tout fondement sérieux et contrôlable, a incité WAUTERS à croire à la destruction certaine de la plupart des documents relatifs à toute l'œuvre africaine du roi LÉOPOLD II depuis les tout premiers débuts jusqu'au jour de la reprise. Dans l'aveuglement où l'avait jeté sa passion antiléopoldienne, cet auteur va même jusqu'à inventer une explication malveillante et outragante de ce prétendu acte du Roi (3).

Ce sont donc les historiens eux-mêmes qui ont fait circuler cette idée de la destruction presque totale de toutes les archives congolaises et aussi de celles qui se rapportent à la période initiale de l'œuvre africaine du Roi. Les instances supérieures n'avaient jadis pas la moindre raison de démentir cette assertion, si celle-ci ne répondit pas à la vérité. Mais parce que cette affirmation est devenue si courante, l'historien ne doit-il pas la soumettre à un examen critique ?

Il est un fait certain : si LÉOPOLD II a fait appel au jugement de l'histoire pour justifier son œuvre, il n'a

(1) *Le Mouvement Géographique*, XXVII, 1910, n. 20, 15 mai 1910, col. 247.

(2) *Ibidem*, XXVIII, 1911, n. 25, 18 juin 1911, col. 308.

(3) *Ibidem*, col. 310. Nous croyons inutile de rappeler les graves réserves avec lesquelles l'œuvre historique de WAUTERS est à lire.

pourtant rien fait pour faciliter la tâche des historiens. Le Roi a affirmé avec force, au soir de sa vie, qu'il n'avait rien à dissimuler, mais qu'il n'appartenait qu'à lui seul de disposer de son œuvre personnelle et de tout ce qui y touchait. Il a proclamé avec fierté que, depuis sa jeunesse, il n'avait vécu, travaillé et peiné qu'en vue d'un seul but : rendre la Belgique toujours plus grande, plus puissante et plus belle. Il a voulu obliger les Belges à croire à sa parole royale, confirmée par ses actes. N'était-ce pas là une fière réponse à l'ingrate erreur, à la cruelle injustice et aux outrageantes calomnies dont on l'accablait à la fin de sa vie ?

LÉOPOLD II a-t-il vraiment fait détruire la plupart des documents se rapportant à la phase initiale et diplomatique de la création du Congo, ou a-t-il simplement voulu que ses archives personnelles soient tenues secrètes jusqu'au jour où ses compatriotes seraient à même d'apprécier sainement son œuvre et sa personne, et où les intérêts supérieurs de la Belgique permettraient de rompre le secret qui avait toujours été la règle indispensable du succès de l'œuvre africaine ?

Quoi qu'il en soit, tout historien belge doit respecter cette volonté du Roi, d'autant plus que celle-ci n'était inspirée que par le souci des intérêts belges et par le respect de la mémoire de ses collaborateurs. C'est dans cet esprit que tout historien doit à son tour entreprendre l'étude des origines et du développement de l'œuvre africaine du roi LÉOPOLD II, aborder les archives congolaises qui lui sont accessibles, rechercher et regrouper celles qui, jusqu'à présent, sont encore éparpillées un peu partout. C'est ainsi que, tout en respectant scrupuleusement la vérité historique, il travaillera consciencieusement à l'œuvre de réparation nationale due à la mémoire du fondateur de notre empire africain.

Faute d'archives, force nous est de recourir donc aux

mémoires et souvenirs. Examinons ceux d'ÉMILE BANNING, du colonel STINGLHAMBER, du baron EM. DE BORCHGRAVE, du baron P. GUILLAUME et du baron BEYENS.

Comme il ressort de ce que nous avons publié déjà sur la part prise par EM. BANNING dans la préparation de la Conférence géographique de Bruxelles ⁽¹⁾, les souvenirs de celui-ci ne nous renseignent pas sur la genèse du dessein africain du Roi. Quand BANNING entra en relation avec LÉOPOLD II au sujet de l'Afrique, ce dessein avait déjà pris chez le Souverain sa forme définitive.

En 1944, le colonel STINGLHAMBER, qui fut attaché au cabinet du Roi depuis 1904 jusqu'à la mort de LÉOPOLD II, publia des souvenirs. Il intitula son ouvrage : *Léopold II au travail*. « Dans ce livre que, religieusement, j'ai écrit à la mémoire du Souverain, confesse-t-il, je n'ai dit que ce que j'avais vu et entendu, et aussi ce qui, dans les lectures, m'avait paru intéressant à mettre en relief » ⁽²⁾.

Le colonel STINGLHAMBER pose la question suivante : « On peut se demander comment les tentatives de LÉOPOLD II se sont portées sur l'Afrique ?... Les conversations que j'ai eues avec le Souverain me permettent de donner des renseignements inédits sur ce point d'histoire », écrit-il en introduisant ses souvenirs ⁽³⁾. Voici ce qu'il nous livre à ce propos :

« Au cours de ses longs voyages de jeunesse, le duc de Brabant avait visité l'Égypte, en 1854, accompagné de la duchesse de Brabant. C'est pendant ce voyage qu'il entendit parler pour la première fois d'un Monsieur de Lesseps, qui étudiait sur place la question d'un canal devant relier la Méditerranée à la mer Rouge ; il prit grand

⁽¹⁾ ROEYKENS, A., Banning et la Conférence géographique de Bruxelles en 1876 (*Zaire*, Bruxelles, VIII-3, mars 1954, pp. 227-271).

⁽²⁾ STINGLHAMBER et DRESSE, *Léopold II au travail* (Éditions du Sablon, Bruxelles-Paris, 1944, p. 6).

⁽³⁾ *Ibidem*, p. 80.

intérêt à ces travaux et continua, dans la suite, à se faire tenir au courant de leur avancement.

» En juin 1863, il retourne en Égypte ; l'Afrique commence à le fasciner. Il visite ensuite l'Algérie et la Tunisie, puis revient au Caire où il a pris rendez-vous avec M. de Lesseps pour visiter en détail les travaux en pleine activité.

» En 1864, une fois de plus, le Prince est à Suez, où il constate que l'œuvre du grand Français est en bonne voie d'exécution et que son succès est certain.

» C'est alors que sa pensée colonisatrice se porte sur l'Afrique. Pourquoi ? Mais parce que le percement de l'isthme de Suez allait rendre aisées et rapides les communications entre l'Europe et la côte est de l'Afrique qui, alors, constituait la seule voie de pénétration vers le centre du continent mystérieux, les cataractes de l'embouchure du grand fleuve ayant, jusque-là, arrêté net tout essai d'exploration centrale.

» D'autre part, c'est vers cette époque que l'hélice fut appliquée à la navigation à vapeur, ce qui rendait celle-ci plus rapide, plus sûre et moins influencée par les vents.

» Désormais, certain de pouvoir, dans de bonnes conditions, assurer un service de communication rapide entre la Belgique et la grande porte de l'Afrique centrale, le Souverain se décide à chercher pour la Belgique une colonie dans ce qui s'appelait encore *Terra incognita*.

» Le Roi, toujours pratique, sent l'intérêt de patronner l'affaire du canal de Suez. Il venait de monter sur le trône et d'hériter du Roi son Père. Sans hésiter, il souscrit sept millions (tout son héritage paternel) dans la société en formation, ne gardant de disponible que les cinq millions lui venant de sa mère.

» C'est Suez qui va bientôt lui apporter ses premiers gains, et quels gains !

» Le nouveau Roi avait à peine trente ans » (1).

L'intérêt de LÉOPOLD II pour l'Égypte est trop connu pour que nous y revenions. DE LESSEPS soutiendra plus tard activement notre Souverain lors de l'érection du Comité national français de l'Association internationale africaine (2). LÉOPOLD II se révéla hardi homme

(1) *Ibidem*, pp. 80-81.

(2) THOMSON cite parmi ses sources secondaires un *Résumé d'informations contenues dans les papiers originaux en la possession du comte Charles V. de Lesseps*

d'affaires en souscrivant à la Société du canal. Pour ce qui est de l'objet de nos investigations, nous doutons qu'à cette époque (1854-1866), LÉOPOLD II portât déjà d'une manière précise et pratique son esprit vers le centre de l'Afrique comme futur territoire colonial belge. Nous aimerions trouver ailleurs la confirmation de cette assertion. Au total, les souvenirs de colonel STINGLHAMBER ne nous apportent que peu de neuf à ce sujet.

En évoquant en 1915 ses souvenirs sur l'origine du Congo belge devant quelques confrères de l'Académie Royale de Belgique, le baron EM. DE BORCHGRAVE, qui s'y trouva mêlé d'assez près, dit que le Roi avait été définitivement orienté vers l'Afrique par STANLEY, dès avant la convocation de la Conférence géographique de Bruxelles. Il s'exprime en ces termes :

« Les grandes explorations africaines avaient déjà éveillé son attention sur le continent noir. Ses premiers rapports avec Stanley l'aiguillèrent définitivement de ce côté. Il ne chercha plus ailleurs. La pensée de l'Afrique une fois arrêtée dans son esprit, il songea à confiner les notions acquises, à canaliser les efforts demeurés isolés, à se mettre à la tête d'un vaste mouvement civilisateur. De là à l'idée d'une conférence, il n'y avait qu'un pas. Mais il se rendait compte qu'il ne fallait donner d'ombrage à personne, ne heurter aucune susceptibilité ; sa position de souverain neutre lui rendait la chose plus facile » (1).

Quarante années avaient passé sur les événements. Le Baron est assez imprécis dans ses souvenirs. La mention qu'il fait des premiers rapports du Roi avec STANLEY, constate-t-elle une allusion à des relations

et intitulé *Ferdinand de Lesseps et l'Association Internationale Africaine*. Ce document n'est pas publié, de même que les papiers de M. FERDINAND DE LESSEPS n'ont pas encore été employés par un historien de l'œuvre africaine du Roi. Ceux-ci doivent cependant contenir des données extrêmement intéressantes. Ils fourniraient sans doute à une étude sur les rapports de cet ingénieur français avec LÉOPOLD II (THOMSON, *op. cit.*, p. 336).

(1) DE BORCHGRAVE, E. (Baron), Les origines de l'État Indépendant du Congo (Académie royale de Belgique, *Bulletin de la Classe des Lettres et des sciences morales et politiques*, Bruxelles, 1919, p. 171).

directes ? Nous n'avons encore trouvé aucune trace de rapports personnels entre le Roi et l'illustre voyageur avant janvier 1878. Peut-être le baron DE BORCHGRAVE voulut-il simplement signifier que l'expédition de STANLEY à la recherche de LIVINGSTONE et l'heureux résultat de ce voyage ainsi que les publications auxquelles ce fait avait donné lieu, avaient attiré particulièrement l'attention de LÉOPOLD II. Nous trouvons donc peu de données précises chez le baron DE BORCHGRAVE ⁽¹⁾.

En 1918, le baron P. GUILLAUME, ancien ministre de Belgique à Paris, publia quelques-uns de ses souvenirs se rapportant au début de l'œuvre africaine de LÉOPOLD II. Son témoignage mérite de retenir l'attention des historiens. « C'est la première fois que nous trouvons un indice précis au sujet de la localisation en Afrique des rêves du Roi », remarque P. DAYE qui rapporte ce souvenir du baron P. GUILLAUME, sans indiquer la source à laquelle il l'avait puisé ⁽²⁾.

Voici ce qu'écrivait le baron GUILLAUME ⁽³⁾ :

« C'est mon père qui pria le baron Lambermont, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères et ministre d'État, un des hommes les plus distingués du pays, de me nommer au ministère. Il me prit auprès de lui dans un petit bureau voisin de son cabinet de travail et me mit immédiatement à la besogne, car j'arrivai au ministère en 1874, au lendemain du jour où le baron Lambermont avait présidé la conférence de la paix à Bruxelles, ou plutôt la conférence des lois de la guerre, qu'avait dirigée le baron Jomini.

» La besogne fut énorme, car j'étais le secrétaire et le confident du baron Lambermont qui jouissait lui-même de toute la confiance

⁽¹⁾ Dans son livre « Souvenirs diplomatiques de quarante ans, 1863-1903 » (Vromant et Cie, Bruxelles, 1908, pp. 58-59), le baron EM. DE BORCHGRAVE ne fournit aucune nouvelle donnée se rapportant à notre sujet.

⁽²⁾ DAYE, P., Léopold II, p. 158.

DOREN, A., Leopold II und die Belgische Expansion bis zur Gründung des Kongostaates (Staat und Persönlichkeit, Festgabe Erich Brandenburg zum 60. Geburtstage, Dieterich, Leipzig, 1928, p. 227, note 22), cite également l'*Indépendance belge* du 2 mars 1918 et situe l'entretien en 1874.

⁽³⁾ GUILLAUME, P. (Baron), Souvenirs intimes. Comment le Roi Léopold II est intervenu au Congo (*Indépendance belge*, 2 mars 1918).

de Léopold II. Il allait à tout instant conférer avec le Roi, qui le faisait appeler fréquemment.

» Un jour, en revenant du palais de Bruxelles d'une entrevue de ce genre, il me dit :

« Écoutez-moi bien, je reviens du palais et le Roi m'a dit : « Je voudrais faire quelque chose en Afrique ; j'y pense depuis quelques jours déjà et je tiendrais à ce que vous m'aidiez. Voici mes premières impressions, réfléchissez-y bien ; je connais votre talent et votre esprit sagace et dévoué ; je sais que le jour où vous vous y mettez, je pourrai compter sur vous. Il faut que vous sachiez par le menu ce qu'ont fait les premiers explorateurs du continent noir et nous verrons ensemble ce que nous pourrons en tirer dans un but pacifique et humanitaire, qui est mon seul souci, qui est mon but, etc. ».

» Le baron Lambermont m'exposa en détail la conversation qu'il venait d'avoir avec le Roi et me dit à son tour :

« Je compte sur vous pour m'aider *et m'apprendre ce que c'est que l'Afrique*. J'ai lu, comme beaucoup d'autres, des récits de voyages ; j'ai entendu quelques relations de voyageurs africains, mais cela ne suffit pas ; il vous faut étudier tout ce qui concerne ces contrées lointaines, que vous vous en pénétriez et que vous me communiquiez vos impressions et votre acquis. Étudiez avec soin ; mettez-y tout le temps nécessaire et rendez-moi compte de vos lectures ».

» J'obéis et je devins ainsi l'un des premiers auxquels le roi Léopold II communiqua son beau rêve africain. Je travaillai beaucoup à tout ce qui concernait l'Afrique.

» Léopold II et le baron Lambermont réunirent des conférences internationales dont je fus le secrétaire et où le Roi réunissait les savants géographes et hommes d'État. J'y siégeais comme secrétaire de cette conférence illustre, assis en face du Roi, et je devins alors le secrétaire d'un tas de comités, les uns belges, les autres internationaux ; ils eurent d'abord pour but de réunir les fonds nécessaires pour mettre en œuvre le projet du Roi et pour créer des comités dans tous les pays du monde...

» Pendant que j'exécutais ainsi les ordres du baron Lambermont, le baron Greindl, alors ministre de Belgique à Madrid, fut rappelé à Bruxelles pour prêter son concours au Roi. Il devint son secrétaire et je travaillai avec lui au service du souverain.

» Je servais ainsi deux chefs à la fois, car le baron Greindl voulut me prendre auprès de lui, mais le baron Lambermont entendit me garder et m'accorda seulement la permission de me rendre pendant quelques heures par jour chez Greindl...

» Tels furent les débuts absolument véridiques et en quelque sorte intimes de l'œuvre africaine ».

La question la plus importante à résoudre ici par l'historien est de déterminer avec la plus grande précision possible la date de l'entretien du Roi avec le baron LAMBERMONT. Nous saurions alors ouvertement à quelle époque LÉOPOLD II croyait arrivée l'heure « de faire quelque chose en Afrique ».

La Conférence de Bruxelles pour régler les droits de la guerre eut lieu du 27 juillet au 24 août 1874. Or, c'est deux mois plus tard, le 21 octobre 1874, que le baron P. GUILLAUME fut adjoint au secrétariat de l'administration centrale du ministère des Affaires étrangères à Bruxelles (1). Nous sommes tentés de rapprocher spontanément de cette date les souvenirs du secrétaire de LAMBERMONT. C'est ainsi que P. DAYE introduit le témoignage du baron GUILLAUME par ces mots : « Celui-ci (Lambermont), un jour de 1874 qu'il revenait d'une audience du Roi... » (2). D'après cet auteur donc, c'est à la fin de 1874 que LÉOPOLD II avait définitivement orienté son esprit vers l'Afrique et qu'il avait décidé d'y découvrir une colonie, car dans l'esprit du Roi, l'entreprise dont il avait conçu le projet n'était autre que celle-là. M. WALRAET, dans sa notice sur LAMBERMONT (3), ainsi que nous-même dans une publication antérieure (4), nous avons tenu compte de la précision apportée par P. DAYE.

Cependant un examen plus minutieux de l'article du baron GUILLAUME, ainsi que des données que nous avons trouvées dans les papiers du baron Em. DE BORCHGRAVE, nous obligent à reconnaître que la date donnée

(1) Ce renseignement nous fut aimablement communiqué par M. LAMBOTTE, directeur du service des Archives au ministère des Affaires étrangères de Bruxelles.

(2) DAYE, P., Léopold II, p. 157.

(3) WALRAET, M., Lambermont (*Biographie coloniale belge*, 1951, t. II, col. 573-574).

(4) *Zaire*, revue congolaise (Bruxelles, VII-8, octobre 1953, pp. 788-789).

par A. DOREN et P. DAYE n'est qu'une pure hypothèse ; à notre avis, elle doit être corrigée.

En effet, si le baron GUILLAUME détermine avec précision l'époque de son entrée en service comme secrétaire du baron LAMBERMONT — il arrivait au ministère le lendemain de la conférence de Bruxelles de 1874, affirme-t-il — il se contente d'une formule très vague pour situer l'entrevue du Roi qu'il rapporte : « Un jour, en revenant du palais de Bruxelles... ». Il ne spécifie pas en quelle année ceci se passait. Rien ne donne à entendre que ce fut précisément en 1874. L'ancien secrétaire de LAMBERMONT relate ses souvenirs plus de 40 ans après les événements en question. Certes, il n'y a aucune raison pour ne pas admettre entièrement la fidélité du témoignage du baron GUILLAUME, mais la probité historique nous oblige à nous abstenir de préciser davantage la date de cet important entretien du Roi avec le baron LAMBERMONT, à moins que nous ne soyons en possession d'autres indices qui nous permettent de situer l'époque de cette confiance royale.

Or, les papiers du baron Em. DE BORCHGRAVE nous fournissent précisément différents éléments qui nous font reporter la date de cet entretien royal au cours de l'été de 1876, époque à laquelle, comme le dit BANNING, le Roi conçut le dessein de réunir au Palais de Bruxelles une Conférence géographique (1). Nous avons donné ailleurs la substance de notre argumentation (2) ; elle consiste à situer vers la même date la confiance faite par le Roi à LAMBERMONT et rapportée par le baron GUILLAUME, la mission que LÉOPOLD II confia en juin 1876 au baron Em. DE BORCHGRAVE de préparer les milieux géographiques de Berlin à la Conférence de Bruxelles, de même que la lettre du 26 juillet 1876 que le baron GUILLAUME écrivit à DE BORCHGRAVE (3).

(1) GOSSART, E., Émile Banning et Léopold II (Bruxelles, 1920, p. 55).

(2) *Zaire*, Revue congolaise (Bruxelles, VIII-3, mars 1954, pp. 248-249).

(3) Nous avons déjà terminé notre exposé quand nous avons trouvé dans

Quant à la portée du souvenir du baron GUILLAUME, nous n'y trouvons aucun indice qui nous renseigne sur les facteurs qui ont déterminé le Roi à fixer son attention sur l'Afrique. Les paroles du Souverain, rapportées par le secrétaire de LAMBERMONT, indiquent que, dès ce moment, LÉOPOLD II avait déjà élaboré dans ses grandes lignes tout son plan tactique. Or, en 1874, les projets du Roi ne pouvaient pas encore avoir revêtu pareille précision ⁽¹⁾.

Quant aux souvenirs du baron BEYENS, entré en 1882 au cabinet du Roi ⁽²⁾, ils ne nous apprennent rien au sujet de l'orientation africaine du dessein colonial de LÉOPOLD II.

Ni les archives congolaises, ni les mémoires et souvenirs des personnages qui furent, à cette époque, en contact plus immédiat avec le Roi ne nous apprennent comment LÉOPOLD II a été amené à fixer son attention sur l'Afrique et à concevoir le dessein d'une Conférence géographique et d'une Association internationale. Si nous voulons donc pénétrer le secret de la genèse de sa pensée, nous devons recourir à la conjecture historique.

Jusqu'ici les auteurs qui ont étudié les débuts de l'œuvre africaine du Roi ont omis de s'engager dans cette voie. Ils se contentent d'exposer l'état des découvertes de l'Afrique centrale en 1876 ; ils font état de l'intérêt

l'étude de DOREN sur les tentatives coloniales de Léopold II (p. 227), la citation de la lettre du 22 août 1875 envoyée par le Roi à LAMBERMONT, et dont nous ferons état plus loin. A première vue on serait tenté de placer l'entrevue dont parle le baron GUILLAUME à l'époque de cette lettre. Un examen plus attentif nous a amené à conserver l'opinion que nous présentons. Nous avons affaire ici à un de ces détails dont la portée est particulièrement grande pour la juste reconstruction des événements.

(1) Cette précision leur sera conférée par l'étude attentive des événements géographiques des années 1874 et 1875.

(2) BEYENS, E., (Baron), Souvenirs sur Léopold II et la cour de Belgique (*Revue Générale*, 15 mai et 15 juin 1932, pp. 537-553 ; 707-727) ; IDEM, *La Question Africaine* (Bruxelles, 1918).

passionné que LÉOPOLD II nourrissait pour les explorations géographiques en général et pour l'Afrique en particulier ; ils font une allusion plus ou moins discrète aux articles qu'ÉMILE BANNING publia dans l'*Écho du Parlement* au début de 1876 ; puis ils passent immédiatement à la convocation de la Conférence de Bruxelles sans rechercher à reconstituer l'évolution des idées du Roi, et à saisir comment LÉOPOLD II a été amené à convoquer cette conférence et à choisir cette voie pour réaliser son dessein colonial en Afrique. C'est cette lacune que nous essayons de combler quelque peu ⁽¹⁾.

La conjecture historique, en effet, est un moyen d'investigation scientifique bien délicat à pratiquer, sans doute, mais pouvant être d'un grand apport quand il s'agit d'expliquer ou de reconstituer des événements en l'absence de toute autre source documentaire.

Sur quelles données nous sommes-nous basé pour échauffer notre hypothèse ?

L'idée d'une conférence, l'élaboration de son programme, le plan d'un organisme tel que l'Association internationale africaine, ne sont pas des productions spontanées d'une imagination créatrice, mais le fruit d'un intense travail d'observation, d'investigation, d'étude et de réflexion auquel le Roi s'est livré durant de longues années. L'assertion du général STRAUCH, suivant laquelle « l'œuvre congolaise devait infailliblement le (Léopold II) séduire avant toute réflexion » renferme une part de vérité, mais le Général ne mérite aucun crédit quant à l'affirmation suivante :

« Aussi, contrairement à l'opinion courante, — et c'est là le côté invraisemblable de l'histoire auquel je faisais allusion il y a un moment, — aussi, cette œuvre ne fut-elle de sa part l'objet d'aucune étude

⁽¹⁾ DE LICHTERVELDE, L. (Comte), Léopold II, p. 139 ; P. DAYE, Léopold II, p. 158 ; THOMSON, La Fondation de l'État Indépendant du Congo, p. 41.

préalable. Il l'adopta d'emblée, sans réflexion, sans but déterminé et sans en avoir tracé le plan, au moins dans ses grandes lignes » (1).

Cette assertion est contredite par tout ce que nous savons de la façon d'après laquelle LÉOPOLD II s'est préparé à la Conférence de Bruxelles de 1876 ; elle ne s'accorde pas avec le caractère positif, réaliste du Roi ; elle est contredite par le baron EM. DE BORCHGRAVE (2), par un membre de l'entourage du Roi dans le *Journal de Bruxelles* du 27-28 septembre 1876 (3), enfin par le Roi lui-même dans sa lettre du 22 septembre 1889 au ministre BEERNAERT (4).

Parlant du début de l'élan africain de la Belgique, M. PÉRIER écrit dans la *Revue nationale* :

« Chez le modeste étudiant (Banning) comme chez l'héritier du trône, la lecture fut l'instigatrice. Bien fin qui établira où jaillit la première étincelle ! En tout cas, pour l'endroit, ce fut dans une bibliothèque, mais lequel des deux lecteurs reçut le premier l'éclair « allumant le flambeau », qui donc en décidera » (5) ?

(1) DAYE, P., Léopold II, pp. 190-191.

(2) DE BORCHGRAVE, E. (Baron), Les origines de l'État Indépendant du Congo (Académie royale de Belgique, *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques*, 1919, p. 171).

(3) « Il n'est pas question qui touche à l'idée généreuse (de la Conférence géographique de Bruxelles) qui n'ait été étudiée par elle (Sa Majesté) avec autant d'intelligence que de profondeur et d'esprit de suite... Beaucoup de membres de la conférence ont été frappés d'entendre parler notre jeune souverain d'une manière aussi sagace et avec une telle érudition d'une question aussi délicate et aussi difficile que celle de la civilisation de l'Afrique centrale... Le Roi s'est exprimé avec la lucidité et la précision d'un homme consommé dans l'étude de ce problème ». *Journal de Bruxelles*, 27-28 septembre 1876.

(4) « Pendant treize ans comme sénateur, depuis vingt-quatre ans comme chef constitutionnel de l'État, je me suis constamment préoccupé... de chercher un déversoir au trop plein de sa production en hommes, en choses et en idées... Durant ces trente sept-ans, ni un jour ni une heure ne se sont écoulés sans que je me sois efforcé personnellement de diriger l'excès de son activité en étendant la sphère de ses entreprises et de lui préparer un avenir digne de son glorieux passé ». Lettre du Roi au ministre BEERNAERT, le 22 septembre 1889. Cf. VAN DER SMISSEN, E., Léopold II et Beernaert d'après leur correspondance inédite de 1884 à 1894 (Goemare, Bruxelles, 1920, vol. I, p. 425).

(5) PÉRIER, G. D., Émile Banning (*La Revue nationale*, XIV, 1947, p. 100).

Nous avons essayé de démontrer que LÉOPOLD II n'est pas tributaire de BANNING pour son dessein africain (1). M. PÉRIER indique toutefois où nous devons chercher la genèse du plan africain de LÉOPOLD II. C'est dans son propre cabinet de travail, dans sa bibliothèque, et plus exactement dans les publications géographiques de l'époque.

Nous devons donc essayer de reconstituer les grandes lignes de l'étude à laquelle le Roi s'est livré dans son palais durant les années qui précédèrent la Conférence géographique de Bruxelles ; nous devons tâcher de nous mettre pour ainsi dire à sa place en face des communications successives du monde géographique de son temps et nous efforcer de réaliser les réactions possibles et probables du Souverain aux renseignements qu'il y trouvait. Nous pourrions peut-être assister ainsi à l'élaboration du plan d'action hardi et génial du Roi et voir son dessein africain prendre la forme concrète qui donnera naissance à la Conférence géographique de Bruxelles et à l'Association internationale africaine.

La chose mérite d'être tentée, d'autant plus que le résultat n'en sera nullement décevant. Nous ne faisons qu'en ébaucher un premier essai. Puisse-t-il inciter d'autres chercheurs à poursuivre l'exploitation de cette veine.

Il serait important de connaître quelles furent les publications géographiques que le Roi suivait habituellement à cette époque. Il était membre des sociétés géographiques de Paris et de Londres et en recevait donc les bulletins et les publications. Depuis 1861, l'éminent géographe français, VIVIEN DE SAINT-MARTIN, publiait chaque année un aperçu assez complet de toutes les réalisations géographiques, dans lequel il condensait et commentait tous les ouvrages des voyageurs et toutes

(2) *Zaire*, Revue congolaise (Bruxelles, VIII-3 mars 1954, pp. 227-271).

les publications périodiques ⁽¹⁾ intéressant le monde scientifique. Ses *Années géographiques* ⁽²⁾ jouissaient d'une très grande estime et constituaient une mine pour tous ceux qui se passionnaient pour la géographie. LÉOPOLD II, à ne pas en douter, était de ce nombre ⁽³⁾.

⁽¹⁾ Voici la liste des principales publications périodiques dépouillées par VIVIEN DE SAINT-MARTIN :

Bulletin de la Société de géographie de Paris ;

Journal of the royal geographical Society of London, qui contient les Mémoires présentés à la Société ;

Proceedings of the royal geographical Society of London, qui contient les procès-verbaux des séances. Cette publication présente un intérêt particulier parce qu'elle donne la reproduction assez étendue des discussions qui suivent généralement la lecture de chaque mémoire ;

Le Globe, Journal géographique, organe de la Société de géographie de Genève ;

Mittheilungen aus Justus Perthes Geographischer Anstalt über wichtige neue Erforschungen auf den Gesamtgebiete der Geographie von Dr A. Petermann, Gotha. « Les *Mittheilungen*, par leur richesse, la sûreté, la variété de leurs informations, par l'excellence et la belle exécution des cartes nombreuses qui les accompagnent... gardent leur rang à la tête des journaux analogues », remarque VIVIEN DE SAINT-MARTIN (*Année géographique 1875*, p. 431) ;

The Geographical Magazine, edited by CLEM. R. MARKHAM, London, « paraît par cahier mensuel de 32 pages avec une ou deux cartes. Excellent journal, comme abondance, sûreté, variété, rapidité d'informations, se place immédiatement à côté des *Mittheilungen* du Dr Petermann », estime VIVIEN DE SAINT-MARTIN (*Année géographique 1875*, p. 431) ;

L'Explorateur géographique et commercial, Paris ; « a pris aujourd'hui sa place, et une place très distinguée, parmi les publications géographiques. *L'Explorateur* n'a pas seulement une grande valeur comme organe de la géographie commerciale : ses informations sont variées et d'un intérêt sérieux », dit VIVIEN DE SAINT-MARTIN (*Année géographique*, 1875, p. 431). En 1877, cette revue prendra pour titre *L'Exploration*.

⁽²⁾ Depuis 1861, VIVIEN DE SAINT-MARTIN passa en revue les événements géographiques de l'année dans la revue *Le Tour du Monde* (Nouveau Journal des voyages publié sous la direction de M. E. Chardon, Hachette, Paris). Il y donnait la primeur des passages les plus intéressants du texte qui annuellement constituait son *Année géographique*. Puis il fit paraître chaque semestre dans *Le Tour du Monde* une revue géographique.

⁽³⁾ Nous savons par une lettre du duc de Brabant à BRIALMONT, en date du 28 janvier 1861, que LÉOPOLD II, dès cette époque, avait l'intention de se composer une sorte de bibliothèque contenant tous les renseignements qu'il pourrait recueillir sur la Chine, le Japon et les colonies en général. « Il faut que je reçoive tout ce qui existe, tout ce qui paraît en fait de livres, cartes ou brochures, traitant de l'Extrême-Orient et des colonies » écrit-il (CROKAERT, P. Brialmont, *Éloge et Mémoires*, Bruxelles, 1925, p. 409).

ARTICLE DEUXIÈME.

En suivant les explorations africaines, Léopold II fixe son regard sur le centre de l'Afrique dès le début de 1875.

Avant de reconstituer les événements qui se rapportent à la découverte de l'Afrique équatoriale, nous voudrions dire un mot au sujet de l'attitude adoptée par les grandes puissances européennes à l'égard de ces contrées.

« Chose curieuse, écrit le comte DE LICHTERVELDE, les puissances européennes, si jalouses de leur empire, d'élargir sans cesse leurs possessions d'outre-mer, semblaient se désintéresser de l'Afrique équatoriale » (1). Il ne faisait que reproduire ce qu'avait déjà écrit le baron DESCAMPS en 1903 :

« On était loin, malgré ces remarquables conquêtes (de la science) de combiner au *Foreign Office* les moyens de relier par l'intérieur le Cap au Caire, ou de caresser au quai d'Orsay des plans de jonction continentale de la Méditerranée au Congo. Le cœur de l'Afrique n'était pas considéré comme l'assiette possible d'un gouvernement. Autant eût valu, semble-t-il, tenter de s'installer politiquement aux pôles. Déserts et forêts insondables, crêtes inaccessibles, abîmes de cataractes, climat de feu et marais stygiens, ne fallait-il pas triompher de tout cela avant d'arriver aux immenses espaces inconnus ? » (2).

Si telle était l'attitude du gouvernement britannique, comme les faits l'ont prouvé dans la suite (3), nous n'oserions pas affirmer qu'elle était partagée alors par la France. Elle deviendra, en effet, sous peu la grande rivale de LÉOPOLD II ; c'est elle qui lui créera les plus grandes difficultés et qui menacera le plus la réussite de son entreprise au moins dans les premières années à venir. Depuis 1874, il semble que le gouvernement fran-

(1) DE LICHTERVELDE, L. (Comte), Léopold II, p. 137.

(2) DESCAMPS, E. (Baron), L'Afrique Nouvelle (Bruxelles, 1903, p. 5).

(3) Désaveu des projets impérialistes de CAMERON et de STANLEY.

çais, ou plutôt le ministère de la Marine de Paris, nourrissait de vastes projets impérialistes au sujet des pays intérieurs de l'Afrique équatoriale occidentale. Ceci ressortira clairement de notre exposé.

* * *

Depuis que STANLEY avait réussi, en 1872, son fameux exploit de pénétrer au cœur de l'Afrique et d'en revenir avec des nouvelles de LIVINGSTONE qu'il avait rencontré sur les bords du lac Tanganika, l'intérêt de l'Europe scientifique et religieuse pour le centre du continent noir s'était avivé. En 1870 fut ouvert le canal de Suez ; la route vers la côte orientale de l'Afrique devenait du coup beaucoup plus facile. Une raison de plus pour LÉOPOLD II, toujours à la recherche des terres encore libres, de porter son regard vers cette immense partie encore inoccupée du continent africain que STANLEY venait de parcourir...

La Société royale de géographie de Londres avait d'abord été très mortifiée du succès de l'expédition de STANLEY ⁽¹⁾. A la fin de l'année 1872, elle organisa deux expéditions qui devaient à leur tour se rendre au secours de LIVINGSTONE : celle de CAMERON et celle de GRANDY. Cette dernière devait tâcher de réussir là où jadis l'explorateur anglais TUCKEY avait échoué. Elle avait comme mission de débarquer aux environs de l'embouchure du Zaïre, de gagner le cours moyen de ce fleuve, et de se porter de là vers les espaces inconnus de l'intérieur, dans la direction du présumé grand lac central. « Cette expédition n'était pas une simple mission de recherche et de secours, remarque VIVIEN DE SAINT-MARTIN, c'était une véritable expédition de découvertes, et l'une des plus intéressantes que dans l'état des notions

⁽¹⁾ STANLEY, H., Comment j'ai retrouvé Livingstone. Traduction de LOREAU, H. (Paris, 1884, pp. 530-556).

actuelles on puisse envoyer dans l'Afrique intérieure » (1). Si elle pouvait ouvrir une route partant de l'Ouest vers le centre africain, combien plus facile en deviendrait l'accès ! La tentative anglaise méritait toute l'attention de celui qui, du fond de son palais, épiait l'occasion favorable à l'établissement d'une colonie belge.

Vers cette même époque naissait en Allemagne l'idée d'une Association africaine allemande se proposant d'explorer le bassin du Congo (2). Peut-être qu'à Londres on avait voulu prévenir les efforts allemands ou qu'en Allemagne on voulait ne pas laisser aux seuls Anglais l'honneur de découvrir le centre de l'Afrique et de s'y créer à l'abri de toute concurrence des titres spéciaux à l'occupation de ces terres.

En France, VIVIEN DE SAINT-MARTIN s'émut. Il exprima ses préoccupations dans l'*Année géographique* de 1872, qui parut en mars 1873.

« L'Angleterre organise l'expédition de Cameron et de Grandy qui remontera le Congo. En Allemagne on vient de former une commission permanente allemande pour l'exploration de l'Afrique centrale en

(1) *Année géographique 1874* (Paris, XII, mars 1875, p. 80).

(2) « Im Herbst 1872, nachdem durch den Amerikaner Stanley die Kunde von den neuen Entdeckungen Livingstone's nach Europa gekommen war und bei den Geographen Ueberzeugung festen Boden gewann, dass die gewaltigen von Livingstone aufgefundenen Flüsse nicht, wie er glaubte, dem Nil, sondern dem westwärts zum Atlantischen Meer sich wendenden Congo angehörten, als gleichzeitig Schweinfurth zurückkam und berichtete, dass seine südlichsten Entdeckungen nicht mehr dem Gebiete des Nil angehören und durch Vegetation, Thierwelt wie durch Sitten und Industrie der Bewohner eine Verwandtschaft mit der Westküste zeigen, wurde Bastian von den Gedanken erfüllt, die Ehre der Erforschung des Congo, seiner Zuflüsse und Uferländer, überhaupt des ganzen in der Aequatorial-Zone Afrika's noch übrig gebliebenen unbekanntes Gebietes, für Deutschland zu wahren... So wurde am 19 April 1873 in Berlin eine Deutsche Afrikanische Gesellschaft gegründet ». BEHM, E., *Die Deutsche Afrikanische Expedition (Mittheilungen. Dr. Petermann, 21, 1875, pp. 1-2)*.

Le Globe, Journal de la Société de géographie de Genève, 1873, pp. 210-220, donne un bon résumé de l'origine de la mission allemande en Afrique équatoriale occidentale.

prenant pour base la côte ouest du cinquième degré nord au sixième degré sud de latitude à l'embouchure du Congo» (1).

» Qu'il nous soit permis d'exprimer le regret que dans ces grandes entreprises qui se poursuivent au cœur de l'Afrique, il n'y ait maintenant à citer que des noms étrangers !

» En regard des explorations actuelles ou projetées... il est une autre ligne que nul n'a suivie ni tentée encore et que nous appellerions volontiers la ligne française... la ligne que nous voudrions voir aborder et que nous signalions, il y a déjà dix ans, à l'attention des explorateurs (2), couperait le continent... de l'Ouest à l'Est dans le sens de l'équateur ; ...elle pourrait partir du Gabon... Deux voyageurs instruits, vigoureux, résolus, bien préparés, mèneraient à bien l'entreprise, j'en suis convaincu. Et quelle gloire dans le succès !

» Entre les grandes explorations qu'appellent encore les vides de la carte de l'Afrique, ... aucune ne conduira aussi promptement que celle-ci... à de grands résultats, à des résultats d'une nature aussi générale. Nous l'avons qualifiée de ligne française : puisse notre prévision se réaliser et se réaliser dans un temps prochain » (3).

C'est dans un même ordre d'idées que VIVIEN DE SAINT-MARTIN signale plus loin un excellent article sur l'Ogooué paru dans le journal *L'Officiel* et signé seulement des initiales E. F. En introduisant cet article, l'éditeur de l'*Année géographique* écrit :

« L'Ogooué est un fleuve de l'avenir. Les Anglais ont choisi la ligne du Zaïre (4) qui leur appartient en quelque sorte par droit de première reconnaissance (5) ; le remarquable article que nous allons reproduire montre avec évidence que les chances sont pour le moins égales du côté de l'Ogooué » (6).

Il était dit dans cet article de *L'Officiel* que le problème de la pénétration de l'Afrique centrale n'offrait pas seulement de l'intérêt au point de vue scientifique, mais que « sa solution influencerait certainement de manière

(1) *Année géographique 1872* (Paris, X, mars 1873, p. 34).

(2) *Année géographique 1862* (Paris, I, 1863, p. 52).

(3) *Année géographique 1872* (Paris, X, 1873, pp. 31-33).

(4) Allusion à l'expédition GRANDY.

(5) Allusion à l'expédition TUCKEY de 1816.

(6) *Année géographique 1872* (Paris, X, 1873, p. 53).

heureuse sur le développement des relations de l'Europe avec le continent africain ». L'auteur ajoute :

« Dans l'intérieur du continent, il existe... d'immenses régions aussi saines que fertiles. La difficulté d'y pénétrer, l'ignorance de leurs conditions climatiques et des populations qui les habitent en ont constamment éloigné le courant de la colonisation. Mais il ne peut manquer de s'y porter lorsqu'elles auront été reconnues et qu'on aura convenablement exploré les routes qui peuvent y conduire, et surtout les fleuves, ces grands chemins naturels. Aussi le commerce et l'industrie ne sont-ils pas moins intéressés que la science à ce que le voile qui couvre ces mystérieuses contrées soit enfin déchiré ! » (1).

Nous nous représentons volontiers LÉOPOLD II marquant d'un signe spécial les passages de l'*Année géographique* que nous venons de citer. Les vues de l'éminent savant français méritaient cette attention : ne révélèrent-elles pas l'ambition du monde scientifique français de se réserver cette partie de l'Afrique pour l'exploration d'abord, pour la colonisation ensuite ! En tout cas, elles décidèrent probablement le Roi de ne pas perdre de vue les tentatives, françaises ou autres, dans cette direction.

Les vœux de VIVIEN DE SAINT-MARTIN allaient bientôt se réaliser. En 1873, le marquis DE COMPIÈGNE et MARCHE se trouvèrent sur l'Ogooué, s'occupant de recherches scientifiques. Ayant appris que des ordres avaient été donnés à une factorerie allemande du haut Ogooué de préparer une reconnaissance géographique — il s'agit du D^r LENZ —, MARCHE écrivait le 1^{er} juin 1873 à ses amis de Paris :

« Du côté du Gabon, l'expédition anglaise a l'avance ; sur l'Ogooué, nous prenons dans la mesure de nos ressources personnelles toutes les dispositions pour mettre les chances du succès de notre côté. Cette noble émulation ne profitera pas seulement à la science géographique ;

(1) Cité dans l'*Année géographique 1872* (Paris, X, 1873, pp. 57-58).

elle peut donner à notre colonie africaine un développement aussi considérable qu'inattendu... » (1).

Les deux savants français allaient donc s'efforcer de devancer le D^r LENZ, en qui ils voyaient non seulement un concurrent scientifique à qui ils disputeraient l'honneur de l'exploration de l'Ogooué, mais un avant-coureur de la domination allemande dans ces parages dont ils voulaient déjouer les plans. « Elle peut donner à notre colonie africaine un développement aussi considérable qu'inattendu » ne pouvait pas avoir d'autre sens à bon escient. Et LÉOPOLD II, dans l'hypothèse très probable qu'il ait lu ce volume de l'*Année géographique*, l'aura compris en ce sens.

Chose très significative, vers la même époque le contre-amiral DU QUILIO, commandant en chef de la division navale de l'Atlantique du Sud de la marine française, avait été chargé de remonter le fleuve Ogooué aussi loin que possible. On avait lu avec attention, au ministère de la marine de Paris, les suggestions de VIVIEN DE SAINT-MARTIN ! Le contre-amiral atteignit un point situé à environ 160 milles de l'embouchure de ce fleuve. Le 20 juillet 1873 il adressa son rapport au ministre de la Marine. Une partie en fut publiée dans la *Revue maritime et coloniale* d'avril 1874 (2).

Nous ignorons si le Roi a pu connaître la mission du contre-amiral français avant la publication de son rapport dans cette revue. Il paraît certain cependant qu'il en a saisi d'emblée toute la portée et qu'il s'est demandé s'il n'y avait pas de relation entre ce voyage du chef de la flotte française de l'Atlantique du Sud avec la décision du marquis DE COMPIÈGNE et de MARCHE. En tout cas, le contre-amiral a dû agir d'après les instructions reçues de Paris. On y était très probablement animé

(1) *Année géographique 1873* (Paris, XI, 1874, pp. 206-207).

(2) *Revue maritime et coloniale* (Paris, avril 1874, pp. 5-26).

à l'égard des projets du D^r LENZ des mêmes sentiments que ces deux savants français. LÉOPOLD II ne se sera-t-il pas fait la réflexion qu'en conséquence il ne lui restait pratiquement plus rien à tenter de ce côté de l'Afrique, vu les intentions à peine voilées des Français de se réserver ce terrain ? Sur la côte occidentale de l'Afrique, du Sénégal jusqu'à l'Ogooué, la porte devait lui sembler fermée. Une raison de plus de suivre attentivement l'évolution des expéditions qui tenteraient de pénétrer vers l'intérieur en suivant l'Ogooué pour voir jusqu'à quel point s'étendrait l'ambition coloniale de la France. Une raison de plus aussi de voir quelle tournure prendrait la situation plus au Sud, à l'embouchure du Zaïre, où les Anglais et les Allemands allaient tenter leur chance.

Or, l'expédition GRANDY n'y rencontra pas de succès. Elle avait atteint le Zaïre au mois d'août 1873 à un endroit bien en aval de celui atteint en 1816 par l'expédition TUCKEY. GRANDY ne poussa pas plus loin. Il y fut rejoint le 17 avril 1874 par le capitaine HOPKINS qui lui apporta la nouvelle de la mort de LIVINGSTONE et l'injonction, de la part de la Société royale de géographie de Londres, de revenir en Angleterre ⁽¹⁾.

Dans son adresse annuelle à la Société de géographie de Londres, sir HENRI RAWLINSON dit, pour expliquer ce rappel, que la mort de LIVINGSTONE rendait désormais l'expédition GRANDY sans objet ⁽²⁾. « Il est clair, remarque à ce propos VIVIEN DE SAINT-MARTIN, que le président de la société de Londres n'a pas tout dit, n'a pas voulu tout dire » ⁽³⁾. LÉOPOLD II, à qui le rappel de

⁽¹⁾ GRANDY, W. G. (Lt. R. N.), Report of the Proceedings of the Livingstone-Congo Expedition. (*Proceedings of the royal geographical Society of London*, vol. XIX, 2, publié le 11 mars 1875, pp. 78-105). Ce rapport avait été reproduit avec quelques suppressions sans importance dans le *Geographical Magazine*, Jan. 1875, pp. 26-31.

⁽²⁾ *Année géographique 1875* (Paris, XIII, 1876, p. 9).

⁽³⁾ *Ibidem*.

L'expédition GRANDY n'a sans doute pas échappé, n'a pas pu croire que sir HENRY RAWLINSON avait tout dit. Certes, pour atténuer le coûteux échec de l'expédition GRANDY, celui-ci en imputa la cause aux conditions géographiques propres à ces contrées de l'ouest africain et aux dispositions hostiles des populations qui n'inspiraient guère confiance. Si l'expédition GRANDY n'avait plus d'objet, ce ne pouvait être à cause de la mort de LIVINGSTONE. N'était-ce pas parce qu'à Londres on désespérait de pénétrer avec succès au centre de l'Afrique par la voie du Zaïre ? Devant l'insurmontable difficulté des obstacles naturels qui barraient la route à 150 km de la côte, les contrées situées au delà ne semblaient-elles pas, aux yeux des Anglais, dénuées de tout intérêt économique pratique ? N'avait-on pas abandonné la partie parce qu'on se désintéressait de ce côté de l'Afrique au point de vue colonial ⁽¹⁾ ? Dans ce cas, il y avait des chances que LÉOPOLD II pût un jour profiter de cette attitude. Il savait que l'Angleterre entraverait tout essai de colonisation de la part d'un autre pays, et surtout de la part d'un petit pays comme la Belgique, s'il s'agissait d'une contrée estimée pleine d'avenir. LÉOPOLD II n'en était plus alors à sa première expérience dans ce domaine ⁽²⁾.

L'échec de l'expédition GRANDY fut naturellement commenté dans les milieux géographiques de l'Europe. Le collaborateur du Dr PETERMANN, M. BEHM, estima que ce n'étaient pas seulement les dispositions des populations indigènes qui constituaient l'obstacle à la pénétration de l'Afrique par l'Ouest, il fallait également y ajouter le climat insalubre, la configuration du pays et

(1) Tel sera plus tard le cas à propos des avances de CAMERON et de STANLEY.

(2) Voir à ce sujet DUCHESNE, A., Le Consul Blondeel (Institut Royal Colonial Belge, Bruxelles, *Mém. in-8°*, Section des sciences mor. et pol., XXX, 3, 1953, pp. 195-198).

les impénétrables forêts couvrant d'immenses étendues. Enfin il y avait la cruciale difficulté des transports ⁽¹⁾.

L'expédition allemande, placée sous la direction du D^r GÜSSFELDT, était arrivée à la côte occidentale africaine depuis juillet 1873 et elle s'était installée à un degré au nord de l'embouchure du Zaïre. A la fin de 1874, elle n'était pas encore parvenue à s'élancer vers l'intérieur. Dans son adresse lue le 10 novembre 1874 à la Société royale de géographie de Londres, sir HENRI RAWLINSON, faisant allusion à cette expédition concurrente, laissa échapper ces mots :

« Le principal résultat de ce hasardeux voyage (de Grandy) a été de montrer l'extrême difficulté, quant à présent, de pénétrer dans l'intérieur de l'Afrique en partant de la côte occidentale entre l'équateur et le 10^e degré de latitude sud, et par conséquent, l'improbabilité que l'expédition allemande, qui doit partir de cette côte, puisse effectuer son projet d'atteindre dans l'intérieur la mystérieuse capitale de Muata Yamvo ».

« Là où l'Angleterre n'a pas réussi, semblait dire le président de la société de Londres, qui pourrait réussir ? L'Allemagne savante se sentit piquée au vif par cette sortie d'intérêt national », remarque VIVIEN DE SAINT-MARTIN ⁽²⁾. « Il faudra voir, s'écria fièrement le D^r PETERMANN dans ses *Mittheilungen*, si la puissante Allemagne acceptera si aisément cette prophétie déceuvante » ⁽³⁾.

Entre-temps, le D^r LENZ, de l'expédition allemande, explora le haut Ogooué au mois d'août 1874. Il y retourna au mois de novembre de la même année. De leur côté, le marquis DE COMPIÈGNE et MARCHE ⁽⁴⁾ avaient continué leur voyage, et en mars 1874, au moment où, au dire

⁽¹⁾ *Mittheilungen* (D^r Petermann), XXI, 1875, p. 5.

⁽²⁾ *Année géographique 1875*, (Paris, XIII, 1876, p. 9).

⁽³⁾ *Mittheilungen* (D^r Petermann), XXI, 1875, p. 7).

⁽⁴⁾ Dans la notice sur le marquis DE COMPIÈGNE (*Biographie Coloniale Belge*, t. II, 1951, col. 183-184), on dit par distraction que DE COMPIÈGNE accompagna en 1874 PAUL BELLONI DU CHAILLU.

des indigènes, ils n'étaient plus qu'à quatre jours des grands lacs, ils se virent dans l'obligation de rebrousser chemin devant l'hostilité des autochtones ⁽¹⁾.

Passant en revue les événements géographiques de l'année 1874, VIVIEN DE SAINT-MARTIN était heureux de mentionner la tentative de pénétration entreprise sur l'Ogooué par les deux savants français, et il rappelait que ce fleuve était « une des meilleures voies à suivre pour pénétrer dans la zone inconnue » ⁽²⁾. Avant lui, CHARLES MAUNOIR, dans son rapport sur les travaux de la Société de géographie de Paris et sur les progrès des sciences géographiques au cours de l'année 1874, rapport lu à l'assemblée générale du 16 décembre 1874 de cette société, s'était exprimé en ces termes :

« L'expédition du marquis de Compiègne et de Marche sur l'Ogooué sera sans doute suivie par d'autres tentatives. Puissent-elles être faites par un explorateur français ! La Société de géographie, autant que cela dépendra d'elle, se fera un devoir d'assurer au successeur de MM. Compiègne et Marche des ressources qui lui assureront le plus de chance possibles de succès. L'Ogooué est certainement une voie vers le centre du continent ; ceux qui réussiront à le remonter se trouveront vite dans l'inconnu, au cœur même du blanc de la carte d'Afrique, au centre de la région qui divise les eaux de l'Atlantique et celles de l'Océan Indien » ⁽³⁾.

Maintenant que LÉOPOLD II connaissait certainement le voyage du contre-amiral DU QUILIO sur l'Ogooué et qu'il constatait les réactions de Paris sur les maigres résultats de l'expédition DE COMPIÈGNE et de MARCHE,

⁽¹⁾ *Année géographique 1874* (Paris, XII, 1875, p. 57). Voir aussi DE COMPIÈGNE : Voyage dans le haut Ogooué de la pointe Fétiche à la rivière Ivindo, par MM. le marquis de Compiègne et Al. Marche, dans le *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, sept. 1874, pp. 225-339 avec carte. Les dates suivantes sont à rapprocher : en avril 1874 la publication d'une partie du rapport du contre-amiral DU QUILIO dans la *Revue maritime et coloniale* ; le 24 mai 1874, l'arrivée du marquis DE COMPIÈGNE et de MARCHE à Fernand Vaz ; le 23 juin 1874, rapport du comte SAVORGNAN DE BRAZZA au Ministre de la Marine.

⁽²⁾ *Année géographique 1874* (Paris, XII, 1875, p. 80).

⁽³⁾ *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, VI^e série, IX, janvier-juin 1875, livraison d'avril 1875, p. 385).

il devait être convaincu, plus que jamais, que la France tenterait par cette voie de devancer tout autre explorateur qui essaierait de pénétrer en Afrique par l'Ouest. L'économiste PAUL LEROY-BEAULIEU dans son récent ouvrage sur *La Colonisation chez les peuples modernes*, traitant des possessions françaises de la côte occidentale d'Afrique, n'avait-il pas attiré l'attention sur les possibilités commerciales qu'offrait le Gabon ? Cet auteur écrivit à ce propos en 1874 :

« Il est difficile de donner le nom de colonies à des blockaus près desquels sont groupées quelques huttes européennes pour un trafic assez borné d'ivoire, de bois d'ébène, de santal et de caoutchouc... et il n'y a pas d'apparence qu'il se développe d'une manière notable, sauf au Gabon peut-être, où les relations commerciales sont facilitées par l'abondance des cours d'eau navigables et par la profondeur de l'estuaire qui s'enfonce assez loin dans les terres » (1).

Voici, cependant, qu'à la fin de 1874 se produisit un événement dont l'importance capitale n'a pu échapper à LÉOPOLD II.

Quelques jours après que, dans son adresse du 10 novembre 1874 à la Société de Londres, sir HENRI RAWLINSON eut prédit l'échec de l'expédition allemande, le *Times* publiait le 5 décembre suivant, un télégramme sensationnel, daté d'Aden le 28 novembre 1874. Il annonçait que CAMERON avait fait un voyage de circumnavigation autour du lac Tanganika. Il avait découvert un affluent du lac qu'il supposait appartenir au bassin du Congo. CAMERON allait quitter Ujiji le 20 mai 1874 et pensait rejoindre la rivière Lualaba à Nyangwe. Son dessein était de descendre ce cours d'eau dans l'espoir d'arriver ainsi en six mois à l'embouchure du Zaïre en passant de l'Est les cataractes de Yelela. Le même télégramme signalait également que STANLEY était parti de Zanzibar pour Bagamoyo le 12 novembre 1874.

(1) *Op. cit.* (Guillaumin et Cie, Paris, 1886, 3^{me} édition, p. 495).

Nous savons que le vaillant CAMERON, envoyé en 1872 au secours de LIVINGSTONE, avait quitté Bagamoyo en mars 1873. Ayant rencontré à Tabora la caravane des serviteurs de LIVINGSTONE reconduisant à la côte le cadavre de leur maître, CAMERON avait décidé de poursuivre seul sa route et d'aller chercher les papiers de LIVINGSTONE laissés à Ujiji. Arrivé en cet endroit, il compléta les découvertes de LIVINGSTONE et il décida de poursuivre la tâche de celui-ci. CAMERON voulut résoudre le problème du Lualaba. Dans la lettre, datée du 9 mars 1874 qu'il écrivait à la Société de géographie de Londres pour rendre compte de ses découvertes et de ses projets, l'explorateur avoua avoir d'abord hésité quelque peu sur le parti à prendre. Il se trouvait embarrassé par la question d'argent, ayant déjà dépassé le crédit alloué par la Société royale. Il s'était quand même décidé à poursuivre sa route confiant dans l'avenir et dans le succès de son entreprise ⁽¹⁾.

La lettre de CAMERON arriva à Londres au début de l'année 1875. La Société de géographie y trouva une consolation qui faisait quelque peu oublier l'échec de GRANDY. Aussi, une souscription fut ouverte sans retard en vue de financer l'expédition du courageux CAMERON. Léopold II, membre de la Société de géographie de Londres, offrit une somme de 100.000 F pour contribuer aux frais de voyage de CAMERON. Ce geste fut apprécié à Londres, mais l'offre ne fut pas acceptée, nous apprend la *Flandre libérale* du 18 septembre 1876 ⁽²⁾.

⁽¹⁾ *Proceedings of the Royal Geographical Society of London*, vol. XIX-2, mars 1875, pp. 75-77. — *Geographical Magazine* de Markhaus, mars 1875. — *L'Explorateur commercial et géographique* (Paris, 25 novembre 1875). — *Année géographique 1875* (Paris, t. XIII, mars 1876, pp. 141-145).

⁽²⁾ *La Flandre libérale* du 18 septembre 1876, citant *La Meuse*, écrit : « L'on sait que, dès l'année dernière, il (le Roi) avait offert à la Société de géographie de Londres, une somme de 100.000 fr qui ne fut pas acceptée, pour favoriser les explorations du lieutenant Cameron ».

A l'époque, la chose ne passa pas inaperçue en Belgique, bien qu'on n'y attachât alors guère d'importance. Nous lisons dans *l'Étoile belge* du 3 février 1875 :

Si le Roi offrit si généreusement son argent, c'est que, dès cette époque, il avait des vues bien déterminées sur l'Afrique. Nous nous trouvons ici en présence de la première manifestation extérieure de l'intérêt que LÉOPOLD II portait à l'Afrique équatoriale, et plus particulièrement au bassin du Congo. Faute de toute autre donnée, nous devons essayer de deviner l'arrière-pensée du Roi.

Le télégramme de CAMERON, et plus tard sa lettre, eurent un grand retentissement en Europe. Si l'explorateur anglais identifiait le Lualaba au Zaïre, aussi convaincants que pussent être les arguments sur lesquels il fondait son assertion, il lui fallait encore prouver par les faits la véracité de son hypothèse. Si celle-ci s'avérait exacte, et surtout si ce fleuve était navigable en amont des cataractes de Yelela jusqu'à Nyangwe, quelle magnifique voie de pénétration ! Du coup serait résolu le grand problème du centre de l'Afrique et d'immenses régions deviendraient alors accessibles (1). Bien qu'à cette époque LÉOPOLD II s'occupât encore d'entrer en possession des îles Philippines ou des Antilles et qu'il ne perdît jamais de vue la Chine, son esprit entreprenant était trop vaste, sa sollicitude trop grande pour ne pas s'intéresser à cette partie inoccupée du monde qui allait bientôt s'ouvrir à la civilisation et au commerce. Par son geste généreux à l'égard de l'expédition de CAMERON, LÉOPOLD II ne visait-il pas à s'assurer la sympathie du monde géographique anglais pour le jour où il tenterait quelque chose en Afrique centrale ? Ce jour n'était peut-être plus très éloigné. Tandis qu'à l'Ouest, les Anglais et les Français avaient

« Dans la dernière séance de la Société royale de géographie de Londres, le président, sir H. Rawlinson, a annoncé que le Roi des Belges avait offert de contribuer pour 100.000 fr pour encourager les explorations du lieutenant Cameron dans l'Afrique centrale ».

(1) VIVIEN DE SAINT-MARTIN, dans *Le Tour du Monde*, 1875, I, p. 418.

échoué jusqu'alors dans leurs tentatives de pénétration à l'intérieur du continent, voici que deux explorateurs anglais allaient tenter leur chance par l'Est. CAMERON avait de l'avance sur STANLEY. Celui-ci, se trouvant à la tête d'une grande expédition, financée par le *Daily Telegraph* et le *New York Herald*, avait reçu comme mission de compléter l'œuvre de LIVINGSTONE et de résoudre le problème du Lualaba-Zaïre.

Le bassin du Congo attirait donc l'attention de tous ceux qui s'intéressaient à la découverte de l'Afrique. C'est vers ces régions que l'esprit de LÉOPOLD II allait se porter quelques mois plus tard lorsqu'il vit son projet philippin avorter définitivement. Entre-temps, il étudiait avec une extrême attention le cours des événements pour choisir avec le plus de chance de succès, et son heure et sa voie. C'est vers cette époque qu'est né LÉOPOLD L'AFRICAIN. Le colonel STINGLHAMBER écrit dans les notes chronologiques qu'il joint à son ouvrage *Léopold II au travail* :

« 1875 : Le Souverain tourne définitivement ses préoccupations vers l'idée coloniale ; il a trouvé son champ d'action : l'Afrique » (1).

Cette année sera encore féconde en événements africains de la plus haute importance.

Le marquis DE COMPIÈGNE et MARCHE venaient de rentrer en France. Ils y menaient une fervente campagne en vue d'organiser un second voyage d'exploration sur l'Ogooué. Cependant ils n'étaient plus seuls dans leurs pays à s'intéresser à cette entreprise. Le Marquis ayant exposé son projet à la séance du 3 mars 1875 de la Société géographique de Paris, le vice-amiral DE LA RONCIÈRE LE NOURY, président de cette institution,

« ...rappela à cette occasion le projet de voyage de M. de Brazza sur l'Ogooué. Profitant des données recueillies par MM. de Compiègne et

(1) STINGLHAMBER-DRESSE, *Léopold II au travail* (Édition du Sablon, Bruxelles-Paris, 1944, p. 346).

Marche, M. de Brazza, dont l'expédition était encouragée par le ministère de la Marine, allait s'avancer dans l'intérieur de l'Afrique en remontant ce grand fleuve » (1).

Ce fait intrigua sans doute LÉOPOLD II. Il connaissait et redoutait la théorie de la voie française. VIVIEN DE SAINT-MARTIN venait d'attirer encore son attention sur ce point. Parlant du récent voyage du marquis DE COMPIÈGNE et de MARCHE, celui-ci écrivit dans l'*Année géographique* de 1874. :

« Chacune de ces tentatives interrompues (2) rapporte quelque notion nouvelle, quelque utile indication, et peu à peu prépare la voie de la future exploration qui un peu plus tôt, un peu plus tard, forcera l'entrée de l'intérieur. Nous l'avons dit plus d'une fois, et on ne saurait trop le répéter, l'Ogovaï est une des routes principales à suivre pour les grandes découvertes qu'il reste à faire dans la zone équatoriale, pour aller rejoindre les explorateurs de LIVINGSTONE et de BAKER... chaque pas qui se fait dans cette direction présente donc un intérêt particulier » (3).

LÉOPOLD II n'avait pas oublié le voyage du contre-amiral DU QUILIO dans ces parages. L'expédition de BRAZZA, encouragée par le ministère de la Marine de Paris, n'en était-elle pas la conséquence ? N'était-elle pas, dans l'intention de ce ministère, l'expédition qui devait forcer l'entrée de l'intérieur du continent ? L'envoi

(1) *Bulletin de la Société de géographie de Paris*. Sixième série, t. IX, année 1875, janvier-juin 1875, livraison d'avril 1875, p. 434. — C'est le 15 février 1875 que l'amiral DE MONTAIGNE signa l'ordre de mission du comte SAVORGNAN DE BRAZZA (DE CHAMBRUN, Brazza, Paris, 1927, p. 44).

(2) L'auteur venait de parler de BILLONI DU CHAILLU, de WALKER, de LENZ.

(3) *Année Géographique 1874* (Paris, t. XII, 1875, p. 54). Le même auteur écrit dans le *Tour du monde*, 1875, I, p. 420 : « Cette ligne équatoriale, nous l'avons qualifiée de *ligne française*, parce qu'elle semble naturellement réservée à nos explorateurs. Elle a son point de départ au Gabon et à l'Ogovaï, deux territoires dont nos établissements et les nombreuses reconnaissances de nos officiers ont fait une terre française... nous avons l'espoir bien fondé que le voyage d'un des officiers les plus instruits et les plus capables de notre marine nationale, M. Savorgnan de Brazza contribuera puissamment à résoudre ces questions. M. de Brazza, investi d'une mission officielle... est sur le point de partir... ».

d'un officier de la marine française en mission officielle dans ces contrées ne cachait-il pas — comme on le disait, — des intentions bien déterminées ?

On préparait déjà en ce moment à Paris le prochain Congrès des sciences géographiques qui devait s'ouvrir dans la capitale française au mois d'août suivant. LÉOPOLD II, en tant que membre honoraire de la Société de géographie de Paris s'intéressait à cette initiative. Il se fit inscrire pour une somme de 1.000 F comme membre donateur de ce Congrès. Par ce geste, il voulait non seulement encourager une œuvre utile, mais gagner la sympathie particulière des membres influents de cette Société (1). Il projeta de se rendre à Paris au printemps, et on peut présumer qu'il entendait profiter de cette visite pour obtenir certains renseignements utiles relatifs aux projets français en Afrique.

Bientôt d'autres nouvelles intéressantes parvinrent en Europe. NACHTIGAL était arrivé à Alexandrie au début de l'année, venant du Sud par la voie du Nil après avoir traversé tout le Soudan oriental. Rentré en Europe en avril 1875, le voyageur allemand fut partout fêté avec enthousiasme, spécialement en Allemagne où il devint bientôt président de la Société africaine. Sous son impulsion, cet organisme allait, à n'en pas douter, redoubler d'ardeur dans ses efforts de pénétration en Afrique.

Le colonel GORDON, à la tête de l'expédition égyptienne, pénétrait toujours davantage dans la région des grands lacs africains et avait établi toute une chaîne de postes militaires.

A l'Ouest, l'expédition allemande du Dr GÜSSFELDT connut l'échec qu'avait prédit sir HENRI RAWLINSON. Après avoir exploré quelque temps le Loango, le Dr GÜSSFELDT avait enfin pu recruter des porteurs angolais pour la grande expédition vers le centre de l'Afrique.

(1) *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, sixième série, t. IX, janvier-juin 1875, livraison d'avril 1875, p. 431.

Il se mit en route en mai 1875. Le voyage ne dura pas longtemps. Après quelques jours de marche, l'expédition dut revenir à sa base de départ : beaucoup de porteurs étaient tombés malades, plusieurs étaient morts et le reste avait pris la fuite. Ces tribulations donnèrent le coup de grâce au D^r GÜSSFELDT qui, découragé, rentra en Europe (1).

« Toutefois la station de Chinchöcho, le quartier général établi sur la côte de Loango, n'est pas abandonnée... le comité de l'Association africaine doit renoncer au plan qui s'appuyait sur la côte de Loango et reporter maintenant vers les deux autres expéditions qu'elle a organisées tous ses moyens et toutes ses forces. On a de bonnes nouvelles du D^r LENZ... il est à espérer qu'il réussira dans cette direction (de l'Ogooué) à pénétrer jusqu'à des parties de l'intérieur encore inconnues. De son côté, le capitaine HOMEYER, qui avait le projet, en traversant les possessions portugaises du Sud et en touchant Cassanghé, d'atteindre Kabélé, capitale de Mouata Yamvo, écrit de Pungo Andongo (sur le Coanza, Benguela) à la date du 8 juin 1875, que son état de maladie allait le mettre dans la nécessité de revenir en Europe, mais que ses deux compagnons, le D^r POGGE et le lieutenant LUX, continueraient le voyage » (2).

Pour le moment donc, on abandonnait toute tentative d'exploration partant des régions de l'embouchure du Zaïre. Les Français allaient tenter de contourner ces parages par le Nord, les Allemands par le Sud. L'immense région centrale, qui constituait très probablement le bassin du Congo, restait inexplorée. Qu'apporteraient les expéditions de CAMERON et de STANLEY ? C'est avec le plus grand intérêt que LÉOPOLD II a dû se pencher sur la question.

(1) Der gegenwärtige Stand der deutschen afrikanischen Expedition (*Mittheilungen Dr. Petermann*, 21, 1875, pp. 355-356).

(2) *Année géographique 1875* (Paris, XIII, 1876, p. 14).

TROISIÈME CHAPITRE

LE CONGRÈS INTERNATIONAL DES SCIENCES GÉOGRAPHIQUES DE PARIS (AOÛT 1875) ET LE DESSEIN AFRICAIN DE LÉOPOLD II

Comme nous l'avons vu plus haut, LÉOPOLD II, qui depuis 1867 était membre de la Société de géographie de Paris, avait exprimé par une contribution pécuniaire l'intérêt qu'il témoignait à l'initiative prise par cette institution d'organiser au mois d'août 1875 un congrès international des sciences géographiques. Le programme de cette assemblée était très vaste et toutes les personnalités éminentes de l'Europe, connues par leurs travaux scientifiques ou par leurs voyages dans les pays lointains, devaient s'y réunir.

Ce Congrès prenait pour le Roi une importance capitale. Son attention était déjà fixée sur le centre de l'Afrique. Il attendait donc avec impatience les rapports qui seraient présentés au congrès et les échanges de vues auxquels ceux-ci donneraient lieu. Tout ce qui se rapportait aux découvertes et à la colonisation l'intéressait au plus haut degré. Il était conscient que l'heure était proche où l'Afrique ne resterait plus la *terra incognita*. Un grand dessein mûrissait secrètement dans son esprit : celui de se tailler un empire colonial au moment où les peuples civilisés procéderaient au partage de l'Afrique.

ARTICLE PREMIER.

Le congrès de Paris de 1875.

La Belgique prenait officiellement part au congrès. Le baron EM. DE BORCHGRAVE, chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères, fut désigné pour participer à cette Assemblée comme délégué du Gouvernement belge (1). Il ne fait pas de doute que ce choix a été inspiré par le Roi. Déjà depuis 1864, celui-ci s'était intéressé aux études historiques et coloniales du Baron. En 1871, ce dernier avait été délégué par le gouvernement au Congrès géographique d'Anvers. Il était donc l'homme indiqué pour se rendre à Paris.

Le Roi le manda au palais avant son départ pour la capitale française (2). LÉOPOLD II lui signala différents points sur lesquels il désirait recueillir des renseignements (3). Nous ne connaissons malheureusement pas l'objet des informations demandées par le Souverain. Mais on peut raisonnablement présumer que le Roi cherchait à se documenter sur les explorateurs africains qu'on y rencontrerait et sur les questions touchant le continent noir et la colonisation en général qu'on y étudierait. Le Roi devait s'intéresser nécessairement non seulement au résultats des voyages effectués dernièrement en Afrique, soit par NACHTIGAL, soit par le marquis DE COMPIÈGNE et MARCHE mais aussi à leurs projets d'avenir. Voyant les Français et les Allemands rivaliser d'efforts sur le cours de l'Ogooué pour pénétrer en Afrique, il était important pour le Roi que le ba-

(1) Lettre du comte D'ASPREMONT-LYNDEN au baron EM. DE BORCHGRAVE, Bruxelles, le 19 août 1875 (Papiers EM. DE BORCHGRAVE, dossier n° 240).

(2) Lettre du comte D'OULTEMONT au baron EM. DE BORCHGRAVE, sans date (Papiers EM. DE BORCHGRAVE, Dossier, n° 240).

(3) Lettre du baron EM. DE BORCHGRAVE au Roi, Bruxelles, le 13 septembre 1875 (Papiers EM. DE BORCHGRAVE, Dossier n° 240).

ron DE BORCHGRAVE étudiait leurs attitudes réciproques à Paris. Enfin, en France plus qu'ailleurs, le sentiment national animait l'entreprise des voyageurs ; plus qu'ailleurs le gouvernement paraissait s'y intéresser directement. Il semble que le Roi connaissait moins bien les explorateurs allemands que les autres. Il est acquis en tout cas qu'il n'était pas membre de la Société de géographie de Berlin. Peut-être chargea-t-il le baron DE BORCHGRAVE de lui fournir tout renseignement utile sur les allemands qui participeraient au congrès de Paris et de nouer des relations avec eux. En toute hypothèse, nous croyons trouver une certaine réminiscence de sa mission parisienne dans les souvenirs du BARON DE BORCHGRAVE, où nous lisons :

« Les grandes explorations africaines avaient déjà éveillé l'attention du Roi » (1).

Le congrès de Paris, qui s'ouvrit le 1^{er} août 1875, comportait différentes sections, dont deux devaient surtout intéresser LÉOPOLD II : le cinquième groupe, dit économique, qui s'occupait des questions ayant trait à la géographie économique, commerciale et statistique, et le septième groupe, dit des voyageurs, qui étudiait les problèmes surtout pratiques se rapportant aux voyages d'exploration dans les différentes parties du monde. De toutes les publications, ce fut l'*Explorateur géographique et commercial* de Paris qui, au dire du Dr PETERMANN dans ses *Mittheilungen*, a donné les informations les plus détaillées des travaux du congrès (2). Nous analyserons brièvement les discussions qui eurent lieu au sein des deux groupes déjà mentionnés.

(1) DE BORCHGRAVE, E. (Baron), Les origines de l'État Indépendant du Congo (Académie royale de Belgique, *Bulletin de la Classe des Lettres et des sciences morales et politiques*, Bruxelles, 1919, p. 171).

(2) *Mittheilungen Dr. Petermann*, 21, 1875, p. 399. — Voici les références de l'*Explorateur géographique et commercial*, Paris, 1875 : n° 25, pp. 73-75 ; n° 26, pp. 97-99 ; n° 27, pp. 121-125 ; n° 28, pp. 145-162 ; n° 29, pp. 169-196 ; n° 30, pp. 211-219 ; n° 31, pp. 224-229.

Dans la deuxième séance du groupe économique, tenue le 3 août, on aborda la question de l'émigration, de la colonisation et de la main-d'œuvre.

« M. d'Hane Steenhuyse, d'Anvers, ancien président de la première section du congrès géographique de 1871, fait observer qu'on s'est presque exclusivement occupé des pays d'Europe qui ont des colonies ; il y en a qui n'en ont pas et pour lesquels les bienfaits de la colonisation sous pavillon étranger ne sont pas moins désirables. Il voudrait qu'on recherchât les moyens de solliciter dans ces pays aussi peuplés que la Belgique les tendances à l'émigration en même temps qu'on étudierait les meilleures manières de diriger le mouvement » (1).

La suggestion de M. d'HANE STEENHUYSE fut acceptée et une sous-commission instituée sous sa présidence pour étudier la question. Ne pouvons-nous pas présumer que l'initiative prise par le délégué belge a peut-être été inspirée par une suggestion discrète que le Roi lui aurait fait parvenir ? En tout cas, le rapport de la sous-commission contenait des aperçus parmi les plus utiles pour le Roi. Nous y lisons à propos du problème de la colonisation :

« Pour les uns, qui appartiennent aux nations qui émigrent sans coloniser, le sujet paraissait de peu d'intérêt ; plusieurs même exprimaient cette idée que la fondation des colonies est une question historique et non plus d'actualité, parce qu'aujourd'hui il n'y a guère de terres disponibles propres aux œuvres de fondation, du moins dans les zones tempérées, les seules où l'on peut s'établir et cultiver, ainsi que le cinquième groupe l'a reconnu... »

Les autres étaient partisans de la colonisation. Le rapport relate leur réfutation de l'opinion précédente :

« Quant à cette assertion que l'ère de fondation des colonies est terminée, elle doit être vigoureusement rétorquée. Même en pays tempéré... puis dans les pays intertropicaux, l'Européen, s'il ne cultive pas lui-même, n'en doit pas moins coloniser. Parce qu'il doit se contenter du rôle de classe dirigeante, il n'en est que plus nécessaire aux

(1) *L'Explorateur géographique et commercial* (Paris, 1875, n° 29, p. 174).

contrées tropicales pour qu'elles s'élèvent à la civilisation... Voilà aussi une affirmation faite au cinquième groupe et nullement contredite... Et du moment qu'on ne met pas en doute qu'il faut l'intervention colonisatrice de l'Européen pour la civilisation des contrées tropicales, on trouve au moins une moitié du globe où il doit continuer à coloniser... ».

Dans la séance plénière du groupe V, M. BLANC avait lu un long mémoire sur la colonisation. La sous-commission, envisageant la question de savoir quel était le meilleur système de colonisation, s'y exprime en ces termes :

« Dans le mémoire de M. Blanc, la Commission trouve un point fort important pour un bon système de colonisation avec les indigènes. Il s'agit des soins à donner à leur progrès dans notre civilisation, et particulièrement de cette disposition d'ordre administratif et économique présenté, dans ce but, par l'auteur : s'efforcer de former les indigènes en communes, dans chacune desquelles quelques Européens, tout en s'appliquant aux entreprises productives, constitueraient un noyau dirigeant qui exercerait surtout par le bon exemple, l'action civilisatrice. La sous-commission croit que l'idée mérite d'être mise en relief » (2).

Lorsqu'en 1861 le duc de Brabant exposa sa doctrine coloniale à BRIALMONT, il n'envisagea pas la fondation d'une colonie de peuplement, mais d'une colonie dite d'exploitation, « où la mère-patrie trouve et gouverne une population indigène plus ou moins industrielle, où elle peut envoyer ou ne pas envoyer de capital, mais où elle n'importe jamais d'émigrants » (1). Il n'avait pas l'intention de provoquer un large mouvement d'émigration en Belgique ; il ne comptait pas sur la masse pour réaliser son dessein, mais sur les classes moyennes et sur l'armée. Déjà à cette époque, le duc de Brabant était convaincu que seul le système préconisé par les partisans

(1) *L'Explorateur géographique et commercial* (Paris 1875, n° 29, pp. 79-180).

(2) Note du duc de Brabant à BRIALMONT, 1^{er} décembre 1861. Voir CROKAERT, P., Brialmont. Éloge et Mémoires (Bruxelles, 1925, p. 421).

de la colonisation au congrès de Paris de 1875, était praticable.

Du coup on voit que pour LÉOPOLD II la question climatique n'avait pas l'importance qu'elle devait avoir pour BRIALMONT qui envisageait plutôt la fondation d'une colonie de peuplement et d'émigration. Voilà que le Congrès de Paris venait rappeler à LÉOPOLD II que si l'Afrique équatoriale ne convenait pas à l'immigration massive d'agriculteurs belges, elle n'était nullement impropre à un système de colonisation d'exploitation. D'ailleurs on ne connaissait pas encore la configuration, les richesses minérales, les populations de cette immense contrée encore inexplorée du centre de l'Afrique équatoriale.

Quoi qu'il en soit, LÉOPOLD II était trop avisé pour ne pas comprendre que, le jour où elles s'empareraient de l'Afrique, les grandes puissances colonisatrices n'allaient pas s'arrêter plus que de raison à des considérations de système de colonisation. Il réalisa qu'elles sauraient créer un système adapté aux pays dont elles prendraient possession. Or, il voulait être de leur nombre et assurer à la Belgique une place dans ces espaces immenses restés encore libres, puisqu'ailleurs presque tout était pratiquement occupé. Il importait donc de se hâter !

En vain, ces dernières années, des voyageurs anglais, français et allemands avaient tenté de pénétrer au centre de l'Afrique en partant de la côte occidentale, tandis que ceux qui étaient partis de la côte orientale n'avaient réussi à atteindre que les bords du lac Tanganika. Les échecs des premiers surtout, dus à l'énormité des obstacles à vaincre, avaient posé un grave problème : comment surmonter les difficultés des voyages en Afrique équatoriale ?

Le septième groupe du congrès, au sein duquel siégeaient un grand nombre de voyageurs africains comme

ROHLFS, NACHTIGAL, DUVEYRIER, le marquis DE COMPIÈGNE, MARCHE et DE BRAZZA, étudia sérieusement la question. Nous lisons à ce propos dans le compte rendu de l'*Explorateur* que le questionnaire, remis aux membres du congrès demandait s'il valait mieux voyager isolément ou en groupe. ROHLFS, qui présida la première séance du groupe VII, exposa son opinion. Il estimait que dans un pays déjà exploré, il était préférable d'organiser une expédition en groupe qui permettrait de procéder à une étude sérieuse dans les différents domaines intéressant la science. Il aborda ensuite la question des terres qu'il restait à explorer.

« Quand il s'agit d'un pays qui n'a jamais été parcouru, et dans lequel il faut s'attendre à des difficultés sérieuses de la part des populations, ou même de la nature, un seul voyageur vaut beaucoup mieux que plusieurs. Rohlfs démontre que les expéditions entreprises collectivement ont presque toujours échoué, et échoueront toujours en Afrique. Il faut, pour pénétrer au cœur de l'Afrique, un voyageur ou deux au plus. Après une intéressante discussion, tous les voyageurs, membres de la section, se sont énergiquement prononcés dans le sens de ce qui venait d'être dit par Rohlfs » (1).

La discussion de l'emploi d'éléphants, de mulets, de chameaux ou d'autres bêtes de somme ne faisait que mieux ressortir que le voyageur africain était en grande partie forcé de se frayer à pied un chemin à travers les forêts et les marais de l'intérieur. On devait pouvoir limiter les bagages au strict nécessaire car les plus grandes difficultés provenaient de la pénurie des moyens de transport.

Dans cette même section on suivit avec une attention toute particulière les récits que NACHTIGAL, ROHLFS, DE COMPIÈGNE et DUVEYRIER y firent de leurs voyages et de leurs expériences. DE BRAZZA y présenta également une communication sur le voyage qu'il allait entreprendre sur l'Ogooue.

(1) *L'Explorateur géographique et commercial* (Paris, 1875, n. 28, p. 149).

« Elle fut accueillie avec un intérêt d'autant plus vif que de Brazza devait, dès le lendemain du jour où il a parlé, rentrer à Toulon pour en repartir aussitôt immédiatement : il s'est embarqué avant-hier à Bordeaux à destination de Dakar ».

C'est ainsi que le marquis DE COMPIÈGNE, secrétaire du septième groupe, l'annonce dans l'*Explorateur*, en donnant les détails fournis par DE BRAZZA lui-même sur la composition et l'organisation de son expédition, ainsi que sur la manière selon laquelle il se proposait de procéder, voulant à tout prix pénétrer le plus possible au cœur de l'Afrique. Et le marquis DE COMPIÈGNE émet à la fin de son compte rendu la considération suivante :

« En terminant, de Brazza a avec beaucoup de tact et de délicatesse fait allusion à l'expédition de M. le D^r Lenz, qui se fait en ce moment, nous le disons à regret, *un peu à la sourdine*, sur l'Ogôoué ; il a dit qu'il serait enchanté de porter aide et assistance à ce voyageur lorsqu'il le rencontrerait ; il a ajouté qu'il serait bien désirable de voir les grandes sociétés de géographie se prévenir entre elles lorsqu'elles envoient des expéditions et exposer franchement le but et le moyen de l'entreprise, comme lui, M. de Brazza le fait en ce moment » (1).

ARTICLE DEUXIÈME.

Le Roi et les données du Congrès de Paris.

Aucun passage dans tout le compte rendu du congrès de Paris n'a peut-être tant frappé l'attention de LÉOPOLD II que cette réflexion du voyageur français. N'est-ce pas ici que nous devons rechercher l'étincelle qui a allumé le flambeau, pour employer une expression qui plus tard jaillira de la plume d'ÉMILE BANNING ? La réflexion émise par DE BRAZZA n'était pas uniquement ou principalement inspirée par une pure préoccupation

(1) *L'Explorateur géographique et commercial* (Paris, 1875, n. 30, p. 212).

scientifique. Cette remarque ne traduisait-elle pas plutôt l'aspiration des milieux français de voir la voie de l'Ogooué réservée à des compatriotes et leur dépit de voir les Allemands leur livrer sur ce terrain une sérieuse concurrence ! Non seulement l'honneur national des Français y était engagé, mais aussi tout ce que cachait au monde « la mission officielle » du comte DE BRAZZA. LÉOPOLD II était trop réaliste et trop fin diplomate pour ne pas réaliser qu'il serait utopique d'attendre qu'une des trois sociétés de géographie rivales, celle de Londres, de Paris ou de Berlin, prît l'initiative d'inviter les autres à se révéler mutuellement leurs desseins. N'est-ce pas la remarque du voyageur français qui a inspiré à LÉOPOLD II la phrase suivante dans sa note de juillet 1876 ?

« Jusqu'ici les efforts que l'on a tentés ont été faits sans accord ; aussi le sentiment se produit-il aujourd'hui... que ceux qui poursuivent un but commun, en confèrent pour régler leur marche, pour poser quelques jalons, délimiter les régions à explorer, afin qu'aucune entreprise ne fasse double emploi... Si l'idée d'une conférence est admise je proposerai qu'elle ait lieu... à Bruxelles, ville centrale, capitale d'un pays neutre, qui paraît convenir pour une rencontre fraternelle et humanitaire, comme celle dont il s'agit » (1).

N'est-ce pas aussi la remarque de SAVORGNAN DE BRAZZA qui lui a donné l'idée lumineuse de créer un organisme international lequel coordonnerait les efforts de tous et à la tête duquel se trouverait un comité restreint composé d'un représentant de chacune des trois grandes nations intéressées à la découverte du centre de l'Afrique ? Le président de ce comité devrait être une personnalité neutre jouissant de la confiance unanime et possédant assez de prestige et d'autorité pour être considérée comme l'arbitre impartial des intérêts

(1) Note du Roi communiquée à quelques personnalités belges et étrangères, en juillet 1876 (Voir *Zaïre*, VII-8, 1953, p. 814).

de tous ? Or, qui, dans la pensée de LÉOPOLD II, pouvait mieux remplir ce rôle que lui-même ? L'idée était originale et ouvrait des horizons infinis aux rêves expansionnistes du Roi.

Cette idée semblait inspirée par le noble souci de prévenir des difficultés entre les différentes sociétés de géographie, difficultés qui pouvaient même donner lieu à des complications diplomatiques. Elle semblait pouvoir favoriser les efforts de chacun. En fait, elle devait surtout profiter à LÉOPOLD II. Il se verrait du coup placé à un poste de choix pour observer l'évolution des découvertes, et il lui serait possible de tenter à son tour en temps opportun une pénétration en Afrique.

Pour cela, l'organisme dont le projet s'ébauchait dans son esprit, ne devait pas être simplement une cour d'arbitrage ou un bureau de direction et de renseignements. Cette idée froisserait probablement la susceptibilité nationale des différentes parties en cause. Il fallait trouver un élément susceptible de rendre cet organisme sympathique à tous et capable de faciliter la pénétration en Afrique centrale. Quand un esprit aussi fécond et aussi génial que celui de LÉOPOLD II se concentre intensément sur l'élaboration d'un plan d'action en vue de la réalisation d'un dessein qui fait vibrer toutes les fibres de son âme, la force créatrice de l'imagination fait des merveilles ; les horizons s'ouvrent comme d'eux-mêmes ; tout converge vers la pleine vision du but et des moyens aptes à l'atteindre. Ce fut le cas ici.

Déjà LÉOPOLD II entrevoyait comment cet organisme international centralisateur pouvait en même temps apporter une solution idéale aux difficultés qui jusqu'alors avaient arrêté les voyageurs sur le chemin conduisant au cœur de l'Afrique. En effet, si d'une part, il était à déconseiller d'organiser des expéditions en groupe, bien que ce mode de voyage procurât le maximum de garantie au point de vue de la sécurité des voyageurs,

on ne pouvait d'autre part, laisser les explorateurs isolés abandonnés complètement à eux-mêmes, privés de toute communication avec le monde civilisé, exposés à devoir manquer de tout secours en cas de maladie ou de nécessité. Leur tâche serait incontestablement facilitée si on créait en Afrique même des postes de secours !

« Les problèmes posés, tous n'ont pas été résolus, mais la plupart ont été examinés avec une mûre attention » disait des travaux du Congrès de Paris le baron REILLE, commissaire général dans son rapport, lu à l'assemblée générale de la Société de géographie de Paris le 20 décembre 1875 (1). C'était vrai, particulièrement en ce qui regarde le problème des difficultés de voyager au cœur de l'Afrique.

Dans l'*Année géographique* de 1875, parue en février 1876, VIVIEN DE SAINT-MARTIN reprit son exposé de cette question déjà publié en juin 1875 dans *Le Tour du Monde* (2), dans lequel il rapporte l'opinion que BEHM et PETERMANN avaient émise à ce sujet au début de cette année (3). Le géographe français y écrit :

« Cette difficulté (des transports) est formidable en effet, elle est inhérente à toute expédition organisée sur une grande échelle... Un simple voyageur, dans ces conditions, aura plus de chance de réussir qu'une nombreuse expédition... Il faut d'ailleurs reconnaître que le problème présente, sous ses deux aspects, de graves difficultés, particulièrement en ce qui touche l'Afrique et que peut-être on y peut trouver un moyen terme » (4).

Ce moyen terme, l'éminent géographe français ne l'indiquait pas. Il est probable qu'à ce moment-là LÉO-

(1) *Bulletin de la Société de géographie de Paris* (Sixième série, t. XI, janvier-juin 1876, livraison de février 1876, p. 219).

(2) *Le Tour du Monde*, 1875, I, p. 418-419.

(3) BEHM, Die Afrikanische Expedition. *Mittheilungen Dr Petermann*, Band 21, 1875, pp. 1-7; D^r PETERMANN, Die Deutsche Afrikanische Expedition (*Mittheilungen*, Band 21, 1875, pp. 7-11).

(4) *Année géographique 1875* (Paris, XIII, 1876, p. 11).

POLD II l'avait déjà entrevu par une de ces intuitions géniales : placer des postes de secours le long des routes suivies par les voyageurs, rapprocher ainsi autant que possible du terrain de leurs opérations des stations hospitalières où les voyageurs pourraient éventuellement se ravitailler, trouver secours et protection en cas de nécessité ou de maladie.

L'organisme international envisagé par LÉOPOLD II pourrait précisément s'occuper de l'établissement de ces stations hospitalières, se mettant ainsi au service de tous dans le but de soutenir les efforts de chacun. Mais pour le Roi, fonder une semblable station, même sous l'égide d'un organisme international, c'était prendre pied au cœur de l'Afrique, c'était mettre de son côté toutes les chances d'y acquérir un jour une colonie pour la Belgique.

Dans son rapport sur les travaux de la Société de géographie de Paris et sur les progrès des sciences géographiques pendant l'année 1874, paru en avril 1875 dans le Bulletin de la Société, M. MAUNOIR avait dit à propos de l'intérêt que portait l'Angleterre au Pôle Nord :

« L'orgueil ou la nécessité de la domination élevèrent (jadis) des monuments qui proclameront aujourd'hui la grandeur des civilisations passées... C'est le devoir, comme ce sera l'honneur de nos générations, de viser plus haut encore : ayant bénéficié des résultats de recherches théoriques...elles sont tenues de consacrer d'une façon toute désintéressée une partie de leurs efforts, une partie de leurs ressources, à ouvrir aux générations futures les voies du progrès par la science. Pour nous, dévoués à l'étude de la structure et de la vie du globe, nous ne nous lasserons pas d'élever la voix en faveur de ces chercheurs hardis ou laborieux dont les découvertes contribuent à rendre plus fécondes et plus nobles les destinées de l'humanité » (1).

Il y avait sans doute dans ce discours un peu de rhétorique, mais d'autre part il rendait fidèlement la

(1) *Bulletin de la Société de géographie de Paris* (Sixième série, IX, janvier-juin 1875, p. 400).

mentalité des milieux scientifiques de l'époque. Aussi, lorsqu'il s'adressa à ces mêmes milieux en vue de leur présenter son projet, LÉOPOLD II parla d'une « croisade moderne bien digne de notre époque », d'un mouvement qui se proposait de « percer les ténèbres qui enveloppent encore cette partie du monde... et d'y verser les trésors de la civilisation ».

Certes, nous ne saurions affirmer que déjà à l'époque du congrès de Paris, LÉOPOLD II s'était fait les réflexions que nous venons d'émettre ou qu'il avait eu comme par intuition une vue d'ensemble de l'œuvre dont il n'allait pas tarder à prendre l'initiative. Une chose cependant nous frappe : de multiples éléments de la future initiative du Roi se retrouvent dans les comptes rendus et les commentaires du congrès de Paris. Ces éléments n'ont pas pu échapper à l'attention de LÉOPOLD II.

Mais que lui apportait le baron EM. DE BORCHGRAVE ? Dans les rapports politiques confidentiels que celui-ci adressait de Paris au ministre des Affaires étrangères de Bruxelles ⁽¹⁾ qui les communiquait au Roi ⁽²⁾, le baron signala le manque de tact politique de la part des Français à l'égard des Allemands délégués à la conférence. Il notait également une certaine réserve de la part des Anglais.

Ces données furent précieuses à LÉOPOLD II ; elles le confirmèrent dans sa conviction au sujet du parti qu'il pourrait retirer de sa position neutre pour rallier à son projet Anglais, Français et Allemands. « Léopold II, et ce fut là sans doute un trait de génie, vit tout de suite la chance que la neutralité belge, qui le paralysait par ailleurs, lui permettrait ici de courir », écrit à juste titre

⁽¹⁾ Lettres du baron EM. DE BORCHGRAVE au comte D'ASPREMONT-LYNDEN, Paris les 8, 11, 12 août 1875 (Papiers EM. DE BORCHGRAVE, Dossier n° 240).

⁽²⁾ Lettre du comte D'ASPREMONT-LYNDEN au baron EM. DE BORCHGRAVE, Bruxelles, le 19 août 1875 (Papiers EM. DE BORCHGRAVE, Dossier n° 240).

H. PIRENNE ⁽¹⁾. En effet, la rivalité des sociétés géographiques allemandes, françaises et anglaises en Afrique et le manque de tact des Français à Paris faisaient admirablement son jeu. C'est en flattant l'amour-propre de chacun de ces concurrents qu'il s'assurera leur concours.

Mais quelles informations le baron EM. DE BORCHGRAVE apporta-t-il de Paris directement à LÉOPOLD II ? Une lettre datée du 13 septembre 1876, nous fixe à ce sujet :

« Sire,

» A l'issue du Congrès de géographie, j'aurais désiré pouvoir rendre compte à Votre Majesté des renseignements que j'avais recueillis sur les points qu'Elle avait bien voulu signaler à mon attention.

» Malheureusement, il m'a été impossible de réunir, pendant la durée de la session les documents qui m'étaient nécessaires et depuis je n'ai reçu, qu'en partie, ceux que j'avais demandés.

» Des nouvelles que je reçois à l'instant me permettent d'espérer que dans une huitaine de jours, je serai en mesure de satisfaire aux désirs du Roi... » ⁽²⁾.

Il est regrettable que le baron EM. DE BORCHGRAVE, n'ait pas conservé le brouillon de son rapport au Roi, annoncé dans cette lettre.

« Parmi les projets qui ont été soumis au Congrès de Paris, nous espérons bien que plusieurs auront été réalisés avant que de nouvelles assises de notre science se réunissent », avait dit le baron REILLE dans son rapport sur le Congrès des Sciences géographiques de Paris à l'assemblée générale semestrielle du 20 décembre 1875 ⁽³⁾. N'est-on pas en droit de supposer qu'à la suite de ce Congrès parisien, LÉOPOLD II conçut l'idée de convoquer

⁽¹⁾ H. PIRENNE, Histoire de Belgique (La Renaissance du Livre, Bruxelles, 1931, t. IV, p. 224).

⁽²⁾ Papiers EM. DE BORCHGRAVE (Dossier n° 240).

⁽³⁾ *Bulletin de la Société de géographie de Paris* (Sixième série, t. XI, janvier-juin 1875, p. 219).

une nouvelle conférence géographique plus restreinte avec un but bien précis, et cela dans un avenir proche ? Certes, il était de bonne politique de ne pas se montrer trop empressé. Il fallait laisser se passer un intervalle raisonnable entre le congrès qui venait de se clore à Paris et l'assemblée qu'il se proposait de convoquer à Bruxelles. LÉOPOLD II a-t-il choisi, dès 1875, la date approximative de sa Conférence, jugeant qu'une année suffisait pour distancer les deux réunions et lui permettre de préparer sa Conférence avec tout le soin qu'elle exigeait ? Nous ne pouvons le savoir faute de documents qui nous renseignent sur les intentions du Roi. Il n'en reste pas moins que l'hypothèse n'a rien d'invraisemblable.

Nous n'avons pu qu'élaborer des conjectures, mais elles nous semblent correspondre à tout ce que nous savons de l'application persévérante du Roi à épier le moment favorable à la réalisation de son rêve impérial. Nous nous sommes efforcé de retrouver quelques jalons qui ont marqué la genèse de son dessein africain depuis 1873 jusqu'en septembre 1875. Notre essai n'est qu'une ébauche, bien imparfaite et incomplète sans doute, mais peut-être assez suggestive ⁽¹⁾.

ARTICLE TROISIÈME.

La lettre du Roi à Lambermont, en date du 22 août 1875, confirme notre hypothèse.

Nous avons déjà mis au point notre hypothèse, lorsque nous eûmes la chance de mettre la main sur l'étude qu'en 1928 M. A. DOREN publia sur les tentatives

(1) Il serait très instructif de relire dans ce but les principaux journaux anglais, pour y glaner tout ce qui concerne l'Afrique centrale équatoriale et qui a pu intéresser LÉOPOLD II.

d'expansion belge sous LÉOPOLD II. L'auteur relate d'après le mémoire de LAMBERMONT, *Tentatives d'expansion belge en Extrême-Orient 1840-1890*, comment les négociations avec l'Espagne échouèrent en 1875. Le 20 août 1875, un négociant anversoïis rapporta dans une lettre à LAMBERMONT les résultats négatifs de l'entretien qu'il venait d'avoir avec une personnalité espagnole ⁽¹⁾. Puis l'auteur allemand écrit :

« Ein kurzer Brief an Lambermont zeigt, dasz, wie nach Spanien und den Philippinen, die Blicke des Königs um die gleiche Zeit auch nach den portugiesischen und den holländischen Kolonien gerichtet waren ; er schlieszt mit den zukunftsschweren Worten : « Ich gedenke mich zu informieren, ob es in Afrika nichts zu tun gibt » (Brief Leopolds an Lambermont vom 22.VIII.1875) » ⁽²⁾.

C'était la première fois que nous rencontrions la citation de cette lettre qui ne figure pas dans la collection des papiers classés en ordre chronologique de LAMBERMONT, conservée aux Archives du ministère des Affaires étrangères de Bruxelles. Nous y sommes retourné. Grâce aux indications de MM. STENGERS et DESNEUX, nous avons trouvé cette fameuse lettre dans une autre collection de papiers LAMBERMONT que nous n'avions pas encore consultée, intitulée : *Papiers laissés par le baron Lambermont*. Le tome V de cette précieuse collection contient une section où sont rassemblés les documents se rapportant à la tentative de colonisation des Philippines.

Nous sommes heureux d'en donner ici quelques pièces se rapportant directement à notre sujet.

Le 10 juin 1875, M. JOORIS, diplomate belge qui avait

⁽¹⁾ DOREN, A., *Leopold II und die Belgische Expansion bis zur Gründung des Kongostaates* (Staat und Persönlichkeit Festgabe Erich Brandenburg zum 60. Geburtstage, Dieterich, Leipzig, 1928, p. 227).

⁽²⁾ *Ibidem*, p. 227 et note 22.

passé quelques années de service en Espagne, signale au baron LAMBERMONT que, d'après les informations qu'il venait de recueillir à Spa, où il se trouvait en ce moment, les efforts faits par l'Allemagne pour acheter les îles Philippines du gouvernement espagnol avaient définitivement avorté. Il attirait l'attention de LAMBERMONT sur le projet de colonisation que l'Allemagne semblait vouloir tenter en Polynésie (1).

Le 20 août, M. Is. DE MONTENAKEN, riche négociant d'Anvers qui avait été mis dans le secret du projet philippin du Roi, écrivit une longue lettre au baron LAMBERMONT dans laquelle il relatait la conversation qu'il venait d'avoir avec un certain comte de X. Cette personnalité diplomatique espagnole lui avait clairement expliqué que l'Espagne n'était pas disposée à aliéner sa souveraineté sur les îles Philippines. En vain une puissance européenne venait-elle dernièrement de proposer au gouvernement de Madrid l'achat de ces îles (2).

Le baron LAMBERMONT s'empessa de communiquer cette lettre au Roi. En réponse, LÉOPOLD II lui écrivit le 22 août 1875 la lettre dont DOREN fait état dans son étude. En voici le texte intégral :

« 22 août 1875, Laeken.

» Cher Baron,

» Veuillez remercier M. de Montenaken et recevoir pour Vous-même, mon cher Ministre, tous mes remerciements pour la peine que vous avez eu la bonté de prendre encore une fois.

» Le coup de sonde n'est pas encourageant et il ne me paraît pas utile d'insister.

» Pour le moment ni les Espagnols, ni les Portugais, ni les Hollandais ne sont disposés à vendre.

(1). Archives du ministère des Affaires étrangères, Bruxelles, Papiers laissés par le baron LAMBERMONT, vol. V, section 9 : Colonisation des Philippines (1869-1875), document n° 54.

(2) *Ibidem*, document n° 55.

» Je compte m'informer discrètement si en Afrique il n'y a rien à faire.

» Croyez-moi toujours, Cher Baron,

Votre très dévoué et affectionné

LÉOPOLD » (1)

Il y a une coïncidence frappante entre la fin du Congrès des sciences géographiques de Paris et celle des négociations avec l'Espagne. Le projet philippin venait de tomber à l'eau. « Repoussé de ce côté, il s'était remis, en grand mystère, à caresser des projets qui n'ont pas tous été révélés. Puisqu'il n'y avait rien à faire en Asie et en Océanie, LÉOPOLD II commença à porter ses regards vers l'Afrique » écrit le comte DE LICHTERVELDE (2).

C'est précisément au lendemain de cet échec que LÉOPOLD II trouva enfin sa voie. Ne pouvons-nous pas supposer avec une grande probabilité, que l'idée de tenter sa chance en Afrique lui avait été suggérée par ce qu'il venait de lire dans les comptes rendus du Congrès géographique de Paris ?

Le Roi écrit alors au baron LAMBERMONT : « Je compte m'informer discrètement si en Afrique il n'y a rien à faire ». Il n'aurait pas écrit cela à son confident, s'il n'avait déjà conçu un projet. C'était une entrée en matière. Le Roi attirait l'attention de LAMBERMONT sur l'Afrique, et l'invitait à discuter l'affaire avec lui. Le Roi ne fut donc pas seul à échafauder le plan génial qu'il mènerait à la réussite. Nous avons toujours présumé que LAMBERMONT y collabora, bien que nous n'en eussions trouvé aucune trace dans ses papiers. La lettre du 22 août 1875 nous permet à présent d'affirmer catégoriquement qu'il a coopéré à l'élaboration de la formule qui, en 1876, deviendra l'Association internationale afri-

(1) *Ibidem*, document n° 56.

(2) DE LICHTERVELDE, L. (Comte), Léopold II, p. 135.

29 août 1875 Lambermont 16



Mon Baron,

Je vous remercie
de votre lettre et
surtout pour l'intérêt
que vous m'avez
bien voulu me
montrer en ce qui
concerne la colonisation
des Philippines. Je
vous prie de m'écrire
à l'avenir à l'adresse
suivante : M. A. E. Archévis

FIG. 4. — Lettre du Roi au baron LAMBERMONT (22 août 1875). — Colonisation des Philippines, document n° 56 [Arch. Min. Aff. Étr. — Papiers laissés par le baron LAMBERMONT (ordre systématique), vol. V, sect. 9].

de prendre un
— puis.
Le camp de l'armée
est-il par conséquent
et il ne sera
peut-être pas utile
s'insister.

Il le mentionne
en les Espagnols,
en les Portugais.

en les Hollandais
en sont disposés
à rendre
le compte en informant
discrettement
en l'espérance qu'il
a en à faire.

Leur, avec toujours
leur honneur
votre bon plaisir
spécifier le point.

H. A. L. 1875

FIG. 5. — Lettre du Roi au baron LAMBERMONT, suite (22 août 1875). — Colonisation des Philippines, document n° 56 [Arch. Min. Aff. Étr. — Papiers laissés par le baron LAMBERMONT (ordre systématique), vol. V, sect. 9].

caine. Car ce ne sera pas uniquement à la brève communication du 22 août 1875 que se seront limitées les confidences royales relatives à son projet africain. Les deux hommes ont dû discuter ensemble le projet. Si la première idée en venait du Roi, l'élaboration du plan a été le résultat de la collaboration du Souverain et de LAMBERMONT. Il en fut ainsi pour d'autres projets. Telle a également dû être la genèse du dessein africain.

C'est un mérite que désormais personne ne refusera plus au baron LAMBERMONT. Il convient ainsi de le placer au premier rang des collaborateurs africains de LÉOPOLD II. Il fut le premier dans l'ordre chronologique en même temps qu'il surpassa de loin en finesse diplomatique tous les grands commis de LÉOPOLD II. Longtemps l'activité congolaise de LAMBERMONT n'a été connue qu'imparfaitement pour autant que BANNING l'eût décrite dans ses œuvres, et nous devons au collaborateur du baron LAMBERMONT nombre de données intéressantes sur les activités congolaises de son chef. Nous commettrions cependant une grave erreur en estimant qu'après BANNING, on a épuisé ce sujet. La tâche des historiens est précisément de compléter l'exposé de ce dernier.

On peut se demander si BANNING n'a pas été mêlé à ce travail secret auquel se livraient le Roi et LAMBERMONT et d'où naquit l'idée de la Conférence géographique de Bruxelles et celle de l'Association internationale africaine. La réalité des faits nous force de répondre que non. L'archiviste du ministère des Affaires étrangères n'a pas été mis dans le secret au début. Le plan africain fut élaboré sans son concours. La preuve indéniable, il l'a d'ailleurs donnée lui-même dans ses écrits. C'est parce qu'il n'a jamais su comment le plan africain s'est formé lentement au cours des échanges de vues entre le Roi et le baron LAMBERMONT depuis le mois d'août 1875, que BANNING a pu se demander si parfois ses articles,

parus dans l'*Écho du Parlement* au début de 1876, n'avaient pas été « l'étincelle qui a enflammé le flambeau » des ambitions royales africaines » (1).

Ne devons-nous pas rattacher à cette lettre royale du 22 août 1875 l'entretien que nous rapporte le baron GUILLAUME dans ses souvenirs et dont nous avons parlé plus haut ? Nous ne le pensons pas. Le Roi et LAMBERMONT ont d'abord discuté ensemble de la forme que revêtirait l'initiative qu'on allait prendre, et ce n'est qu'après avoir établi le plan d'action et choisi le moment opportun de le mettre en œuvre, que la nécessité s'imposait tant au Roi qu'à LAMBERMONT de savoir par le menu ce qu'avaient déjà fait les explorateurs du continent noir. Puisqu'ils avaient l'intention de les convoquer à Bruxelles et de discuter avec eux la grande question africaine, il leur était indispensable d'être au courant de tout ce que leurs invités avaient fait en Afrique. Or, comme nous le verrons plus loin, ce n'est qu'après son voyage à Londres que le Roi put prendre une décision. Ainsi, à son retour à Bruxelles, vers la mi-juin 1876, a-t-il sans doute parlé à LAMBERMONT des résultats de sa visite à la capitale anglaise. L'affaire était sur la bonne voie. On pouvait commencer à en préparer l'exécution. C'est à ce moment-là seulement, estimons-nous, qu'avec l'assentiment du Roi, LAMBERMONT a mis son secrétaire dans le secret en le chargeant d'étudier l'Afrique, et que de son côté, le Roi recueillit des informations auprès de BANNING (2).

(1) Notes sur ma vie et mes écrits, citées par GOSSART, E., Émile Banning et Léopold II, Bruxelles, 1920, p. 55.

(2) Voir à ce sujet ROEYKENS, A., Banning et la Conférence géographique de Bruxelles en 1876 (*Zaire*, VIII-3, mars 1954, pp. 243-259).

QUATRIÈME CHAPITRE

DU CONGRÈS DES SCIENCES GÉOGRAPHIQUES DE PARIS AU VOYAGE DU ROI LÉOPOLD II A LONDRES EN MAI-JUIN 1876

Au lendemain du Congrès de Paris, le Roi commença donc à préparer avec LAMBERMONT, longtemps à l'avance, la Conférence qu'il projetait. Le baron EM. DE BORCHGRAVE, qui y fut mêlé d'assez près, nous dit en effet :

« La Conférence fut préparée avec autant de tact que de méthode, autant de prudence que de sagacité. Rien ne fut abandonné au hasard » (1).

Il s'agit d'étudier les événements qui ont pu influencer l'évolution du dessein royal. Ayant à traiter de trois faits bien distincts, nous consacrerons à chacun d'eux un article spécial.

ARTICLE PREMIER

Le Baron Em. de Borchgrave est envoyé à Berlin.

Un des premiers soins de LÉOPOLD II, au lendemain du Congrès de Paris, fut de préparer le terrain dans la capitale allemande. Il choisit à cet effet le baron EM. DE BORCHGRAVE, alors chef de cabinet du comte D'AS-

(1) DE BORCHGRAVE, E. (Baron), Les origines de l'État Indépendant du Congo (Académie royale de Belgique, *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques*, 1919, p. 171).

de la Légation de Belgique à Berlin le 10 octobre 1875. Le ministre des Affaires étrangères le retint encore à Bruxelles jusqu'à la fin de novembre pour mettre au courant des hommes et des affaires parlementaires M. VAN DEN BOSSCHE, son successeur comme chef de cabinet (1).

Au cours de sa visite de congé aux Affaires étrangères, il fut convenu avec le ministre et le secrétaire général, que le baron DE BORCHGRAVE compléterait éventuellement sa correspondance officielle par des communications privées (2). La correspondance suivie que le baron entretint de Berlin avec son ami, JULES DEVAUX, secrétaire du Roi, prouve qu'un semblable arrangement avait été pris au Palais, et pour cause.

Le 3 décembre 1875, le baron DE BORCHGRAVE arriva à Berlin (3).

ARTICLE DEUXIÈME.

L'effort concentré des missionnaires protestants anglais dans l'Est de l'Afrique équatoriale.

Nous n'envisageons pas ici au point de vue purement missionnaire l'effort des Protestants anglais dans l'Est de l'Afrique équatoriale (4). Nous essayons de dégager la

(1) *Ibidem*, pp. 45-46. — Le baron EM. DE BORCHGRAVE avait été promu au grade de conseiller de légation le 10 juin 1874. M. VAN DEN BOSSCHE, entré dans le corps diplomatique le 2 octobre 1864, s'était signalé à l'attention de ses chefs depuis qu'il avait réussi avec la plus grande distinction son examen de secrétaire de légation. Il fut promu au grade de conseiller de légation en même temps qu'il fut nommé chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères.

(2) *Ibidem*, p. 46.

(3) *Ibidem*, p. 47.

(4) Nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage du P. STORME, *Evangelisatiepogingen in de Binnenlanden van Afrika gedurende de XIX^e eeuw* (Institut Royal Colonial Belge, Bruxelles, *Mém. in-8^o*, Sect. des Sciences mor. et pol., XXIII, 1951, pp. 334-358 ; 374-376 ; 422-433) et à celui de M. ROLAND OLIVER, *The Missionary Factor in East Africa* (Longmans, London, 1952, pp.12-44). Ces deux auteurs donnent une ample liste bibliographique.

signification politique que ces efforts durent nécessairement revêtir dans l'esprit de LÉOPOLD II, et nous tentons de découvrir les conséquences qu'il en déduisit en fonction de son dessein colonial.

La première tentative d'établissement d'une mission protestante dans les régions de l'intérieur de l'Afrique baignées par le Zambèze fut organisée en 1861-1862 sous l'impulsion de LIVINGSTONE par *The Universities Mission to Central Africa*. Elle avorta malheureusement. Elle fut cependant, en 1863, à l'origine de la fondation de la mission protestante de Zanzibar.

A cette même époque un autre essai, émanant de la *Free Church of Scotland* qui se proposait de fonder un établissement dans la région du Zambèze et du lac Nyassa, n'eut pas de lendemain.

La mort de LIVINGSTONE, et surtout les glorieuses obsèques qu'on lui fit à Londres en avril 1874, réveillèrent l'intérêt des milieux protestants britanniques pour l'évangélisation de l'Afrique équatoriale. Ce furent les Écossais qui, les premiers, reprirent leur ancien projet. En mai 1874, il fut décidé à l'Assemblée générale du Comité missionnaire écossais d'établir, à la mémoire de LIVINGSTONE, une station près du lac Nyassa qu'on nommerait Livingstonia. Ce poste devait devenir, dans l'idée des promoteurs, le type idéal d'une mission africaine, c'est-à-dire un avant-poste et un centre rayonnant de civilisation chrétienne. On y instruirait les indigènes, on leur apprendrait à travailler suivant des méthodes plus rationnelles, on les initierait au commerce légal et honnête, on leur assurerait des soins médicaux, on les protégerait contre les bandes terroristes des marchands d'esclaves. A cet effet, l'expédition se composerait d'un personnel nombreux comprenant, à côté des hommes d'église, des représentants de professions artisanales et un médecin. On lancerait également un petit bateau à vapeur sur le lac Nyassa, qui permettrait de rayonner

plus facilement dans toute la région du lac et d'y exercer une surveillance étroite sur les agissements des bandes de négriers.

L'expédition, placée sous la direction de YOUNG, un ancien officier de la marine, quitta Londres le 14 mai 1875 ⁽¹⁾.

En 1874, l'*Universities Mission to Central Africa* allait également s'élancer de nouveau à la conquête de l'intérieur. EDWARD STEERE, qui avait succédé à TOZER comme chef de la mission protestante de Zanzibar, rentra cette année en Angleterre. Il rêvait de porter ses efforts vers l'intérieur de cet immense territoire situé entre l'Océan Indien et le lac Nyassa. Il parvint à gagner ses corréligionnaires à ses projets. Il voulait en somme réaliser à son tour non loin de la côte un établissement dans le genre de celui que les missionnaires catholiques tenaient depuis longtemps à Bagamoyo, et qui avait forcé l'admiration de STANLEY ⁽²⁾, de BARTLE FRERE ⁽³⁾,

⁽¹⁾ Dans une adresse, lue à l'*Anniversary Meeting* du 24 mai 1875, sir H. C. RAWLINSON, président de la *Société royale de géographie* de Londres s'exprima en ces termes au sujet de cette entreprise :

« With not less interest shall we regard an expedition which has just left England for the shores of Lake Nyassa, via the Zambezi and the Shire, which although not Geographical as its chief aim, cannot fail, if it succeeds in its main object, to add much to our Geographical knowledge. I allude to the missionary party under the guidance of Mr. Edward Young... »

The mission had its origin in Scotland equally supported by the Free and Reformed Presbyterian Churches, and is planned and managed by a Committee with Dr Stewart at its head. Their object is to found a Mission Station, to be named Livingstonia, for the industrial and educational as well as religious instruction of the swarming population of that region, on Maclear Promoutory at the southern end of the Lake » (*Journal of the royal geographical Society of London*, XLX, 1875, p. ccviii).

Dans les *Mittheilungen* du Dr PETERMANN (21, 1875, p. 318) LÉOPOLD II pouvait trouver une référence qui l'aura certainement intéressée : Livingstonia. The new mission field, dans *Reformed Presbyterian Magazine*, 1^{er} avril 1875, pp. 126-130. Nous savons par ailleurs que le Roi ne dédaignait pas de se documenter dans des périodiques publiés par les sociétés missionnaires protestantes (Lettres du baron GREINDL à BANNING, 28 décembre 1877 et 26 janvier 1878. Papiers BANNING, Dossier n° 36).

⁽²⁾ STANLEY, H., Comment j'ai retrouvé Livingstone (Paris, 1884, pp. 24 et 44).

⁽³⁾ *Missions catholiques*, t. V, 1873, p. 62.

de CAMERON (1). On y formerait des indigènes de l'intérieur qui, de retour dans leur pays natal, seraient de précieux auxiliaires des missionnaires. En 1875, une vingtaine de missionnaires protestants vinrent rejoindre STEERE à Zanzibar, et sans retard celui-ci fonda sa colonie à Magila, dans la région de Bondei. Lui-même tenta encore cette même année d'atteindre le lac Nyassa par le fleuve Rovuma, mais il échoua à 70 lieues du but.

Toute cette activité missionnaire, cet intérêt si marqué de l'Angleterre pour Zanzibar et les régions du lac Nyassa n'ont pas échappé à LÉOPOLD II. Ils devaient nécessairement le faire réfléchir. A cette époque, il n'était pas encore question de voir l'Angleterre s'annexer ces régions ; mais il était à prévoir que tôt ou tard l'intérêt religieux que la Grande-Bretagne leur accordait dès ce moment avec tant d'ardeur deviendrait un instrument d'occupation politique de ces contrées, ou du moins un motif pour l'Angleterre d'y affirmer sa puissance, d'y exercer un certain contrôle et de regarder cette partie de l'Afrique comme un champ d'action réservé à son influence. LÉOPOLD II était trop réaliste et il disposait en Angleterre de sources d'informations trop sûres pour ne pas saisir l'aspect politique de ce mouvement missionnaire (2). Et il voyait juste (3).

(1) *Missions catholiques*, t. V, 1873, pp. 267-268.

(2) Jusqu'à présent, nous n'avons pas de document qui nous renseigne directement sur les préoccupations que le Roi se fit alors au sujet de cet effort missionnaire anglais. Nous estimons cependant que les faits parlent par eux-mêmes, et que nous pouvons leur appliquer l'argument *a pari*. Si LÉOPOLD II s'est sérieusement préoccupé, à son point de vue politique, des initiatives des missionnaires anglais dans le Bas-Congo en 1877, il l'aura également fait en 1875-1876 pour l'Est africain.

(3) Voici ce qu'écrit à ce sujet ROLAND OLIVER, dans son livre récent *The Missionary Factor in East Africa* (London, Longmans, 1952, pp. 86-87) :

« There is little evidence that during the years 1875-85 any of the missions were consciously trying to draw their governments « into Central Africa in their wake ». (HANNA, A. J., *The History of Nyassaland and North-Eastern Rhodesia*, 1875-95, London, unpublished typescript, 1948, p. 135). Individual indiscretions apart, the only pressure brought to bear upon the British Government was for

Il dut en tirer une conclusion pratique : ces régions convenaient-elles encore à l'exécution de son dessein secret ? Ne devait-il pas chercher ailleurs une terre demeurée complètement libre, car dans cette partie de l'Est africain la lutte contre l'influence anglaise serait trop ardue ? Heureusement, l'Afrique offrait encore tant d'autres possibilités !

Les stations missionnaires qu'on y établirait deviendraient d'excellents points d'attache pour les explorateurs qui y trouveraient aide et hospitalité. Elles seraient également un moyen efficace pour enrayer les mouve-

new diplomatic connections — at Mombasa and on Lake Nyassa. Both the C. M. S., who asked for vice-consular status to be given to their Lay Superintendent at Freretown (Kirk to Derby, 7-vi-1876, n° 587-K. P.) and the Free Church, which requested a similar position for Dr Laws (Livingstone W. P. Laws of Livingstonia, 1921, p. 43), were aware that any exercise of civil jurisdiction was technically an offence against the Foreign Jurisdiction Act and could be legalised only by this means (Sir Bartle Frere now Governor at Cape Town, took the view that all missionaries working beyond the reach of European influence should be endowed with some kind of vice-consular authority, since it was both necessary and desirable that they should accumulate political adherents. See an interesting report of his conversations with the C. M. S. East African Missionary, J. C. Price at Cape Town : Price to C. M. S., 28. viii. 79). On Lake Nyassa there was a further reason. Obstruction by the Portuguese authorities on the Zambezi had aroused the fear of the Free Church mission as early as 1877 ; but Dr. Stewart had made it very clear to Elton, the British Consul at Mozambique, that 'on the point of any recommendations home about protection on the Lake : there is only one reason for that, and it is not the natives... It is if our Portuguese friends are to claim all that we have done, 10-12 years hence' (Stewart to Elton, 15. iv. 77, enclosed in Elton to Derby, 28. v. 77. F.O. 85.1479. I am indebted to A. Hanna, *op. cit.*, for this reference, but disagree with his interpretation of it. By 'protection' Stewart clearly meant what was later to be distinguished from 'protectorate' as 'sphere of influence').

Il est regrettable que l'étude de A. J. HANNA soit restée inédite. Il serait très intéressant de voir quelle importance l'auteur accorde aux visées politiques des missionnaires anglais dans l'Est africain. Remarquons que R. OLIVER admet lui-même ce qu'il appelle « individual indiscretions ». Nous avons l'impression que les historiens anglais sont quelque peu embarrassés de traiter de ces indiscretions. En effet, les missionnaires anglais n'étaient pas si nombreux à l'époque dans l'Est africain ; ensuite ces indiscretions, tout individuelles qu'elles fussent, dénotent une mentalité particulière chez les missionnaires protestants anglais opérant dans ces contrées ; enfin, ce sont souvent de ces indiscretions individuelles qui, dans le domaine colonial surtout, créent des situations de fait ou poussent le pouvoir à intervenir. En tout cas, elles suffisaient amplement pour justifier les préoccupations de LÉOPOLD II.

ments des esclavagistes dans la zone même de leurs opérations. Aussi, LÉOPOLD II comprit tout l'avantage qu'offriraient de semblables postes pour la pénétration et l'occupation en Afrique équatoriale. Il dut envier quelque peu l'Angleterre qui trouvait ainsi dans le zèle de ses missionnaires un instrument idéal pour l'extension de son influence et la préparation de ses conquêtes. Il a regretté sans doute de ne pas disposer de semblable coopération pour réaliser ses desseins. Son génie inventeur saura y suppléer.

Dès lors, LÉOPOLD II dut envisager l'aspect politique d'un éventuel concours de missionnaires belges à son œuvre et examiner sérieusement le problème de la position qu'il devrait adopter lui-même vis-à-vis des missionnaires belges et étrangers.

Il connaissait trop bien la mentalité de ses sujets belges pour ne pas prévoir qu'il abordait là un des aspects les plus délicats de son entreprise. Il savait qu'il devrait manœuvrer avec la plus grande circonspection. Nous verrons dans une étude ultérieure comment il s'y prit.

Mais le problème avait aussi son aspect international. LÉOPOLD II savait qu'en Angleterre, surtout depuis LIVINGSTONE, le mouvement d'intérêt et de sympathie pour l'Afrique équatoriale s'inspirait principalement d'une idée philanthropique et religieuse : on y envisageait l'abolition de la traite et l'introduction d'un commerce honnête comme le seul moyen de sauver la population indigène de l'extermination et de l'amener à la civilisation et au christianisme. Le zèle des découvertes était encouragé et soutenu par cet état d'esprit religieux ; l'aide financière généreuse du peuple anglais y trouvait également sa source et son stimulant.

S'il voulait gagner l'Angleterre à son projet d'un organisme international ayant pour but d'établir des postes hospitaliers au cœur de l'Afrique en vue de venir en aide aux voyageurs, le Roi devrait adopter une attitude favo-

rable aux missionnaires, tout en évitant de vouloir concurrencer leur œuvre. Les stations qu'il se proposait de fonder, devraient donc limiter leur action au seul domaine scientifique et hospitalier, s'abstenir de tout prosélytisme religieux et adopter à l'égard des missionnaires de toute nationalité et de tout culte une franche attitude de bienveillante neutralité qui ne refuserait jamais à qui que ce soit aide et protection en cas de besoin et qui n'entraverait en rien l'action propre des missionnaires. Alors seulement ces stations neutres pourraient être considérées par les missionnaires anglais comme étant d'un grand secours pour eux, parce qu'elles contribueraient efficacement à la pacification et à la sécurité des régions de l'intérieur et assureraient ainsi un rayonnement plus grand au prosélytisme religieux, à l'action civilisatrice et au commerce. D'ailleurs, l'œuvre projetée étant internationale et comprenant dans son sein des membres de religions différentes, il ne pouvait être question d'intégrer l'élément religieux dans l'entreprise.

LÉOPOLD II était tout entier à ces réflexions, lorsque lui parvinrent de l'Angleterre des nouvelles sensationnelles : le *Daily Telegraph* venait de publier en novembre 1875 les lettres que STANLEY avait écrites en avril 1875 sur les bords du lac Victoria-Nyanza et qu'il avait confiées au soins du malheureux LINANT DE BELLEFONDS, membre de l'expédition de GORDON PACHA. L'une d'elles, parue le 15 novembre, adressait un émouvant appel à la générosité et au zèle des missionnaires protestants anglais pour les conjurer de profiter des bonnes dispositions du roi indigène MTESA et de fonder une mission dans son immense royaume de l'Uganda. Cet appel reçut un accueil enthousiaste. Trois jours après la publication de la lettre, un donateur anonyme mettait une somme de 5.000 livres à la disposition du comité central de la *Church Missionary Society* pour fonder une mission au lac Nyanza. Les souscriptions affluèrent

et on décida d'organiser une grande expédition missionnaire au royaume de Mtesa. Celle-ci partit en avril 1876 et se composait de six membres.

VIVIEN DE SAINT-MARTIN fit à propos de l'appel de STANLEY et de l'accueil qu'il reçut en Angleterre l'observation suivante dans l'*Année géographique* de 1875, publiée en février 1876 :

« La pensée qui est immédiatement venue au reporter anglo-américain est d'utiliser ces dispositions du roi de l'Afrique équinoxiale au profit de l'Angleterre et de l'Amérique ; et suivant la marche habituelle en pareil cas, il a provoqué le prompt envoi d'une mission religieuse, entr'ouvrant en même temps les perspectives d'un marché important pour le commerce britannique dans un état qui, selon son estime, doit compter au moins deux millions d'âmes. Nous n'oserions affirmer qu'il n'y eut pas en tout ceci quelque appréciation exagérée, hommes et choses, quelque mirage grandi par la prompte imagination de l'ardent explorateur. Dans tous les cas, il a fait vibrer une des cordes sensibles de l'Angleterre » (1).

LÉOPOLD II n'aura pas manqué d'en tirer la conclusion pratique qui s'imposait : après la région du lac Nyassa et du Zambèze, voilà que celle du lac Victoria-Nyanza tombait dans l'orbite des intérêts britanniques. Il comprit parfaitement l'habile manœuvre de STANLEY qui avait choisi la meilleure voie pour introduire au plus vite l'installation des Anglais dans l'Uganda. L'Est africain intéressait de moins en moins LÉOPOLD II, car il devait juger inutile, ou du moins fort problématique, d'y entrer en compétition avec les Anglais.

L'expédition égyptienne, commandée par GORDON PACHA, s'avança du Nord vers le lac Nyanza et le lac Albert et plaça ces territoires sous la domination égyptienne.

Dès lors, le regard de LÉOPOLD II se sera porté vers le lac Tanganika et surtout vers les immenses régions

(1) *Année géographique 1875* (Paris, XIII, 1876, p. 140).

situées à l'ouest de ce lac et où n'était encore établie aucune station européenne. Il y avait déjà maintenant près d'une année que CAMERON s'y était engagé ; on était resté sans nouvelles de lui. Quelle révélation réserverait l'avenir à son sujet ?

ARTICLE TROISIÈME.

L'exploit de Cameron.

A la fin de novembre de cette même année 1875, les journaux anglais apportèrent à LÉOPOLD II la sensationnelle nouvelle de l'arrivée de CAMERON à la côte occidentale d'Afrique après une traversée de l'est à l'ouest de tout le continent noir. On n'avait plus entendu parler de lui depuis qu'en décembre 1874 avait été publié le fameux télégramme daté d'Aden et qu'on avait pu lire au début de 1875 la lettre écrite par CAMERON à Ujidi le 9 mai 1874. Parti des bords du lac Tanganyika le 19 mai 1874, l'intrépide voyageur signala le 22 novembre 1875 par télégramme son arrivée à Loanda après avoir traversé la zone méridionale de l'Afrique équatoriale.

On conçoit l'intérêt avec lequel LÉOPOLD II aura pris connaissance de cette nouvelle. Le principal résultat du voyage de CAMERON au point de vue géographique était d'avoir établi, au moins théoriquement, l'identité du Lualaba et du fleuve Congo. Avec quelle impatience le Roi aura-t-il attendu des renseignements plus détaillés sur les découvertes de cet explorateur !

Celui-ci écrivit le 22 novembre 1875 de Loanda une longue lettre à la Société royale de géographie de Londres. Elle fut publiée au début de 1876. S'il ne lui avait pas été possible de suivre le Lualaba de Nyangwe jusqu'à son embouchure, du moins avait-il parcouru

douze cents milles dans des régions absolument nouvelles. Il en rapportait des informations du plus haut intérêt.

« L'intérieur de ce pays, écrit-il dans cette lettre, est d'une salubrité, d'une magnificence et d'une richesse qui surpassent tout ce qu'on peut imaginer. J'ai recueilli des échantillons d'excellent charbon ; d'autres minéraux tels que l'or, le fer, le cuivre et l'argent s'y rencontrent en abondance. La muscade, le caoutchouc, le copal, la canne à sucre sont cultivés avec succès, particulièrement les oignons, le blé et les arbres fruitiers apportés de la côte. Un canal de 20 à 30 milles de long, qui serait creusé dans un terrain sans la moindre ondulation et relierait le Congo au Zambèse, nous ouvrirait le cœur de l'Afrique en moins de trois ans ; aujourd'hui déjà ces deux grands cours d'eau sont réunis accidentellement pendant la saison des pluies. Je ne puis rien dire des difficultés diplomatiques que soulèverait ce projet, mais on peut prévoir qu'elles seraient beaucoup plus embarrassantes que les obstacles naturels ».

La *Revue générale*, qui rapporte ces paroles dans sa livraison de février 1876, y ajoute cette réflexion :

« En faisant la part des illusions et de l'enthousiasme d'un jeune homme et en faisant l'intégration morale du facteur dissimulé sous l'euphémisme de difficultés diplomatiques, on peut cependant entrevoir dans cette entreprise une chance d'avenir... » (1).

Le lieutenant CAMERON, émule et successeur de LIVINGSTONE, avait recueilli sur les misères de la traite en Afrique des observations navrantes :

« Le trafic des esclaves dépeuple de vastes territoires... Tous nos efforts n'arrachent qu'une bien petite partie de ces malheureux aux horreurs de la traite... Le trafic s'est concentré à l'intérieur, hors de la portée des croisières maritimes, et l'interdiction du transport des esclaves par mer n'a fait qu'aggraver le mal en lui donnant un foyer où il continue de sévir sans remède ».

Et la *Revue générale* d'y ajouter :

« A ce point de vue, la création de grandes communications par eau et par terre ne rendrait pas seulement un service au commerce honnête, mais elle entraverait et finirait peut-être par détruire l'odieuse traite ».

(1) *Revue générale*, XXIII, 1876, p. 278.

de l'intérieur. L'identification de Lualaba et du Congo est donc une découverte des plus importantes pour l'avenir de l'Afrique et par contre-coup pour la prospérité de l'Europe et des Indes si directement intéressées à l'abolition de l'esclavage » (1).

Si le géographe amateur qu'était JULES DE PETIT (2), déduisit de telles observations de la lettre de CAMERON, à plus forte raison LÉOPOLD II aura-t-il su, avec profit, en tirer toutes les conclusions.

La région africaine sur laquelle LÉOPOLD II avait déjà jeté son regard, c'est-à-dire le bassin du fleuve Congo, était donc riche et salubre. Elle ne se prêtait pas seulement à l'établissement de comptoirs commerciaux, mais également à l'exploitation agricole. Elle contenait des richesses minérales, ouvrant ainsi un vaste champ d'exploitation industrielle. Dès lors, le choix de son champ d'action en Afrique fut définitivement fixé chez LÉOPOLD II, et il conçut le rêve hardi d'acquérir le bassin du Congo au profit de la Belgique. Ce fut peut-être le plus grand mérite et la chance extraordinaire du Roi d'avoir accordé crédit aux affirmations enthousiastes du jeune explorateur anglais. Pour le moment, la question du canal reliant le Zambèze au Congo était une

(1) *Ibidem*, p. 278.

(2) M. DE HAULLEVILLE, directeur de la *Revue générale*, après avoir rappelé que deux directeurs de la *Revue de Belgique*, publication libérale, et l'un des rédacteur du journal libéral, *L'Écho du Parlement*, avaient été choisis pour représenter la Belgique à la Conférence géographique de Bruxelles en septembre 1876, écrit : « Dans notre petite sphère, nous n'avons pas cessé, depuis douze ans, de contribuer autant qu'il dépendait de nous, à la cause de l'ouverture de l'Afrique centrale. Nos lecteurs habituels savent que nous les avons soigneusement tenus au courant de tous les travaux d'exploration dont le continent africain a été le théâtre. Nous avons été les premiers à signaler l'héroïque exploit du commandant (alors lieutenant) Cameron... M. Jules de Petit, un modeste fonctionnaire et un savant modeste, orientaliste et géographe de premier mérite, s'est chargé de ce soin, avec un dévouement qu'il me plaît de signaler » (*Revue Générale*, Deuxième année, t. XXIV, 1876, p. 950). M. J. de Petit était attaché à la Bibliothèque Royale de Bruxelles. Nous aimons à rappeler son souvenir, parce que tous ceux qui ont publié sur les débuts du Congo n'ont prêté d'attention qu'aux articles de Banning.

question secondaire, une affaire à déconseiller parce que, comme l'estimait également CAMERON, elle entraînerait des difficultés, non pas avec l'Égypte, comme semblait l'insinuer la *Revue générale*, mais avec le Portugal, dont ce projet heurterait trop directement les prétentions sur le cours du Zambèze, et peut-être aussi avec l'Angleterre, qui s'efforcerait tôt ou tard de s'emparer de ce canal intérieur comme elle venait de le faire de celui de Suez.

Le plan qui, depuis quelque temps et surtout depuis le Congrès de Paris, mûrissait dans l'esprit du Roi, prenait de plus en plus corps. Il semblait certain que LÉOPOLD II ne pourrait jamais s'aventurer directement sur le terrain colonial et impérialiste, et qu'il aurait à manœuvrer en sorte d'éviter de créer un courant hostile à son entreprise en Belgique et d'éveiller l'appétit de l'Angleterre, de la France ou de l'Allemagne en Afrique. CAMERON, en se faisant l'ardent apôtre d'une croisade anti-esclavagiste, fit merveilleusement le jeu de LÉOPOLD II. Ouvrir l'Afrique équatoriale à la civilisation, seconder puissamment l'œuvre gigantesque de l'exploration de cet immense continent, enrayer l'odieux trafic des esclaves au cœur même de l'Afrique, tout cela, il pouvait le réaliser par l'établissement de postes hospitaliers à l'intérieur du pays et préparer ainsi la prise de possession de ces régions.

Au début de 1876, après l'arrivée de CAMERON à Loanda, LÉOPOLD II n'a sans doute pas manqué de faire le point. Dorénavant le centre de l'Afrique n'était plus une terre impénétrable ni totalement inconnue. D'autres voyageurs n'hésiteraient pas à tenter leur fortune à la suite de l'explorateur anglais. Les difficultés de voyager en Afrique subsistaient encore : CAMERON venait de confirmer l'opinion exprimée par les explorateurs au Congrès de Paris, suivant laquelle on devait de préférence voyager seul. Déjà LÉOPOLD II avait trouvé « le moyen

terme » entre les expéditions en groupe et le voyage isolé : c'était l'établissement de stations hospitalières et pacifiques au centre de l'Afrique. Celles-ci procureraient aux voyageurs un minimum de sécurité et de protection en même temps qu'une aide efficace tant en renseignements utiles qu'en ravitaillement et au besoin en soins médicaux. Le système des stations n'était pas neuf ; le colonel GORDON l'appliquait avec succès dans sa campagne au Soudan en échelonnant le long de la route de son expédition qui descendait le Nil des postes militaires assurant ainsi les communications, en même temps que l'occupation du pays. Certes il ne pouvait pas être question d'établir au cœur de l'Afrique des postes militaires le long de la route qu'allaient suivre les explorateurs, car ces stations deviendraient nécessairement des postes d'occupation politique entre les mains des puissances qui les organiseraient. Il ne pouvait pas non plus être question d'inviter les puissances colonisatrices européennes à ériger en Afrique des centres d'hospitalité, de protection et de secours. Ceux-ci, comme les stations précédentes, deviendraient inévitablement des instruments d'occupation politique. Or il fallait à tout prix éviter d'éveiller directement l'appétit colonial de ces puissances. C'est ainsi que naquit dans l'esprit de LÉOPOLD II l'idée des stations scientifiques, pacifiques et hospitalières, à établir en Afrique sous le contrôle d'une association internationale d'ordre privé sans caractère politique.

LÉOPOLD II cherchait en somme à imiter dans une certaine mesure les missionnaires protestants anglais qui s'efforçaient d'ériger au bord des lacs Nyassa et Nyanza, des stations centrales, dont l'influence rayonnerait sur de vastes contrées.

La rivalité des grandes nations européennes sur le terrain même de l'exploration africaine jouait en sa faveur. Aucune de ces Puissances ne pouvait prendre

l'initiative d'une œuvre pareille sans exciter la rivalité des autres et sans froisser leur susceptibilité : on n'y aurait vu qu'une manœuvre politique. Mais il n'en serait pas de même si les Belges prenaient cette initiative, surtout s'ils proposaient de placer l'œuvre sous la direction d'une association internationale ayant à sa tête un comité international et limitant son action en Afrique à l'établissement de postes de secours sans caractère militaire ou politique et sans prétention aucune de concurrencer les efforts des sociétés géographiques, à qui serait laissé le soin d'organiser des expéditions d'exploration. Si l'Europe politique reculait devant la perspective d'organiser des campagnes militaires contre le trafic des esclaves au cœur de l'Afrique, l'œuvre des stations envisagées serait un premier pas vers la lutte pacifique et efficace à l'intérieur du continent contre ce commerce hideux. Quel voyageur ne serait pas content de rencontrer de pareilles stations sur sa route ?

Cette œuvre demanderait évidemment des sommes énormes sans espoir de rapport immédiat pour ceux qui l'organiseraient. Mais puisque partout on lançait avec tant de succès toutes sortes de souscriptions en faveur des explorateurs et des missionnaires africains, ne pourrait-on pas en organiser une dans toute l'Europe au profit de l'œuvre commune dont la science et l'humanité profiteraient les premières ? Ne pourrait-on créer dans chaque pays des comités nationaux qui collaboreraient avec le Conseil central de l'œuvre et travailleraient sous sa direction tant pour mener la propagande que pour rassembler les fonds et même pour organiser des stations ?

Le Roi avait la certitude qu'on ne pourrait pas repousser semblable proposition sans s'exposer à la réprobation de l'opinion publique. Il savait qu'on pourrait juger l'entreprise quelque peu utopique, mais il avait conçu son projet de telle façon qu'il éliminait d'avance toute objection que pourraient lui opposer les personnalités européennes.

LÉOPOLD II était également assuré de pouvoir gagner la Belgique à semblable initiative. S'il était vrai que les Belges étaient farouchement réfractaires à toute idée colonisatrice, ils s'étaient par contre toujours montrés généreux et spontanés dans leur dévouement à une cause humanitaire et religieuse. L'Afrique se présentait à eux avec les misères de l'esclavage, de la traite et de la barbarie. Les Belges ne résisteraient pas à l'appel qui leur serait fait d'y porter secours ; ils seraient fiers de devenir des pionniers de la civilisation et les champions de la croisade antiesclavagiste, s'ils étaient assurés qu'on ne voulait pas les lancer dans une aventure impérialiste.

C'est ainsi que LÉOPOLD II découvrit le moyen d'engager les Belges en Afrique, d'en faire des instruments de ses projets coloniaux sans qu'ils s'en rendissent compte. Il pourrait fonder des stations belges en Afrique, choisir l'emplacement qu'il jugerait le plus favorable à son dessein, y préparer l'acquisition de nouveaux territoires sans l'entrave des hommes politiques ou du gouvernement.

On a parlé de coup d'œil de génie à propos de l'intuition de LÉOPOLD II quant aux possibilités que lui offrit la fameuse découverte de STANLEY en 1877. Certes ce fut un trait de génie, mais à notre avis celui d'avoir pu prévoir le profit qu'il pouvait tirer de la découverte de CAMERON et d'avoir trouvé le moyen de réaliser son projet ne fut pas moins grand. LÉOPOLD II venait en effet d'entrevoir et de choisir le moyen d'entreprendre l'exécution de son dessein en Afrique tout en gardant le secret de ses pensées impérialistes et sans porter ombrage à personne, ni aux grandes puissances colonisatrices de l'Europe, ni aux Belges franchement anticolonialistes ; au contraire, il les forcerait tous en quelque sorte à l'admirer, à l'approuver et à l'aider.

CH. MAUNOIR, le secrétaire général de la commission centrale de la Société de géographie de Paris, n'aura

jamais cru si bien dire, lorsque, dans le rapport sur les progrès des sciences géographiques pendant l'année 1875 présenté à l'assemblée générale du 20 décembre 1875, il s'exprima en ces termes :

« Grâce aux efforts de ces courageux éclaireurs (STANLEY et CAMERON), le centre d'un pays riche et sain sera ouvert à l'émigration européenne et asiatique, et l'on peut prédire que d'ici peu de temps les forces de la civilisation moderne pénétreront dans l'intérieur de l'Afrique pour transformer ce vaste continent, champ presque illimité de production » (1).

Et HENRI DUVEYRIER, secrétaire adjoint de cette même Société, ne se doutait certainement pas que LÉOPOLD II allait bientôt réaliser sa prédiction, lorsqu'il concluait son étude sur la traversée de la zone méridionale de l'Afrique équatoriale que CAMERON venait récemment d'effectuer :

« L'œuvre des voyageurs dans l'intérieur de l'Afrique n'est pas exclusivement géographique ; ces voyageurs sont là les pionniers et les ouvriers de la civilisation en même temps que des découvertes. Leurs travaux ont, dès à présent, une portée dont les conséquences se feront bientôt sentir, en permettant au commerce, aux arts et aux idées du monde civilisé de pénétrer dans des contrées habitées par des peuples jeunes » (2).

(1) *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, 6^e série, XI, 1^{er} semestre, 1876, p. 222. — Le texte intégral du rapport : *ibidem*, pp. 464-534.

(2) H. DUVEYRIER, Traversée de la zone sud de l'Afrique équatoriale par le lieutenant Cameron (*Bulletin de la Société de géographie de Paris*, 6^e série, XI, 1^{er} semestre 1876, février, pp. 113-128).

Jusqu'à présent les historiens ont fait preuve d'une particulière sobriété dans leur exposé de la préparation immédiate de la Conférence géographique de Bruxelles. Nous avons publié ailleurs sous les signatures que nous avons trouvées concernant la préparation de la Conférence belge (1), ainsi qu'il a été pris par BARRIERS dans la préface de son ouvrage de septembre 1876 (2).

DEUXIÈME PARTIE

Dans ces deux études nous avons fait connaître l'initiative et au nom du Roi présente l'affaire à ses collègues et nous avons dit comment elle fut accueillie par le Roi et par le Gouvernement.

La préparation immédiate
de la Conférence géographique
de Bruxelles.

Le traité de commerce et de navigation national aux stations à fonder en Afrique, qui fut déposé au mois de novembre 1852, et qui fut le point de départ de la divergence initiale entre les conceptions du Roi et celles de BARRIERS au sujet de la voie à suivre dans l'exécution du dessein colonial poursuivi par l'un et par l'autre, fut la cause de leur rupture en 1862.

Nous n'avons trouvé que trop peu de données nouvelles pour reprendre ces sujets. Aussi nous sommes-ils habitués de reproduire ici les documents déjà publiés dans *Zette*.

Dans cette deuxième partie de notre travail, nous nous contenterons donc de traiter les questions touchant la préparation de la Conférence de Bruxelles que nous n'avons pas abordées ailleurs.

(1) *Zette*, t. I, p. 100-101. (2) *Zette*, t. I, p. 100-101.

Jusqu'à présent, les historiens ont fait preuve d'une particulière sobriété dans leur exposé de la préparation immédiate de la Conférence géographique de Bruxelles. Nous avons publié ailleurs tous les documents que nous avons trouvés concernant la préparation de la délégation belge ⁽¹⁾, ainsi que la part prise par BANNING dans la préparation de la conférence de septembre 1876 ⁽²⁾.

Dans ces deux études, nous avons relaté comment LAMBERMONT, au nom du Roi, présenta l'affaire à ses collègues et comment ceux-ci réagirent. Nous avons également rapporté la discussion qui eut lieu entre BANNING et ses collègues autour de l'idée lancée et âprement défendue par le premier, au sujet de l'opportunité de conférer un caractère national aux stations à fonder en Afrique. Enfin, nous avons démontré comment la divergence initiale entre les conceptions du Roi et celles de BANNING au sujet de la voie à suivre dans l'exécution du dessein colonial poursuivi par l'un et par l'autre, fut la cause de leur rupture en 1893.

Nous n'avons trouvé que trop peu de données nouvelles pour reprendre ces sujets. Aussi nous semble-t-il inutile de reproduire ici les documents déjà publiés dans *Zaïre*.

Dans cette deuxième partie de notre travail, nous nous contenterons donc de traiter les questions touchant la préparation de la Conférence de Bruxelles que nous n'avons pas abordées ailleurs.

(1) ROEYKENS, A., Les réunions préparatoires de la délégation belge à la Conférence géographique de Bruxelles en 1876 (*Zaïre*, VII-8, 1953, pp. 787-827).

(2) IDEM, Banning et la Conférence géographique de Bruxelles en 1876 (*Zaïre*, VIII-3, 1954, pp. 227-271).

PREMIER CHAPITRE

LE VOYAGE DU ROI LÉOPOLD II A LONDRES EN MAI-JUIN 1876

Dans la note qu'il fit parvenir à quelques personnalités belges et étrangères à la veille de la Conférence de septembre 1876, le Roi disait :

« J'ai constaté récemment ⁽¹⁾, en Angleterre, que les principaux membres de la Société de géographie de Londres sont très disposés à se rencontrer à Bruxelles avec les présidents des grandes sociétés de géographie du continent, et les personnes qui se sont, par leurs voyages, leurs études, leurs goûts philanthropiques et leur esprit de charité, le plus identifiées avec les tentatives d'introduire la civilisation en Afrique » ⁽²⁾.

Nous avons toujours été étonné de ce qu'on n'attachait aucun intérêt à connaître la date exacte de ce voyage royal en Angleterre et nous étions persuadé que la connaissance des détails concernant les entretiens que le Roi eut à cette occasion avec des personnalités britanniques nous mènerait à des déductions intéressantes. Nous n'avons pas été déçu dans nos recherches. *Le Moniteur* du 30 mai au 12 juin 1876 nous fournit d'amples renseignements dans sa partie non officielle.

Le 29 mai 1876 le Roi prend le train à Laeken pour Ostende, d'où il se rend à Londres pour y séjourner une huitaine de jours. Il voyage dans le plus strict incognito. A Londres, il descend à *Claridge Hotel*, et, dès le lendemain, il y reçoit l'ex-roi de Hanovre et le lieutenant

(1) A l'occasion d'un voyage qu'il venait d'y faire.

(2) *Zaire*, VII-8, 1953, p. 807.

CAMERON. Le même jour, il dîne avec le prince et la princesse de Galles.

Le mercredi 31 mai, accompagné de JULES DEVAUX et du comte J. D'OULTREMONT, le Roi déjeune chez lady BURDETT COUTTS. Dans l'après-midi, il visite Alexandra Palace et passe la soirée chez lord HOUGHTON.

Le jeudi, le Roi dîne à nouveau chez le prince de Galles et assiste ensuite au bal de la Cour au palais de Buckingham.

Le samedi, 3 juin, le Roi dîne à la légation de Belgique. Le baron SOLVYNS y avait invité l'ambassadeur de France et la marquise d'HARCOURT, le ministre des Pays-Bas, le duc et la duchesse DE ROXBURGHE, lady MOLESWORTH, M. GAVARD, sir HAMILTON SEYMOUR, sir HENRY et lady RAWLINSON, le général et lady WOLSELEY, la baronne DE HUGEL, JULES DEVAUX et le comte J. D'OULTREMONT.

Le lundi, 6 juin, le Roi déjeune chez le comte DE BEUST, ambassadeur d'Autriche, avec le ministre de Belgique et Madame SOLVYNS, ainsi que plusieurs membres de la haute aristocratie britannique.

LÉOPOLD II fait une excursion rapide en Écosse où il rend visite à la reine VICTORIA. Le 11 juin, au soir, le Roi rentre à Bruxelles.

Voilà les données du *Moniteur* que nous avons aussi retrouvées dans *Le Précurseur* et que les autres journaux ont sans doute également communiquées.

Remarquons d'abord que LÉOPOLD II s'était rendu en Allemagne au début du mois de mai. Il séjourna une huitaine de jours à Wiesbaden, et fut à Berlin du 6 au 12 mai. Le 16 mai 1876, il était de retour à Bruxelles. On fêtait alors le septantième anniversaire de l'empereur GUILLAUME I^{er} et on se préparait à Berlin à résoudre la question d'Orient. Le Tsar séjournait également en Allemagne. Autant de raisons qui déterminèrent la vi-

site du Roi au Reich ⁽¹⁾. Nulle part cependant, nous n'avons trouvé une indication qui donnerait à penser que LÉOPOLD II y entra en rapport avec des personnalités du monde géographique.

Il en fut tout autrement à Londres. Le Roi y rendit visite au prince de Galles qui venait de rentrer d'un long voyage aux Indes. Il s'y occupa aussi, sans aucun doute, de la question d'Orient, puisque l'Angleterre venait de rejeter la récente solution allemande. Mais c'est plus spécialement pour traiter de son projet africain avec les personnalités du monde géographique que LÉOPOLD II se rendit à Londres. Il tenait à y préparer lui-même le terrain et à y recueillir des renseignements confidentiels.

D'où vient-il que le Roi attachait tant d'importance à l'Angleterre ? La Grande-Bretagne — il le savait — était alors la première puissance coloniale et ses nationaux s'étaient distingués dans la découverte du continent africain. En Afrique méridionale, un complet bouleversement en faveur des intérêts britanniques était sur le point de s'opérer. En Égypte, à cause du canal de Suez, l'influence anglaise remplaçait celle des Français. Des missionnaires anglais s'avançaient vers le centre de l'Afrique équatoriale. Il était donc de la plus haute importance que LÉOPOLD II s'appliquât à gagner les Anglais à son projet. Peut-être escomptait-il en outre drainer une partie de la générosité des bourses anglaises dans la caisse commune qu'il projetait de créer !

Il n'existe pas de document qui nous renseigne directement sur ce qui a été dit à Londres dans les différentes conversations du Roi avec les personnalités anglaises. Nous possédons cependant assez d'éléments pour retracer ces entretiens, au moins dans leurs grandes lignes. Les documents que nous avons publiés sur la

(1) Voir le *Moniteur belge*, partie non officielle, du 3 au 17 mai 1876.

préparation de la Conférence de Bruxelles, et spécialement le discours du Roi, ainsi que les comptes rendus des réunions préparatoires de la délégation belge, nous permettent de connaître les arguments employés par le Roi pour gagner les Anglais à son idée.

Il est curieux de constater que la première personnalité anglaise que LÉOPOLD II rencontre à Londres en 1876 est CAMERON. Celui-ci venait de rentrer en Angleterre. Dans sa lettre, écrite de Loanda le 22 novembre 1875, perçaient, sans aucun doute, quelques visées politiques. Il importait au Roi d'être fixé à ce sujet. CAMERON dut éprouver de la fierté et se sentir très honoré des égards que le roi des Belges lui témoigna. Il trouva en LÉOPOLD II non seulement un admirateur de son courage, mais un esprit profondément intéressé par les résultats de son voyage, un savant qui connaissait déjà bien l'Afrique et dont le désir d'en savoir davantage était insatiable. En outre, le Roi n'a pas manqué d'employer tout son talent pour captiver son interlocuteur par le charme irrésistible émanant de sa personne. C'est qu'il avait à obtenir un renseignement précieux !

Nous savons maintenant que par un acte daté du 28 décembre 1874, CAMERON avait pris possession au nom de la reine VICTORIA de tout le bassin du Congo mais que le Gouvernement britannique l'avait désavoué ⁽¹⁾. LÉOPOLD II avait-il eu connaissance de ce refus avant son voyage à Londres ⁽²⁾ ? La chose n'est pas impossible,

(1) Voir KEITH, A. B., *The Belgian Congo and the Berlin Act* (Oxford, 1919, p. 25) ; THOMSON, R. S., *Fondation de l'État Indépendant du Congo* (Bruxelles, 1933, p. 63) ; CROWE, S. E., *The Berlin West African Conference 1884-1885* (London, 1942, p. 203) ; CORNET, R. J., *Katanga* (Bruxelles, 1944, p. 17-23) ; STENGERS, J., *La place de Léopold II dans l'histoire de la Colonisation* (*La Nouvelle Clio*, I-II, 1949-1950, p. 520). — R. J. CORNET analyse les causes de cette indifférence du gouvernement britannique (*Katanga*, Bruxelles, 1944, p. 27-30).

(2) On peut se demander si LÉOPOLD II avait pu prendre connaissance à cette date des documents publiés par le *Public Record Office* sous le titre *Slave Trade*,

mais nous l'ignorons. CAMERON, lui, savait alors qu'on avait écarté ses avances. Il dut en ressentir un immense dépit.

Fin diplomate, LÉOPOLD II a sans doute trouvé le moyen d'obtenir de CAMERON assez de renseignements pour en tirer la conclusion dont il avait besoin, sans dévoiler pour autant son arrière-pensée. Le bassin du Congo n'intéressait donc pas l'Angleterre en ce moment ! Tant pis pour elle et tant mieux pour lui ! La chance sourit au roi des Belges. Depuis si longtemps déjà, il épiait le moment favorable à la réalisation de ses rêves impériaux ! Voici que la fortune lui faisait des avances. Il les saisit au bond, car il savait qu'elles ne se présentent que rarement.

Il était aisé à LÉOPOLD II d'interroger CAMERON sur les difficultés qu'il avait rencontrées au cours de sa traversée de l'Afrique... et de révéler ensuite son propre projet tendant à venir en aide aux futurs voyageurs en créant des stations hospitalières le long des routes généralement suivies par les explorateurs en Afrique et de faire ainsi un premier pas dans la lutte contre la traite à l'intérieur même du continent. L'idée en avait été suggérée par CAMERON lui-même dans ses lettres et le Roi n'aura pas manqué de le lui rappeler... On peut être certain que CAMERON quitta *Claridge Hotel* entièrement gagné au projet du Roi.

Le lendemain, le Roi se rendit chez lady BURDETT COUTTS, la richissime bienfaitrice des missions protestantes anglaises. Nous pouvons deviner sur quel sujet a roulé la conversation : LÉOPOLD II admirait l'effort civilisateur des missionnaires anglais en Afrique ; il partageait leur zèle pour l'abolition de la traite et l'in-

vol. 1459, vol. 33 de 1876 et vol. 1447, vol. 21 de 1876 ? — Nous savons par la correspondance du duc de Brabant avec BRIALMONT qu'en 1861 il avait des informateurs précieux en Angleterre (CROKAERT, P., Brialmont, Éloge et Mémoires, 1925, p. 418-419). Ne les avait-il pas aussi en 1876 ?

troduction de la civilisation chrétienne au cœur même du continent noir... Il cherchait même à y collaborer d'une façon pratique en créant une œuvre internationale destinée à rendre la pénétration de l'Afrique moins pénible et plus sûre et à procurer ainsi d'immenses services aux missionnaires. Il désirait grouper toutes les bonnes volontés du monde civilisé dans un vaste mouvement de charité en faveur de l'Afrique. Des cœurs aussi généreux que lady BURDETT COUTTS appréciaient certainement à leur juste valeur les efforts qui seraient faits en ce sens. Le Roi comptait sur la grande influence de son hôtesse pour seconder son idée en Angleterre. Il serait charmé de voir figurer son nom parmi ceux des promoteurs de l'œuvre projetée... En sortant de chez lady BURDETT COUTTS, LÉOPOLD II pouvait se féliciter d'avoir fait d'elle une alliée.

Restait à discuter l'affaire avec les membres les plus éminents de la Société de géographie de Londres. L'idée même des stations était d'une utilité trop évidente pour qu'on pût songer à la rejeter. Il fallait se limiter à cet objectif et ne pas empiéter sur ceux que poursuivaient les Sociétés de géographie qui organisaient plutôt des voyages d'exploration. La nouvelle entreprise ne pouvait que leur faciliter la tâche. L'œuvre gagnerait à être réalisée en commun ; elle disposerait ainsi plus aisément des ressources nécessaires. Il conviendrait de discuter l'affaire avec les présidents et les membres éminents des autres Sociétés de géographie du continent. Le Roi, en mettant volontiers son palais à leur disposition, se sentirait flatté de pouvoir marquer ainsi toute son estime pour les hommes de science et les pionniers de la civilisation. Il n'était pas souhaitable d'organiser un grand congrès, l'expérience de Paris, l'année dernière, ne s'étant pas avérée heureuse. La Belgique était très accueillante, neutre, située au carrefour des peuples de l'Europe, toujours sympathique à l'Angleterre, n'am-

bitionnant rien d'autre que l'honneur d'héberger dans sa capitale le siège d'une œuvre aussi noble. Le Roi serait enchanté si la Société de géographie de Londres était représentée par une nombreuse délégation à la Conférence qu'il proposait de réunir. On y inviterait également des Français, des Allemands, des Russes, des Autrichiens, des Italiens, quelques Belges... Aucune mention ne fut faite des Portugais... Il valait mieux les ignorer pour le moment ⁽¹⁾.

LÉOPOLD II quitta Londres, avec la satisfaction d'avoir effectué un voyage très utile... Rentré à Bruxelles, il se mit au travail. Le temps pressait !

(1) L'opinion publique anglaise était très montée à cette époque contre les Portugais à cause des révélations faites par CAMERON sur la situation qu'il avait rencontrée à l'intérieur de l'Afrique, ainsi qu'à cause des difficultés que les Portugais créaient aux missionnaires anglais dans l'Est africain. LÉOPOLD II ne pouvait qu'accéder aux désirs des Anglais de voir les Portugais ne pas participer à la Conférence projetée.

« Il faut noter qu'entre le Zambèze et les États voisins du Congo il y a les Colonies portugaises. Le moment viendra très probablement où celles-ci pourront aussi jouer un rôle utile, mais il serait prématuré d'appeler dès maintenant le Portugal à la Conférence » disait LAMBERMONT à la première réunion des délégués belges, le 16 août 1876. Dans la réunion du 9 septembre suivant, il revenait sur le même sujet : « Le Portugal, qui détient une grande partie des côtes par lesquelles se fait la traite, est l'objet de préventions en Angleterre, soit à cause de ses règlements commerciaux, soit à cause des complaisances vraies ou prétendues de ses agents pour ceux qui se livrent à la traite. On pourra mieux juger après la conférence de ce qu'il conviendra de faire à l'égard du Portugal » (Voir *Zaire*, VII-8, 1953, pp. 811 et 821).

A Lisbonne, le ministre des Affaires étrangères se sentira un peu blessé de ce que le Portugal ni aucun Portugais ne seraient invités à prendre part à la Conférence géographique, comme M. Ed. ANSPACH, ministre de Belgique à Lisbonne, le relate dans sa lettre du 20 septembre 1876 au comte D'ASPREMONT-LYNDEN, ministre des Affaires étrangères de Bruxelles. (Ministère des Aff. étr. Bruxelles, *Afrique; Conf. géogr. de Bruxelles et Ass. Int. Afric.* (1876-1884), n. 11).

DEUXIÈME CHAPITRE

LA PRÉPARATION DES DÉLÉGUÉS ALLEMANDS

Nous n'avons trouvé, jusqu'à présent, dans les archives congolaises belges aucun document fournissant des renseignements sur les démarches entreprises par le Roi auprès des personnalités étrangères, sauf en ce qui concerne les délégués allemands. Dans ses différentes publications ⁽¹⁾, le baron EM. DE BORCHGRAVE nous, fournit quelques détails à ce sujet ; ses papiers personnels, conservés aux Archives générales du Royaume, contiennent de plus amples informations, qui nous permettent de suivre à la trace les négociations qui eurent lieu à Berlin en préparation de la Conférence de Bruxelles. Cette documentation nous met également en mesure de suivre d'assez près quelques phases de l'intense travail de préparation auquel le Roi se livra à Bruxelles.

Comme nous l'avons montré plus haut, il nous paraît hors de doute que le Roi ait voulu voir nommer le baron EM. DE BORCHGRAVE à Berlin, à la fin de 1875, afin d'y préparer de loin le terrain pour sa future entreprise africaine.

Au retour de son voyage en Angleterre, en juin 1876, LÉOPOLD II a dû convoquer le baron EM. DE BORCH-

(1) DE BORCHGRAVE, E. (baron), Souvenirs diplomatiques de quarante ans, 1863-1903. Extraits et fragments. Imprimés comme manuscrit (Vromant, Bruxelles, 1908, 560 pages). Il y est très sobre en parlant de la préparation de la Conférence géographique de Bruxelles (Voir pp. 48-59 de son ouvrage). — DE BORCHGRAVE, E. (baron), Les origines de l'État Indépendant du Congo (Académie royale de Belgique, *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques*, 1919, pp. 169-174).

GRAVE à Bruxelles. N'est-ce pas l'écho de l'entretien que le diplomate eut alors avec son Souverain que nous retrouvons dans l'article du baron DE BORCHGRAVE intitulé *Les origines de l'État indépendant du Congo* ?

« Le Roi connaissait par ses études personnelles et celles de ses collaborateurs de Bruxelles le labeur britannique et français (en Afrique).

» Il tint à connaître de plus près les explorations du monde allemand. Il me chargea du soin de lui fournir les informations nécessaires.

» J'étais depuis quelques mois conseiller de notre légation de Berlin. Ancien délégué du Gouvernement aux Congrès de géographie d'Anvers (1871) et de Paris (1875), je fus, peu après mon arrivée dans la capitale de l'Empire, sur la proposition du président baron de Richthofen et du célèbre Dr Virchow, nommé membre de la Société de géographie de Berlin.

» En vertu de ces antécédents, je me trouvais, aux yeux du Roi, qualifié pour préparer le terrain de la Conférence en ce qui concernait l'Allemagne. Mes instructions étaient confidentielles » (1).

La première chose à faire était de tâter les personnalités allemandes au sujet de leurs dispositions à l'égard d'une Conférence internationale qui se tiendrait au palais royal de Bruxelles. Nous trouvons dans les papiers du baron DE BORCHGRAVE une note, datée de Berlin, le 1^{er} juillet 1876, où sont consignées les premières informations recueillies par lui. Le baron DE RICHTHOFEN hésite à se rendre à l'invitation, étant donné qu'il ne s'est pas spécialement occupé de l'Afrique ; le Dr NACHTIGAL se rendra à Bruxelles s'il reçoit une invitation faite au nom du Roi par le chef du cabinet de Sa Majesté ; ROHLFS acceptera s'il est libre et s'il reçoit une invitation formelle ; SCHWEINFURTH est au Caire, il a l'habitude de revenir en Europe en été et s'arrête alors à Berlin ; il faudrait lui écrire pour connaître l'époque de son retour en Allemagne ; BASTIAN et ROTH sont en ce

(1) DE BORCHGRAVE, E. (baron), *Les origines de l'État Indépendant du Congo*, *op. cit.*, p. 171.

moment en Amérique où ils assistent à l'exposition de Philadelphie ; le baron NOTHOMB, notre ministre à Berlin, a engagé le Roi à leur faire écrire par M. DEVAUX qui s'adresserait à WOLLMONT ; KIEPERT n'est pas libre, il se rend en Italie en septembre prochain ; le baron DE BORCHGRAVE doit encore écrire à PETERMANN ⁽¹⁾.

Si, dans ses souvenirs, le baron DE BORCHGRAVE présente son entrée à la Société de géographie de Berlin avant la mission confidentielle qu'il reçut du Roi, ce n'est pourtant qu'au cours de la séance du 8 juillet qu'il fut reçu dans cette société savante ; le diplôme qui le nomme membre de la *Gesellschaft für Erdkunde zu Berlin* date du 9 juillet 1876 ⁽²⁾.

Peu de temps après, le baron rentra à Bruxelles. Il fut reçu en audience par le Roi. Le Souverain le chargea de recueillir des informations précises au sujet des explorateurs allemands qui, à cette heure, se trouvaient encore en Afrique.

Sitôt rentré à Berlin, le baron se mit en rapport avec le D^r NACHTIGAL. Le savant allemand lui répondit le 21 juillet 1876 par une note dans laquelle il avait consigné « en peu de mots tout ce qui concerne les voyageurs allemands qui actuellement sont en Afrique, leurs noms, ressources, buts, etc. » ⁽³⁾. Entre-temps DE BORCHGRAVE avait consulté encore d'autres personnalités, qu'il ne nomme pas, et le 27 juillet 1876, il fait rapport au Roi du résultat de ses recherches.

Le document est assez important, parce qu'il nous laisse entrevoir en quel sens s'oriente l'intérêt que le Roi porte aux explorations africaines. La lettre du baron DE BORCHGRAVE contient toutes les données de la note du D^r NACHTIGAL. Nous mettons entre guillemets les passages transcrits de ce document.

(1) Papiers EM. DE BORCHGRAVE, Dossier n° 242.

(2) *Ibidem*, Dossier n° 242.

(3) *Ibidem*, Dossier n° 242. La note autographe du D^r Nachtigal s'y trouve annexée à sa lettre.

« Berlin, le 27 juillet 1876.

» Au Roi

» Sire,

» Dès mon retour à Berlin, je me suis mis en rapport avec des hommes compétents en vue de recueillir les renseignements que Votre Majesté avait daigné me témoigner le désir de recevoir sur le nombre des voyageurs allemands actuellement en Afrique, l'itinéraire qu'ils ont à parcourir, les ressources dont ils disposent.

» Il m'a été facile de me renseigner sur les deux premiers points. Il n'en a pas été de même du troisième.

» Je vais avoir l'honneur de rendre compte au Roi du résultat de mes informations.

» L'Allemagne (et sous ce terme générique on comprend aussi à Berlin les provinces allemandes de l'Autriche) compte cinq voyageurs qui explorent en ce moment des contrées diverses du continent africain. Ce sont :

» 1^o « D^r LENZ, autrichien, arrivé en juillet 1874 au Gabon, il cherche à pénétrer dans l'intérieur de l'Afrique par la route de l'Ogowai. Pendant l'hiver de 1875, il atteint Lope dans le pays Okanda ; au mois de mai suivant, il repartit, mais fut forcé de revenir sur ses pas ; en juillet, gagnant le point le plus à l'Est qu'avait atteint l'expédition du marquis de Compiègne ; l'hostilité des Ocheba (Mpangwe ou Tan) dont un certain nombre avaient été tués dans une rencontre avec l'expédition française et les allures menaçantes de ses propres gens forcèrent le D^r Lenz à rebrousser chemin. Il va tenter un dernier effort et s'il ne réussit pas, le subside assez insignifiant à ce que j'ai cru comprendre, que lui alloue la Société africaine de Berlin, lui sera retiré » (1).

» Un Français, le comte Brazza, est sur les pas du D^r Lenz et comme il a des ressources considérables, mises à sa disposition par le Gouvernement de la République, les Français se flattent de le voir l'emporter sur son concurrent germanique.

» 2^o « D^r POGGE, Mecklembourgeois. C'est le seul personnage resté en Afrique de l'expédition dite d'Angola ou de Saccandje, que la Société africaine envoya dans ces parages pendant l'hiver 1874-1875, sous les ordres du Major de Homeyer. Ce dernier et le lieutenant autrichien Lux furent forcés, par l'état de leur santé, de rentrer en Europe.

» Le D^r Pogge se sépara de M. Lux à Kimbundu à la fin de juillet

(1) Passage repris textuellement de la note du D^r NACHTIGAL.

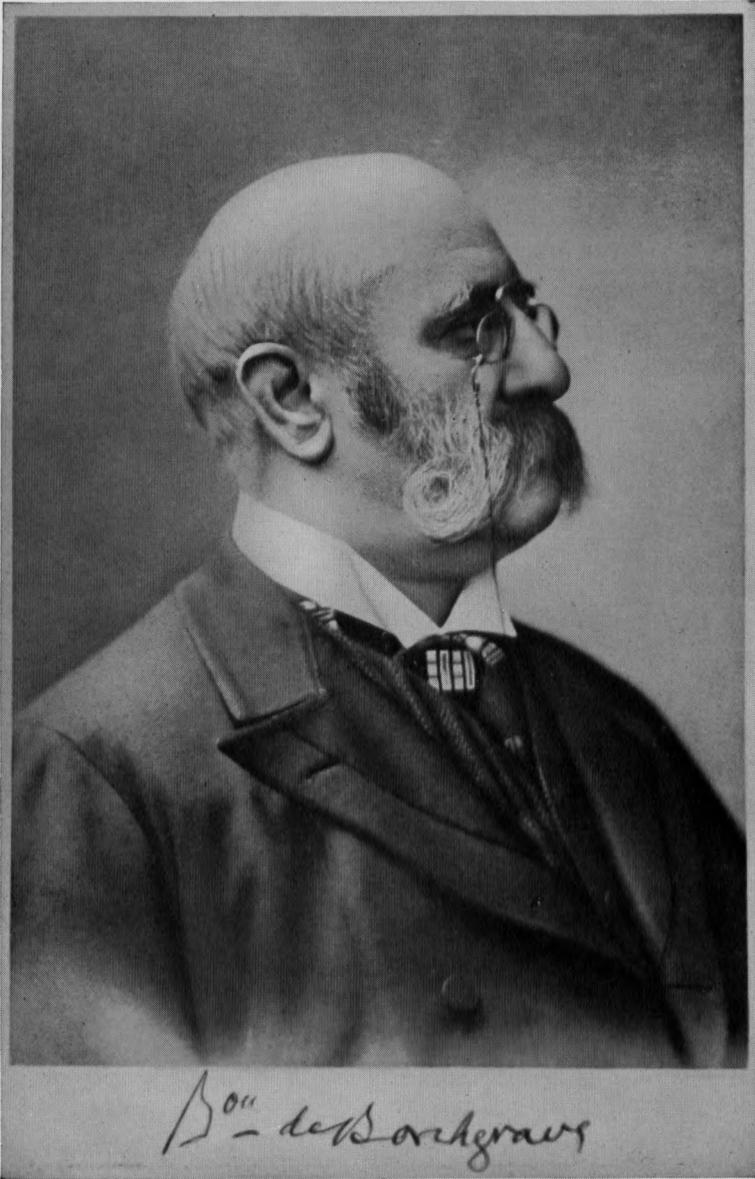


FIG. 6. — Le baron Ém. DE BORCHGRAVE.



FIG. 7. — Le baron Jules GREINDL.

1875. Kimbundu est situé hors des possessions portugaises en ligne droite, à 100 milles géographiques allemandes de Loanda. C'est de là que M. Lux retourna en Europe, tandis que le Dr Pogge continuait sa route vers la capitale de l'Empire du Mouata Yamvo où l'on suppose qu'il est arrivé depuis longtemps ; bien qu'il n'ait plus donné de ses nouvelles depuis Kimbundu, il a dû ou doit se diriger vers la côte orientale ou vers le Nord » (1).

» 3^o « M. ÉDOUARD MOHR, de Brême, connu par ses voyages dans l'Afrique méridionale (de Natal aux Chutes du Zambèze), en route en ce moment pour l'Angola. Il doit, après avoir franchi la frontière est de la colonie portugaise, faire tous les efforts possibles pour pénétrer dans la région entièrement inconnue de l'Afrique équatoriale vers le Nord.

» La Société africaine a alloué à son expédition une somme de 30.000 marks tandis que les crédits affectés aux voyages des Dr^s Lenz et Pogge, étaient limités, me dit-on, par la faiblesse même des ressources de la Société » (2). Ce chiffre relativement élevé permet de conclure que tant au point de vue scientifique que sous le rapport économique et peut-être politique, c'est l'expédition de M. Mohr qui paraît la plus importante aux yeux des Allemands.

» 4^o « M. HILDEBRANDT, de Berlin, qui cherche à pénétrer dans l'intérieur de l'Afrique du côté de Zanzibar ou de la côte de Somali. Son voyage a déjà absorbé une certaine somme provenant de la fondation Humbolds que l'Académie de Berlin avait mise à sa disposition il sera sans ressources lorsqu'il aura dépensé une subvention de 2.000 marks que la Société africaine lui a accordée » (3).

» 5^o « Dr ERWIN DE BARY, médecin naturaliste de Munich, qui se rend de Tripoli de Babarie à Ghadames, d'où il cherchera à explorer les pays des Touaregs-Hoggar. Ses vues portent surtout sur la géologie et la paléontologie (étude de l'origine et de l'âge du Sahara). Le Dr de Bary a été jusque dans ces derniers temps livré à ses propres ressources qui n'étaient pas abondantes. La Société de géographie de Berlin lui a alloué récemment une somme de 1.500 marks sur la fondation Charles Ritter » (4).

» Certains voyageurs, sans qu'il me soit possible de préciser les noms, ont obtenu des subsides soit de la munificence de l'Empereur, soit au moyen de souscriptions particulières.

(1) Passage repris textuellement de la note du Dr NACHTIGAL.

(2) *Idem.*

(3) *Idem.*

(4) *Idem.*

» J'ignore, Sire, si l'exploration du D^r Erwin de Bary est motivée d'une manière quelconque par le projet du capitaine Roudaire de créer une mer intérieure en Afrique. Ce qui est certain, c'est que les Allemands qui, dans leurs conversations, traitent ce projet d'impraticable sinon de fantastique, suivent d'un œil attentif tout ce qui s'y rattache. Je demande au Roi la permission de placer sous ses yeux l'articulet suivant d'un journal de Berlin, qui se rapporte à cette question :

« En France, où l'on ne se préoccupe guère d'un refroidissement du climat allemand, il s'élève aussi des voix contre le projet de M. le capitaine d'État-Major Roudaire de rétablir la mer intérieure entre Tunis et la province algérienne de Constantine. On connaît les vues attribuées à la politique anglaise sur l'Égypte et la Crète. Tripoli est déjà presque entièrement anglicanisé. On prête à l'Angleterre le dessein d'acheter du Bey de Tunis les deux îles de Gabès et de Gerta, à l'entrée du golfe de Gabès, ou tout au moins d'en obtenir le protectorat. C'est un fait que des officiers anglais à ... (illisible), ont, il y a déjà deux ans, levé le plan de la topographie de ces îles (topographische Beschreibung). La mer intérieure de M. Roudaire aboutirait au golfe de Gabès. Une fois en possession des dites îles, les Anglais domineraient également l'entrée de la mer intérieure qui aurait une profondeur de 15 à 22 mètres. Ils seraient dans la position la plus avantageuse pour monopoliser ou à peu près le commerce de l'Afrique centrale, voire pour faire leurs opérations sur le dos de Tunis et de l'Algérie. Aussi se gardent-ils de critiquer le plan de M. Roudaire, comme ils l'ont fait jadis pour celui de M. de Lesseps. Bien que M. de Lesseps, les ingénieurs et capitalistes français, aient en définitive travaillé pour les intérêts anglais, il ne manque pas à M. Roudaire des gens qui s'enthousiasment pour sa mer intérieure algéro-tunisienne, laquelle, créée par des ingénieurs et capitalistes français, servirait également en fin de compte les intérêts de la puissance et du commerce anglais. C'est dans cet ordre d'idées que le Consul général français à Tunis doit avoir reçu pour instruction de ne plus perdre de vue les deux îles dont il s'agit » (*Neues Berliner Tageblatt*, Dienstag, 25 Juli 1876).

» Il m'a paru, Sire, que ce passage pourrait être de nature à intéresser Votre Majesté, parce qu'il révèle combien les Allemands épient les moindres démarches de l'Angleterre, même là où des intérêts allemands ne sont pas en jeu.

» Dans la dernière séance de la Société de géographie, M. le président de Richthofen a fait part à l'assemblée de l'intention du Roi de réunir à Bruxelles au mois de septembre prochain, un congrès privé dont l'objet serait de discuter en commun la situation actuelle de

l'Afrique, de constater les résultats atteints, de préciser ceux qui restent à atteindre. La sympathie avec laquelle la Société a accueilli cette communication prouve qu'elle a apprécié comme l'apprécieront tous ceux qui ont à cœur le progrès de la science, l'initiative éclairée et généreuse de Votre Majesté.

» Je soumets à l'indulgence royale les renseignements qui précèdent. Je n'ose pas me flatter qu'ils soient absolument suffisants, mais je ne négligerai aucun effort pour les compléter et pour exécuter les ordres qu'il plaira au Roi de me donner ultérieurement.

» Je suis, Sire,

de Votre Majesté

le très humble, très obéissant et très respectueux serviteur et sujet.

(s.) Em. DE BORCHGRAVE » (1).

Le lendemain, 28 juillet, le baron DE BORCHGRAVE reçut du secrétaire de LAMBERMONT, le baron M. GUILLAUME « une communication strictement confidentielle, » datée de Bruxelles le 26 juillet, lui annonçant qu'il était « question de réunir à Bruxelles au mois de septembre, un petit comité de célébrités géographiques, qui serait chargé d'élaborer des plans d'explorations en Afrique ». Il lui demandait d'envoyer quelques particularités biographiques sur PETERMANN, SCHWEINFURTH, de RICHTHOFEN, NACHTIGAL, ROHLFS et d'indiquer tout particulièrement, s'il y avait lieu, la partie de l'Afrique qu'ils avaient explorée, l'époque et la circonstance de leurs voyages, etc. On désirait recevoir en outre la littérature des délégués allemands de la future Conférence (2).

C'est ce document qui nous amène à situer à cette époque l'entretien du baron LAMBERMONT que rapporte son secrétaire dans ses souvenirs publiés dans l'*Indépendance belge* du 2 mars 1918.

Le rapport du baron DE BORCHGRAVE au Roi fut

(1) Papiers EM. DE BORCHGRAVE. Dossier, n° 242.

(2) *Ibidem*. Il y a deux lettres du baron GUILLAUME qui se rapportent à ce même sujet : celle du 26 juillet et l'autre du 31 juillet 1876.

reçu avec beaucoup d'intérêt au palais. Le 2 août 1876, JULES DEVAUX écrit à ce sujet au diplomate belge à Berlin :

« Mon cher Borchgrave,

» Un seul petit mot par la poste pour vous dire que j'ai reçu votre lettre avec l'incluse et que celle-ci a été remise au Roi.

» Nous nageons en plein Afrique. Je parle nègre. J'ai beau m'efforcer, je conserve plus de goût pour les Blancs et je vous avoue que les évolutions auxquelles vous assistez à Berlin ont plus d'attrait pour moi que les faits et les gestes des riverains de Victoria Nyanza.

Milles amitiés sincères.

(s.) J. DEVAUX » (1).

Le même jour, le baron LAMBERMONT communiqua les instructions ultérieures du Roi au baron DE BORCHGRAVE :

« Mon cher de Borchgrave,

» Le Roi désire que vous cherchiez une occasion de voir le baron de Richthofen.

» On ne songe pas à enfermer la Conférence dans un cercle infranchissable, mais M. de Richthofen prendra peut-être connaissance avec intérêt de la note ci-jointe, que vous êtes autorisé à lui communiquer pour son information personnelle. On sera reconnaissant des observations qu'elle pourra lui suggérer.

» Je suis chargé de vous annoncer que le Roi vous a désigné comme l'un des délégués belges. Vous recevrez à cet effet un congé d'une dizaine de jours avec l'acquiescement de votre chef.

Votre dévoué,

(s.) Baron LAMBERMONT » (2).

Il s'agit ici de la note du Roi, dont nous avons donné le texte ailleurs et qui a été rédigée au mois de juillet 1876 (3). Elle indique les circonstances qui ont amené

(1) Papiers EM. DE BORCHGRAVE, Dossier n° 242.

(2) Papiers EM. DE BORCHGRAVE, Dossier n° 26.

(3) Voir dans *Zaire*, VII, 8, 1953, pp. 807-808. — Les papiers EM. DE BORCHGRAVE, Dossier n° 242, contiennent deux exemplaires de cette note. L'un cor-

le Roi à convoquer la Conférence et désigne les trois objectifs à poursuivre dans les discussions. Il convient de remarquer que la note destinée au président de la Société de géographie de Berlin diffère quelque peu du texte qui a été communiqué aux Français et aux Belges. Tenant sans doute compte des observations du baron EM. DE BORCHGRAVE au sujet de l'attitude des Allemands à l'égard de l'Angleterre, le Roi a jugé bon de laisser tomber le passage suivant :

« J'ai constaté récemment, en Angleterre, que les principaux membres de la Société de géographie de Londres sont très disposés à se rencontrer à Bruxelles avec les présidents des grandes sociétés de géographie du continent ».

Peut-être était-il également soucieux de ne pas froisser les savants allemands qu'il n'avait pas rencontrés durant son récent voyage en Allemagne et au cours de son passage à Berlin, au début de mai dernier. Dans sa note destinée au baron DE RICHTHOFEN, nous lisons simplement :

« Le 11 septembre se rencontreront à Bruxelles les présidents des grandes sociétés de géographie de l'Europe et les personnes qui se sont.. le plus identifiées avec les tentatives d'introduire la civilisation en Afrique » (1).

— Il ressort par ailleurs de la lettre de LAMBERMONT que c'est au début du mois d'août que le Roi a choisi les délégués belges à la Conférence.

Le 8 août 1876, le baron DE BORCHGRAVE répondit à LAMBERMONT en ces termes :

« Je suis aussi reconnaissant que flatté de l'honneur qu'a daigné me faire le Roi en me désignant comme l'un des délégués belges. Le projet

respond textuellement à celui que nous avons publié d'après les archives du Ministère des Affaires Étrangères de Bruxelles ; l'autre a été rédigé spécialement pour les savants allemands.

(1) Papiers EM. DE BORCHGRAVE, Dossier, n° 242.

de Sa Majesté rencontre la plus vive sympathie parmi les géographes allemands. On ne doute pas qu'il ne soit fécond en résultats.

» J'ai différé de vous répondre, espérant que j'aurais pu m'acquitter ces jours-ci du message royal dont vous m'avez chargé, mais le baron de Richthofen reste absent depuis quelque temps ; il vient rarement à Berlin dans cette saison. Je l'ai prié de m'avertir quand il passerait par ici.

» Il faut prévoir que la presse allemande s'occupera de la Conférence. Déjà un rédacteur de la *Nationale Zeitung* est venu aux renseignements. Je lui ai dit que la réunion devant avoir un caractère privé, les légations étaient sans instructions. Il a fait entendre qu'il reviendrait. Il sera difficile de l'éconduire une seconde fois.

» Veuillez, M. le baron, me croire

Votre bien dévoué

(s.) EM. DE BORCHGRAVE ».

« P. S. Vous serez très aimable de me dire si je dois remercier directement Sa Majesté ou qui ? » (1).

La réponse du baron LAMBERMONT à cette lettre ne porte pas de date.

« Mon cher Baron de Borchgrave

» Vos renseignements sont fort intéressants et nous ne saurions assez vous remercier.

» Le Roi sait que vous êtes de la Conférence. Il me paraît inutile de le remercier dès maintenant. Vous aurez bientôt l'occasion de le faire tous les jours.

» Si le journaliste en question revient, il faudra, sans le rebuter, rester dans certaines généralités : c'est une affaire personnelle du Roi — on a beaucoup conquis sur l'inconnu en Afrique. Il est temps de mettre les résultats en présence et de chercher les moyens de coordonner ce qui reste à faire. Intérêt humanitaire, intérêt scientifique, intérêt économique. Le Roi est heureux de donner, dans ce but élevé, l'hospitalité aux grandes illustrations de la science, etc...

Tout à vous

(s.) LAMBERMONT ».

« Je fonds, je suis fondu. Et notez que tous les directeurs ont choisi ce moment pour demander leur congé » (2).

(1) Papiers EM. DE BORCHGRAVE, Dossier n° 26.

(2) Papiers EM. DE BORCHGRAVE, Dossier n° 242.

Il s'agissait donc d'éviter avec le plus grand soin qu'on attachât la moindre importance politique à la Conférence de Bruxelles. Notons que dans sa lettre le baron LAMBERMONT n'exclut pas formellement cet intérêt politique. On aurait trop manifestement manqué à la vérité. Il fallait laisser cette perspective ouverte.

Le 10 août 1876, le baron DE BORCHGRAVE fournissait au secrétaire de LAMBERMONT les renseignements que celui-ci lui avait demandés dans sa lettre du 26 juillet. Pour éviter de tomber dans des répétitions inutiles, nous n'en citerons que les passages les plus intéressants.

« ...M. de Richthofen est un homme aimable et de bonne compagnie. Il me paraît écrire mieux le français qu'il ne le parle. De même que d'autres Allemands, il était mécontent à Paris, lors du Congrès, du ton des Français. Aussi il se dit très satisfait de l'accueil dont il a été l'objet.

» ...M. Nachtigal est très avenant. Il parle et écrit fort convenablement le français.

» ...M. Gérard Rohlfs, environ 45 ans, ancien sergent d'infanterie, n'a fait que des études très secondaires. Est parvenu à force de travail et d'énergie à se faire un nom et une position honorable... Les Allemands ne sont pas éloignés de placer Rohlfs sur la même ligne que Livingstone. Rohlfs est extrêmement antipathique aux Français qui l'accusent d'avoir été pendant la guerre de 1870-1871 un agent secret de Bismarck chargé de prêcher la révolte aux populations indigènes de l'Algérie, ce que sa connaissance approfondie de l'arabe lui rendait possible...

» ...Les Allemands, avec qui j'ai causé de M. Petermann, ne semblent pas désireux de le voir aller à Bruxelles. Ils le traitent d'esprit peu pratique, quelque peu brouillon et manquant de tact. On rend justice au soin avec lequel il a tenu le monde savant au courant des découvertes de nature à l'intéresser.

» ...Un voyageur allemand qui est actuellement en Afrique et dont le nom sera certainement prononcé à la Conférence est Édouard Mohr, que ses compatriotes placent déjà *au dessus* de Livingstone tant au point de vue des observations positives que de la sagacité scientifique. C'est pour ce motif que je crois utile de vous le signaler... » (1).

(1) Papiers EM. DE BORCHGRAVE, Dossier n° 242.

Il faisait une chaleur caniculaire à Bruxelles à cette époque. Aussi, dans sa réponse au baron DE BORCHGRAVE, le 12 août 1876, le baron GUILLAUME écrit-il :

« J'ai reçu ce matin les notes très intéressantes que vous m'avez envoyées sur les célébrités africo-germaines (*sic*). Je suis chargé de vous en remercier et je m'acquitte avec empressement de cette commission.

» Il est entendu que vous nous raconterez à votre arrivée à Bruxelles, tout ce que vous aurez encore appris d'intéressant, n'est-ce pas ?

» ...Il est cruel de forcer des gens qui n'ont tué ni père ni mère à s'occuper des régions équatoriales par une pareille température » (1).

Le baron DE BORCHGRAVE s'était efforcé en vain de gagner MM. BASTIAN et ROTH. Il en rendit compte à JULES DEVAUX dans sa lettre datée de Berlin, 4 septembre 1876 :

« Je me suis mis en rapport aussitôt son retour à Berlin, avec M. Bastian, qui revient d'Amérique et lui ai remis l'invitation de Sa Majesté. Je me suis vainement efforcé, ainsi que le baron de Richthofen, de persuader M. Bastian de se rendre à Bruxelles ; il se dit très fatigué et débordé par le travail. Vous trouverez ci-jointe en copie sa réponse définitive.

» J'ai expédié à M. le Dr Roth l'invitation qui le concerne et demande qu'il fit connaître ses intentions directement au Palais, dans le plus bref délai possible.

» Le comte de Noidans a écrit au baron Nothomb que M. Schweinfurth a quitté l'Égypte et a dû s'embarquer à Marseille pour revenir en Allemagne. On me prévient de son arrivée ici, mais j'appréhende que ce ne soit plus en temps utile » (2).

Voici la lettre de BASTIAN à de BORCHGRAVE, datée de Berlin le 31 août :

« Monsieur le Baron,

» Le jour après que j'avais eu le plaisir de faire votre connaissance j'écrivai à Dresde, mais Mons. le Dr Roth étant absent, j'ai envoyé aujourd'hui un télégram...

(1) Papiers EM. DE BORCHGRAVE, Dossier n° 242.

(2) Papiers EM. DE BORCHGRAVE, Dossier, n° 26.

» Quant à moi, Monsieur le Baron, je vous exposais déjà les raisons qui me forcent à renoncer à l'honneur de présenter mes hommages à un roi qui plus qu'aucun autre a le droit que ses désirs passeront pour des ordres chez tous les amis de la Géographie. Sa haute protection donnera un lustre nouveau à cette science, elle contribuera particulièrement à illustrer et éclairer l'Afrique, ce continent noir et inconnu, à l'exploration duquel nos voyageurs ont consacré tant des jours, des travaux, tant de nuits d'études.

» Les circonstances ne me permettront pas d'assister aux discussions imminentes, mais je les attends avec joie, plein d'espérances, parce que les intérêts de l'Afrique seront plaidés devant Sa Majesté par des savants illustres, qui sont élus parmi les représentants les plus distingués des sociétés géographiques d'Europe. En tout cas les résultats seront heureux.

» Veuillez agréer...

(s.) A. BASTIAN » (1).

Enfin, le même jour, 4 septembre 1876, le baron DE BORCHGRAVE était en mesure d'envoyer les observations de M. DE RICHTHOFEN à la note du Roi. Il s'adresse à LAMBERMONT en ces termes :

« Je m'empresse de vous envoyer la réponse du baron de Richthofen qu'il n'a pas dépendu de moi de vous expédier plus tôt.

» Le baron de Richthofen part ce soir pour Scheveningen (en Hollande) où il restera jusqu'à lundi prochain.

» Les Allemands regrettent beaucoup que Bastian ne se rende pas à Bruxelles. Ils l'appellent l'encyclopédie vivante. J'attends Schweinfurth, mais le temps presse et il se peut que je ne sois plus ici quand il arrivera à Berlin.

» Roth n'a pas encore répondu.

» Je compte partir vendredi d'ici pour Bruxelles. J'attends vos derniers ordres, le cas échéant.

(s.) E. DE BORCHGRAVE » (2).

Voici ce que le baron DE RICHTHOFEN lui avait écrit :

(1) Papiers EM. DE BORCHGRAVE, Dossier n° 242. Nous nous sommes interdit d'apporter les corrections qui s'imposeraient à ce texte français défectueux.

(2) Papiers EM. DE BORCHGRAVE, Dossier, n° 26.

« Berlin, den 26 August 1876.

» Mein sehr verehrter Baron,

» Verzeihen Sie, dass ich Ihnen das mir gütlichst geleihte Programm für die geographische Konferenz in Brüssel nicht früher zurückgesandt habe. Ich hatte gehofft, dasselbe mit meinem Freund Herrn von Hochsteter zu besprechen, den ich von Tag zu Tag hier erwartete, und ich hätte Ihnen gern unsere gemeinsamen Aussichten darüber mitgeteilt. Seine Ankunft hat sich jedoch verzögert, und wiewohl sie nun in wenigen Tagen bevorsteht, will ich doch die allzulange verzögerte Rücksendung nicht länger aufschieben. Gestatten Sie mir diese Gelegenheit zu benutzen, um Ihnen meine Ansicht über das Programm in einigen Worten mitzuteilen.

» Zunächst kann ich Sie versichern, dass das von Ihrem König in hochsinniger Weise entworfene Projekt Geographen und Reisende aus verschiedenen Ländern zu einer kleinen Konferenz und zur Besprechung ganz bestimmter Probleme zu versammeln, überall, wo ich davon gehört habe, mit besonderem Beifall aufgenommen worden ist, ganz abgesehen von dem Dank, welchen jeder der beteiligten für sich Seiner Mäjestät für das allergnädigste Anerbieten einer so überaus ehrenvollen Gastfreundschaft schuldig ist. Grosse Kongresse, wie sie für das geographische Gebiet von Belgien angegangen sind, wirken anregend und haben durch die Bekanntschaften und Beziehungen, welche sie herbeiführen, einen hohen Nutzen, aber um ein gemeinsames Handeln nach ganz bestimmten Zielen herbeizuführen, wird zweifellos der Plan einer kleinen Versammlung kompetenter Personen noch fruchtbarer sein; denn dadurch können Projekte klar vorgezeichnet, die besten Methoden ihrer Ausführung beraten, und die Mittel und Wege ins Werk gesetzt werden. Ein einmütiges Handeln verschiedener Nationen zum Zweck geographischer Entdeckungen ist zwar häufig als Wunsch ausgesprochen worden, aber nie zur Ausführung gekommen, und der König der Belgier wird sich durch die Initiative dazu ein bleibendes Denkmal setzen.

» Ich werde deshalb auch mit besonderer Freude der Einladung nach Brüssel folgen, und mich gern an Beratungen beteiligen, bei denen ein wirkliches Ergebnis in Aussicht steht. Gerade bei der Erforschung von Afrika vereinigen sich wissenschaftliche Zwecke mit denen des zivilisatorischen Fortschrittes in besonderen Mass; und wenn auch die Ausbreitung der christlichen Mission, des Handels und verschiedener Kulturelementen ebenso wie die Abschaffung der Sklaverei, nicht unmittelbar und für sich selbst zu den Aufgaben der geographischen Gesellschaften gehören, so erfreuen sich doch diese

des Vorzuges, dass sie die Bahnen vorzeichnen helfen, in denen jene Strömungen sich mit Aussicht auf Erfolg bewegen können, und sie erhalten ihren Lohn durch die Erleuchtungen, welche die letzteren so häufig für die gründlichere wissenschaftliche Erforschung gewähren. Sind daher die in fernerer Aussicht stehenden hohen Ziele dem Geographen überall ein Sporn für die Lösung seiner Aufgaben, so gilt dies in hervorragender Weise für Afrika.

» Zu meinen Bedauern bin ich nicht selbst in Afrika gereist, und kann persönliche Erfahrungen nur in Beziehung auf andere Weltteile zu Grunde legen. Doch habe ich während der letzten Jahre dem Vorstand der deutschen afrikanischen Gesellschaft nahe gestanden, deren leider grossenteils traurige Erfahrungen bei der Feststellung fernerer Pläne von einiger Wichtigkeit sein werden. Es wird sich bei den Beratungen — da über den hohen Wert der Zwecke und Ziele derselben nur eine Ansicht herrschen kann — wahrscheinlich zunächst um die Methoden handeln, wie das Problem der Erforschung der unbekanntesten Teile von Afrika mit der grössten Aussicht auf Erfolg in Angriff zu nehmen sei. Ich glaube, man kann davon ausgehen, dass drei Klassen von Forschungsreisen zu unterscheiden sind :

» 1. Wissenschaftliche Expeditionen grösseren Stils, die aus mehreren Personen bestehen und eine grössere oder geringere Zahl von Eingeborenen wesentlich zu ihrer eignen Dienstleistung verwenden. Obgleich sie meist vorzüglich ausgerüstet und geplant waren, sind sie doch grösstenteils gescheitert, wie die Unternehmungen unter Baron v. d. Decken, Lt. Grandy und Dr. Güssfeldt.

» 2. Reisen einzelner Personen, die sich mit Eifer ihrer Aufgabe widmeten und mit bescheidenen Ansprüchen sowie mit geringer Belastung durch Gepäck den unbekanntesten Gegenden zuwandten. Hierher gehören die Koryphäen der afrikanischen Entdeckungsgeschichte, wie Livingstone, Barth, Schweinfurth, Nachtigal, Duveyrier, Rohlf's, Cameron und viele andere.

» 3. Grosse, kriegerisch ausgerüstete und organisierte Expeditionen. Sie sind ein Experiment der letzten Jahre und waren zum Teil erfolgreich, wie die Züge unter Sir S. Baker, Gordon und Stanley.

» Ich werde bei der Konferenz die hier ziemlich allgemein zur Durchbruch gelangte Ansicht zu vertreten haben, dass nach den bisherigen Erfahrungen die Erforschung der unbekanntesten Gebiete am besten durch möglichst viele Reisen der zweiten Klasse, die von vorgeschriebenen Stützpunkten aus verdringen, erleichtert werden kann. Ihnen können dann später grössere Expeditionen folgen, die innerseits die

eigentlichen Bahnbrecher für die Mission, sowie für die Beziehungen von Handel und Verkehr und den Einfluss der europäischen Staaten auf die Abschaffung des Sklavenhandels sein werden.

» Unter den Stützpunkten für eventuelle Forschungsreisen freue ich mich neben der Ostküste auch die Westküste in Aussicht genommen zu sehen da sie trotz der geringen bisher von ihr aus erreichten Erfolge dafür geeignet zu sein scheint und den unbekanntesten Gebieten am nächsten liegt. Die Erfahrungen von Dr. Nachtigal scheinen indes ausserdem auch die Möglichkeit eines Eindringens von Norden, von Wadaï aus, zu erweisen, wenn auch diese vielversprechende Aufgabe wahrscheinlich nur von einem Reisenden von Seiner ausserordentlichen Geschicklichkeit gelöst werden kann.

» Wenn ich in Vorstehendem wesentlich den geographischen Gesichtspunkt festgehalten habe, so darf ich dies damit rechtfertigen, dass ich in Bezug auf die ferneren, die Segnungen der Zivilisation betreffenden Fragen, welche das Programm in so schönen Ausdrücken hervorhebt, zu hohe Autoritäten über mir anerkenne, um es zu wagen, auf diese grossen und edlen Ziele der bevorstehenden Beratungen in Brüssel schon jetzt näher einzugehen.

» Indem ich Sie nochmals des grossen Interesses versichere, dass ich allen durch des Königs der Belgier Majestät zur Beratung durch die Konferenz hervorgehobenen Gegenständen entgegenbringe, verbleibe ich in vorzüglichster Hochachtung

Ihr

ganz ergebenster

(s.) Fr. von RICHTHOFEN » (1).

C'est certainement en se référant aussi bien à sa propre expérience qu'à la lettre du président de la Société de géographie de Berlin que le baron DE BORCHGRAVE écrivit dans ses souvenirs :

« Les savants allemands se montrèrent épris de l'invitation du Roi, et ceux qui furent empêchés, pour des raisons diverses, de se rendre à la Conférence, lui accordèrent une chaleureuse sympathie.

» Le Gouvernement de Berlin, que le président de la Société de géographie avait mis confidentiellement au courant, témoigna de dispositions bienveillantes » (2).

(1) Papiers EM. DE BORCHGRAVE, Dossier n° 242.

(2) DE BORCHGRAVE, E. (baron), Les origines de l'État Indépendant du Congo (Académie Royale de Belgique, *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques*, 1919, p. 173).

D'autre part, le baron LAMBERMONT, faisant connaître l'opinion allemande au sujet du genre des voyages à instituer en Afrique, fit observer à ses collègues belges dans leur deuxième réunion du 9 septembre, que les Allemands donneraient leur préférence aux expéditions isolées composées seulement d'un ou de deux voyageurs. Il fit remarquer à ce propos que c'était précisément cette manière de voyager qui s'adaptait le mieux au projet de créer des postes hospitaliers (1).

En outre la lettre du baron DE RICHTHOFEN fit acquiescer au Roi la certitude que les délégués allemands lui apporteraient un grand appui pour faire triompher ses propres idées. Car, comme nous l'écrivions ailleurs, dans la pensée du Roi, la Conférence ne devait décider que ce qu'il avait déjà lui-même depuis longtemps résolu et arrangé. « Tout l'appareil et l'apparat de cette Conférence géographique n'eut d'autre raison d'être que de servir son dessein et lui permettre de passer du stade de l'étude à celui de l'action » (2).

Les documents que nous produisons ici démontrent à leur tour combien peu fondée était la supposition de THOMSON selon laquelle le baron Em. DE BORCHGRAVE, en résumant dans ses mémoires la note royale du 2 août 1876, se serait consciemment ou inconsciemment inspiré des procès-verbaux de la Conférence (3).

Revenons plutôt à la correspondance du baron EM. DE BORCHGRAVE. Le 4 septembre 1876, le baron GUILLAUME l'avertit que le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères avait réuni dans son cabinet, le 16 août, quelques-uns des membres belges de la future Conférence de géographie. « Il s'agissait de s'entendre sur la tête que l'on ferait devant les étrangers »,

(1) Voir *Zaire*, VII, 8, 1953, p. 816.

(2) *Ibidem*, p. 803.

(3) *Ibidem*, p. 805.

écrit-il. Il lui annonça également qu'une nouvelle réunion, à laquelle le baron DE BORCHGRAVE était invité, était prévue pour le 9 septembre (1).

Le 6 septembre, celui-ci répondit de Berlin qu'il lui était impossible d'y assister. Le baron profita de sa lettre pour donner quelques informations supplémentaires à ses notes du 10 août dernier. Nous en détachons les deux passages suivants :

« Nachtigal : Président de la Société africaine, fondée en avril 1873 sous le titre « Deutsche Gesellschaft für Erforschung des äquatoriales Afrika's » à la suite d'un appel que la Société de géographie de Berlin avait adressé aux autres cercles géographiques pour provoquer des voyages et des découvertes en Afrique. Malheureusement les essais tentés jusqu'à présent par la Société Africaine n'ont pas obtenu le succès qu'ils méritaient...

» Rohlf. Le défaut d'éducation première lui a fait du tort. Il a sollicité à plusieurs reprises un consulat en Afrique ; par ses connaissances, il aurait pu rendre des services, mais le Gouvernement allemand n'a pas osé lui confier de poste officiel, à cause de son manque de tact ».

Le baron DE BORCHGRAVE est aussi heureux d'informer Bruxelles que le D^r SCHWEINFURTH viendrait à la Conférence (2).

Le baron EM. DE BORCHGRAVE avait fait du très bon travail à Berlin. Par sa collaboration intelligente et son zèle infatigable, il avait su assurer au Roi la sympathie des délégués allemands et lui procurer ainsi des alliés dévoués dont LÉOPOLD II saurait tirer tout le profit (3).

(1) Papiers EM. DE BORCHGRAVE, Dossier, n° 242.

(2) *Ibidem*.

(3) Ce sont, en fait, les écrits du baron DE BORCHGRAVE qui nous ont inspiré l'idée première de ce travail. C'est sous sa plume que nous lisons :

« Dans les ouvrages consacrés à l'œuvre africaine de Léopold II, je ne pense pas qu'on soit remonté jusqu'aux origines de l'État Indépendant du Congo, c'est-à-dire à la genèse de la Conférence géographique de Bruxelles de 1876 ». DE BORCHGRAVE, E. (baron), *Les Origines de l'État Indépendant du Congo* (Académie royale de Belgique, *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques*, 1919, p. 169)

TROISIÈME CHAPITRE

**LE GOUVERNEMENT BELGE
EN FACE DE L'INITIATIVE DU ROI**

On peut se demander si le Roi s'était ouvert auprès du gouvernement belge de son projet africain avant son voyage à Londres ou s'il le fit immédiatement après. Encore qu'aucun document ne nous renseigne sur cette question, il est invraisemblable que le Roi ait convoqué la Conférence géographique dans son palais sans en avertir le gouvernement et sans expliquer à celui-ci qu'il s'agissait d'une entreprise entièrement privée, sans caractère politique.

Le ministre MALOU était alors chef du gouvernement et le comte d'ASPREMONT-LYNDEN ministre des Affaires étrangères. Nous regrettons que les études si intéressantes du comte DE TRANNOY sur MALOU finissent si brusquement sur l'affaire des Iles Philippines. MALOU, qui notait tout et tenait si bien à jour les classeurs de ses papiers personnels, n'aurait-il par hasard conservé aucun papier relatif à l'œuvre congolaise (1) ?

Les renseignements au sujet de l'attitude adoptée par le gouvernement belge à l'égard de l'initiative africaine du Roi ne nous ont pas totalement fait défaut. Mais les documents datent des jours qui ont suivi la

(1) Il ne fait pas de doute que les historiens apprécieraient beaucoup une étude consacrée à MALOU et l'œuvre africaine de LÉOPOLD II. Et puisque les documents concernant l'attitude adoptée par nos hommes d'État à l'égard de l'initiative royale de 1876 sont si rares, ne pourrions-nous pas souhaiter que les familles intéressées ouvrent leurs trésors d'archives à l'un ou l'autre chercheur sérieux et discret ?

Conférence géographique de Bruxelles. Le gouvernement s'est donc occupé de l'affaire.

Voici comment le ministre des Affaires étrangères précise aux agents diplomatiques belges séjournant dans les pays étrangers son attitude envers l'œuvre créée par le Roi :

« ...Je me suis réservé de vous faire connaître la position que le Gouvernement a prise à l'égard de cette œuvre dont les documents joints à la présente dépêche vous feront apprécier l'esprit et le programme.

» L'initiative de cette grande entreprise appartient au Roi. Dans le discours d'ouverture de la Conférence, Sa Majesté en a clairement précisé la portée et le but : il s'agit de compléter l'exploration scientifique de l'Afrique, de combiner à cette fin les efforts des diverses nations, d'attirer dans le courant de la civilisation européenne un vaste continent, d'y combattre surtout le principal obstacle à tout progrès durable, le trafic des esclaves.

» L'intérêt de la science et celui de l'humanité, telle est donc la double préoccupation à laquelle le Roi a obéi en convoquant à Bruxelles voyageurs et savants qui font de l'Afrique l'objet spécial de leurs études et de leurs travaux. Nulle considération politique n'est venue se mêler à ces intérêts d'un ordre supérieur. Quelque élevé que fût le rang de son promoteur, la Conférence a emprunté à ces circonstances un caractère purement privé ; la marche de ses délibérations a plutôt confirmé qu'affaibli ce caractère. Aucun gouvernement étranger n'y a eu de représentant ni d'organe ; aucun État n'y est intervenu à un degré quelconque. L'institution internationale à laquelle la Conférence vient de donner le jour garde donc l'aspect que celle-ci avait elle-même : elle procède d'efforts individuels et libres ; et si elle n'exclut pas les bienfaits des autorités publiques, elle compte vivre et se développer par le concours spontané de tous les hommes dévoués aux progrès de la science et de la civilisation.

» Ces conditions traçaient nettement au Gouvernement belge son attitude et son rôle. S'il n'a pas pris part aux travaux de la Conférence, et s'il n'a pas engagé dans les résolutions qu'elle a prises l'action de la puissance publique, il n'a nullement obéi, en agissant ainsi, à un sentiment d'indifférence, moins encore d'hostilité. Il a accueilli la pensée royale avec toutes les sympathies qui lui étaient dues ; il applaudira volontiers aux succès d'une œuvre dont il apprécie hautement les tendances généreuses et civilisatrices ; il est tout disposé à la secon-

der dans les limites du programme que la Conférence s'est tracé à elle-même.

» Ces explications, M. le ..., déterminent également l'attitude que le Gouvernement du Roi s'attend à vous voir prendre en cette matière. Dans le travail qui va s'entamer probablement autour de vous pour constituer les comités nationaux, dans les mesures qui seront prises pour organiser leurs relations avec la Commission centrale, il convient que vous évitiez d'intervenir en votre qualité officielle. Mais cette seule réserve gardée, si un appel était fait à votre coopération ou si vos dispositions particulières vous portaient à seconder l'exécution des vues de la Conférence, vous demeurez naturellement libre de témoigner à l'Institution qui va naître des sympathies que le Gouvernement partage, d'y prêter un concours qui est plutôt conforme que contraire à ses intentions.

Agréez, etc... » (1).

Après la Conférence géographique de Bruxelles, le Roi veilla avec une attention spéciale à laisser le gouvernement en dehors de son projet. Un des moyens les plus sûrs à cet effet était de refuser toute subvention de l'État pour son œuvre africaine. En 1876, LÉOPOLD II a sans aucun doute répété aux hommes du gouvernement, comme il le fera encore plus tard (2), que l'œuvre pouvait se réaliser sans recourir aux deniers de l'État. La lettre du 4 octobre du ministre des Affaires étrangères y fait allusion.

A la Conférence, on avait dû faire mention d'une éventuelle contribution financière de la part des gouver-

(1) La rédaction du projet de cette lettre est de la main d'ÉMILE BANNING ; elle fut revue et corrigée par LAMBERMONT. Rédigée le 30 septembre 1876, la lettre fut envoyée le 4 octobre suivant (Ministère des Affaires étrangères, Afrique, Conférence géographique de Bruxelles, Association Internationale Africaine (1876-1884), document n° 14). Le texte en fut déjà publié par le comte B. DE LICHTERVELDE, Contribution à l'histoire des origines du Congo belge (*Bulletin des séances de l'I.R.C.B.*, VIII, 1937, pp. 777-778).

(2) Voir à ce sujet les références que donne M. J. STENGERS dans son étude sur le « trésor » ou « fonds spécial » du Roi-Souverain, dans le *Bulletin de l'Institut Royal Colonial Belge*, XXV-1, 1954, pp. 156-160.

nements. LÉOPOLD II devait tenir compte des situations concrètes des autres pays d'Europe, mais dans son idée, le principe ne valait pas pour la Belgique.

BANNING, au contraire, lorsqu'il rédigea son ouvrage sur l'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles, était sans doute heureux de trouver dans cette disposition de l'Assemblée une voie qui permettrait de hâter la nationalisation de l'œuvre des stations. Il était certain, en effet, que si le gouvernement belge octroyait des subsides à l'œuvre, ceux-ci ne pourraient être consacrés qu'à l'érection d'une station belge en Afrique. Aussi BANNING se complut-il à développer quelque peu cette disposition de la Conférence de Bruxelles dans son manuscrit.

Ayant soumis sa rédaction au Roi, il reçut un billet de JULES DEVAUX, daté du 25 octobre 1876, lui communiquant une note autographe du Roi, datée du 24 octobre, dans laquelle le Souverain fait l'éloge du travail de BANNING en même temps que quelques observations. Voici les textes :

« 25 octobre (1876).

» Cher Monsieur Banning,

» Voici votre travail que le Roi a lu. Je ne veux pas en retarder l'envoi pour le lire moi-même ; j'attendrai l'imprimé.

» Voici aussi quelques observations du Roi. Je vous transmets le billet même de S. M. Vous aurez la bonté de me le rendre.

Tout à vous,

(s.) Jules DEVAUX » (1).

Ce « billet » du Roi est la note publiée par ERN. GOSSART en 1920 mais qui y porte, par erreur de typographe, la date erronée du 2 octobre 1876. En voici la teneur :

(1) Papiers BANNING, Dossier n° 31. La lettre ne porte comme date que l'indication 25 octobre. Cependant le texte même de la note exclut, nous semble-t-il, toute possibilité de doute.

« 24 octobre 1876.

» J'ai parcouru avec un vif intérêt le remarquable travail de M. Banning... Dans la partie où M. Banning parle de la Conférence, j'ai quelques observations...

» ...Enfin, pages 18 et 23, à la fin, il ne faut pas parler de *subsides* du gouvernement. J'ai toujours dit que nous n'en voudrions pas...

» ...J'espère que M. Banning voudra bien faire droit à mes observations. Il déclare qu'il n'écrit qu'en son nom, mais tout le monde sait qu'il a été secrétaire de la Conférence et la particulière estime que m'inspirent son beau talent et son zèle patriotique pour tout ce qui est utile au pays.

(s.) LÉOPOLD » (1).

BANNING s'étonna de voir le Roi écarter l'idée d'une subvention gouvernementale. Cela revenait en somme à condamner ses perspectives de nationalisation des stations. Aussi BANNING ne se résigna-t-il pas de sitôt à cette mise au point. Il fit probablement observer que dans cette partie de son livre, il n'avait fait qu'interpréter fidèlement les actes de la Conférence et que certains délégués étrangers lui avaient paru attacher une certaine importance à ce point. Et c'est sans doute en ce sens qu'il écrivit à JULES DEVAUX.

Celui-ci lui transmit le 27 octobre 1876 la réponse du Roi :

« J'ai soumis vos deux points au Roi. Voici la réponse :

» ... 2^o Le Roi comprend que la Conférence a dû parler éventuellement de subside des gouvernements pour le cas très probable où ils voudront en donner.

» Mais Sa Majesté est d'avis que dans une brochure, le *Secrétaire* de la Conférence fera mieux de garder le silence sur ce point » (2).

(1) Papiers BANNING, Dossier n^o 29. C'est une copie de la note du Roi. On y a ajouté un billet pour indiquer que l'original de cette note doit se trouver dans les papiers ROGERS, dossier 108 ou 109. Nous avons examiné ces dossiers. Il n'y a pas de trace de cette note du Roi. Le billet de JULES DEVAUX nous explique pourquoi on ne trouve que la copie de la note royale dans les papiers de BANNING. Voir GOSSART, E., *Banning et Léopold II* (Lamertin, Bruxelles, 1920, pp. 90-91).

(2) Papiers BANNING, Dossier n^o 31.

Il ne resta plus à BANNING qu'à s'exécuter.

Nous ne connaissons pas la rédaction primitive de la pensée de BANNING au sujet du point qui nous occupe, mais son manuscrit porte la trace d'un remaniement à l'endroit visé par le Roi (1).

Le premier passage indiqué par le Roi, c'est-à-dire page 18 de la deuxième partie du manuscrit de BANNING, n'a pas subi de changement. L'auteur n'y fait que citer l'acte comprenant les résolutions de la Conférence. Il écrit à propos du rôle du Comité exécutif de l'Association internationale africaine :

« Aux termes des statuts, il aura pour mission « de diriger les entreprises et les travaux tendant à atteindre le but de l'Association et de gérer les fonds fournis par les Gouvernements, par les Comités nationaux et par des particuliers » (2).

Quant au deuxième passage visé par le Roi à la page 23 de ce même manuscrit, nous possédons heureusement le texte primitif de BANNING ainsi que la correction qu'il y apporta. Nous citerons d'abord le texte du manuscrit en soulignant le passage que BANNING changea ; puis nous donnerons la nouvelle rédaction de ce passage.

Rappelant que l'Association internationale se charge d'exécuter le programme de l'Europe quant à l'abolition de l'esclavage et de la traite, BANNING avait d'abord écrit :

« Et quoi de plus juste dès lors que de voir tous les Gouvernements lui prêter un sympathique appui ? *La coopération des représentants diplomatiques et consulaires, le secours des stations militaires et navales, de larges subventions financières surtout*, serait-ce trop espérer en faveur d'un vœu qui répond, par toutes les fins qu'elle se propose, aux plus hautes aspirations de ce siècle ? Si ces vœux venaient à se réaliser, l'Association acquerrait d'emblée un large et solide fondement ».

(1) Papiers BANNING, Dossier n° 121. Le manuscrit original de BANNING (chapitre VI de la seconde partie de son livre), qui porte le sceau de la librairie MUQUARDT avec la date du 2 novembre 1876, révèle les traces des ciseaux.

(2) BANNING, E., *L'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles* (Bruxelles, 1877, p. 104).

Après avoir reçu la note du Roi, BANNING remplace le texte souligné par la tournure que voici :

« Il ne nous appartient pas de déterminer ici le mode de leur concours ; il pourra, suivant les lieux et les circonstances, revêtir des formes diverses ; mais compter qu'il sera sincère, énergique, soutenu serait-ce etc. » (1).

Si LÉOPOLD II ne voulait pas de subsides gouvernementaux pour éviter d'alarmer l'opinion publique belge et garder les mains libres vis-à-vis du gouvernement, il comptait cependant sur le concours de celui-ci dans un autre domaine : il avait besoin des diplomates et des militaires belges. Le gouvernement, au début du moins, s'est prêté volontiers aux désirs du Roi sur ce point. Sans ce concours discret mais efficace, l'œuvre africaine de LÉOPOLD II n'aurait jamais pu prendre l'envergure qu'elle a connue. C'est là un mérite qu'en toute équité on doit reconnaître au gouvernement belge de 1876.

Soulignons enfin que si BANNING attachait une importance au passage en question de son livre et si, dans sa correction, il choisit un texte qui laissait la porte ouverte à une application ultérieure à la Belgique, le Roi dans sa note n'était pas moins catégorique : « J'ai toujours dit que nous n'en voudrions pas ».

(1) *Ibidem*, p. 108.

La Conférence géographique, préparée avec tant de soin par le Roi, tint ses assises du 12 au 14 septembre 1876. Les comptes rendus officiels en furent publiés (1). BANNING fit paraître en novembre de cette même année un remarquable commentaire des résolutions prises à la fin de la Conférence (2).

Le Roi avait obtenu gain de cause sur toute la ligne ; la Conférence n'avait fait que confirmer le programme qu'il avait conçu et préparé d'avance. LÉOPOLD II venait de réussir magnifiquement son premier acte africain. Les bases de l'œuvre étaient solidement posées : l'Association internationale africaine était née, le comité central et permanent était constitué sous sa présidence ; lui-même s'était vu investi du pouvoir de choisir à sa guise le secrétaire général et le trésorier de cet organisme directeur, enfin des comités nationaux allaient être fondés qui recevraient leur impulsion et leur direction de Bruxelles.

LÉOPOLD II pouvait maintenant s'atteler à son œuvre africaine. Il le fit sans tarder. Son attention se porta immédiatement sur trois points : le choix du secrétaire général et du trésorier, l'élaboration des statuts du comité belge et le choix des membres et du bureau de ce comité national. Avant la fin d'octobre 1876, le Roi avait réalisé ces trois objectifs.

Comment l'œuvre prit-elle corps dans les autres pays ? THOMSON décrit dans son ouvrage sur la *Fondation de*

(1) Chez Hayez, Bruxelles, 1876. Une deuxième édition, parue en 1877, contient en outre les résolutions de la Commission internationale de juin 1877.

(2) BANNING, E., *L'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles* (Maquardt, Bruxelles, 1877). Une deuxième édition parut au début de 1878. La deuxième partie ne subit pas de changements, si ce n'est que BANNING y fit état de l'évolution que l'œuvre avait connue depuis septembre 1876.

l'État Indépendant du Congo le sort que l'Association internationale africaine connut en Angleterre, en France et en Allemagne ⁽¹⁾. Nous nous contenterons d'étudier ici trois points : tout d'abord le choix du baron GREINDL comme premier secrétaire général du comité exécutif de l'Association internationale africaine, ensuite les efforts déployés par le Roi pour entraîner l'Angleterre dans le mouvement et enfin l'attitude séparatiste qu'elle résolut finalement d'adopter.

(1) THOMSON, R. S., *op. cit.*, pp. 47-53. — Les divergences de vue avec certaines conclusions de l'ouvrage de M. THOMSON que nous exprimons au cours de notre étude, ne diminuent en rien l'estime que nous avons pour le travail du savant historien américain. Son œuvre a une haute valeur scientifique et historique ; c'est l'ouvrage le plus complet et le mieux documenté paru jusqu'à ce jour sur ces origines de l'État Indépendant du Congo. Nous tenons à rendre hommage à l'objectivité scientifique avec laquelle M. THOMSON a traité le sujet de son étude. Dans son ensemble il a produit un travail qui honore la mémoire de Léopold II. L'auteur n'a pas eu l'occasion de consulter les dépôts d'archives congolaises dont nous produisons ici les pièces relatives à la phase initiale de l'œuvre africaine du Roi. Notre travail n'est donc que le complément et quelque peu une revision des premiers chapitres du livre de M. THOMSON.

PREMIER CHAPITRE

LE CHOIX DU BARON GREINDL COMME SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Lorsque LÉOPOLD II fit réunir pour la première fois chez le baron LAMBERMONT les membres de la délégation belge en vue de les préparer à la Conférence géographique, il leur adressa une note autographe confidentielle dans laquelle il leur fit connaître l'objectif qu'il poursuivait et le résultat qu'il attendait de la Conférence.

« Le but de la conférence est de fonder si possible l'œuvre internationale des stations scientifiques et hospitalières de l'Afrique... Le quartier général de cette œuvre pacifique serait bien placé sur le sol belge. Mais nous n'ambitionnons pas sa direction et ne pouvons pas prétendre lui imposer une forme absolue. L'œuvre doit être dirigée par un comité central international avec section permanente exécutive. Ce comité, il serait désirable que la Conférence voulût le nommer, le composer d'un ou de deux représentants de chacune des nationalités assises autour de la table de la conférence et lui désigner Bruxelles comme résidence. Les membres du comité international devraient être la cheville ouvrière des comités nationaux qui dans chaque pays seront les affiliés du comité central » (1).

Le Roi, connaissant la mentalité des Belges, devait prendre ses ménagements. Il devait veiller à voiler son dessein personnel, qui n'était autre que de s'assurer le moyen de réaliser en Afrique son rêve d'expansion et de

(1) Min. Aff. étr. Brux. — AFRIQUE, Conférence géographique de Bruxelles et Ass. int. afric. (1876-1884), n° 4. Voir *Zaire*, VII-8, 1953, pp. 814-815.

colonisation belge. Dans son idée, le comité central de l'œuvre africaine devait être cet instrument. Aussi avait-il eu soin de le placer sous sa direction personnelle. Pourtant, « nous n'ambitionnons pas sa direction » avait-il écrit aux délégués belges. C'est que ce verbe « ambitionner » avait dans l'esprit de LÉOPOLD II une signification toute différente de celle que lui donnaient les délégués belges. On n'ambitionne en effet que ce dont l'acquisition reste en somme toujours un peu incertaine malgré le désir intense qu'on éprouve de l'obtenir. Or, LÉOPOLD II ne désira pas seulement cette direction, il la voulut et il était absolument certain de se l'assurer en convoquant dans son palais, sous sa présidence, la Conférence géographique. Ainsi, ce qui à prime abord semblait exprimer un désintéressement complet, manifestait en somme une détermination des plus résolues et une ferme certitude de réussite.

Au cours de l'échange de vues qui suivit la lecture de la note royale, le baron LAMBERMONT entra dans quelques détails sur l'organisation du comité permanent qu'on établirait à Bruxelles à la suite de la Conférence. Il dit :

« La présidence serait sans doute offerte au Roi. Le secrétaire général serait de préférence un Anglais aidé d'un ou de plusieurs étrangers. La Belgique, du moins au début, ne pourrait guère concourir que pour le personnel secondaire » (1).

Et à ce propos, le baron LAMBERMONT rendit ses collègues attentifs à la nécessité de ne pas laisser s'accréditer, si elle venait à se produire, l'opinion que la Belgique cacherait quelque arrière-pensée d'acquisition pour son compte propre.

Par ces renseignements, le baron voulut sans doute

(1) Compte rendu de la réunion des Délégués belges, du 16 août 1876. Min. Aff. étr. Brux. — AFRIQUE, Conférence géographique de Bruxelles et Ass. int. afr. (1876-1884), n° 3. Voir *Zaïre*, VII-8, 1953, pp. 809-814.

faire comprendre à ses collègues que le fait d'avoir été invité par le Roi à participer à la Conférence au Palais ne leur donnait pas nécessairement un titre à occuper une place dans ce comité central ou à être choisi comme secrétaire général de cet organisme. LAMBERMONT s'exprima cependant d'une façon très nuancée : « Le secrétaire général serait de préférence un Anglais aidé d'un ou de plusieurs étrangers ». Il parla au conditionnel, or ce mode peut marquer un fait douteux ; il marque en tout cas une atténuation de l'idée. LAMBERMONT ne dit pas non plus de qui émanait cette préférence. Peut-être que celle-ci fut bien dans les désirs des Anglais. En toute hypothèse, l'éventualité de voir un des délégués belges devenir secrétaire général devait être exclue, parce que nullement envisagée par le Roi. C'est la conclusion que les délégués belges devaient tirer des paroles du baron LAMBERMONT. Il était en outre évident qu'on ne songerait jamais à leur présenter un poste parmi le personnel secondaire attaché plus tard à l'œuvre. Leur coopération ultérieure à l'entreprise du Roi devrait se déployer dans une autre sphère. Ainsi comprises, les paroles du baron LAMBERMONT, toutes diplomatiques qu'elles soient, ne contre-disent nullement l'évolution ultérieure de l'affaire.

* * *

Voyons maintenant LÉOPOLD II à l'œuvre, après la Conférence.

Il avait d'abord songé à confier au baron LAMBERMONT la fonction de secrétaire général, puis, sur la proposition de celui-ci, le Roi arrêta son choix sur la personne du baron J. GREINDL, alors ministre de Belgique à Madrid ⁽¹⁾. Le baron LAMBERMONT fut chargé d'ob-

⁽¹⁾ Sur le baron J. GREINDL, voir RENÉ CAMBIER (*Biographie Coloniale Belge*, Brux., 1952, III, col. 383-385).

tenir l'assentiment de ce diplomate. Il lui écrivit le 9 octobre 1876 la lettre suivante :

« Mon cher Baron,

» Vous avez reçu les procès-verbaux et les résolutions de la Conférence Géographique réunie à Bruxelles sous les auspices du Roi.

» Vous savez donc que le rouage essentiel de la combinaison projetée par le Roi et arrêtée par la Conférence est le Comité exécutif qui siègera à Bruxelles et sera composé :

d'un Président : qui sera le roi Léopold II,

d'un secrétaire général : qui n'est pas nommé,

d'un trésorier : qui n'est pas nommé,

et de trois membres étrangers qui sont :

Sir Bartle Frere : une célébrité politique et scientifique de l'Angleterre,

le Dr Nachtigal : une des grandes célébrités africaines de l'Allemagne,

M. de Quatrefores : de l'Institut de France.

» Le secrétaire général sera l'homme de confiance du Roi et du Comité International. On m'a offert cette place. Puis on a reconnu qu'elle ne pouvait pas se cumuler avec mes fonctions aux Affaires étrangères ⁽¹⁾, qui déjà excèdent mes forces. Il ne suffirait pas de lui consacrer quelques moments de loisir. Il faut que le titulaire y donne tous ses soins, surtout dans le commencement. J'ai néanmoins accepté d'être membre du comité belge et je serai toujours disposé à prêter au secrétaire général, officieusement, tout le concours qu'il pourra désirer de moi. Il en sera de même de M. Banning, qui sera aussi membre du comité belge et qui nous a été fort utile en cette affaire ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Le baron avait d'abord écrit : « d'autres fonctions actives ».

⁽²⁾ Nous tenons à faire remarquer que l'assertion du baron LAMBERMONT d'après laquelle « Banning nous a été fort utile en cette affaire » ne doit pas s'interpréter comme si ÉMILE BANNING avait pris dans la préparation de la Conférence Géographique une part plus pondérante que celle décrite dans notre récente étude (*Zaire*, VIII-3, mars 1954, pp. 227-271). Certes, il avait été utile au Roi et à LAMBERMONT en cette occurrence ; durant la Conférence, BANNING s'acquitta avec beaucoup de zèle et de compétence de son rôle de secrétaire, il rendit des services fort appréciés du fait de ces relations avec les invités étrangers, spécialement avec ROHLFS. Après la Conférence, il aida à rédiger la lettre à envoyer par le ministre des Affaires étrangères de Belgique aux membres du corps diplomatique belge accrédités auprès des cours étrangères ; il élabora la première rédaction des statuts du Comité national belge de l'Association, qui, dans l'esprit du Roi, devait servir de modèle aux autres comités nationaux ; et enfin, il composa en six semaines une étude magistrale sur l'Afrique et l'œuvre

Le Roi a pensé ⁽¹⁾, et c'était aussi le sentiment de la Conférence, que le secrétaire général devait, autant que possible, avoir le rang de ministre plénipotentiaire. Non seulement comme rang, mais comme capacité vous deviez ⁽²⁾ nécessairement attirer l'attention. Sa Majesté a donc jeté les yeux sur vous.

» Il est dans les intentions du Roi, bien entendu, que vous conserverez votre grade et votre rang dans le corps diplomatique ; vous serez placé en disponibilité et garderez, pour l'avenir, vos droits à l'avancement, c'est-à-dire que les années passées dans la place dont il s'agit, seraient considérées comme passées en activité. Le Ministre l'entend aussi de cette façon et c'est d'accord avec lui que je vous adresse la présente lettre. Sa Majesté met une maison à la disposition du secrétaire général et lui alloue un traitement de 15.000 fr.

» La comptabilité sera gérée par un Trésorier. Le Roi a des vues sur un des fonctionnaires des plus entendus et des plus honorables du département des Finances, un sous-directeur. Il n'y aura donc pas ... (illisible) à craindre.

» En résumé, le secrétaire général sera comme le ministre de l'œuvre.

» Veuillez, mon cher Baron, réfléchir à l'ouverture que je suis chargé de vous faire et me répondre dès que cela vous sera possible. Je vous serai reconnaissant de me transmettre la substance de votre réponse par un télégramme chiffré.

» Veuillez agréer... » ⁽³⁾.

Avant que cette lettre n'arrivât à la Légation de Belgique à Madrid, le baron GREINDL accusa réception au ministre des Affaires étrangères de Bruxelles de sa dépêche du 4 octobre 1876 ⁽⁴⁾ et de l'envoi des procès-verbaux de la Conférence géographique de Bruxelles. Dans cette lettre datée du 12 octobre, le baron GREINDL exprimait

de la Conférence géographique de Bruxelles. Ces services suffisent amplement à faire écrire à LAMBERMONT qu'ÉMILE BANNING avait été fort utile au Roi et à lui-même en cette affaire. Il serait cependant erroné de soutenir que BANNING a rédigé le discours royal d'ouverture de la Conférence, comme l'a fait remarquer avec raison M. O. LOUWERS (Hommage au Roi Léopold II, Fondateur de l'empire colonial Belge, dans *Biographie Coloniale Belge*, Bruxelles, I, 1948, p. VI), ou qu'il a établi les statuts de l'Association internationale africaine, comme semble l'insinuer P. DAYE (Léopold II, p. 159).

⁽¹⁾ Le Baron avait d'abord écrit : « m'a demandé ».

⁽²⁾ Le Baron avait d'abord écrit : « vous m'apar... ».

⁽³⁾ Minute dans : Min. Aff. étr. Brux. — AFRIQUE, Conf. géogr. Brux. et Ass. int. afr. (1876-1884), n° 26.

⁽⁴⁾ Voir *supra*, pp. 148-149.

en ces termes ses propres sentiments à l'égard de l'initiative royale :

« Je me féliciterais de pouvoir contribuer personnellement à son succès et si j'en ai l'occasion, je m'y emploierai de toutes mes forces » (1).

Et voilà que le lendemain le Roi venait solliciter son concours par l'intermédiaire du baron LAMBERMONT. GREINDL réfléchit à une proposition aussi inattendue. Il ne répondit que le 14 octobre suivant, par une longue lettre, datée de Madrid.

« Mon cher Baron,

» J'ai reçu votre lettre du 9 de ce mois et je suis très flatté qu'on veuille bien réclamer mon concours pour l'œuvre de civilisation et d'humanité dont l'initiative appartient au Roi. La collaboration à une aussi grande entreprise a son côté très séduisant. Si j'étais assuré d'y pouvoir être utile, je n'examinerais même pas si la position que l'on m'offre est plus ou moins avantageuse pour moi que celle que j'occupe actuellement et je n'hésiterais pas à accepter ; mais malgré les explications que vous avez bien voulu me donner, il reste encore bien des points obscurs sur lesquels j'aurais besoin d'être éclairé.

» Le programme tracé par la conférence est très vaste. Son exécution exige de très grandes ressources. Si celles-ci ne se trouvent pas, l'œuvre risque d'être stérile malgré la faveur dont elle est entourée à son début. Pour que le comité exécutif ait une influence et une action réelles, il faut en effet qu'il puisse aider matériellement à l'exploration de l'Afrique et à l'établissement des stations. Les voies et les moyens indiqués sont des dons volontaires et les souscriptions publiques. De quoi êtes-vous assuré de ce côté ? Avez-vous reçu des promesses qui vous donnent la certitude que les revenus seront suffisants et *permanents* ?

» Je lis que le Roi n'a accepté la présidence que pour un an. Si j'ai bien compris les protocoles, l'année prochaine le président doit être le représentant d'un autre groupe étranger. J'avoue que j'aurais grande peine à me soumettre à une autorité qui ne fût pas Belge, dans l'incertitude où je serais de voir mon travail profiter surtout au Roi et à la Belgique. Puis comment s'établiront les rapports entre l'admi-

(1) Min. Aff. étr. Brux. — AFRIQUE, Conf. géogr. Brux. et Ass. int. afr. (1876-1884), n° 29.

nistration et le président quand celui-ci ne résidera pas à Bruxelles ?

» Il me paraît qu'il y a du vague dans la délimitation des attributions du comité exécutif, de la commission internationale et des Comités nationaux. Ce point, a-t-il été réglé en dehors des Conférences ? Je le crois important ; car si l'on n'a pas bien précisé, il peut surgir des conflits assez sérieux pour empêcher tout progrès ultérieur.

» Ne craignez-vous pas que si la guerre éclate en Europe, comme c'est possible, il faille tout suspendre jusqu'à la paix et que la position de secrétaire général du comité soit, en attendant, une sinécure ?

» Vous me dites que les années passées au service de l'association internationale seraient comptées comme passées en activité. Ceci me sera-t-il garanti non seulement par le ministre, mais officiellement par le ministère ? Au bout de combien d'années pourrais-je rentrer au service et par quelle porte y rentrerai-je ?

» A côté et sans préjudice du but scientifique et humanitaire à poursuivre, l'entreprise répond sans doute à une pensée exclusivement nationale ; quelle est-elle ?

» Enfin une dernière difficulté se présente à mon esprit et c'est la plus grave. Suis-je suffisant ? Je sais qu'on a pris l'habitude de me juger avec une extrême indulgence. En suis-je digne ? Je n'ai eu qu'une seule grande affaire à traiter dans ma carrière, c'est le traité avec la France ⁽¹⁾ ; mais grâce à votre concours, ma tâche était plus laborieuse que difficile. Je n'ai eu qu'à agir dans la direction que vous me traciez. J'étais le praticien et vous étiez le sculpteur. Dans ces conditions il ne fallait que de l'application et un peu de routine. Ma pratique des affaires qui commence à être déjà longue suffit aussi pour les intérêts secondaires que j'ai eus et que j'ai à soigner. Puis-je m'élever plus haut et réussir dans une voie toute nouvelle, sans y être préparé par rien de ce que j'ai fait jusqu'à présent ?

» J'en doute très fort et c'est sur ce point que je vais m'examiner jusqu'à ce que je reçoive votre réponse qui me permettra de prendre une décision définitive.

» Si mes questions sont indiscrètes ou si vous passez à un autre, n'ayant pas le temps d'attendre, il va sans dire que personne ne saura jamais par moi que des ouvertures m'ont été faites.

» Mille amitiés

GREINDL » ⁽²⁾.

(1) Il s'agit ici probablement d'une mission spéciale dont le baron GREINDL fut chargée au début de 1874 et dont celui-ci parle dans sa lettre à LAMBERMONT, datée de Paris, le 29 janvier 1874 (Papiers LAMBERMONT, n° 232).

(2) Min. Aff. étr. Brux. — AFRIQUE, Conf. géogr. Brux. et Ass. int. afr. (1876-1884), n° 32.

Dès réception de cette lettre, le baron LAMBERMONT s'affaira pour y répondre sans tarder afin de dissiper les doutes exprimés par GREINDL. Il était acquis que celui-ci, une fois éclairé, ne tarderait pas à accepter. La lettre du secrétaire général du ministère des Affaires étrangères est datée du 19 octobre 1876.

« Mon cher Baron,

» Je réponds à votre lettre du 14 octobre.

» 1^o Il est impossible que les fonds soient déjà entièrement faits. La caisse sera alimentée par les fonds fournis par les comités nationaux à instituer dans chaque pays, par des dons privés ou des subventions publiques. A en juger d'après ce qui se passe en Belgique, il y a lieu de compter sur des ressources assez considérables, sans compter la très forte souscription du Roi. L'on est déjà arrivé à l'idée fort recommandée par M. DE LESSEPS de ne pas dépenser les fonds recueillis ou à recueillir, mais de les constituer en capital, dont on emploierait seulement les intérêts. Quoiqu'il en soit et sans vouloir garantir l'avenir financier, quand même il est évidemment impossible d'attendre pour nommer un secrétaire général que le capital soit complètement fait.

» 2^o C'est par délicatesse envers les étrangers que le Roi a lui-même indiqué le terme d'un an pour sa Présidence ; mais tout le monde a compris que Sa Majesté n'abandonnera pas son œuvre. Selon toutes les probabilités, le temps expiré, l'on proposera de continuer la Présidence entre les mêmes mains et Sa Majesté acceptera de nouveau, et ainsi de suite.

» 3^o Nous venons de terminer le règlement du Comité national belge. Le Roi compte réunir les membres (déjà choisis) en une assemblée préparatoire avant la fin du mois. Il voudrait pouvoir nommer d'ici là le Secrétaire général et le Trésorier qui feront partie de droit de ce même comité. Le Trésorier est désigné, c'est M. Galezot, sous-directeur au département des Finances, un homme très capable et très sûr. Le Roi, avant d'arrêter un projet de règlement pour le comité exécutif, désire précisément consulter le secrétaire général et le trésorier et, plus tard, les trois membres étrangers. On ne peut procéder plus régulièrement. On ne prévoit guère de conflits.

» La guerre est un contretemps, mais les premiers temps seraient, dans tous les cas, donnés à l'organisation des rouages.

» La garantie quant aux années passées dans ces fonctions vous serait donnée au nom du ministère et officiellement. La durée de votre séjour ici ne serait pas fixée. Il faudra tout au moins mettre l'affaire

en bonne voie. D'un autre côté, le Gouvernement peut avoir besoin de vos services dans la diplomatie et il se réserve de vous rappeler à l'activité.

» Il n'y a pas de pensée *exclusivement* nationale. L'œuvre devant profiter à la science et à l'humanité, intéresse nécessairement tout le monde, mais la Belgique et son Souverain en retireront indirectement de l'honneur et un grand profit moral; dans ce sens, il y a une pensée vraiment et utilement belge. On n'a pas en vue d'acquisition coloniale; mais, avec le temps, le commerce y trouvera sans doute aussi son compte.

» Il est trop tard pour vous cacher derrière votre modestie. L'opinion du Roi, celle du Gouvernement, celle du public sont depuis longtemps faites sur le chapitre de votre capacité. C'est vous qui sauvez Pergame.

» Telles sont les explications qu'il m'est possible de donner. Je ne sortirai pas de la vérité en ajoutant que le Roi m'a paru attacher un grand prix à obtenir une réponse favorable.

» Bien à vous.

(s.) LAMBERMONT » (1).

Le Baron avait communiqué sans tarder la lettre de GREINDL au Palais. Le lendemain, 20 octobre, il reçut un billet de JULES DEVAUX qui lui apporta la réponse du Roi.

« Mon cher ami,

» Le Roi demande que vous correspondiez avec Greindl par télégramme chiffré à ses frais; il faut qu'on en sorte.

» 1^o Qu'est-ce que Greindl a en fait de meubles? On suppléera à ce qui manque.

» 2^o Quelle somme faut-il pour les rapporter ici?

» 3^o Le Roi lui garantit la maison et le traitement jusqu'à ce qu'il ait une autre position pour le cas où l'affaire croulerait.

» 4^o Que Greindl se décide et qu'il arrive d'urgence.

» Tout à vous.

(s.) J. DEVAUX » (2).

(1) Archives Min. Aff. étr. Brux. — AFRIQUE, Conf. géogr. Brux. et Ass. int. afr. (1876-1884), n^o 34 (copie).

(2) *Ibidem*, n^o 36.

Le même jour, le baron LAMBERMONT envoya le télégramme suivant à GREINDL :

« Si affaire ne réussit pas, Roi garantit maison et traitement jusqu'à nouvelle position.

» Recevrez dimanche lettre de Van den Bossche et de moi. Après lecture, Roi vous demande de télégraphier.

(s.) A. LAMBERMONT » (1).

C'est le 23 octobre 1876 que le baron GREINDL télégraphia de Madrid sa réponse à Bruxelles.

« Merci pour explications. Puisque nationalité belge inutile, ne vaut-il pas mieux voyageur africain qui aura plus d'autorité que moi ? Crains d'augmenter embarras financiers. Néanmoins suis à la disposition du Roi, mais bien entendu que je ne serai jamais sous ordres d'un étranger.

(s.) J. GREINDL » (2).

Dès réception du télégramme, M. VAN DEN BOSSCHE, chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères, le transmet à LAMBERMONT et avertit le comte d'ASPREMONT-LYNDEN que le secrétaire général viendrait lui en parler à 10 heures et demie. On était le 23 octobre, qui était un lundi (3). Puisque GREINDL acceptait en principe, on convint des dispositions administratives à prendre afin de lui donner satisfaction.

A la sortie du cabinet du ministre, LAMBERMONT envoya ce même soir — à 11 heures et demie, note-t-il sur son billet — un mot à JULES DEVAUX, conçu en ces termes :

(1) Archives Min. Aff. étr. Brux. — AFRIQUE. Conf. géog. Brux. et Ass. int. afr. (1876-1884), n° 35. Nous ne possédons pas la lettre de VAN DEN BOSSCHE dont parle le baron LAMBERMONT dans ce télégramme.

(2) *Ibidem*, n° 41.

(3) *Ibidem*, n° 42.

« Mon cher ami,

» Voici la réponse du baron Greindl.

» Ainsi que je l'avais pensé, il n'a pas répondu sans réfléchir et peut-être sans hésiter.

» Je ne parviens pas à deviner ce qui a pu le porter à imaginer que la nationalité belge ne serait pas nécessaire ; c'est, au contraire, une condition essentielle. Dans tous les cas, il n'y a là qu'une erreur d'appréciation à rectifier.

» Dans le point financier, je ne soupçonne qu'une question de délicatesse. L'éventualité de servir sous les ordres d'un étranger n'est pas à craindre au moins dans ce commencement. Il a été dans la pensée des membres de la Conférence avec lesquels je me suis entretenu, qu'à l'expiration de la première année, on ré-acclamera le Roi comme la première fois et ainsi de suite.

» En conséquence, et considérant la réponse du baron Greindl comme une acceptation au fond, je propose de lui adresser demain matin le télégramme ci-joint. Il est superflu d'ajouter que je n'ai préparé le projet que pour gagner du temps et pour autant que Sa Majesté ne jugerait pas à propos soit d'en modifier les termes, soit de remplacer tout à fait le texte par un autre.

» Bien à vous,

(s) LAMBERMONT ».

« P. S. Il y a une date à remplir à la fin du projet de télégramme selon les vues du Roi » (1).

Ce projet de télégramme s'énonçait en ces termes :

« Nationalité belge essentielle quant au secrétaire général. Un voyageur africain est dans le Comité exécutif. Ne devez pas tenir compte en ce qui vous touche de la situation financière de l'œuvre. Éventualité de servir sous étranger pas à craindre sérieusement surtout dans les commencements. Le cas échéant ne seriez pas lié.

» Le Roi demande que vous soyez ici le ... Vous serez autorisé à retourner ensuite à Madrid pour prendre congé.

(s.) LAMBERMONT » (2).

Le lendemain, JULES DEVAUX transmet la réponse du Roi à LAMBERMONT.

(1) *Ibidem*, n° 32 bis.

(2) *Ibidem*, n° 45.

« Mon cher ami,

» Le Roi m'écrit que vous devez faire deux télégrammes à Greindl ; l'un en clair porterait : « Les membres du comité exécutif sont sir Bartle Frere, docteur Nachtigal, Quatrefages ».

» L'autre, chiffré, serait votre projet, moins la phrase sur les voyageurs africains et en remplaçant la seconde phrase soulignée (1) par la suivante : « Affaire essentiellement internationale. Elle est fondée à Bruxelles, il y aura son drapeau, pas à craindre de servir sous puissance étrangère ».

» Si vous demandez si je trouve ces changements heureux, vous m'obligerez à me taire. C'est pas mon affaire (*sic*).

» Tout à vous.

(s.) J. DEVAUX » (2).

Le même jour, 24 octobre 1876, partit alors de Bruxelles le télégramme qui s'énonçait comme suit :

« Nationalité belge essentielle quand au secrétaire général. Ne devez pas tenir compte en ce qui vous touche de la situation financière de l'œuvre. Affaire essentiellement internationale. Elle est fondée à Bruxelles et y aura son drapeau. Pas à craindre de servir sous puissance étrangère. Le Roi demande que soyez ici semaine prochaine. La première réunion du comité belge aura lieu le 30 octobre. Vous serez autorisé à retourner ensuite à Madrid pour prendre congé.

(s.) LAMBERMONT » (3).

(1) Cette phrase soulignée est la suivante : « Éventualité de servir sous étranger pas à craindre sérieusement surtout dans les commencements. Le cas échéant ne serez pas lié ».

(2) Archives Min. Aff. étr. Brux. — AFRIQUE, Conf. géogr. Brux. et Ass. int. afr. (1876-1884), n° 44. — Le baron BEYENS a écrit dans ses *Souvenirs sur Léopold II et la cour de Belgique* à propos de Jules VAN PRAET et de Jules DEVAUX : « Van Praet et Devaux ne s'occupaient pas du Congo. Ils avaient, l'un et l'autre, exprimé le désir d'être tenus à l'écart de « l'aventure africaine ». Pour M. Van Praet, chargé d'ans et mêlé depuis un demi-siècle à l'histoire de la dynastie, cette abstention était naturelle. Quant à son neveu, il n'avait pas dissimulé au Roi, avec sa franchise habituelle, les mécomptes et les dangers au-devant desquels il courait. L'opinion qui régnait à la cour était que la fondation d'une colonie dépassait les forces du Souverain d'un petit pays et qu'il engloberait sa fortune privée, sans pouvoir créer rien de durable... Il (Léopold II) n'essaya pas de vaincre l'incrédulité de M. Devaux et se passa de ses services ». *Revue générale* du 15 mai 1934, p. 545.

(3) Min. Aff. étr. Brux. — AFRIQUE. Conf. géogr. Brux. et Ass. int. afr. (1876-1884), doc. n° 45.

Le baron GREINDL prit immédiatement ses dispositions et arriva à Bruxelles à temps pour assister à la première réunion du Comité national belge qui se tenait au Palais le 6 novembre 1876. Il y fut présenté comme secrétaire général du comité central de l'Association internationale africaine et devint en même temps le secrétaire du Comité national belge.

La nomination du baron GREINDL fut reçue avec grande satisfaction en Belgique. Nous lisons à ce propos sous la plume d'A. DE HAULLEVILLE dans la *Revue Générale* :

« La noble initiative prise avec tant de résolution par S. M. produira, nous en avons la confiance, de puissants résultats. Pour mettre sur pied l'organisation que nous venons d'esquisser (A. I. A. et le Comité national belge de celle-ci), il a fallu déployer beaucoup d'activité et de persévérance. Tous ceux qui s'occupent d'œuvres de ce genre savent en effet quelles sont les difficultés multiples que l'on doit vaincre pour parvenir à la réalisation première des idées les plus simples et les plus bienfaisantes. L'influence du fondateur de l'association est grande, il est vrai, mais elle est proportionnée à la grandeur du projet qu'il s'agit maintenant d'exécuter dans tous ses détails. Avec la grâce de Dieu et un travail opiniâtre, les efforts généreux du Roi seront couronnés de succès. L'honneur en rejaillira sur la Belgique.

» Il est évident qu'après la personnalité auguste du promoteur et protecteur de l'œuvre, l'homme le plus actif, la « cheville ouvrière » de ces divers comités sera le secrétaire général. Nous nous plaisons à reconnaître que, pour ce poste, le Roi Président ne pouvait faire un meilleur choix que celui de M. le baron Jules Greindl : doué de beaucoup d'intelligence et d'une rare aptitude au travail, notre ancien ministre à Madrid est un savant orientaliste et, ce qui ne nuit pas au milieu des questions si complexes de la civilisation moderne, il est un homme d'esprit. Nous étonnerons peut-être beaucoup de lecteurs en leur apprenant que M. J. Greindl est aussi un sculpteur de premier ordre. Nous plaignons la diplomatie belge de la perte d'un tel membre, et nous félicitons l'Association internationale d'avoir gagné un tel Secrétaire général » (1).

(1) *Revue générale*, XXIV, 2^e semestre 1876, p. 950).

Les documents, inédits jusqu'à présent, que nous produisons ici, font mieux saisir l'idée qui avait présidé chez le roi LÉOPOLD II à la convocation de la Conférence géographique de Bruxelles. Les questions que le baron GREINDL posa à LAMBERMONT nous valent des réponses très nuancées de la pensée royale interprétée par ce dernier. Les termes des lettres de LAMBERMONT furent choisis avec grand soin. Ils n'expriment que ce qui pouvait être dévoilé à cette époque, mais ils évitent également tout ce qui serait contraire à la vérité. Ils ne font que cacher celle-ci sous les artifices du style diplomatique et de la restriction mentale. « A côté et sans préjudice du but scientifique et humanitaire à poursuivre, l'entreprise répond sans doute à une pensée exclusivement nationale ; quelle est-elle ? » Voilà posée avec toute la netteté voulue la question touchant le fond des intentions royales. GREINDL savait qu'il posait là une question qui serait peut-être jugée indiscreète. Comment le Roi et LAMBERMONT lui répondirent-ils ?

La présidence du Comité central restera toujours entre les mains du Roi-Fondateur. Pour LAMBERMONT, l'éventualité de voir l'Association internationale élire un autre Président du Comité central ne pouvait être envisagée sérieusement, au moins dans les débuts, puisque selon toute probabilité le Roi serait chaque année ré-acclamé président, tous les membres de la Conférence ayant compris que le Souverain n'avait posé de terme à sa présidence que par délicatesse et qu'il n'avait nullement l'intention d'abandonner son œuvre. Pour LÉOPOLD II au contraire, sa permanence à la présidence du Comité central était absolument certaine, puisqu'il fit télégraphier catégoriquement à GREINDL que celui-ci n'avait « pas à craindre de servir sous puissance étrangère ».

La nationalité belge du secrétaire général du Comité permanent était « essentielle » à l'œuvre ; « il serait

l'homme de confiance du Roi ». C'est pour s'assurer le caractère belge du secrétaire général que LÉOPOLD II s'était fait octroyer la faculté de choisir à sa guise ce dignitaire sans devoir consulter les autres membres étrangers du Comité central.

Les postes-clef de ce Comité, — président, secrétaire général et trésorier, — étaient donc essentiellement entre les mains de Belges ; c'est que, selon la conception et la volonté du Roi-Fondateur, l'œuvre africaine ne pouvait se concevoir autrement, elle ne pouvait pas exister autrement. Mais pourquoi cette « condition essentielle » ? C'est que dès le début, malgré sa dénomination internationale et malgré son objectif d'intérêt général, l'œuvre avait été conçue par LÉOPOLD II en fonction des intérêts belges en Afrique. En d'autres mots, à côté et sans préjudice du but scientifique et humanitaire à poursuivre, le Roi voulait que l'entreprise répondît à une pensée essentiellement belge.

Certes, comme l'écrit LAMBERMONT, « il n'y a pas de pensée *exclusivement* nationale » à la base de l'œuvre. En cela, le baron GREINDL faisait une erreur d'appréciation. Mais en soulignant lui-même dans sa réponse le mot « exclusivement », LAMBERMONT attira l'attention de son correspondant sur le fait que la négation ne portait que sur le caractère exclusif de cette pensée nationale. LAMBERMONT affirma donc qu'il y avait une pensée nationale à la base de l'œuvre. Il ne fallait pas trop se fier à l'épithète internationale qui figurait dans la dénomination de l'Association africaine.

Cependant, « l'œuvre, devant profiter à la science et à l'humanité, intéresse tout le monde » disait LAMBERMONT. C'est pourquoi elle est « une affaire essentiellement internationale », ordonnait le Roi de télégraphier à GREINDL. LÉOPOLD II, en effet, tenait énormément à affirmer ce caractère international de son œuvre. Née au sein d'une conférence internationale, dirigée par un

Comité international, ayant ses ramifications dans les différents pays de l'Europe, l'œuvre poursuivait par une coopération effective de personnes de nationalité différente un but commun : celui d'établir en Afrique des stations hospitalières et scientifiques qui ne dépendraient d'aucun pouvoir politique européen mais uniquement du comité central de l'œuvre. Ces postes ne déploieraient aucune action politique en faveur d'une nation déterminée ; ils arboreraient le drapeau de l'Association internationale et ils rempliraient une mission utile à tous. Tout voyageur, de quelque nationalité qu'il fût, serait accueilli dans ces stations avec une égale bienveillance, y recevrait aide et protection. En plus de cet objectif immédiat, l'Association internationale se proposait comme but plus éloigné de concourir efficacement à l'ouverture du centre de l'Afrique à la civilisation et d'y contribuer à abolir l'esclavage et la traite.

LÉOPOLD II avait ses raisons pour accentuer avec une telle insistance le caractère « essentiellement international » de son entreprise. Depuis que BANNING avait lancé l'idée des avantages qu'il y aurait à nationaliser les stations et qu'on l'avait soupçonné d'avoir pu dévoiler l'arrière-pensée du Roi, celui-ci se vit obligé d'affirmer avec force le caractère international de son œuvre. Ce caractère lui permettait de se mouvoir librement et de mettre « son arrière-pensée » en exécution sans avoir à craindre des complications diplomatiques ou des entraves causées par des rivalités étrangères ou par la susceptibilité de ses compatriotes. Seul ce caractère international était pour le moment avoué et avouable ; seul, il pouvait couvrir et voiler l'ambition nationale qui l'avait inspiré.

Le secrétaire général du Comité central serait de droit membre du Comité national belge ; il serait le secrétaire du bureau permanent belge. Cette mesure fut sans aucun doute prise par LÉOPOLD II pour prévenir

que le Comité belge s'aventurât dans une direction autre que celle déterminée par lui. Le secrétaire général, ou plutôt le Roi lui-même, puisque le premier ne serait que son agent d'exécution, pouvait assurer ainsi l'unité d'action entre l'activité du Comité national belge et celle du Comité central. De cette façon, l'œuvre deviendrait un instrument docile entre les mains du Roi dans la poursuite de son dessein national.

Quel était ce dessein ? « On n'a pas en vue d'acquisition coloniale » écrivait LAMBERMONT à GREINDL. Remarquons d'abord le pronom indéfini aussi vague que possible. Qui se cachait derrière ce « on » ? Il ne fallait « pas laisser s'accréditer, si elle venait à se produire, l'opinion que la Belgique cacherait quelque arrière-pensée d'acquisition pour son compte » avait recommandé LAMBERMONT aux membres belges dans leur réunion préparatoire du 16 août. « La Belgique est satisfaite de son sort », avait dit le Roi dans son discours à la séance d'ouverture de la Conférence le 12 septembre 1876. Si le pronom indéfini « on » se rapporte à la Belgique, il était évident que ni le gouvernement ni l'opinion publique n'avaient en vue une acquisition coloniale. Mais si ce pronom devait désigner le Roi, alors les paroles de LAMBERMONT ne pouvaient plus s'entendre dans leur sens absolu, mais il fallait sous-entendre deux adverbes. Le Roi n'avait pas *directement et immédiatement* en vue d'acquisition coloniale. Et c'était vrai. L'œuvre conçue et lancée par lui ne visait immédiatement que l'établissement de stations hospitalières et scientifiques. Celles-ci auraient à remplir leur rôle propre. Mais une fois leur mission achevée, — et BANNING prévoyait que ce résultat serait obtenu avant les vingt premières années, — ces mêmes stations finiraient par devenir des centres de colonisation, ou même des entrepôts et des comptoirs. LÉOPOLD II en était encore plus convaincu que BANNING ; car c'était précisément pour se créer des bases

solides au cœur même de l'Afrique d'où il pourrait rechercher des centres de colonisation et progresser pour acquérir des territoires, que LÉOPOLD II avait conçu l'œuvre internationale des stations scientifiques et hospitalières. Dès l'abord, le Roi avait bien prévu l'évolution commerciale et politique de l'œuvre scientifique et humanitaire qu'il lançait ; mais au commencement, aux yeux des délégués étrangers, il fallait à tout prix dérober cet objectif national plus éloigné, mais nullement négligé. En retrouvant la même dénégation de visées coloniales sous les différentes formules, fort ressemblantes cependant, employées par le Roi et le baron LAMBERMONT, on peut se dire que de toute évidence ces deux hommes s'étaient entendus à ce sujet.

Si le dessein d'acquisition coloniale constituait le fond de la pensée royale, LÉOPOLD II avait encore en vue d'autres avantages plus immédiats de son initiative. « La Belgique et son Souverain en retireront indirectement de l'honneur et un grand profit moral ; dans ce sens, écrivait LAMBERMONT, il y a une pensée vraiment et utilement belge ».

Il y avait d'abord l'honneur de marcher en tête et d'être le quartier général du mouvement en faveur de la pénétration de la civilisation en Afrique. Ce n'était pas cependant à cette satisfaction d'amour-propre personnel et national que LÉOPOLD II attachait une importance outre mesure. A ses yeux, le grand profit moral que la Belgique et lui-même en retireraient se trouvait ailleurs.

Remarquons d'abord l'épithète « moral », qui s'oppose ici à « matériel » et spécialement à « politique », puisque LAMBERMONT le fait suivre immédiatement par l'assertion « qu'on n'a pas en vue d'acquisition coloniale ». Le profit escompté serait grand tant pour la Belgique que pour son Souverain. Pour la Belgique : Le pays serait entraîné dans le mouvement humanitaire et scientifique en faveur de l'Afrique, il s'y verrait sérieusement engagé. Ce pre-

mier résultat contribuerait à élargir son horizon, à porter ses regards au delà de ses étroites frontières. Ne pouvait-on estimer qu'après s'être intéressés à l'Afrique sur le plan humanitaire et scientifique, surtout après que leur Comité national aurait établi des stations au cœur même du continent noir, les Belges y porteraient aussi un intérêt économique et qu'ils chercheraient à établir des relations commerciales avec l'intérieur africain ? « Avec le temps, le commerce y trouvera sans doute aussi son compte » écrivait LAMBERMONT. Dès lors, une fois engagée dans cette voie, la Belgique probablement ne se montrerait plus aussi indifférente, aussi hostile à l'idée d'y assurer à son action tant humanitaire que commerciale une base politique stable. Cette nouvelle orientation l'amènerait donc inéluctablement à se créer une âme coloniale, un esprit impérialiste. Qu'on se rappelle tous les efforts du duc de Brabant pour propager en Belgique les idées d'expansion commerciale et coloniale, et on saisira la valeur de propagande que son initiative devait revêtir à ses yeux.

Avantage moral pour la Belgique, mais aussi avantage moral pour le Roi et son grand dessein. D'abord, l'initiative lui garantirait une pleine liberté d'action ; elle le dégagerait des entraves que le régime constitutionnel belge aurait opposées autrement à la réalisation de son rêve expansionniste, étant donné les sentiments du gouvernement et des milieux influents belges. Ensuite, elle lui vaudrait du premier coup une place de choix parmi tous ceux qui s'intéressaient à l'Afrique et qui cherchaient à y pénétrer. Par son initiative d'allure si noble et si sympathique, par sa position de président de l'Association internationale africaine, rehaussée encore par le prestige de son trône, LÉOPOLD II s'imposait au respect de tous ; il acquérait le droit d'être un jour du nombre de ceux qui allaient se partager l'Afrique. En effet d'après BANNING, en poursuivant l'abolition de la traite

comme un de ses buts essentiels, l'Association internationale africaine, bien qu'ayant un caractère privé, se chargea d'exécuter le programme que l'Europe diplomatique s'était tracé au début du siècle. « Sans préjudice de toutes autres considérations que pourraient suggérer la sagesse et la prévoyance politiques, (ces) antécédents historiques... (lui assuraient) un sympathique appui » de la part des Gouvernements ⁽¹⁾.

En 1882, BANNING souligne encore un autre avantage :

« Bien que les délégués des différentes nations ne fussent point revêtus d'un mandat public, on peut dire que par leur notoriété, ils représentaient la science, la philanthropie, la politique, ou, en un mot, les aspirations et les vœux de leurs pays en ce qui concerne la civilisation du continent africain, laquelle civilisation se fera non seulement en faveur des malheureuses populations nègres, mais au profit de l'humanité tout entière.

» D'un autre côté, si l'on se rappelle que les grandes puissances européennes se sont solennellement engagées, au Congrès de Vienne, en 1815, et à Vérone, en 1822, à *concourir à tout* ce qui pourra amener et accélérer l'abolition complète et définitive de la traite des nègres et que depuis, toutes les nations civilisées se sont ralliées à cet engagement par des traités successifs, on conviendra que l'*Association internationale Africaine*, dont le but principal est précisément l'abolition de cette traite infâme, a acquis par là et aussi par l'importance et la notoriété des délégués que les différentes nations ont envoyés, en 1876, à la Conférence géographique de Bruxelles, un caractère quasi officiel, malgré l'absence de mandats publics décernés à ses membres » ⁽²⁾.

(1) BANNING, E. L'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles (Brux., 1877, pp. 106-108). — A ce propos le Roi écrit dans sa note du 24 octobre 1876 : « Je trouve très bien de rappeler ce qui s'est dit à Vienne (Congrès de 1814) et à Vérone (Congrès de 1822), les déclarations des diplomates ».

(2) Un Belge, La question africaine (*Moniteur industriel*, 26 octobre 1882, p. 365). Ce Belge n'est autre qu'EM. BANNING. Nous pensons que la lettre de JULES DEVAUX à BANNING, en date du 13 (octobre) au soir (1882) s'y rapporte (Papiers BANNING, Dossier n° 31). — On voit par ces considérations de ce Belge, que le Roi, en appuyant dès le début sur le but antiesclavagiste de son entreprise, avait encore autre chose en vue que de flatter l'opinion publique.

DEUXIÈME CHAPITRE

LA MISSION DU BARON LAMBERMONT A LONDRES (NOVEMBRE 1876)

L'œuvre internationale africaine était lancée. Tandis qu'en Belgique, le Roi se mit résolument à préparer la constitution du Comité national belge, il se montra particulièrement attentif à ce que l'Angleterre comptait faire.

ARTICLE PREMIER.

Léopold II se préoccupe de l'attitude de l'Angleterre à l'égard de son œuvre.

Il importait en effet que l'Angleterre fût de la partie. Dès le lendemain de la Conférence, LÉOPOLD II commença à ressentir des inquiétudes à ce sujet. Aucune initiative n'avait encore été prise en Grande-Bretagne à la fin du mois d'octobre. Aussi, le 27 octobre 1876, le Roi écrivait-il à LAMBERMONT :

« ...Le 13 novembre se réunit la Société de Géographie de Londres. Cette séance sera très importante pour l'œuvre internationale. Je vous demande si vous ne trouvez pas que Greindl devrait avant cela causer avec sir Bartle Frere et sir Rutherford Alcock ? Puis-je vous prier d'aller présenter Greindl à ces Messieurs qui vous connaissent et vous estiment et leur dire le cas que vous faites de Greindl, de leur raconter le chemin que nous avons parcouru ?

» Les Anglais sont en retard, je crois qu'il est nécessaire de les stimuler et de les engager à marcher dans la voie que nous suivons. Nous sommes d'accord avec les Français, l'idée du fonds inaliénable

est de M. de Lesseps. M. Maunoir pourrait peut-être aussi se rendre à Londres. Il s'est, je crois, offert à venir ici quand nous en aurions besoin. Vous pourriez également passer par Paris sans allonger votre absence qui ne serait que de 4 ou 5 jours.

» Votre présence au premier entretien de sir Bartle Frere avec Greindl serait un sûr garant que ce qui a été convenu à Bruxelles demeure bien entendu. Voyez donc, cher Baron, ce qu'il vous sera possible de faire pour mettre sur le pied que je souhaite les relations du secrétaire général avec le membre anglais du Comité exécutif. Je ne puis vous écrire sans vous remercier de l'assistance que toujours vous me prêtez d'une manière aussi obligeante qu'efficace » (1).

En somme, le Roi commença à soupçonner que les Anglais s'étaient rendu compte d'avoir été trop empressés à encourager son initiative : celle-ci pourrait porter préjudice aux intérêts britanniques en Afrique. Le Roi en vint à se demander s'il n'existait pas une certaine méfiance ou une opposition quelconque à l'endroit de l'Association internationale africaine de la part de certains milieux anglais, politiques, scientifiques ou religieux. Les protestants voyaient-ils d'un mauvais œil qu'un roi catholique se soit vu confier la présidence de l'œuvre et craignaient-ils de ce chef pour le succès de leurs missions africaines ? Ou bien la campagne à laquelle se livrait en ce moment la presse belge à propos de l'attitude de l'Association internationale africaine à l'égard des missions religieuses, rendait-elle les protestants anglais hésitants ou hostiles ? Miss BURDETT COUTTS, la grande promotrice des missions protestantes en Afrique, avait décliné l'invitation de participer à la Conférence de Bruxelles (2). Son influence était-elle pour quelque chose dans la réserve des autres personnalités anglaises ?

En tout cas, le Roi avait assez de motifs pour exercer une certaine pression sur les membres les plus influents

(1) Archives Min. Aff. étr. Brux. — AFRIQUE. Conf. géogr. Brux. et Ass. int. afr. (1876-1884), n° 47.

(2) *Le Précurseur* du 12 septembre 1876 (Voir *Zaire*, VII-8, 1953, p. 825).

de la délégation anglaise qui avaient approuvé les résolutions de la Conférence de Bruxelles et pour se renseigner sur leurs intentions. Le tout était de trouver une justification plausible d'une démarche auprès d'eux. LÉOPOLD II l'avait vite trouvée. N'était-ce pas une marque de déférence de sa part de leur faire présenter le nouveau secrétaire général de l'œuvre par le baron LAMBERMONT ?

Celui-ci accepta immédiatement cette mission, et le 29 octobre 1876, le Roi lui écrivit :

« Je vous remercie de votre lettre du 27 (1). Je vous suis très reconnaissant de bien vouloir consentir à présenter vous-même Greindl au membre anglais de notre Comité exécutif. D'après un billet de Solvyns, sir Bartle Frere est en Écosse. Je crois qu'il serait prudent de lui faire télégraphier par Solvyns pour savoir s'il y a chance de le trouver à Londres vers la réunion du 13 novembre, et exprimer l'intention de lui présenter alors le Secrétaire Général... » (2).

C'est sans doute ce qui se produisit. On se mit d'accord sur la date de l'entrevue. Sir BARTLE FRERE serait à Londres le 23 novembre et il pourrait rencontrer les envoyés du Roi.

Entre-temps, sir BARTLE FRERE fit une conférence à Glasgow qui y provoqua un effet retentissant et favorable au projet du Roi. Il n'en reste pas moins que l'initiative à laquelle cette conférence avait donné lieu, intrigua fortement LÉOPOLD II.

Suivant la version de l'*Indépendance belge* du 14 novembre 1876, sir BARTLE FRERE avait parlé en ces termes à Glasgow :

« On pouvait très bien ouvrir le continent africain comme on avait fait pour le Punjab quand on l'annexa, en perçant des routes et en y établissant des sortes d'étapes et de stations pour les caravanes. Ce projet, qui a été proposé par le roi des Belges à la Conférence de

(1) Il n'existe pas de minute de cette lettre dans les papiers du baron LAMBERMONT.

(2) Archives Min. Aff. étr. Brux. — AFRIQUE. Conf. géogr. Brux. et Ass. int. afr. (1876-1884), n° 48.

Bruxelles, le colonel Grant et le lieutenant Cameron l'ont fortement approuvé. Ils ont de suite déclaré que c'était là justement ce qui manquait et que la réalisation de cette idée aurait les conséquences les plus salutaires pour la conquête de l'Afrique à la civilisation. Cette idée est la solution du grand problème des expéditions en Afrique. Ils sont d'accord pour dire que s'ils avaient eu un chemin tracé et des stations pour les soutenir, ils auraient dépensé beaucoup moins de temps, de fatigues et d'argent, tout en obtenant des résultats beaucoup plus grands.

» A ces mots, l'enthousiasme a éclaté et de vifs applaudissements se sont fait entendre. Sir Bartle Frere est entré alors en détail dans l'explication du système de la Société Internationale Africaine dont le roi des Belges a tracé le cadre à Bruxelles. Il a insisté sur la nécessité d'instituer des comités nationaux succursales. Sir Bartle Frere s'était adressé au Prince de Galles pour être président du Comité de la Grande-Bretagne, qui a accepté ».

Et le correspondant londonien de l'*Indépendance belge* de conclure son compte rendu en ces termes :

« La Chambre de commerce, après avoir émis un vote des plus favorables au projet du roi des Belges, a nommé une commission pour recevoir les fonds destinés au percement d'une route de l'extrémité nord du lac Nyanza au rivage de la mer, au nord du cap Delgado ».

Si le Roi pouvait se réjouir de voir les Anglais apprécier son initiative, l'orientation par trop particulariste que prenait l'intérêt anglais pour son œuvre n'était pas de nature à le rassurer. Il avait bien écrit dans sa note autographe aux délégués belges :

« Nos compatriotes et moi, nous agirons sagement en faisant tout ce que nous pourrons pour persuader aux étrangers qu'ils ont intérêt à ce que les stations en majorité soient internationales ou placées sous le comité central, sauf volonté contraire exprimée par les souscripteurs, réserve qui me paraît d'autant plus politique que tout le monde reste libre de s'en prévaloir ou non selon sa volonté » (1).

L'établissement de routes était bien dans le programme de l'Association internationale. Mais le fait de voir

(1) Archives Min. Aff. étr. Brux. — AFRIQUE. Conf. géogr. Brux. et Ass. int. afr. (1876-1884), n° 4. (Voir *Zaïre*, VII-8, 1953, pp. 814-815).

Nyansa

les Anglais se charger de tracer une route de la côte au lac Nyansa signifiait, aux yeux de LÉOPOLD II, leur volonté de se réserver cette partie de l'Afrique. D'où son inquiétude.

ARTICLE DEUXIÈME.

Une voix protestante anglaise sympathique à l'œuvre africaine du Roi des Belges.

Toute collaboration qui pouvait lui être utile pour gagner des sympathies en Angleterre et surtout pour lui fournir des renseignements sur le mouvement religieux, commercial et politique de l'Angleterre en faveur de l'Afrique, était précieux à LÉOPOLD II.

Aussi, lorsque le baron LAMBERMONT lui signala comme informateur l'avocat VAN SCHELLE, le Roi s'empressa d'accepter ce concours et, sur la proposition du Baron, invita M. VAN SCHELLE à faire partie du Comité national belge de l'Association internationale africaine ⁽¹⁾.

L'avocat fut bientôt prié de profiter de ses relations avec des personnalités anglaises pour obtenir des renseignements sur l'activité des missions protestantes dans la région des grands lacs et sur la meilleure route à suivre éventuellement par une première expédition de l'Association en Afrique.

M. VAN SCHELLE s'adressa le 16 novembre 1876 à M. WALLER HORACE, l'éditeur du *Journal* de LIVINGSTONE. Celui-ci lui répondit le 20 novembre 1876 par la lettre suivante :

« En réponse à votre lettre du 16 de ce mois, je n'ai pas besoin de dire le grand plaisir que j'aurai toujours à répondre aux demandes de

(1) Lettre du Roi à LAMBERMONT, du 27 octobre 1876 (Archives Min. Aff. étr. Bruxelles, Papiers LAMBERMONT, n° 404).

renseignements qui me seront adressées concernant un pays auquel je porte un si grand intérêt.

» Jusqu'à présent, rien n'a été fait pour mettre en exécution les projets auxquels vous faites allusion, excepté que l'évêque Steere est parti le mois dernier de Zanzibar pour établir un petit groupe de missions sur les bords de la rivière Rovuma.

» Toute cette question à laquelle Sa Majesté prend un si vif intérêt me semble exiger d'abord une esquisse à grands traits ; les détails viendront ensuite. La première chose est de décider la route par laquelle vous avez l'intention d'entrer dans le pays. En tous cas l'endroit à choisir à mon avis est le point nord du lac Nyassa. Pour y arriver, utiliserez-vous la route de la rivière, le Zambèze et le Shire en haut du lac Nyassa ? Je suis certain qu'en tout état de cause, c'est la meilleure route. Mais il reste à prouver si ces avantages naturels ne sont pas plus que contrebalancés par la folie et l'obstination des Portugais. Je crois ne pas prendre trop de liberté, si je dis à vous, un étranger, et quelqu'un peut-être en rapport avec le Roi, que, avant toute chose, j'estime qu'il serait sage de demander aux Portugais : par exemple, d'établir un bureau de douane à l'embouchure du Congo et du Zambèze, et d'imposer pour les 20 années suivantes un petit droit de 4 à 5 % sur toutes les marchandises destinées à la rivière Shiré et le lac Nyassa en laissant les importations libres. Les Portugais ont tout à gagner et rien à perdre, parce que les besoins de ceux qui pénètrent jusqu'au lac leur procureraient beaucoup d'affaires à Quilimane et à Senna. Pour le moment, rien ne leur vient du lac à travers leurs possessions et si, à la fin, il devient nécessaire de construire une route vers le lac Nyassa en prenant comme point de départ un endroit sur la côte nord de leur territoire, ils ne pourraient avoir jamais aucun commerce parce qu'il leur serait enlevé. Je fais mention de ceci parce qu'il doit y avoir de grandes difficultés à établir un débouché pour les marchandises d'un bout à l'autre du pays. Par les rivières ? Il n'en existe pas.

» Vous décideriez-vous cependant pour une route à travers tout le continent ? Alors je vous dirai de vous préparer à quitter Bruxelles en mai prochain de manière à avoir beaucoup de temps pour aller à Zanzibar et de vous assurer de guides sûrs afin d'entrer dans le pays en juillet ou août, le meilleur moment.

» Pendant ce temps, vous pourrez apprendre quelque chose de la langue d'après le livre de l'évêque Steere et de vous rendre apte en apprenant bien des choses sans lesquelles on ne peut rien faire en Afrique. J'apprendrais un peu de charpenterie, de forge, de cuisine et avant tout de médecine. Je prends la liberté de vous envoyer quelques notes que j'ai rédigées pour des officiers allant en Abyssinie et qui leur ont été utiles.

» Il est nécessaire de remarquer que depuis que j'ai écrit le pamphlet dont vous me parlez les choses ont quelque peu changé. Le Sultan de Zanzibar a réellement agi avec une grande bonne foi et a mis notre très intelligent et excellent Consul-Général D^r Kirk à même de frapper enfin le commerce des esclaves d'un coup dont il ne se relèvera pas, si nous introduisons un commerce légitime. On dirait que la grande entreprise dont vous parlez est spécialement réclamée pour satisfaire les plus pressants besoins. Puisse Dieu la favoriser ! » (1).

La lettre de WALLER ayant été communiquée à BANNING, celui fit l'observation suivante à ce sujet :

« L'auteur de cette lettre porte un nom marquant dans l'histoire des voyages et des missions d'Afrique. M. Horace Waller a été le rédacteur-éditeur du dernier journal de Livingstone. Il est très populaire en Angleterre, et je constate avec grand plaisir qu'il est tout sympathique au projet du Roi. C'eût été un précieux appui en Angleterre si la question avait été directement portée devant le public » (2).

Il est certain que LÉOPOLD II se réjouit également de la sympathie que M. WALLER manifesta pour son initiative. Cependant sa suggestion de demander au Portugal l'institution d'une taxe de douane sur le Zambèze et le Congo déplurent au Roi. C'eût été reconnaître un droit souverain au Portugal dans ces parages. Or, il fallait laisser, autant que possible, le terrain libre. LÉOPOLD II fut certainement heureux d'apprendre que les expéditions missionnaires anglaises n'avaient pas encore pénétré à l'intérieur du continent africain. Il n'arriverait donc pas trop en retard avec l'expédition qu'il projetait. Quant à la route à suivre, il avait encore le temps d'en étudier le trajet. Il s'agirait en tout cas de se rapprocher autant que possible du bassin du Congo. Entre-temps, LÉOPOLD II attendait avec grand intérêt le résultat de la mission de LAMBERMONT et de GREINDL à Londres.

(1) Archives Min. Aff. étr. Brux. — AFRIQUE, Conf. géogr. Brux. et Ass. int. afr. (1876-1884), n^o 66 en annexe.

(2) *Ibidem*, n^o 66.

ARTICLE TROISIÈME.

**La Mission du baron Lambermont à Londres
en novembre 1876.**

Le Roi attendait donc beaucoup de cette visite du baron LAMBERMONT à la capitale anglaise. Elle lui ferait connaître exactement l'accueil réservé à son initiative en Angleterre et elle ne manquerait pas d'exciter sir BARTLE FRERE et ses amis à entrer résolument et sans tarder dans la voie de la mise sur pied d'un comité national anglais.

Afin de seconder l'action du baron LAMBERMONT, le Roi chargeait celui-ci d'une lettre particulière à présenter en son nom à sir BARTLE FRERE. Le contenu de cette lettre ne nous est pas connu.

Nous sommes parfaitement renseignés au contraire sur les démarches faites par les deux délégués belges à Londres, puisque le baron LAMBERMONT et le baron GREINDL adressent le 30 novembre 1876 un long rapport au Roi dans lequel ils lui exposaient en détail les différentes entrevues qu'ils eurent avec les personnalités anglaises. Nous donnons ici le texte de cet intéressant document inédit et dont une copie est conservée aux Archives du ministère des Affaires étrangères de Bruxelles ⁽¹⁾.

« Bruxelles, le 30 novembre 1876.

» Au Roi,

» Sire,

» Conformément aux ordres de V. M. nous sommes partis pour Londres dans la matinée du 22 de ce mois. Le soir même de notre arrivée, nous avons eu une conférence avec M. le baron Solvyns pour arrêter la série des visites qu'il conviendrait de faire, pour nous informer de l'état de la question en Angleterre et pour délibérer sur le meilleur

(1) Archives Min. Aff. étr. Brux. — AFRIQUE. Conf. géogr. Brux. et Ass. int. afr. (1876-1884), n° 74.

moyen de l'aborder en tenant compte du point de vue particulier auquel les Anglais se sont placés.

» Sir Bartle Frere, avait été prévenu de notre arrivée par M. le baron Solvyns qui lui avait demandé, en notre nom, de nous assigner un rendez-vous. Comme il demeure assez loin du centre de la ville, il avait eu la gracieuseté de nous faire dire qu'il nous verrait à la légation de Belgique. Nous l'y avons rencontré le 23 novembre à midi.

» Le baron Lambermont a dit à sir Bartle Frere que le Roi, mû par la pensée de donner à un homme aussi éminent une nouvelle preuve de sa considération, l'avait envoyé en Angleterre pour présenter le baron Greindl, nommé par S. M. secrétaire général de l'Association africaine en vertu des pouvoirs qu'elle tenait des résolutions prises par la Conférence de Bruxelles.

» La visite du baron Lambermont a encore un autre but, c'est de mettre sir Bartle Frere au courant de tout ce qui a été fait depuis son départ de Bruxelles. Le baron Lambermont lui a donné le détail des mesures prises par le Roi pour doter l'Association des installations matérielles et du personnel inférieur nécessaire à l'administration. Il a retracé le tableau de la formation du Comité belge et a fait ressortir le soin qui avait été pris d'y faire figurer des personnes notables choisies parmi les savants, les hommes politiques, les officiers, les avocats, les commerçants, les industriels de toutes les parties du pays, afin que l'action du Comité se fit partout sentir.

» Le baron Lambermont a constaté l'unanimité et la spontanéité avec lesquelles le pays tout entier a répondu à l'appel du Comité national. Il a fait comprendre quel est l'esprit qui a inspiré son règlement. Sans vouloir l'imposer aux autres pays, ni même le donner comme modèle, il croit que ce règlement contient les idées pratiques qui pourraient servir de jalons et être utilisées dans d'autres pays. Spécialement en ce qui concerne l'Angleterre, nous sommes venus bien moins pour donner des indications que pour en recueillir.

» Le baron Lambermont a dit encore à sir Bartle Frere quels sont les progrès faits par l'œuvre dans les pays étrangers. Il a parlé du point où en était arrivée la formation des comités nationaux et a énuméré les souverains et les princes étrangers qui ont adhéré à l'Association africaine et qui y ont été admis comme membres d'honneur.

» Le baron Lambermont a dit ensuite que S. M. avait lu avec un vif intérêt le discours prononcé par sir Bartle Frere à Glasgow, que lui-même l'avait lu et se permettait de féliciter l'habile orateur sur l'heureux succès de son intervention en le remerciant du zèle et de l'activité qu'il avait déployés en faveur de l'œuvre.

» C'était le moyen d'arriver à traiter une question délicate, celle de savoir comment il serait possible de rattacher à l'Association africaine le projet de créer une route du cap Delgado au lac Nayssa et du lac Nyassa au lac Tanganika voté par l'assemblée de Glasgow. Cette question avait fait l'objet d'une longue délibération entre le baron Solvyns et nous la veille au soir. Après avoir complimenté sir Bartle Frere sur son discours, le baron Lambermont l'a abordé en lui rappelant la lettre de Votre Majesté et ce qui a été dit dans les conférences et surtout dans les réunions préparatoires de Bruxelles ; l'existence d'entreprises séparées a été prévue par la conférence, qui a décidé de leur accorder sa bienveillance et sa protection, si celle-ci était désirée. S'il n'y a pas lieu d'aller jusqu'à demander que l'on verse dans la caisse commune toutes les ressources recueillies par les comités nationaux, même celles qui sont destinées à subsidier des entreprises qui ne rentrent pas absolument dans le cadre tracé par la Conférence, d'un autre côté, les entreprises restant absolument isolées, on retomberait dans les inconvénients si bien signalés par les discours de sir Bartle Frere à Glasgow et de sir Rutherford Alcock à Londres.

» Sans vouloir indiquer comment il serait possible de procéder, il est permis de dire qu'il pourrait être utile d'amener le Comité écossais à entrer en relations avec le Comité exécutif de Bruxelles, soit directement, soit par l'intermédiaire du Comité national anglais. Si l'association écossaise voulait communiquer son projet au comité central, sans nul doute il s'ensuivrait un échange de vues qui amènerait une entente sur la direction ultérieure de cette affaire.

» Nous avons eu la satisfaction de constater que sir Bartle Frere adhérerait complètement aux idées développées par le baron Lambermont. Après avoir exprimé dans les meilleurs termes sa reconnaissance pour la nouvelle attention du Roi envers lui et pour les bontés dont il avait été l'objet de la part de Sa Majesté à Bruxelles, sir Bartle Frere a raconté ce qu'il avait fait à Glasgow. L'assemblée à laquelle il s'est adressé n'était pas, comme nous le croyions, la Chambre de commerce, mais une réunion de négociants. Le résultat a dépassé les espérances de sir Bartle Frere. Quoiqu'il n'eût pas pu donner toutes les explications qui lui ont été demandées parce qu'il n'était pas encore en possession des documents qui lui ont été envoyés de Bruxelles, une souscription a été immédiatement organisée. Elle a produit 2.500 Livres sterling et l'assemblée a dit à sir Bartle Frere qu'elle était disposée à faire tout ce que l'Association africaine demandera d'elle.

» Il est admis par les résolutions de la Conférence que les comités nationaux peuvent, en outre des stations prévues dans le programme tracé par l'Association centrale, faire des entreprises déterminées ;

mais il est évident qu'un lien doit exister entre ces entreprises particulières et le comité central. Dans le cas particulier qui l'occupe, sir Bartle Frere dit que la direction de la branche écossaise donnera non seulement communication de ses vues au Comité exécutif, mais se placera sous sa protection et sa direction. Toutefois, les rapports ne pourront être établis que quand la branche écossaise aura été organisée et que le comité anglais, qui doit lui servir d'organe, sera entré en fonction.

» Le baron Lambermont reprenant la parole, a appelé l'attention de sir Bartle Frere sur les dispositions du règlement du Comité national belge relatives au produit des souscriptions recueillies en Belgique. Le Comité belge ne gardera que les sommes indispensables aux dépenses de son administration. Tout le reste sera versé dans la caisse de l'Association internationale. Nous n'avons pas la prétention d'imposer aux autres nations notre manière d'agir et de fixer d'une manière mathématique la proportion dans laquelle les comités étrangers devront partager le produit des souscriptions entre leurs caisses et la caisse centrale.

» Il est bien entendu que chacun des comités nationaux conserve à cet égard une certaine latitude. Toutefois, la règle adoptée par le Comité national belge est bonne en elle-même et semble pouvoir être partout adoptée au moins en partie.

» Sir Bartle Frere, complétant cette pensée, a répliqué que le principe du partage était admis. Si les comités nationaux ont la faculté d'employer une partie de leurs fonds à leurs entreprises particulières, l'idée de la solidarité n'en doit pas moins être maintenue. Un but commun suppose des moyens d'action communs et par conséquent des ressources financières. Une partie de l'argent recueilli par les comités nationaux doit être remise à l'Association centrale.

» Deux des points principaux étaient donc gagnés. L'entreprise décrétée par l'association de Glasgow sera mise en relation avec le Comité central et contribuera matériellement par des dons en argent au but poursuivi.

» Il restait une autre question difficile à traiter. Il fallait savoir dans quel ordre d'idées se placent les gens qui en Angleterre et en Écosse contribuent de leurs deniers à l'Association africaine ou qui font appel à la bonne volonté et au concours de leurs concitoyens. Le baron Lambermont a abordé ce point en disant que la conférence de Bruxelles, afin d'éviter les divergences qui auraient pu se produire, avait choisi pour en faire la base de ses résolutions, un terrain sur lequel tous peuvent se rencontrer. Sans exclure aucune initiative privée, elle s'est bornée à décréter l'établissement de stations qui seront également

utiles au voyageur..., au commerçant..., au missionnaire qui s'occupera de la propagation de l'évangile, et au philanthrope qui voudra aider par d'autres procédés au développement du bien-être et de la civilisation parmi les populations africaines. Toute opinion religieuse, toute opinion philosophique, pourra se servir de l'instrument commun pour répandre ses doctrines, mais il ne faut pas se dissimuler que des préventions existent et se sont même déjà manifestées en Belgique au sujet de la participation des missionnaires à l'œuvre (1). Il importe donc qu'on sache que l'Association africaine est neutre, mais il est nécessaire aussi de faire connaître qu'elle n'est pas hostile, tout au contraire, à la propagation des doctrines religieuses. Le baron Lambertmont serait désireux d'apprendre d'un homme aussi éclairé que sir Bartle Frere comment cette question est considérée en Angleterre.

» Sir Bartle Frere a répondu que dans la réunion à laquelle il a assisté à Glasgow,... l'intérêt commercial ne venait pour les auditeurs que bien après l'intérêt religieux. Il est donc utile de faire savoir que l'Association Internationale Africaine n'est ni hostile, ni même indifférente à la propagation de l'évangile. Si elle compte s'abstenir d'y travailler directement et par elle-même, c'est parce qu'elle se croit incompétente, mais il faut qu'on se rende compte du désir qui l'anime de voir les différentes églises exercer leur activité en Afrique, lorsque l'Association leur aura fourni l'assistance matérielle qui leur est nécessaire.

» Sir Bartle Frere pense que l'idée de M. Lesseps relative à la capitalisation des souscriptions recueillies est heureuse et mérite d'être soigneusement examinée par le Comité exécutif. D'autres personnages considérables et compétents l'ont également approuvée.

» Sir Bartle Frere a ajouté qu'il ferait ce qu'il pourra afin de hâter le retour du prince de Galles à Londres et afin de profiter de sa présence pour constituer le comité national anglais.

» Notre entretien avec sir Bartle Frere a été fort long. Nous l'avons résumé autant que nous l'avons pu et nous avons supprimé dans notre rapport les circonlocutions qui ont été nécessaires pour traiter des questions aussi délicates. Nous croyons néanmoins n'avoir omis aucun point essentiel ; mais ce qu'il nous est impossible de rendre, c'est l'accent de conviction, de sincérité, de bonne foi qui caractérisait toutes les paroles de sir Bartle Frere et qui nous inspire autant de confiance dans sa collaboration que de sympathie pour sa personne.

» Dès que sir Bartle Frere eut pris congé de nous, nous nous ren-

(1) Nous traiterons cette question dans une étude distincte à paraître prochainement.

dîmes avec M. le baron Solvyns chez sir Rutherford Alcock. Le baron Lambermont lui a répété à peu près dans les mêmes termes ce qu'il avait dit à sir Bartle Frere sur l'organisation de l'œuvre en Belgique et lui a communiqué les renseignements reçus de l'étranger.

» Sir Rutherford Alcock a répondu qu'à la fin de la semaine, il y aurait une réunion de la part de la Société de géographie et qu'il y ferait connaître les nouvelles qu'il venait de recevoir. Il a paru frappé des détails qui lui ont été donnés sur l'universalité et la spontanéité du mouvement en Belgique. Il a demandé qu'on lui fît parvenir tous les renseignements que publieront les journaux sur ce point particulier et spécialement sur l'initiative prise par les municipalités belges (1). Il a dit qu'il en ferait un résumé et qu'il le publierait par la voie de la presse. Il se concertera avec sir Bartle Frere et avec sir Rawlinson pour aviser aux moyens d'obtenir que le Lord Maire de Londres fasse une manifestation analogue à celle des bourgmestres et les municipalités des grandes villes de Belgique. Il en résultera très probablement que les maires des autres villes d'Angleterre suivront l'exemple de leur collègue de Londres. Par ces moyens d'action de la presse et des municipalités la réussite de l'affaire sera donc assurée.

» Sir Rutherford Alcock est d'avis qu'il faut commencer l'action le plus vite possible en Afrique. Il ne faut pas laisser refroidir l'enthousiasme. D'après lui, en quatre ou cinq ans, on peut obtenir un grand résultat si on met tout de suite et résolument la main à l'œuvre. En suivant cet ordre d'idées, sir Rutherford Alcock désapprouve la pensée préconisée par M. de Lesseps. Ce procédé lui semble trop lent.

» Le baron Lambermont observe à sir Rutherford Alcock que ce plan méritait cependant d'être sérieusement examiné. Il importe que l'œuvre entreprise soit stable. Il faut inspirer confiance au public en lui faisant savoir que l'établissement projeté sera permanent ; du reste ce sera au comité exécutif à déterminer l'emploi des fonds.

» Sir Rutherford Alcock est convenu qu'il y avait du fondement dans les observations présentées par le baron Lambermont et a dit que l'emploi à faire des fonds serait naturellement déterminé par la quotité des ressources mises à la disposition du Comité. Si ces ressources dépassent les besoins courants, le capital se formera de lui-même sans qu'il y ait besoin de se lier sur ce point par une résolution.

» Sir Rutherford Alcock est d'avis qu'il importe d'organiser le plus tôt possible le comité anglais. La Société de géographie est convoquée pour le 12 décembre afin de recevoir un rapport sur l'expé-

(1) Nous exposerons la réaction belge à l'initiative africaine du Roi dans une étude séparée qui paraîtra bientôt.

dition au Pôle Nord. Le prince de Galles doit présider cette séance. Sir Rutherford Alcock cherchera à obtenir que Son Altesse Royale revienne la veille de Sandringham afin de pouvoir tenir le même jour une réunion dans laquelle le Comité anglais sera constitué. On attaquera dans la Société de géographie M. Stanley à cause des moyens violents dont il a fait usage pour pénétrer en Afrique. Sir Rutherford Alcock répondra, tout en rendant justice aux services rendus par M. Stanley à la science, qu'il importe avant tout de ne pas effaroucher les indigènes et de n'employer avec eux d'autres procédés que la patience et la douceur.

» Quel que soit son désir de commencer immédiatement l'action, sir Rutherford Alcock nous a rendu attentif aux difficultés qui pourraient résulter de la situation politique. Il n'est pas aisé d'attirer l'attention du public anglais sur deux choses à la fois. Les affaires d'Orient le préoccupent exclusivement aujourd'hui et peut-être faudra-t-il attendre que la bourrasque soit passée pour l'intéresser à la civilisation de l'Afrique.

» Quoique l'accord ne se soit pas établi sur tous les points d'une manière aussi nette et aussi complète avec sir Rutherford qu'avec sir Bartle Frere, nous avons lieu d'être satisfaits de notre visite. Sir Rutherford est tout pénétré des bontés de Votre Majesté pour lui et nous a chargé d'exprimer au Roi sa reconnaissance.

» Nous avons la confiance que nous trouverons en lui un collaborateur zélé. La résolution de marcher et d'agir est même ce qui nous a le plus frappé dans son attitude et son langage.

» Le baron Solvyns nous a demandé s'il ne conviendrait pas que nous fissions une démarche auprès du prince de Galles. Après avoir délibéré, nous avons pensé que nous ne pouvions pas faire cette démarche pour laquelle Votre Majesté ne nous avait pas donné d'instructions. Nous avons appris du reste que le prince de Galles était à la chasse et ne rentrerait à Londres que sur le milieu du mois prochain.

» Nous avons été heureux d'apprendre que les bonnes dispositions du Gouvernement anglais ne nous feraient pas défaut. Le baron Lambermont est allé voir lord Tenderden, son collègue au Foreign Office. Sa Seigneurie a bien voulu lui proposer spontanément de le mettre en rapport avec le directeur des Affaires africaines. Ce dernier a offert au baron Lambermont tous les renseignements qu'il possède et a promis de réclamer des diplomates et des consuls anglais toutes les informations qui pourront paraître utiles chaque fois que le désir lui en sera manifesté. Le baron Lambermont a vivement remercié M. le Directeur des Affaires africaines de son obligeance à laquelle il a réservé pour le Comité exécutif la faculté de recourir en cas de besoin.

» Nous avons eu le regret d'apprendre que les autres membres de la Conférence ne résident pas à Londres ou étaient momentanément absents de la capitale. Nous avons néanmoins été chez ceux qui ont une demeure en ville et nous leur avons laissé des cartes. De plus le baron Lambermont leur a adressé le billet ci-dessous : « Baron Lambermont presents his compliments to M.... and begs to say that he has been directed by King Leopold to come to London with a view of introducing to the gentlemen who had formed part of the conferences held at Brussels in september last, baron Greindl, commissioned by His Majesty to act as secretary to the « Association internationale pour réprimer la traite et ouvrir l'Afrique ». Baron Lambermont whose stays in London was unfortunately shortened, very much regrets that M.... not being in town he has not been able to fulfill His Majesty's orders in that respect. He hopes however that during baron Greindl's next visit to London, the latter will have an opportunity of meeting M... ».

» Nous avons cru faire chose utile en adressant une communication identique à ceux des membres de la conférence qui n'habitent pas Londres. Parmi ces derniers se trouve M. Cameron qui a repris son service maritime. La réponse de M. Cameron que nous avons trouvée à Bruxelles à notre retour mérite d'être rapportée à Votre Majesté. La voici : « Captain Cameron requests baron Lambermont to assure His Majesty that he is doing his best to stir up the popular interests in Africa and he hopes that the seeds have taken root.

» Oxford and Cambridge as well as Eton all manifest great interest in Africa as do many of our leading chambers of commerce viz. Bradfort, Manchester, Glasgow, Greenoc, Derby and others. Several of the missionary societies are also making sustaïnd efforts to increase the sphere of their usefulness in Africa and although they are not interested in the same way as the international association, it is to be hoped that their labours will assist the objects it has in view ».

« La mention faite par le capitaine Cameron des travaux des missionnaires vient corroborer une information qui nous a été donnée par M. le baron Solvyns. Le ministre de Votre Majesté à Londres nous a dit que les explications ou plutôt la rétractation du capitaine Cameron avaient ramené à des sentiments plus favorables lady Coutts qui avait d'abord accueilli assez froidement le projet de l'association africaine, à cause de l'hostilité du célèbre voyageur envers les missionnaires.

» Sur le conseil de M. le baron Solvyns nous avons été déposer nos cartes chez lady Coutts qui n'est pas en ce moment à Londres.

» Le général Wolseley est revenu d'Afrique. Le baron Lambermont ne l'ayant pas rencontré chez lui, a prié le baron Solvyns de le rappeler à son bon souvenir en reportant son attention sur l'affaire qui nous a amenés à Londres ».

Le document relate alors la visite privée que firent les deux délégués belges à sir BARTLE FRERE le 24 novembre.

« Le Roi trouvera ci-jointe la lettre par laquelle sir Bartle Frere répond à celle qu'il nous avait chargés de lui remettre.

» Pour résumer l'impression générale de notre court séjour en Angleterre, nous dirions à Votre Majesté que nous sommes pleins d'espoir ; mais qu'il ressort de tout ce que nous avons vu et entendu qu'il y a deux écueils à éviter.

» Il faut se garder de froisser les sentiments religieux du peuple anglais, et éviter tout ce qui donnerait à l'Association africaine l'apparence d'une attitude hostile ou même indifférente à la propagation de la foi.

» Il faut tenir compte, dans une certaine mesure, des événements actuels et saisir les occasions avec prudence, si l'on veut éviter que les préoccupations politiques ne détournent l'attention du public au moment des évolutions qu'il sera nécessaire de faire effectuer à l'œuvre pour la conduire à son but.

» Nous remplissons un agréable devoir en disant à Votre Majesté combien le concours et l'expérience du baron Solvyns nous ont été utiles. Il les a mis à notre service avec un empressement et une cordialité pour laquelle nous ne saurions exprimer assez de gratitude.

» Nous sommes, etc... ».

Il ressort de la conclusion de ce rapport que LAMBERMONT savait où, en fin de compte, le Roi voulait en arriver par son initiative de septembre 1876 ⁽¹⁾.

(1) En parlant de LAMBERMONT, WAUTERS est beaucoup moins prolix que lorsqu'il écrit sur BANNING (*Le Mouvement géographique*, XXII, n° 11, 12 mars 1905, col. 129). « Seul, Lambermont a vu clair, dès la première heure, dans la conception pleine de hardiesse (du Roi) », écrit le baron E. BEYENS (*Le Baron Lambermont*, dans *La Revue générale*, LV, septembre 1922, p. 247). « Ce qui manque à la gloire de Lambermont, c'est un livre signé de son nom, résumant sa doctrine et les leçons de son expérience... Le loisir lui a manqué pour composer des ouvrages ou des mémoires. Mais si l'on fouillait les archives du ministère des Affaires étrangères, on y trouverait d'innombrables rapports, une multitude de notes et d'instructions écrites de sa main ou sous sa dictée. Il est à espérer que leur dépouillement tentera quelque historien qui entreprendra d'écrire les annales de la période léopoldienne » (*Ibidem.*, p. 258).

TROISIÈME CHAPITRE

L'ATTITUDE SÉPARATISTE DE L'ANGLETERRE

Les historiens des débuts de l'œuvre africaine du roi LÉOPOLD II n'ont pas eu connaissance des documents que nous venons de reproduire dans le chapitre précédent. Ils ne se sont pas efforcés non plus d'analyser à fond les mobiles qui poussaient les Anglais en 1877 à adopter une attitude séparatiste envers l'initiative du Roi, évitant scrupuleusement, comme l'a fait THOMSON, de faire mention d'un élément pourtant décisif en l'occurrence, notamment la portée politique et commerciale de l'action des missionnaires protestants anglais dans l'Est africain.

Or, comme nous l'avons déjà laissé entendre, les débuts de l'œuvre africaine du Roi ne peuvent s'écrire sans attacher une attention spéciale à cet élément qui permet de mieux comprendre et l'attitude de l'Angleterre envers l'Association internationale africaine, et la politique que LÉOPOLD II adopta dans la suite à l'égard des missions religieuses étrangères.

En étudiant les documents en vue de saisir les mobiles de l'action royale en Afrique, tout historien objectif et impartial, voulant reconstruire dans la mesure du possible la réalité historique, doit oser envisager sereinement la situation de cette époque initiale et en souligner les points saillants. C'est ainsi que nous nous sommes efforcé d'aborder cette question, nous contentant le plus souvent de reproduire les documents qui parlent assez clairement d'eux-mêmes.

ARTICLE PREMIER.

Le point de vue anglais exposé par le *Daily Telegraph*.

Avant même que le Roi reçût le rapport que LAMBERMONT et GREINDL rédigèrent au sujet de leur mission londonienne, LÉOPOLD II pouvait lire un intéressant article dans le *Daily Telegraph* du 29 novembre 1876 ; il l'édifiait parfaitement sur l'état d'esprit des Anglais à l'égard de son œuvre et sur leurs intentions quant à la pénétration de l'Afrique. L'article est assez long, cependant il nous semble assez important pour être cité presque intégralement.

Le journal donne un compte rendu de la séance de la Société royale de géographie de Londres tenue le 27 novembre 1876 :

« L'intérêt public s'attache de plus en plus à la question de la découverte de l'Afrique. Si, comme quelques prophètes de malheur le prédisent aujourd'hui, il nous faut abandonner à d'autres le champ des explorations arctiques, nous aurons au moins cette consolation qu'une arène plus riche et plus vaste nous est ouverte sur le continent africain. Cette arène, l'Angleterre en a fait son bien, et elle n'a pas la moindre chance de devoir jamais y renoncer prématurément. Mais, comme nous l'avons dit il y a quelque temps, une grande nation telle que la nôtre n'a pas besoin d'être jalouse des autres, et si nous réclamons, de par le courage de nos explorateurs, le droit d'occuper la première place en Afrique, il ne nous faut point cependant le monopole de cet Eldorado équatorial que l'on se propose de découvrir, et nous souhaitons cordialement la bien-venue à toute collaboration du dehors à la grande œuvre « de l'ouverture de ces régions inconnues aux influences de la civilisation ».

» Quand on pense que la fondation de colonies anglaises dans l'Afrique centrale a cessé d'être un rêve théorique de géographes pour devenir une grave mais vulgaire question pratique pour les hommes d'affaires, ... lorsqu'une telle matière passe du domaine des plus utiles de nos corps scientifiques... dans celui des chambres de commerce, l'entreprise de nos braves pionniers a réalisé sans aucun doute un notable progrès.

» L'importante cité de Glasgow, qui se vante d'être la seconde de l'empire, a, dans l'œuvre africaine, un intérêt traditionnel. Aussi n'avons-nous pas été surpris de voir la chambre de commerce non seulement appelée par sir Bartle Frere à la soutenir, mais encore assemblée dernièrement pour discuter dans son ensemble, en se plaçant au point de vue de la Conférence qui s'est récemment réunie à Bruxelles sous la présidence du roi Léopold, la question de la civilisation de l'Afrique.

» L'honorable Lord Maire, sir James Watson, a exprimé franchement par ces mots les vues adoptées par un grand nombre de ses concitoyens :

« Des hommes tels que Grant, Speke, Gordon et Stanley ont ouvert une route qui, nous l'espérons, mènera à la civilisation de l'Afrique. Leurs explorations ont démontré qu'il y a en Afrique des pays riches et fertiles qui, s'ils étaient civilisés, ne feraient pas seulement le bonheur de leurs habitants, mais nous fourniraient encore le moyen d'ouvrir à nos produits de nouveaux débouchés, et seraient ainsi pour nos provinces une source d'incalculables avantages au point de vue commercial.

» Quelqu'un m'a dit que toute grande entreprise est toujours doublée d'une idée. L'œuvre que les négociants de Glasgow semblent disposés à entreprendre a naturellement comme principal mobile le commerce. Mais à en juger par la voie dans laquelle ils se proposent d'entrer, ils doivent avoir une pensée plus grande, et vouloir la réaliser en pratique. Ils doivent être décidés à demander et à proclamer la liberté des esclaves sur tous les points du pays de la servitude. Sir Bartle Frere, qui a pris la parole à ce sujet dans la nuit de lundi (27 novembre), a clairement exposé ce point à Glasgow, dont la Chambre de commerce a été la première du reste à se montrer bien disposée pour appuyer les propositions du Congrès belge.

» On ignore jusqu'ici les résolutions pratiques que prendra la Chambre à cet égard, mais nous sommes convaincus que lorsque le prince de Galles les communiquera à S. M. le Roi des Belges, elles recevront l'approbation de ce monarque éclairé. Les deux grands points soumis par sir Bartle Frere, parlant au nom du roi Léopold, à l'approbation des négociants de Glasgow se rapportent à l'exploration et à l'établissement de missions anti-esclavagistes. L'explorateur est le représentant de toutes les nations ; pourquoi toutes les nations ne le soutiendraient-elles pas dans son entreprise ? Si nous avons pour gouverner l'Afrique centrale quelque autocrate intelligent, nous pourrions déblayer les routes, y établir des stations et réduire au minimum les obstacles qui empêchent tout explorateur africain d'avancer.

» Eh bien, dans l'opinion du roi Léopold, nous pourrions, par une légère coopération internationale créer une institution assez puissante pour remplacer le gouvernement qui fait défaut dans l'Afrique centrale. Pourquoi, a-t-il dit, ne pas former une société internationale d'exploration ou de civilisation, dont le but serait d'établir des maisons de repos ou des stations dans ces pays déserts et d'ouvrir, autant que possible, des routes pour nos explorateurs ? »

Ensuite le *Daily Telegraph* attire l'attention sur une autre initiative d'origine purement anglaise.

« La proposition du roi Léopold a pour corollaire l'intéressant projet récemment publié sous le patronage de noms faisant autorité, et ayant pour objet la construction d'une ligne télégraphique partant d'Alexandrie et aboutissant par le cours du Nil, les grands lacs, les rivières et les routes commerciales de l'Afrique à la baie de Delagoa ou à Port Natal. Cette ligne, au dire d'un de ses défenseurs, créerait une suite de stations commerciales dans l'intérieur du continent, ouvrirait au commerce les splendides lacs intérieurs, relierait les stations de missionnaires de Livingstonia et d'Uganda à l'Égypte et serait le point de départ de l'établissement de nouveaux centres de civilisation sur toute l'étendue de son parcours ».

Suivent alors quelques considérations d'ordre plus délicat :

« La plupart des gens s'imaginent naturellement que vouloir gouverner au moyen d'une société philanthropique internationale (car si nous comprenons bien Sa Majesté le Roi des Belges, l'institution qu'il s'agit de charger de l'établissement de stations dans l'Afrique centrale doit être une corporation du genre de la société de la Croix Rouge) n'est au fond qu'un expédient de roman. L'histoire nous apprend cependant les brillants résultats obtenus par le gouvernement des corporations commerciales... Peut-être trouvera-t-on que l'entretien et la gestion des affaires d'un réseau d'avant-postes destinés à protéger les explorateurs européens en Afrique, est une charge trop lourde pour une simple société internationale. Cependant les hommes les plus compétents en matière africaine soutiennent le contraire. La cité si pratique de Glasgow fait un accueil bienveillant à ces projets humanitaires, et nous leur souhaitons, comme à une généreuse expérience, le succès le plus complet ».

Le *Daily Telegraph* envisage également l'éventualité contraire :

« Si ces projets du roi Léopold II échouaient, l'établissement d'un télégraphe resterait encore à être tentée et il faut remarquer que la proposition dont il s'agit ne réalisera pas seulement tout ce que renferment les plans d'un congrès international, mais établira encore une grande ligne de communications commerciales d'un bout à l'autre de l'Afrique.

» Si, comme nous l'espérons, une compagnie s'organise pour construire une ligne télégraphique transafricaine, la force des circonstances transformera peut-être de fait, sinon de droit, cette association commerciale en une sorte d'autorité responsable dans l'Afrique centrale ».

Revenant aux projets de la Chambre de commerce de Glasgow, le journal anglais poursuit :

« Il y a deux points sur lesquels les membres de la Chambre de commerce de Glasgow paraissent être d'accord : d'abord que, pour propager la civilisation, il faut employer des missions enseignant, ensuite qu'il ne faut pas avoir recours à l'introduction de marchands des Indes ou de *coolies* chinois, mais chercher à étendre dans l'Afrique centrale l'influence que nous avons dans l'Afrique du Sud. Nous devons faire des colonies que nous y possédons, la base de nos opérations dans notre lutte contre la barbarie et la traite des esclaves.

» Ce sera sans doute une tâche délicate et peut-être irréalisable pour une société internationale que l'appui à donner à des missions cherchant à propager des croyances aussi diamétralement opposées que le catholicisme romain et le protestantisme. Mais il est très probable que l'on aura recours à l'expédient de laisser chaque nationalité remplir sa mission propre sur un territoire particulier choisi de manière à éloigner tout conflit d'intérêts rivaux. Dans cet ordre d'idées, l'ancienneté de nos établissements doit nous donner un titre à l'exercice de notre activité dans la région comprenant les plateaux et le système des grands lacs de l'est de l'Afrique centrale et il est peu douteux que la Chambre de commerce de Glasgow ne conclue à concentrer son énergie et à porter son attention sur cette partie du continent. Si les autres grandes cités commerciales adoptent le même point de vue, l'initiative privée et l'esprit philanthropique fourniront probablement des fonds suffisants pour commercer l'entreprise, car il serait évidemment inopportun de compromettre le Foreign Office en acceptant un cadeau aussi dangereux qu'une subvention impériale ».

Enfin, le *Daily Telegraph* entame la question de la voie d'accès au centre de l'Afrique :

« Si l'Angleterre doit tourner ses regards dans la direction du lac Nyassa, si cette portion du territoire doit être abandonnée au point de vue de l'exploration à ses missions et à ses commerçants, la question est de savoir comment elle y arrivera ».

La route du Zambèze est réputée ruineuse à cause de l'intransigeance du Portugal quand à la perception d'impôts. La route préconisée par sir BARTLE FRÈRE et les commerçants écossais, allant de Zanzibar aux lacs, est très douteuse quant à la sécurité et à la salubrité de son trajet. Le journal propose une combinaison préférable à toute autre, celle de tenter d'arriver au lac Nyassa par le Sud en traversant les colonies anglaises du sud de l'Afrique et le Transvaal.

Cet article du *Daily Telegraph* et le rapport du baron LAMBERMONT donnèrent à LÉOPOLD II ample matière à réflexion. L'action anglaise en Afrique revêtit en ce moment un caractère commercial, humanitaire et religieux. Le *Foreign Office* se déroba-t-il derrière les initiatives privées des chambres de commerce et des sociétés de mission ? En fait, les Anglais ne visaient à rien d'autre qu'à se réserver exclusivement la région des grands lacs au cœur de l'Afrique. La fondation de postes de missions protestantes n'y serait en somme que la préparation d'une prise de possession politique de ces contrées. Très habilement, les Anglais voulaient exploiter à leur profit le caractère neutre et international de l'Association africaine pour se faire attribuer l'exploration et l'évangélisation de ces régions. Et c'était justement ce que LÉOPOLD II avait voulu empêcher. Il sentait qu'à Londres on cherchait à l'écarter du centre de l'Afrique. Le prince de Galles devait communiquer sous peu les résolutions prises par la Chambre de commerce de Glasgow et le *Daily Telegraph* se disait certain qu'elles recevraient l'approbation du monarque éclairé qu'était LÉOPOLD II.

Or, c'est précisément parce qu'il était si éclairé et

qu'il devinait le jeu des Anglais dans cette affaire que LÉOPOLD II ne put approuver ces résolutions, dont l'article du *Daily Telegraph* rendait certainement la substance et dévoilait naïvement les mobiles secrets. A cette époque, il n'y avait que des missionnaires anglais dans l'Est africain. Leur abandonner « les plateaux et le système des grands lacs de l'est de l'Afrique centrale », comme le voulait le journal de Londres, signifiait pour LÉOPOLD II renoncer purement et simplement à son projet africain tout court, puisqu'ainsi il se barrait la seule route d'accès de ce côté vers le bassin du Congo.

Il lui fallait donc à tout prix empêcher les Anglais de conserver le monopole de l'exploration et de l'occupation de cette partie de l'Afrique. Et puisque c'était par des stations missionnaires que se concrétisait alors l'occupation anglaise de ces contrées, LÉOPOLD II a dû regretter de ne pas avoir réussi à entraîner des missionnaires catholiques belges dans son mouvement africain ⁽¹⁾. Dans son esprit, ils auraient pu réaliser une excellente action religieuse qui, en même temps, eût secondé efficacement ses projets patriotiques. Car tout en évangélisant les indigènes, ils auraient neutralisé le danger politique que les stations protestantes y constituaient pour son œuvre. Ils auraient permis au Roi d'avoir une preuve manifeste qui démontrerait au public anglais que l'Association internationale africaine n'était pas hostile ou indifférente à l'action civilisatrice des missions religieuses. Combien le Roi a dû désapprouver la campagne de presse qui dressait alors les deux courants de l'opinion publique belge l'un contre l'autre au sujet de l'attitude que l'Association internationale africaine devait prendre à l'égard des missions religieuses et spécialement envers les missions catholiques belges.

LÉOPOLD II ne voulait cependant pas encore déses-

(1) Nous y reviendrons dans une étude ultérieure.

pérer de gagner la collaboration de l'Angleterre à son œuvre. Aussi fit-il dire au baron GREINDL, dans le rapport que celui-ci présentait le 15 décembre 1876 au Comité national belge, que le prince de Galles avait accepté la présidence du Comité anglais qui était déjà presque complètement organisé et que l'importante et illustre Société royale de géographie de Londres avait fait à l'idée de la Conférence de Bruxelles l'accueil le plus sympathique. Une branche écossaise s'était même déjà constituée à Glasgow et un comité local formé à Navin ⁽¹⁾.

ARTICLE DEUXIÈME.

Le prétexte de l'abstention des Anglais.

Déjà on s'était assez profondément engagé en Angleterre. Il fallait à tout prix trouver le moyen d'opérer, dans des conditions honorables, une retraite stratégique. Le *Bulletin de la Société de géographie de Marseille* nous le décrit en ces termes :

« L'Angleterre a donné des témoignages d'adhésion et de sympathie aux idées émises par la Conférence de Bruxelles ; la Société royale de géographie de Londres avait adhéré à l'Association internationale, le prince de Galles avait réclamé la présidence du Comité national anglais, mais le conseil judiciaire de la couronne ayant jugé que le prince hériter ne pouvait s'engager officiellement dans une entreprise internationale qui soulèverait peut-être de graves questions à propos de l'extinction de la traite, il a bien fallu tenir compte de ce scrupule et des habitudes constitutionnelles et renoncer à entrer dans l'Association internationale » ⁽²⁾.

Il ne pouvait être question pour les Anglais de justifier officiellement leur abstention pour le motif

⁽¹⁾ GREINDL. Rapport présenté au nom du bureau par le secrétaire général. — Séance du Comité national belge du 15 décembre 1876 (Verhaert, Etterbeek, 1876, p. 8).

⁽²⁾ *Bulletin de la Société de géographie de Marseille*, I, 1877, p. 150.

énoncé assez imprudemment par le *Daily Telegraph* du 29 novembre 1876. Il fallait trouver un autre prétexte plus plausible pour motiver leur attitude séparatiste. Quoi de plus naturel pour les Britanniques, si attachés à la Monarchie et si soucieux d'observer les règles constitutionnelles, que d'adapter leur attitude au jugement du conseil de la couronne. On aurait pu choisir un autre président du Comité national à constituer, puisque le prince héritier se trouvait dans l'impossibilité de l'être ; mais c'eût été lui faire un affront, et, en outre, cette solution ne cadrerait nullement avec les vues qui venaient de prédominer dans les milieux intéressés.

Et voici que soudain, les membres de la Société royale de géographie de Londres, qui d'abord avaient approuvé l'œuvre de la Conférence de Bruxelles, se rendirent compte qu'ils agissaient en contradiction avec les statuts de leur institut s'ils organisaient au sein de leur Société un comité national affilié à l'Association internationale africaine. Dans ce cas, on aurait pu constituer un pareil comité en dehors ou à côté de la Société de géographie. Mais vraiment, cette solution ne s'harmoniserait pas avec leurs intentions.

Les statuts de la Société londonienne de géographie interdisaient formellement d'exercer une activité quelconque en dehors de l'exploration scientifique. Or, l'Association internationale africaine poursuivait non seulement l'exploration du centre du continent noir, mais aussi l'abolition de l'esclavage et de la traite. Dès lors, il devenait impossible aux membres de la Société de géographie de s'associer à un pareil organisme, et cela précisément pour un motif analogue à celui qui empêchait le prince héritier d'y participer. Frappante concordance !

Ce prétexte quelque peu spécieux offrit le maigre avantage d'avoir au moins une apparence de raison.

En effet, dans son discours d'ouverture de la Confé-

rence de Bruxelles, le 12 septembre 1876, le Roi avait proposé comme une des questions à examiner : « *la désignation des routes à ouvrir... et des stations... à organiser comme moyen d'abolir l'esclavage...* » La Déclaration de la Conférence au sujet des stations précisant le but à atteindre, y incluait, outre l'exploration de l'Afrique et la pénétration de la civilisation dans l'intérieur de ce continent, la tâche de « rechercher les moyens pour la suppression de la traite des Nègres ». Enfin, à la séance d'installation du Comité belge, tenue au Palais royal le 6 novembre 1876, LÉOPOLD II avait pris comme thème principal de son discours la lutte en faveur de l'abolition de la traite. Brossant un tableau de l'esclavage en Afrique, le Roi y déclarait entre autres que « *les horreurs de cet état de choses... ont vivement ému tous ceux qui ont quelque peu approfondi l'étude de cette déplorable situation et ils ont conçu la pensée de se réunir, de s'entendre, en un mot de fonder une association internationale pour mettre un terme à un trafic qui fait rougir notre époque, et pour déchirer le voile de ténèbres qui pèse encore sur cette Afrique* ». Les statuts du Comité national belge comportaient également dans leur premier article, « que ce comité était chargé de poursuivre en ce qui le concerne et dans les limites de la Belgique, l'exécution du programme de la Conférence internationale pour réprimer le commerce des esclaves et explorer l'Afrique ».

Le livre sur *l'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles*, que BANNING venait d'éditer, ne tenait pas un autre langage. Cet auteur concluait son exposé sur l'Afrique en énumérant les raisons qui avaient amené le Roi à convoquer la Conférence de Bruxelles. Selon lui l'Afrique était un pays plein de richesses, possédant en abondance toutes les ressources qui constituent la base matérielle de la civilisation ; les populations africaines n'étaient ni impropres ni hostiles à recevoir une civilisation supérieure ; enfin la cause principale, sinon

unique, de la stagnation de l'Afrique était l'existence du commerce des esclaves.

« La traite est l'ennemi et l'écueil de tout progrès, écrit-il ; elle se maintient et s'étend encore de nos jours, malgré la proscription solennelle dont l'ont frappée, à diverses reprises, toutes les nations civilisées. L'heure est venue de donner une sanction efficace et universelle à leurs déclarations comme à leurs engagements. Tout effort pour civiliser les populations de l'Afrique doit avoir pour objectif immédiat l'extinction de la traite, non seulement dans ses manifestations directes, mais aussi dans le principe qui l'alimente et qui n'est autre que l'institution de l'esclavage, tant dans les États musulmans de l'Orient que chez les Africains eux-mêmes ».

« Ces trois vérités fondamentales expliquent toute l'œuvre de la Conférence, parce qu'elles ont été le point de départ et la règle de ses travaux » remarque BANNING ⁽¹⁾.

Plus loin, parlant du caractère civilisateur des stations à établir en Afrique, BANNING, à la suite d'une observation du Roi ⁽²⁾, expose que ces stations, placées de préférence sur le chemin habituel de la traite, « pourront entreprendre d'organiser efficacement contre elle la défense des indigènes et de barrer la route aux convois d'esclaves » ⁽³⁾.

La première manifestation de cette nouvelle position prise par les Anglais n'est autre qu'une démarche faite par les éditeurs de la traduction anglaise du livre d'ÉMILE BANNING sur la Conférence de Bruxelles. MM. SAMPSON et C^{ie} s'étaient adressés à un groupe de personnes ou bien à la maison belge qui venait de publier l'ouvrage de BANNING en vue d'obtenir un certain remaniement

⁽¹⁾ BANNING, E., *L'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles* (Maquardt, Bruxelles, 1877, p. 85).

⁽²⁾ Dans sa note du 24 octobre 1876 à propos du manuscrit de BANNING qu'il venait de lire, le Roi fit à ce propos cette observation : « Je ferais plus sentir que les stations seront placées sur la direction des caravanes d'esclaves de manière à les intercepter » (Papiers BANNING, Dossier, n° 29 ; — GOSSART, E., *Émile Banning et Léopold II*, Lamartin, Bruxelles, 1920, p. 91).

⁽³⁾ BANNING, E., *op. cit.*, p. 90-91.

du livre, une adaptation pour le public anglais. On proposait à BANNING de laisser tomber dans la traduction anglaise de son ouvrage l'idée selon laquelle la Conférence de Bruxelles et l'Association internationale s'étaient proposées de coopérer à l'abolition de la traite en Afrique.

Cette demande avait grandement étonné BANNING, qui répondit le 21 décembre 1876 en ces termes :

« Messieurs,

» J'ai reçu de Londres la lettre ci-jointe ⁽¹⁾ qui répond probablement à une communication faite par vous et dont je crois pour ce motif devoir vous donner connaissance. Comme je suppose que vous répondrez à MM. Sampson et C^{ie}, je vous serai obligé de le faire dans le sens indiqué ci-après.

» Refaire ou même modifier essentiellement à un nouveau point de vue un livre déjà publié est chose impossible. Je ne puis donner deux interprétations diverses des résolutions de la Conférence, l'une pour l'Angleterre, l'autre pour les autres pays. Donc, si l'on insiste sur ce point, impossible de s'arranger. Cela dit, vous pourriez ajouter que l'objection qu'on formule a considérablement étonné l'auteur. L'Angleterre s'est toujours mise à la tête du mouvement qui tendait à combattre l'esclavage et la traite ; c'est un de ses titres de gloire et nul ne pouvait songer que la patrie de Wilberforce, de Livingstone et de Bartle Frere refuserait de seconder les efforts d'une association qui tendrait à renforcer sous ce rapport l'action britannique à l'intérieur et sur les côtes de l'Afrique.

» Il y a plus : les délégués anglais à la Conférence — il y en avait dix parmi lesquels des hommes comme sir Bartle Frere, sir Rutherford Alcock, sir H. Rawlinson, le colonel Grant, l'amiral Heath, le commandant Cameron — ont particulièrement attiré l'attention sur cette question de l'esclavage et souscrit sans la moindre réserve aux décisions prises à ce sujet. Plusieurs d'entre eux, comme sir Harry Verney et l'amiral Heath, auraient même désiré des mesures plus radicales. Le livre affaiblit plutôt qu'il n'accentue ce qui s'est dit sur ce sujet, surtout par les Anglais.

» Enfin, il faut faire une distinction entre la traite et l'esclavage. On ne se préoccupe pas actuellement de ce dernier en tant qu'*institution*, surtout pour ce qui regarde la Turquie et l'Égypte, où l'esclavage

(1) Cette lettre ne se trouve plus dans les Papiers BANNING.

est d'ailleurs *officiellement* aboli ; on veut surtout atteindre la *traite* des esclaves dans l'Afrique centrale, non en employant la force, mais en éclairant les chefs indigènes et en aidant les populations à se défendre contre les bandits qui les chassent ou les volent. Quel intérêt politique peut empêcher l'Angleterre de prendre part à cette œuvre pour laquelle elle a tant et publiquement fait par ses missions et ses croisières ?

» Ceci entendu, il reste à ajouter que la question de la traite, si grande qu'en soit l'importance, ne vient qu'en seconde ligne et que le premier objet que tout le monde est d'accord pour poursuivre en Afrique, c'est l'exploration scientifique de la région centrale, c'est-à-dire la continuation sur une vaste échelle des entreprises de Livingstone et de Cameron, de Schweinfurth et de Nachtigal.

» Voilà ce que je vous prie de répondre textuellement à MM. Sampson et Cie. Si vous aviez des motifs pour vous en abstenir, veuillez m'en informer sans aucun retard et me renvoyer dans tous les cas l'original de la lettre anglaise.

» Croyez-moi votre bien dévoué

(s.) E. BANNING » (1).

Cette réponse fut certainement rédigée par BANNING après avoir consulté le Roi. Elle est aussi diplomatique que l'objection était prétentieuse. Cependant LÉOPOLD II crut nécessaire d'envoyer à Londres le baron GREINDL, secrétaire général de l'Association, probablement en vue de trouver à cette nouvelle difficulté une solution favorable à ses plans.

Cette solution ne se ferait pas attendre, pensa-t-il, car il permit au baron GREINDL de déclarer que le but de l'Association internationale africaine n'était pas de poursuivre directement la suppression de la traite des nègres. Le 1^{er} janvier, GREINDL répondit de Londres en ces termes à M. DALUIN, consul général de Belgique à la côte occidentale de l'Afrique, à propos d'une lettre de sir JOHN HAY à M. DEVAUX, qui lui avait été transmise de Bruxelles :

(1) Papiers BANNING. Dossier n° 122.

« ...Sa Majesté et tous les membres de la Conférence espèrent sans doute que l'exploration et les progrès de la civilisation de l'Afrique rendront ce trafic impossible ; mais le Roi et les membres de la Conférence, spécialement les Anglais, sont d'avis que la répression de la traite ne peut pas faire l'objet direct des travaux de l'Association, parce qu'elle soulève des questions politiques auxquelles une société internationale doit rester étrangère » (1).

Le séjour du baron GREINDL se prolongeait à Londres. En vain s'efforçait-il probablement (2) d'amener les Anglais à ne voir dans l'objectif éloigné de l'Association internationale d'abolir la traite qu'une conséquence tout à fait naturelle de l'établissement des stations pacifiques en Afrique. Mais il était inutile de discuter, puisque, comme BANNING le dit dans une note du 9 janvier 1877 au baron LAMBERMONT, la difficulté présentée par les Anglais n'était qu'un prétexte.

« Si, comme il est probable, vous avez l'occasion de voir prochainement le Roi, je crois qu'il serait peut-être fort utile d'attirer l'attention sur le côté de l'affaire africaine dont je vous ai touché un mot ce matin.

» Plus j'y réfléchis, plus il me paraît impossible de prendre au sérieux cette objection tirée de la traite ou de l'esclavage. Tout ce que je lis ou entends me montre les Anglais bien plus engagés sous ce rapport en Afrique qu'ils ne le feraient en nous suivant ; les documents abondent, il suffit de jeter un coup d'œil sur les correspondances quotidiennes du *Times*, sur les *Blue Books* ou *Slave Trade*, sur les relations et les

(1) Archives Min. des Aff. étr. Brux. — AFRIQUE, Conf. géogr. Brux. et Ass. int. afr. (18876-1884) n° 89 (1). — La lettre a été éditée par le comte B. DE LICHTERVELDE, Contribution à l'histoire des origines du Congo belge, dans le *Bulletin des Séances de l'Institut Royal Colonial Belge*, VIII, 1937, pp. 781-782. — La réponse de M. DALUIN, datée du 25 janvier 1877, fait bien ressortir qu'à la Conférence de Bruxelles et dans son discours à l'occasion de la constitution du Comité national belge de l'A. I. A., LÉOPOLD II s'était un peu mépris sur les conséquences politiques de son insistance sur l'abolition de la traite. « Nous savons parfaitement, écrit M. DALUIN au baron GREINDL, que les travaux de l'Association Internationale n'ont pas *directement* pour but l'abolition de l'esclavage, mais il n'en est pas moins réel que la répression de la traite était l'objectif de la Conférence et que cela rentre dans l'esprit des statuts du Comité belge ». Lettre citée par le comte B. DE LICHTERVELDE, *op. cit.*, p. 783.

(2) Nous écrivons « probablement » parce que nous n'avons aucun renseignement au sujet des démarches entreprises par le baron GREINDL à Londres.

efforts des missionnaires anglais. D'autre part, ni en Égypte, ni en Turquie, la politique n'impose à cet égard à l'Angleterre des ménagements particuliers.

» Si l'esclavage est un prétexte, comme tout semble l'indiquer, où est le vrai motif de l'opposition ? Ne serait-ce pas le caractère purement international de l'œuvre à accomplir en Afrique ? Je le crois assez et vous vous souvenez que dès le début, j'ai redouté surtout, vis-à-vis de l'Angleterre, des difficultés sur ce terrain.

» A Glasgow, on a très libéralement souscrit, mais en donnant immédiatement aux fonds une destination anglaise (la route du lac Nyassa aux sources du Nil). Rappelez-vous le projet parallèle de l'établissement d'une ligne télégraphique d'Alexandrie au cap Delgado.

» Le Gouvernement a de grandes vues pour le développement des colonies du Cap ; il poursuit la fondation d'une confédération sud-africaine sous la protectorat britannique ; après le Transvaal et l'Orange, le tour viendra aux Portugais ; il faudra faire des trouées dans la ligne portugaise qui s'étend de la baie de Delgado au cap Delgado et où se trouvent les seuls ports utilisables. La mission de sir Bartle Frere au Cap se rattache probablement à ces desseins que lord Carnarvon paraît poursuivre avec une grande énergie.

» Dans ces conditions, il est assez naturel que l'Angleterre voie avec un mauvais œil un mouvement qui n'entraînerait pas dans sa sphère à elle des capitaux anglais et leur donnerait un but purement humanitaire. N'y aurait-il pas lieu pour la rallier, de faire un pas dans sa voie ?

» Les intérêts anglais sont au Cap, à Natal et à Zanzibar ; il serait peut-être opportun de faire entendre qu'on ferait ici, au sein du Comité international, la part à chaque nationalité. Cette idée a été clairement émise à Glasgow — et *qu'on donnerait en général aux souscriptions de chaque pays l'emploi le plus conforme aux intérêts nationaux qu'il possède ou poursuit en Afrique*. Ainsi les stations jetées entre le Tanganika et le Nyassa et donnant vers le midi la main aux missions anglaises du Zambèze conviendraient fort à l'Angleterre et détermineraient peut-être son concours.

» Je vois d'autant moins d'inconvénients à faire des concessions dans ce sens que la même objection se produit partout où la souscription aura été quelque peu abondante et fructueuse.

» Si les Français donnent, ils voudront nous attirer du côté de l'Algérie et de la Sénégambie ; les Italiens nous trouveront, je crains, bien loin de Tunis ; l'Allemagne pourrait bien avoir des vues sur la Tripolitaine et ses expéditions répétées aux embouchures du Congo ne sont pas sans doute exemptes de quelques arrière-pensées nationales, très légitimes au surplus. S'il est vrai que le Portugal donne un demi-

million à l'expédition allemande, il obéit évidemment à la même pensée.

» Il n'y a que la Belgique qui fait de la philanthropie pure, mais tenant compte des circonstances et des intérêts économiques et nationaux en jeu, je pense qu'il serait bon de chercher des éléments ou des moyens de transaction et de commerce par un essai auprès de l'Angleterre. Il me semble qu'une ouverture en ce sens, réservée et contenue dans de justes limites, pourrait y modifier sensiblement les appréciations et les dispositions dans les sphères officielles.

» Excusez, je vous prie, la longueur de cette note au nom de la pensée qui l'a dictée » (1).

La question préoccupait BANNING. N'ayant pas compris, dès le début, la tactique du Roi de se conquérir une place de choix en Afrique sous l'égide d'une œuvre internationale, et préconisant dès la Conférence de donner une orientation franchement nationale à l'établissement des stations en Afrique, BANNING déplorait l'obstination du Roi à vouloir conserver l'internationalisation de l'œuvre des stations. Pour BANNING, la Belgique n'avait rien à espérer dans l'Afrique orientale ou dans la région des grands lacs. N'était-ce pas folie de vouloir se mesurer à l'Angleterre sur le terrain même que les Anglais revendiquaient déjà pour eux ? BANNING, n'avait-il pas préconisé le golfe de Guinée comme étant la région qui conviendrait le mieux à la Belgique (2) ?

En septembre 1876, le Roi n'avait pas jugé utile de tenir compte des vues de BANNING. Peut-être que maintenant il y accorderait une oreille plus bienveillante si le baron LAMBERMONT les faisait siennes ? Mais LÉOPOLD II attendait le résultat de la mission du baron GREINDL à Londres. Il étudiait lui-même la situation en vue d'en tirer les conclusions les plus aptes à assurer le succès de son idée, qui n'était pas tout à fait celle de BANNING.

(1) Min. Aff.étr. Brux. — AFRIQUE. Conf. géogr. Brux. et Ass. int. afric. (1876-1884), n° 93.

(2) Min. Aff. étr. Brux. — AFRIQUE. Conf. géogr. Brux. et Ass. int. afr. (1876-1884) n° 7. — (*Zaire*, VII-8, 1953, p. 818 ; VIII-3, 1954, pp. 253-254).

LÉOPOLD II était toujours convaincu que l'attaque reste la meilleure tactique défensive. Or, BANNING ne semble pas avoir compris l'objectif géographique que le Roi poursuivait en Afrique. Comme nous l'avons vu plus haut, LÉOPOLD II cherchait à acquérir le bassin du Congo. Pour y arriver, en 1876, il n'y avait que la voie de l'Est. L'Afrique orientale ne l'intéressait que pour autant qu'elle constituait la voie d'accès au bassin du Congo. Le premier objectif immédiat était donc de se créer une route de l'océan Indien jusqu'au lac Tanganika et d'avoir de ce côté un chemin débarrassé de la présence de toute souveraineté étrangère. Le second objectif, c'était d'arrêter la pénétration anglaise à l'ouest du lac Tanganika ou du moins de s'y établir solidement et, à partir de là, de rayonner le plus loin possible à l'ouest dans le bassin du Congo. Laisser l'Est africain aux Anglais, c'était pour LÉOPOLD II rendre tout effort inutile au bord du lac Tanganika. Ce n'est donc pas dans le sens des suggestions de BANNING qu'il allait agir.

Si les Anglais avaient des visées assez nettes sur le sud de l'Afrique, c'est sur leur propre terrain que LÉOPOLD II se proposait alors de porter la compétition. Il savait d'avance qu'au Transvaal, convoité par l'Angleterre, il ne pourrait jamais obtenir un résultat sérieux, mais il espérait profiter dans le bassin du Congo du jeu assez aléatoire des compromis et des compensations politiques qui pourrait un jour se déclencher s'il commençait dès maintenant une tentative d'expansion au Transvaal. Le Roi y pensa sérieusement au début de 1877 (1).

Remarquons enfin que la pensée du Roi et celle de BANNING se rencontraient sur un point : ils voulaient tous deux apporter une colonie à la Belgique. « Il n'y a que la Belgique qui fait de la philanthropie pure »

(1) Archives Min. Aff. étr. Brux., Papiers laissés par LAMBERMONT, t. V, section 10. Colonisation au Transvaal. — Y voir aussi AF 5. Cela nous aurait amené trop loin d'entrer à ce propos en de plus amples développements.

écrit BANNING. Cette critique s'adresse au Roi, car la Belgique se concrétise ici dans la personne de LÉOPOLD II, créateur de l'Association internationale africaine ! BANNING le critique de vouloir être trop philanthropique, de ne pas suffisamment tenir compte des intérêts belges engagés dans l'entreprise. Cette opinion s'est ancrée dans l'esprit de BANNING dès avant l'ouverture de la Conférence de Bruxelles. Sa longue lettre du 9 janvier 1877 à LAMBERMONT n'est en vérité qu'une réédition adaptée de sa note à DEVAUX du 11 septembre 1876 (1). Ce n'est pas tant l'œuvre philanthropique que BANNING voyait dans l'Association africaine née de la Conférence de septembre 1876, mais bien le moyen pour la Belgique de s'acquérir un domaine colonial en Afrique. C'est parce que le caractère international, tel que le Roi l'avait conçu, semblait à BANNING un obstacle à cette fin nationale qu'il ne négligeait aucune occasion de revenir sur l'opportunité qu'il y avait à suivre ses conseils. L'attitude que l'Angleterre adoptait à l'égard de l'Association internationale, la tendance séparatiste et nationale qui y gagna du terrain, non seulement l'inquiétaient fortement, mais le confirmaient dans sa conviction. Le Roi n'arriverait nulle part s'il continuait à suivre la voie qu'il s'était tracée. Il serait intéressant de savoir si LAMBERMONT adoptait les idées de BANNING à ce sujet, s'il les proposait ou défendait devant le Roi, quelle réaction elles provoquaient chez LÉOPOLD II. Jusqu'à présent, nul n'a réussi à percer le secret des conversations de LAMBERMONT avec le Roi. Une chose est certaine, c'est que le Roi continuait à suivre sa propre inspiration.

(1) Papiers BANNING, Dossier n° 29. (*Zaire*, VIII-3, 1954, p. 254).

ARTICLE TROISIÈME.

La création de l'*African Exploration Fund*.

Les chances de voir marcher les Anglais dans la voie que voulait leur tracer LÉOPOLD II s'évanouissaient peu à peu. Le 19 janvier 1877, en mandant le baron LAMBERMONT au palais pour le lendemain, le Roi s'exprimait avec une certaine amertume en ces termes :

« Il sera toujours trop tôt pour vous raconter le peu de concours des Anglais pour l'exécution avec nous de l'œuvre fondée en septembre » (1).

Les dernières nouvelles que le baron GREINDL, encore toujours à Londres, lui avait transmises n'étaient sans doute pas très encourageantes.

Pendant que le Roi écrivait ces mots un peu désabusés, se réunit à Londres un comité restreint en vue d'examiner ce qui pourrait être fait en Angleterre pour réaliser le projet d'exploration de l'Afrique, tel qu'il avait été formulé à la Conférence de Bruxelles, ainsi que la question de l'action anglaise en Afrique équatoriale. Sir RUTHERFORD ALCOCK, qui présidait cette réunion de quelques membres de la Société de géographie de Londres, écrivait le 19 janvier 1877 au baron GREINDL :

« Mon cher Baron,

» Le comité qui s'est réuni aujourd'hui ici pour examiner ce qui pourrait être fait pour réaliser le projet d'Exploration de l'Afrique tel qu'il a été formulé à la Conférence de Bruxelles, et pour rencontrer les désirs du Roi, a résolu à une grande unanimité de recommander le projet d'établir un Fonds d'exploration de l'Afrique avec un comité qui devrait être composé, par moitié de membres du conseil de la société royale de géographie et par moitié de membres à élire par les souscripteurs annuels d'une livre sterling et au delà.

(1) Archives Min Aff. étr. Brux. — AFRIQUE. Conf. géogr. Brux. Ass. int. afr. (1876-1884), n° 94.

» A ce comité central, toutes les sociétés ayant le même objet dans le Royaume seront invitées à s'affilier et à prêter leur coopération.

» Si le Conseil de la Société royale de géographie, comme je le crois probable, accepte ce projet lorsqu'il se réunira lundi, j'espère que les difficultés, qui ont si longtemps paralysé toute action, seront tranchées dans un sens acceptable par le Roi et que le prince de Galles ne verra plus aucune objection à associer son nom à ce projet.

» Lundi, je serai à même de vous donner de plus amples informations et, si c'est possible, de vous communiquer le texte du procès-verbal définitivement accepté qui constituera le Fund et son comité avec l'allocation d'une dotation annuelle de 500 livres sterling pour les premières dépenses et les employés.

» Permettez-moi de vous féliciter sur ce que j'espère sera le commencement de la fin de votre pénible séjour dans notre triste Londres, avec ce temps détestable, et croyez-moi

Sincèrement vôtre

(s.) RUTHERFORD ALCOCK » (1).

Deux jours après, sir RUTHERFORD ALCOCK communiqua au baron GREINDL un memorandum, daté de Londres 22 janvier 1877, où étaient consignées les résolutions prises au conseil de la Société royale de géographie.

« A la réunion du Conseil de la Société royale de géographie, tenue aujourd'hui, il a été résolu à l'unanimité d'adopter le rapport du Comité et de mettre à exécution ses propositions pour constituer un fonds d'exploration de l'Afrique, allouer dans ce but au comité une allocation annuelle de 500 livres sterling et nommer cinq de ses membres qui constitueraient un comité exécutif avec l'adjonction d'un représen-

(1) Archives Min. Aff. étrang. Bruxelles. AFRIQUE. Conf. géogr. Brux. Ass. int. afr. (1876-1884) n° 96. Cette lettre qui s'adresse à « Mon cher Baron », sans le nommer, est indiquée dans l'inventaire du dossier comme étant adressée au baron LAMBERMONT. Ce doit être une erreur, puisque cette lettre se termine ainsi : « Permettez-moi de vous féliciter pour ce que j'espère sera le commencement de la fin de votre pénible séjour dans notre triste Londres, avec ce temps détestable ». — Ceci signifie que le destinataire de la lettre se trouvait à Londres. Or, le même jour, 19 janvier 1877, le Roi adresse au baron LAMBERMONT le billet, cité plus haut, qui indique assez clairement que celui-ci se trouvait alors à Bruxelles. Le Roi ayant certainement reçu des nouvelles du baron GREINDL, séjournant à Londres, mande le baron LAMBERMONT au palais afin de lui en communiquer le contenu.

tant de chaque société affiliée qui pourrait être formée et contribuerait pour une somme de ... à l'œuvre, sous la présidence du Président en fonction de la Société de Géographie.

» Le prince de Galles serait prié d'associer son nom à l'œuvre soit comme président d'honneur, soit comme protecteur.

» L'échange des rapports, des décisions prises et le maintien des meilleures relations avec le comité central à Bruxelles et toute autre association nationale en rapport avec le comité central, a été aussi voté.

» Ces différents points seront consignés dans un programme à soumettre à l'approbation du Conseil, pour être publié dans une quinzaine de jours, précédé d'un avis constatant qu'une conférence a été tenue à Bruxelles durant l'automne dernier sous la présidence du Roi des Belges dans le but de donner un caractère plus pratique aux différents plans proposés jusqu'à présent pour l'exploration de l'Afrique centrale, et que le Conseil de la Société royale de géographie pense qu'en tenant compte de la position dirigeante que la Société a longtemps occupée dans ce champ vaste et important de recherches scientifiques, il doit y avoir de sa part une action directe et indépendante pour coopérer au but de la Conférence belge » (1).

Ce mémorandum signifia l'échec de LÉOPOLD II d'entraîner l'Angleterre dans le mouvement dont il s'était assuré la direction.

Nous n'entendons pas retracer ici toute l'histoire des relations anglo-belges se rapportant à l'Afrique durant cette période, car il nous faudrait alors développer longuement les tentatives d'expansion belge au Transvaal. Nous n'étudions pas non plus toute la politique du gouvernement britannique de cette époque dans l'Afrique australe ou équatoriale. Notre unique objectif ici est de produire les documents qui nous font connaître la réaction du roi LÉOPOLD II et de ses conseillers LAMBERTON et BANNING sur l'attitude des Anglais envers l'Association internationale africaine. Il en ressort aussi que BANNING ne communique pas encore directement avec le Roi à cette époque, — nous sommes toujours au dé-

(1) Archives Min. Aff. étr. Brux. — AFRIQUE. Conf. géogr. Brux. et Ass. int. afr. (1876-1884), n° 97.

but de 1877 — et qu'il a recours au baron LAMBERMONT pour faire parvenir au Palais ses avis concernant les affaires africaines.

A Bruxelles on suivait donc avec grande attention tout ce qui se passait en Angleterre touchant le continent noir. Sir BARTLE FRERE venait d'être chargé par le gouvernement de présider aux intérêts britanniques dans l'Afrique du Sud. Ce fut pour lui l'occasion de présenter sa démission comme membre du comité exécutif de l'Association internationale africaine. L'Angleterre cherchait à s'implanter définitivement dans tout le sud de l'Afrique où de riches mines d'or et de diamants alléchaient sa convoitise... Elle voulait être seule maîtresse du pays... ; la guerre des Boers se préparait de loin. Plus au Nord, dans l'Afrique équatoriale de l'Est, ses missionnaires pénétraient vers l'intérieur. Si le moment d'agir là-bas ouvertement dans un sens nettement politique n'était pas encore venu, si les possibilités économiques de ces contrées n'étaient pas encore évidentes, il fallait néanmoins y sauvegarder, dès cette époque, les intérêts futurs de l'Angleterre.

C'était là toute la raison d'être de l'*African Exploration Fund*. Ce nouvel organisme devait compléter l'œuvre déjà commencée par les missionnaires anglais dans l'Est africain. Tout en restant officiellement sur le terrain de l'exploration, le *Fund* anglais tâchait de déceler les richesses du pays situé entre l'océan indien et les grands lacs de l'intérieur, y tracer des routes entre les différents postes déjà occupés par les missionnaires nationaux, y établir des stations aux endroits stratégiques ou particulièrement favorables. En un mot, cet organisme s'appliquait à reconnaître le terrain et à occuper les places importantes.

En somme, l'Angleterre cherchait à réaliser séparément et à son unique profit ce que LÉOPOLD II essayait d'obtenir pour la Belgique par le truchement d'une asso-

ciation internationale. L'Angleterre était assez puissante et assez riche pour se permettre d'agir sur un plan exclusivement national ; son gouvernement n'avait pas besoin d'y stimuler l'intérêt des citoyens pour l'Afrique ou pour la colonisation, car il n'avait qu'à suivre et qu'à guider l'élan de l'opinion publique et à laisser faire les milieux intéressés. LÉOPOLD II au contraire devait manœuvrer avec mille précautions et sans pouvoir compter sur l'opinion publique belge ou l'appui du gouvernement. Déjà en Angleterre, on ne parlait plus de l'œuvre internationale du roi des Belges. On ne s'y souciait plus dorénavant que d'une initiative vraiment anglaise.

BANNING était plus que jamais convaincu que la lutte devenait par trop inégale et il ne parvenait pas à se rassurer du succès des tentatives royales. Devant l'attitude si décidée de l'Angleterre de prendre en ses propres mains le soin de ses intérêts dans l'Est africain, devant cette volonté à peine voilée de vouloir se réserver les meilleures parties du continent noir, n'était-il pas nécessaire et urgent de repenser l'organisation de l'Association internationale, de quitter résolument le terrain si problématique de l'internationalisme et de pousser nettement l'œuvre dans la voie des intérêts nationaux ? N'était-ce pas l'unique moyen pour la Belgique de retirer quelque profit politique et économique de l'initiative humanitaire qui était née à Bruxelles ? C'est sous l'inspiration de cette idée que BANNING adressa le 26 janvier 1877 la note suivante à LAMBERMONT :

« Monsieur le Baron,

» Je me suis mis immédiatement après notre entrevue de ce matin, à lire les trois colonnes du *Times* que je vous transmets ce soir avec de nombreux coups de crayon. J'ai été frappé de voir combien tout ce que j'y lis confirme mes appréciations.

» Et d'abord, les Anglais qui nous défendent de parler de la traite et d'esclavage, ne font que cela et s'en font publiquement une arme politique. On menace le Transvaal en l'accusant de tolérer l'esclavage

et la traite, dont l'Angleterre lui a imposé l'interdiction en 1852 en reconnaissant son indépendance. J'ai sous les yeux une demi-douzaine de traités anglais de ces dernières années, tous dirigés contre la traite.

» Sir Bartle Frere se vante de ce qu'il a fait contre l'esclavage dans l'Inde et ailleurs et il annonce qu'il assume ses nouvelles fonctions au Cap dans l'esprit qui anime ses coassociés de la Société pour la protection des indigènes. Partout réquisitoire en règle contre les Boers comme oppresseurs des populations natives, chez les orateurs de la Députation.

» Le discours de Cameron est plus formel encore. Il voit le Zambèze devenir sous peu la frontière de la colonie du Cap ; il désire un bon poste (avis aux Portugais) sur la ligne du chemin de fer de la côte orientale à Ujiji (Voir la Gazette de Cologne). Il conclut par ses mots : Si l'Afrique devient l'un des joyaux de la Couronne britannique, il ne le cédera pas par son éclat à l'Inde. *Nous avons un droit sur l'Afrique*, et je compte bien que nous ne le perdrons pas.

» Tout cela est significatif et prouve que l'Angleterre ne joue pas franc jeu à notre égard. Au reste, Cameron seul, dans toutes ces circonstances, a une mention pour le Roi ; pas un mot d'Alcock, de Fowel Burton, même de Bartle Frere.

» Conclusion : les Anglais font une Inde nouvelle, mais pas une Inde internationale du commerce suivant notre programme ou celui de Stuhr (ein gemeinsames Indien).

» Je prie Monsieur le baron Lambermont de me renvoyer les articles et documents concernant cette affaire. J'en fais un dossier qui peut nous être utile, s'il nous faut entrer dans le débat. Cela n'empêche de signaler les points dont il s'agit à qui de droit ; on a la plupart de nos journaux au Palais » (1).

Et quelques jours plus tard, le 31 janvier 1877, ayant lu les deux volumes de CAMERON parus récemment et dans lesquels l'explorateur anglais retrace sa dernière expédition à travers l'Afrique, BANNING écrit de nouveau au baron LAMBERMONT :

« Je présume que Monsieur le Baron jettera volontiers un coup d'œil sur les deux volumes ci-joints de la relation de Cameron.

» Le dernier chapitre est très intéressant au point de vue de la situation de notre affaire en Angleterre. C'est plein de nuances pour les

(1) Archives Min. Aff. étr. Brux. — AFRIQUE. Conf. géogr. Brux. et Ass. int. afr. (1876-1884), n° 99.

initiés, l'on sent comme un regret sous ces paroles. Les dernières lignes sont une allusion directe.

» Le chapitre 8 du Tome II est curieux au point de vue de l'esclavage et du jugement porté à ce sujet par Cameron sur les Portugais.

» M. le baron Lambermont a lu sans doute dans le journal officiel de la République Française le compte rendu de la lecture de Cameron à la Société de géographie de Paris. Il résulte de son langage si connu dans son livre qu'il voudrait faire plus pour nous qu'on ne lui permet » (1).

Le 13 mars 1877, l'*Indépendance belge* publie le dernier chapitre de l'ouvrage de CAMERON dans lequel nous trouvons les passages soulignés par BANNING. Ayant rappelé que les efforts des missionnaires ne suffisent pas à arrêter la traite des esclaves et à ouvrir le pays à la civilisation, l'explorateur souligne que les entreprises commerciales doivent y participer à leur tour. Puis il écrit :

« Les philanthropiques efforts de Sa Majesté le Roi des Belges, s'ils rencontrent l'appui qui leur est dû, ne peuvent manquer non plus de contribuer matériellement à ouvrir le continent, bien qu'ils n'aient ni un caractère religieux ni un caractère commercial ».

Il fait ressortir les avantages des stations hospitalières en Afrique et préconise d'établir une ligne continue de ces stations allant de la côte orientale à la côte occidentale.

« Espérons donc, conclut-il, que l'Angleterre, qui jusqu'à ce jour s'est noblement maintenue à l'avant-garde des amis des malheureux esclaves, saura conserver ce rang ;

» Que ceux qui s'intéressent aux recherches scientifiques s'avancent et soutiennent le roi des Belges dans l'exécution de son généreux dessein d'exploration combinée et systématique ;

» Que tous ceux qui veulent mettre un terme au commerce des esclaves, mettent sérieusement la main à l'œuvre et aident de leur parole, de leur argent et de leur énergie, les hommes à qui cette tâche sera dévolue ;

(1) Min. Aff. étr. Brux. — AFRIQUE. Conf. géogr. Brux. et Ass. int. afr. (1876-1884), n° 104.

» Que ceux qui s'intéressent aux efforts des missionnaires facilitent de tout leur pouvoir l'action des ouvriers de l'évangile en Afrique et leur envoient de dignes auxiliaires, résolus à consacrer leur vie à cette œuvre.

» Ce n'est point par des paroles ni par des écrits que l'Afrique sera régénérée, mais par des actes. Que tout homme qui se croit capable d'y prêter une main secourable, le fasse. Tous ne peuvent voyager, se faire missionnaires, ou marchands ; mais tous peuvent donner un cordial appui à ceux que le devoir conduit dans les régions encore inexplorées du globe ».

La formation de l'*African Exploration Fund* dura plus longtemps que ne l'avait d'abord pensé Sir RUTHERFORD ALCOCK. Ce « Fund » ne fut organisé qu'en mars 1877 et devint un comité spécial de la Société royale de géographie sous la présidence de Sir RUTHERFORD ALCOCK.

Une circulaire, datée du 16 mai 1877, fut lancée par ce comité avec la double intention d'expliquer les raisons qui avaient dicté le refus de participation à une organisation internationale et d'instruire le public du but du « Fund ». On invoqua deux raisons pour ne pas collaborer avec LÉOPOLD II : la première, qu'une exploration africaine serait poursuivie plus efficacement par une entreprise nationale ; la seconde, que les fonds nécessaires seraient plus facilement données à une entreprise nationale...

Dans une lettre au *London Times*, datée du 16 juillet 1877, sir RUTHERFORD ALCOCK invoquait une troisième raison, destinée à justifier l'action séparée de l'Angleterre. Elle était d'ordre technique : « La Société de géographie ne pouvait, de par sa constitution, s'occuper d'autres champs d'opération que celui de l'exploration ». La vraie raison était exposée dans la même lettre, encore qu'entre parenthèses. L'auteur faisait allusion aux difficultés évidentes touchant la question internationale et les droits territoriaux. « Si nous dépouillons de ses termes

diplomatiques l'exposé du comité de la Société royale de géographie, remarque M. THOMSON, à qui nous empruntons ces détails, il reste un refus positif de sa part d'engager les capitaux et l'intelligence anglais dans une entreprise internationale qui lierait les mains du gouvernement britannique quant aux affaires d'Afrique et subordonnerait la volonté des ministères des Affaires étrangères et des Colonies aux décisions d'un groupe international » (1).

ARTICLE QUATRIÈME.

La situation créée par l'attitude séparatiste de l'Angleterre.

LÉOPOLD II avait convoqué à Bruxelles le 19 et le 20 juin 1877 la première réunion de la Commission internationale de l'Association africaine. Il lui fallait d'abord compléter le Comité exécutif de l'œuvre, car sir BARTLE FRERE, étant nommé gouverneur du Cap, avait donné sa démission comme membre de ce comité. « Il n'y a pas lieu de croire que la démission de sir Bartle Frere ait été motivée par d'autres raisons que sa nomination de gouverneur à la Colonie du Cap », remarque R. S. THOMSON. L'auteur base son assertion sur l'opinion personnelle du biographe de FRERE, W. BASIL WORSFOLD, exprimée dans une lettre à l'historien américain en réponse à sa question (2). Sans doute, sir BARTLE FRERE n'avait aucune autre raison personnelle d'accomplir cet acte ; mais il est assez significatif de constater qu'il fut remplacé par HENRY S. SANFORD, ex-ministre des États-Unis en Belgique, et qu'aucun délégué anglais n'avait été envoyé à Bruxelles pour prendre sa place.

(1) THOMSON, R. S., Fondation de l'État Indépendant du Congo (Bruxelles, 1933, pp. 48 et 49).

(2) *Ibidem*, p. 56, note 1.

« On ne trouve pas de commentaire sur l'absence des délégués britanniques dans les procès-verbaux des deux journées de session », note R. S. THOMSON ⁽¹⁾ ; cependant cette abstention ne passa pas inaperçue et elle fut commentée par les membres de la commission internationale.

Aussi G. MOYNIER, délégué du comité suisse, dans son rapport sur la session de juin de la Commission internationale, s'exprima à ce sujet dans ces termes :

« Parmi ceux qui n'y figuraient pas, il en est trois surtout que l'on a peut-être été surpris de ne pas y rencontrer ; ce sont le Portugal, ... la Russie... et l'Angleterre. L'abstention du Portugal et de la Russie n'a cependant point de signification fâcheuse... Il n'en est malheureusement pas de même des Anglais, qui ne comptaient pas moins de dix des leurs à la Conférence de 1876, et qui, après réflexion, ont préféré se tenir à l'écart ; non pas, on le comprend, qu'il veuillent se désintéresser des questions africaines, mais dans la crainte, apparemment, de perdre quelque peu de leur indépendance d'allure sur un terrain où, il faut le reconnaître, ils ont prouvé qu'ils savaient faire leur chemin tout seuls. La Commission Internationale n'a pu que regretter cette détermination » ⁽²⁾.

Dans le *Bulletin de la Société de géographie de Marseille*, nous lisons sous la plume d'A. RABAUD :

« Nous aimons à croire que les Anglais ne regretteront pas trop l'espèce de monopole qu'ils avaient des questions humanitaires... Quoique nous désirons sincèrement que l'entente soit complète (entre l'*African Exploration Fund* et l'Association internationale africaine), nous ne serions pas éloignés de penser qu'il vaudrait peut-être mieux au début, avoir l'Angleterre pour alliée que de lui laisser prendre dans l'Association une trop grande prépondérance qu'elle obtiendrait certainement, nous dirons même naturellement, par la force des choses, par ses précédents, son expérience et son organisation » ⁽³⁾.

⁽¹⁾ *Ibidem*, p. 55.

⁽²⁾ MOYNIER, G., Commission Internationale Africaine. Rapport sur la session de juin 1877 (*Le Globe*, XVI, 1877, 3^e livraison).

⁽³⁾ RABAUD, A., La Conférence de Bruxelles et l'Association Internationale pour réprimer la traite et ouvrir l'Afrique (*Bulletin de la Société de géographie de Marseille*, I, 1877, p. 94).

Nous étudierons dans la dernière partie de notre travail la tactique adoptée par LÉOPOLD II en Afrique pour contourner la difficulté que venait de créer à son projet l'initiative anglaise.

Le Roi avait agi avec adresse, car bientôt le *Times* lui apporta la fameuse lettre de sir RUTHERFORD ALCOCK où celui-ci expliquait à ses compatriotes les raisons pour lesquelles l'Angleterre avait institué son œuvre distincte de celle fondée l'année précédente à Bruxelles ⁽¹⁾. Cette lettre n'était que la préparation immédiate d'un grand meeting.

« Une assemblée publique à *Mansion House*, tenue le 19 juillet 1877, mit la Grande-Bretagne formellement en mouvement et en concurrence directe avec l'Association internationale africaine. La lutte pour la possession de l'Afrique commençait déjà » remarque THOMSON ⁽²⁾.

En effet, il fut déclaré à ce meeting :

« 1^o Que les intérêts commerciaux du pays sont largement engagés dans le développement des relations et du commerce légitime des ports avancés vers les régions fertiles, mais peu connues de l'Afrique centrale ;

» 2^o Que l'histoire de la traite, pendant les trois derniers siècles et les crimes commis chaque année ordonnent à toutes les nations qui ont toujours profité de ce commerce, d'adopter les moyens les plus efficaces pour sa suppression et que rien ne convient mieux pour préparer cette suppression que les efforts systématiques proposés pour obtenir, sur les régions les moins connues de l'Afrique, de nouvelles informations et pour reconnaître les meilleures routes qui, de la côte, peuvent y conduire ;

» 3^o Que le meeting voit avec satisfaction les efforts continus et ardents de plusieurs sociétés de missions établies dans ce pays et suivant le plan de Livingstone, pour répandre en Afrique l'influence humanitaire du christianisme par la fondation de stations permanentes de missions dans l'intérieur et qu'il considère le projet du comité de l'*African Exploration Fund* comme un puissant auxiliaire ;

» 4^o Que l'ouverture de l'Afrique équatoriale, principalement par

⁽¹⁾ *London Times*, 18 juillet 1877, p. 10.

⁽²⁾ THOMSON, *op. cit.*, p. 48.

la côte orientale, est d'une grande importance pour nos colonies du sud de l'Afrique et pour nos possessions de l'Inde, un des résultats en perspective étant un grand développement d'activité commerciale entre ces divers pays ».

Et le meeting se termina par cette déclaration caractéristique :

« Tout en étant disposés à aider les Sociétés qui travaillent à l'abolition de la traite et à l'introduction en Afrique des bienfaits de la civilisation et du commerce, les Anglais ne doivent permettre à aucune nation en Europe ou ailleurs de prendre la tête de ce mouvement dont l'Angleterre possède la direction depuis si longtemps avec tant d'honneur et de crédit » (1).

Les journaux belges de toute nuance ne firent aucune remarque sur l'abstention de l'Angleterre à la réunion de juin 1877. Lorsqu'on apprit ce qui s'était passé au meeting de *Mansion House*, seule *La Gazette* de Bruxelles, du 24 juillet 1877, se permit de réagir, mais tous ceux qui suivaient avec intérêt l'initiative du Roi durent se faire les mêmes réflexions.

« Tout cela a fort l'air de vouloir dire, — avec beaucoup de ménagements et d'une façon aussi enguirlandesque que possible : L'Angleterre aime à faire ses affaires elle-même, surtout quand il s'agit de colonisation et d'annexion commerciale.

» Il est probable que, quand le centre de l'Afrique sera complètement ouvert au commerce européen grâce à l'initiative du Roi des Belges, il y aura plus d'une difficulté à régler avec les sentiments intéressés des différentes puissances européennes.

« Ce sera le cas pour la Belgique de ne pas se laisser appliquer le « *sic vos non vobis* » de Virgile.

» La lettre publiée par le *Times* est un avertissement pour l'avenir » (2).

(1) Lettre du P. HORNER, Zanzibar, le 20 janvier 1878 (*Les Missions catholiques*, X, 1878, pp. 160-161). — Le texte des résolutions est aussi donné dans *Bulletin de la Société de géographie de Marseille*, I, 1877, pp. 310-311. A. RABAUD y dit que les résolutions de ce meeting « sont parfaitement conformes à l'esprit pratique, positif, humanitaire, religieux et personnel des Anglais ».

(2) *La Chronique* du 17 septembre 1876 avait déjà écrit, lors de son commentaire sur le discours et l'initiative du Roi : « Sire, votre discours est empreint des sentiments les plus nobles. Vous n'envisagez la question de l'Afrique qu'au double

LÉOPOLD II ne le savait que trop bien. Avant la convocation de la Conférence géographique de Bruxelles, il en était convaincu et il en tint compte. A présent aussi, il en sentait toute la réalité. Il avait d'abord pensé rallier l'Angleterre à son œuvre, et diriger vers la caisse centrale de Bruxelles la générosité du peuple anglais pour financer des expéditions africaines. Il s'était heurté en somme à trois arguments : l'Angleterre protestante voulait promouvoir ses propres missions religieuses en Afrique ; son amour-propre national s'opposait à se laisser détrôner comme chef de file du mouvement scientifique et humanitaire en faveur de l'Afrique ; enfin son patriotisme et ses intérêts politiques et économiques, en un mot son esprit impérialiste, l'empêchaient de mettre sa pénétration en Afrique sous le contrôle d'un organisme international qui échappait en majeure partie à sa direction. Ce n'était là qu'une attitude sage et prudente de la part de l'Angleterre, il faut le reconnaître.

Mais LÉOPOLD II avait aussi son plan, ses ambitions. Il voulait « faire quelque chose en Afrique » au profit de la Belgique. Non, il n'allait pas commettre la faute de se poser en antagoniste de la puissante Angleterre, encore moins de la suivre dans sa voie « nationaliste » en Afrique. Plus que jamais, il se dérobera derrière l'étiquette internationale et désintéressée de son œuvre. Il jouera son jeu d'habile diplomate. Il avait gagné la partie lors de la Conférence de Bruxelles ; il la perdit lors de la fondation de l'*African Exploration Fund*. Néanmoins il conservait bon espoir dans l'avenir, ou comme il le disait « dans son étoile » !

Nous ne possédons aucun document qui nous renseigne sur les relations de l'*African Exploration Fund*

point de vue de la science et de la civilisation. C'est bien. Mais pensera-t-on comme vous dans tous les autres pays de l'Europe ?... Mais croyez-vous que l'Angleterre souffrira de partager l'empire de cette riche et mystérieuse Afrique, dans laquelle elle espère se tailler un nouveau royaume des Indes ? »

et de LÉOPOLD II ou de l'Association internationale africaine durant la période allant du mémorandum que Sir RUTHERFORD ALCOCK fit parvenir le 22 janvier 1877 au baron GREINDL et l'entrefilet du *Journal de Bruxelles* du 13 août de cette même année. Mais tout porte à croire que LÉOPOLD II a su réagir avec tact et diplomatie.

Le 13 août 1877, le *Journal de Bruxelles* annonça la nouvelle suivante :

« L'Association Internationale Africaine a reçu une somme de 6.250 fr de l'*African Exploration Fund* établi en Angleterre sous le patronage de Son Altesse Royale le prince de Galles et la présidence de Son Excellence sir Rutherford Alcock. Les termes dans lesquels est conçue la résolution du comité anglais rehaussent encore la valeur de ce don. En voici la traduction :

» Comme preuve de l'entière sympathie du Comité de l'African Exploration Fund pour la commission internationale pour ouvrir l'Afrique constituée à Bruxelles sous la présidence de Sa Majesté le Roi des Belges, il a été résolu de faire un don de 250 livres comme première contribution aux fonds de l'Association ».

C'était une bien maigre consolation, mais cette « entière sympathie » était précieuse. LÉOPOLD II saurait bien exploiter à son profit au moment opportun.

QUATRIÈME PARTIE

Les débuts du Comité d'Études du Haut-Congo.

Nous pensons honorer dignement la mémoire du Fondateur de notre empire africain, ainsi que celle du grand explorateur STANLEY, en consacrant la dernière partie de notre travail à l'étude des origines de leur collaboration, d'où est né l'État indépendant du Congo. Ce sera l'occasion de tirer de l'oubli la mémoire d'un homme qui a si généreusement et si efficacement collaboré à l'œuvre africaine du Roi, mais dont la contribution a, jusqu'à présent, échappé à l'attention des historiens : M. ALFRED RABAUD, président fondateur de la Société de géographie de Marseille.

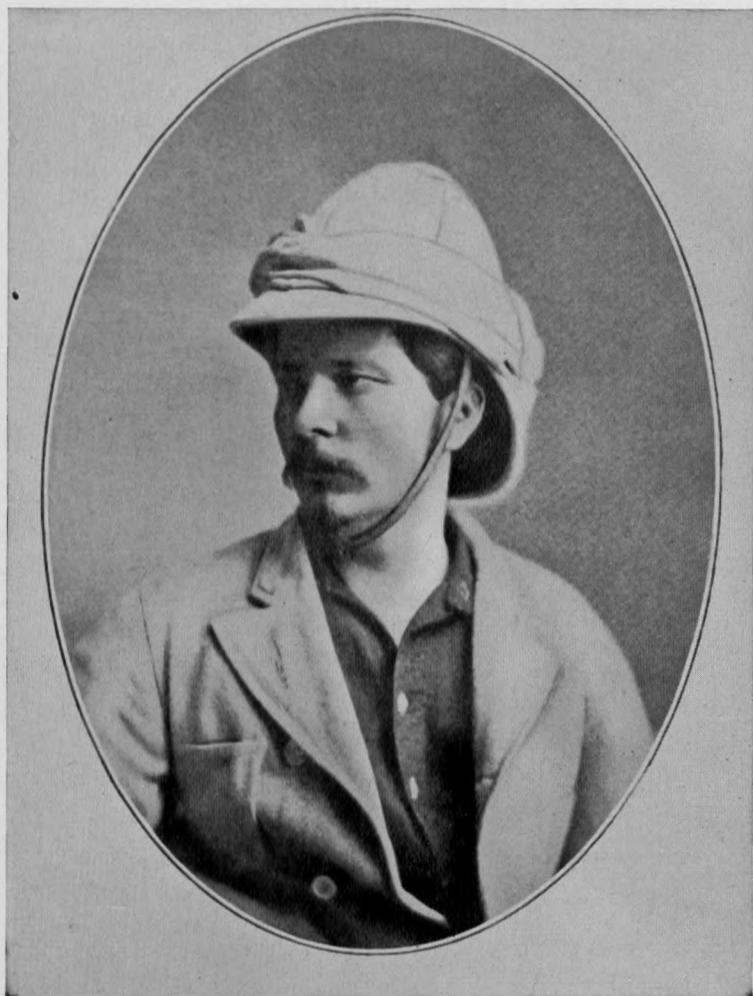


FIG. 8. — Le grand explorateur Henry MORTON STANLEY en 1872.

PREMIER CHAPITRE

DÈS LE MOIS DE MAI 1877, LÉOPOLD II PRÉPARE SES PLANS EN VUE DE L'ARRIVÉE PROBABLE DE STANLEY A BOMA VENANT DE NYANGWE

A la Conférence géographique de Bruxelles, tenue au palais royal en septembre 1876, un hommage très honorable fut rendu à STANLEY ; à ce moment-là, il se trouvait au cœur de l'Afrique⁽¹⁾. Quelque temps auparavant, le *Daily Telegraph* avait publié des lettres de STANLEY qui provoquèrent dans les milieux philanthropiques d'Angleterre et d'Europe une réaction assez défavorable. On jugeait avec sévérité le comportement de l'explorateur à l'égard des indigènes.

Le baron LAMBERMONT, nous l'avons vu, avait été envoyé par le Roi à Londres pour y présenter aux membres anglais de la Conférence géographique de Bruxelles le baron GREINDL, récemment nommé secrétaire général du Comité exécutif de l'Association internationale africaine. D'après le rapport, présenté au Roi le 30 novembre 1876 par LAMBERMONT⁽²⁾, sir RUTHERFORD ALCOCK prévoyait qu'on attaquerait assez rudement STANLEY à la prochaine réunion de la Société royale de géographie de Londres prévue pour le 15 décembre de cette

(1) Nous lisons dans le compte rendu de la séance du 14 septembre 1876 : « M. le vice-amiral de la Roncière le Noury soulève une proposition incidente : il demande qu'on ajoute aux noms des voyageurs célèbres déjà mentionnés dans les actes de la Conférence ceux de Livingstone et de Stanley. Cette motion est accueillie sans débat ». Conférence géographique de Bruxelles (Hayez, Bruxelles, 1876, p. 28).

(2) Voir p. 92.

année « ... à cause des moyens violents dont il a fait usage pour pénétrer en Afrique. Sir RUTHERFORD ALCOCK répondra, tout en rendant justice aux services rendus par M. STANLEY à la science, qu'il importe avant tout de ne pas effaroucher les indigènes et de n'employer avec eux d'autres procédés que la patience et la douceur » (1).

Aucun document ne nous renseigne comment le Roi jugeait la conduite incriminée de STANLEY. Il nous paraît que l'attitude peu sympathique des milieux anglais pour l'explorateur intrépide ne devait pas laisser LÉOPOLD II indifférent. Peut-être celui-ci songeait-il déjà à la possibilité de gagner un jour le voyageur à son service.

ARTICLE PREMIER.

Le livre de Cameron : « A travers l'Afrique ».

A la fin de 1876 sortit de presse le livre dans lequel CAMERON racontait son voyage à travers l'Afrique. Comme nous l'avons déjà vu plus haut, cette publication attira tout spécialement l'attention de Bruxelles. La conclusion de cet ouvrage donnait à réfléchir. Elle ne fit que confirmer le Roi dans son dessein de concentrer ses efforts sur l'acquisition du bassin du Congo. CAMERON s'y exprimait en ces termes :

« Le Congo paraît offrir un grand chemin qui conduira aux provinces les plus lointaines....

» Il faudrait... établir sur le Zaïre... un service de bateaux à vapeur d'un faible tirant d'eau, marchant vite et pouvant se démonter de manière à être facilement transportables lorsqu'on trouverait des rapides. Un steamer stationnerait sur chaque partie du fleuve. Des dépôts de vivres et de marchandises seraient à former à l'endroit des obstacles ; on y aurait, en outre, des moyens de transports, soit des

(1) Archives min. Aff. étr. Brux. — AFRIQUE. Conférence géographique de Bruxelles, Association internationale africaine (1876-1884), n° 74.

hommes, soit des charrettes attelées de bœufs ou des tramways.

» Par ses affluents, le Congo permettrait à nos marchands et à nos missionnaires de pénétrer dans la plus grande partie des régions actuellement inconnues de l'Afrique.

» L'embouchure de cette énorme rivière n'est sous la domination d'aucune puissance européenne...

» A cent dix milles du rivage, se trouvent les chutes d'Yelega... C'est, jusqu'à présent, le point le plus éloigné que nous ayons atteint ; il n'a pas été dépassé depuis la malheureuse expédition de 1816 commandée par le capitaine Tuckey, de la marine royale d'Angleterre. Un portage nullement difficile, et plus tard un tramway, conduirait en amont de ces chutes, et ferait gagner le cours supérieur de ce fleuve que le brave Tuckey dépeint comme « une rivière placide de trois à quatre milles de large ».

» Pourquoi laisser dans l'abandon un pareil chemin qui nous mènerait en des contrées d'une richesse infinie ? Pourquoi des steamers, sous pavillon anglais, ne portent-ils pas le trop-plein de nos manufactures à l'africain nu de ces rives, qui nous donnerait, en échange, des produits dont maintenant il ignore la valeur et qui lui sont inutiles... ?

» Si les grandes voies fluviales du Congo et du Zambèze sont utilisées par le commerce, elles devront être placées sous le contrôle de puissantes compagnies ayant, comme autrefois la Compagnie des Indes, le droit de nommer des fonctionnaires civils et militaires. Ou bien des consuls devront être envoyés dans chaque district, à mesure que le pays s'ouvrira, afin d'assurer aux indigènes, non moins qu'aux arrivants, la loyauté des transactions » (1).

On sent résonner dans cette page tout le regret de l'explorateur anglais de voir le gouvernement et les hommes d'affaires de son pays rester indifférents devant la fortune qui se présente à eux ! On peut se demander si CAMERON n'avait peut-être pas deviné au cours de ses conversations avec le roi LÉOPOLD II l'immense intérêt que celui-ci portait au bassin du Congo. Ne voulait-il pas dans la conclusion de son ouvrage adresser un dernier appel à ses compatriotes pour ne pas laisser échapper l'occasion unique de s'emparer du centre de

(1) CAMERON, V. L., *A travers l'Afrique*. Traduction française par M^{me} H. LOREAU (Hachette, Paris, 1881, pp. 521-531).

l'Afrique ? Quoi qu'il en soit, il est curieux de l'entendre suggérer l'idée d'instituer une puissante compagnie anglaise qui remplirait au Congo le rôle joué autrefois par la Compagnie des Indes. C'est précisément sur ce point que CAMERON rencontrait l'idée de LÉOPOLD II. Depuis 1861, celui-ci était convaincu des immenses possibilités qu'une pareille compagnie pouvait offrir à qui saurait les exploiter. Si CAMERON proposait la fondation d'une compagnie anglaise, LÉOPOLD II ne pouvait cependant pas songer à créer une compagnie belge. L'avertissement de l'explorateur anglais lui fut très utile. Il n'a pas manqué de se faire la réflexion que, si les Anglais restaient pour le moment indifférents à la suggestion de CAMERON, cette attitude changerait bien vite le jour où ils s'apercevraient de leur erreur. Il importait donc de les devancer et de les désarmer. Comment cela ? La formule d'une société internationale pourrait jouer ici un rôle efficace. En y incorporant quelques amis sûrs de nationalité anglaise, on pouvait prévoir que la Grande-Bretagne estimerait ses intérêts suffisamment garantis et qu'elle s'interdirait d'organiser une entreprise directement concurrente. En attendant, il importait surtout d'attirer l'attention des Anglais sur d'autres contrées de l'Afrique. LÉOPOLD II se lança donc résolument vers l'Est africain et veilla soigneusement à ce que l'Association internationale africaine évitât d'entreprendre quoi que ce soit aux embouchures du Congo. Dans son esprit, cette région devait rester libre. Elle constituait en effet la porte naturelle du bassin du Congo.

ARTICLE DEUXIÈME.

La réaction de Léopold II apprenant que Stanley se dirige vers le Lualaba en mai 1877.

Entre-temps, le Roi préparait méthodiquement la réunion de la Commission internationale de l'Association

africaine qui devait avoir lieu vers le milieu du mois de juin 1877. On y déciderait du programme à réaliser en Afrique, car il fallait sans tarder envoyer une première expédition vers le continent noir. L'Angleterre, qui venait de se retirer de l'Association internationale africaine pour constituer un organisme national indépendant, ne manquerait pas d'organiser à son tour des expéditions. Il importait de ne pas se laisser devancer par celles-ci. Cette attitude séparatiste de la Grande-Bretagne ne fit en somme que stimuler le zèle de LÉOPOLD II. Les réflexions d'A. RABAUD dans le *Bulletin de la Société de géographie de Marseille*, à la date du 6 mars 1877, nous semblent refléter assez heureusement les réactions du Souverain.

« L'Angleterre est naturellement la nation qui a le moins besoin d'être excitée, car l'agitation règne chez elle depuis longtemps ; elle mériterait de rester à la tête de ce grand mouvement humanitaire, d'être le premier corps d'armée de cette grande croisade moderne. Nous aimons à croire que les Anglais ne regretteront pas trop l'espèce de monopole qu'ils avaient de ces questions et qu'ils donneront le bon exemple comme étant les vétérans de cette grande armée. Mais, si, sous un prétexte quelconque, l'Angleterre n'entrait pas dans l'Association, si elle voulait faire bande à part, les autres nations civilisées ne devraient pas pour cela renoncer à créer et à fortifier l'Association Internationale qui, perdant une associée sur laquelle elle devait compter, trouverait sans doute une alliée sincère, et qui sait, peut-être le grand principe de la concurrence créerait-il une salubre émulation qui profiterait encore mieux à la meilleure réalisation de l'idée et activerait sa solution ? Quoique nous désirons sincèrement que l'entente soit complète, nous ne serions pas éloignés de penser qu'il vaudrait peut-être mieux au début, avoir l'Angleterre pour alliée que de lui laisser prendre dans l'Association une trop grande prépondérance, qu'elle obtiendrait certainement, nous dirions même naturellement, par la force des choses, par ses précédents, son expérience et son organisation » (1).

(1) RABAUD, A., dans le *Bulletin de la Société de géographie de Marseille*, I, 1877, p. 94.

Tout compte fait, l'Angleterre, en se retirant de l'Association internationale, rendit un énorme service à LÉOPOLD II. Loin de le décourager, cette abstention allait lui permettre d'agir plus directement dans le sens des intérêts belges en Afrique. Une fois encore, LÉOPOLD II allait donner une nouvelle preuve de son génie en réussissant à contourner à son avantage cet obstacle qui se dressait apparemment contre la réalisation de son projet !

Il était prévu que le Comité exécutif de l'Association internationale africaine se réunirait à Bruxelles du 10 au 19 juin 1877, afin de préparer l'ordre du jour des séances de la Commission internationale et de dresser un avant-projet du programme d'action à exécuter en Afrique⁽¹⁾. Cet avant-projet, le Roi l'avait mis au point au mois de mai. Or, il se fit que, vers cette époque, le *Daily Telegraph* publia les lettres de STANLEY datées d'Ujiji les 7 et 13 août 1876. Le voyageur qui venait d'explorer le lac Tanganika, annonçait qu'il allait quitter les bords du lac pour se diriger sur Nyangwe, avec l'intention de descendre vers l'Ouest ou de remonter vers le Nord pour suivre le Haut-Nil-Alexandra jusqu'à sa source. STANLEY croyait toujours, à cette époque, que le Lualaba devait s'identifier avec le Nil.

Cette nouvelle devait avoir un retentissement considérable sur les plans africains de LÉOPOLD II. En effet, tenant compte de l'identification presque certaine du Lualaba et du fleuve Congo — un des résultats les plus importants de l'exploration de CAMERON en 1875 — LÉOPOLD II pouvait prévoir l'éventualité

(1) « M. le baron Greindl... avait préparé des ordres du jour et les projets de résolutions qui devaient être soumis à la Commission. Grâce à cette prévoyance, le travail du Comité exécutif et celui de la Commission elle-même ont pu marcher rapidement. La session entière (c'est-à-dire celle du Comité exécutif et celle de la Commission Internationale) a duré du 10 au 21 juin seulement », ainsi s'exprime DE QUATREGAFES dans son compte rendu de la session (*Exploration*, t. III, 9 juin-9 septembre 1877, p. 125).

de l'arrivée de STANLEY à l'embouchure du Congo. Tout dépendait de deux conditions : l'explorateur trouverait-il avec plus de chance que CAMERON à Nyangwe les moyens nécessaires pour descendre le fleuve, et ne succomberait-il pas en cours de route ? STANLEY explorerait donc le bassin du Congo, ou plutôt il découvrirait dans son intégralité le cours de ce fleuve. Peut-être son voyage confirmerait-il l'opinion de CAMERON, suivant laquelle le fleuve Zaïre était navigable depuis Nyangwe jusqu'aux cataractes de Yelela ! Dans ce cas, il ne resterait plus qu'à franchir ces derniers obstacles qui, jusqu'alors, avaient arrêté près de l'embouchure du Zaïre toutes les tentatives de pénétration par l'Ouest, pour s'emparer enfin du fleuve tout entier et occuper du même coup tout l'intérieur de l'Afrique équatoriale ! CAMERON l'avait déjà dit ! Si STANLEY pouvait réussir ! En tout état de cause, dès ce moment, LÉOPOLD II compta positivement sur l'arrivée éventuelle de STANLEY à Boma et sans perdre un jour, le Roi revisa ses plans immédiats pour les adapter à la situation nouvelle. Nous pouvons publier ici, grâce à la bienveillance de l'Institut Royal Colonial Belge, deux documents inédits de la plus haute importance pour notre sujet ⁽¹⁾.

Le premier est une lettre du Roi au baron GREINDL, datée du 30 mai 1877, et conçue en ces termes :

« Cher Baron,

» L'avant-projet de programme à prendre le 19 juin me paraît devoir être examiné de nouveau si M. Stanley a fait le voyage vers le Lualaba. Si nous faisons faire un voyage dans la même direction, il ne restera à l'Association nationale anglaise qu'à faire une troisième

(1) C'est M. L. GUÉBELS qui, dans son rapport complémentaire sur le dossier J. GREINDL, conservé à l'Institut Royal Colonial Belge, fit connaître l'existence et le contenu de ces documents. « Ces deux lettres sont, en quelque sorte, écrit-il, le point de départ intellectuel des explorations belges par la côte orientale : Zanzibar, Bagamoyo, Ujidi et le versant occidental du lac Tanganika — et, à ce titre, elles présentent un intérêt historique indéniable ». (*Bulletin de l'Institut Royal Colonial Belge*, XXIV-3, 1953, pp. 947-948).

expédition analogue, ce qu'elle n'aimera pas, ou à explorer le triangle.

» Notre plan, tel qu'il est, va pousser les Anglais vers le triangle. Ce serait une faute grave.

» L'adhésion des Américains est pour nous un puissant secours ; il faut en profiter pour étendre au triangle les efforts de notre association. Il faut un voyage d'exploration dans le triangle, un voyage si possible américano-belge. Veuillez penser à cela.

» Il me paraît assez probable que pour maintenir l'accord entre les délégués des divers comités, nous devons *en principe* élargir encore notre programme, décider en principe certains voyages, un par grande nationalité, voyages qui recevraient chacun un subside de l'Association *dès que ses ressources le permettraient*.

» Ces décisions en principe me paraissent pouvoir rendre un triple service :

- 1° Contenter les divers amours-propres.
- 2° Stimuler le zèle dans tous les pays, puisque chacun aura sa part des ressources à réunir.
- 3° Empêcher que d'autres ne nous coupent l'herbe sous le pied. Si l'Internationale décide qu'elle fera telle chose, l'idée lui appartient et il est assez probable qu'on lui en laissera l'exécution.

» Il y aurait donc selon moi le 19 juin à faire voter : 1° notre avant-projet plus une exploration du triangle, 2° certains pouvoirs autorisant l'exécutif dès que les ressources le permettraient et sans avoir recours à une nouvelle assemblée générale à subsidier un certain nombre de voyages nationaux dont le principe aurait été adopté et de les faire suivre de stations internationales.

» Je serai charmé, après avoir bien réfléchi à ce que je vous écris, que vous me donniez selon ce que vous préférez, verbalement ou par écrit, et bien franchement, votre opinion.

» Je suis toujours, cher Baron,

Votre très affectionné

(s.) Léopold ».

« Je m'engage à trouver l'argent en dehors des ressources acquises pour l'exploration du triangle. Je pense que les Américains peut-être aimeront à y contribuer.

» On ne me nommerait pas. On dirait seulement que pour l'exploration du triangle on a des promesses d'argent, qu'il ne s'agit que de compléter et qu'on peut décider la chose » (1).

(1) Archives de l'Institut Royal Colonial Belge. Dossier GREINDL, Dossier V, enveloppe V. C (documents complémentaires).

Ce document mérite que nous nous y attardions quelque peu pour y déceler le fond de la pensée du Roi.

Deux faits importants s'imposent maintenant à son attention : l'attitude séparatiste que vient de prendre l'Angleterre dans l'intention de sauvegarder les intérêts britanniques en Afrique, et le fait que STANLEY vient de s'engager dans le bassin du Congo. LÉOPOLD II se préoccupe des conséquences pratiques que les milieux anglais vont tirer du voyage de STANLEY. Il veut éviter à tout prix que les autres lui coupent l'herbe sous le pied, et prévenir à cette fin une intervention possible de l'Angleterre par une décision de principe prise par la Commission internationale de l'Association africaine. Son plan d'action se résume dans les trois points suivants.

Il propose que la Commission internationale approuve en principe l'envoi d'une expédition américano-belge différente de celle déjà envisagée dans l'avant-projet à soumettre à cette assemblée. Le but de cette expédition serait d'explorer une région déterminée par le terme vague de « *triangle* ». Elle serait organisée en vue de favoriser les intérêts belges en Afrique. Enfin, elle fonderait également des stations qui auraient un caractère international.

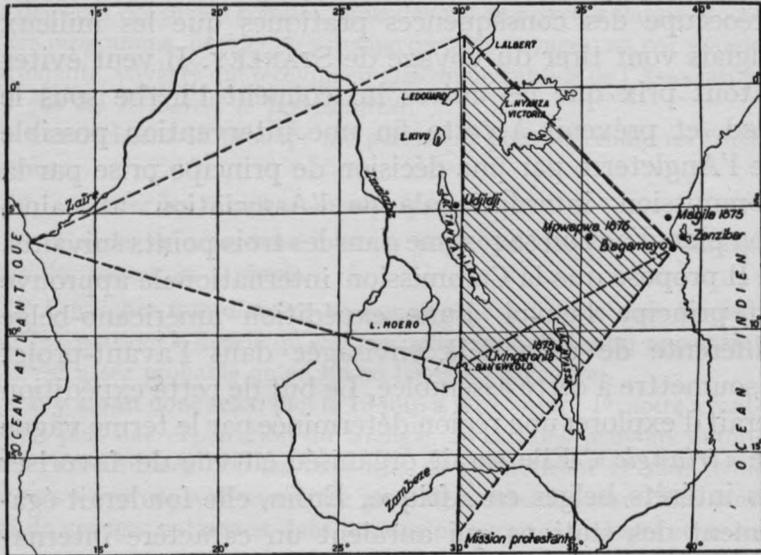
Pour faciliter l'exécution de ce projet, le Roi propose d'élargir le programme primitif de l'Association internationale africaine et d'adopter une certaine orientation nationale dans l'exécution des opérations africaines de l'Association internationale.

De plus, LÉOPOLD II désire que la Commission internationale transmette au Comité exécutif le droit d'organiser des expéditions, de changer l'objectif des expéditions décidées en principe et d'accorder son appui à des entreprises nationales.

Il reste deux éléments obscurs dans cette lettre du Roi : LÉOPOLD II emploie à plusieurs reprises le terme « *triangle* », sans jamais préciser à quelle région il s'applique ;

ensuite, lorsqu'il parle d'un « voyage américano-belge », il n'indique pas quel voyageur américain il a en vue.

Ici l'historien se trouve devant une tâche bien ingrate, car seuls des documents nouveaux pourraient élucider la tactique préconisée par le Roi. Il se trouve donc réduit à recourir à l'hypothèse.



Carte 1. — Les trois hypothèses au sujet du « Triangle »
(Lettres du Roi à GREINDL, des 30 mai et 1^{er} juin 1877).

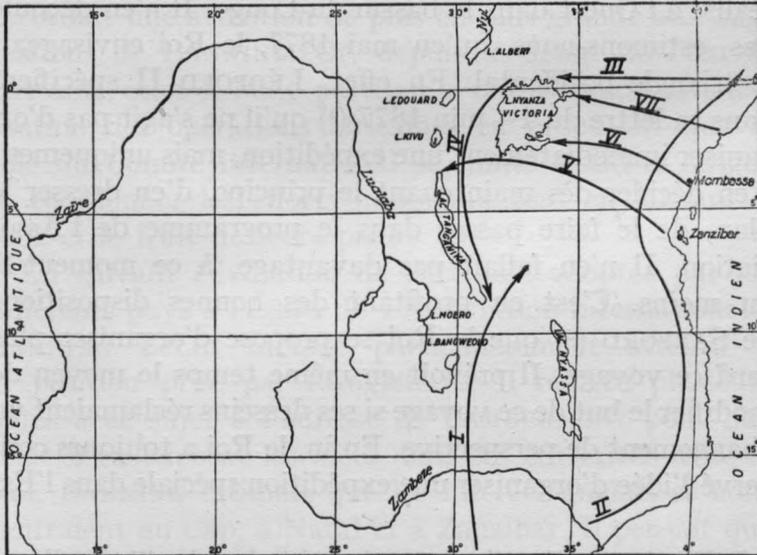
Pour ce qui est du « triangle », trois interprétations possibles semblent s'offrir à son choix. Passons d'abord en revue les deux premières.

Puisque le Roi parle d'un triangle, il s'agit de trouver trois points en Afrique qui, à cette époque, l'intéressent spécialement. Or, abstraction faite de toute autre considération, il nous semble qu'on peut désigner quatre points qui permettent de tracer deux triangles ayant une base commune (voir figure). Ces points sont les suivants : d'une part sur les côtes, à l'Est : Zanzibar, ou mieux Bagamoyo, d'où partaient alors les expéditions vers l'in-

térieur, et à l'Ouest : l'embouchure du Congo qui est la porte de tout le bassin congolais comme CAMERON venait encore de le proclamer récemment ; à l'intérieur de l'Afrique au nord de l'équateur, on peut pointer les sources occidentales du Nil au lac Albert et au sud de l'équateur les sources du Lualaba que LIVINGSTONE avait déjà identifiées avec le lac Bangweolo.

Ainsi, en prenant pour base commune une ligne reliant le lac Albert avec le lac Bangweolo, on obtient un triangle oriental comprenant *grosso modo* les régions situées entre les Grands Lacs et l'Océan Indien, et un triangle occidental comprenant une grande partie du bassin du Congo.

Lequel des deux convient-il de choisir ? Voici les raisons qui nous semblent militer pour le triangle oriental. Le Roi prévoit une double réaction anglaise si l'Internationale organise une expédition dans la même direc-



Carte 2. — Les sept routes pour l'exploration de l'Afrique suggérées en 1877 par la Société de Géographie de Londres
(*L'Exploration*, 1^{re} S., IV, 9 octobre-9 décembre 1877, p. 3).

tion que STANLEY : ou bien elle enverra à son tour un voyageur vers le Lualaba, ou bien elle explorera le *triangle*. Si par ce triangle le Roi désigne le bassin du Congo, on explique difficilement la distinction qu'il fait, à moins de prendre pour le second terme une expédition qui remonterait le Congo en partant de l'embouchure du Zaïre. Cette dernière interprétation paraît quelque peu forcée.

S'il s'agit au contraire d'une exploration de l'Est africain, on conçoit facilement qu'il est question d'organiser l'exploration détaillée et systématique de ces régions en vue d'en prospecter à fond les richesses. C'est précisément le plan qui sera préconisé en juillet 1877 par l'*African Exploration Fund* (1), ce qui nous paraît confirmer notre hypothèse.

On pourrait cependant objecter que le Roi avait l'intention d'organiser une expédition américano-belge dans le triangle, et que jamais ce projet n'a été exécuté dans l'Est africain, tandis qu'en 1879, STANLEY l'a réalisé à l'Ouest dans le bassin du Congo. Il n'en découle pas, estimons-nous, qu'en mai 1877, le Roi envisageait le triangle occidental. En effet, LÉOPOLD II spécifiera dans sa lettre du 1^{er} juin 1877 (2) qu'il ne s'agit pas d'organiser immédiatement une expédition, mais uniquement d'en décider dès maintenant le principe, d'en dresser le plan, de le faire passer dans le programme de l'Association. Il n'en fallait pas davantage, à ce moment-là du moins. C'est en profitant des bonnes dispositions de SANFORD (3) que le Roi se propose d'organiser plus tard ce voyage. Il prévoit en même temps le moyen de modifier le but de ce voyage si ses desseins réclamaient un changement de perspective. Enfin, le Roi a toujours conservé l'idée d'organiser une expédition spéciale dans l'Est

(1) *L'Exploration*. Nouvelles de tous les points du globe. 1^{re} série, IV vol. 9 octobre-9 décembre 1877), p. 3.

(2) Voir p. 252.

(3) Voir p. 247.

africain ; car s'il abandonna le plan primitif d'y envoyer une mission américano-belge, il songea plus tard à confier cette expédition au colonel GORDON, comme nous le verrons plus loin ⁽¹⁾. Il semble donc qu'en 1877 le Roi ne voulait pas se contenter d'organiser une ligne de stations reliant la côte orientale au lac Tanganika — ce qui était prévu dans le programme primitif à soumettre à la Commission internationale, — mais qu'il se proposait également d'étendre son champ d'action à l'Est africain. Il entendait prévenir par une décision de principe l'action que l'*African Exploration Fund* projetait peut-être d'y déployer.

Il y a enfin une troisième hypothèse que nous devons envisager. Elle se rapproche assez bien de celle que nous avons préconisée plus haut. Elle procède cependant d'un autre point de départ.

Il paraît hors de doute qu'au mois de mai 1877, le Roi accordait une attention de plus en plus grande aux suggestions de BANNING. Or, depuis le début de l'œuvre africaine, celui-ci était partisan d'une certaine nationalisation des opérations africaines en proposant que le rôle du Comité international se limite à aider, diriger et coordonner les efforts nationaux tout en laissant à ceux-ci le fruit de leurs peines ⁽²⁾.

En suivant l'évolution de l'attitude adoptée par les différents pays à l'égard de l'Association internationale, BANNING s'était montré particulièrement attentif à la position prise par l'Angleterre. Il rédigea plusieurs notes à ce sujet à l'adresse de LAMBERMONT pour que celui-ci en exposât les idées dans ses entretiens avec le Roi. BANNING estimait que les intérêts anglais se concentraient au Cap, à Natal et à Zanzibar. Il pensait que « les stations jetées entre le Tanganika et le Nyassa et

⁽¹⁾ Voir pp. 417-420.

⁽²⁾ Voir *Zaire*, VIII-3, 1954, pp. 261-264.

donnant vers le midi la main aux missions anglaises de Zambèze conviendraient fort à l'Angleterre » comme zone réservée à ses intérêts ⁽¹⁾. Il voyait bientôt le Zambèze devenir la frontière de la colonie du Cap, ce qui ne serait, d'après lui, qu'une étape vers la création d'une colonie encore plus vaste qui engloberait également toute la région orientale de l'Afrique équatoriale ⁽²⁾.

Si au début de 1877 BANNING n'avait pas encore exposé directement au Roi ses conceptions à ce sujet, tout porte à croire qu'au mois de mai de cette même année BANNING entra en relation plus directe avec le Roi à propos de la réalisation du dessein africain de celui-ci.

A cette époque, LÉOPOLD II préparait activement le programme à soumettre à la Commission internationale qui se réunirait en juin 1877. Le 21 mai, JULES VAN PRAET écrivit à BANNING le billet suivant :

« Mon cher Monsieur Banning,

» Le Roi désire que vous puissiez venir le voir un moment au Palais à 3 h aujourd'hui.

» S. M. vous demandera votre opinion sur le coût d'une station à établir sur le fonds africain, comme celle des Anglais à Livingstonia.

(s.) Jules Van Praet » ⁽³⁾.

Remarquons tout d'abord l'expression « le fonds africain ». S'agit-il ici du capital déjà constitué par l'Association internationale africaine, ou bien avons-nous ici la première indication de ce que plus tard deviendra le fonds spécial africain ? Et n'est-ce pas une allusion discrète à cette partie de la fortune personnelle du Roi que celui-ci a réservée au financement de son dessein

⁽¹⁾ Lettre de BANNING à LAMBERMONT, 9 janvier 1877. Archives min. Aff. étr. Brux. — AFRIQUE. Conférence géographique de Bruxelles et Association internationale africaine (1876-1884), document n° 93.

⁽²⁾ Lettres de BANNING à LAMBERMONT, 26 et 31 janvier 1877. *Ibidem*, documents n° 99 et 104.

⁽³⁾ Papiers BANNING. Dossier n° 30. Pour la discussion de la date, voir *Zaire*, VIII-3, 1954, pp. 251-252.

africain, et où il puisera les fonds nécessaires à l'exploration du triangle dont parle sa lettre à GREINDL (1) ?

BANNING est donc consulté personnellement par le Roi. Celui-ci lui communique même un dossier concernant le coût d'une station comme Livingstonia, puisque quelques jours plus tard GREINDL écrit à BANNING ce billet non daté :

« Mon cher ami,

» J'ai besoin immédiatement de savoir ce que coûte la mission Livingstonia. Le Roi me dit que cela se trouve dans des papiers qu'il vous a remis et me charge de vous prier de me les communiquer. Merci d'avance.

» Tout à vous.

(s.) Greindl » (2).

Nous pouvons raisonnablement présumer qu'à l'occasion de cette audience du mois de mai 1877, BANNING aura exposé au Roi les idées qui le préoccupaient depuis si longtemps. La discussion du coût de la station Livingstonia se prêtait d'ailleurs admirablement pour attirer l'attention du Roi sur la position des Anglais dans l'Est africain entre le lac Nyanza et le Zambèze. Il ne fallait que parcourir les endroits où les missionnaires anglais étaient déjà établis ou sur le point de s'établir : au nord du lac Nyanza, sur le lac Tanganika, au bord du lac Nyassa, à Mpwapwa sur la route de la côte vers Tabora, puis plus près de la côte un peu au nord de Zanzibar à Magila, et enfin les missions anglaises au sud du fleuve Zambèze au milieu de la tribu des Matabele (3).

(1) « C'est aux années 1884-1885 que remontent les premières mentions du fonds spécial. La première allusion que j'ai relevée est de mai 1884. Elle se trouve dans une dépêche du Ministre d'Allemagne à Bruxelles relatant une entrevue qu'il a eue le 13 mai, avec le Roi ». J. STENGERS (*Bulletin des séances de l'I.R.C.B.*, XXV-1, 1954, p. 156). L'auteur cite la lettre du ministre de l'Allemagne publiée dans *Aus den Archiven des belgischen Kolonialministeriums*, t. II, Berlin, 1918, p. 17.

(2) Papiers BANNING, Dossier n° 36. Pour la détermination de la date voir *Zaire*, VIII-3, 1954, p. 251, note 54.

(3) Voir ROLAND OLIVER, *The Missionary Factor in East Africa*, (Longmans, London, 1952) et spécialement P. STORME, *Evangelisationspogingen in de Binnen-*

Pareil exposé fut certainement fait à l'aide d'une carte d'Afrique. Ne peut-on pas s'imaginer le Roi résumant ce tour d'horizon en marquant au crayon les deux points extrêmes de cette zone d'expansion missionnaire anglaise : au Nord, le lac Nyanza ; au Sud, les missions du Zambèze. En reliant ces deux points entre eux et aussi à Zanzibar, considéré alors à juste titre comme le quartier général de toute l'opération missionnaire dans ce secteur, le Roi n'a-t-il pas tracé le triangle dont il a sans doute entretenu GREINDL à la première occasion et dont il parle dans sa lettre du 30 mai à celui-ci ? La chose nous semble même d'autant plus probable que GREINDL dans sa réponse au Roi demande à discuter avec le Roi et BANNING le nouveau projet royal, comme il ressort de la lettre du 1^{er} juin de LÉOPOLD II à GREINDL que nous citerons plus loin.

Nous obtenons donc de cette façon un triangle qui se rapproche beaucoup du triangle oriental que nous avons déjà proposé plus haut. Il ne fait en somme que pousser plus au sud sur la pointe méridionale.

Il nous semble donc que la lettre du 30 mai 1877 de LÉOPOLD II à GREINDL reflète la conclusion à laquelle le Roi était arrivé après avoir mûrement réfléchi à ce que BANNING lui avait dit ces derniers jours et à ce qu'il venait d'apprendre au sujet de STANLEY quittant le Tanganika en direction du Lualaba. Il a dû être convaincu que les Anglais, voyant l'Association interna-

landen van Afrika gedurende de XIX^e eeuw (Institut Royal Colonial Belge, *Mém. in-8°*, Sect. de Sc. mor. et pol., XXIII, Bruxelles, 1951, pp. 316, 360 ; 374-376 ; 422-432).

Le 30 mai 1878, BANNING écrira encore dans la conclusion de son mémoire sur le Cameroun, envisagé comme base d'opération d'une tentative de colonisation belge de l'Afrique centrale : « ... la côte orientale d'Afrique qui en (de l'Angleterre) devient de plus en plus une dépendance. Les territoires qui, du Zambèze au lac Victoria, s'étendent entre le lac Nyassa, celui du Tanganika et la mer, seront soumis, avant la fin de ce siècle, au protectorat ou à la domination britannique » (Papiers BANNING, Dossier n° 125).

tionale africaine porter ses efforts à l'ouest du lac Tanganika, se décideraient promptement d'en profiter pour renforcer leurs positions à l'est de ce lac entre le lac Nyanza et le Zambèze.

C'est en retenant cette hypothèse du triangle Nyanza-Zambèze-Zanzibar que nous nous efforcerons de pénétrer davantage le dessein du Roi.

LÉOPOLD II était d'avis que, si l'Association internationale organisait un voyage dans la même direction que STANLEY, c'est-à-dire du lac Tanganika vers le Lualaba, l'Angleterre ou bien lancerait également une expédition dans cette direction, — ce que l'Angleterre n'aimerait pas de faire, estimait-il —, ou bien elle se déciderait à explorer le triangle Nyansa-Zambèze-Zanzibar. « Notre plan, tel qu'il est, écrit-il, va pousser les Anglais vers le triangle. Ce serait une faute grave ».

A première vue, on incline à penser que les préoccupations du Roi se concentrent uniquement sur le triangle en question. Or, il nous semble que LÉOPOLD II envisage un double danger et que son regard embrasse deux territoires bien distincts. Il discerne en effet un premier danger : celui de pousser les Anglais à entreprendre l'exploration systématique et l'occupation définitive des régions situées dans le triangle Nyanza-Zambèze-Zanzibar. Le second est celui de voir les Anglais s'engager dans le bassin du Congo.

Il se contente de faire une simple mention de ce dernier. Mais si le Roi estime que ce serait une faute grave de pousser les Anglais à renforcer leurs positions dans l'Est africain, il nous paraît que, dans son esprit, ce ne serait pas une erreur moins grave de les pousser à s'engager sur les traces de STANLEY à l'ouest du lac Tanganika.

BANNING n'était pas seul à penser que les intérêts britanniques s'affirmaient déjà assez nettement dans

l'Est africain par l'établissement des différents postes missionnaires. Par ailleurs, RABAUD n'était pas seul non plus à émettre l'opinion suivante :

« Les Anglais sont très philanthropiques, mais ils sont aussi et toujours... très commerçants et très pratiques, et, en encourageant les missionnaires et les explorateurs, ils ne perdent pas de vue que leurs tissus de coton et leurs produits manufacturés pénètrent à la suite de la Bible et de la science dans les pays explorés, et qu'en échange, ces pays donneront leurs produits » (1).

LÉOPOLD II savait également qu'une fois que l'Angleterre aurait pris conscience qu'un pays inoccupé pouvait lui être économiquement ou militairement utile, elle ne tarderait pas de se l'annexer d'une manière ou d'une autre. Il s'attendait donc à voir l'*African Exploration Fund* concentrer ses efforts dans l'Est africain.

Que voulait au juste le Roi ? Ne pouvons-nous pas nous représenter sa tactique de la façon suivante ? Il cherchait d'abord à fixer définitivement les efforts de l'Association anglaise dans ce fameux triangle Nyanza-Zambèze-Zanzibar, à y attirer également les expéditions des comités nationaux allemands et français de l'Association internationale africaine, et à y créer de cette façon une concurrence assez vive entre ces différents pays intéressés au partage de l'Afrique. Ainsi leur attention serait distraite du bassin du Congo, et, du coup, la prépondérance des Anglais à l'est du lac Tanganika en serait sensiblement diminuée. Bref, le Roi cherchait de cette manière à susciter le problème international du partage politique de la partie orientale de l'Afrique équatoriale. Pour arriver à ce résultat, « nous devons en principe élargir encore notre programme, décider en principe certains voyages, un par grande nationalité,

(1) *Bulletin de la Société de géographie de Marseille*, t. I, 1877, pp. 47-48. La même réflexion se lit chez VIVIEN DE SAINT-MARTIN (*Année géographique 1875*, XIII, février 1876, p. 140).

voyages qui recevraient chacun un subside de l'association dès que ses ressources le permettraient », écrit-il. Cette nouvelle orientation avait l'avantage de contenter les divers amours-propres nationaux et d'inciter tous les pays à souscrire à l'œuvre internationale.

Cependant, dans cette nouvelle combinaison, LÉOPOLD II ne perdait pas de vue les intérêts belges. Il n'entendait pas s'exclure du futur partage de cette partie de l'Afrique. Le contraire aurait été « une faute grave » et le Roi n'était pas homme à commettre une pareille maladresse. LÉOPOLD II qui concevait le plan d'empêcher l'Angleterre d'accaparer à elle seule tout l'Est africain équatorial, eut soin de préparer ses propres positions pour avoir voix au chapitre et être mêlé de façon avantageuse au partage politique de cette région. En l'occurrence, il ne fit qu'appliquer la tactique qu'il avait déjà exposée en 1861 à propos de l'Extrême-Orient ⁽¹⁾.

En fait, les circonstances étaient favorables à son projet. Il venait de gagner à son œuvre l'honorable HENRY SANFORD, ancien ministre d'Amérique à Bruxelles. Aux États-Unis existait également une section de l'Association internationale africaine. Ce comité national américain ne nourrissait aucune prétention coloniale. Il n'y avait donc aucun danger de s'assurer le concours des Américains dans cette entreprise délicate. C'est probablement pour ce motif que le Roi écrivit à GREINDL :

« L'adhésion des Américains est pour nous un puissant concours, il faut en profiter pour étendre au triangle les efforts de notre association. Il faut un voyage d'exploration dans le triangle, mais un voyage, si possible américano-belge ».

N'est-ce pas parce qu'il conçoit ce voyage d'exploration dans le triangle Nyanza-Zambèze-Zanzibar uni-

(1) Voir plus loin, p. 258, la lettre du duc de Brabant à LAMBERMONT, datée du 17 mars 1861.

quement en fonction des intérêts belges à sauvegarder dans cette partie de l'Afrique lors du futur et inéluctable partage politique, que le Roi se décida d'y consacrer une partie de sa fortune personnelle ?

La faute grave dont le Roi parle dans sa lettre à GREINDL n'est pas tant de pousser les Anglais vers l'Est africain, mais de les y laisser agir seuls. LÉOPOLD II était trop fin diplomate pour ignorer que cette expédition nouvelle américano-belge, décidée seulement en principe par la Commission internationale, exciterait encore davantage les ambitions de l'*African Exploration Fund*. De ce fait même, la France et l'Allemagne voudraient être de la partie. Les délégués de ces deux derniers pays siégeant dans le Comité exécutif de l'Association internationale, ne manqueraient pas d'encourager leurs compatriotes à s'engager sur le même terrain que l'Angleterre pour lui en disputer une part, alors que cela était encore possible.

Dans notre hypothèse, tout ceci n'est cependant qu'une partie du nouveau plan d'action de LÉOPOLD II. Son attention principale dut certainement se porter sur le bassin du Congo. L'action prévue dans le triangle Nyanza-Zambèze-Zanzibar ne fut en somme qu'une manœuvre de diversion, que le Roi avait conçue de manière à la rendre en outre très profitable à ses propres projets d'acquisitions coloniales. Dans son esprit, ne s'agissait-il pas avant tout d'écartier autant que possible les Anglais, les Français et les Allemands des immenses territoires arrosés par le fleuve Congo à l'ouest du lac Tanganika jusqu'à l'Océan Atlantique ?

Le plan primitif à soumettre au vote de la Commission internationale prévoyait, outre l'établissement d'une ligne de stations de la côte au lac Tanganika, un seul voyage d'exploration à l'ouest de ce lac. En inscrivant au programme une seconde expédition qui se dirigerait vers la région sud-est du lac Tanganika, le danger de

voir les Anglais s'engager dans le bassin du Congo pouvait être considéré comme écarté. Cependant ceci ne suffisait pas au Roi. Il prévoyait en effet l'éventualité de la réussite du voyage de STANLEY. Ce ne pouvait être qu'une question de quelques mois, tout au plus.

C'est pourquoi LÉOPOLD II cherchait à obtenir que l'Association internationale affirmât par une décision de principe son intention d'organiser ces deux expéditions à l'ouest et à l'est du lac Tanganika. Mais en même temps, en vue de ses projets secrets, le Roi voulait s'assurer que le Comité exécutif, sans devoir recourir à une assemblée générale de la Commission internationale, pût non seulement subsidier, encourager et prendre sous sa protection différents voyages nationaux, mais aussi changer la direction des voyages déjà décidés. Dans sa lettre du 30 mai, cette dernière idée n'est pas encore nettement exprimée. Elle le sera plus explicitement dans celle du surlendemain.

Toute la tactique suivie par le Roi en 1878, lors de la fondation du Comité d'études du Haut-Congo et de l'envoi de STANLEY au Congo, se retrouve déjà en substance dans sa lettre déjà citée du 30 mai 1877 à GREINDL :

« Il y aurait donc selon moi le 19 juin à faire voter... certains pouvoirs autorisant l'exécutif, dès que les ressources le permettront et sans avoir recours à une nouvelle assemblée générale, à subsidier un certain nombre de voyages nationaux dont le principe aurait été adopté et de les faire suivre de stations internationales ».

A cette époque déjà, n'est ce pas à cette fameuse expédition que songeait le Roi ? Nous n'en doutons pas. L'idée d'un voyage d'exploration américano-belge au sud-est du lac Tanganika, approuvé en principe par la Commission internationale ouvrait en effet de vastes perspectives. Une fois STANLEY arrivé à l'embouchure du Congo, il serait tout indiqué, à supposer que l'explorateur veuille y consentir, d'organiser cette expédition

américano-belge non pas dans le sud-est du lac Tanganyika, mais à l'embouchure du Congo. Du fait même que cette expédition n'était pas organisée par l'Association internationale elle-même — puisqu'il s'agissait simplement d'obtenir la faculté pour le Comité exécutif de donner son appui moral, et si possible financier, à cette entreprise — il était toujours possible au comité organisateur d'en changer l'objectif immédiat. Et comme cette expédition jouissait de l'approbation de la Commission internationale, ainsi que de l'appui de l'Association, elle pourrait pénétrer en Afrique sous les auspices de cette Association internationale et sous la protection de son drapeau.

Nous écrivions plus haut que le Roi semblait prêter une attention de plus en plus grande aux suggestions de BANNING touchant l'orientation à donner aux opérations en Afrique. Cela nous paraît hors de doute. On commettrait cependant une grave erreur en estimant que le Souverain adopta toutes les idées de BANNING. Depuis longtemps LÉOPOLD II avait déjà son plan à lui. Bien plus que BANNING ou n'importe qui, le Roi se préoccupait, dès le début de son œuvre africaine, des intérêts belges engagés dans l'affaire. LÉOPOLD II préparait l'avenir avec un admirable esprit de suite. Sa lettre du 30 mai 1877 à GREINDL en témoigne éloquemment.

En octobre 1876, peu après la conférence de Bruxelles, BANNING soumettait au Roi le manuscrit de son livre sur *l'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles*. Le 25 octobre 1876, JULES DEVAUX transmettait à BANNING une note du Roi contenant quelques observations à propos de ce travail ⁽¹⁾. La note du Roi, dont BANNING avait pris copie avant d'un remettre l'original à DEVAUX a été publiée par E. GOSSART dans son livre *Émile Banning et Léopold II* ⁽²⁾. Nous y lisons ce qui suit :

⁽¹⁾ Papiers BANNING, Dossier n° 31.

⁽²⁾ *Op. cit.*, pp. 90-91.

« J'ai parcouru avec un vif intérêt le remarquable travail de M. Banning... Dans la partie où M. Banning parle de la Conférence, j'ai quelques observations... Le manuscrit dit d'une manière trop absolue que l'Association internationale n'organisera pas d'exploration ; il faut écrire : n'organisera qu'exceptionnellement des explorations... J'espère que M. Banning voudra bien faire droit à mes observations. Il déclare qu'il n'écrit qu'en son nom, mais tout le monde sait qu'il a été secrétaire de la Conférence... » (1).

BANNING a fait droit au désir du Roi. Son manuscrit porte d'ailleurs nettement les traces du remaniement du texte visé. Voici la rédaction adoptée par BANNING, conformément aux instructions royales :

« La Conférence de Bruxelles n'a pas pris de mesures pour organiser elle-même des expéditions scientifiques ; mais elle ne s'est pas interdit de diriger de ce côté ses efforts. Si ses ressources se développent, si la solution de quelque problème paraissait essentielle à ses fins, elle pourrait certes, sans sortir de son programme, ou accorder des subventions à des voyageurs ou même en expédier à ses frais. Cette tâche qui semble au surplus devoir être exceptionnelle, est subordonnée aux éventualités de l'avenir ; dans les conditions actuelles, la Conférence a dû l'abandonner aux Gouvernements, aux Sociétés de Géographie, surtout à l'initiative privée... » (2).

Dans sa lettre du 30 mai 1877 à GREINDL, le Roi voulait donc voir la Commission internationale ratifier cette interprétation du programme de l'Association africaine et en décider une application concrète. Le Roi lui-même en avait posé le principe sept mois plus tôt.

Le baron GREINDL en recevant cette lettre du Roi devina que LÉOPOLD II songeait à une action d'une portée capitale pour l'avenir des intérêts belges en Afrique, mais il se méprit sur la portée de ses nouvelles propositions. Nous ne possédons malheureusement pas la réponse de GREINDL à la lettre du 30 mai 1877. Le

(1) Papiers BANNING, Dossier n° 29.

(2) BANNING, E., L'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles (Munich, Bruxelles, 1877, p. 108).

surlendemain, 1^{er} juin, LÉOPOLD II lui envoya une seconde lettre, conçue en ces termes :

« Cher Baron,

» Je pense que je ne me suis pas bien expliqué.

» Je ne compte pas proposer un effort belge distinct dans le triangle pour le moment. Il s'agit de formuler le plan d'action de l'Internationale. Ce plan suivant nos intentions comprendrait stations (*sic*) à Zanzibar, à Bagamoyo, à un endroit entre la côte et le lac, à Ujiji ou à un point de l'autre côté du lac ⁽¹⁾ plus vers le centre du continent.

» Il comprendrait un voyage vers le Lualaba et, si Stanley l'avait descendu, un voyage vers le Benué.

» Vous affirmez avoir les ressources pour l'exécution immédiate de ce plan.

» Je voudrais y ajouter une exploration avec fondation de stations dans le triangle par l'Internationale. Si mes idées prévalent, on informerai l'assemblée des délégués que l'on peut dès maintenant compter sur les ressources nécessaires. Nous pensons confier le voyage vers le Lualaba à M. Marno et à un Belge.

» Le voyage dans le triangle, il faudrait tâcher de l'attribuer à un Américain et à un Belge.

» Puisque vous désirez avoir des renseignements de M. Banning, je le fais prier de passer au Palais demain samedi à 2 h 1/2. Si M. Banning peut venir, je vous ferai prier de passer au Palais à la même heure.

» Votre très affectionné

(s.) Léopold » ⁽²⁾.

Dans cette seconde lettre, LÉOPOLD II précise sa tactique. Il ne s'agit pas tant d'organiser une nouvelle expédition — le Roi n'y songe même pas en ce moment — mais de formuler le plan d'action de l'Association internationale. Il veut exploiter tous les avantages que lui offre une décision de principe prise par la Commission internationale. Il veut lancer une idée : celle d'une expédition américano-belge dans le sud-est de la région Nyanza-Zambèze-Zanzibar. Il lui suffit pour le moment

(1) Il s'agit du lac Tanganika.

(2) Archives de l'Institut Royal Colonial Belge. Dossier GREINDL, Dossier V, enveloppe V. C (documents supplémentaires).

que cette idée soit acceptée par la Commission internationale. Il espère qu'elle produira à elle seule et sans tarder l'effet escompté.

Le Roi souligne qu'il n'a pas l'intention de proposer un effort belge distinct pour le moment dans le triangle, c'est-à-dire dans notre hypothèse, au sud-est du lac Tanganika en direction du Zambèze. Il ne revient pas sur son dessein d'organiser pareille expédition, il ne fait qu'en remettre l'exécution à plus tard. Pour le moment, tout l'effort belge doit s'identifier avec celui de l'Association internationale elle-même. Sinon, celle-ci ne pourrait exister. Si la Commission internationale adopte les décisions de principe que le Roi suggère, il y a des chances que les autres nations se montrent plus généreuses à souscrire à l'œuvre commune. En tout état de cause, la voie sera ouverte à un effort belge distinct que le Roi veut encore discret et assuré du concours américain.

Par ailleurs, tout en gardant ce projet d'une expédition prévue à l'ouest du lac Tanganika, LÉOPOLD II détermine sa volonté de retirer cette expédition du bassin du Congo si STANLEY parvient à descendre le fleuve Lualaba-Congo. Pourquoi cette décision ?

Ici encore nous devons recourir à la conjecture. Les prétextes pour justifier ce changement de direction de l'expédition primitive ne manquaient pas : le grand problème géographique de l'identité du Lualaba et du Congo venant d'être résolu, il était plus indiqué d'orienter les efforts de l'Association internationale ailleurs, où d'autres questions restaient à résoudre. Nous sommes plutôt porté à penser que le Roi a voulu écarter l'Association du bassin du Congo pour un double motif ; d'abord parce qu'il réservait cette région à une entreprise spéciale dont il désirait charger si possible STANLEY ; et ensuite parce qu'il entendait détourner l'attention des autres nations de cette partie de l'Afrique qu'il convoitait pour lui-même.

On peut se demander pourquoi le Roi propose alors d'organiser une expédition vers le Benué ? Ce projet parut d'abord si inattendu que la copie de la lettre du Roi à GREINDL, conservée en même temps que l'original dans les archives de l'Institut Royal Colonial Belge, fait suivre le mot Benué d'un grand point d'interrogation.

Nous y voyons d'abord un indice de l'attention que le Roi prêtait alors aux suggestions de BANNING. Celui-ci, en effet, avait toujours présenté cette région comme convenant excellemment à un effort belge ⁽¹⁾. Les autres pays paraissaient porter également à cette contrée un intérêt tout particulier. Le voyageur allemand ROHLFS, qui l'avait déjà explorée, se préparait à y retourner et en France on songeait à relier cette région à la mer Méditerranée par un chemin de fer qui traverserait le Sahara ⁽²⁾. Le fait que l'Association internationale organiserait à son tour une expédition dans ces parages ne pouvait qu'aiguiser la compétition franco-allemande dans cette partie de l'Afrique.

Le plan dut paraître quelque peu étrange à GREINDL qui désirait recevoir des renseignements ultérieurs à ce sujet de la part de BANNING. Le Roi se prêtait bien volontiers à cette consultation. Il est possible que c'est à la suite de l'entrevue qu'il eut alors avec le Roi et GREINDL que BANNING entreprit son étude détaillée sur une tentative de colonisation belge dans le Cameroun-Benué, dont nous parlerons plus loin, Nous ne pouvons que le présumer, à défaut de preuves plus précises.

Nous nous sommes efforcé jusqu'ici d'interpréter les deux lettres du Roi à GREINDL dans l'hypothèse où le triangle, dont parle le Roi, désignerait l'Est africain.

⁽¹⁾ Voir *Zaïre*, VIII-3, 1954, pp. 250, 253-254.

⁽²⁾ Voir à ce sujet l'étude de JULES DE BORCHGRAVE, datée du 20 mai 1877, dans la *Revue générale*, t. XXVII, premier semestre 1878, pp. 771-781.

Si par ce terme, au contraire, le Roi avait eu en vue la région comprise entre l'embouchure du Congo et les lacs Albert et Bangweolo, nous devrions attacher le sens suivant à ces deux lettres.

Dans cette hypothèse, le Roi prévoit une expédition anglaise dans le bassin du Congo partant soit de l'Est, soit de l'embouchure du Congo. Cette dernière éventualité, d'après lui, doit être prévenue à tout prix. Il importe donc que l'Association internationale complète dès maintenant son programme et approuve la décision d'envoyer une expédition américano-belge qui tenterait de pénétrer dans le bassin du Congo par l'Ouest. Cette expédition serait financée par le Roi, jouirait de l'approbation de l'Association africaine, fonderait des stations internationales et, de ce fait, pourrait passer comme étant placée sous les auspices de cette Association, sans en dépendre pour autant. Il suffisait pour le moment de prendre à cet égard une décision de principe. Du fait même l'idée en appartiendrait à l'Association internationale, et, estime le Roi, « il est assez probable qu'on lui en laissera l'exécution ». Cette nouvelle entreprise aurait un caractère national, c'est-à-dire qu'elle ne serait pas organisée par l'Association internationale elle-même. En l'occurrence, si le Roi pense à un voyage américano-belge, c'est qu'il songe probablement déjà à la possibilité de gagner STANLEY à ses vues par l'entremise de SANFORD.

Comme on le voit dans l'une ou l'autre hypothèse, il semble hors de doute que LÉOPOLD II songe déjà en mai 1877 à un projet particulier qui aura comme théâtre le bassin du Congo et comme principal exécutant l'explorateur STANLEY. Cette nouvelle entreprise tâcherait de pénétrer au centre de l'Afrique et d'établir des stations le long du fleuve Congo. Cette expédition qui, d'une certaine façon, serait en droit d'en appeler à l'Association internationale africaine, ne tomberait cependant pas sous le contrôle de cet organisme.

Nous pouvons nous demander si, à cette époque, le projet concernant le bassin du Congo avait déjà revêtu, dans l'esprit du Roi, une forme plus ou moins précise. En mai 1877, LÉOPOLD II s'était-il déjà fait une idée concrète de la mission à confier éventuellement à STANLEY plus tard ? Y a-t-il des indices qui permettent de présumer qu'en 1877, le Roi songeait déjà à la fondation d'un État indépendant au Congo dont il serait en quelque sorte le fondateur et le propriétaire ? C'est ce que nous essaierons d'élucider dans l'article suivant.

ARTICLE TROISIÈME.

Le Roi songea-t-il alors d'appliquer au Congo la formule qu'en 1873, il avait proposée pour la Chine ?

On a parlé du coup d'œil génial du Roi qui, en septembre 1877, devina tout de suite l'importance extraordinaire de la découverte du cours du Congo que STANLEY venait de mettre à son actif. Il lui fallait changer tous les plans élaborés à la suite de la Conférence de Bruxelles ⁽¹⁾.

« Léopold, comme tout le monde à cette époque, ... fut bouleversé par le succès de Stanley qui modifiait les possibilités de pénétration de l'Afrique » ⁽²⁾. « Son habileté à éclaircir rapidement une situation et son opportunisme ne se sont nulle part plus clairement manifestés à prendre le Congo négligé par l'Angleterre » ⁽³⁾.

Ce coup d'œil de génie, c'est bien avant l'arrivée de STANLEY à Boma que le Roi l'avait eu. Les lettres du Roi à GREINDL, que nous venons d'analyser, montrent à l'évidence que, dès l'annonce du départ de STANLEY du

⁽¹⁾ DE LICHTERVELDE, L. (Comte), Léopold II, p. 151.

⁽²⁾ DAYE, P., Léopold II, p. 163.

⁽³⁾ THOMSON, R. S., Fondation de l'État Indépendant du Congo, p. 62.

lac Tanganika vers le Lualaba-Congo, LÉOPOLD II avait déjà commencé à échafauder un nouveau plan d'action dont les grandes lignes lui étaient depuis longtemps familières. Il est hors de doute qu'en mai 1877, le Roi rêvait déjà de réaliser au Congo, et autant que possible avec le concours de STANLEY, le plan d'action concernant la Chine, qui depuis 1855, alors qu'il n'avait que vingt et un ans, occupait continuellement son esprit, et qui n'avait cessé de se préciser davantage. Aussi est-il indispensable de retracer largement l'évolution de ce projet. Ici, en effet, nous sommes aux origines lointaines du Comité d'études du Haut-Congo. Il suffira, à la lecture de ces documents, de remplacer les termes « Extrême-Orient » ou « Chine » par ceux de « Bassin du Congo », ou simplement « du Haut-Congo » pour en avoir une preuve qui se passe de tout commentaire (1).

Parlant au Sénat des relations commerciales avec la Chine le 29 décembre 1858, le duc de Brabant, comme nous l'avons déjà dit (2), s'exprimait en ces termes :

« Les Européens ne sauraient être trop nombreux dans ces vastes contrées encore barbares, mais si pleines d'avenir, et ils ont le plus grand intérêt à s'y prêter mutuelle assistance et à s'y créer en quelque sorte une base d'opération commune....

» S'il m'était permis d'émettre un vœu avant de terminer, j'inviterais tous ceux qui tiennent au progrès de notre commerce et de notre industrie à s'unir dans une vaste association, à fonder un congrès

(1) Il paraît absolument nécessaire d'étudier à fond tous les projets et les tentatives de colonisation conçus ou lancés par LÉOPOLD II avant la Conférence géographique de Bruxelles de septembre 1876, si l'on veut saisir la véritable pensée du Roi et comprendre toute la finesse de sa tactique. Ce qu'il a fait en Afrique, surtout au début de son initiative, n'est que le fruit de ses expériences antérieures et l'application parfaite d'une tactique mise au point au cours des multiples essais antérieurs. C'est donc en fonction de ses réalisations africaines qu'il faut étudier les plans antérieurs du Roi en Extrême-Orient et ailleurs. Jusqu'à présent, les historiens du Congo n'ont pas eu la possibilité d'orienter leurs recherches dans cette direction. Nous voudrions suggérer ici l'intérêt d'une pareille étude. Nous sommes loin d'avoir épuisé le sujet qui offre un très vaste et, sans doute, très fructueux champ d'investigation.

(2) Voir p. 31.

des intérêts matériels, afin de rechercher et de discuter les mesures les plus propres à tirer tout le parti possible de nos innombrables ressources naturelles, du courage et de l'habileté de nos ouvriers de l'industrie et de l'intelligence de nos industriels et, enfin, de cette immense force d'expansion qui peut faire de nous un des peuples les plus producteurs de la terre » (1).

Trois années plus tard, revenant sur le même sujet à propos de la Chine dans une note autographe adressée au baron LAMBERMONT et datée du 17 mars 1861, le duc de Brabant écrivait :

« Il est temps de faire entrer dans la voie pratique les efforts tentés de divers côtés pour amener la Belgique à se procurer une colonie....

» La question chinoise... est *depuis trois ans devant le public, elle n'a pas fait un pas. Il serait utile cependant de nous procurer sans plus de retard le droit de nous intéresser aux affaires de l'Extrême-Orient.*

» Il faut chercher à former en Belgique une société pour l'exploration de l'Extrême-Orient en vue d'étudier sur les lieux les moyens pratiques d'ouvrir à l'industrie belge des débouchés en Chine... Cette société se formerait par souscriptions.

» Il y aurait deux espèces de membres : les membres fondateurs... qui composeraient les dignitaires de la société, et les simples membres qui acquerraient cette qualité par une souscription quelconque. Les membres fondateurs devraient être choisis. On devrait en trouver une douzaine et *un gros souscrivaint...* (Ce dernier existe déjà) (*sic*).

» A côté de ce plan tout belge, il faudrait aussi étudier une exploration franco-belge. On y pense à Paris. On y pense de même à Bruxelles... Si l'exploration pouvait être franco-belge, on souscrirait à Paris et à Bruxelles. La moitié des explorateurs au moins devrait être belge.

» Moralement, l'une ou l'autre de ces combinaisons serait appelée, si nous pouvons lui donner la vie, à rendre de grands services. Nous publierons sur l'Extrême-Orient, nous aurons une manière belge de voir sur l'Extrême-Orient, nous aurons probablement des ambitions à satisfaire et à faire partager, des griefs à venger et à rendre communs à la France et à l'Angleterre. Une telle société fondée, une telle exploration faite, nous avons voix au chapitre et nous nous mêlerons d'abord par des publications, et ensuite, s'il y a lieu, d'une façon plus sérieuse, au bouleversement de l'Orient....

(1) DESCAMPS, E. (baron), Le duc de Brabant au Sénat de Belgique (Bruxelles, 1903, p. 24).

» Le jour où les Belges parleront au monde avec connaissance de cause de l'Extrême-Orient, ils assureront à leur patrie la possibilité de prendre sa part des dépouilles des empires qui crouleront là-bas » (1).

A la fin de 1864, le prince LÉOPOLD entreprenait un voyage en Extrême-Orient. Le voyage dura six mois. Quelques mois plus tard, le 17 décembre 1865, le duc de Brabant succédait à son père.

Le 2 novembre 1865, une convention avait été signée entre la Chine et la Belgique (2).

Le jeune Roi n'oubliait pas les idées expansionnistes qui lui étaient chères. Dès que les circonstances le lui permirent, il revint à son rêve de tenter quelque chose en Chine. Le premier décembre 1866 il adressait à un de ses secrétaires, le comte DE BORCHGRAVE d'ALTENA, une longue lettre destinée à être communiquée à LAMBERMONT. Le Roi voulait voir M. T' KINT, consul général de Belgique en Chine, étudier ce pays au point de vue de la création de quelque société belge, soit pour un chemin de fer, soit pour l'exploitation des mines, soit pour l'exécution de canaux ou de travaux publics.

« Nous devons essayer de nous introduire en Orient. Le seul moyen est une société, mais il faut pour la créer un but bien déterminé ; il faut une base d'opérations....

» Directement, la Belgique ne peut rien tenter en Chine..., à cause de son propre gouvernement, des dispositions de l'esprit public et à cause de la jalousie des grandes puissances. Une société composée en majorité de capitalistes belges ou ayant seulement son siège chez nous, et des souscripteurs partout, devient un être impersonnel et universel qui peut tout tenter...

» Mon rêve est de créer une société belge universelle ayant son siège à Bruxelles et qui deviendrait petit à petit pour la Chine ce que la Compagnie des Indes de Londres est devenue pour l'empire indousta-

(1) Archives du Min. des Affaires étr. de Brux., Papiers LAMBERMONT, document n° 85, publié pour la première fois par DAYE, P. (Léopold II, pp. 72-74).

(2) Voir aussi DE ROBIANO, A. (comte), Le baron Lambermont (Schepens, Bruxelles, 1905, p. 65).

nique, ce que l'ancienne Compagnie des Indes est devenue pour Java » (1).

Le comte de Robiano notait à ce propos :

« Mais nous n'étions pas mûrs encore pour les grandes entreprises lointaines ; les capitaux restaient timides ; ils hésitaient à quitter les chemins battus, à s'engager dans des affaires autres que celles dont on pouvait escompter à l'avance, et à courte échéance, les résultats et les profits. Le projet n'eut pas de suite » (2).

L'idée fut reprise sept ans plus tard, en 1873. A cette époque un mouvement s'était organisé en Angleterre en vue de créer un réseau de voies ferrées en Chine. On voulait offrir à l'Empereur de Chine, à l'occasion de son mariage, un court tronçon de chemin de fer avec le matériel d'exploitation et tous les objets accessoires afin d'obtenir sa sanction pour l'établissement d'un réseau complet dans le pays.

Au mois d'août 1873, l'Institut du fer et de l'acier de la Grande-Bretagne allait tenir sur le continent un premier meeting afin d'établir des rapports plus étroits entre les grandes industries des différents pays de l'Europe. Il avait choisi Liège comme siège de ce premier congrès. L'industrie belge fut invitée à y participer (3). Le Roi veillait, et le baron LAMBERMONT le secondait.

(1) Archives du Min. des Aff. étr. de Brux., Papiers LAMBERMONT, document n° 130. DAYE, P., dans son livre *Léopold II*, a publié pour la première fois cette note, (pp. 116-118). — DE ROBIANO, A. (comte), dans son ouvrage sur le baron LAMBERMONT cite la lettre que ce dernier écrivit alors au consul général t'KINT (p. 66). — Le colonel LIEBRECHTS, dans son article intitulé *Léopold II diplomate et animateur*, paru dans la *Revue Générale* du 15 décembre 1930, LXIII, p. 675, donne une version quelque peu différente d'un passage de cette note : « Il ne faut pas compter sur l'intervention directe du Gouvernement. Ses idées économiques lui interdisent tout secours pécuniaire et elles sont d'accord avec l'opinion publique. Nous devons tenir compte aussi de la jalousie des puissants, mais une société composée en majeure partie de capitalistes belges ayant du moins son siège chez nous, devient un être impersonnel qui peut tout tenter et tout espérer ». L'auteur n'indique pas d'où il tient ce texte.

(2) DE ROBIANO, A., (comte), *Le baron Lambermont*, p. 67.

(3) *Ibidem*, pp. 67 et 68.

A la fin de juillet LÉOPOLD II demanda à LAMBERMONT de préparer un mémoire qui serait distribué avant ce congrès à des personnalités belges. On s'efforcera de les gagner à l'idée de profiter de l'occasion pour s'entendre avec les Anglais en vue d'une action commune en Chine profitable à l'expansion économique belge. Le Roi a-t-il rappelé à LAMBERMONT ses deux notes antérieures de 1861 et de 1866 ? Ce dernier s'en est en tout cas inspiré (1). Le manuscrit fut soumis au Roi le 1^{er} août. Celui-ci le trouva parfait, n'y apporta que trois petites modifications et approuva l'idée de LAMBERMONT de faire autographier à 300 exemplaires cette note à distribuer parmi les membres intéressés du congrès (2).

Il est curieux de constater comment en 1873 les projets de 1861 et de 1866 sont repris et adaptés aux besoins de nouvelles circonstances. Le Roi s'attache à sa conception d'une société, puisqu'il la maintient toujours. Enfin, fait patent, c'est le baron LAMBERMONT qui pénètre le mieux les idées du Roi et y collabore le plus étroitement.

Signalons ici les passages les plus saillants de ce document, resté jusqu'à présent inédit.

« Pour ne rien livrer au hasard, pour imprimer un caractère pratique au programme qu'il s'agit d'adopter, il faudrait, croyons-nous, commencer par constituer une sorte de *comité d'études* (3) et de recherches

(1) Le Roi a probablement adressé cette demande à LAMBERMONT de vive voix. Les papiers de ce dernier ne contiennent en tout cas aucune lettre royale à ce sujet. « Je ne m'attendais pas à recevoir si vite votre travail » écrit le Roi à LAMBERMONT le 1^{er} août 1873.

(2) Lettre du Roi au baron LAMBERMONT, datée de Laeken, ce 1^{er} août 1873. (Archives du Min. Aff. Étr. de Brux., Papiers LAMBERMONT, document n^o 217).

(3) Nous soulignons nous-même les mots *comité d'études*. C'est sous la même dénomination que sera plus tard institué le *Comité d'études du Haut-Congo*. Ceci indique clairement, abstraction faite de la confrontation du projet chinois avec les statuts du comité africain, que ce dernier a été inspiré par le premier. Les papiers de LAMBERMONT ne contiennent aucun document pouvant nous renseigner sur la collaboration de celui-ci à la conception du Comité d'études du Haut-Congo. Cependant il est pour nous hors de doute que le Roi aura eu recours à la sagesse de son fidèle conseiller dans cette occurrence, comme il le fit en 1873 pour l'affaire de Chine.

qui indiquerait les explorations à faire et les agences à créer en Orient pour se mettre en quelque sorte à l'affût sur les lieux même et se procurer les renseignements, commandes ou concessions sur lesquels se baseraient ensuite les affaires à entreprendre.

» La méfiance de l'étranger est encore au fond de l'esprit des Chinois... Un moyen sinon de détruire, au moins d'atténuer ces préventions serait de placer le comité d'études sous une enseigne neutre. Tel serait le cas s'il était formé en Belgique, c'est-à-dire sous un patronage essentiellement pacifique.

» Le comité n'en serait pas moins composé, sans distinction de nationalité, de capitalistes et d'industriels désireux de préparer le succès d'entreprises lucratives ou d'hommes politiques disposés à servir par leur concours la cause de la civilisation. Il compterait des membres effectifs.

» Les frais qu'entraîneraient les travaux du comité seraient également couverts par les souscriptions et cotisations de tous ceux qui s'intéresseraient ainsi au but utile et élevé que l'on poursuivrait en commun.

» Le Comité pourrait émettre des actions ne portant pas d'intérêt, mais constituant des parts de propriété dans les études et travaux préparatoires et dans les concessions qui seraient éventuellement obtenues et donnant droit à la souscription proportionnelle des actions de capital à créer par des sociétés qui se formeraient pour la mise à fruit des concessions ou l'exécution des travaux et commandes.

» Le rôle du comité d'études serait naturellement limité par le nom même de l'institution. Le soin de mettre en œuvre les indications recueillies par le comité investigateur serait remis à un comité d'exécution ou syndicat à nommer par l'assemblée générale des actionnaires et qui se formerait d'industriels, de commerçants, de capitalistes, de sociétés ou d'établissements qui voudraient prendre part aux affaires avec la Chine, aux travaux à exécuter dans ce pays et aux fournitures qu'ils nécessiteraient.

» Plus encore que le comité d'études, ce syndicat devrait, semble-t-il, avoir un caractère neutre. Il siègerait donc en Belgique. Il ne résulterait pas de là que les affaires reviendraient exclusivement à la Belgique ; elle se partageraient entre les pays représentés dans le syndicat au prorata de leur apports respectifs.

» Il y aurait à examiner si, au lieu d'un seul syndicat, il ne serait pas utile d'en créer deux : l'un se chargeant de la partie technique, c'est-à-dire des travaux à exécuter et des exploitations à entreprendre en Chine ; l'autre de la partie financière, c'est-à-dire de la réunion

des capitaux, des ouvertures de crédit et des affaires de banque principalement dans les rapports avec les projets de l'autre groupe.

» Enfin, et ceci dépendrait d'une étude à faire sur les lieux, il y aurait à voir s'il ne serait pas expédient à divers points de vue de faire entrer un élément chinois dans l'un des deux groupes...

« ...Ces lignes qui précèdent ne sont autre chose que de simples jalons destinés à faciliter cet examen, mais elles excluent toute prétention soit d'avoir épuisé le sujet, soit de lui assigner un cadre obligatoire » (1).

Le Roi avait sans doute rédigé le texte d'un discours qu'il se proposait d'adresser aux membres du Congrès. Soumis à qui de droit, cet avant-propos revint au Roi notablement mutilé. Le 14 août 1873, LÉOPOLD II écrivit de sa résidence à Spa, au baron LAMBERMONT (2) :

« Cher Baron,

» Je trouve qu'il faut garder quelque chose de l'idée *neutre* à titre d'enseigne pour nos efforts chinois. A la troisième feuille, je voudrais conserver la phrase jusque et y compris le mot *neutre*. Je me résigne aux autres suppressions....

(1) Archives du Ministère des Affaires étrangères de Bruxelles, Papiers LAMBERMONT, document n° 218. La minute de LAMBERMONT est conservée ainsi qu'un exemplaire autographié, qui porte la date du 10 août 1873. — DAYE, P., ne cite pas ce document capital dans son livre sur *Léopold II*. Le comte A. DE ROBIANO, dans son livre sur *le baron Lambertmont* (pp. 68-69), n'en cite que la conclusion. Le comte L. DE LICHTERVELDE ne parle pas non plus de ce projet chinois du Roi et de LAMBERMONT dans son livre sur *Léopold II*.

(2) La lettre du Roi que nous citons ci-après ne mentionne pas la nature du document dont il est question dans cette missive. Il ne s'agit certainement pas d'un remaniement de la note du 10 août précédent, nous semble-t-il, puisque les papiers du baron LAMBERMONT ne contiennent aucune trace d'un texte remanié. C'est ce qui nous fait croire qu'il s'agit ici d'un projet de discours, que le Roi se proposa de prononcer à la soirée du 21 suivant au Palais devant ses invités du Congrès de l'Institut du fer et de l'acier. L'avant-dernière phrase de la lettre du Roi, « Tâchez pour samedi de me présenter un beau plan d'après l'ordre d'idées qui précède » confirme cette hypothèse. A n'en pas douter, le projet du discours du Roi aura été soumis à l'approbation du ministre des Affaires étrangères, qui, à l'époque, était le comte D'ASPREMONT-LYNDEN. Celui-ci tailla assez fortement dans l'avant-projet du discours royal. LÉOPOLD II s'y *résigna* (le mot exprime un regret), exception faite pour la phrase qui renfermait un élément essentiel et d'une importance capitale pour son projet. — Plus que jamais le Roi a dû se dire en 1873 ce qu'il avait écrit en 1866 : « Directement la Belgique ne peut rien tenter en Chine... à cause de son propre gouvernement ». Lorsqu'en

» Merci, Cher Baron, de votre précieux concours en toutes circonstances et toujours.

» Votre très dévoué et affectionné

(s) Léopold » (1).

Le Roi était disposé à inviter un groupe de participants du Congrès à un dîner au Palais, jeudi 21 août 1873. Le nombre des invités devait être restreint, mais « le soir après le dîner, je suis tout disposé à recevoir les membres du Congrès qui aimeraient à se présenter au Palais » (2), écrit-il.

Deux jours après, le Roi se disait d'accord « si le comité désire voir inviter quelques Allemands et Français au dîner du 21 en dehors des ... 50 Anglais et autant de Belges, ... de lui envoyer les invitations supplémentaires » (3).

Le 22 août 1873, le baron LAMBERMONT rendit compte au Roi de la soirée. La minute de cette communication est écrite au crayon et l'écriture en est difficilement déchiffrable. Il n'est pas sans intérêt d'en reproduire

1875 et 1876, LÉOPOLD II songea à une entreprise en Afrique, il dut davantage tenir compte des dispositions de son gouvernement. Puisque celui-ci redoutait toute combinaison à caractère commercial, le Roi envisagea résolument la conquête d'une colonie sous l'enseigne d'une œuvre humanitaire et scientifique. Ici le gouvernement dut s'avouer impuissant à briser l'élan du Roi. Une fois octroyée la permission d'intervenir en Afrique, LÉOPOLD II trouverait bien le moyen d'atteindre son véritable but. C'est manquer d'équité que de présenter l'initiative privée du Roi comme l'expression d'une passion du pouvoir absolu et d'un désir de se soustraire aux entraves constitutionnelles. C'est le gouvernement et les politiciens de l'époque qui l'ont forcé à emprunter cette voie. Au total, leur pusillanimité a rendu un immense service non seulement à LÉOPOLD II, mais aussi à la Belgique. Seul, le génie du Roi était capable de créer une œuvre aussi hardie que celle de l'empire africain belge. Et c'est principalement parce que l'action du Roi ne put être entravée par l'action du gouvernement, ni surtout par l'étroitesse politique des partis, que LÉOPOLD II réussit à réaliser son œuvre. Ce qui normalement aurait dû être un obstacle fut, en fait, un facteur essentiel du succès de l'entreprise.

(1) Archives du Ministère des Affaires Étrangères de Bruxelles, Papiers LAMBERMONT, document n° 220.

(2) *Ibidem*.

(3) Lettre de PRISSE de la part du Roi au baron LAMBERMONT, datée du 15 août 1873. *Ibidem*, document n° 221.

les passages les plus intéressants qui font connaître l'attitude des Anglais et des Belges à l'égard du projet qui leur avait été communiqué et que le baron LAMBERMONT appelle « l'idée » ou « l'exposé belge ».

Le baron LAMBERMONT commença par souligner que l'impression générale tant des Anglais que des Belges fut profonde et excellente.

« Ce n'est pas ma seule opinion que j'exprime, c'est celle des hommes les mieux placés pour bien voir et bien juger. Votre Majesté me dispensera d'ajouter que je ne parle pas non plus dans le but de La flatter ; il me semblait nécessaire de commencer par constater la disposition générale parce que c'est le terrain même sur lequel on veut semer.

» Ce premier résultat acquis et bien acquis, il faut, semble-t-il, en tirer parti et passer à l'action.

» Du côté belge, quelle que soit la formule du mode qui sera adoptée, le concours ne fera pas défaut. Il y aura plus à faire du côté anglais.

» D'après les renseignements que j'ai recueillis, le très grand nombre des Anglais, présents hier, sont gens à suivre le mouvement plutôt qu'à le créer.

» Il faut avoir, comme toujours, des initiateurs. Dans cet ordre d'idées, on m'a surtout désigné un Bell, un Forbes, un Rapier, M. le major Beaumont, M. Broydon.

» S'il s'agissait seulement de l'idée générale qu'il serait utile de marcher d'accord, d'associer les efforts des deux industries en vue de conquérir le marché de la Chine, on s'entendrait vite.

» Mais dans quelle forme interviendra la Belgique ?

» Deux avis ; selon M. Forbes et M. Rapier, le mieux sera que la Belgique entre dans le comité s'attachant ⁽¹⁾ pour qu'on se mette d'accord pour agrandir la mission de ce comité ⁽²⁾.

» Selon le major Beaumont, le chemin de fer en miniature offert à l'Empereur de la Chine ne sera pour S. M. qu'un joujou. Elle s'en amusera, s'en lassera et l'oubliera....

» J'ai dit à M. Beaumont : si l'idée anglaise vous semble impraticable, prenez l'idée belge : l'enseigne neutre. Ma démonstration a paru le convaincre.

» M. Bell et aussi M. Broydon sont tout disposés à propager le plan de l'exposé belge....

(1) Le mot est pratiquement illisible.

(2) Il s'agit du projet anglais de donner un cadeau à l'empereur de Chine.

» Quant aux Belges, la masse était également sympathique au projet exposé dans la notice, mais obéira à l'impulsion plutôt qu'elle ne la donnera ».

Le baron LAMBERMONT note que parmi les Belges plus portés à agir, quelques-uns lui ont paru enclins à penser qu'il fallait maintenant laisser mûrir quelque peu l'idée.

« M. Sadoine ⁽¹⁾ m'a seul paru plus pressé. Il espérait pouvoir amener les Anglais à nous faire une proposition. Cela serait bien, mais il faudrait éviter, comme je le lui ai dit, qu'elle ne nous engage trop dans le sens anglais et il serait peut-être désirable que cette première démarche établît surtout le principe d'une entente, d'un concours commun, sauf à penser ensuite à l'application que nous chercherions à amener sur le terrain belge....

» ...M. d'Andrimont (chef du comité de réception) m'a demandé s'il pouvait laisser glisser dans la publicité l'exposé belge, resté jusqu'ici plus ou moins secret. Il croit le moment venu d'initier l'opinion publique aux vues qui y furent énoncées.

(s.) A. Lambermont » ⁽²⁾.

Dans sa réponse, datée d'Ostende le 24 août 1873, le Roi donne quelques précisions fort intéressantes.

« Il y a deux choses distinctes.

» 1^o Le projet Rapier du cadeau de l'Empereur de Chine,

» 2^o L'organisation d'une reconnaissance en Chine et l'établissement là-bas d'une agence en vue de se procurer des concessions.

» M. Rapier, qui sort de chez moi, dit avec raison qu'il est impossible de confondre ces deux projets ».

Le Roi pensait qu'en Belgique on trouverait bien des gens disposés à souscrire au projet de M. RAPIER. Il autorisa ce dernier à inscrire son nom sur la liste des

(1) M. SADOINE fera partie en 1878 du Comité d'études du Haut-Congo. — Il est probable que les papiers de M. SADOINE, à supposer qu'ils aient été conservés, contiennent des documents précieux.

(2) Archives du ministère des Affaires étrangères de Bruxelles. Papiers LAMBERMONT, document n^o 222.

donateurs. Il s'agissait donc de trouver en Belgique une vingtaine de milliers de francs pour cette affaire.

« Je ne pense pas que pour le cadeau nous ayons intérêt à aller au delà de cette somme. Notre entrée dans le comité du cadeau doit se borner à un acte de présence aussi économique que possible, mais qui nous unit aux efforts anglais et permettra de compter sur l'appui des Anglais pour la recherche des concessions : notre vrai but pour lequel nous devons conserver notre activité et notre argent.

» J'espère que pour l'exploration, M. Rapier parlera un peu plus tard à ses amis...

» ...Je suis *absolument contre toute publicité* pour ce qui regarde le 2^e projet. Ce serait la mort de l'idée, et pour ce qui est du 1^{er} projet, il faudra seulement reproduire sans commentaire ce que le comité Rapier publiera.

» ...Vous m'obligerez en parlant à M. Sadoine dans le sens de cette lettre. Pour le moment, nous devons trouver une vingtaine de mille francs en Belgique pour pouvoir ajouter une voiture et quelques rails au cadeau. Nous devons encore, mais ceci doit rester entre Vous et moi, nous préoccuper de l'organisation du comité d'exploration. J'entends ici par comité d'exploration les hommes qui se chargeront *en Europe* de l'organisation des moyens de faire visiter la Chine, d'y créer l'agence et de présenter les ingénieurs que nous enverrons dans l'Extrême-Orient.

» Croyez-moi toujours, mon cher Baron, avec grande reconnaissance pour tous vos patriotiques efforts.

» Votre bien affectionné

(s.) Léopold » (1).

L'affaire n'aboutit pas.

« Les industriels (belges) intéressés, tout en accueillant avec sympathie l'idée qui leur était soumise, se montrèrent, comme autrefois, plus disposés à suivre le mouvement qu'à le créer. Les circonstances prirent d'ailleurs un aspect moins favorable et de nature à décourager les initiatives qui auraient pu se produire. Le refus de l'Empereur d'accepter le cadeau anglais montrait que les répulsions de la Chine à l'égard des chemins de fer étaient encore loin de disparaître » (2).

(1) Archives du ministère des Affaires étrangères de Bruxelles, Papiers LAMBERMONT, document n° 223.

(2) DE ROBIANO, A. (comte), Le Baron Lambert, p. 69.

Dans ces derniers documents, nous trouvons en puissance le Comité d'études du Haut-Congo qui sera créé en 1878 à Bruxelles par LÉOPOLD II. Si, à la fin du mois de mai 1877, bien avant que STANLEY ait atteint l'embouchure du Congo, LÉOPOLD II semble déjà décidé de ne pas engager une action directe de l'Association internationale africaine dans le bassin du Congo, c'est qu'il réservait probablement cette région à l'action d'un autre organisme qui, dans son esprit, ne pouvait être qu'une société conçue selon la formule du comité d'études et de recherches qu'il avait mise au point avec LAMBERMONT en 1873 pour la Chine. Il fallait simplement l'adapter au Congo. Encore le Roi ne se trouvait-il pas ici devant un pays organisé comme la Chine, mais devant des territoires immenses encore inoccupés. Nous ne pouvons pas oublier que, dans sa conception, tout comité d'études n'était entre ses mains qu'un instrument transitoire, une forme passagère de ses manœuvres expansionnistes. « La recherche de concessions voilà notre vrai but » avait-il écrit à LAMBERMONT le 24 août 1873, et plus explicitement encore le 17 mars 1861 : « Il faut amener la Belgique à se procurer une colonie ». Au Congo les efforts de Léopold II n'avaient pas d'autre objectif. Il lui restait donc à repenser sa conception d'un comité d'études de façon à rendre cet organisme apte à y atteindre ce but. En Chine, il devait tenir compte et des dispositions particulières des Chinois à l'égard des puissances étrangères et de la jalousie de ces mêmes grandes puissances. Au Congo, seul ce dernier élément entrait en ligne de compte. Si pour la Chine, il fallait jouer le jeu de la neutralité pour amadouer les préventions chinoises, au Congo, il fallait jouer le même jeu, sous l'enseigne de l'internationalisme cette fois, pour endormir la jalousie des grandes puissances. Dans les deux cas cependant, il importait avant tout de ménager la susceptibilité des Belges, tant du gouvernement que de l'opi-

nion publique. Aussi, si on ne voulait pas étouffer l'idée avant qu'elle ait pu naître, il fallait agir en comité secret et éviter soigneusement toute publicité.

En Chine, le comité d'études et de recherches devait s'assigner comme objectif immédiat le soin de reconnaître le terrain et de se procurer sur les lieux mêmes les renseignements, commandes et concessions sur lesquels se baseraient ensuite les affaires à entreprendre. Au Congo, l'objectif immédiat serait sensiblement différent. Tout d'abord il était évident pour LÉOPOLD II qu'on ne parviendrait pas à créer une colonie rentable dans le bassin du Congo si on ne pouvait l'aborder que par l'Est. Pour en retirer des revenus profitables à la Belgique, il faudrait d'abord établir un chemin de fer allant de l'océan Indien jusqu'au lac Tanganika. Il serait en outre nécessaire de s'assurer la possession des territoires que cette ligne devrait traverser pour ne pas être à la merci d'une puissance étrangère qui pourrait dangereusement entraver les communications de cette colonie avec la métropole. Combien plus avantageux ne serait pas un accès à l'intérieur du bassin congolais par l'Ouest ! Non, LÉOPOLD II n'avait pas attendu l'avis de STANLEY pour mesurer à sa juste valeur l'importance commerciale et politique de l'embouchure du Congo et de la région des cataractes qui bouchaient le fleuve à 150 km de la côte. C'est là que se situait la porte du bassin du Congo. Aussi longtemps qu'on n'aurait pas construit un chemin de fer pour contourner les obstacles qui jusqu'à présent avaient fait avorter toute tentative de pénétration vers l'intérieur de l'Afrique par la voie du Zaïre, l'immense bassin du Congo ne vaudrait pas un penny. N'était-ce pas déjà l'idée de CAMERON ?

Aussi, en songeant à la constitution d'un comité d'études pour le Congo comme première étape de la pénétration belge et de l'acquisition de ces territoires, LÉOPOLD II devait nécessairement envisager comme

terrain d'action de ce comité, le Bas-Congo et plus spécialement la région des cataractes ; il devait assigner comme première tâche à cet organisme d'étudier sur place et de rechercher s'il était possible d'établir utilement une communication facile entre le Bas-Congo et le Haut-Congo. Il fallait se procurer, par achat ou par convention avec les chefs indigènes, de vastes concessions, situées autant que possible sur les points stratégiques, c'est-à-dire sur les lieux probables d'aboutissement et sur le parcours de cette ligne de communication facile. Il fallait enfin songer à assurer le plus tôt possible à ces stations ainsi obtenues et solidement constituées un statut international reconnu qui les soustrairait à l'emprise politique des puissances européennes. Il ne pouvait être question d'en faire une colonie belge, puisque la Belgique n'en voulait à aucun prix. Il fallait donc chercher une autre solution. Et celle-ci ne pouvait, dans l'esprit du Roi, être autre que la constitution d'un état libre et indépendant dont lui-même serait le souverain absolu.

Tous les auteurs qui traitent des origines de l'État Indépendant du Congo soulignent le penchant nettement accusé de LÉOPOLD II, depuis sa jeunesse, pour toute forme de société, spécialement lorsqu'il s'agissait de ses tentatives et de ses projets d'expansion. P. DAYE, qui signale le premier les lettres de LÉOPOLD II à LAMBERMONT datées du 17 mars 1861 et du 1^{er} décembre 1866, note à propos de la première qu'elle lui « paraît remarquable par sa sûreté de vues et par cette espèce de prescience permettant déjà d'y trouver l'attrait pour la colonisation, le goût pour les sociétés anonymes, la tentation vers la Chine, qui devaient, beaucoup plus tard, être si caractéristiques chez Léopold devenu roi » (1). Cet auteur, qui a également pu parcourir les documents

(1) DAYE, P., Léopold II, p. 72.

de LAMBERMONT se rapportant à l'année 1873 et que nous citons ici, aurait pu y ajouter qu'on y retrouve également l'idée substantielle du Comité d'études du Haut-Congo.

* * *

Les résolutions prises à l'assemblée générale de la Commission internationale des 20 et 21 juin 1877 sont suffisamment connues (1). C'est à tort qu'on a dit de cette session qu'elle était une « réunion assez platonique » (2). L'étude approfondie de cette session est encore à faire. Il ne serait pas sans intérêt d'en analyser les actes et les résolutions en fonction des projets secrets de LÉOPOLD II que nous venons d'effleurer dans notre exposé. Il faudrait au préalable rechercher où sont conservés les papiers personnels du D^r NACHTIGAL et de M. DE QUATREFAGES qui peuvent sans doute procurer les documents nécessaires à cette enquête. Les archives congolaises conservées en Belgique et accessibles aux chercheurs ne fournissent que peu de renseignements à ce sujet.

Il serait également très intéressant d'étudier comment LÉOPOLD II est parvenu à attirer les Français et les Allemands dans le triangle oriental (3).

Nous pouvons à présent tirer les conclusions de ce premier chapitre, consacré à la réaction de LÉOPOLD II aux lettres de STANLEY du mois d'août 1876 et dont il avait

(1) A côté du compte rendu officiel, l'exposé de M. DE QUATREFAGES est à consulter comme source complémentaire. *Exploration*, t. III, 9 juin au 9 sept. 1877, p. 124-126.

(2) DAYE, P., Léopold II, p. 162.

(3) Il faudrait parler du cap. BLOYET établissant la station d'Ousangara, de SERGÈRE fondant un comptoir à Tabora et de l'abbé DEBAIZE. Il faudrait aussi examiner les relations de LÉOPOLD II avec BISMARCK et avec la *Compagnie allemande de l'Afrique orientale*.

eu connaissance avant la réunion de la Commission internationale de juin 1877.

Dès qu'il apprit que STANLEY s'approchait du Lualaba avec l'intention de descendre ce fleuve, c'est-à-dire à la fin du premier trimestre de 1877, le Roi semble avoir conçu l'idée de réserver le bassin du Congo à une action menée sous les auspices de l'Association internationale africaine mais ayant un caractère spécial qui la rapprocherait de la formule du comité d'études déjà élaborée en 1873 pour la Chine par le baron LAMBERMONT d'après les suggestions du Roi.

A la base du Comité d'études du Haut-Congo, qui sera créé par le Roi en novembre 1878, il y a une idée essentiellement politique. Ce Comité n'est en réalité, dans l'esprit de LÉOPOLD II, qu'un instrument transitoire, une phase initiale et passagère de son vaste plan d'action essentiellement colonial et politique en Afrique.

Dès la fin de mai 1877, LÉOPOLD II semble se préoccuper sérieusement d'écarter du bassin du Congo toute compétition de sociétés et de puissances étrangères. A cet effet, le Roi ne recule devant aucun effort financier personnel, étant décidé, s'il le fallait, à financer de sa fortune privée toute expédition supplémentaire qu'il jugerait nécessaire à la réussite du dessein de sa vie : procurer une colonie à la Belgique.

Il ne fait pas de doute que, dès cette époque, LÉOPOLD II supputa l'avantage qu'il pourrait tirer un jour de STANLEY si celui-ci réussissait son exploit de descendre le fleuve Lualaba-Congo. Le Roi réalisa tout de suite ce qu'il gagnerait à employer son énergie et ses connaissances à la réalisation du projet d'acquérir pour la Belgique le bassin du Congo ! Dès que STANLEY serait arrivé à Boma, des démarches devraient être faites en ce sens auprès de lui. S'assurer la collaboration de l'explorateur, c'était s'engager dans la voie d'un succès rapide et sûr ; c'était surtout empêcher les

autres puissances de s'emparer de lui et d'employer ses services à des fins qui contrecarreraient les projets royaux en envoyant des expéditions concurrentes dans le bassin du Congo.

Une dernière remarque enfin. Avant même que la Commission internationale de l'Association africaine se réunît à Bruxelles le 20 juin 1877, cette Association internationale semble être devenue aux yeux du Roi un instrument pour écarter les autres puissances du bassin du Congo, pour s'établir lui-même aux bords du lac Tanganika et y monter la garde aux limites orientales de ce bassin, pour tâcher de s'assurer un lot dans le partage futur de l'Est africain et pour y briser l'hégémonie britannique. C'est en ce sens qu'abonde aussi l'historien THOMSON ⁽¹⁾. L'Association internationale paraît également dans l'esprit du Roi appelée à patronner plus ou moins l'expédition qu'il projette dans le bassin du Congo. On aurait cependant tort d'en déduire que dès cette époque LÉOPOLD II renonce à prendre à cœur le programme humanitaire qu'il s'était tracé en convoquant la Conférence géographique de Bruxelles et en créant l'Association internationale africaine. Il reste fermement décidé à introduire la civilisation en Afrique et à y abolir la traite. Le souci des intérêts belges en Afrique, le projet d'y réaliser une œuvre politique et nationale n'excluent pas l'objectif humanitaire que le Roi avait affirmé au début. Dès 1876, toute son œuvre africaine était commandée par cette seule idée :

(1) « L'entreprise qui se développe autour du fleuve Congo, ... reléguera bientôt dans l'ombre les opérations de l'Est africain. Ces dernières furent continuées, en partie parce que Léopold était moralement tenu de remplir le mandat qui lui avait été donné, mais en partie aussi pour des raisons plus pratiques : premièrement, parce qu'il ne renonça jamais à ses ambitions territoriales dans l'Est africain qu'au dernier moment ; secondement, parce que la confusion, entre son action indépendante au Congo et celle de l'Association, naîtrait plus facilement si cette dernière conservait un semblant de vie et d'activité » (THOMSON, *o. c.*, p. 60).

acquérir un territoire africain, y apporter aux indigènes les bienfaits de la civilisation tout en assurant à la Belgique des avantages matériels et en ouvrant un champ nouveau à l'activité débordante des Belges dans tous les domaines de la culture humaine.

DEUXIÈME CHAPITRE

LÉOPOLD II ET L'ARRIVÉE DE STANLEY A BOMA

Avant d'exposer comment LÉOPOLD II reçut la nouvelle de l'arrivée de STANLEY à Boma, en août 1877, il nous faut présenter le personnage français qui, en l'occurrence, a rendu de très utiles services au Roi.

ARTICLE PREMIER.

Léopold II et A. Rabaud, président de la Société de géographie de Marseille.

On a dit avec raison qu'un des secrets du succès de LÉOPOLD II était son don remarquable de choisir comme collaborateurs les hommes les plus capables ⁽¹⁾, et, pourrions-nous ajouter : les hommes les mieux placés pour collaborer à son œuvre. Il avait en outre le talent de se les attacher et d'obtenir d'eux un dévouement total à sa cause.

Un de ceux qui ont le plus favorisé les efforts du Roi pour propager l'Association internationale africaine en France et qui l'ont secondé le plus efficacement à tirer profit du voyage que STANLEY venait de réaliser en 1877, fut certes M. ALFRED RABAUD, le président-fondateur de la Société de géographie de Marseille. Son rôle n'a pas encore été mis en relief par les historiens du Congo. Cependant, il le mérite sous plus d'un

(1) THOMSON, R. S., *o. c.*, p. 26.

aspect. C'est parce qu'ALFRED RABAUD a joué un rôle capital dans l'affaire de STANLEY que nous nous attachons ici à évoquer sa mémoire.

C'était un riche négociant, et, à cette époque, une des figures les plus en vue de Marseille (1). A l'âge de 25 ans, son père l'envoya à la côte orientale de l'Afrique pour y établir des établissements commerciaux. Le jeune RABAUD passa plus de six mois à Zanzibar, durant les années 1853-1854 (2). Plus tard, il devint l'ami de M. DE LESSEPS ; c'est un bateau de la maison RABAUD qui, le premier, traversa le canal de Suez, et ALFRED RABAUD avait été invité par son ami à l'inauguration du canal. Le négociant marseillais avait laissé le meilleur souvenir à Zanzibar et était l'ami du Sultan. Le 24 juin 1876, il fut nommé par celui-ci consul général de Zanzibar à Marseille. ALFRED RABAUD avait encore des intérêts personnels à Zanzibar. Il était associé de la grande maison marseillaise ROUX-DE-FRAISSINET et Cie, qui possédait différents établissements sur la côte orientale de l'Afrique. Un des agents de M. RABAUD même, M. BROYON, de nationalité suisse, était établi à l'intérieur de l'Est africain.

Nous ne savons pas si A. RABAUD était déjà en relations directes avec LÉOPOLD II avant 1877. « Lorsque S. M. Léopold II, roi des Belges, voulut fonder l'Association internationale africaine et établir, dans un

(1) Voir sur M. A. RABAUD : *Bulletin de la Société de géographie de Marseille*, X, pp. 287-295. — THOMSON, dans son livre sur la fondation de l'État Indépendant du Congo, ne fait aucune mention de A. RABAUD. Le fait nous a étonné d'autant plus qu'il cite le *Bulletin de la Société de Géographie de Marseille* parmi les sources de première importance (*op. cit.*, p. 334).

A. RABAUD n'est pas à confondre avec Alfred RAMBAUD, auteur d'un ouvrage sur Jules FERRY. La *Biographie Coloniale Belge* ne consacre pas de notice à A. RABAUD dans ses trois premiers volumes. Il conviendrait de ne pas l'oublier dans les tomes suivants.

(2) Voir la relation de ce voyage, donnée par A. RABAUD lui-même dans le *Bulletin de la Société de géographie de Marseille*, III, 1879, pp. 158-177 ; pp. 211-250.



FIG. 9. — Alfred RABAUD
(Photo obligeamment prêtée par la *Société de géographie de Marseille*).

but à la fois humanitaire et scientifique, des stations sur la route des grands lacs, ce souverain admit M. RABAUD dans ses conseils et eut recours à son expérience pour l'étude des voies et moyens de pénétration du continent noir » nous apprend le vice-président de la Société de géographie de Marseille dans son discours funèbre prononcé sur la tombe de M. RABAUD, mort le 12 avril 1886 (1).

En tout cas, en attendant des données nouvelles que nous fourniront probablement à ce sujet les papiers personnels de M. A. RABAUD (2), il est hors de doute que dès avant la Conférence géographique de Bruxelles de septembre 1876, LÉOPOLD II avait repéré la personnalité de A. RABAUD et avait commencé des démarches pour s'assurer sa collaboration à son œuvre africaine. Comme nous l'avons signalé plus haut, les titres à cet effet ne faisaient pas défaut au négociant marseillais ; son concours pouvait être des plus précieux sur le futur terrain des opérations de l'Association africaine. Comment LÉOPOLD II s'y prit-il ?

Au cours de l'été 1876, quelque temps avant l'ouverture de la Conférence géographique de Bruxelles, M. DE LESSEPS ouvrit à Marseille un Congrès des Orientalistes. A la fin de son discours, il annonça la prochaine Conférence de Bruxelles à laquelle le Roi l'avait invité. Il en souligna l'idée généreuse et la portée pratique, tant au point de vue humanitaire qu'au point de vue commercial. Le monde des savants, des philanthropes et des commerçants devait nécessairement s'y intéresser.

Depuis longtemps A. RABAUD songeait à fonder à Marseille une Société de géographie. Nous sommes

(1) *Bulletin de la Société de géographie de Marseille*, t. X, 1886, p. 294.

(2) On est en droit d'estimer que les papiers personnels de M. A. RABAUD, à supposer qu'ils soient conservés, doivent contenir des pièces d'une grande importance pour l'histoire du début de l'œuvre africaine du Roi. Notre travail le démontrera à l'évidence. Aussi avons-nous fait des démarches en vue de les retrouver.

portés à présumer que M. DE LESSEPS a eu en vue un but déterminé en parlant à Marseille de l'initiative du Roi et que ce fut peut-être sous l'inspiration de LÉOPOLD II qu'il entretint son ami de l'opportunité d'y fonder sans retard une société de géographie. En tout cas, le soir même de cette séance inaugurale du congrès des Orientalistes, la création de cette société était décidée. M. DE LESSEPS en accepta le patronage et en devint le président d'honneur. M. RABAUD proposa d'organiser la nouvelle société au banquet qui eut lieu à la suite du Congrès (1). Les statuts en furent approuvés en séance générale le 20 février 1877 et A. RABAUD en devint le président (2).

Le 6 mars 1877, la nouvelle société inaugurait une série de conférences publiques par une brillante soirée. A. RABAUD y prit la parole. Après avoir relevé l'opportunité de créer à Marseille une société de géographie, et après avoir souligné les rapports étroits entre les progrès de la science géographique, d'une part, et la diffusion de la civilisation dans le monde et le développement des relations commerciales entre les différents pays du globe, d'autre part, il y parla de la Conférence de Bruxelles et de l'Association africaine, dont il mit en relief les services qu'elles étaient appelées à rendre à la science, à l'humanité et au commerce. Il déclare entre autres :

« Je considère cette idée charitable, scientifique et philanthropique de Sa Majesté Léopold II, roi des Belges, comme un grand fait géographique, comme une grande et noble pensée, qui sera le principe de la solution de grands problèmes et la nouvelle base de grands actes humanitaires.

» Je suis convaincu qu'avant la fin du siècle, les conséquences de cette belle et généreuse idée auront produit d'immenses et bienfaisants résultats, et que l'heureuse inspiration de l'avoir conçue et d'avoir pris l'initiative de sa mise à exécution assurera à ce prince éclairé et libéral une gloire qui sera grande et, ce qui vaut mieux, sera pure,

(1) *Bulletin de la Société de géographie de Marseille*, I, 1877, p. 36.

(2) *Ibidem*, p. 10.

car elle sera sans remords ; ce ne sera pas celle d'un *conquérant*, ce sera au contraire celle d'un *bienfaiteur de l'humanité*.

» On doit s'attendre à ce que de grandes expéditions s'organisent très prochainement, sous les auspices de la Société internationale ; nous les suivrons avec un très grand intérêt » (1).

Il exprima ainsi l'espoir que la France s'intéresserait activement à cette œuvre et il s'étendit longuement sur la traite des Noirs, rappelant ses souvenirs personnels rapportés à ce sujet de la côte orientale de l'Afrique. Il cita également l'exemple de l'Angleterre toujours attentive et active à lancer ses missionnaires et ses explorateurs dans les pays inconnus et d'en tirer un profit pour son commerce ; puis il conclut son long discours par cette phrase, qui à notre avis, rend un écho fidèle des idées intimes du roi LÉOPOLD II :

« Il est à souhaiter que toutes les nations civilisées répondent, avec entrain et enthousiasme à l'invitation du Roi des Belges ; car les grandes questions humanitaires ne peuvent que gagner à être étudiées et soutenues par tous, et il ne peut être que très heureux que les efforts d'une seule nation (2) soient remplacés par le concours de plusieurs ; le monde civilisé a intérêt à ne pas laisser tomber dans une seule main ce colossal continent africain ; il doit se partager les sacrifices qu'exigent les explorations, l'honneur des découvertes et le privilège de répandre les bienfaits de la civilisation » (3).

Des considérations personnelles que M. A. RABAUD écrivit en guise d'introduction à la relation de la Conférence géographique de Bruxelles éditée par C. MAUNOIR dans la *Revue géographique* et reprise dans le premier numéro du *Bulletin de la Société de géographie de Marseille* (4), nous relevons les passages suivants qui intéressent particulièrement les relations de M. RABAUD avec l'œuvre du Roi.

(1) *Bulletin de la Société de géographie de Marseille*, I, 1877, p. 40.

(2) Le contexte indique suffisamment qu'il s'agit ici de l'Angleterre.

(3) *Bulletin de géographie de Marseille*, I, 1877, pp. 47-48.

(4) *Ibidem*, pp. 96-103.

« Nous avons constaté que l'idée de constituer un centre d'études géographiques à Marseille a été reprise sous l'impression de satisfaction que nous avons éprouvée en apprenant la bonne nouvelle de la mise en œuvre de l'idée généreuse du Roi des Belges. »

« Il est donc tout naturel que nous tenions à contribuer, dans la mesure de nos forces, à populariser cette œuvre de haute philanthropie ; nous espérons, quand le moment de l'action sera venu, pouvoir lui être utiles par nos relations avec Zanzibar et la côte orientale d'Afrique, la première base d'opération et le point principal de départ pour les explorateurs » (1).

L'auteur développe davantage une idée déjà exprimée dans son discours précédent à propos de l'attitude de l'Angleterre en Afrique (2). Il se réjouissait de l'appui que le sultanat de Zanzibar avait promis à l'Association internationale africaine, et recommandait la lecture de l'ouvrage de BANNING sur *l'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles* de même qu'il attirait l'attention sur les revues intéressant la géographie (3) ; puis il concluait :

« Nous aurons soin, dans notre Bulletin, de tenir nos lecteurs au courant de tout ce qui pourra leur permettre de suivre avec intérêt les expéditions en cours et celles qui seront entreprises bientôt certainement sous les auspices de l'Association internationale » (4).

Est-ce DE LESSEPS qui a signalé son ami au Roi et qui l'a gagné à la cause de l'Association, ou est-ce le Roi qui a demandé à son ami DE LESSEPS d'intéresser A. RABAUD à l'entreprise africaine ? Il est hors de doute, que, dès avant la Conférence de Bruxelles, M. RABAUD est emballé, et par après, il devient un admirateur enthousiaste du Roi et l'écho fidèle de ses pensées. Nous estimons que nous devons voir plus qu'une simple coïncidence entre la convocation de la Conférence

(1) *Ibidem*, p. 92.

(2) Nous avons donné le texte de M. RABAUD au chapitre précédent, p. 24.

(3) Il cite : *Le Tour du monde*, *La revue de géographie*, *La revue géographique internationale*, et *l'Exploration*.

(4) *Ibidem*, p. 95.

de Bruxelles et la fondation de la Société de géographie de Marseille.

Dès le début de 1877, M. A. RABAUD s'est déjà engagé à contribuer à la réalisation du dessein africain de LÉOPOLD II. Il assure au Roi le concours d'une des plus puissantes maisons de commerce de Marseille, se fait un ardent propagateur en France des idées du Roi et, à cette fin, lui ouvre largement les colonnes du *Bulletin de la Société de géographie de Marseille* (1).

Le Roi, émerveillé par le zèle de M. RABAUD, le prit en confiance (2) et obtint de lui le concours promis pour l'organisation des expéditions belges à envoyer en Afrique orientale et centrale, comme il ressort d'un compte rendu de la session du Comité international de l'Association africaine, tenue à Bruxelles en juin 1877 et soigneusement préparée par le Roi dès le début de la même année :

« Pour l'exécution de ce projet (première expédition belge en Afrique), l'Association rencontrera des facilités qu'elle n'eût trouvées nulle part ailleurs. Une des principales maisons de Marseille, la maison Roux-de Fraissinet et Cie, met à sa disposition les grands établissements qu'elle possède à Zanzibar, et ses nombreux agents. Un des associés, M. Rabaud, président de la Société de Géographie de Marseille, est l'ami particulier du sultan de Zanzibar, et, grâce à lui, on est sûr de la bienveillance de ce souverain. Un premier dépôt, et le plus important, sera, en conséquence établi, à peu de frais à Zanzibar même.

(1) Comme il ressortira de la suite de notre exposé, il y a tout lieu de penser que LÉOPOLD II a profité des bonnes dispositions de M. A. RABAUD pour se servir de son zèle et du *Bulletin de la Société de Marseille* pour sa campagne de presse en France. Il nous semble indéniable que LÉOPOLD II y a fait paraître des articles qui avançaient les idées dont il avait besoin pour sa cause. Ceci s'applique surtout au début de son œuvre pour la période qui précéda l'entrée en service de STANLEY au Comité d'études.

(2) M. DELIBES, vice-président de la Société de Géographie de Marseille, disait à ce propos dans son discours funèbre devant la tombe d'A. RABAUD en 1886 : « Nous pouvons bien le redire maintenant, sans plus craindre de blesser sa modestie, la voix d'Alfred Rabaud était écoutée dans les conseils de ce souverain si éclairé et si généreux qui s'honore d'être le royal patron des plus intrépides explorateurs et dont le nom ne se séparera pas, dans l'avenir, de l'histoire même des plus grandes découvertes du XIX^e siècle » (*Bulletin de la Société de géographie de Marseille*, t. X, 1886, pp. 289-290).

» A peu près à mi-chemin de la côte au Tanganika, à Unyanyembe, règne un petit roi nègre dont la fille a épousé un suisse en relation avec M. Rabaud. Cet Européen fait plusieurs fois par an le voyage de Zanzibar, et paraît être tout dévoué à l'Association. On comprend que ce sera pour les explorateurs envoyés par celle-ci un auxiliaire des plus précieux » (1).

Le Roi tenait à manifester son estime et sa reconnaissance à M. RABAUD et en même temps à se l'attacher davantage. Il lui adressa le 10 avril 1877 une lettre autographe, dont M. DELIBES, vice-président de la Société de géographie de Marseille, disait à la mort de RABAUD, qu'elle « est le plus éclatant témoignage des services que notre Président rendit à la cause géographique » (2).

Dans sa séance du 20 avril 1877, le bureau de la Société marseillaise nomma membres d'honneur de la Société Sa Majesté LÉOPOLD II et le baron GREINDL, secrétaire général de l'Association internationale africaine (3). Ces faits en disent long sur l'importance et l'estime que le Roi attachait au concours empressé de M. A. RABAUD. Celui-ci, comme nous le verrons, lui rendra dans la suite de plus précieux services encore.

ARTICLE DEUXIÈME.

Léopold II apprend l'arrivée de Stanley à Boma en 1877.

Le 10 août 1877, STANLEY, qui était parti en mars 1874 de la côte orientale de l'Afrique, déboucha à Boma,

(1) *Bulletin de la Société de géographie de Marseille*, t. I, 1877, p. 247. A. RABAUD signe lui-même ce compte rendu, tout en signalant en note qu'il l'a extrait d'une communication faite à la Société de Géographie de France par M. DE QUATREFAGES et des procès-verbaux officiels de la session, publiés par l'*Exploration*, t. III, 9 juin-9 septembre 1877, p. 126.

(2) *Bulletin de la Société de géographie de Marseille*, t. X, 1886, p. 284. Nous n'avons trouvé aucune trace d'édition du texte de ce document.

(3) *Ibidem*, t. I, 1877, p. 166. Plus tard STRAUCH devint à son tour membre d'honneur de cette Société.

réalisant ainsi l'exploit que LÉOPOLD II avait déjà prévu quatre mois auparavant.

La nouvelle en fut divulguée en Europe par le *Daily Telegraph* du 17 septembre 1877. LÉOPOLD II fut, sans contredit, l'homme qui s'intéressa le plus vivement à cet événement. Pour lui, l'heure était arrivée d'agir dans le sens depuis longtemps esquissé.

Sans attendre même les communications ultérieures que STANLEY ne manquerait pas de publier dans le *Daily Telegraph* et le *New York Herald*, le Roi s'empressa d'adresser des télégrammes de félicitations aux directeurs de ces journaux et à STANLEY lui-même (1).

Ce geste à l'égard de M. BENNETT préluait aux démarches que bientôt M. SANFORD serait chargé de faire au nom de LÉOPOLD II en vue de libérer STANLEY de toute obligation ultérieure vis-à-vis de son ancien directeur (2). Il apportait également à STANLEY le salut admiratif du Président de l'Association internationale africaine et établissait en même temps le premier contact entre le roi des Belges et l'éminent explorateur. C'était de la part de LÉOPOLD II la première démarche en vue de gagner STANLEY à ses projets (3). Il avait

(1) *L'Étoile Belge* du 31 janvier 1878. — « Le *Daily Telegraph* a publié les dernières lettres que lui adressait d'Afrique Stanley. Cet intéressant chapitre de l'expédition africaine se termine par des lettres de félicitations adressées au *Daily Telegraph*, au *New York Herald* et à Stanley par S. M. le roi des Belges, par le baron Hoffmann, président de la Société géographique d'Autriche et par la Société géographique de Lisbonne. Voici la lettre adressée au *Daily Telegraph* par ordre de S. M. le roi des Belges : « Le *Daily Telegraph* et le *New York Herald* ont rendu un grand service à la science et à la civilisation en confiant à M. Stanley le soin de compléter en Afrique l'œuvre de Livingstone et de ses prédécesseurs ». — Nous n'avons pas eu l'occasion de consulter le *Daily Telegraph*. *L'Étoile belge* ne donne pas de texte d'une lettre du Roi à STANLEY.

(2) Il est curieux de noter que les papiers SANFORD, publiés par THOMSON, débutent par une lettre du 17 janvier 1878, qui, cependant, fait supposer qu'il y a eu une correspondance antérieure entre SANFORD et BENNETT au sujet de STANLEY. Si les papiers de BENNETT étaient conservés, ils pourraient nous révéler d'intéressants détails sur les arrangements intervenus pour faire passer STANLEY au service du roi des Belges.

(3) Nous n'avons pas contrôlé si le Roi a écrit personnellement à STANLEY.

épié l'arrivée de STANLEY à Boma, il voulait agir sans tarder.

La première préoccupation de LÉOPOLD II à ce moment-là fut de connaître les réactions que susciteraient en Angleterre les résultats du voyage de STANLEY. En 1876, on y avait désavoué les avances et les services de CAMERON ⁽¹⁾. N'y allait-on pas réserver un même accueil à STANLEY ? Dans l'affirmative quelle belle aubaine pour le Roi ! Car il n'est pas douteux que de prime abord celui-ci était décidé à s'assurer le concours de STANLEY.

A vrai dire, la situation, en septembre 1877, n'était plus la même qu'au début de 1876 en Angleterre, et cela, du fait de l'existence de l'*African Exploration Fund*. Le public commençait à s'intéresser au Bas-Congo. La mission baptiste de Londres ne venait-elle pas au mois de juillet 1877 de décider, sur la proposition de sir ARTHINGTON, l'envoi d'une expédition religieuse à San Salvador avec l'expresse intention de s'efforcer à trouver de ce côté un chemin permettant de contourner les obstacles des cataractes, de pénétrer vers le Haut-Congo et de fonder le long du fleuve une chaîne de stations qui relierait la mission du lac Tanganika à Boma ⁽²⁾ ? LÉOPOLD II avait pu lire dans *The Missionary Herald* du 1^{er} septembre 1877 que l'expédition préliminaire allait partir au commencement de l'année suivante ⁽³⁾. Cette initiative religieuse ne serait-elle pas suivie d'expéditions scientifiques et ne serait-elle pas le prélude de l'occupation politique du bassin du Congo par l'Angleterre ?

⁽¹⁾ Voir THOMSON, *op. cit.*, p. 63.

⁽²⁾ Voir Jules RAMBAUD, *Au Congo avec Christ*, 1909, pp. 16-20, et aussi STORME, *Evangelisatiepogingen in de Binnenlanden van Afrika gedurende de XIX eeuw*, Institut Royal Colonial Belge, *Mém. in-8°*, Sect. des Sc. mor. et pol., XXIII, Bruxelles, 1951, pp. 531-533.

⁽³⁾ Le Roi reçut au Palais les livraisons de cette revue missionnaire protestante, comme il ressort de deux lettres de GREINDL à BANNING, du 28 décembre 1877 et du 26 janvier 1878. (Papiers BANNING, dossier 36). — Ce fut le baron Solvyns qui envoya des livraisons de cette revue à Bruxelles.

Est-ce que de l'autre côté de la Manche, on s'était avisé de l'importance économique du bassin du Congo (1) ?

LÉOPOLD II a dû être d'autant plus intrigué et préoccupé de cette initiative missionnaire anglaise qu'elle reprenait à son compte le plan politique que lui-même s'était tracé. Comme le dit JULES RAMBAUD : « Chaque date a ici son importance » (2), non pas pour voir dans l'initiative de sir ARTHINGTON une inspiration quasi miraculeuse, mais pour rapprocher ses projets de ceux de LÉOPOLD II. Si nous comparons la date de la lettre de sir ROBERT ARTHINGTON au Comité de la mission baptiste de Londres, le 14 mai 1877, à celle des lettres du Roi à GREINDL, les 30 mai et 1^{er} juin, nous constatons que les deux hommes conçurent un projet identique vers la même époque, ... et on est tenté d'ajouter : réagissant d'une façon identique à la nouvelle d'après laquelle STANLEY se proposait de descendre le Lualaba à Nyangwe, et enfin, au fond de leur cœur, tous deux

(1) « La Société royale de géographie de Londres prend aussi ses mesures pour favoriser énergiquement les explorations dans l'Afrique centrale, qui auront pour conséquence de faire découvrir de nouveaux débouchés pour le commerce et l'industrie et de combattre la traite des nègres dans une contrée que Cameron représente comme un des pays les plus fertiles du globe » (*Bulletin de la Société de géographie de Marseille*, t. I, 1877, p. 327). Heureusement pour LÉOPOLD II, il s'agissait d'une action concentrée des Anglais dans l'Est africain, dans le fameux triangle (voir p. 238), comme il ressort d'une note de l'*Exploration*, Nouvelles de tous les points du globe. 1^{re} série, IV^e volume (9 oct. 1877-9 décembre 1877), p. 3. Qu'on en juge : « Voici les routes que la Société de Géographie de Londres suggère pour l'exploration de l'Afrique : 1) à partir des plaines aurifères de l'Afrique méridionale en passant à l'extrémité sud du lac Tanganyika, jusqu'à Unganembe ; 2) En longeant le côté est du littoral entre le Zambèze et l'équateur ; 3) de la côte orientale à l'extrémité nord du lac Nyassa ; 4) entre l'extrémité nord du lac Nyassa et l'extrémité sud du lac Tanganyika ; 5) de la côte située vis-à-vis de Zanzibar à l'extrémité sud du lac Victoria, puis à l'extrémité nord du lac Tanganyika ; 6) de Mombasa, par Kilimadjaru, à la rive sud-est du lac Victoria ; 7) de la baie de Formose, en longeant la vallée de la rivière Cano, et en passant par le mont Kenya, à la rive nord-est du lac Victoria ». Voir la carte, p. 239. — Ces suggestions londonniennes semblent indiquer que la tactique préconisée par le Roi dans ses lettres des 3 mai et 1^{er} juin 1877 à GREINDL n'ont pas manqué leur but !

(2) Jules RAMBAUD, *Au Congo avec Christ* (Liège, 1909, p. 20).

inspirés par un sentiment identique : leur passion patriotique. Le plan du philanthrope anglais était trop conforme à celui du Roi pour que celui-ci n'y ait pas vu de prime abord un réel danger pour l'œuvre qu'il projetait de réaliser dans le bassin du Congo ⁽¹⁾. Sir ARTHINGTON ne prévoyait-il pas comme LÉOPOLD II que STANLEY allait enfin fournir la preuve évidente que les assertions de CAMERON étaient exactes ? Ne voulait-il pas que les missionnaires anglais fussent prêts et qu'ils fussent déjà sur les lieux pour se lancer sans tarder sur la route de STANLEY dès que celui-ci aurait ouvert le centre de l'Afrique ? Certes, c'était dans un but missionnaire, mais LÉOPOLD II était trop réaliste pour ne pas appréhender les conséquences politiques possibles de la présence des missionnaires anglais dans le bassin du Congo. Pour dissiper toute illusion, il n'avait qu'à relire les déclarations du meeting tenu à Londres à *Mansion House* le 19 juillet 1877.

On imagine avec quel intérêt LÉOPOLD II a dû parcourir à cette époque les journaux anglais ! Le ministre de Belgique à Londres, le baron SOLVYNS avec lequel il était en continuelle correspondance, lui fournissait des renseignements très précieux ⁽²⁾.

On a institué entre-temps une petite enquête sur la personne de STANLEY. Les nouvelles reçues de Londres étaient bonnes. A Bruxelles, dès le 7 novembre 1877, il était question d'engager STANLEY. M. GUÉBELS, analysant les documents des papiers GREINDL conservés aux archives de l'Institut Royal Colonial Belge nous signale une intéressante lettre de GREINDL à ce sujet ⁽³⁾.

⁽¹⁾ C'est également à sir ARTHINGTON qu'est due la fondation de la mission protestante à Ujiji, sur le lac Tanganika, en 1876. Sur ce curieux personnage, voir M. R. CORNET, *Maniema* (Cuypers, Bruxelles, 1952, pp. 45-48).

⁽²⁾ Les papiers personnels du baron SOLVYNS renferment certainement une documentation précieuse pour l'histoire du Congo.

⁽³⁾ *Bulletin de l'Institut Royal Colonial Belge*, t. XXIV, 2, 1953, pp. 593-596.

« Bruxelles, le 7 novembre 1877.

» Confidentielle.

» Mon cher Solvyns,

» Vous savez que nous ne rêvons que Stanley. Ce n'est pas mauvais jusqu'à un certain point, puisque Stanley est assurément le plus capable des explorateurs africains et qu'il résulte de la petite enquête à laquelle vous avez bien voulu prendre part que ses antécédents sont bons ; cependant je fais tous mes efforts pour qu'on n'aille pas trop vite et qu'on ne s'engage pas prématurément. Voici pourquoi.

» Déjà depuis quelque temps, les hostilités sont déclarées contre Stanley et ce matin j'ai reçu une lettre de M. Henry Richard, le M. P., adressée à un des membres de l'Association avec prière de la communiquer à qui de droit, contenant une dénonciation en règle. On reproche à Stanley ses tueries de nègres. Les lettres que je reçois d'Allemagne et d'ailleurs, me montrent que la mention de 32 combats a produit un très mauvais effet qui vient s'ajouter à la pénible impression de l'affaire de Bambirch. On reproche à Stanley d'abord d'avoir des instincts batailleurs et en outre d'avoir fermé la voie à tous les blancs qui voudraient aller en Afrique par les mêmes chemins que lui. Il serait équitable d'attendre pour condamner Stanley qu'il ait pu s'expliquer. C'est ce qui aura lieu nécessairement à son arrivée en Angleterre. Sa conduite donnera lieu très prochainement à un débat animé ; ou il se justifiera et il sera très bon à employer ; ou il ne parviendra pas à le faire et, dans ce cas, on sera bien aise de n'avoir ni lien ni relation d'aucune sorte avec un allié compromettant.

Je conseille donc fortement d'attendre la fin du débat et je viens vous prier de m'aider. Vous lisez les journaux anglais que je n'ai pas l'occasion de voir ; vous entendez discuter l'affaire Stanley. Vous serez donc bien bon de m'avertir quand l'opinion publique sera assez formée pour qu'on puisse la considérer comme irrévocablement fixée. Jusque là je tâcherai d'empêcher qu'une décision soit prise ici.

» Ne m'en voulez pas de vous mettre encore à contribution. Cette fois surtout il s'agit d'une affaire grave, où j'ai besoin de vos conseils.

» Tout à vous

(s.) Greindl (1).

Le baron GREINDL s'inquiétait, ou plutôt il préférerait toujours prendre le parti le plus sûr. De son côté, obsédé

(1) Archives de l'Institut Royal Colonial Belge, Papiers GREINDL, Dossier V, envel. A, 1877-1884.

par son idée africaine, impatient de réaliser ses projets avant qu'il soit trop tard, aiguillonné par l'initiative que venaient de prendre les protestants anglais dans l'Ouest africain, le Roi « ne rêvait plus que Stanley », comme l'écrit GREINDL. STANLEY était l'homme qu'il fallait au Roi ; il était l'explorateur qui avait donné ses preuves. Une personnalité aussi forte devait être sensible à des offres concrètes, à l'estime de ses mérites, à l'honneur d'être choisi par un roi pour faire fructifier l'exploit presque surhumain qu'il venait de réaliser. STANLEY devait être enthousiaste de l'Afrique ! LÉOPOLD II était certain que STANLEY était en mesure de justifier ses actes, et de répondre victorieusement aux attaques et aux critiques dont il était l'objet. Le Roi était trop réaliste pour ne pas comprendre la dure nécessité devant laquelle peut se trouver un voyageur au milieu d'un pays sauvage, de se frayer un chemin par les armes. DE COMPIÈGNE et MARCHE, DE BRAZZA même n'avaient-ils pas dû recourir à l'usage de leurs armes, au cours de leurs expéditions dans l'Ogooué ? Pourquoi faire un crime à STANLEY de ce qu'on n'imputait même pas aux autres comme un méfait ?

ARTICLE TROISIÈME.

Léopold II et les premières lettres de Stanley au *Daily Telegraph* en 1877.

Le Roi lisait les journaux et suivait attentivement les événements. Les lettres, écrites par STANLEY après son arrivée à Boma et que le *Daily Telegraph* livrait maintenant à la publicité, devaient gravement préoccuper LÉOPOLD II. On connaît suffisamment ces lettres pour que nous puissions nous dispenser d'en donner ici des extraits. STANLEY y soulignait les immenses richesses

du bassin du Congo, il attirait l'attention sur l'importance politique de l'embouchure du Congo, et parlait de la nécessité d'occuper l'extrême limite de la navigation du Bas-Congo. Tout cela ne fit que confirmer l'idée à laquelle LÉOPOLD II s'était déjà depuis longtemps arrêté d'après les renseignements qu'il avait pu obtenir de CAMERON, et d'après ce que ses propres réflexions lui avaient appris. Mais il était au plus haut point inquiet de voir STANLEY engager l'Angleterre d'étendre sa souveraineté sur le fleuve Congo. Et le *Daily Telegraph* semblait abonder dans le même sens en proposant de donner le nom de LIVINGSTONE au fleuve découvert par STANLEY.

Il fallait immédiatement et énergiquement réagir contre cette prétention par tous les moyens possibles : en Angleterre d'abord, diminuer l'importance économique du bassin du Congo, et souligner les difficultés insurmontables à franchir la zone des cataractes ; en France et en Allemagne ensuite, protester contre les prétentions suggérées par STANLEY ; en Afrique, enfin, activer par tous les moyens les expéditions dans l'Est afin d'y attirer l'attention des Anglais, surtout de l'*African Exploration Fund*, et pour ce qui est du Bas-Congo, tenir ses intentions absolument secrètes. Tel est sans doute le programme que LÉOPOLD II a dû se tracer. En avons-nous des preuves ou du moins des indications fondées ? Nous pensons que oui, du moins en ce qui concerne la France.

Le Roi se devait de prendre position contre les suggestions de STANLEY en faveur de l'Angleterre. Il ne pouvait cependant découvrir ni sa personne, ni ses intentions, mais il devait agir en créant un courant d'idées contraire au rêve du voyageur. Il fallait ne pas ménager les éloges à STANLEY, tout en combattant le côté politique de ses lettres, en tant qu'elles favorisaient la politique anglaise. Mais comme, en stratège accompli, il savait

qu'on ne gagne jamais une bataille en se tenant uniquement sur la défensive, le Roi n'allait pas se contenter de protester contre l'arrangement proposé par STANLEY. Il passerait de front à l'attaque en proposant une solution favorable à ses propres desseins. Son premier souci était d'écartier l'emprise de l'Angleterre sur le Bas-Congo et de sauvegarder l'avenir pour la réalisation de la combinaison qui donnera lieu en 1878 à la fondation du Comité d'études du Haut-Congo.

Les auteurs qui traitent des débuts de la collaboration de STANLEY et de LÉOPOLD II ne font jamais état de cette campagne de presse, lancée, ou du moins inspirée, par le Roi, parce qu'ils ne basent leur exposé que sur les écrits de l'illustre explorateur et parce qu'ils tiennent que ce sont ses lettres qui ont inspiré à LÉOPOLD II l'idée d'acquérir le bassin du Congo. Quant à ce dernier point, rien n'est plus contraire à la réalité. STANLEY n'a pas inspiré LÉOPOLD II en 1877, il n'a fait que confirmer les idées du Roi qu'il a exprimées en leur donnant un cachet anglais.

Pour protester contre les suggestions politiques à caractère exclusivement anglais de STANLEY, nous pensons que le Roi eut recours en France, entre autres ⁽¹⁾, aux bons offices de M. A. RABAUD. Celui-ci, qui s'était déjà fait l'interprète des idées de LÉOPOLD II à propos de l'attitude séparatiste de l'Angleterre à l'égard de l'Association internationale africaine comme nous l'avons vu plus haut, publia dans le *Bulletin de la Société de géographie de Marseille* deux longs articles sur le voyage que STANLEY venait si heureusement d'effectuer à travers l'Afrique ⁽²⁾. Dans ces articles, il citait les différentes lettres de l'explorateur parues dans le *Daily Telegraph* et faisait mention de la suggestion lan-

(1) Peut-être s'adressa-t-il également à d'autres personnalités.

(2) *Bulletin de la Société de géographie de Marseille*, t. I, 1877, pp. 281-302 et pp. 345-380.

cée par ce journal pour changer le nom du fleuve Congo ⁽¹⁾. A ce propos, RABAUD émit les observations suivantes :

« Nous devons tout d'abord protester contre l'idée du vaillant explorateur américain de pousser l'Angleterre à exercer sa pression dominatrice sur le Portugal et à proclamer sa souveraineté sur le fleuve. Cette idée doit naturellement flatter l'amour-propre britannique et les habitudes bien connues de l'Angleterre, qui n'hésite guère à s'emparer à tout prix des meilleures contrées de l'univers et qui considère trop volontiers la plus grande partie de l'Afrique comme sa propriété.

Dix ans avant qu'un vaisseau portugais eut tourné la borne du cap des Tempêtes et sillonné l'océan Indien, l'amiral lusitanien Diego Cam avait déjà exploré le delta du Zaïre ou Congo, fleuve que les indigènes appelaient Moienzi Engaddi, l'Eau Puissante ; ils avaient noué des relations avec Ambassée, capitale du vaste empire du Congo, dont dépendaient de nombreux feudataires. En 1509, trente-cinq chrétiens, secourus, dit la légende, par une cavalerie d'anges aux ordres de saint Jacques, détruisirent une innombrable armée de païens. Trois ans après, Dom Alphonse I^{er}, fervent disciple du Christ, envoyait, par une ambassade, au roi de Lisbonne, la lettre autographe sur laquelle les Portugais s'appuient aujourd'hui pour réclamer l'ensemble des pays qui formaient autrefois l'empire du Congo.

Depuis longtemps, le Portugal s'est efforcé d'établir son influence dans les parages du Congo, afin de tâcher de réserver à son commerce le monopole de l'exploration de ses richesses africaines. L'Angleterre, la France et l'Amérique ont refusé de reconnaître ces prétentions à la domination du grand fleuve ; mais les protestations de ces trois puissances ont été jusqu'ici purement platoniques.

» Pourquoi les grandes puissances commerciales de l'ancien et du nouveau continent ne s'entendraient-elles pas pour se charger ensemble de cette mission dont parle Stanley, de protéger, au nom de l'humanité, le commerce naissant des pays nouvellement découverts, et ne neutraliseraient-elles pas la grande voie fluviale qui conduit dans l'Afrique centrale ?

» Stanley, avec l'autorité que lui donne le beau succès de sa courageuse entreprise et de sa belle découverte, donne au Lualaba-Congo le nom du grand héros pacifique africain ; il espère bien voir donner, à l'avenir, le nom de Livingstone à ce grand fleuve ⁽²⁾. Il y a de sérieuses

(1) Bientôt STANLEY reprit à son compte la suggestion du journal.

(2) Dans la livraison précédente du *Bulletin*, A. RABAUD avait écrit à propos de la suggestion du *Daily Telegraph* : « D'autres journaux anglais proposeront,

objections à faire contre l'adoption de ce nom nouveau. D'abord, le fleuve a un nom à son embouchure, le Congo, qui est consacré depuis longtemps, à tort ou à raison, mais qui figure sur toutes les cartes. En second lieu, ce nom de Livingstone, dont nous ne contestons certes pas l'illustration, trouverait-il ici sa place bien naturelle ? Le bon docteur, a, il est vrai, découvert le premier le Lualaba, mais Stanley le dit lui-même : le célèbre voyageur, qui se préoccupait avant tout de la mission civilisatrice et chrétienne à laquelle il a sacrifié sa noble vie, croyait que ce cours d'eau n'était autre que le Nil, ce grand vieux Nil qu'il aimait tant.

» Pourquoi cette question de nom à donner définitivement au grand fleuve, comme toutes les questions semblables et celles de l'orthographe des noms géographiques ne seraient-elles pas laissées à la décision d'un congrès international des délégués des sociétés de géographie » (1).

Il est fort curieux de noter que la solution, préconisée par RABAUD au sujet des deux questions soulevées par les écrits de STANLEY, est celle d'une entente internationale (2). Ceci correspond trop étroitement aux idées et aux projets que le Roi avait à ce moment pour que nous ne soyons pas portés à y retrouver son inspiration. Il est encore plus curieux de voir BANNING reprendre cette même idée, et de la développer encore davantage par rapport à la neutralisation du fleuve. Nous voulons parler d'un article de BANNING, paru dans la première livraison d'un nouvel hebdomadaire, l'*Athenaeum belge*, qui sortait de presse le 6 janvier 1878. Cette étude est consacrée à l'expédition de STANLEY (3). En voici la conclusion très caractéristique :

sans doute, de l'appeler « Victoria ». Il faut répudier ce système d'amour-propre anglais et laisser à ce grand fleuve de sa source et son embouchure, le nom de l'orthographe de « Congo » tel que l'écrivit Stanley lui-même, dans sa lettre datée d'Emboma, rivière Congo ». (*Bulletin de la Société de géographie de Marseille*, t. I, 1877, p. 297).

(1) *Bulletin de la Société de géographie de Marseille*, t. I, 1877, pp. 364-366.

(2) LÉOPOLD II avait de bonnes raisons pour s'opposer à ce que le fleuve Congo fût appelé LIVINGSTONE. Du fait même, ce fleuve deviendrait en quelque sorte anglais, ou du moins ce nom pouvait pousser les Anglais à le regarder comme devant leur appartenir.

(3) Nous n'avons nulle part trouvé qu'on faisait état de cet article, pas même dans les études de BRIALMONT, d'ERNEST GOSSART ou de M. WALRAET sur BAN-

« Quelles seront les conséquences prochaines de cette découverte (de Stanley) ?

» Il serait sans doute prématuré de rien affirmer à ce sujet... Il est hautement vraisemblable que l'admirable conquête de Stanley ne restera pas longtemps stérile. Déjà plusieurs puissances commerciales de l'Europe, l'Angleterre, le Portugal, la France et la Hollande, possèdent des établissements nombreux et importants aux bouches du Congo. Aux entrepôts de Banana, de Punta de Lenha, d'Emboma pourrait s'adjoindre prochainement une station nouvelle, fondée au delà des chutes, vers le confluent du Quango. Le commerce de l'Afrique centrale se concentrerait rapidement sur ce point. Toutefois, comme les cataractes sont, en amont surtout, absolument infranchissables à la navigation, le sort de l'établissement dépendrait de la création d'un système de communication régulière — route, chemin de fer, canal même — qui le relierait à Embona. Ce serait la condition indispensable du succès, et l'effort serait assez grand pour justifier une entente internationale analogue à celle dont le chemin de fer du Saint-Gothard sera le fruit. Il est vrai qu'une telle entente en supposerait une autre qui réglerait la souveraineté sur les embouchures du fleuve. Les prétentions historiques du Portugal, justement contestées par l'Angleterre, ne pourront être maintenues ; l'application des principes formulés par le congrès de Vienne, en l'absence de tout État régulièrement organisé et reconnu, fournirait ici une solution facile. De semblables combinaisons de souveraineté mixte ou même de neutralité ne sont plus une nouveauté dans le droit public des nations modernes, et, en présence d'une artère aussi colossale qui conduira un jour par la voie la plus directe le commerce et la civilisation de l'Europe jusqu'aux régions de Tanganika, il n'y a pas d'étude ou de tentative de ce genre qui pût paraître en dessous de l'importance du problème » (1).

La première réflexion qu'on se fait en lisant cette

NING. Cet article est cependant d'une importance capitale. — Qu'il nous soit permis à ce propos d'attirer l'attention des chercheurs sur l'absolue nécessité de dresser une liste aussi complète que possible des articles de journaux et de revues de BANNING pour la période partant de septembre 1876 jusqu'à la fin de sa vie. Il faudrait pouvoir consulter tous ses écrits relatifs à l'Afrique et spécialement au Congo. Il était, de 1876 jusqu'à la fin de 1892, l'homme chargé par le Roi de défendre dans la presse les intérêts de l'entreprise africaine. Celui qui dresserait cette liste rendrait un réel service à l'histoire du Congo belge.

(1) E. BANNING, La navigation du Congo par STANLEY (*Athenaeum belge*, I, 1, 6 janvier 1878, pp. 4-6).

conclusion est la suivante : nous avons ici une application typique de la tactique qu'en 1861 le duc de Brabant préconisait au sujet de la Chine et dont nous pouvons, comme nous l'avons déjà signalé, saisir toute la finesse et la valeur en remplaçant, dans le texte du duc de Brabant, les mots « l'Extrême-Orient » par « le Congo ou l'Afrique ».

« Nous publierons sur *le Congo*, nous aurons une manière belge de voir sur *le Congo*, nous aurons probablement des ambitions à satisfaire et à faire partager, des griefs à venger et à rendre communs à la France et à l'Angleterre... nous aurons voix au chapitre et nous nous mêlerons d'abord par des publications, et ensuite, s'il y a lieu, d'une façon plus sérieuse, au partage de *l'Afrique*. ... Le jour où les Belges parleront au monde avec connaissance de cause de *l'Afrique*, ils assureront à leur patrie la possibilité de prendre part à la distribution des terres qui s'ouvriront là-bas » (1).

Nous ne possédons aucun document de nature à nous révéler si oui ou non BANNING a écrit cet article de sa propre initiative ou à la demande du Roi, ou si l'auteur a soumis son manuscrit, et spécialement le texte de sa conclusion, à l'approbation préalable du Souverain. Cette conclusion touchait cependant un point si important de la politique africaine du Roi, et BANNING était à cette époque déjà en relations tellement suivies avec le Roi et avec la direction de l'Association internationale africaine, — où l'on se préoccupait intensément du problème de l'embouchure et du bassin du Congo, — qu'on peut affirmer qu'il est impossible de ne pas voir dans cette conclusion de BANNING l'expression de la pensée royale. Le Roi en a dû approuver la teneur.

Il existe une lettre de JULES DEVAUX à BANNING, datée du 11 janvier 1878, qui mérite d'être placée ici sous les yeux du lecteur.

(1) Voir le texte authentique p. 258, et aussi dans DAYE, P., Léopold II, pp. 73-74.

« Cher et infatigable Monsieur Banning,

» Le Roi sera enchanté de recevoir votre nouvel ouvrage et de le recevoir de nos mains ⁽¹⁾. Soyez assez bon pour me dire quand vous l'aurez ; le Roi vous fera appeler.

» Je me fais une fête de déguster l'exemplaire que vous voulez bien me destiner.

» J'avais déjà eu l'honneur de placer sous les yeux du Roi le premier numéro de l'*Athenaeum belge*. Le Cabinet de Sa Majesté s'y est abonné pour cinquante exemplaires.

» Votre dévoué

(s.) Jules Devaux » ⁽²⁾.

JULES DEVAUX n'a aucune observation à faire à BANNING touchant son article. Il loue au contraire l'ardeur et la capacité de travail de BANNING qui, tout en s'occupant de la nouvelle édition de son livre sur l'Afrique et la Conférence de Bruxelles, trouvait encore le temps de résumer si magistralement le voyage de STANLEY et de conclure son exposé d'une façon si heureuse. Certes, BANNING était spécialiste en la matière, mais on ne peut cependant s'empêcher d'admirer son dévouement à la cause du Roi. Si LÉOPOLD II n'avait pas été satisfait des idées contenues dans la conclusion de l'étude de BANNING, il n'aurait certes pas commandé un aussi grand nombre d'exemplaires de cette publication. Et on peut se demander à quoi ceux-ci devaient servir ? N'étaient-ils pas destinés à être envoyés par le cabinet du Roi à toutes les personnalités que LÉOPOLD II jugeait opportun d'influencer dans le sens des idées émises dans la conclusion ?

L'article de BANNING parut-il avant la dernière livraison de 1877 du *Bulletin de la Société de Géographie de Marseille*, ou BANNING avait-il déjà communiqué

(1) Il s'agit de la deuxième édition, complètement remaniée, de *L'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles*.

(2) Papiers BANNING, Dossier n° 31. Ce dernier geste fut sans doute une façon d'encourager la nouvelle revue, mais il put avoir aussi une portée plus pratique.

sa conclusion de RABAUD ? En tout cas, nous n'avons pu nous empêcher à voir plus qu'une pure coïncidence dans les idées émises par BANNING et RABAUD.

Revenons un instant à la conclusion de l'article de BANNING. Nous y trouvons exprimée l'idée initiale qui, un jour, donnera naissance à la fameuse Conférence africaine de Berlin. Dans cette assemblée, BANNING remplira un rôle très important. En 1884 et en 1885 il était resté partisan convaincu des idées émises sommairement par lui dans la conclusion de son article du 6 janvier 1878 et, à cette époque, elles avaient sans aucun doute l'approbation entière du Roi. Mais en 1884 et 1885, la conception du Roi avait fortement évolué. En 1878, l'idée d'internationaliser, ou de neutraliser le Congo, n'avait été qu'une étape dans le vaste plan d'action du Roi, essentiellement orienté vers la création d'une colonie belge. Si LÉOPOLD II pensait alors neutraliser l'embouchure et le cours du fleuve Congo, c'était en premier lieu pour en écarter les prétentions anglaises et portugaises et pour se réserver la chance, dans un avenir prochain, de nationaliser ce fleuve au profit de la Belgique. En somme, les idées émises alors par LÉOPOLD II n'avaient qu'une valeur relative, sa proposition n'étant qu'une manœuvre passagère pour faire face au danger du moment. Une fois ce danger écarté, les idées proposées pour le besoin de la cause n'avaient pour lui plus de raison d'être. Il poursuivait sa route.

Il est curieux de voir comment, en 1884 et 1885, les idées de BANNING au sujet de l'internationalisation du fleuve ou de l'embouchure du Congo se heurtent à la conception plus évoluée du Roi. BANNING lui-même nous fournit des renseignements très intéressants à ce sujet dans ses *Mémoires politiques et diplomatiques*. Nous ne faisons ici qu'attirer l'attention sur ce point. M. C. NEYZEN consacre à cette divergence des idées du Roi et de BANNING un intéressant chapitre de sa belle étude

inédite sur *Émile Banning et l'État indépendant du Congo* (1).

ARTICLE QUATRIÈME.

Léopold II tâche de prendre contact avec Stanley dès le retour de celui-ci en Europe.

Il est frappant de constater la manière expéditive dont les historiens passent de l'arrivée de STANLEY à Boma en août 1877 à son arrivée à Marseille le 12 janvier 1878. Ils relatent sans exception la surprise de STANLEY d'y rencontrer, à sa descente du train, deux délégués du Roi des belges. Il y a dans leur relation une lacune que nous essaierons de combler quelque peu.

Si, d'une part, il était nécessaire à LÉOPOLD II d'influencer, d'une façon aussi discrète que possible, l'opinion publique de l'Europe en faveur de ses thèses, notamment en France par l'intermédiaire de M. A. RABAUD, il lui importait également, d'autre part, de chercher à entrer personnellement en contact aussi vite que possible avec STANLEY, et de préférence avant que celui-ci se fût rendu à Londres. Le Roi ne tenait certes pas à voir se renouveler sa triste mésaventure de 1861 avec sir JAMES BROOKE (2). Il n'attendrait plus que STANLEY vînt à lui ; il enverrait des émissaires sûrs auprès de l'explorateur. Il fallait agir dans le plus grand secret,

(1) Le chapitre en question de l'étude de M. C. NEYZEN traite des mémoires politiques et diplomatiques de BANNING et la Conférence africaine de Berlin (pages 58-101 du manuscrit, voir spécialement les pages 74-91 et aussi pp. 20-21). Nous remercions ici M. C. NEYZEN de l'amabilité avec laquelle il a mis son manuscrit à notre disposition. L'auteur ne parle cependant pas de l'article de l'*Athenaeum* du 6 janvier 1878.

(2) Voir à ce sujet le colonel STINGHAMBER, Léopold II au travail, 1944, p. 63-79. — Il s'agit des tentatives coloniales relatives au Sultanat de Sarawak, en Bornéo. Sir BROOKE, appelé à Bruxelles pour y traiter de la reprise de son sultanat, se rendit à Londres, où l'on s'arrangea... Le colonel STINGHAMBER fait le parallèle entre le cas de BROOKE et celui de STANLEY.

autant pour ne pas éveiller la susceptibilité des Anglais que pour ne pas tenter les esprits en Belgique. Comment LÉOPOLD II s'y prit-il ? Disons d'abord qu'il est quasi certain que SANFORD s'était entendu avec BENNETT pour avoir l'accord de celui-ci concernant l'entrevue qui devait avoir lieu à Marseille. La lettre de SANFORD à BENNETT du 17 janvier 1878 nous permet de le supposer (1).

Cette rencontre de STANLEY avec GREINDL et SANFORD à Marseille au mois de janvier 1878 n'avait pas été abandonnée au hasard. Elle fut longuement et soigneusement préparée. L'événement lui-même nous éclaire beaucoup pour découvrir la tactique suivie en l'occurrence par le Roi. A notre avis, c'est grâce à l'ingénieuse coopération de M. A. RABAUD, président de la Société de géographie de Marseille, que LÉOPOLD II arriva à ses fins. A. RABAUD a raconté lui-même les multiples démarches faites par lui auprès de STANLEY pour l'amener à passer par Marseille en rentrant en Europe. Nous avons nettement le sentiment que tout cet empressement de A. RABAUD doit s'expliquer par le fait qu'il était littéralement talonné par le roi LÉOPOLD II ; il était totalement dévoué et savait que celui-ci attachait une importance capitale à la réussite de cette affaire. Il est, de ce chef, intéressant de combiner les deux relations que M. RABAUD lui-même a données de ses démarches auprès de STANLEY.

« Dès que nous avons appris, par un télégramme de Madère, que M. Stanley, tenant une parole donnée, ne reviendrait en Europe qu'après avoir vu ses fidèles compagnons indigènes rendus et en sécurité chez eux, et qu'il se rendait, avec eux, par mer, au Cap et à Zanzibar, nous avons espéré que, grâce à cette généreuse pensée, nous pourrions peut-être avoir la chance de voir à Marseille l'intrépide voyageur et nous lui avons écrit à Zanzibar et à Aden (2).

(1) Voir le texte de cette lettre : THOMSON, R. S., Léopold II et le Congo révélé par les notes privées de Henry S. Sanford (*Congo*, 1931, I, pp. 168-169).

(2) *Bulletin de la Société de géographie de Marseille*, t. II, 1878, pp. 8-9.

» L'illustre explorateur Stanley est arrivé à Zanzibar le 28 novembre avec ses compagnons de voyage... L'expédition belge, qui est arrivée à Zanzibar le 12 décembre au soir, a eu encore la bonne fortune de rencontrer le grand voyageur américain ⁽¹⁾, et ses membres, qui ont été reçus par Stanley, le 13, à 8 heures du matin, pourront profiter des bons conseils et des utiles renseignements qu'il a bien voulu leur donner ⁽²⁾.

» Une dépêche du 23 décembre nous apprenait son arrivée (de Stanley) à Aden ; le 30 il était à Suez et recevait un télégramme de notre Société de géographie, qui lui portait nos félicitations et l'invitait à nous rendre visite à Marseille ⁽³⁾.

» Le 5 janvier M. Stanley était à Alexandrie d'où il télégraphia à M. Rabaud... : « Mille remerciements pour vos félicitations. Je suis en route pour Brindisi. Si possible, j'irai à Marseille, mais il est absolument nécessaire que je sois à Paris le 15 courant. Si le temps dont je dispose ne me permet pas de vous rendre visite, je vous prie d'accepter les témoignages de la sincère gratitude pour votre courtoise invitation et vos aimables attentions. Veuillez présenter mes compliments à la Société de géographie dont vous êtes le président » (s.) Stanley ⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ Remarquons d'abord que MASOIN commet une grosse erreur dans sa note 1 de la page 223 du premier volume de son ouvrage *Histoire de l'État Indépendant du Congo* (2 volumes, Namur, 1886). — Donnons quelques souvenirs de cette entrevue de STANLEY avec les Belges à Zanzibar : « Le 14 (décembre) au matin, nous eûmes l'occasion de rencontrer M. Stanley un peu avant de s'embarquer pour l'Europe, écrit le docteur Maes dans sa lettre du 26 décembre 1877. Le courageux voyageur est épuisé, sa conversation est interrompue de temps en temps par une petite toux sèche qui le gêne beaucoup, nous pûmes lui parler environ une demi-heure » (*L'Exploration*, 1878, vol. I, p. 559). — MAES s'est trompé sur la date exacte du jour. — « Le 13 décembre, le lendemain de leur arrivée, écrit le Baron GREINDL, M. Crespel et ses compagnons ont été présentés à M. Stanley qui partait le même jour. L'illustre explorateur américain leur a déconseillé le voyage par l'Usukuma et l'Urimi. Il est d'avis qu'il vaudrait mieux prendre au sud par l'Ouriri, parce qu'au nord, toutes les tribus sont en guerre. M. Stanley pense que la route est sans danger jusqu'à Ouriri ; plus loin elle devient périlleuse, et qu'on fera bien de ne prendre pour porteurs que des gens de l'Ouniamwesi ». (Communication de GREINDL à M. de QUATREFAGES, lue par celui-ci à la séance du 20 février 1878 de la Société de géographie de Paris (Voir *L'Exploration*, 1878, vol. I, p. 399-400). On peut se poser la question : CRESPEL avait-il une mission à remplir de la part du Roi auprès de STANLEY ? Nous n'en savons rien, jusqu'à présent. Il faut cependant noter que CRESPEL n'est parti de Bruxelles que le 14 octobre 1877, qu'il ne s'est embarqué à Southampton que le 18 de ce mois. Le Roi semble avoir disposé de tout le temps nécessaire pour préparer une lettre pour STANLEY à lui remettre par CRESPEL. L'a-t-il fait ? Nous ne le savons pas.

⁽²⁾ *Bulletin de la Société de géographie de Marseille*, t. I, 1877, p. 444.

⁽³⁾ *Ibidem*, t. II, 1878, pp. 8-9.

⁽⁴⁾ *Ibidem*, t. I, 1877, p. 444.

» L'aimable dépêche... ne nous laissait qu'un faible espoir. Désireux, comme nous l'étions, de lui souhaiter la bienvenue et de lui réserver une chaleureuse réception, nous n'avons pas craint de lui adresser à Brindisi, où il arrivait le 9 janvier, une nouvelle et pressante invitation, à laquelle il répondit, par ce télégramme, qui fut reçu avec tant de joie : « Je serai à Marseille le 14 », et enfin, le 13, une dernière dépêche nous annonçait qu'il arriverait le soir même à 9 heures » (1).

Il est curieux de remarquer que M. RABAUD ne reproduit pas le texte des lettres et télégrammes envoyés à STANLEY. N'est-ce pas parce que ces messages contenaient encore autre chose que des félicitations et une invitation à passer par Marseille ? C'est plus que probable. On aimerait à prendre connaissance de la correspondance échangée entre Bruxelles et Marseille au sujet de l'invitation de STANLEY à Marseille. L'explorateur a dû savoir que des émissaires du Roi l'y attendaient.

ARTICLE CINQUIÈME.

En attendant l'arrivée de Stanley à Marseille.

Il était d'une importance capitale pour LÉOPOLD II que ses vues sur l'embouchure du Congo et ses plans pour une pénétration vers l'intérieur de l'Afrique par cette voie ne fussent pas connus du public. « Ce serait la mort de l'idée » pensait-il probablement, comme il l'avait écrit en 1873 pour l'affaire de Chine. Et cependant, une vague rumeur perça dans la presse bruxelloise. C'est l'*Étoile Belge* du 2 décembre 1877 qui, dans sa chronique de la ville, publia l'entrefilet suivant :

« M. le capitaine du génie Raymakers (2) est parti, il y a trois jours pour l'Afrique centrale. Cet officier ne suit pas la même voie que le

(1) *Ibidem*, t. II, 1878, pp. 8-9.

(2) Il s'agit du capitaine RAMAËCKERS, qui effectua une mission scientifique au Fezzan, Afrique du Nord, aux frais de LÉOPOLD II, du 31 août au 17 octobre

commandant Crespel, chargé de diriger au nom de la Société internationale de géographie, la première expédition, en commençant ses explorations du côté oriental de l'Afrique vers le centre du vaste continent.

» M. Raymakers voyage aux frais du roi Léopold II et débarquera sur la côte occidentale, au Congo, d'où il se dirigera de stations en stations vers le centre de la terre africaine, et il espère rejoindre quelque jour les premiers explorateurs ».

Durant le mois de décembre 1877, BANNING reçut une lettre d'un certain M. JAMES IRVINE, de Manchester ou de Liverpool. Celui-ci offrit ses services à l'Association internationale pour le cas où une expédition serait organisée vers l'embouchure du Congo. BANNING, qui n'avait pas oublié la nouvelle lancée par l'*Étoile belge* et qui connaissait probablement l'intention du Roi de préparer une expédition nouvelle à la tête de laquelle il placerait STANLEY, communiqua la lettre d'IRVINE au baron GREINDL lui demandant ce qu'il fallait lui répondre.

GREINDL écrivit à ce sujet à BANNING le 28 décembre 1877 en ces termes :

« L'expédition au Congo est de l'invention de l'*Étoile belge*. Le Roi n'a envoyé à la côte occidentale ni M. Raymaekers, ni personne. Vous savez cependant que Sa Majesté pense beaucoup au Congo. Je crois donc qu'il serait utile de ne pas repousser les offres de votre correspondant pour le cas où à l'avenir il serait tenté quelque chose de ce côté. Toutefois je pense qu'il serait prudent de s'exprimer d'une façon vague ; comme le Roi n'a rien résolu, je suis certain qu'il n'aimerait pas qu'on parlât d'un projet qui peut-être ne se réalisera jamais.

» Je vous restitue votre lettre avec mes remerciements. Pourriez-vous savoir si l'expédition des missionnaires dont parle M. Irvine est la même que celle sur laquelle le *Missionary Herald*, organe des baptistes, a déjà donné quelques indications, ou s'il s'agit d'une entreprise différente ?

» Je vous envoie avec prière de restituer un numéro du *Missionary Herald* contenant des renseignements sur le voyage de Grenfelt.

» Tout à vous,
(s.) Greindl » (1).

GREINDL n'aura pas répondu à BANNING sans avoir au préalable soumis le cas à l'appréciation du Roi. Si, dans la réponse à envoyer à IRVINE, il ne fallait pas parler d'un projet possible d'expédition au Congo, ce n'était pas tant parce qu'une telle expédition était encore incertaine, mais davantage parce qu'il importait que le projet restât encore secret. Sa divulgation aurait pu éveiller l'attention des puissances.

Entre-temps, rien n'échappait à celle de LÉOPOLD II. Le correspondant de BANNING avait parlé d'une expédition missionnaire anglaise en partance pour l'embouchure du Congo. Serait-ce une seconde initiative ? Allait-on assister dans le Bas-Congo à un effort concentré des missionnaires protestants anglais aussi intense que celui qui se déployait dans l'Est africain ? Il y avait un intérêt trop évident à le savoir pour ne pas profiter de toutes les sources d'information possibles.

BANNING resta donc en correspondance avec M. IRVINE. En janvier, il dut recevoir de celui-ci une autre lettre, qu'il s'empessa de transmettre au Roi.

A cette occasion, il reçut le 13 janvier 1878, le billet suivant, de JULES DEVAUX :

« Cher Monsieur Banning,

» Le Roi est fort reconnaissant de vos différentes communications.

» Sa Majesté vous demande de remercier beaucoup M. James Irvine. Elle voudrait bien que vous lui fassiez *cadeau* de la lettre de M. Irvine pour ses archives *noires*.

» Peut-être que profitant de l'offre de services de M. I. vous pourriez le prier de vous donner des détails sur l'emplacement et l'activité de ses factoreries, ainsi que sur les services de bateaux à vapeur qui

(1) Papiers BANNING, Dossier n° 36.

desservent la côte, le nombre de leurs départs, le temps qu'ils mettent et les endroits où ils relâchent.

» Tout à vous

(s) Jules Devaux » (1).

On voit que le Roi ne perdit pas de temps et qu'il s'occupait déjà très activement à étudier le terrain des opérations futures.

Que devons-nous entendre par les « archives noires » du Roi, dont parle la lettre de JULES DEVAUX ? A notre avis, ce sont les archives ultra-secrètes ne contenant que des pièces très confidentielles ou d'une importance capitale se rapportant aux projets personnels du Roi et dont le Souverain voulait avoir lui-même la garde.

Nous ignorons le contenu de la lettre d'IRVINE. Mais puisque BANNING avait été chargé de se faire renseigner par lui sur le mouvement des missionnaires anglais dans le Bas-Congo, il est très possible que la lettre d'IRVINE contenait des données intéressantes à ce sujet.

(1) Papiers BANNING, Dossier n° 31.

TROISIÈME CHAPITRE

DE L'ENTREVUE DE MARSEILLE JUSQU'A L'ARRIVÉE DE STANLEY A BRUXELLES EN JUIN 1878

STANLEY arriva le 13 janvier 1878 à 9 heures du soir à la gare de Marseille par le train venant de l'Italie. Tous les historiens répètent ce que STANLEY lui-même a raconté de sa rencontre à Marseille avec les deux délégués du Roi, le baron GREINDL et HENRY SANFORD. THOMSON y ajoute les détails qu'il a trouvés dans la correspondance de ce dernier ⁽¹⁾. Nous n'y reviendrons pas ici. Nous nous contenterons d'en souligner quelques points ⁽²⁾.

ARTICLE PREMIER.

La presse et l'invitation de venir à Bruxelles faite à Stanley par les émissaires du Roi.

A Bruxelles, on avait pris toutes les précautions pour que l'entrevue préparée du baron GREINDL et de H. S. SANFORD avec STANLEY restât secrète et pour que rien ne transpirât de ce qui avait été dit à cette occasion.

(1) THOMSON, Fondation de l'État Indépendant du Congo, p. 62.

(2) Sur le passage de STANLEY en France, voir A. RABAUD dans *Bulletin de la Société de géographie de Marseille*, t. II, 1878, pp. 7-40. Cet auteur, qui était dans le secret, ne souffle mot de la présence des deux délégués du Roi à Marseille. Voir aussi LEJEUNE, L., Stanley et l'opinion publique en 1878 (*L'Essor colonial et maritime*, 30 juin 1927).

La présence des deux délégués du Roi fut cependant remarquée à Marseille. Un correspondant de l'*Explorateur* signala, dans une lettre datée du 14 janvier, qu'« introduit dans les salons de la gare, M. RABAUD lui (Stanley) a présenté le baron GREINDL, secrétaire du roi des Belges, M. STANFORD (*sic*), consul général des États-Unis à Bruxelles, quelques membres de la Société de Géographie de Marseille et les membres de la presse marseillaise » (1).

STANLEY partit le 15 janvier pour Paris. Trois jours plus tard, l'*Étoile belge* publiait dans la chronique de la ville, l'entrefilet suivant :

« Nous apprenons que le célèbre voyageur, répondant à une invitation qui lui a été transmise, à son arrivée à Marseille, par M. Greindl, secrétaire de l'Association belge pour l'exploration de l'Afrique centrale, passera à Bruxelles avant de se rendre à Londres ».

L'*Écho du Parlement* du lundi 21 janvier annonçait que STANLEY était attendu à Bruxelles et qu'il logerait au Palais ; L'*Indépendance belge* du lendemain disait la même chose. L'*Étoile belge* du 22 janvier cependant faisait remarquer qu'« il n'est pas encore question de l'arrivée de M. STANLEY, le célèbre explorateur de l'Afrique centrale, au Palais de Bruxelles ». Entre-temps l'*Exploration*, la revue hebdomadaire de Paris, avait repris la nouvelle de l'invitation de STANLEY au Palais de Bruxelles (2).

Nous connaissons les réactions de GREINDL (3).

L'*Écho du Parlement* du 18 janvier 1878 avait écrit que, d'après le journal français *Le XIX^e Siècle*, STANLEY resterait à Paris jusqu'au lundi matin 21 janvier. L'explorateur ne partit cependant que le mardi, 22 janvier, prenant la route directe vers l'Angleterre.

(1) *L'Exploration*, 1878, vol. I, p. 223.

(2) *Ibidem*, p. 256.

(3) *Congo*, 1931, I, p. 169.

M. A. RABAUD conclut sa relation détaillée du passage de STANLEY à Marseille et à Paris par cette remarque qui, malgré l'imprécision des termes, dissimulait mal tout le projet de LÉOPOLD II, comme elle prédisait toute la future carrière africaine de STANLEY au service du Roi :

« L'Afrique, les voyages, les dangers, la recherche de l'inconnu, attirent avec une force irrésistible, et comme le bon docteur, Stanley dit déjà : « Je n'ai pas fini ma tâche ». Il est donc probable que, dès que l'intrépide explorateur aura publié l'intéressante relation de son merveilleux voyage, il se remettra en route vers des régions inconnues à la recherche de la solution de quelque grand problème géographique : au service de quelle grande question scientifique ou humanitaire mettra-t-il cette expérience, cette énergie et ce courage, toutes ces qualités que nous admirons, il ne le sait probablement pas encore lui-même, mais par ce qu'il a fait, nous savons ce dont il est capable, et dans quelques années, le monde étonné apprendra peut-être par une nouvelle dépêche, par un nouveau bulletin de victoire, que Stanley est arrivé — où ? — *that is the question* ; mais ce qui est certain, c'est qu'il aura accompli quelque nouvelle prouesse et qu'il reviendra apporter à la science, à la civilisation et au commerce de nouvelles connaissances et recevoir de nouveau les félicitations et les enthousiastes acclamations d'amis sympathiques et reconnaissants » (1).

Nous ne savions rien jusqu'à présent de l'impression que fit STANLEY sur le baron GREINDL. Le document suivant nous l'apprend. BANNING, écrivant à GREINDL à propos d'une affaire à régler, avait demandé au secrétaire général du Comité exécutif des renseignements sur l'état des missions anglaises dans le Bas-Congo et sur la rencontre de Marseille. GREINDL lui répondit le 26 janvier 1878 en ces termes :

« Mon cher ami,

» ...Je comptais que le Roi me donnerait la suite des livraisons du *Missionary Herald* ; mais soit qu'il n'y ait plus rien d'intéressant, soit que Sa Majesté n'y ait plus pensé, je n'ai plus eu les numéros qui suivent celui d'octobre 1877. J'en reparlerai au Roi la première fois

(1) *Bulletin de la Société de géographie de Marseille*, t. II, 1878, p. 40.

que je Le verrai, et si j'obtiens quelque chose je vous le communiquerai.

» Je compte sur votre promesse de venir me voir. Je puis résumer mes impressions de Marseille en vous disant que M. Stanley m'a paru avoir une intelligence hors ligne. Pour le reste, il ne m'a rien appris que je n'eusse vu au moins en résumé dans le *Daily Telegraph*. C'est le seul journal anglais que j'aie à ma disposition et qui peint naturellement tout couleur de rose. Vous me dites qu'on le boude à Londres. Pourriez-vous préciser et me fournir les articles sur lesquels vous basez votre opinion? Il peut être utile de savoir jusqu'à quel point vont les critiques à son sujet. Si donc vous avez des documents, vous seriez bien aimable de me les communiquer ... » (1).

Il ressort de cette lettre que GREINDL se préoccupait beaucoup des critiques formulées contre STANLEY en Angleterre. Il ne laissa passer aucune occasion de se documenter à ce sujet. Il ne semble pas avoir été enthousiaste des projets que le Roi nourrissait en ce moment.

ARTICLE DEUXIÈME.

A la recherche d'une formule heureuse à donner à l'entreprise congolaise qui sera confiée à Stanley. La position de Greindl.

M. GUÉBELS nous apprend dans son rapport sur le dossier GREINDL, conservé aux Archives de l'Institut Royal Colonial Belge, qu'au mois de mai 1878, on n'était pas encore fixé à l'Association internationale africaine sur la forme que le Roi donnerait à l'expédition nouvelle qu'il projetait et à la tête de laquelle serait placé M. STANLEY (2). Dans sa lettre du 12 mai 1878 au Roi, GREINDL fait connaître à celui-ci son point de vue personnel dans l'affaire de l'engagement de STANLEY.

(1) Papiers BANNING, Dossier n° 36.

(2) *Bulletin de l'Institut Royal Colonial Belge*, t. XXIV, 2, 1953, p. 596.

« Au Roi,

» Sire,

» J'ai l'honneur de recevoir le billet de V. M. et je m'empresse d'écrire à M. Rabaud suivant Ses ordres.

» Pour M. Stanley, il n'y a évidemment pas d'autre marche à suivre que celle qu'indique V. M. Il faut voir si le livre ne contient rien qui rende une entente impossible, puis chercher, le cas échéant, à établir cette entente ; mais cela n'empêche pas, me semble-t-il, de décider dès maintenant s'il faut ou non communiquer au comité exécutif l'arrangement à intervenir et s'il faut essayer d'obtenir de ce comité que l'exécution du projet ait lieu sous le nom de l'association. Bien plus, cela me paraît indispensable pour traiter avec M. Stanley. On ne peut négocier avantagusement que quand on sait d'une manière très précise où l'on veut aboutir, et les pourparlers doivent être conduits d'une façon différente si le Roi se met en avant ou s'il veut faire intervenir la Société africaine. Je dirai franchement à V. M. le motif pour lequel je me permets d'insister sur l'utilité d'une prompte décision. Deux opinions sont en présence. D'après l'une, il faudrait agir en dehors du comité et se borner à lui offrir des stations sans lui dire dans quel but elles seront établies, sauf à réserver en termes généraux la liberté d'action de M. Stanley ; d'après l'autre, il faudrait exposer la situation tout entière au comité et n'agir isolément que sur son refus constaté d'accepter le programme arrêté entre V. M. et M. Stanley. Le premier système me paraît impraticable. Le comité exécutif ne se contentera pas d'une réserve exprimée en termes vagues. Il voudra savoir de quels projets il s'agit et il n'y aura pas moyen d'esquiver une réponse catégorique. De toute façon, il faudra le mettre au courant, mais après l'avoir indisposé par une inutile tentative de réticence. En outre l'opposition que rencontrera V. M. à l'étranger et en Belgique, si son entreprise n'est pas couverte par le drapeau international, en rendra l'exécution difficile dans tous les cas, mais tout à fait impossible dans cette dernière hypothèse. Je suis si persuadé de ceci que si la première opinion venait à prévaloir dans l'esprit de V. M., je croirais trahir la confiance qu'Elle a bien voulu placer en moi, en La suivant dans une voie que je trouve extrêmement préjudiciable, non seulement à l'œuvre africaine, mais aussi à ses intérêts personnels. D'un autre côté, ce serait manquer au respect que je dois à V. M. que de Lui demander ma démission pendant les négociations ou au moment de l'arrivée de M. Stanley, alors qu'Elle n'aurait plus le temps de nommer mon successeur et de Lui donner ses instructions d'une manière complète. Au lieu d'un acte de déférence dont le but est de faciliter

à V. M. le choix d'un nouveau secrétaire général plus apte que moi à exécuter ses desseins, ma retraite aurait alors l'apparence d'un acte de mauvais vouloir qui contrasterait d'une manière trop pénible pour moi avec les sentiments que m'inspirent les bontés dont j'ai été l'objet.

Je suis etc. » (1).

M. GUÉBELS fait remarquer qu'on n'a aucune preuve que cette lettre fût envoyée par GREINDL au Roi. Nous ne voyons pas pour quelle raison on ne pourrait pas admettre qu'elle l'a été. Le brouillon de cette lettre ne porte pas de signature ni de parafe, mais la rédaction en est entièrement de la main du secrétaire général du Comité exécutif.

GREINDL était un homme prudent, aimant les situations claires. Nous ignorons quelle était la marche des négociations à suivre avec STANLEY que le Roi lui avait soumise. Il y a lieu de supposer qu'elle correspondait dans ses grandes lignes à celle que le Roi suivra en juin : contact personnel avec l'explorateur, lui faire exposer ses projets, les approuver, proposer un moyen de les réaliser. Puisqu'il entrait parfaitement dans la ligne de l'Association internationale africaine d'ouvrir le bassin du Congo au commerce et à la civilisation et que l'introduction d'un commerce honnête était un des plus efficaces moyens de combattre la traite et d'amener les Noirs à la civilisation, le Roi s'estimerait heureux de fournir à M. STANLEY l'occasion d'exécuter les nobles projets qu'il nourrissait. Les fonds dont l'Association internationale disposait pour le moment étaient limités, et on ne prévoyait pas que ceux-ci s'augmenteraient considérablement dans un avenir prochain. Il fallait cependant disposer d'un capital considérable pour entreprendre cette œuvre. Puisque la réalisation du projet de M. STANLEY favoriserait particulièrement le commerce,

(1) Archives de l'Institut Royal Colonial Belge, Dossier GREINDL, Dossier V, enveloppe A, 1877-1884.

il était tout indiqué de recourir spécialement aux hommes intéressés, aux grands financiers et aux hommes d'affaires des principaux pays civilisés. On les grouperait dans un organisme spécial, distinct de l'Association africaine mais travaillant en communion d'idée avec elle. Pour assurer l'entier succès de l'entreprise, le Roi en prendrait l'initiative. En somme, on prendrait STANLEY au mot.

Le baron GREINDL se préoccupait surtout d'une chose : le Roi n'allait-il pas se lancer dans une aventure dange-reuse où il risquait de perdre une grande partie de sa fortune, son prestige et peut-être son trône ? Sitôt qu'il avait été question d'engager STANLEY, GREINDL avait eu des appréhensions. Il avait probablement deviné l'énorme envergure des projets royaux : acquérir le bassin du Congo. Cela frisait l'utopie et il fallait donc l'en dissuader. Il connaissait le Roi et savait qu'il devait lui exposer son opinion avec des ménagements. Les critiques dont STANLEY avait été accablé au début, lui fournissaient un heureux prétexte pour tempérer le zèle du Roi... Mais LÉOPOLD II avait sans doute répondu que s'il s'avérait impossible d'engager STANLEY, il se mettrait en quête d'un autre explorateur. Maintenant on pouvait faire justice des accusations portées contre STANLEY : il n'avait fait que défendre sa vie et s'ouvrir un passage. On ne pouvait rien lui reprocher. On attendait avec impatience la publication de son livre. Mais le voyageur n'avait pas encore donné signe de vie à Bruxelles depuis l'entrevue de Marseille. Son silence faisait le jeu de GREINDL. Celui-ci proposa au Roi de prendre encore une dernière garantie au sujet de STANLEY. Il s'agissait d'examiner son livre pour être certain de pouvoir engager l'explorateur sans inconvénients. Cette suggestion n'était en somme qu'une façon de justifier les prétextes dilatoires antérieurs,

car GREINDL savait d'avance que le livre de l'explorateur ne pouvait tendre qu'à justifier sa conduite.

Il fallait donc à tout prix chercher un autre moyen pour dissuader le Roi de s'engager dans une aventure aussi périlleuse. GREINDL n'hésitait pas à mettre tout son avenir en jeu : il offrait sa démission. Ce n'était pas un acte de mauvais vouloir, un coup de tête, une manière bruyante de désapprouver la façon d'agir du Roi. Non, c'était la conduite d'un honnête homme, logique avec lui-même et sincère dans son dévouement au Roi. Sa conscience ne lui permettait pas d'aggraver le péril auquel il croyait que le Roi allait s'exposer. Il connaissait la manière d'agir de LÉOPOLD II. Celui-ci laissait d'abord transparaître vaguement son idée, il étudiait les réactions de ses collaborateurs, il profitait de leurs éventuelles observations pour autant qu'elles cadreraient avec sa pensée intime qu'il ne lâchait jamais ; le Souverain était en effet très sûr de lui-même.

Le Roi voulait sortir de sa réserve, lancer une entreprise commerciale, essayer donc une de ses tactiques qui, appliquées à d'autres régions de globe, avaient toujours échoué. Il venait encore de faire écrire à RABAUD... Mais il y laisserait son prestige et peut-être encore davantage, pensait GREINDL... A l'étranger comme en Belgique il rencontrera immanquablement une vive opposition... Le Roi pouvait-il se lancer si ouvertement dans une affaire mercantile ? Et cela sur un terrain aussi dangereux que l'Afrique, où les intérêts des grandes puissances étaient en jeu ? Il ne pourrait qu'en résulter des difficultés diplomatiques. Le gouvernement belge le permettrait-il ? N'y flairerait-on pas des visées coloniales dont on ne voulait pas ? C'en serait fait, en tout cas, de la renommée de philanthrope désintéressé et généreux dont jusqu'alors le Roi jouissait... Non le baron GREINDL ne pouvait pas suivre son Souverain dans une voie

qu'il estimait extrêmement préjudiciable aux intérêts personnels du Roi.

La lettre de GREINDL fait non seulement état du problème moral que le secrétaire général se pose à lui-même et de la solution uniquement honorable que sa conscience lui dicte ; elle fait également entrevoir la question pratique des rapports entre le nouveau projet du Roi et son entreprise initiale. Le Roi veut placer la nouvelle expédition sous le drapeau de l'Association africaine tout en conservant les mains libres ! Mais alors, estime GREINDL, il faut obtenir l'accord du Comité exécutif ; et pour l'obtenir, il faudra s'expliquer franchement... ou bien agir sans tenir compte de l'avis du Comité... Mais dans cette éventualité, le Comité exécutif n'aurait plus de raison d'être, et l'Association africaine ne remplissant plus d'autre rôle que de couvrir les nouveaux projets du Roi, elle serait irrémédiablement condamnée à s'éteindre d'une mort lente mais certaine. Par le fait même aussi, la tâche pour laquelle le baron GREINDL avait été engagé serait terminée.

ARTICLE TROISIÈME.

L'avis de Lambermont.

Le Roi, en homme prudent, n'a jamais dédaigné un bon conseil ou une heureuse suggestion : il les prenait toujours en considération.

A lire la lettre de GREINDL, il semble que, dans l'exposé de ses projets à GREINDL, LÉOPOLD II ait insisté d'une façon particulière sur son intention de réaliser au Congo une œuvre belge avec le concours de STANLEY. Le Roi projetait en effet d'acquérir tout le bassin du Congo pour la Belgique. Il nous paraît cependant invraisemblable

qu'il ait vraiment eu à cette époque l'intention d'engager une entreprise exclusivement belge au Congo. Il était trop fin diplomate et trop bien informé de la situation belge et internationale pour ignorer qu'en agissant de la sorte, il risquait de compromettre ses projets. S'il a cependant lancé l'idée de mettre sur pied une expédition belge, ce ne peut être que dans le but d'étudier les réactions de ses collaborateurs et de tirer profit de leurs suggestions ou observations. Le jour où notre documentation sur cette phase de l'œuvre royale sera plus complète, nous pourrons mieux connaître la position adoptée par le Roi en l'occurrence.

En tout cas, la lettre de GREINDL au Roi a dû amener celui-ci à demander au secrétaire du Comité exécutif de l'Association internationale africaine de lui présenter un projet de négociations avec STANLEY. Nous ne possédons pas ce document. L'ayant lu et annoté, le Roi pria GREINDL de solliciter l'avis de LAMBERMONT. Dans les cas difficiles, où la sagesse diplomatique était recommandée, et surtout comme il s'agissait ici de jeter les fondements de l'œuvre coloniale à réaliser en Afrique, LÉOPOLD II tenait à s'assurer le concours de celui qui, depuis presque vingt ans, était le confident de ses aspirations coloniales.

Nous ne possédons pas non plus la réponse écrite de LAMBERMONT à GREINDL, mais nous avons une copie du rapport que ce dernier envoya au Roi pour lui communiquer l'avis de LAMBERMONT. La pièce ne porte malheureusement pas de date. Cependant, le contenu ne laisse subsister aucun doute sur la date de la consultation, qui a dû avoir lieu entre le 12 mai 1878 (date de la précédente, lettre de GREINDL au Roi) et avant le 10 juin, jour de l'arrivée de STANLEY à Bruxelles. Ce rapport est conçu en ces termes :

« Au Roi,

» Sire,

» Conformément aux ordres de Votre Majesté, j'ai soumis au baron Lambermont mon projet de négociation, avec la note du Roi inscrite en marge.

» Le baron Lambermont est d'avis qu'il serait bon de concilier les deux combinaisons et qu'il est possible de le faire.

» L'œuvre africaine pour tout le monde est l'œuvre du Roi des Belges. Elle a eu pour la personne de Sa Majesté et pour la sympathie qui l'entoure jusque dans les régions lointaines, des résultats qu'on ne saurait méconnaître. Il serait fâcheux de risquer de rompre ou seulement de refroidir les rapports de l'Association internationale. L'affaire est d'origine trop récente pour qu'une déviation de la marche socialement convenue ne fit pas naître des doutes, soit quant à l'esprit de suite, soit quant à la franchise qui auraient présidé à sa direction.

» On pourrait communiquer au Comité exécutif les projets qui seraient concertés avec M. Stanley d'abord quant aux stations, et, d'une manière plus générale, quant aux développements qui viendraient s'y joindre.

» Si le Comité ne veut pas se charger de l'ensemble, il n'aura à s'occuper que des stations et on se sera mis en règle avec lui pour le reste.

» S'il tient à garder une sorte de vue sur le tout, la direction restant entre les mains de Votre Majesté, l'administration centrale étant à Bruxelles, l'argent venant de Votre Majesté, les achats étant faits en Belgique, en un mot, le personnel et le matériel de l'entreprise étant belges, le Roi aura en fait, au point de vue belge, tous les avantages, qu'il serait dangereux de stipuler en droit. Avec le temps, l'entreprise deviendra, par la force des choses, belge de nom comme de fait.

» Il est d'ailleurs désirable, à un autre point de vue encore, que surtout dans les commencements, l'affaire s'abrite sous le drapeau international. L'idée coloniale soulève encore de vives répugnances en Belgique où le souvenir de nos essais malheureux n'est pas effacé. Dans les conférences préliminaires de 1876, une forte opposition a éclaté contre tout ce qui pourrait conduire à une action isolée. Une tentative faite sous un jour trop exclusivement belge soulèverait des résistances à peu près certaines, alors qu'elle aurait beaucoup plus de chance d'être bien accueillie par l'opinion publique, si elle se présenterait sous le drapeau international.

» Telles sont les idées succinctement développées par le baron Lambermont.

» Je suis etc.

(s.) Greindl » ⁽¹⁾.

Aux termes de ce rapport, la question se posait alors de la façon suivante. Le Roi envisageait de confier à STANLEY une double tâche : celle d'établir des stations qui, partant du Bas-Congo, s'échelonnaient tout le long du cours du Congo, ensuite, en partant de ces bases d'opérations, d'y étudier et d'y organiser les relations commerciales entre la Belgique et les indigènes congolais. Pour atteindre cet objectif, deux voies s'ouvraient au Roi : agir indépendamment de l'Association internationale africaine ou bien agir de concert avec elle mais, dans ce cas, réussirait-il à se préserver la liberté d'action requise ? LÉOPOLD II voulut sans doute se réserver la direction exclusive de l'entreprise. Il ne s'agissait pas de travailler à l'avantage des autres mais uniquement au profit de la Belgique, à laquelle il fallait assurer tout le commerce du bassin du Congo. Le Roi ne pouvait donc souffrir d'aucune façon que le comité exécutif de l'Association internationale pût être à même de le gêner, de le contrôler ou d'entraver son action. Peut-être se disait-il : puisque les autres nations ne veulent pas entrer franchement dans le mouvement international lancé en 1876 et qu'elles préfèrent ouvertement agir déjà avec des visées exclusivement nationales en Afrique, puisqu'elles se désintéressent financièrement de l'œuvre commune, celle-ci, à laquelle la Belgique seule a concouru par son argent, ne peut pas en tout cas entraîner l'exclusion de la Belgique du futur partage de l'Afrique centrale. Il serait inadmissible que l'Association internationale devînt entre les mains des autres puissan-

⁽¹⁾ Archives Min. Aff. étr. Brux. — Afrique. Association internationale du Congo, t. I, 1878-1882, n° 2.

ces un instrument pour écarter la Belgique du centre de l'Afrique. Puisque les nations n'avaient pas voulu suivre LÉOPOLD II dans la voie qu'il leur avait proposée, pourquoi ne se lancerait-il pas à son tour résolument dans le chemin qu'elles s'étaient choisi ? Il devait pour cela écarter les entraves que l'Association internationale pouvait mettre à son dessein impérial. Il importait donc en premier lieu de trouver la bonne formule permettant à la fois d'engager STANLEY pour une entreprise inspirée uniquement par des intérêts belges en Afrique et de déjouer les tentatives intéressées des autres nations en se libérant du Comité exécutif de l'Association internationale.

La formule présentée par LAMBERMONT avait l'avantage de concilier les deux points de vue. Elle faisait ressortir que le Roi pouvait arriver à ses fins tout en ne dénonçant pas sa collaboration avec l'Association internationale africaine. Cette ligne de conduite présentait même des avantages indéniables.

Le Roi a dû être impressionné par les idées émises par LAMBERMONT. Elles correspondaient parfaitement à celles que GREINDL avait déjà développées dans sa lettre du 12 mai 1878, ce qui nous permet d'en déduire que GREINDL et LAMBERMONT étaient en parfaite communion d'idées dans cette affaire. Estimaient-ils peut-être que le Roi prêtait une oreille trop bienveillante aux suggestions déjà faites en 1876 par BANNING et tendant à engager une entreprise à caractère ouvertement belge ? Nous ne pouvons l'affirmer avec certitude. BANNING considérait en mai 1878 que l'Association internationale avait fait faillite et n'avait plus d'avenir, mais il n'ignorait pas que certains membres du Comité belge, probablement GREINDL et LAMBERMONT, ne partageaient pas sa manière de voir. Nous pensons être en droit d'en conclure que la lettre de GREINDL du 12 mai 1878 contient une nette allusion à la divergence de vue qui existait à

cè sujet entre BANNING d'une part et GREINDL-LAMBERMONT d'autre part.

Si nous ne connaissons pas la réponse du Roi au rapport de GREINDL, il n'en va pas de même de son comportement à l'égard du baron LAMBERMONT. Ayant récemment conclu une convention avec MACKINNON — probablement au sujet de l'emploi des éléphants des Indes en Afrique — il en communiqua un exemplaire à LAMBERMONT lui demandant de réfléchir sur les applications qui pourraient être faites d'une pareille ligne de conduite dans une autre partie d'Afrique, c'est-à-dire, dans l'Afrique occidentale et spécialement au Congo. Dans l'affaire des éléphants, LÉOPOLD II n'avait engagé que ses propres deniers ; il avait agi en dehors de l'Association internationale africaine. Ne serait-il pas possible d'en faire autant avec STANLEY ?

LAMBERMONT comprit parfaitement l'idée du Roi. On attendait l'arrivée prochaine de STANLEY à Bruxelles. Le Roi étudiait à ce moment la formule qu'il convenait de donner à l'entreprise pour laquelle il voulait engager STANLEY. L'insinuation du Roi signifiait donc qu'il désirait que LAMBERMONT reprît l'étude de la question et lui communiquât ses observations inspirées par la lecture de la convention MACKINNON. C'était lui offrir un nouvel élément de comparaison.

Nous possédons la note que LAMBERMONT écrivit à ce propos. Cependant, n'y trouvant qu'une faible allusion à la convention MACKINNON, nous inclinons à ne voir dans cette pièce que la note faite par LAMBERMONT pour répondre à la question que GREINDL, lui avait posée auparavant et dont il n'avait probablement communiqué à celui-ci qu'un résumé. GREINDL, en effet, dans son rapport au Roi, en exposant cette réponse de LAMBERMONT dit : « Telles sont les idées succinctement développées par le baron LAMBERMONT ».

La note de LAMBERMONT est assez longue ; elle porte

la date du 10 juin 1878. Elle semble avoir été rédigée avant que l'auteur eut appris l'arrivée de STANLEY à Bruxelles. Il se peut que LAMBERMONT ait d'abord exprimé succinctement ses idées dans une note à GREINDL et que par après il ait voulu les développer davantage dans sa communication au Roi à propos de la convention MACKINNON. Il est donc possible que pour simplifier la besogne, ne possédant pas la minute de sa petite note à GREINDL, LAMBERMONT ait demandé à celui-ci de lui communiquer une copie de son rapport au Roi. C'est peut-être ainsi que nous pouvons expliquer la présence de la copie du rapport de GREINDL dans les papiers des Archives du ministère des Affaires étrangères. En tout cas, les idées émises dans la longue note du 10 juin 1878 correspondent parfaitement à celles exprimées dans le rapport de GREINDL ; elles n'en sont que le développement.

Ayant appris ce même jour l'arrivée de STANLEY à Bruxelles, LAMBERMONT crut d'abord que sa note au Roi arrivait trop tard pour être utile, qu'elle n'avait plus de signification, qu'il lui faudrait sous peu étudier une formule concrète de convention avec STANLEY. Les pourparlers étaient déjà en cours entre le Souverain et l'explorateur.

Il est possible qu'il s'en entretint avec GREINDL et que celui-ci lui donna le conseil d'envoyer quand même sa note au Roi. Celle-ci pouvait contenir des idées utiles et prévenir peut-être des arrangements malheureux.

C'est ainsi que nous expliquons la lettre que LAMBERMONT écrivit le 11 juin 1878 au Roi et par laquelle il présenta à LÉOPOLD II la longue note qu'il venait de terminer la veille. Nous donnons ici les deux documents.

« Ce 11 juin 1878.

» Au Roi,

» Sire,

» Lorsque Votre Majesté m'a fait l'honneur de me remettre un exemplaire de la convention Mackinnon, Elle a bien voulu me demander de réfléchir sur les applications qui pourraient éventuellement en être faites en une autre partie de l'Afrique.

» J'ai été ainsi amené à émettre sur le projet ⁽¹⁾ quelques observations en prévision de l'arrivée de Stanley.

» Toutefois, dans l'ignorance où j'étais des projets de celui-ci, mes idées n'ont pu prendre aucune direction certaine.

» Aujourd'hui que M. Stanley est à Bruxelles et va faire part à Votre Majesté de ses projets, il n'y aura peut-être pas dans la note ci-jointe dix lignes ayant un intérêt pratique, ou s'adaptant aux combinaisons que Votre Majesté aura à examiner.

» J'avais donc résolu de garder cette note par devers moi. Mais la pensée m'est venue que si elle renfermait une seule observation, une seule, de nature à être utilisée par Votre Majesté dans l'appréciation qu'Elle aura à faire des propositions de M. Stanley, j'aurais à me reprocher de l'avoir cachée au Roi et j'ai préféré risquer de mettre sous Ses yeux un travail inutile ou hors de saison que de m'exposer au remords de n'avoir pas répondu à Sa confiance.

» Je suis....

(s.) Lambermont » ⁽²⁾.

Et voici le texte intégral de la note qui ne porte pas de titre.

I

« Les nations représentées dans l'Association internationale peuvent-elles, sans contrevénir aux statuts de la société, faire en Afrique des entreprises pour leur compte propre, entreprises à la direction desquelles l'Association ne participerait pas, mais qui directement ou indirectement pourrait aider au développement de la civilisation dans l'intérieur du continent africain ?

» Non seulement le pacte social n'interdit pas de tels projets, mais on peut dire qu'il les a prévus.

⁽¹⁾ Il s'agit du projet d'une entreprise à confier à STANLEY partant de l'embouchure du Congo vers l'intérieur.

⁽²⁾ Archives Min. Aff. étr. Brux. — Afrique. Association internationale du Congo, t. I, 1878-1882, n° 1.

» Pour atteindre son but essentiellement humanitaire, l'Association crée des stations ayant une mission à la fois scientifique et hospitalière ; elle les relie à la côte par des communications aussi régulières que possible ; les stations servent de bases et d'appui aux travaux des explorateurs.

» Mais ces moyens, dans l'esprit des conférences de 1876 et de 1877, ne sont limitatifs que quant à l'Association, nécessairement bornée dans ses ressources et obligée de ne rien livrer au hasard des spéculations, mais on n'a repoussé aucun concours, on n'a pas condamné l'action isolée.

« La conférence fait appel dès aujourd'hui au bon vouloir et à la coopération de tous les voyageurs qui entreprendront des explorations scientifiques en Afrique, qu'ils voyagent ou non sous les auspices de la commission internationale instituée par ses soins (Décisions finales de la conférence de 1876).

» Dans la même conférence, M. le vice-amiral de la Roncière-le Noury faisait observer qu'il serait utile que la conférence, en arrêtant la formule de ses résolutions, n'exclût pas toute action autre que la sienne, et qu'elle acceptât le concours de toutes les initiatives publiques ou privées qui seraient de nature à seconder l'exécution de ses desseins.

» Les moyens créés par l'Association ne sont donc pas destinés à son usage exclusif. Les stations, par exemple, sont des instruments mis à la disposition de tous ceux qui voudront en user dans un but en rapport avec celui de l'Association. Elle fournissent aux voyageurs des provisions, des guides, des interprètes, et il a été entendu que l'on donnerait le sens le plus large au mot « voyageurs ». Cette expression comprend tous ceux qui, dans un but humanitaire, scientifique, religieux, commercial ou industriel, auraient entrepris l'exploration d'une partie du continent africain.

» Il est enfin dans les souvenirs de tous ceux qui ont pris part aux délibérations de la première conférence et de ses sous-commissions que, en dehors des obligations contractées envers l'Association, chaque nation s'est réservé le droit d'agir dans un intérêt propre, et en dehors de l'action et de la surveillance de l'Association internationale africaine.

» La pratique, du reste, a confirmé à peu près partout cette interprétation.

» Les chambres françaises ont voté récemment un crédit destiné à subventionner un voyage que va entreprendre M. l'abbé Debaize. complètement en dehors de l'Association internationale (1).

(1) Voir au sujet de l'abbé DEBAIZE, A. RABAUD (*Bulletin de la Société de géo-*

» Les deux sociétés allemandes d'exploration africaine se sont fondues en une seule et ces corps réunis se préparent à envoyer une nouvelle expédition dans l'intérieur de l'Afrique. Ils ont résolu de diriger leurs efforts vers le développement des entreprises commerciales, et ils ont fait appel, à cet effet, au concours des négociants et industriels allemands.

» En Italie, on s'occupe de jeter les bases d'une société qui fonderait un établissement commercial, sinon une colonie, dans le Shua.

» Enfin l'on sait que les Portugais, quoique comptant des délégués dans l'Association, ont organisé des voyages d'exploration en vue d'intérêts propres à leurs pays.

II

» Ce qui est permis aux autres nations, l'est-il aussi à la Belgique ?

» En principe, la Belgique a évidemment les mêmes droits que les autres membres de l'Association internationale ; toutefois, elle occupe au milieu de ses coassociés une position spéciale qui se distingue à trois points de vue :

» Le Roi des Belges est le fondateur véritable et incontesté de l'œuvre africaine.

» Le Roi des Belges est le Président de l'Association.

» Le Roi et la nation enfin ont apporté la plus grande part, pour ne pas dire la totalité du capital social.

» La circonstance que les ressources de l'Association sont fournies presque exclusivement par le Roi des Belges et la Belgique aurait pour conséquence naturelle d'étendre plutôt que de restreindre la liberté d'action dévolue à notre pays ; mais cette conclusion doit, semble-t-il, fléchir devant des considérations d'un ordre plus élevé et l'on traduira sans doute exactement une auguste volonté en comptant que rien ne viendra donner à supposer que l'Association africaine n'aurait été créée que pour servir de manteau à des projets d'un caractère particulariste.

III

» De quels projets s'agit-il en fait ?

» M. Stanley n'a fait connaître jusqu'ici ses vues ni ses plans touchant le Congo.

» Ici même, que l'on sache, aucune combinaison n'est arrêtée ni ne le sera, très probablement, avant l'arrivée de Stanley.

» Les indications qui suivent sont donc nécessairement hypothétiques et pourront tout au plus trouver quelque appréciation lorsqu'il s'agira d'examiner les projets qu'aura formulés le célèbre voyageur américain.

» On pourrait diviser en deux catégories les travaux dont il sera question.

» Les uns, par leur nature et leur situation, rentreraient dans le programme dont l'Association internationale se proposait de poursuivre elle-même l'exécution.

» Les autres, tout en concourant aux buts généraux de l'œuvre internationale, appartiendraient à cette classe d'entreprises que les associés sont libres d'exécuter par leurs propres moyens et en vue de leurs intérêts particuliers.

1^{re} catégorie. *Ligne de stations sur le Congo.*

» La conférence a exprimé le vœu qu'une ligne de communication, autant que possible continue, s'établît de l'un à l'autre océan, en suivant approximativement l'itinéraire du commandant Cameron.

» Il est vrai que le commandant Cameron n'a pas descendu le cours du Congo jusqu'à la côte occidentale, mais tout le monde sait qu'il n'a abandonné cette direction que contraint par une force majeure. La conférence eût sans doute désigné la voie du Congo, si elle ne l'avait considérée comme fermée aux explorations. Elle a d'ailleurs prévu le cas où le tracé admis par elle viendrait à rencontrer des obstacles imprévus et elle a, pour cette éventualité, autorisé le comité exécutif à modifier son projet. Elle lui a également donné le pouvoir de créer de nouvelles stations dans l'intervalle des sessions de la commission internationale. Enfin, elle a itérativement constaté l'intérêt pour les stations d'avoir des communications qui les relient à la côte (voir les résolutions de la conférence et les procès-verbaux).

» Créer des stations sur le Congo, les rattacher à la côte occidentale, sont donc des entreprises qui font de plein droit partie de la tâche que l'Association s'est attribuée. Mais l'Association n'a pas les ressources financières que réclamerait l'exécution de tels projets. Quelque peu encourageantes que soient les apparences, on ne peut considérer tous les États associés comme ayant déjà dit leur dernier mot quant à leur participation aux dépenses de l'œuvre africaine. Dans tous les cas, l'association n'existe que depuis une couple d'années et il paraîtrait au moins prématuré qu'au bout d'un si court terme on proclamât en quelque sorte son impuissance, voir même sa déconfiture ; un tel arrêt étonnerait d'autant plus qu'il serait prononcé par le Président que la société avait placé à sa tête.

» Statutairement et moralement, on ne voit pas comment il serait possible de donner suite aux projets de cette première catégorie autrement que par une entente avec l'Association internationale ou son comité exécutif.

2^e catégorie. *Établissements commerciaux dans le bassin du Congo.*

» Moins encore que dans le cas précédent, il n'est possible de définir ou de décrire avec précision les projets dont il peut s'agir sous cette rubrique. Le jour ne pourra se faire complètement à cet égard qu'alors qu'on connaîtra le livre de M. Stanley et qu'on aura entendu l'auteur.

» Nous présumons — en attendant —, qu'indépendamment des communications et des stations comprises dans la première catégorie et en s'appuyant sur celles-ci, il serait question d'acquérir des possessions qui pourraient être le siège d'établissements commerciaux et qui ouvriraient de nouveaux champs à l'esprit d'initiative et à l'activité des Belges.

» En prenant pour base cette indication nécessairement très vague, nous signalons quelques points qui nous paraissent solliciter particulièrement l'attention.

» Les Pays-Bas ont des factoreries à l'embouchure du Congo ; des établissements placés sur le cours supérieur du Congo pourraient détourner une partie des affaires qui se font aujourd'hui à la côte. Le Portugal cherche à rétablir son influence ou à faire valoir ses droits sur l'espace compris entre ses colonies et le grand fleuve ; l'Angleterre entrevoit peut-être déjà l'époque où, son empire africain s'étendant de la côte méridionale jusqu'à la région centrale des lacs, elle s'efforcera de la rattacher d'une part au Nil et à l'Égypte, d'autre part au Congo et à la côte occidentale ; l'Allemagne enfin, pour ne pas étendre davantage cette nomenclature, vote des subventions dans le but exprès d'étendre les relations de son commerce en Afrique. Autant de rivaux qui suivront d'un œil attentif ce que fera ou projettera la Belgique. Les découvertes de Stanley ont fait des convoitises, qui seront sans doute surexcitées par les publications qui vont paraître ; que sera-ce si la haute personnalité du Roi intervient avec le concours de Stanley lui-même ? On sera forcément amené à déclarer que la Belgique ne songe pas à absorber à son profit exclusif le commerce du Congo et de ses affluents.

» Parmi les traits à considérer dans les projets dont nous nous occupons, il faut citer la triple circonstance que les factoreries hollandaises sont placées à l'embouchure du Congo, que sur toute l'étendue des rapides, c'est-à-dire sur un parcours de plus de soixante lieues, on devra construire une voie latérale au fleuve et enfin que sur le cours

navigable du Congo, il y aura des précautions à prendre afin que des péages ou d'autres entraves ne viennent pas compromettre les relations entre ces stations et entre les stations et la mer. A ces divers titres il y aura donc aussi à compter avec des tiers.

» Il existe en Belgique contre les entreprises coloniales des préventions qui se sont encore fait jour lorsqu'on jetait naguère les bases de l'œuvre africaine. Il sera prudent d'en tenir compte et de donner une direction aux esprits. Il serait bon que l'opinion publique fût assurée que si les reconnaissances confiées à Stanley démontrent la possibilité de créer des établissements commerciaux sur le Congo, le soin de tirer parti des concessions qu'il aurait obtenues sera dévolu non à l'État mais à une ou plusieurs sociétés particulières.

» L'exécution des projets de la 1^{re} catégorie — stations sur le Congo ou communications avec la côte — entraînera des frais considérables. En admettant que l'Association se trouve en mesure d'y contribuer, ce sera pour un faible contingent. Quant aux projets de la 2^e catégorie, l'Association de toute manière ne prendrait à sa charge aucune part de la dépense, attendu que les établissements commerciaux ou coloniaux ne sont pas compris dans sa sphère d'action, telle que les statuts l'ont démontré. Or, quelle en serait la limite vraie ? En Europe, et sous nos yeux mêmes, on se trompe souvent sur les devis. Il est bien difficile de calculer avec certitude le coût des travaux à faire dans un pays encore tout inconnu. L'expérience n'est point faite, elle est à faire. Outre la construction d'une longue route et de stations, il y a le sol à acquérir, il y aura des conventions à faire peut-être dans le genre Mackinnon. Jusqu'où sera-t-on entraîné ? Stanley garantira, mais qui garantira Stanley ? Les États-Unis, l'Amérique centrale, le Brésil, la Plata, l'Océanie ont été fertiles en mécomptes. Il serait fâcheux de se trouver devant l'alternative ou d'abandonner l'entreprise ou de se ruiner pour la soutenir.

» Il n'y a dans les statuts de l'Association aucune clause qui empêche la Belgique, pas plus que les autres pays, de créer en Afrique des établissements particularistes. Et cependant, du jour où ce fait se réaliserait, du jour où l'on soupçonnerait seulement la Belgique de n'avoir été guidée que par une pensée égoïste, le concours financier des autres pays, déjà maigre ou problématique, serait perdu sans retour ; on ne romperait peut-être pas immédiatement avec l'Association, mais qu'on nous pardonne l'expression, on la lâcherait en laissant la responsabilité des suites à la Belgique. Si l'œuvre africaine doit périr, il faut désirer qu'elle ait une plus noble fin.

» Que conclure de ces aperçus généraux ? On n'en peut tirer que des conclusions très générales aussi, impliquant des tendances plutôt que des résolutions.

» Laissons de côté la question de savoir si les statuts permettent à la Belgique de s'engager dans des entreprises particularistes. Admettons l'affirmative. Il n'en reste pas moins vrai que l'idée de créer des établissements purement et simplement belges dans le bassin du Congo et de ses affluents se heurterait à une série de difficultés ou de dangers pouvant naître des rivalités intéressées d'autres États — des préventions existant en Belgique même — d'une situation géographique d'après laquelle les possessions belges, comme un autre Transvaal, seraient sans contact avec leur débouché maritime, de l'impossibilité d'assigner des limites certaines à la dépense et au danger de fournir aux autres associés un prétexte pour sortir du pacte social.

» On est ainsi conduit à se demander si, tout en adoptant l'idée d'ouvrir à notre commerce en Afrique de nouveaux débouchés et aux Belges le moyens de déverser au loin une exubérante activité, il ne serait pas préférable de prendre une position moins exclusive. Le bassin du Congo et de ses affluents est assez vaste pour donner place à tous ceux qui voudraient tenter la fortune de ce côté et il y aurait plus d'avantages que d'inconvénients à déclarer dès l'abord que la Belgique ne cherche pas à en accaparer le commerce.

» Dans cet ordre d'idées, notre attitude serait très simple et très nette.

» En ce qui concerne les travaux de la 1^{re} catégorie, on agirait tout à fait sous le drapeau de l'Association internationale et par conséquent avec le concours du comité exécutif, concours qui serait d'ailleurs plutôt nominal que réel, vu l'état des finances fédérales.

» En ce qui touche les travaux de la seconde catégorie, M. Stanley serait chargé, en prenant pour point d'appui les stations internationales, de faire des reconnaissances sur les rives et dans les îles du Congo et d'obtenir des chefs locaux des concessions ou des contrats qui seraient ensuite offerts à une ou plusieurs sociétés qui se formeraient en Belgique ou ailleurs et dans lesquelles tout le monde pourrait intervenir.

» Les frais des travaux de la 1^{re} catégorie seraient restreints au strict nécessaire.

» Les frais des travaux de la 2^e catégorie se réduiraient aux dépenses qu'occasionneront les reconnaissances et les négociations de Stanley, les établissements commerciaux devant, le cas échéant, se créer aux frais des sociétés.

» Tous les rôles, dans ces conditions, seraient définis et l'on marcherait à ciel ouvert.

» Quant aux résultats, si la fondation d'établissements commerciaux n'aboutissent (*sic*) pas, soit parce que Stanley ne réussirait pas dans ses négociations, soit parce qu'une société ne parviendrait pas à se

former, la voie aurait été néanmoins tracée, quelques stations établies, la partie de la tâche afférente à l'œuvre humanitaire jusqu'à un certain point remplie, et l'on ne se serait exposé qu'à une dépense plus facile à limiter.

» Si le succès était plus complet, si, outre les stations et la voie qui y amènerait, on arrivait à asseoir des entreprises utiles au commerce, on aurait servi à la fois l'humanité et l'esprit d'entreprise sans que la dépense fût beaucoup plus grande pour le fondateur, puisqu'on suppose la création d'une société alors même que celle-ci serait générale et admettrait des éléments étrangers dans sa direction et son capital ; il suffirait qu'elle fût due à l'initiative du Roi des Belges et que son siège fût à Bruxelles pour que, en fait, notre pays recueillît les principaux bénéfices d'une telle combinaison. L'arbre pousse ses racines là où il est planté.

» 10 juin 1878.

(s.) Lambermont » (1).

Cette note de LAMBERMONT est d'une importance capitale pour comprendre la politique que LÉOPOLD II va suivre dans la création du Comité d'études du Haut-Congo.

Notons, à propos de l'interprétation des résolutions des conférences de 1876 et de 1877 donnée par LAMBERMONT, que la porte avait été laissée intentionnellement ouverte à des opérations ultérieures. Et cela non seulement pour faire une concession nécessaire aux prétentions des autres nations, mais aussi pour ménager l'avenir, ou, comme le disait LAMBERMONT dans son rapport au Roi après sa visite à Londres en novembre 1876, pour rendre possibles « les évolutions qu'il sera nécessaire de faire effectuer à l'œuvre pour la conduire à son but ». LAMBERMONT fait ressortir tout l'avantage qu'il y aurait pour le Roi à ne pas laisser tomber l'Association internationale africaine : l'honneur du Roi et de la Belgique, les intérêts mêmes de l'expansion belge étaient en jeu. L'Association pouvait procurer au Roi le moyen d'agir efficacement au Congo.

(1) Arch. Min. Aff. étr. Brux. — Afrique. Association internationale du Congo, t. I, 1878-1882, n° 1, annexe.

Enfin LAMBERMONT préconise la formule internationale à appliquer aux entreprises commerciales et s'efforce de modérer quelque peu les ambitions territoriales du Roi.

LAMBERMONT connaissait mieux que quiconque son Souverain. Il savait qu'il était décidé à agir. On ne doit voir dans les allusions de LAMBERMONT aux projets de STANLEY qu'une pure formalité diplomatique. Il s'agissait uniquement des projets du Roi. Mais il convenait de présenter adroitement les observations délicates à faire.

Le 10 juin 1878, LAMBERMONT devine sans doute que LÉOPOLD II nourrit le dessein de se réserver tout le bassin du Congo, mais, comme il le dit lui-même, le Roi ne lui en a pas encore parlé explicitement.

On sent que LAMBERMONT combat une opinion contraire à la sienne. Était-ce celle du Roi ? Nous ne le pensons pas. Deux thèses contraires au sujet du caractère à donner à l'expédition projetée divisaient les conseillers du Roi : l'une la voulait particulariste, entièrement belge, organisée en dehors de l'Association internationale africaine ; l'autre la voulait internationale et agissant de concert avec l'Association. Le Roi, en consultant LAMBERMONT qu'il savait partisan de la dernière opinion, ne manifeste-t-il pas un certain doute quant à l'opportunité de suivre la première idée ? LÉOPOLD consulte les protagonistes des deux tendances ; il assiste comme arbitre suprême à leur débat. C'est l'attitude du maître sage et prudent qui prendra par après sa décision. LAMBERMONT le sait. Il sait aussi que le Roi ne demande pas seulement la critique d'une opinion, mais aussi des suggestions positives en vue de l'action. LAMBERMONT est extrêmement prudent et fin diplomate. Il sait que LÉOPOLD II, comme tous les grands chefs d'ailleurs, préfère prendre lui-même les résolutions concrètes et qu'il n'aime pas qu'on lui dicte une ligne

de conduite toute faite. En cela, GREINDL et BANNING ne sauront pas faire preuve du même sens psychologique que LAMBERMONT.

Celui-ci distingue très bien les objectifs à proposer à STANLEY. Il suggère au Roi de profiter de ce double but pour intégrer la nouvelle entreprise dans l'Association internationale africaine. L'état des finances de celle-ci permet au Roi de prendre sur lui les dépenses de la nouvelle expédition et de s'en assurer ainsi la direction exclusive, sans devoir lui donner pour autant un cachet exclusivement belge. L'Association, en prenant l'expédition de STANLEY sous son patronage, autoriserait en même temps celui-ci à arborer le drapeau bleu étoilé qui, depuis juin 1877, était son emblème. Cette disposition créerait une situation nette et simple et permettrait de marcher à ciel ouvert et de faire face à toute question indiscreète. La partie commerciale de l'expédition de STANLEY pourrait utilement se borner à étudier les possibilités d'un commerce lucratif et à en préparer le terrain. Comme tel, cet objectif tombait en dehors de la compétence de l'Association internationale africaine, mais ne s'y opposait nullement. On pouvait ainsi facilement obtenir l'accord de principe du Comité exécutif. En effet, il s'agissait d'une exploration scientifique des possibilités commerciales concrètes de l'intérieur de l'Afrique. Cette exploration, pour être probante, devait nécessairement se faire d'une façon expérimentale, et puisqu'elle était faite au profit de toutes les nations, on ne devait pas craindre de la voir réprouvée par un organisme international. Une fois la certitude de possibilités commerciales acquises, des sociétés privées à caractère international assumeraient l'exploitation.

En recevant cette note de LAMBERMONT — vrai chef-d'œuvre d'art diplomatique — LÉOPOLD II devait nécessairement être acquis à certains conseils de sage prudence qu'elle contenait. Il a dû admirer la finesse de la tactique

proposée par LAMBERMONT. Son esprit fécond entrevit, sans doute, toutes les possibilités d'utiles manœuvres que la tendance proposée contenait en germe. En somme, LAMBERMONT y reprenait et développait l'idée que le Roi lui-même avait formulée dans sa lettre à GREINDL du 30 mai 1877.

Sur certains points cependant, LÉOPOLD II ne suivra pas les suggestions de son conseiller fidèle. Il conservera intacte et opiniâtrement tranchée, sa volonté d'acquérir tout le bassin du Congo non seulement au commerce, mais également à la souveraineté de la Belgique. Il était résolu à se frayer un chemin libre de l'intérieur de l'Afrique vers la mer. Si l'accès à l'embouchure du Congo lui était coupé (ce qui n'était par ailleurs pas encore certain), il chercherait alors une autre issue, car sans un accès libre à l'océan Atlantique, tout le bassin intérieur du Congo ne valait pas grand-chose, le Roi le savait aussi bien que LAMBERMONT. Peut-être un jour devra-t-il avoir recours à un jeu de compensation territoriale pour se tailler cette route libre à la mer ; une raison de plus, pensait-il probablement, pour reculer le plus loin possible les frontières du territoire à occuper à l'intérieur. Il pourrait ainsi plus facilement en céder une partie pour s'assurer un accès vers la mer.

Enfin le Roi était décidé à risquer sa fortune personnelle et à tout jeter dans la balance pour réussir. Il savait qu'il s'exposait à des risques, mais rien ne pouvait plus l'arrêter.

Si utiles qu'aient pu être les conseils de LAMBERMONT, l'entreprise africaine de STANLEY, le plan que celui-ci aura à mettre en œuvre au Congo, restent l'œuvre du Roi. On lui a déconseillé de porter aussi loin qu'il rêvait ses ambitions coloniales, on lui a conseillé de modérer son ardeur... LÉOPOLD II assouplira sa tactique, toutefois sans renoncer pour autant à son dessein.

L'expérience qu'il venait de faire du peu de foi dans

la réussite de son projet chez GREINDL et LAMBERMONT, et peut-être aussi chez BANNING, comme nous le verrons plus loin, cette expérience ne lui a-t-elle pas commandé une plus grande réserve et une prudence rigoureuse pour garder pour lui seul l'idée d'acquérir tout le Congo et de n'en plus parler qu'au moment où il fallait accomplir des actes en ce sens ?

THOMSON, ne connaissant pas la note de LAMBERMONT du 10 juin 1878, attribuée à SANFORD et à STANLEY l'idée de concevoir sous un double aspect la mission à confier à ce dernier (1). Existe-t-il une pure coïncidence entre la conception de SANFORD et celle de LAMBERMONT partagée par GREINDL, ou bien ces deux derniers ont-ils su gagner SANFORD à leur idée et celui-ci s'en est-il fait à son tour l'interprète et le protagoniste ? La question reste ouverte, faute de documents.

THOMSON écrit également que « de son propre chef LÉOPOLD avait accaparé le drapeau (de l'Association internationale africaine) » (2). L'historien voit dans cette manière d'agir du Roi comme une preuve de son absence de scrupules moraux dans les affaires publiques et de son esprit machiavélique (3). Il a cru devoir stigmatiser comme une erreur l'extrait suivant d'une lettre de SANFORD au sénateur américain MORGAN, datée du 24 mars 1884 :

« Après que Stanley eut découvert le Haut-Congo en 1877, une branche de l'Association internationale fut formée l'année suivante

(1) THOMSON, R. S., *Fondation de l'État Indépendant du Congo* (Bruxelles, 1933, pp. 64-65).

(2) THOMSON, R. S., *op. cit.*, pp. 159-161. Plus loin l'auteur répète : « Son drapeau, Léopold l'avait emprunté de sa propre autorité » (*Ibidem*, p. 162).

(3) THOMSON, R. S., *op. cit.*, p. 316. « Les scrupules moraux n'arrêtaient jamais Léopold. Chez lui, la fin justifiait toujours les moyens. Sa philosophie était totalement utilitaire... Il n'hésitait pas à couvrir ses opérations du drapeau de l'Association Internationale Africaine, quoique l'usage du drapeau équivalût à déclarer que les deux organisations étaient une seule et même chose. Il en fit l'aveu au gouvernement des États-Unis, car M. Sanford, son représentant à Washington, écrivit que l'entreprise au Congo était une branche de l'organisation qui résultait de la Conférence géographique ».

sous le nom de Comité d'études du Haut-Congo, mais pour une entreprise spéciale au Congo, sous l'étendard de l'Association et subventionnée par des contributions spéciales faites par des philanthropes, amis de l'Association » (1).

Et pourtant, pouvait-on décrire avec plus de pertinence la véritable situation du Comité d'études vis-à-vis de l'Association internationale africaine ? Ce n'était pas une fiction, ni une erreur, ni un mensonge, mais une situation créée « à ciel ouvert », comme le disait LAMBERT, fruit d'un accord entre le comité d'Études du Haut-Congo et le comité exécutif de l'Association internationale africaine. Le jour où les dossiers de ces deux organismes deviendront accessibles aux chercheurs, à n'en pas douter, nous trouverons le document écrit qui constate en due forme l'accord intervenu entre ces deux sociétés distinctes et pourtant unies sous un même drapeau. Il est inconcevable que des hommes aussi intègres

(1) THOMSON, R. S., *op. cit.*, p. 154. Ailleurs l'auteur cite BANNING donnant la raison de l'adoption du drapeau de l'Association internationale africaine : « Le Comité s'inspirait de vues et poursuivait des desseins essentiellement philanthropiques et scientifiques ; il se chargeait de faire des expériences, des tentatives d'exploration, mais n'entendait pas se livrer à des opérations de commerce. C'est pour cela qu'il adopta le drapeau de l'Association internationale et s'engagea à ériger des stations établies d'après le même type, remplissant la même mission que celles qui allaient se fonder à la côte orientale ». BANNING, L'Association Internationale Africaine et le Comité d'Études du Haut-Congo, pp. 19-20. Cité par THOMSON, R. S., *op. cit.*, p. 160, note 1. — BANNING écrivait sa brochure par ordre du Roi, et d'après le plan donné par LÉOPOLD II (Papiers BANNING, Dossier n° 31 : Jules DEVAUX à BANNING le 13 octobre 1882 (mémoire au Dossier n° 126), le 18 novembre 1882, le 21 novembre 1882 ; Dossier n° 33 : baron BEYENS E. à BANNING, le 22 octobre 1882 ; Dossier n° 126 : manuscrit autographe de la brochure). « J'ai été chargé de vous remettre aujourd'hui le petit memorandum ci-joint qui indique les idées du Roi » écrit J. DEVAUX à BANNING le 13 octobre 1882. Ce memorandum commençait en ces termes : « Croquis d'un mémoire ayant un caractère historique, mais un début défensif ». A propos de la fondation du Comité d'Études nous y lisons : « Plusieurs membres du Comité belge, réunis à des capitalistes de diverses nationalités, fondent le Comité d'Études du Congo, afin de s'assurer des ressources de ces régions, et éventuellement du parti à en tirer. Il a créé six stations où flotte sans dépense pour l'Internationale son drapeau, et où des voyageurs divers ont reçu l'hospitalité ». Nous reviendrons ailleurs sur les rapports entre le Comité d'Études et l'Association internationale africaine.

que les barons LAMBERMONT et GREINDL aient conseillé au Roi une manœuvre machiavélique. Toutes les considérations que THOMSON se permet d'émettre à ce sujet nous semblent devoir être révisées.

ARTICLE QUATRIÈME.

Banning propose une tentative de pénétration et de colonisation de l'Afrique centrale en partant du Cameroun.

GREINDL nous a signalé que deux thèses s'affrontaient au sujet des modalités à suivre pour engager STANLEY. Celle, préconisée par lui-même et LAMBERMONT, qui voulait voir entreprendre l'action au Congo en collaboration avec l'Association internationale africaine, l'autre soutenait qu'il fallait agir en dehors du Comité exécutif. Bien que GREINDL n'indique pas le nom de celui ou de ceux qui patronnaient cette opinion, nous pensons qu'on doit compter BANNING parmi ceux-ci, à moins que ce dernier ait été seul à la soutenir. En effet, nous ne connaissons pas, pour le moment du moins, d'autres conseillers coloniaux du Roi. SANFORD, qui ne s'occupera de l'affaire qu'après l'arrivée de STANLEY à Bruxelles, était partisan de l'opinion de GREINDL et de LAMBERMONT.

Les raisons suivantes nous font attribuer la seconde opinion à BANNING : elle s'accorde parfaitement avec ses idées, exprimées déjà à plusieurs reprises depuis septembre 1876, et ensuite, le 30 mai 1878, BANNING terminait une longue étude dans la conclusion de laquelle il préconisait précisément d'agir dans un sens nettement national. Toutefois notre façon de voir, faute de document plus précis, reste une simple probabilité.



FIG. 10. — Émile BANNING.
(Musée royal du Congo belge).



FIG. 11. — Le général STRAUCH.
(Musée royal de l'Armée).

BANNING ne traite pas directement l'affaire STANLEY, soit parce qu'il désespérait de voir celui-ci venir à Bruxelles se mettre au service du Roi, soit qu'il voulait préparer d'avance un projet qui pouvait avantageusement remplacer celui qu'on se proposait de réaliser avec le concours de STANLEY, soit enfin parce qu'à ce moment-là, il n'était pas partisan d'une action dans le bassin du Congo. L'auteur ne fait aucune allusion à une entreprise possible dans ces parages. Nous ne savons pas non plus s'il fit son étude à la demande du Roi ou de GREINDL, ou bien s'il l'entreprit de sa propre initiative.

BANNING rêve d'une tentative de colonisation dans le Cameroun. Il expose son projet dans un long mémoire qu'il intitule lui-même : *Étude des conditions physiques et ethnographiques de la région du Cameroun, envisagée comme base d'opération d'une entreprise d'exploration et de colonisation de l'Afrique centrale* (1).

Il y reprend, tout en la développant largement, l'idée qu'il avait déjà avancée en septembre 1876. A cette époque, il soutenait qu'un endroit sur la côte de Guinée, difficile encore à préciser à ce moment, conviendrait bien à la Belgique, étant donné la possibilité d'attirer par cette voie le commerce de l'Afrique centrale, en utilisant les fleuves (2).

Dans une seconde note au Roi, BANNING avait écrit :

« Il y aurait lieu de choisir le golfe de Guinée et de préférer l'angle le plus enfoncé de ce golfe, que domine le pic Cameroun vers le 4^e degré de latitude Nord » (3).

Sa pensée s'était donc assez vite précisée. Son mémoire, qu'il termina le 30 mai 1878, n'était que le déve-

(1) Manuscrit autographe de BANNING, resté inédit, 112 pages in folio (Papiers BANNING, Dossier n° 125).

(2) Voir la note de BANNING au Roi (*Zaire*, VIII-3, 1954, p. 250) et l'exposé de BANNING à la deuxième réunion préparatoire des délégués belges, le 9 septembre 1876 (*Zaire*, VII-8, 1953, p. 818).

(3) Voir *Zaire*, VIII-3, 1954, pp. 253-254.

loppement de cette dernière note au Roi. Nous n'en citerons que la conclusion du IX^e et dernier chapitre, intitulé : *Plan d'exploration et d'occupation*.

Après avoir affirmé qu'une pénétration vers l'intérieur de l'Afrique est possible en partant du Cameroun, E. BANNING pose la question :

« Quelles devront être les bases d'organisation d'une expédition, qui, partant du Cameroun, tenterait de pénétrer à l'intérieur, en combinant l'exploration scientifique des territoires inconnus avec la création de centres coloniaux ? Ces bases, est-il possible de les trouver dans les actes de la Conférence de 1876, sans en violer l'esprit ni la lettre ? »

BANNING précise d'abord l'objectif de l'expédition.

« Il s'agit de prendre pied au Cameroun, d'en explorer les trois versants et notamment les vallées du Djamour, du Duala et du Malimba, d'atteindre directement la terrasse dont l'hémicycle ferme la zone maritime et de la couronner d'un système de stations qui seront elles-mêmes des points ultérieurs d'attaque vers le plateau central. Pour atteindre ce but multiple, voici d'après l'ensemble des éléments d'appréciation actuellement acquis ⁽¹⁾, comment il semble qu'il faille procéder ».

Et BANNING trace alors un plan d'action bien détaillé en prévision de trois expéditions consécutives. Il insiste sur le caractère belge de toute l'opération : un petit navire devrait être affecté à l'expédition, le capitaine et le médecin en seraient des Belges ; trois voyageurs belges partiraient avec l'expédition, dont le personnel serait surtout belge. Il fait le calcul du coût de ces expéditions et il arrive à la conclusion suivante, qui répond à la deuxième question qu'il s'était posée au début de ce chapitre.

« Il n'échappera pas à l'attention que cette dépense annuelle régulière équivaut de très près au montant du revenu actuel de l'Association internationale, ou, pour parler plus exactement du fonds belge de cette association. Ce fonds ne pourrait-il au moins en majeure partie, trouver ici son emploi ? Les statuts de l'Association ne s'y opposent

(1) BANNING les avait consignés dans les chapitres précédents de son mémoire.

pas et les explorations prévues ci-dessus sont même formellement autorisées par les résolutions de la Commission de juin 1877. Toutefois, en tant que l'exploration scientifique se combine avec des projets de colonisation, c'est-à-dire, avec une entreprise essentiellement nationale, la question a des côtés délicats. Il convient toutefois de ne pas s'exagérer la difficulté.

» C'est à l'intérieur plutôt qu'au dehors qu'elle se produira. Certains souscripteurs belges, certains membres du Comité protesteront, se retireront peut-être ; mais ces défections seront rares et sans doute largement compensées par les adhésions nouvelles. A l'étranger, la situation paraîtra toute simple. L'Association, dans ces conditions présentes d'organisation, ne paraît guère avoir d'avenir : l'expérience de deux ans le montre clairement. A l'action internationale, qui est forcément neutre et stérile, il faut substituer, sous la seule réserve d'une certaine harmonie dans l'effort, l'initiative nationale, qui seule est active et féconde. Non seulement l'Angleterre, mais l'Allemagne, la France, l'Italie, le Portugal agissent dès aujourd'hui sous cette forme même avec des fonds d'État ; aucun peuple ne contribue au fonds international ni ne marque l'intention sérieuse de le faire. La Belgique a aliéné sa liberté et ses ressources au profit des États associés qui s'engageaient par leurs représentants à suivre la même ligne de conduite. L'inexécution de cet engagement n'a-t-elle pas pour effet de nous restituer notre liberté et le libre usage du fonds belge ?

» Il est impossible que cette réflexion ne se présente bientôt à l'esprit des membres étrangers du Comité exécutif. Ils ne sauront se déguiser longtemps qu'ils agissent et décident au nom d'une association dont la Belgique seule supporte toute la charge. Leurs sentiments de loyauté et d'équité les animeront à reconnaître spontanément le côté faux de leur situation et à nous inviter eux-mêmes à nous placer à notre tour sur le terrain commun.

» Loin d'y répugner, c'est à ce but qu'il y aurait lieu de tendre, avec tous les ménagements et transitions nécessaires en réduisant l'association à un concert général dans la direction, à une simple assistance réciproque dans l'exécution. La conséquence immédiate de cette transformation sera l'application du fonds belge à des entreprises capables de stimuler le sentiment et de servir les intérêts nationaux.

» Telle pourrait être l'entreprise ou, si l'on veut, la tentative du Cameroun. L'expédition de Zanzibar a peu de chance d'aboutir à des résultats marquants, il serait prudent de limiter de ce côté les sacrifices. De la mer au Tanganika on s'y meut sur un sillon battu. L'échec éprouvé par la *Church Mission* au bord du lac Victoria, l'ajournement forcé du projet de l'*University Mission* sur les rives du lac Tanganika,

nous empêchent d'atteindre d'emblée Nyangwe, même en s'arrêtant à Ujiji, l'expédition sera, pendant un temps indéfini, coupée de sa base d'opération à Zanzibar et dépourvue de communications régulières. L'Angleterre seule peut créer ces communications ; quand celles-ci existeront, le pays sera anglais. Il est à prévoir que le succès, désormais presque assuré de la politique anglaise dans le règlement de la question d'Orient, imprimera, aussitôt la paix signée, une nouvelle et vigoureuse impulsion à l'expansion coloniale de la Grande-Bretagne. Une partie des forces de l'Inde trouvera son emploi sur la côte orientale d'Afrique qui en devient de plus en plus une dépendance. Les territoires qui du Zambèze au lac Victoria s'étendent entre le lac de Nyassa, celui du Tanganika et la mer, seront soumis, avant la fin de ce siècle, au protectorat ou à la domination Britannique. Que devient alors une station belge, perdue au fond du continent à la limite occidentale de cette région ?

» C'est vers la côte occidentale que les efforts seront désormais le plus fructueux. Telle est la conclusion forcée des voyages de Cameron et de Stanley. C'est aussi de ce côté qu'opèrent déjà l'Angleterre, le Portugal, la France, la Hollande, que va agir l'Allemagne. Le Cameroun nous offre ici, entre les possessions anglaises de la Côte d'or et les bouches du Niger et celles de la France au Gabon, un champ libre, neuf et approprié à nos ressources. Le jour où le fonds belge permettrait de disposer à cette fin d'une rente de 100.000 fr, l'œuvre serait assise sur d'excellentes bases et l'avenir devrait être envisagé avec confiance. Le résultat immédiat de l'établissement de nos stations sera de détruire le monopole des populations actuelles de la côte et d'ouvrir l'accès de la mer aux produits de l'intérieur. Les conséquences économiques de ce fait seront considérables ; elles le deviendront davantage par le développement, sous une direction européenne, de l'agriculture indigène. Le commerce maritime verra dès lors s'ouvrir à ses opérations un champ aussi vaste que nouveau.

» Ce sera le moment d'organiser en Belgique une société d'exportation qui, établie d'après le type de l'*Afrikaansche Maatschappij* de Rotterdam, serait pour le Cameroun ce que cette dernière est déjà pour le Congo. Les éléments de succès ne manqueraient pas à une telle entreprise, et la Société d'autre part, en apportant à nos établissements naissants le concours de ses capitaux, en doublerait rapidement les ressources et la puissance d'expansion. Dès lors, leur reprise par l'État apparaîtrait à tous comme une éventualité inévitable et prochaine.

Ce passage de l'étude de BANNING, que nous donnons ici, est, à notre connaissance, publié pour la première fois. Il a une signification très caractéristique. Tout

d'abord, soulignons que BANNING semble considérer l'embouchure et le bassin du Congo hors de la portée de la Belgique — nous sommes au mois de mai 1878 et on ne connaît pas encore les intentions définitives du Roi. Dans la pensée de BANNING, la solution du problème politique et économique du Congo, qu'il a suggérée dans son article paru dans l'*Athenaeum belge* du 6 janvier 1878 ⁽¹⁾, est de telle nature que la Belgique y reste tout à fait étrangère. On devrait pouvoir scruter la pensée intime de BANNING pour savoir s'il en excluait également le Roi. Nous ne le savons pas et ne pourrions le savoir, à moins qu'un jour nous puissions trouver un document qui nous en informe. L'affaire du Congo était une question internationale qui devait être réglée par les puissances intéressées : l'Angleterre, la France, le Portugal, la Hollande et aussi l'Allemagne. Les difficultés de pénétration vers l'intérieur y étaient trop grandes, la création d'un moyen pour les surmonter exposerait probablement à de trop grosses dépenses pour qu'on pût songer un instant à y intéresser les capitaux belges ; en somme, les possibilités économiques de l'immense bassin du Congo restaient, malgré les plaidoyers enthousiastes de STANLEY et de CAMERON, assez problématiques et l'étendue du bassin était trop vaste pour être proportionnée à l'effort d'expansion coloniale qu'on pouvait demander à la Belgique. A notre avis, telles ont dû être les considérations qui ont déterminé la position de BANNING et qui lui ont fait maintenir, même encore en mai 1878, les idées primitivement conçues et déjà défendues en septembre 1876. Il n'a pas osé songer ou croire à une entreprise belge dans le Bas-Congo et encore moins dans l'immense bassin du Congo ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Voir *supra* pp. 292-293.

⁽²⁾ « Ce n'est qu'après de longues hésitations que Zanzibar avait été choisi comme point de départ des opérations futures (en 1877). BANNING était convaincu

Certes, par son ardeur expansionniste, par son esprit d'initiative et par son patriotisme conquérant, BANNING tranche nettement sur la plupart de ses compatriotes contemporains, mais comme il reste bien en dessous de la figure supérieure du Roi qui le surpasse incomparablement par la clarté de sa vision sur les possibilités de réussite, par la hardiesse de sa conception des moyens à employer pour réaliser le plus audacieux des rêves, par l'ampleur de ses ambitions patriotiques et enfin par sa foi dans son étoile !

BANNING, moins perspicace que le Roi, crut assurer le succès de ses plans coloniaux en s'en remettant à l'opinion publique belge et en réduisant ses projets aux modestes dimensions d'une entreprise expansionniste dans le Cameroun. LÉOPOLD II, au contraire, savait que l'heure n'était pas encore venue où il pouvait se fier à l'opinion de ses compatriotes. Il considérait comme une condition indispensable de succès la nécessité absolue de mener seul l'affaire ; il se fiait donc à son propre génie et laissait s'étendre les ailes de son ambition patriotique sur tout l'immense bassin du Congo. Le plan modeste de BANNING aurait été voué d'avance à l'échec ; celui du Roi, bien que, de prime abord, il parût trop vaste pour être pratiquement réalisable, a abouti. N'est-ce pas le lieu de se rappeler les paroles que le jeune duc de Brabant avait prononcées au Sénat le 29 décembre 1858 ?

« Il suffit d'oser pour réussir. C'est là un des secrets de la puissance et de la splendeur de nos voisins du Nord... Pourquoi nos vues se porteraient-elles moins haut ? »

qu'il était préférable d'agir par la côte occidentale et de chercher à gagner l'intérieur par la vallée de l'un ou l'autre des grands cours d'eau qui y débouchent » (WAUTERS, *Le Mouvement géographique*, t. XXV, 1909, col. 622).

Et un peu plus loin, cet auteur attribue à BANNING l'idée d'engager STANLEY et de l'envoyer par le Congo au cœur de l'Afrique. « ... L'idée (de l'expédition de Stanley au Congo au service du Roi) avait été formulée par Banning, acceptée et patronnée par le Roi... » (*Ibidem*, col. 625). La première de ces assertions est exacte, la deuxième nous semble erronée.

Il nous semble utile d'établir ici une comparaison entre les positions respectives de BANNING et de LAMBERMONT.

Celui-ci connaissait les idées de BANNING pour les avoir lues et pour en avoir entendu l'exposé à plusieurs reprises. Sans aucun doute, BANNING, qui s'intéressait à l'affaire STANLEY, comme il ressort de la lettre de GREINDL du 26 janvier 1878 que nous avons citée antérieurement, aura discuté aussi bien avec GREINDL qu'avec LAMBERMONT la position à adopter ou à proposer au Roi. C'est pourquoi, de ce point de vue, les documents que nous venons de produire et qui nous font connaître exactement la position de ces deux hommes sont d'un si grand prix.

Notons d'abord que LAMBERMONT et BANNING sont d'accord pour dire qu'en principe la Belgique a le droit d'agir isolément en vue d'un objectif simplement national. C'est d'ailleurs le seul point d'accord. Pour tout le reste, leurs idées s'opposent assez nettement.

D'après BANNING, le fait que la Belgique seule a fourni les fonds à l'œuvre internationale lui donne incontestablement le droit d'agir comme les autres membres de l'Association, c'est-à-dire en vue d'un bien national ; à cela LAMBERMONT répond : en théorie oui, en pratique non : des considérations d'un ordre plus élevé s'y opposent. On accuserait le Roi d'avoir trompé les gens.

BANNING estime que les autres nations se sentiront obligées d'inviter la Belgique à agir, comme elles, sur un plan purement national, ou du moins qu'elles seront obligées de l'approuver si elle s'y engageait. Nullement, rétorque LAMBERMONT, les convoitises intéressées sont éveillées ; les autres nations ont l'œil ouvert sur tout ce que fera ou projettera la Belgique. Si celle-ci agit isolément, comme les autres nations le font elles-mêmes, elle surexcitera leur convoitise ; elles crieront au scandale, accuseront la Belgique d'avoir trahi les intentions ini-

tiales de l'œuvre africaine. Il ne faut pas oublier que la Belgique est un petit pays et que les grandes nations recherchent volontiers des boucs émissaires.

BANNING pense qu'il faut réorganiser l'Association internationale africaine, y donner la prépondérance à l'élément national et inaugurer cette nouvelle orientation par l'exemple de la Belgique. LAMBERMONT répond : Ce serait la mort de l'Association, car ce changement sera attribué à l'égoïsme et à la duplicité des Belges.

BANNING opine que le changement de direction qu'il propose de donner à l'œuvre africaine, remportera l'approbation de l'opinion publique belge ; il prévoit quelques défections, mais estime que celles-ci seront largement compensées par de nouvelles adhésions. Erreur, répond LAMBERMONT. Il existe encore en Belgique un courant d'opinion résolument hostile à toute forme d'entreprise coloniale, des préventions indéniables et non négligeables.

LAMBERMONT et BANNING proposent chacun un projet africain. Nous savons que LAMBERMONT le fit à la demande du Roi ; nous ignorons si BANNING exposa son idée sur une tentative de colonisation au Cameroun à la demande de LÉOPOLD II. Nous estimons cependant que BANNING a été amené à faire son étude sur le Cameroun après avoir eu connaissance des projets royaux d'entreprendre une action sur les côtes occidentales de l'Afrique. Peut-être le retard mis par STANLEY à répondre aux avances du Roi, l'a-t-il incité à présenter un projet réalisable ailleurs qu'au Congo ? Toutefois, le fait que BANNING termina la conclusion de son étude sur le Cameroun le 30 mai 1878, semble nous autoriser à y voir plus qu'un projet qui ne devait servir que dans le cas d'une éventuelle déconvenue du côté de STANLEY.

Comme nous le disions déjà plus haut, BANNING se montre moins psychologue et moins diplomate que LAMBERMONT en proposant un plan concret élaboré

jusque dans les détails, tandis que ce dernier se contente d'indiquer la tendance à suivre.

LAMBERMONT, tout en préconisant la circonspection, tout en conseillant une prudente modération et tout en mettant le Roi sérieusement en garde contre ce qui pourrait devenir une aventure financière désastreuse, maintient le projet congolais. BANNING, en n'évoquant pas la possibilité d'une entreprise belge au Congo, semble la rejeter. Il en propose une autre plus adaptée selon lui aux possibilités financières de la Belgique, moins exposée à des complications diplomatiques, plus apte à recevoir le soutien, ou du moins l'approbation tacite des autres puissances, plus sûre enfin d'obtenir des résultats économiques favorables.

Tous les deux préconisent la création de sociétés privées commerciales qui prendraient sur elles l'exploitation du pays et s'y fixeraient. BANNING n'en veut qu'une seule, qui serait exclusivement belge et dont le rôle colonial devrait être de très courte durée, l'État devant reprendre sans trop tarder les établissements de cette société et en faire une colonie belge. LAMBERMONT suggère qu'une ou plusieurs sociétés internationales soient créées à l'initiative du Roi, qu'elles aient leur siège en Belgique, ce qui permettrait ainsi d'orienter les bénéfices de ces organismes privés vers la Belgique. Il recommande toutefois d'éviter de laisser croire que ces sociétés pourraient donner lieu à la création d'une colonie belge, l'État ne devant intervenir d'aucune façon.

Laquelle des deux opinions le Roi allait-il adopter ? Si BANNING lui a communiqué son mémoire sur le Cameroun, en fait le Roi ne retint pas l'idée d'une colonisation dans cette partie de l'Afrique. Quant aux idées de BANNING se rapportant au caractère à donner à une expédition en Afrique occidentale en vue d'y assurer les intérêts belges, LÉOPOLD II ne les a pas suivies. Le Roi se rallie au contraire à la tactique préconisée par LAM-

BERMONT ; mais des avis de son conseiller, il rejette tout ce qui tend à restreindre son ambition impérialiste

En somme, nous voyons ici une fois de plus combien plus constructif fut le rôle joué par LAMBERMONT dans la création du Congo. Il faut bien avouer que BANNING, dans ses avis et ses conceptions, manquait parfois de clairvoyance, de finesse diplomatique et d'à-propos, malgré l'esprit de suite, la générosité et l'élan patriotique de son dévouement.

Remarquons cependant qu'en mai 1878, LAMBERMONT n'est plus, comme jadis, le seul conseiller et confident colonial du Roi ; BANNING a accès au cabinet de travail de LÉOPOLD II. Le Roi le consulte, discute avec lui ses projets africains. LAMBERMONT et GREINDL le savent ; ils ne partagent pas les idées de BANNING ; ils craignent que celles-ci n'exercent une influence moins heureuse sur l'esprit du Roi, et ils s'efforcent de démontrer que l'intérêt du Roi et de la Belgique dans la poursuite de l'expansion nationale se trouve dans une autre voie que celle esquissée par BANNING.

Et le Roi, tout en écoutant BANNING, ne le suit cependant pas. Son instinct politique et diplomatique le fait incliner vers la solution qui se révèle la plus heureuse ; il s'en remet à la diplomatie consommée de LAMBERMONT. LÉOPOLD II, qui s'y connaissait à apprécier exactement la valeur des hommes, estima hautement le talent magistral de BANNING, car celui-ci avait le don de trouver des formules heureuses pour traduire sa pensée ; il connaissait à fond l'histoire des explorations africaines ; il était animé d'un zèle patriotique ardent et d'une foi coloniale à toute épreuve ; il avait l'esprit fécond, une érudition sans pareille, une plume alerte ; il possédait une force de travail surprenante ; mais il avait aussi le zèle un peu immodéré, le caractère trop entier ; il manquait parfois de souplesse diplomatique ; il n'avait pas toujours la tête assez froide pour estimer

à leur juste valeur tous les aspects et tous les éléments de la question si complexe et si délicate de l'expansion belge, et son ardeur intempestive, comme son opiniâtreté passionnée, pouvaient parfois être inopportunes ⁽¹⁾.

En réalité, le parti adopté par le Roi dans l'affaire STANLEY et l'évolution qu'il sut donner à celle-ci démontrent à l'évidence que LÉOPOLD II dominait tous ses collaborateurs et ses confidents et ne se laissait pas mener par eux. Il ne fut jamais à leur remorque, mais restait toujours le maître de la situation et de ses décisions. Comme il avait le droit de dire à la fin de sa vie que le Congo était son œuvre personnelle ⁽²⁾ !

Le baron GREINDL, comme nous l'avons vu plus haut, était partisan d'entreprendre sous les auspices de l'As-

⁽¹⁾ Ce qui précède ne peut porter atteinte à la mémoire de BANNING, ni diminuer les mérites qu'il s'est acquis à l'égard de l'œuvre africaine belge. Nous ne formulons pas ici un jugement sur l'ensemble de l'œuvre de BANNING, mais uniquement sur ses idées durant la période initiale des années 1876-1878 où LÉOPOLD II lui-même cherchait sa voie. En dehors de ses écrits coloniaux, BANNING a laissé de nombreux mémoires ; certains de ceux-ci sont tout à fait remarquables par les vues presque prophétiques qu'ils renferment sur l'avenir de l'Europe et les conséquences qu'entraînerait le développement de la démocratie.

On peut dire que BANNING est un de nos écrivains et hommes d'État qui ont fait grand honneur à notre pays. C'est à bon droit que M. CROKAERT, grand admirateur de BANNING, fit à l'époque, où il était ministre des Colonies, donner son nom à une localité du Congo (Banningville).

⁽²⁾ Les Belges d'aujourd'hui ne peuvent-ils pas retirer de l'histoire de la fondation du Congo la haute leçon qu'elle comporte ? Les Belges du temps de LÉOPOLD II ont eu le tort de ne pas avoir eu confiance en lui, de ne pas avoir cru à son génie, à la fidélité constitutionnelle et au désintéressement de son dévouement ; ils l'ont méconnu, combattu parce qu'ils ne l'ont pas compris, parce qu'en somme, il voyait plus clairement qu'eux où était l'intérêt supérieur du pays, et qu'il se plaçait sur un plan supérieur à leurs préoccupations parfois bien mesquines et étroites. C'est parce que LÉOPOLD II a voulu agrandir la Belgique et qu'il a travaillé à doter sa patrie d'une des plus belles colonies du monde, qu'on a envenimé le soir de sa vie. L'Histoire ne s'est-elle pas depuis répétée en Belgique ? N'est-ce pas le rapprochement que fera l'historien qui, dans vingt, dans cinquante ou dans cent ans, retracera l'histoire des relations du Congo avec la Belgique, ou celle de l'attitude des Belges envers leurs souverains ?

sociation internationale africaine une expédition sur les côtes occidentales de l'Afrique. Il avait souvent discuté la question avec BANNING. Celui-ci lui avait communiqué son étude sur le Cameroun. GREINDL lui rendit son mémoire le 20 août 1878 avec le billet suivant :

« Mon cher ami,

» Je vous remercie de m'avoir communiqué votre très intéressante étude sur la région du Cameroun. Je l'ai lue avec un très grand plaisir. Elle a dû vous coûter bien des recherches. Je vous la restitue et n'oublierai pas que c'est confidentiellement que vous me l'avez communiquée.

» Tout à vous

(s.) Greindl » ⁽¹⁾.

La dernière phrase de la lettre de GREINDL insinue que l'affaire du Cameroun devait être regardée pratiquement comme classée au mois d'août 1878. La réunion de Paris ⁽²⁾ venait de poser les bases des négociations qui devaient aboutir à une autre combinaison que celle entrevue ou projetée par BANNING ⁽³⁾.

⁽¹⁾ Papiers BANNING, Dossier n° 36.

⁽²⁾ *Congo*, 1931, I, 172.

⁽³⁾ WAUTERS signale le projet de BANNING et y ajoute : « Quand Stanley apparut à Boma, il fut de ceux qui préconisèrent l'abandon de Zanzibar et de la route vers le Tanganika et son remplacement par le fondement d'une grande conception politique et commerciale, celle qui finalement a donné naissance à l'État du Congo » (*Le Mouvement géographique*, XV, 34, 21 août 1898, col. 415). BRIALMONT écrit à propos du mémoire de BANNING : « Ce mémoire, terminé en mai 1878, fut remis par Banning au Roi dans un entretien qu'il eut avec Sa Majesté. Le baron Greindl partageait les vues de l'auteur. Mais Stanley venait de rentrer en Europe après avoir tracé le cours du Congo. L'éclat de cette découverte éclipsa tout » (Préface au livre posthume de BANNING, *Réflexions morales et politiques* (Spineux, Bruxelles, 1899, pp. XXXII-XXXIII). JO GÉRARD, *Les grands commis de Léopold II* (Dessart, Bruxelles, 1941, pp. 156-157), donne la même version, ainsi que M. WALRAET, Ém. Banning (*Collection nationale*, Office de Publicité, Bruxelles, 1945, p. 42) et BRUHAT, Émile Banning, dans *Les Techniciens de la Colonisation (XIX^e et XX^e siècles)* (Presses Universitaires de France, Paris, 1946, p. 40). Aucun de ces auteurs ne semble avoir consulté le manuscrit même de BANNING. Chez WALRAET, *op. cit.*, p. 42, la note 5 doit se lire à la place de la note 4.

QUATRIÈME CHAPITRE

LA GENÈSE DU COMITÉ D'ÉTUDES DU HAUT-CONGO

THOMSON nous a fait connaître les papiers de SANFORD qui contiennent 11 lettres se rapportant aux négociations qui aboutirent à la constitution du Comité d'études (1). Le même auteur en résume les données dans son ouvrage sur la *Fondation de l'État Indépendant du Congo* (2). Nous ne nous proposons pas de refaire ici son exposé. Notre unique intention est d'apporter des données complémentaires qui ont échappé à l'historien américain.

ARTICLE PREMIER.

Le premier plan de Léopold II : La constitution d'une société internationale de commerce.

Les premières ouvertures relatives à ce plan avaient été faites à STANLEY lors de son arrivée à Marseille en janvier 1878. On y avait sollicité son concours à une entreprise qui comprendrait « une partie commerciale et industrielle » (3).

Nous présumons que les deux délégués du Roi avaient

(1) THOMSON, R. S., Léopold II et le Congo révélés par les notes privées de Henry S. Sanford (*Congo*, 1931, I, 168-196. — Voir spécialement pp. 168-179).

(2) THOMSON, R. S., *La Fondation de l'État Indépendant du Congo* (Bruxelles, 1933, pp. 61-68).

(3) Lettre de GREINDL à SANFORD, Bruxelles, le 27 mai 1878 (*Congo*, 1931, I, p. 170).

initié le président de la Société de Marseille, M. RABAUD, dans le secret, et que des perspectives économiques et commerciales n'avaient pas été étrangères à l'intérêt que ce dernier avait témoigné à l'affaire STANLEY.

STANLEY n'avait pas opposé un refus définitif aux offres qui lui avaient été faites ; il n'avait donné qu'une réponse dilatoire. Il n'en fallait provisoirement pas davantage au Roi pour continuer à préparer le terrain et à étudier les modalités à donner à l'entreprise projetée. LÉOPOLD II était décidé à marcher de l'avant, même dans le cas où STANLEY n'accepterait pas de collaborer avec lui. Au besoin, il engagerait alors un autre explorateur ⁽¹⁾, que nous présumons n'être personne d'autre que GORDON.

Nous savons peu de choses des démarches faites au nom du Roi auprès des personnalités du monde des affaires que LÉOPOLD II voulut gagner à son projet. Nous estimons devoir rattacher à ces négociations préliminaires les rapports qu'eut le Roi avec A. RABAUD après le passage de STANLEY à Marseille.

Au début du mois de mars 1878, M. RABAUD fut invité au palais royal de Bruxelles. Il y fut reçu royalement et cordialement. LÉOPOLD II tint à le remercier pour tout ce que lui-même et la Société de géographie de Marseille avaient déjà fait pour l'Association internationale africaine. Nous présumons que le Roi n'aura pas manqué de remercier M. RABAUD d'une façon particulière pour le dévouement dont celui-ci avait fait preuve dans les démarches auprès de STANLEY en vue de préparer la rencontre de l'explorateur avec les messagers du Roi à Marseille, ainsi que du concours efficace qu'il apporta à l'expédition belge en Afrique orientale par l'entremise de son agent, M. BROYON. Voulant lui donner une marque particulière de sa haute bienveillance, le

(1) Lettre de GREINDL à SANFORD, Bruxelles, le 27 mai 1878 (*Congo*, 1931, I, p. 170).

Roi nomma à cette occasion M. RABAUD commandeur de l'Ordre de Léopold. Le décret porte la date du 5 mars 1878 ⁽¹⁾.

Ainsi le terrain était préparé pour parler d'affaires. Rien n'a percé jusqu'à présent de ce qui a été dit dans ces conversations. En tout cas, nous trouvons le riche négociant marseillais dans la combinaison financière à laquelle, dès ce moment, le Roi travaillait activement.

Comme il ressort de la lettre de GREINDL au Roi, datée du 12 mai 1878 que nous avons citée plus haut ⁽²⁾, LÉOPOLD II restait en communication avec M. RABAUD, à qui GREINDL devait écrire au nom du Roi.

Enfin, le 10 juin 1878, STANLEY arrive à Bruxelles. Il entre immédiatement dans les vues du Roi. Le lendemain, GREINDL résume le résultat des premiers entretiens de STANLEY avec LÉOPOLD II.

« Il propose la création d'une compagnie pour faire un tramway à vapeur des cataractes inférieures à celles de N'Tamo et l'établissement de stations et de navires à vapeur sur la partie supérieure du fleuve. Le Roi paraît disposé à faire les fonds pour garantir à une compagnie un minimum d'intérêt. Les propositions de Stanley semblent pratiques et selon moi, la négociation a grande chance d'aboutir » ⁽³⁾.

En effet, le 17 juin suivant, GREINDL peut déjà écrire très confidentiellement à SANFORD :

« Le plan plaît au Roi et sera soumis au Comité exécutif aussitôt que je serai assuré de trouver l'argent nécessaire. Il faut... environ douze millions de francs. J'en ai déjà près de quatre de la part de deux

⁽¹⁾ *Bulletin de la Société de géographie de Marseille*, t. II, 1878, p. 167. — Ce même *Bulletin* (t. II, 1878, p. 161) donne le texte du décret, daté du 5 mars 1878, par lequel A. RABAUD était nommé commandeur de l'Ordre de Léopold. Le décret commençait en ces termes : « Voulant donner un témoignage particulier de notre bienveillance à Monsieur Alfred Rabaud ». — L'invitation au Palais, la réception royale et cordiale, l'octroi d'une si haute distinction, dénotent l'estime et l'importance toute particulière que LÉOPOLD II accordait aux services de M. A. RABAUD.

⁽²⁾ Voir page 308.

⁽³⁾ Lettre de GREINDL à SANFORD, Bruxelles, le 11 juin 1878 (*Congo*, 1931, I, 171).

souscripteurs dont vous connaissez l'un et dont l'autre est un gros financier qui n'a pas l'habitude de faire des sottises et dont l'exemple sera fait pour décider les timides. Je vais faire des démarches pour trouver le reste ici, à Paris, en Hollande, et en Allemagne... Je ne vais pas prendre la responsabilité de vous rappeler pour une affaire qui est en bonne voie, mais qui n'est pas encore certaine » (1).

Pour gagner des souscripteurs, le baron GREINDL avait besoin de leur soumettre un projet concret. A cet effet, M. LAMBERT (2) était prié par le Roi de dresser un mémoire confidentiel dans lequel il expliquerait le plan arrêté à Bruxelles. Des extraits en furent publiés en 1882 en France, dans un journal intitulé *Voltaire*, comme il ressort d'un article paru dans *Le Moniteur industriel* sous le titre : *La Question africaine*, et signé par « Un Belge » lequel, nous semble-t-il, n'est autre que BANNING (3).

On ne donne pas la date de ce mémoire, mais nous estimons devoir la situer au mois de juin 1878, en raison des concordances qu'on y trouve avec les données de la lettre de GREINDL à SANFORD. On ne peut douter, selon nous, de l'authenticité de cette pièce, d'abord parce que son contenu concorde trop bien avec ce qu'ailleurs nous apprend GREINDL, et ensuite parce que BANNING, dans son article, ne le qualifie ni explicitement ni implicitement de faux. Sans doute, il écrit que les révélations de l'auteur qui se prétend « bien

(1) *Congo*, 1931, I, 171-172.

(2) C'est lui, pensons-nous, « le gros financier du Comité » que le correspondant du *Voltaire* désigne plus loin par les initiales M. L. ... comme étant l'auteur du mémoire en question.

(3) Il ressort des papiers de BANNING (spécialement Dossiers nos 31 et 33) que celui-ci déployait en octobre 1882 une activité journalistique très intense au service du Roi dans l'affaire STANLEY-DE BRAZZA. Il se peut très bien que « le nouvel article » dont parle la lettre du 13 (octobre 1882) de JULES DEVAUX à BANNING (Dossier n° 31), doit se rapporter à l'article paru dans *Le Moniteur industriel* du 26 octobre 1882. En tout cas, le style est celui de BANNING, les idées exposées sont d'inspiration royale. Sur ces deux points aucun doute n'est possible. *Le Moniteur industriel* du 26 octobre 1878 se trouve dans les papiers de BANNING (Dossier n° 123).

placé » en Belgique pour connaître l'Association internationale africaine, sont « des racontars ayant incontestablement un parfum Brazzanien des plus réussis » : nous sommes en effet à l'époque du conflit STANLEY-DE BRAZZA — ; BANNING écrit bien que « pour notre part nous serions tenté de croire que ce correspondant bruxellois du *Voltaire* est un Français qui a probablement obéi à un autre sentiment qu'au seul et pur chauvinisme » ; mais BANNING ne fait que transcrire les données publiées dans *Voltaire* sans leur opposer le moindre démenti et passe, sans autre transition qu'un « Quoiqu'il en soit », à un autre sujet. C'est que la chose était exacte.

Voici le passage de *Voltaire*, cité par BANNING dans *Le Moniteur industriel* :

« Il prétend que Stanley, ayant échoué dans ses tentatives de constituer une société commerciale en Angleterre, s'adressa à l'Association internationale belge (?).

» Sous sa dictée, ajoute-t-il, un mémoire fut rédigé par un gros financier du comité proposant la création d'une société au capital de trente millions de francs, dans le but, — je copie le mémoire — d'établir des comptoirs commerciaux sur le haut fleuve et, à cet effet, de relier par un chemin de fer à petite section les deux parties navigables du Livingstone (Congo) ; d'établir la navigation à vapeur et de placer des stations dans les îles de la rivière supérieure pour servir de centres et de dépôts commerciaux.

» Je copie un autre passage du mémoire, qui jettera sur l'attitude de M. Stanley dans son différend avec M. de Brazza le jour le plus complet :

« M. Stanley se flatte de pouvoir, par les relations qu'il a établies sur le Bas-Congo, obtenir non seulement l'autorisation, mais le concours des chefs du pays. Il est également assuré de pouvoir conclure avec eux des conventions lui garantissant la propriété du territoire parcouru par le chemin de fer en écartant l'éventualité de la prise de possession du pays par des concurrents qui, par des mesures douanières ou autres, nous mettraient sur un pied d'inégalité ».

» L'explorateur du Congo avait préparé tous les comptes pour la constitution de la Société. Pour l'installation du chemin de fer, des stations de commerce et l'achat de bateaux à vapeur, il demandait un

capital de quatorze millions ; pour faire le commerce, un autre capital de treize millions ; les frais d'exploitation annuels étaient évalués à quatre cent quarante neuf mille francs.

« Peut-on espérer, continuait le mémoire, faire des affaires suffisantes pour atteindre et dépasser ce chiffre en recettes ? On répondra hardiment oui ».

» Après avoir énuméré le nombre de tonnes d'ivoire, d'huile de palme, d'arachides expédiées annuellement d'Afrique, l'auteur de ce mémoire faisait le compte du produit probable d'un commerce de 42.000 tonnes dans le bassin du Congo. Il chiffre les bénéfices à 9.625.000 fr et les dépenses à 4.625.000 fr ; ce qui laisserait un produit net de 5.000.000 fr, soit pour un capital total de 27.000.000 fr un intérêt de vingt-trois et demi pour cent.

» Avant de se lancer dans la grande opération, M. Stanley proposait de faire un petit chemin de fer d'essai dont le coût serait de 3.434.566 fr.

» Le mémoire se terminait par le projet de fondation d'une Société anonyme qui porterait le nom de : « Société internationale de commerce », au capital de cinq millions, pouvant être porté à trente millions.

L'affaire cependant n'aboutit pas. Le même correspondant bruxellois de *Voltaire* en effet continue ses révélations :

« La Société fut à la veille d'être constituée, mais au dernier moment, deux des grands industriels qui devaient y entrer, jugeant exagérées les statistiques du commerce africain dressées par M. Stanley, se retirèrent » (1).

THOMSON ne fait pas mention de ce plan ni de cet échec. La correspondance de SANFORD passe en effet d'une lettre datée du 17 juin 1878 à une autre qui porte la date du 18 septembre 1878 (2). Ce détail est donc à ajouter à l'exposé d'ailleurs très fouillé de l'historien qui a le mérite d'avoir entrepris le premier l'étude détaillée des origines du Congo.

(1) *Le Moniteur industriel*, 26 octobre 1882, p. 367.

(2) *Congo*, 1931, I, p. 172.

ARTICLE DEUXIÈME.

La constitution du Comité d'études du Haut-Congo.

« M. L...., le rédacteur du mémoire cité plus haut, ne se découragea pas et on parvint à former le Comité d'études du Haut-Congo » (1).

C'est ainsi que le correspondant du *Voltaire* conclut ses révélations. Tâchons de reconstituer quelque peu la trame des négociations qui aboutirent à ce résultat.

GREINDL écrit le 18 septembre à SANFORD que STANLEY est venu à Bruxelles pour le voir, mais, ne l'ayant pas rencontré, il est reparti pour Paris (2). C'est là que GREINDL vint le trouver en compagnie de RABAUD et de BERNARD (3). Nous ignorons si d'autres personnalités assistèrent à l'entrevue qui dut avoir lieu à la fin du mois d'août 1878 (4).

On s'appliqua à rechercher ensemble une nouvelle base de négociations qu'on consigna dans un mémoire (5). Nous n'en savons pas davantage à l'heure actuelle.

La personnalité française que GREINDL désigne par son seul nom de famille RABAUD, ne peut être que le président de la Société de géographie de Marseille, déjà intéressé à l'affaire depuis longtemps.

Le mémoire de Paris fut proposé aux Hollandais sollicités de donner leur concours à l'entreprise. Ceux-ci ne purent marquer leur accord sur la base proposée à Paris. Ils vinrent à Bruxelles et en proposèrent une autre. Leur idée prévalut ; on créerait un comité d'études à fonds perdus (6).

(1) *Le Moniteur industriel*, 26 octobre 1882, p. 367.

(2) *Congo*, 1931, I, p. 172.

(3) *Ibidem*, I, p. 173.

(4) STANLEY, M. H., *Cinq années au Congo* (traduction HARRY, G.), Bruxelles, p. 17.

(5) Lettre de GREINDL à SANFORD, 18 septembre 1878 (*Congo*, 1931, I, p. 5).

(6) *Ibidem*.

Nous pensons retrouver le prospectus du nouveau projet dans le document confidentiel que A. J. WAUTERS publia en 1911, et qui portait comme titre : *Syndicat à former pour une étude au Congo, et pour la formation éventuelle d'une société de chemin de fer en Afrique et d'une société commerciale pour le commerce du Haut-Congo* ⁽¹⁾.

On formerait donc une société à souscriptions. Le Roi, qui a pris l'initiative de cette étude à faire au Congo, accepte la présidence de la commission. Le Syndicat se limiterait à l'étude sur place des possibilités concrètes. Une fois ces possibilités établies on constituerait une « *Société internationale des chemins de fer en Afrique* » dont le siège serait à Bruxelles et dont la présidence serait offerte au Roi. Ensuite on créerait une « *Société internationale* » pour le commerce du Haut-Congo, avec siège à Bruxelles et sous les auspices du Roi. On ne ferait pas de commerce dans le Bas-Congo, au-dessous des chutes de Yelela.

La suite des événements est suffisamment connue. STANLEY se refusa à faire une expédition préliminaire ; il fallait commencer par établir des stations qui seraient des bases pour toute opération ultérieure. SANFORD voyant dans le plan de STANLEY une entreprise parfaitement conforme au caractère de l'Association internationale africaine, conseillait au Roi de ne pas associer son nom à une entreprise commerciale, mais uniquement à une œuvre philanthropique, comme STANLEY la concevait. En somme, SANFORD se ralliait aux idées émises déjà par GREINDL dans sa lettre au Roi du 12 mai 1878 et par LAMBERMONT dans sa note du 10 juin 1878. Le Roi devait se contenter d'être simplement le protecteur de la société commerciale à fonder.

« Le plan qui prévalut finalement était un compro-

⁽¹⁾ WAUTERS, A., Histoire politique du Congo belge (Van Fleteren, Bruxelles, 1911, pp. 24-26).

mis », écrit THOMSON (1). LÉOPOLD II avait obtenu ce qu'il désirait.

ARTICLE TROISIÈME

Les statuts du Comité d'études du Haut-Congo.

Il est assez curieux de constater que jusqu'à présent, du moins à notre connaissance, les statuts du Comité d'études du Haut-Congo, dont on connaît le texte depuis 1918 (2), n'ont pas encore été soumis à un examen critique approfondi et qu'on les interprète encore toujours dans un sens assez voisin des affirmations lancées en 1911 par A. J. WAUTERS, qui n'avait eu connaissance que d'un petit passage du sixième article (3).

Nous ne traiterons que de quelques points de ces statuts.

D'abord nous lisons dans le troisième article que « M. le Secrétaire général de l'Association internationale africaine se portant fort pour deux participants qu'il se réserve de désigner ultérieurement, (s'engage à fournir) cinquante mille francs ». Dans l'introduction qui précède la publication de ces statuts par les Allemands en 1918, on suppose que cette somme constituait probablement la contribution du comte de Flandre, frère du Roi (4). Nous estimons au contraire que nous devons plutôt y voir la part de M. A. RABAUD et de M. BERNARD, qui étaient déjà pour quelque chose dans la combinaison

(1) THOMSON, *op. cit.*, p. 65.

(2) Texte des statuts : Aus den Archiven des belgischen Kolonialministeriums, I^e Folge, Berlin, 1918, pp. 58 et sq. — Voir aussi Annexe IV du rapport sur le Dossier J. Greindl des archives I. R. C. B., dans *Bulletin de l'Institut Royal Colonial Belge*, t. XXIV, 2, 1953, p. 613. — Le nombre des souscripteurs diffère quelque peu ; le dernier texte, qui n'est qu'une copie, ne cite pas M. M. HUTTON ou MACKINNON, ni M. ALLARD. Pour le reste les textes concordent.

(3) WAUTERS dans *Le Mouvement géographique*, 1911, p. 260.

(4) Aus den Archiven des belgischen Kolonialministeriums, I^e Folge (Berlin, 1918, p. 58).

au mois d'août dernier et qui représentaient l'élément français.

Attachons-nous plus spécialement à l'examen de la portée des statuts en ce qui concerne l'action politique.

WAUTERS fut le premier, en 1911, à rapporter de source sûre qu'un des articles des statuts renfermait une clause par laquelle le nouvel organisme s'interdisait expressément toute action politique. Tout en affirmant qu'il serait oiseux d'insister sur ce point, il lui consacre tout un commentaire. Puisqu'il s'agit d'un point capital de notre étude, sur lequel nous croyons pouvoir apporter un aperçu nouveau, il est bon de reproduire ici le texte de WAUTERS.

« Ainsi, contrairement à l'opinion courante — et c'est là une constatation historique intéressante — l'idée première du Comité d'études... n'avait rien de politique. Le Roi, en la mettant sur pied n'avait songé qu'au côté affaire, animé, à n'en pas douter, par l'intention élevée et patriotique d'ouvrir des débouchés à l'activité industrielle de son pays, mais nullement, tout au moins à cette heure, de doter la Belgique d'une colonie. La fondation d'un grand État africain fut alors si loin de sa pensée qu'il s'en était bénévolement et radicalement enlevé la possibilité, par l'acte constitutif même du comité. L'idée n'en fut émise et suggérée qu'un peu plus tard et l'on se demande comment elle put être réalisée, car le comité comprenait des Anglais, des Français, des Hollandais qui, comme les souscripteurs belges, avaient reçu une copie autographiée de l'acte constitutif...

» L'idée politique ne surgit que l'année suivante et encore prit-on soin de n'en faire part au chef de l'expédition lui-même qu'avec les plus sages réserves : on projeta une « Confédération de nègres », nécessaire pour l'octroi de concessions aux sociétés européennes qui se constitueraient. Le but politique ne fut ouvertement déclaré que trois ans plus tard, lors du premier retour de Stanley en Belgique » (1).

Plus loin, revenant sur le même sujet, WAUTERS renchérit encore :

« Conformément au plan du syndicat présidé par le Roi et dont nous avons l'autre jour reproduit le prospectus (2), l'expédition Stanley

(1) *Le Mouvement géographique*, XXVIII, 1911, col. 260.

(2) *Ibidem*, col. 259. Voir aussi plus haut, p. 352.

ne devait être, tout au début, qu'une entreprise d'exploration, doublée d'une affaire commerciale. C'est, en grande partie, à Strauch, d'accord avec Banning, qu'elle dut d'être transformée, sans plus tarder, en une œuvre politique de grande envergure. Ce ne fut pas chose facile, car comme nous l'avons exposé, le Roi avait commis la faute grave d'insérer dans un des articles de l'acte constitutif du Comité d'études, que les fondateurs de celui-ci s'interdisaient toute action politique, c'est-à-dire la possibilité même de créer un État ou une colonie. Léopold II, qui était avant tout dominé par une imagination ardente, laquelle lui suggéra souvent des projets les plus hasardeux et les plus téméraires, avait été rapidement séduit par l'idée d'entreprise coloniale, en Afrique, que Banning lui avait fait naître en son esprit. Mais comme il était ignorant des choses de la géographie, des enseignements de l'histoire et de la science du droit international, il eût infailliblement échoué s'il n'avait eu à ses côtés des hommes savants et compétents, qui suppléèrent aux lacunes de ses connaissances. Ce fut le colonel Strauch qui lui suggéra l'idée de conclure des traités avec les chefs congolais, etc... » (1).

Lorsqu'en 1918 parut la deuxième partie du livre *Aus den Archiven des belgischen Kolonialministeriums* dans laquelle les statuts du Comité d'Études furent publiés pour la première fois, l'introducteur de ce document adopta la même interprétation que WAUTERS :

« Jeder politische Nebenzweck der neuen Organisation wird aber in Artikel 6 ausdrücklich in Abrede gestellt, sogar direct verboten » (2).

Auparavant, il avait déjà avancé la même idée : ayant rappelé les articles de BANNING dans l'*Écho du Parlement* du début de 1876, cet auteur continue :

« Gleichzeitig bezweckten diese Veröffentlichungen, ganz in Sinne Leopolds, in Belgien für die unter Bannings Einfluss mehr und mehr sich ausreifenden, ursprünglich ganz vagen afrikanischen Pläne des Königs Stimmung zu erzeugen.

» Diese Pläne waren, soweit man von ihnen weisz und soweit sie bei der lebhaften, durch keine tieferen Kenntnisse der Geographie,

(1) *Ibidem*, col. 309-310.

(2) *Aus den Archiven des belgischen Kolonialministeriums*, I^e Folge (1918, p. 57).

der Geschichte und des internationalen Rechts gehemmten Phantasie des Königs überhaupt ausführbar gewesen wären, zunächst nur wissenschaftlicher und kommerzieller Natur. Sie sollten Belgien nur neue Absatzmöglichkeiten für seine Industrie und seinen Handel öffnen. An den Erwerb von Kolonien oder überhaupt von politischen Rechten dachte er im Augenblick der Gründung des « *Comité d'études du Haut Congo* » (25 novembre 1878) bestimmt noch nicht. Denn das Komitee entsagte nach seinen vom König herrührenden Statuten ausdrücklich jeder politischer Aktion. Der Gedanke an die Gründung eines grossen afrikanischen Staates lag Leopold in jenem Augenblick also noch so fern, dass er sich freiwillig und gründlich die Möglichkeit hierzu durch diese statutenmässige Bestimmung verschlossen hatte » (1).

A son tour, THOMSON estime que la prédiction de WAUTERS a été confirmée par la publication des statuts du Comité d'études (2) et il affirme également ce qui suit :

« Il n'y a pas la moindre raison de douter que ses intentions (de Léopold II) ne fussent purement philanthropiques, scientifiques et commerciales quand il forma le Comité d'études, et de dire, comme Keith le suggère, que c'était pour masquer ses desseins politiques (Keith, *The Belgian Congo and the Berlin Act*, Oxford, 1919, p. 39). Pourquoi aurait-il délibérément rassemblé un corps international, s'il devait s'en défaire à grand'peine plus tard ? » (3).

P. DAYE, dans son livre sur LÉOPOLD II, nous révèle où WAUTERS avait puisé les renseignements qui avaient inspiré son commentaire sur les statuts du Comité d'études, qui jusqu'à ces jours a fait autorité. Qu'on nous permette de citer ici cette page de DAYE :

« Le Roi éprouve-t-il alors déjà, d'une façon précise, l'intuition des formes que pourront revêtir ses entreprises ? Il se borne à « accu-

(1) *Ibidem*, pp. 47-48.

(2) THOMSON, R. S., *Fondation de l'État Indépendant du Congo*, 1933, p. 65.

(3) *Ibidem*, p. 73, note 2. — On se demande comment THOMSON a pu écrire cela, après qu'il avait dit de la première initiative africaine de LÉOPOLD II : « L'idée directrice de la convocation de la Conférence Géographique était politique : une organisation internationale servirait de moyen à la Belgique de prendre pied sur le sol africain » (*ibidem*, p. 58). L'historien américain doit avoir éprouvé des scrupules à contredire ce que WAUTERS disait tenir « d'une source sûre ».

muler des atouts », à « conquérir des droits », comme il le disait. Ce qu'il fera plus tard, il en ignore le détail. Mais il entend *réaliser*, et réaliser au bénéfice de son pays. Certains ont mis en doute la claire vision qu'il avait de l'avenir. Celle-ci, cependant, ne semble pas, dans son ensemble, douteuse et l'on ne peut souscrire à l'avis de Strauch, qui avait cependant été mêlé de bien près aux débuts de l'entreprise et qui, plusieurs années après la mort du Roi, devait nier la préméditation. Dans une lettre inédite, un peu amère et injuste, qu'il écrivit au premier historien du Congo, A. J. Wauters, il portait ce jugement : « Le Roi, nous pouvons bien le dire entre nous, était fort ignorant. Il était dominé par une imagination sans cesse en travail et dont l'activité excessive lui suggérait les projets les plus chimériques. Les entreprises coloniales lointaines, dont à défaut de connaissances positives, il ne pouvait mesurer les difficultés, exerçaient surtout une véritable fascination sur son esprit. L'œuvre congolaise devait infailliblement le séduire avant toute réflexion.

» Aussi, contrairement à l'opinion courante, — et c'est là le côté invraisemblable de l'histoire auquel je faisais allusion il y a un moment, — aussi, cette œuvre ne fut-elle de sa part l'objet d'aucune étude préalable. Il l'adopta d'emblée, sans réflexion, sans but déterminé et sans en avoir tracé le plan, au moins dans ses grandes lignes.

« Car on ne peut raisonnablement donner ce nom de plan au vague projet d'exploration scientifique et commerciale en vue duquel fut fondé le Comité d'études du Haut-Congo.

» Et quant à la création d'un grand État africain, elle était si loin de sa pensée qu'il s'en était bénévolement et radicalement enlevé la possibilité par l'acte constitutif même de ce Comité. Cet acte, en effet, renfermait une clause par laquelle le comité « *s'interdisait expressément toute action politique* ».

» Ce sont les propres termes de l'acte. Il serait oiseux d'insister sur leur portée.

» Indépendamment des souscripteurs belges, le Comité comprenait des Anglais, des Français, des Hollandais, et chaque souscripteur possédait une copie autographe de l'acte.

» Que serait-il arrivé si, à la première tentative de Stanley d'acquérir des droits souverains au Congo, quelqu'un des souscripteurs étrangers du Comité, son contrat à la main, avait protesté auprès de son gouvernement contre la violation manifeste d'une clause essentielle et d'un caractère international ?

» La réponse à cette question n'est pas douteuse. Le Comité d'études eût reçu l'invitation péremptoire de rentrer sur-le-champ dans les limites du programme scientifique et commercial, but avoué de sa

charte... et l'État du Congo n'eût pas vu le jour, du moins sous la forme que nous lui connaissons.

» Ne me prêtez pas, je vous prie, cher Monsieur Wauters, l'intention d'amoinrir à vos yeux la part qui revient au Roi, dans le résultat final de l'entreprise. Rien n'est plus loin de ma pensée... mais... je ne puis me dispenser d'ajouter que tous les moyens eussent été insuffisants et gaspillés en pure perte si le Roi avait été livré aux inspirations de son imagination, s'il ne s'était trouvé personne à ses côtés pour donner une forme concrète à ses rêves, pour corriger d'abord le vice fondamental de l'acte constitutif du Comité d'études, ensuite pour lui suggérer la voie la plus rationnelle à suivre pour obtenir la régularisation, au point de vue du droit des nations, des acquisitions territoriales qu'il avait faites en Afrique ».

P. DAYE y ajoute les réflexions suivantes :

» Il serait facile de rétorquer plusieurs points de cette lettre. Il est cependant certain que Strauch a raison lorsqu'il dit qu'un article des statuts du Comité d'études interdisait à celui-ci de poursuivre un but politique et qu'il aurait été aisé à l'un des souscripteurs d'élever une protestation auprès de son gouvernement ⁽¹⁾. Mais le fait est qu'aucun des participants ne paraît y avoir songé et cela démontre ou que Léopold II avait choisi des hommes dont il était absolument sûr, ou qu'il sut, par son habileté à les manœuvrer et à provoquer leurs illusions, enlever l'idée même d'une telle protestation. Dans l'un comme dans l'autre cas, on ne pourrait qu'admirer l'habileté du Roi » ⁽²⁾.

Dans la préface de son ouvrage, THOMSON annonce qu'il a voulu faire œuvre d'historien, et que les questions juridiques qu'il touche n'ont été traitées qu'au point de vue de leur influence sur les événements et n'ont pas été discutées au point de vue du développement du droit international ⁽³⁾. Nous ne sommes pas nous-même

⁽¹⁾ Ailleurs DAYE, P., écrit dans son livre sur LÉOPOLD II : « Par l'article VI de cet acte constitutif, le comité renonçait de façon formelle à tout rôle politique » (*op. cit.*, p. 165). De son côté, le comte DE LICHTERVELDE écrit : « Les statuts du « Comité d'études » excluaient à dessein toute prise de possession territoriale en Afrique » (Léopold II, p. 154).

⁽²⁾ DAYE, P., Léopold II, pp. 190-193. — Une copie dactylographiée de la lettre de STRAUCH à WAUTERS, A. J., a été déposée par cet auteur dans les Papiers STRAUCH, n° 769, aux Archives du ministère des Affaires étrangères de Bruxelles.

⁽³⁾ THOMSON, R. S., *op. cit.*, pp. 14-15.

spécialiste en droit ; cependant, en l'occurrence, même pour qui veut faire œuvre purement historique, un examen approfondi de la portée véritable des articles des statuts du Comité d'études s'impose.

Cet examen nous a conduit à une autre conclusion que celle préconisée par les historiens qui dépendent du général STRAUCH. Nous n'avons pas l'intention de discuter l'opinion de ces auteurs. Nous exposerons simplement la nôtre.

LÉOPOLD II en fondant le Comité d'études du Haut-Congo ne renie pas ses intentions philanthropiques, scientifiques et commerciales. Il tenait même à ce que les statuts les réaffirment dans les préliminaires. Il serait cependant erroné d'attribuer au terme « *essentiellement* philanthropique », la même valeur qu'à « *exclusivement* philanthropique », comme THOMSON semble le faire, à la suite de WAUTERS. Les statuts emploient toujours le terme *essentiellement* en parlant du point de vue (préliminaires), des vues (art. 6) philanthropiques et scientifiques. La formule employée signifie la présence indispensable, absolument nécessaire de cet élément ; elle ne défend ou n'exclut pas la présence d'autres intentions qui ne seraient pas, de par leur nature, contraires aux premières ou aux articles des statuts. En style diplomatique plus encore qu'ailleurs, ne pas citer un élément ne signifie pas le nier.

Mais, en l'occurrence, l'article 6 des statuts n'exclut-il pas explicitement toute intention, toute vue, toute activité politique de la part des parties contractantes ? Voici le texte de l'article :

« Les parties s'interdisent par suite tout but politique ; elles ne poursuivent que le développement du commerce et de l'industrie et sont déterminées par des vues essentiellement philanthropiques et scientifiques ».

La réponse ne peut être donnée qu'après examen approfondi des termes de l'article. Nous ne devons pas

perdre de vue que nous touchons ici au point le plus délicat de la manœuvre léopoldienne. C'est le Roi qui a présidé à la rédaction de ces statuts, ce sont ses propres idées qui ont prévalu, c'est lui qui a veillé à formuler les statuts de telle façon qu'ils ne le paralyseraient pas. Or, comme nous l'avons déjà prouvé à plusieurs reprises, il n'a commencé son œuvre africaine, il n'a songé au Comité d'études qu'en vue de la réalisation de son rêve : fonder une colonie belge. C'est en fonction de cette idée maîtresse qu'il a agi ; c'est à la lumière de cette même pensée que l'historien doit étudier les événements et les documents, s'il veut rester strictement objectif, s'il veut aller au fond des choses et saisir la véritable portée des actes et des paroles du Roi. Nous ne saurions trop y insister, l'Association internationale africaine comme le Comité d'études du Haut-Congo ne sont que des instruments dont le Roi se sert en vue de la réalisation d'une œuvre politique belge en Afrique. C'est là son but fixe et, disons le hardiment, unique ⁽¹⁾. Toutes les combinaisons qu'il envisagea avant d'avoir atteint cet objectif, même la fondation de l'État indépendant

(1) LÉOPOLD II avait-il des visées mercantiles en créant le Comité d'études du Haut-Congo ? « Le Roi, en le mettant sur pied, n'avait songé qu'au côté affaire, animé, à n'en pas douter, par l'intention élevée et patriotique d'ouvrir des débouchés à l'activité industrielle de son pays », écrit WAUTERS (*Le Mouvement géographique*, 21 mai 1911, p. 260). Pour LÉOPOLD II, le Comité d'études était la voie qui devait l'amener à l'occupation du Congo. C'était « une société composée en majorité de capitalistes belges..., un être impersonnel et universel qui peut tout tenter... et qui deviendrait petit à petit (pour le Congo) ce que la Compagnie des Indes de Londres est devenue pour l'empire indoustan, ce que l'ancienne Compagnie des Indes est devenue pour Java ». Si pour la Chine, « la recherche des concessions (était) notre vrai but pour lequel nous devons conserver notre activité et notre argent », comme il l'écrivait à LAMBERMONT le 24 août 1873 (Ministère des Aff. Étr. Brux., Papiers Lambermont, n° 223), la constitution d'un état indépendant l'était pour le Congo en 1878. Si le Roi s'en ouvrit à LAMBERMONT — ce dont nous ne possédons aucune preuve, — il lui aura dit sans doute comme dans la lettre précitée : « Mais ceci doit rester entre vous et moi ». LÉOPOLD II n'excluait pas le côté affaires sans toutefois l'envisager uniquement, mais pour le moment ce côté affaires était plutôt un simple moyen, un point de départ. Le Roi prenait les hommes tels qu'ils étaient. Remarquons enfin que le Comité d'études se bornait à faire étudier les possibilités de commerce.

du Congo, ne furent que des phases préliminaires ou des stades intermédiaires. LÉOPOLD II a veillé avec une égale sagacité, au début surtout, à cacher son dessein et à ne jamais l'exclure complètement des formes qu'il sut donner à ces combinaisons intermédiaires. Nous devons aller même plus loin. Il a tenu à le faire inclure implicitement dans les formules successives de son entreprise africaine : la réalisation de ce projet secret y était présente comme le fruit dans le germe d'un arbre. Mais on comprend que le Roi tint à prendre ses précautions afin que personne à cette époque ne pût le déceler. C'était pour lui à la fois une stricte nécessité et une condition indispensable de succès, tant à l'égard de l'opinion publique belge que vis-à-vis des puissances étrangères. Et il l'a si bien fait que quarante ans plus tard, on n'avait pas encore su découvrir sa tactique.

STRAUCH, WAUTERS et les historiens qui les ont suivis jusqu'à présent, n'ont-ils pas pensé que LÉOPOLD II était trop noble, trop avide de vérité, même dans les formules diplomatiques les plus subtiles dont il se servit, même dans les manœuvres les plus habiles qu'il ait jamais conçues, pour se livrer à un jeu purement machiavélique ? Ces auteurs n'ont-ils pas pensé que le Roi était trop génial pour ne pas savoir trouver la formule qui dérouterait les indiscrets, et voilerait sa pensée intime, sans jamais se mettre en contradiction avec lui-même (1) ? S'il était un génie, c'en est justement là une marque des plus caractéristiques. La chose nous paraît d'une évidence si frappante que le contraire nous semble porter atteinte à la mémoire, à la noble élévation de caractère et au génie de LÉOPOLD II.

A priori, l'historien doit présumer que le Roi a été

(1) LÉOPOLD II écrivait le 2 mars 1879 à STRAUCH : « Les œuvres internationales exigent beaucoup de ménagements et je dirai même de diplomatie... » Archives du Ministère des Aff. Étr. Bruxelles, Papiers STRAUCH, n° 4).

logique avec lui-même ; il ne peut admettre le contraire que si une évidence inéluctable le force à mettre le Roi en contradiction avec lui-même. C'est là aussi une attitude de stricte probité.

En analysant les statuts du Comité d'études dans cet état d'esprit, on n'y retrouve aucun principe, aucune disposition qui désapprouve ou condamne la conduite ultérieure du Roi. Voyons donc comment on peut expliquer dans ce sens l'article 6.

Dans ce court article, libellé certainement avec le plus grand soin, nous distinguons trois propositions. Or, il est incontestable que les auteurs n'ont pas voulu exprimer deux fois identiquement la même pensée dans deux de ces propositions. C'eût été faire preuve de trop peu de perspicacité. Dès lors, la première proposition doit se rapporter à un autre objet que celui visé par la deuxième.

De par le choix des membres du comité d'études, le nouvel organisme est international ⁽¹⁾. Cependant il ne s'agit pas pour les membres de poursuivre un but national, mais un objectif commun. Ainsi, il nous semble que nous devons comprendre cette première proposition comme suit : *les parties*, appartenant à des nationalités différentes, *s'interdisent, par suite* de leur convention établie dans l'article précédent ⁽²⁾, *tout but politique national*.

C'est dire que les contractants s'engagent à collaborer sincèrement à l'œuvre commune, qu'ils renoncent à

(1) Nous avons ici de nouveau un exemple de la souplesse avec laquelle LÉOPOLD II sut manier le jeu de l'internationalisme. C'est à tort, croyons-nous, que le comte L. DE LICHTERVELDE écrit que le Comité d'études du Haut-Congo fut un organisme belge (Léopold II, p. 154).

(2) Voici le texte de l'article 5 : « L'objet de la présente convention et de la constitution du fonds repris en l'article 1 est exclusivement de poursuivre les études et expériences nécessaires pour rechercher s'il est possible d'établir utilement par un moyen quelconque, une communication facile entre le Bas-Congo et le Haut-Congo et de créer des relations commerciales suffisantes pour défrayer la compagnie de transports dans un terme appréciable » (Aus den Archiven des belgischen Kolonialministeriums, 1^e Folge, p. 59).

vouloir en faire une œuvre nationale, à tenter d'en faire une entreprise coloniale au profit de leur pays respectif. Celui qui agirait quand même de la sorte porterait un coup mortel à l'œuvre internationale qu'on venait de constituer.

Tous l'auront compris dans ce sens, qui était à leurs yeux le seul possible. Car qui des souscripteurs — à qui LÉOPOLD II n'aurait pas révélé sa pensée intime —, aurait pu croire à la possibilité d'ériger au centre de l'Afrique, dans l'immense bassin du Congo, un état indépendant de toute puissance coloniale ? Personne, à coup sûr ⁽¹⁾. C'était ici le premier « temps » de la manœuvre de LÉOPOLD II. Personne plus que lui n'aura affirmé, avec tant d'insistance, qu'il ne s'agissait pas de fonder une colonie belge, de faire l'acquisition d'un territoire pour la Belgique. Son pays était satisfait de son sort et ne voulait pas de colonie. C'était justement pour cette raison qu'il avait pensé faire œuvre utile de prêter son concours à cette entreprise internationale qui entendait travailler pour le bien de tous, put-il dire.

En parlant de la sorte, le Roi ne mentait pas. Il n'avait pas comme but immédiat la fondation d'une colonie belge en instituant le Comité d'études du Haut-Congo. Il ne disait pas ce qu'il avait conçu dans son esprit. Cependant, il ne le savait que trop bien. Il voulait faire l'acquisition à titre personnel, en tant que personne privée, de tout le bassin du Congo, en faire un État libre et indépendant de toute autre souveraineté déjà organisée. Il voulait devenir le souverain absolu, le propriétaire de ce territoire. Cette éventualité n'avait pas été prévue par les autres contractants ; elle n'avait donc pas été visée. Le Roi s'était conformé à leur conception ; c'est ainsi qu'il pouvait dire en toute vérité qu'il s'interdisait tout but politique colonial national.

(1) L'idée avait pourtant été lancée jadis par le *Daily Telegraph* du 27 novembre 1876 (voir, pp. 197-198). Qui y pensait encore deux ans plus tard ?

Le jour où il aura réalisé son rêve, où il aura acquis la propriété du territoire convoité, ce jour-là le Comité d'études aura fait son œuvre. Le Roi pourra alors disposer à sa guise de sa propriété (1).

Passons maintenant à l'analyse de la deuxième proposition où il est dit que les parties contractantes ne poursuivront que le développement du commerce et de l'industrie. Ici la formule est exclusive comme celle de l'article précédent.

Notons cependant que la deuxième proposition de l'article 6 vise un objectif beaucoup plus vaste que celui énoncé dans l'article 5. Il ne s'agit pas ici de poursuivre exclusivement l'étude des possibilités d'une route facile vers le Haut-Congo et des relations commerciales avec le bassin de ce fleuve (2) ; mais on a en vue l'objectif global de l'entreprise, on pense déjà aux sociétés à constituer plus tard d'après l'article 17 des statuts (3).

Et ici se cache la seconde subtilité que STRAUCH, WAUTERS, etc. n'ont pas saisie. Ceux-ci ont ajouté dans leur esprit à la rédaction de l'article la formule suivante : si les parties contractantes ne poursuivent que ce but commercial, elles s'interdisent par le fait même expressément toute action politique.

De prime abord, on serait tenté de leur donner raison. Mais les principes que nous énoncions plus haut, à savoir qu'il faut voir une idée différente dans chaque proposition de l'article 6, et ensuite qu'on ne doit pas exclure

(1) Nous n'étudions pas dans cet ouvrage la réorganisation du Comité d'études, ni sa transformation en Association internationale du Congo, puis en État indépendant du Congo.

(2) Voir le texte de l'article 5, p. 362, note 2.

(3) Voici le texte de l'article 17 : « Si au contraire le conseil estime que les études ont donné un résultat satisfaisant, il convoquera les souscripteurs aux fins de constituer en même temps deux sociétés dans les formes légales, de préférence anonymes, l'une pour la construction et l'exploitation de la voie de communication, l'autre pour l'établissement de la navigation sur le Haut-Congo et pour y faire toutes les opérations de commerce dont la possibilité aura été ou sera reconnue... »

nécessairement tout élément qui n'est pas explicitement mentionné, ces deux principes nous mettent sur la voie pour saisir la véritable portée du texte en question.

Les contractants excluent explicitement et formellement tout autre objectif que la poursuite du développement du commerce et de l'industrie. Mais que disent-ils du choix des moyens à employer pour favoriser ou poursuivre ce développement ? Rien. Certes, il est entendu que tout moyen qui serait contraire à une disposition quelconque des statuts ne pourrait jamais entrer en ligne de compte. Mais à part celui-là, aucun autre n'est exclu.

Ainsi il est évident que la constitution d'une colonie anglaise, française, allemande, hollandaise, ou belge, toute forme d'organisation et d'administration du bassin du Congo en dépendance d'une puissance européenne déjà constituée, doit être regardée comme étant un moyen incompatible et déjà formellement exclu par les statuts. Mais, d'autre part, tout autre moyen jugé utile ou nécessaire au développement du commerce est implicitement admis par la seconde proposition de l'article que nous analysons.

Or, le moyen qui intéressait au plus haut degré LÉOPOLD II, l'unique qu'il avait en vue en constituant le Comité d'études du Haut-Congo fut la constitution d'un État indépendant qui jouirait d'une souveraineté propre et dont il serait le chef-proprétaire. Aucun des contractants ne pensait peut-être à ce moyen en ce moment. Pourtant, s'ils avaient tant soit peu réfléchi, leur serait-il resté autre chose à faire qu'à approuver l'idée du Roi, pour autant qu'ils aient pu le croire réalisable ?

Comme l'a bien souligné le comte DE LICHTERVELDE dans son livre sur LÉOPOLD II, si l'on voulait vraiment mettre fin à la traite et reculer d'une manière durable les frontières de la barbarie au Congo — conditions indispensables pour que le commerce et l'industrie puis-

sent s'y développer — il était nécessaire d'envisager un moyen adéquat pour faire régner l'ordre et la paix parmi les tribus sauvages ; il fallait un pouvoir politique (1). Et puisque les contractants venaient justement d'exclure tout pouvoir colonial, il ne restait plus qu'à y établir, ou bien un pouvoir indépendant, ou bien une sorte de consortium international, ou bien une formule s'inspirant des principes énoncés et admis par le congrès de Vienne, comme BANNING l'avait déjà suggéré dans son article du 6 janvier 1878, paru dans l'*Athenaeum belge* (2).

Déjà LÉOPOLD II ne pensait plus à cette dernière formule. Elle avait fait son temps, puisqu'il ne l'avait conçue que comme un moyen d'écartier l'Angleterre de l'embouchure du Congo. Il pourrait peut-être y recourir à nouveau au cas où la nouvelle combinaison qu'il avait élaborée dans la formule du Comité d'Études viendrait à échouer ou qu'on l'obligerait à préciser sa pensée.

Si la nécessité d'un pouvoir est prouvée, il est logique d'inclure la constitution de ce pouvoir dans les moyens implicitement prévus dans la seconde proposition de l'article 6. Ainsi pour LÉOPOLD II, la création d'un État indépendant dont il serait le souverain absolu était implicitement admise par les statuts du Comité.

Le Roi prit toutes ses précautions pour que le Comité d'études ne mît pas d'obstacles à la réalisation de son idée. Il fit créer « un conseil de huit à douze membres » (article 7), auquel il fit attribuer un pouvoir absolu. Voici la teneur de l'article 10 :

« Le conseil a seul le droit d'autoriser les actes, conventions, études ou mesures quelconques à prendre en vue d'atteindre le but projeté. Il a plein pouvoir à cette fin. Il nomme les employés nécessaires, fixe

(1) DE LICHTERVELDE, L. (comte), Léopold II, p. 149.

(2) Nous avons donné le texte de l'article en question : II^e Partie, chapitre deuxième, article troisième : Léopold II et les premières lettres de Stanley au *Daily Telegraph* en 1877 (page 293).

leur rémunération, les révoque, transige et compromet. Il ne reçoit aucune rétribution » (1).

Enfin la troisième proposition de l'article affirme l'attitude du Comité à l'égard des indigènes et de la science. Les intérêts humains des indigènes seront garantis, on abolira l'esclavage, on combattra la traite, on introduira la civilisation en Afrique, on conduira les populations vers le progrès en tous les genres, comme le voulait toujours LÉOPOLD II, puisque, dès 1861, tel fut son programme colonial. Par ces dispositions humanitaires, le Comité d'études du Haut-Congo rejoignait les idées de l'Association internationale africaine et justifiait l'appui moral que celle-ci lui accordait.

On pourrait objecter que l'interprétation que nous proposons ici semble faire quelque entorse au texte, l'expression *tout but politique*, prise dans sa signification naturelle et obvie, devant se rapporter à tout but politique de quelque nature qu'il soit : colonial, national ou autre.

Soit. C'est l'avantage ou l'inconvénient des formules générales, spécialement en style diplomatique, de se prêter à des interprétations divergentes, et quand il s'agit d'un point aussi délicat que celui que nous touchons, on peut être certain que l'interprétation la plus simple, qui semble s'imposer par la force des termes, n'est pas toujours celle qui respecte le fond de la pensée de celui qui en a rédigé la formule.

Ainsi, on peut encore entendre la proposition d'une autre façon qui laisse également la voie ouverte à LÉOPOLD II. Dans notre première interprétation, nous introduisons une distinction dans le terme *politique*. Nous pouvons prendre comme base d'une autre interprétation le terme *but*. Dans ce cas nous obtenons le sens suivant :

(1) Aus den Archiven des belgischen Kolonialministeriums, I^e Folge, 1918, p. 59.

Les parties contractantes s'interdisent toute création politique comme but de leur entente ; c'est-à-dire, elles ne se proposent pas comme terme final de leurs efforts la création d'une œuvre politique de quelque nature que ce soit. — Ce qui ne veut pas dire qu'elles renoncent en principe à toute œuvre politique. Elles ne s'interdisent pas de faire une création politique conforme à leurs intérêts communs, si pareille œuvre était jugée nécessaire et indispensable ou même simplement utile à la poursuite du but commercial qu'elles se sont proposé exclusivement. Dans ce dernier cas, en effet, il ne s'agit pas d'un **but** politique, mais d'un **moyen** politique pour atteindre un but commercial. L'unique condition à laquelle ce moyen devra satisfaire, c'est de sauvegarder les intérêts communs de toutes les parties contractantes. Et puisque celles-ci appartenaient à des nationalités différentes, il était évident que la création d'une colonie nationale quelconque devait s'exclure de ce chef ; c'eût été en effet favoriser les intérêts des uns au détriment de ceux des autres. Il fallait donc nécessairement chercher une autre formule d'action politique le jour où l'on serait amené à prendre une décision dans cette direction : entente internationale sur la base des principes du congrès de Vienne, ou bien création d'un État indépendant, non soumis à une souveraineté étrangère déjà constituée, pouvoir politique né du Comité d'études, constitué par lui et favorisant les intérêts de tous sans distinction de nationalité.

Dans cette seconde interprétation, la deuxième proposition de l'article 6 doit s'entendre alors logiquement comme suit :

Les parties contractantes ne poursuivent en effet comme but final de leur action commune que le développement du commerce et de l'industrie, et elles sont décidées d'employer à cet effet tous les moyens jugés nécessaires, utiles et aptes à sauvegarder dans une égale mesure les

intérêts de tous les contractants sans distinction de nationalité.

La troisième proposition garde la même signification que celle indiquée plus haut.

Le point de départ de cette seconde interprétation est quelque peu différent ; le résultat cependant reste le même. Peut-être que la sagacité de nos lecteurs en trouvera encore une autre, aboutissant à la même conclusion. En tout cas, on doit tenir compte de l'élément international que LÉOPOLD II a voulu introduire dans la formule du Comité d'études, non pas parce qu'il avait besoin de l'argent des autres, — il a montré par après qu'il pouvait s'en passer —, mais parce qu'il y attachait une importance politique.

Interprétés de cette manière, les statuts du Comité d'études ne barrent pas la route au Fondateur de notre empire colonial ; ils sont entre ses mains un instrument apte, conçu par son génie, pour réaliser son dessein. Même sans la faillite de la compagnie hollandaise, sans procéder à la réorganisation du Comité aussi rapidement qu'il le fit, LÉOPOLD II pouvait travailler directement et immédiatement à la constitution d'un État indépendant au Congo, ... et il n'aurait pas manqué de le faire. Les statuts lui en donnaient la possibilité.

STRAUCH n'avait pas deviné la portée des statuts auxquels il avait souscrit. C'est ce qui nous faisait écrire ailleurs : « Il fallait être de la même trempe que LÉOPOLD II, avoir son génie, pour comprendre son action et retrouver l'unité de vue qui lui inspirait des mesures parfois apparemment opposées au but immédiat qu'il disait poursuivre. Le général STRAUCH n'était pas de ce nombre. Nous estimons qu'une étude objective des archives congolaises modifierait sensiblement le jugement émis par M. RENÉ CAMBIER dans la notice biographique du général STRAUCH : « De toute cette politique (qui aboutit

à la reconnaissance de la Souveraineté de l'État du Congo), faite de souplesse et de saine compréhension des faits et des hommes, on peut dire que le colonel STRAUCH fut l'inspirateur et souvent l'agent d'exécution » (1). En écrivant ces lignes, l'auteur de la notice avait probablement songé à la fameuse lettre de STRAUCH à WAUTERS que nous avons citée plus haut.

Le savant historien, M. J. STENGERS, dans les notes qu'il fit précéder à l'analyse du dossier STRAUCH des archives de l'Institut Royal Colonial Belge semble partager l'avis de M. R. CAMBIER (2).

Cependant, en ce qui regarde la part qui revient à STRAUCH dans la fondation de l'État indépendant du Congo comme inspirateur de LÉOPOLD II, ne doit-on pas rappeler ici ce que nous écrivions à propos d'ÉMILE BANNING : « Qu'on se méfie de tout jugement trop hâtif. Les archives congolaises actuellement accessibles aux chercheurs réservent des surprises » (3).

L'erreur de STRAUCH s'explique aussi bien que celle de BANNING. STRAUCH n'avait pas été mêlé très intimement à la préparation des statuts du Comité d'études du Haut-Congo. S'il signe le document comme secrétaire général de l'Association internationale africaine, c'est pourtant M. LAMBERT qui semble avoir été le collaborateur intime du Roi dans l'élaboration des statuts ; c'est M. LAMBERT également qui présente des propositions pratiques dans l'Assemblée générale du Comité

(1) *Zaire*, VII-8, 1953, pp. 804-805. Nous citons la notice de STRAUCH de la *Biographie Coloniale Belge* (Institut Royal Colonial Belge, Bruxelles, t. III, 1952, col. 823).

(2) STENGERS, J., Rapport sur le dossier « Correspondance Léopold II-Strauch » (*Bulletin de l'Institut Royal Colonial Belge*, XXIV-4, 1953, pp. 1193-1194). Nous ne pensons pas qu'on doit prendre à la lettre le passage du billet du Roi à STRAUCH cité par l'auteur : « Soignez-vous bien, c'est ce que vous pouvez faire de plus utile pour l'œuvre africaine *qui vous doit tout* ». Les formules laudatives et les compliments parlent très souvent en hyperbole. L'écriture de Léopold II étant parfois si difficile à déchiffrer, on peut se demander s'il ne faut pas lire ici *tant* au lieu de *tout*.

(3) *Zaire*, VII-8, 1953, p. 801.

d'Études du 17 novembre 1879 ⁽¹⁾ comme ce fut également le même M. LAMBERT qui avait rédigé le premier prospectus d'une Société internationale de Commerce en juin 1878. La finesse de la manœuvre léopoldienne, la portée que l'article 6 avait dans l'esprit du Roi, ont singulièrement échappé à STRAUCH, et le Roi n'aura pas cru nécessaire d'initier dès le début le nouveau secrétaire général dans les organes de sa pensée. Lorsque LÉOPOLD II lui fit connaître son idée d'un État nègre fédéral, STRAUCH a sans doute pensé à une nouvelle création de l'infatigable imagination du Roi, « dont, à défaut de connaissances positives, il ne pouvait mesurer les difficultés », et qui eût échoué « s'il ne s'était trouvé personne à ses côtés pour donner une forme concrète à ce rêve, pour corriger d'abord le vice fondamental de l'acte constitutif du Comité d'études... ».

En étudiant à la lumière des documents authentiques les débuts de l'œuvre africaine du roi LÉOPOLD II, tout historien consciencieux se voit souvent placé devant la pénible nécessité de devoir rectifier les appréciations qui ont été émises sur la part prise par les collaborateurs du Roi dans la phase diplomatique de son œuvre. On avait d'abord pensé que les éloges adressés au Roi de son vivant étaient inspirés plus par une sorte de flatterie courtoise que par l'amour de la vérité historique. On a cru devoir revendiquer les mérites qui revenaient, en très grande partie, à ses collaborateurs. Les rectifications n'ont pas toujours été heureuses et l'analyse objective des documents authentiques ne peut pas toujours les approuver. Avec M. STENGERS, nous disons franchement, pour la période initiale de l'œuvre royale que nous avons étudiée plus particulièrement dans les archives congolaises : « Au fur et à mesure que l'on avance dans le dépouillement de cette documenta-

(1) Aus den Archiven des belgischen Kolonialministeriums, I^e Folge, 1918, p. 61.

tion, une impression se dégage et s'affirme avec la force de l'évidence : c'est que le rôle personnel de LÉOPOLD II, loin d'avoir été surfait par les historiens, domine toute l'histoire du Congo d'un poids écrasant » (1). *Nemo iudex in propria causa*. Ce principe, vieux comme le monde civilisé, doit nous guider dans l'appréciation des écrits des collaborateurs de LÉOPOLD II qui ont voulu affirmer leur rôle et la part de leurs mérites dans cette œuvre gigantesque que fut la fondation du Congo belge. Loin de nous l'idée de vouloir revendiquer pour le Roi seul tous les mérites de la phase diplomatique de son œuvre. Il les a partagés avec ses collaborateurs. Peu d'hommes cependant l'ont inspiré, car l'inspiration créatrice, la mise au point et la finesse de cette diplomatie subtile et géniale qui a donné naissance à l'État indépendant du Congo, revient à lui seul. Il ne s'est jamais laissé détourner de sa voie personnelle par aucun conseil ; il n'a jamais écouté une inspiration ou un avis qui n'était pas conforme à la pensée directrice de son propre esprit ; il a toujours vu plus clair, plus loin, et plus juste que ses meilleurs conseillers et ses plus dévoués collaborateurs ; il a écarté leurs suggestions en apparence parfois si heureuses, mais qui, en fait, auraient été terriblement désastreuses pour la réussite de l'œuvre africaine. Il a toujours imposé son inspiration, sa pensée, sa direction... et l'histoire est forcée de rendre hommage à son génie.

(1) STENGERS, J., La place de Léopold II dans l'histoire de la colonisation. (*La Nouvelle Clio*, Bruxelles ; I et II années, 1949-1950, n° 9, octobre 1950, pp. 516-517).

CINQUIÈME CHAPITRE

LE PROGRAMME POLITIQUE DE LÉOPOLD II EN AFRIQUE EN 1879

Nous avons d'abord l'intention de terminer nos essais sur le chapitre précédent. Une très heureuse découverte, faite ces derniers temps, nous a décidé à y ajouter le présent chapitre qui est d'un réel intérêt, pensons-nous, pour l'histoire des débuts de l'œuvre africaine de LÉOPOLD II et qui nous paraît confirmer l'interprétation des statuts du Comité d'études que nous avons proposée plus haut.

ARTICLE PREMIER.

Les instructions données à Stanley le 2 janvier 1879.

Le 25 novembre 1878, le Comité d'études du Haut-Congo est constitué ; une expédition au Congo est décidée ; la direction en est confiée à STANLEY.

Le 9 décembre 1878, nouvelle réunion du Comité. « Un membre hollandais ⁽¹⁾ critique les projets « irréalisables » de STANLEY. Celui-ci vexé, annonce sa démission. Mais le roi le retient à déjeuner et tout s'arrange : STANLEY recevra mille livres par an de traitement du roi LÉOPOLD. A quoi le Comité ajoute mille livres pour trois ans et pour un terme suivant de deux ans, si le Comité à l'intention « d'étendre ses opérations à l'Afrique occidentale ».

(1) Il s'agit de M. PINCOFFS.

Le contrat stipulait :

« M. Stanley s'engage à servir le roi Léopold II, en Afrique, pour un terme de cinq ans. A l'expiration des cinq ans, après un congé à lui accordé, il se charge de prolonger le présent engagement pour un nouveau terme de cinq ans » (1).

C'est de cette manière que LÉOPOLD II sut tirer profit des entraves que les Hollandais commençaient à faire à l'entreprise avant même qu'elle eût reçu un commencement d'exécution. STANLEY part pour le Congo, non seulement comme agent du Comité d'études, mais aussi comme agent personnel du Roi, puisque celui-ci lui paie un traitement égal à celui que le Comité lui octroie. C'est comme si LÉOPOLD II voulait prendre toutes ses précautions, dans le cas où le Comité d'études viendrait à se dissoudre à la suite de difficultés internes créées par les Hollandais ou par d'autres étrangers. STANLEY s'étant engagé personnellement envers le roi LÉOPOLD II autant qu'envers le Comité d'études, le Roi pouvait en toute éventualité compter sur ses services en Afrique.

Le 2 janvier 1879, dernière réunion du Comité d'études. STANLEY est nommé officiellement chef de l'expédition. Il reçoit ses instructions, que lui-même résume comme suit :

« Dans la mesure des ressources mises à sa disposition, il incombait à l'expédition d'établir, sur la terre ferme, des stations qui pussent être utilisées plus tard et qui devaient l'être immédiatement pour le service du transport et les besoins du personnel européen. Nous avions ordre de créer des communications maritimes partout où pareille création était réalisable et sans danger. Les stations devaient être spacieuses et appropriées à tous les services qu'on en put attendre plus tard. J'étais chargé de louer ou d'acheter, à proximité de ces stations, des terrains assez vastes pour permettre aux stations de contribuer à leur propre entretien, en admettant que les dispositions

(1) DAYE, P., Stanley (Grasset, Paris, 1936, p. 134).

des indigènes se prêtassent à pareil projet. Ordre, également, d'acheter ou de louer, le cas échéant, une certaine étendue de terrain des deux côtés de la route adoptée comme route commerciale, cela pour empêcher des personnes mal disposées envers nous de faire échouer les projets du Comité, par jalousie ou par esprit de contradiction. J'avais, toutefois, la faculté de sous-louer ces terrains, moyennant une redevance purement nominale, à tout Européen s'engageant à ne jamais pousser les indigènes à des hostilités contre nous, et à ne troubler en rien la tranquillité du pays » (1).

Nous savons que STANLEY avait jugé indispensable de créer trois stations sur le Congo pour pouvoir procéder à une complète reconnaissance du pays (2).

A-t-on, jusqu'à présent, attaché assez d'attention à la portée des instructions que STANLEY reçut à cette occasion ? Nous ne le croyons pas. THOMSON, qui les désigne par les termes « le programme primitif » (3) ou « les plans définitifs » (4) ne leur accorde qu'une ligne et n'y voit qu'« un programme philanthropique, scientifique et commercial » (5), d'où toute portée ou visée politique est absente puisque, d'après lui, une clause de la constitution du Comité d'études du Haut-Congo, excluait expressément les buts politiques (6).

Or, c'est précisément la résolution prise par les membres du Comité « d'établir des stations qui pussent être utilisées plus tard », « de louer ou d'acheter à proximité de ces stations des terres assez vastes », « d'acheter ou de louer une certaine étendue de terrain des deux côtés de la route adoptée », c'est précisément cette résolution qui allait permettre à LÉOPOLD II, en vertu même de

(1) STANLEY, M. H., Cinq Années au Congo. Traduction HARRY, G. (Bruxelles, s. d., p. 19).

(2) THOMSON, *op. cit.*, p. 73. — Aus den Archiven des belgischen Kolonialministeriums (I^e Folge, 1918, p. 61).

(3) THOMSON, *op. cit.*, p. 77.

(4) *Ibidem*, p. 69.

(5) *Ibidem*, p. 73.

(6) *Ibidem*, p. 315.

l'article 8 des statuts du Comité, de réaliser son dessein politique.

En effet, une fois cette résolution prise par la réunion des participants — et STANLEY marque dans son livre que l'assemblée du 2 janvier à laquelle assistaient les représentants de la Belgique, des Pays-Bas, de l'Angleterre, de la France et de l'Amérique était générale, ⁽¹⁾ — le Roi avait les mains libres pour agir et pour imposer sa direction à l'entreprise et à l'exécution de la mission dont Stanley venait d'être investi. L'article 8 des statuts déterminait, en effet, que « le Président du conseil... pourvoit à l'exécution tant des obligations imposées par le présent contrat que des résolutions adoptées par la réunion des participants » ⁽²⁾. Ainsi le Roi n'avait qu'à faire transmettre des mesures d'exécution à STANLEY pour réaliser son programme politique, puisque celui-ci était virtuellement contenu dans la mission que l'explorateur avait reçue le 2 janvier 1879.

Aucun des participants, pas même STRAUCH semble-t-il, n'a jamais pensé que cette résolution du 2 janvier 1879 marquait le tournant décisif de la carrière du Roi au Congo ⁽³⁾. Si déjà le 5 décembre 1878, LÉOPOLD II écrivait à STRAUCH que « l'affaire Congo était entrée dans la phase de l'exécution » ⁽⁴⁾, il pouvait le dire avec plus de raison encore après le 2 janvier 1879, puisque maintenant STANLEY allait partir pour le Congo, en vue d'y mettre les plans royaux en œuvre.

A cette date, le Roi ne révélait encore à personne sa pensée intime, ni à STRAUCH, ni à STANLEY. Il attendait

⁽¹⁾ STANLEY, M. H., *Cinq Années au Congo* (Trad. HARRY, G., p. 20).

⁽²⁾ Aus den Archiven des belgischen Kolonialministeriums (I^e Folge, 1918, p. 59).

⁽³⁾ THOMSON (*op. cit.*, p. 315) affirme ceci de la faillite de la Compagnie hollandaise, qui se produira quelques mois plus tard.

⁽⁴⁾ Archives du Min. Aff. Étr. Bruxelles, Papiers STRAUCH, n^o 1. Lettre du Roi à STRAUCH. Ciergnon, le 5 décembre 1878.

le moment opportun. Dans son esprit, ces trois stations que STANLEY allait fonder, les terres qu'il allait acquérir en Afrique, deviendraient un jour « son » Congo. Pour le créer, il n'avait qu'à exploiter toutes les possibilités que lui offrait la résolution du 2 janvier 1879 et les statuts du Comité. Comment s'y prendra-t-il ? STANLEY et STRAUCH allaient bientôt le savoir.

ARTICLE DEUXIÈME.

L'entrevue de Gibraltar, juillet 1879.

Le 23 janvier 1879, STANLEY part pour Zanzibar. « On ne parle plus dans le public de ce nouveau voyage vers l'Afrique... On ne s'avise pas de savoir ce que va faire l'auteur du livre *A travers le continent mystérieux* » écrit P. DAYE (1). Quelque chose pourtant avait percé dans la presse.

A. RABAUD, qui avait sans doute assisté à la réunion de Bruxelles au début de l'an, écrivait dans le *Bulletin de la Société de Géographie de Marseille* :

« M. Stanley, ...vient de passer quelques jours à Marseille et est allé s'embarquer à Brindisi pour Alexandrie, pour se rendre de là à Aden et à Zanzibar, où il est envoyé en mission par le Comité belge de l'Association internationale africaine. Nous connaissons à peu près ses projets ; mais il ne nous est pas permis de les révéler. Nous aurons à en reparler plus tard ».

« Le célèbre voyageur américain prenait part, le 29 janvier dernier, à la conférence de l'Association internationale réunie à Bruxelles et présidée par le roi des Belges. *La Revue géographique* prétend qu'il a été décidé dans cette assemblée que Stanley partirait avec plusieurs officiers belges chargés spécialement de créer des stations reliant à la côte la colonie que MM. Cambier, Vauthier et Dutrieux se proposent de fonder dans les environs du lac Tanganika. Nous donnons cette nouvelle sous toute réserve » (2).

(1) DAYE, P., Stanley (Grasset, Paris, 1936, p. 135).

(2) *Bulletin de la Société de géographie de Marseille*, t. III, 1879, p. 53.

Dans la seconde livraison du même *Bulletin* en 1879, A. RABAUD revient sur le voyage de STANLEY en ces termes :

« L'Association internationale belge a en lui (Stanley) le plus puissant auxiliaire qu'elle puisse souhaiter. Nous pourrions dire où il compte se diriger, mais nous remettons cette nouvelle à plus tard, voulant contribuer de tout notre possible à la réussite de l'Association internationale africaine » (1).

STANLEY va chercher à Zanzibar son personnel africain. Sur son chemin de retour, il apprend à Aden la faillite de l'*Afrikaansche Handelsvereeniging*. Il est invité à passer par Bruxelles, mais il s'arrange pour rencontrer le colonel STRAUCH à Gibraltar.

On pense toujours que cette rencontre a été commandée par cette faillite de la compagnie hollandaise. LÉOPOLD II, sur la recommandation de SANFORD, profita-t-il de cette occasion pour exploiter les possibilités que cette faillite lui offrit ? Nous ne le pensons pas. Ce ne fut qu'une heureuse coïncidence. Il y allait en effet de tout autre chose, comme STANLEY lui-même l'a d'ailleurs révélé.

Celui-ci rapporte qu'au cours des diverses audiences que le Roi lui accorda à Bruxelles à la fin de 1878 et au début de 1879, LÉOPOLD II, de sa propre bouche, ne lui apprit rien au sujet de ses intentions, quoique l'explorateur eût bien deviné quel esprit avait conçu les instructions que le Comité lui avait transmises (2). C'est que le Roi voulait alors conserver le secret et ne pas compro-

(1) *Ibidem*, p. 109.

(2) STANLEY, H. M., *Cinq Années au Congo* (Traduction HARRY, G., Bruxelles, s.d., p. 20). Il est intéressant de produire à propos de cette information de STANLEY un passage d'une lettre du Roi à STRAUCH datée de Ciergnon, le 5 décembre 1878 : « Je me réserve de vous expliquer que l'affaire Congo étant entrée dans la phase de l'exécution et cette exécution ayant un côté commercial, je dois m'abstenir de m'en mêler si ce n'est d'une façon toute officielle » (Archives Ministère des Affaires Étrangères, Bruxelles, Papiers STRAUCH, n° 1). Le côté commercial invoqué par le Roi n'était en somme qu'une raison secondaire de son attitude ; LÉOPOLD II dut dès cette époque être conscient que son dessein politique était entré dans la phase de l'exécution.

mettre le succès de son dessein. Il réservait à une autre occasion la communication de ses intentions intimes à STANLEY, il attendait le moment opportun de lui transmettre ses instructions secrètes et définitives, comme nous le disions plus haut. Aussi longtemps que STANLEY était encore en Europe, qu'il n'était pas encore définitivement engagé dans l'exécution de l'entreprise au point de ne plus pouvoir reculer, LÉOPOLD II se tenait à son égard sur une prudente réserve. C'est pourquoi il avait attendu le départ de STANLEY de Zanzibar avec ses hommes se dirigeant vers le Congo, pour l'inviter à passer une dernière fois par Bruxelles. La Providence lui avait singulièrement facilité la chose, car la faillite de la compagnie hollandaise fournit en l'occurrence un excellent prétexte et les conseils empessés de SANFORD firent admirablement son affaire ⁽¹⁾.

Tout l'appareil du Comité d'Études n'avait été dans l'esprit du Roi qu'un moyen pour pouvoir envoyer STANLEY au Congo avec une mission déterminée dont les membres du Comité connaissaient le programme di-

(1) THOMSON donne les pièces des papiers SANFORD relatives aux réactions de SANFORD à la faillite de la compagnie hollandaise (*Congo*, 1931, I, pp. 180-183) qu'il résume, dans son livre sur la *Fondation de l'État indépendant du Congo* (p. 70-71). — N'est-ce pas un peu naïf d'écrire : « L'on est peut-être redevable à Sanford que la gloire d'avoir fondé l'État Indépendant du Congo appartient à Léopold II seul » (*Congo*, 1931, I, p. 181) ? — Remarquons qu'en juin-août 1878, SANFORD ne soupçonne pas où le Roi voulait en arriver. Il « considère toujours l'entreprise par la côte occidentale comme une phase de l'œuvre de l'Association internationale africaine » (*Congo*, 1931, I, p. 180). C'est que LÉOPOLD II aura présenté l'affaire sous cet angle à son ami américain. Nous ne savons pas comment LÉOPOLD II s'est expliqué avec le Comité exécutif de l'Association internationale africaine, dont SANFORD était membre. En tout cas la conviction de SANFORD, d'après laquelle l'expédition de STANLEY serait une phase de l'œuvre de l'Association internationale africaine montre que ce doit être de cette façon que le Roi s'est arrangé pour pouvoir mettre cette expédition sous le drapeau bleu étoilé. Depuis mai 1878, cette idée avait en effet prévalu (Lettre de GREINDL au Roi, 12 mai 1878. Archives de l'Institut Royal Colonial Belge, Dossier GREINDL, Dossier IV, enveloppe A., 1877-1884. Note de LAMBERMONT au Roi du 10 juin 1878. Archives Min. Aff. étr. Bruxelles. — Afrique. Association internationale du Congo (1878-1882), t. I, n° 1, annexe).

sons extérieur, mais à laquelle le Roi entendait donner une direction politique, tenue encore secrète par lui. L'heure était venue d'informer STANLEY au sujet des intentions du Roi.

En fin diplomate, LÉOPOLD II voulait ménager la susceptibilité de son agent. C'est pourquoi cette première ouverture devait se faire sous forme de consultation. STRAUCH était chargé de soumettre quelques points à l'appréciation de STANLEY, de lui demander son avis sur la possibilité pratique de certaines idées conçues par le Roi, de lui proposer une certaine orientation pour son travail en Afrique.

Voici le billet que le Roi adressa à STRAUCH le 27 juin 1879, trois jours après qu'on avait reçu à Bruxelles le télégramme de STANLEY invitant STRAUCH à Gibraltar (1) :

« Ci-joint la petite note concernant les points à traiter avec Stanley.
 » Ci-joint une note au crayon résumant ce qui s'est passé dans une réunion à Lisbonne à l'occasion du retour de M. Serpa-Pinto (pour les archives) » (2).

Le texte de la note n'est pas conservé. Nous pensons qu'on en retrouve le contenu dans la lettre de STANLEY à STRAUCH datée de Gibraltar, 8 juillet 1879 (3), où celui-ci répond point par point aux différents éléments de cette note. Cette lettre est trop connue pour que nous la reproduisions ici (4).

(1) Lettre de STRAUCH à SANFORD, 23 juin 1879 (*Congo*, 1931, I, p. 182).

(2) Archives Ministère des Affaires Étrangères Bruxelles, Papiers STRAUCH, n° 5.

(3) STANLEY, H. M., *Cinq Années au Congo* (Trad. HARRY, Bruxelles, s. d., pp. 603-605. Annexe A. F.).

(4) N'oublions pas que STANLEY ne publia son livre qu'après l'avoir soumis au préalable à la censure royale (Lettre du comte DE BORCHGRAVE, secrétaire du Roi, à SANFORD, Ostende, 28 août 1884. Papiers SANFORD, *Congo*, 1931, I, p. 195). LÉOPOLD II a donc permis à STANLEY de publier sa lettre du 8 juillet 1879. Si STANLEY y omet de donner le texte de la note royale à propos du cinquième point, c'est que le Roi aura jugé qu'à cette époque il était inopportum de faire connaître au public ce qu'il avait écrit à propos de la propriété des stations.

THOMSON en donne une analyse sommaire et superficielle (1). Il estime « que la nature des questions que STRAUCH posa à STANLEY » montre non seulement l'influence de SANFORD pour ramener l'expédition « au caractère purement philanthropique » (2) qu'il voulait lui imprimer dès le commencement, mais aussi l'affirmation « d'un motif politique, encore vague et nébuleux, mais extrêmement significatif pour l'avenir » (3). L'historien américain pense, en outre, qu'à la suite de l'entrevue de Gibraltar, « le programme politique (qui avait été soumis par STRAUCH à STANLEY) resta en suspens » (4). Nous croyons que la version de THOMSON doit être révisée.

En effet, en soumettant le programme politique du Roi à STANLEY, STRAUCH accomplit une manœuvre diplomatique. Nous ne pouvons pas le concevoir autrement. Les deux premiers points de cette note du Roi, cités par STANLEY, ne sont qu'une entrée en matière et ne font que répéter les instructions que l'explorateur avait reçues en janvier à Bruxelles. Excellente façon pour suggérer que la note n'était que l'explication ultérieure de celles-ci. Mais même ce rappel ne se faisait pas sans apporter des précisions capitales, qui tendaient à obtenir une base matérielle solide et stable à l'œuvre politique à entreprendre. Si les instructions primitives du 2 janvier 1879 disaient que STANLEY devait établir des stations et parlaient de louer ou d'acheter du terrain, le Roi précise maintenant sa pensée. « Le mieux serait d'obtenir des chefs du Congo des concessions de terrain ». Sur ce point, STANLEY donne pleine assurance au Roi. Il connaît les Noirs, il fera des contrats, il dispose

(1) THOMSON, *op. cit.*, pp. 71-73.

(2) THOMSON renvoie à *Congo*, 1931, I, pp. 180-183. C'est SANFORD qui voulait imprimer ce caractère à l'expédition de STANLEY. Le texte de THOMSON aurait été plus clair en disant : que celui-ci voulait.

(3) THOMSON, *op. cit.*, p. 71.

(4) THOMSON, *op. cit.*, p. 73.

d'ailleurs de quoi les gagner par des cadeaux et de quoi payer les concessions. Une fois celles-ci obtenues des chefs, « faites occuper les stations par des hommes de couleur, des hommes libres, opérant sous la direction des Blancs », écrit LÉOPOLD II à STANLEY. Il voulait dire simplement : placez-y une garnison de soldats zanzibarites, occupez les stations en quelque sorte militairement ⁽¹⁾. Sur ce point aussi STANLEY comprend le Roi et se déclare d'accord ⁽²⁾.

Ce résultat était déjà appréciable pour le dessein du Roi. Quant à la proposition de fonder une confédération de nègres libres, nous devons distinguer trois aspects dans cette question. Il y a d'abord l'idée principale : celle de fonder un état souverain qui ne dépendrait d'aucune puissance européenne, mais dont le Roi, « à qui en reviendrait la conception et la création » deviendrait le chef d'État. En d'autres mots, LÉOPOLD II exprime ici pour la première fois nettement sa pensée et sa volonté de créer au Congo un État indépendant dont il serait le Souverain-fondateur. Cette idée, il l'avait déjà conçue depuis longtemps. Maintenant qu'il s'agissait de l'exécuter, il tenait à introduire STANLEY dans son secret. La question du Roi comportait en outre un second aspect : celui de la forme concrète à donner à cet État indépendant. « On en pourrait faire une confédération républicaine de nègres libres » écrit-il. Il ressort de sa formule même que le Roi n'avait pas encore fixé définitivement sa pensée sur ce point. Il cherchait la bonne formule, il demandait à STANLEY de lui communi-

(1) « Le Roi avait prescrit à Stanley de gagner aussitôt que possible le point extrême de la navigation, où fatalement devait s'amorcer l'effort par terre. Il fallait y établir une base solide, à l'abri des surprises mauvaises, permettant d'emmagasiner les ressources indispensables à appuyer la marche en avant ». LIEBRECHTS, Léopold II, Fondateur d'empire (Office de Publicité, Bruxelles, 1932, p. 21).

(2) Ne nous laissons pas tromper par les termes diplomatiques d'hommes de couleur, d'hommes libres, ni par la formule vague de la réponse de STANLEY.

quer son avis. Enfin il y avait le troisième aspect : comment procéder pour arriver à la constitution de cet État ? Par une confédération ? Les chefs des tribus indigènes ne pourraient-ils pas s'entendre entre eux et se réunir en un État souverain sous la présidence de LÉOPOLD II ? C'est en vue de ce résultat éventuel que le Roi recommande à STANLEY d'entreprendre une propagande active auprès des chefs et des tribus des territoires où il ira établir les stations et la route. Il lui recommande même d'élargir le plus possible la zone de son influence afin d'atteindre le plus de monde possible et de reculer le plus loin possible les limites de l'État projeté.

Dans sa réponse, STANLEY admet tout d'abord la possibilité de l'idée principale : l'entreprise qu'il va commencer au Congo est apte à donner naissance à une création politique. Il en regarde même l'éventualité comme « une conséquence naturelle ». Cependant, STANLEY estime qu'il lui est impossible de se livrer dès le début à une propagande intense et étendue auprès des chefs indigènes en vue d'arriver à un résultat immédiat dans le domaine politique. Voici ses raisons. Les buts déterminés à atteindre, les stations à créer, la route à tracer, absorberont déjà tout son temps, ses forces, son personnel et ses ressources. Ensuite cette propagande demandera beaucoup de temps ; il importe d'abord de gagner la confiance des Noirs, de préparer leurs esprits à l'acte politique qu'on attend d'eux. Enfin STANLEY pense que la formule d'une confédération républicaine obtenue par une entente des chefs entre eux dans le but de se grouper dans une union politique en vue de l'intérêt général, n'est pas heureuse, parce qu'elle ne correspond pas à la mentalité encore trop primitive des indigènes. Si on veut réaliser une œuvre politique dans ce genre, il faudra attendre jusqu'à ce qu'on ait pu former des éléments indigènes qui pourraient entraîner leurs congénères dans cette voie. En attendant, STANLEY ne pourra

que préparer le terrain pour l'œuvre politique projetée en gagnant la bienveillance et la confiance des chefs. Il propose donc au Roi de ne pas envisager la possibilité d'arriver immédiatement à la création d'un État indépendant. Ici STANLEY se montre avant tout soucieux de percer d'abord les montagnes qui séparent le bassin intérieur du Congo de la mer. LÉOPOLD II le voulait également ; mais en outre il entendait prendre, dès le premier instant, les garanties nécessaires qui assureraient le fruit de ses efforts et lui procureraient la possibilité de se réserver tout le bassin intérieur du Congo.

« Notre entreprise ne tend pas à la création d'une colonie belge, mais à l'établissement d'un puissant État nègre » écrit le Roi à STANLEY. « Je conçois que vous n'ayez pas l'intention de fonder une colonie belge » lui répond celui-ci. Ce serait en effet aller à l'encontre des statuts et des intentions du Comité d'études, car ce serait vouloir poursuivre autre chose que le développement du commerce et vouloir exploiter l'œuvre de ce comité international dans l'intérêt d'une seule partie des souscripteurs au détriment de celui des autres, et le Roi n'entendait certainement pas désavouer les engagements pris en son nom vis-à-vis des membres du Comité d'études. Ce serait en effet inconcevable de sa part, parce que peu honorable ; ce serait en outre trop maladroit tant au point de vue international qu'au point de vue belge.

Quant à vouloir fonder un puissant État qui ne serait ni anglais, ni français, ni hollandais, ni allemand, ni américain, ni belge, mais nègre, indépendant de toute puissance souveraine étrangère et placé sous le sceptre du Président d'honneur du Comité d'études du Haut-Congo... STANLEY se demande si l'idée est viable, réalisable. Sera-t-elle acceptée par les grandes puissances coloniales ? Si oui, elle sera en tout cas d'une réalisation beaucoup plus difficile que l'idée de fonder une colonie

belge. Même dans l'hypothèse où l'idée a la chance d'être admise, il faudra prendre son temps avant de la voir se réaliser en Afrique. Car vouloir forcer les choses et obtenir un résultat immédiat, songer à établir une pareille œuvre politique « autrement que par l'enchaînement naturel, spontané, fatal des choses, serait folie de ma part » écrit STANLEY.

Le voyageur n'a pas la foi qui anime LÉOPOLD II. Il semble douter de la viabilité de l'idée du Roi. Il ne la rejette pas en principe, il ne fait pas d'opposition du chef des statuts du Comité d'études. Il ne fait que manifester ses doutes tout en se disant prêt à agir dans le sens désiré par le Roi pour autant que l'exécution de son programme immédiat le lui permette. Il ne pourra pas se lancer immédiatement dans une campagne politique auprès des chefs indigènes, mais il attirera leur bienveillance et tous ceux qui viendront chercher aide et protection dans les stations ou auprès de lui, il les acceptera ; ce sera, de leur part, une reconnaissance de son autorité.

Ici aussi, STANLEY ne semble pas avoir compris qu'il importait au Roi de soustraire dès l'abord l'entreprise à la convoitise toujours redoutable des grandes puissances coloniales. Ou bien, ayant compris au contraire le fin jeu diplomatique de LÉOPOLD II, qui voulait se rendre maître du Congo dans l'intention de remettre plus tard ses possessions à la Belgique, STANLEY a-t-il voulu temporiser afin de permettre à l'Angleterre de revoir son attitude indifférente et de prendre sans tarder les premières mesures propres à acquérir le bassin du Congo ? — STANLEY en effet, ayant déjà signé un contrat à Bruxelles, avait encore amorcé une tentative à Londres en vue d'engager l'Angleterre à s'emparer du Congo (1).

Nous ne connaissons pas les intentions de l'explorateur. Celui-ci cependant au moment de débarquer en

(1) DAYE, P., Stanley (Grasset, Paris, 1936, p. 133).

Afrique notera dans son journal : « Le Roi est un homme d'État intelligent. Il est suprêmement intelligent mais je n'ai pas eu trente occasions de causer avec lui sans deviner ses intentions. Il s'est montré beaucoup plus ouvert avec moi qu'il l'aurait été si je lui étais apparu comme un sujet britannique. Néanmoins il est devenu tout à fait évident que sous l'apparence d'une association internationale il rêve de faire du Congo une dépendance de la Belgique » (1).

LÉOPOLD II avait déjà signalé à l'attention de STANLEY qu'il pensait à un État nègre pour conserver au Comité d'études l'exploitation du bassin du Congo. « Une confédération ainsi formée pourrait, de sa pleine autorité, accorder des concessions à des sociétés pour la construction de travaux d'utilité publique, ou émettre des emprunts, comme la Libéria ou Sarawak, et exécuter elle-même ses travaux publics ». C'était vers la création d'un tel État que devaient s'orienter les efforts de STANLEY. En attendant il fallait en tout cas concevoir et organiser les stations comme des petits territoires, des enclaves qui appartiendraient inaliénablement au Comité d'études et qui formeraient de petits États souverains. Ici STANLEY se dit complètement d'accord. D'après lui « les directeurs des stations auront moralement le droit de se considérer comme légitimes propriétaires des dites stations ou de leurs dépendances territoriales ». Ce n'étaient certes pas en leur propre nom que ces directeurs seraient propriétaires, mais bien au nom du Comité d'études. Il s'agissait en outre d'une propriété à caractère politique, c'est-à-dire que par le fait même que le Comité acquit la propriété des stations et de

(1) DAYE, P., Stanley (Grasset, Paris, 1936, p. 138). Aussi CAMBIER, R., Stanley (*Biographie Coloniale Belge*, Institut Royal Colonial Belge, Bruxelles, t. I, 1948, col. 880). Il importerait de connaître le jour exact où Stanley note cette réflexion. Fut-elle inspirée par la lettre dont nous parlons plus loin, (p. 397-399) ?

leurs dépendances territoriales tout pouvoir souverain et politique de la part des indigènes était formellement exclu de ces territoires. « Les indigènes se prêteraient volontiers à cette combinaison, écrit STANLEY, car ils sont fermement pénétrés de ce principe que chacun est maître chez soi, dans sa maison ou sur sa terre ».

Alors il est évident que « chaque station devrait être une petite communauté » souveraine. « Il en sera ainsi, dit STANLEY. Le directeur de chaque station exercera dans son secteur en quelque sorte des droits souverains ». Mais ici STANLEY est jaloux de sa position, il entend rester le seul chef en Afrique ! Il veut bien que chaque directeur jouisse dans sa station d'une certaine liberté d'action et qu'il y exerce des droits de souveraineté, à la condition, toutefois, de rester sous la dépendance et les ordres de STANLEY. « On pourrait aller plus loin, écrit celui-ci au Roi, et dire que, tout en constituant une petite communauté souveraine, chaque station n'est que la fraction, la partie d'une communauté plus vaste, gouvernée par le directeur qu'ont désigné les fondateurs, promoteurs et commanditaires de cette entreprise unique ».

Pour LÉOPOLD II, c'était parfait. Il était fixé. STANLEY venait de lui révéler la fibre la plus sensible de son âme ; son ambition d'être le grand chef de l'entreprise.

Il nous semble que logiquement on ne peut pas interpréter autrement la fameuse lettre de STANLEY à STRAUCH. Les instructions du Roi furent acceptées par STANLEY. Il n'y fit aucune objection de principe, il ne fit qu'exposer loyalement la façon dont il lui semblait possible de les mettre à exécution. C'est ainsi, pensons-nous, que nous devons comprendre STANLEY lorsqu'il écrit :

« Lors de mon arrivée à Gibraltar, je reçus mes instructions définitives. Elles différaient sensiblement, comme on le conçoit, de celles qui m'avaient été primitivement données » (1).

(1) STANLEY, H. M., Cinq années au Congo (trad. HARRY, G., p. 26).

Il nous semble que THOMSON fait erreur en estimant que le programme politique du Roi resta en suspens, parce que STANLEY n'en parle pas dans ses lettres à SANFORD et qu'il n'y fait mention que du programme de janvier 1879 (1). Il fait erreur en estimant que STANLEY « quitta Gibraltar, se proposant encore un programme philanthropique, scientifique et commercial » (2) sans y ajouter un programme politique ; enfin, il fait erreur en ne retrouvant pas ce programme politique dans les paroles de STANLEY (3) pourtant assez claires, sinon pour les contemporains, du moins pour l'historien actuel :

« Le 14 août 1879, j'arrivai devant l'embouchure de ce cours d'eau pour le remonter, avec la mission originale de semer le long de ses rives des établissements civilisés, de conquérir pacifiquement le pays, de le jeter dans un moule nouveau pour le mettre en harmonie avec les idées modernes, et d'y construire des États au sein desquels le commerçant européen fraterniserait avec le commerçant noir d'Afrique ; où régneraient la justice, la loi et l'ordre ; d'où seraient bannis à jamais le meurtre, l'anarchie, le cruel trafic des esclaves » (4).

STANLEY pouvait difficilement employer des termes plus explicites pour signifier justement sa mission secrète ! Nous pensons que THOMSON n'ose pas y retrouver cette mission politique, parce qu'il est trop lié par les affirmations de WAUTERS, dont il reprend en note la théorie du caractère apolitique des statuts du Comité d'études (5).

THOMSON semble en même temps oublier ou perdre de vue ce que STANLEY avait écrit lui-même au sujet de son mutisme sur sa mission :

(1) THOMSON, *op. cit.*, p. 144. Il renvoie aux papiers de SANFORD (*Congo*, 1931, I, pp. 180 et sq.).

(2) THOMSON, *op. cit.*, p. 144.

(3) *Ibidem*, p. 144, note 1, où l'auteur cite STANLEY, *The Congo and the Founding of its Free State*, vol. I, pp. 59-60, 216, 462.

(4) STANLEY H. M., *The Congo and the Founding of its Free State*, vol. I, pp. 59-60. — Nous citons la traduction HARRY, p. 28.

(5) THOMSON, *op. cit.*, p. 73, note 2.

« Je n'hésite pas à avancer que, pour ma part, j'ai, par tous les moyens possibles, empêché la lumière de se faire sur ma mission, pour cette excellente raison que je désirais y réussir. Je me suis interdit d'écrire aux amis qui m'étaient le plus chers, parce qu'il en eût résulté un danger pour les intérêts de l'entreprise que je m'étais engagé à diriger » (1).

Il était donc naturel que STANLEY n'écrivît pas en 1879 à SANFORD au sujet de la mission secrète dont il venait d'être chargé à Gibraltar, et nous pouvons être certain que STRAUCH lui aura imposé de la part du Roi le secret le plus absolu tant à l'égard de ses propres agents subalternes que vis-à-vis de ses amis, et aussi envers SANFORD en particulier car tout porte à croire que ce dernier n'était pas dans les secrets intimes du Roi.

Il est également erroné de prétendre que le programme politique que STRAUCH proposait à STANLEY en juillet 1879 était vague et nébuleux. Qu'il était encore indécis, ou plutôt qu'il était présenté à STANLEY d'une façon encore imprécise, cela s'explique assez facilement par la prudence avec laquelle le Roi voulait voir se faire les premières ouvertures à STANLEY. Mais l'historien actuel ne saurait s'y tromper. Le rapprochement des textes à lui seul fait sauter l'évidence aux yeux. Il y a même chez THOMSON une contradiction avec les affirmations de STANLEY, qui nous a étonné. STANLEY dit qu'à Gibraltar, il reçut des instructions nouvelles définitives qui différaient sensiblement de celles qu'il avait reçues primitivement à Bruxelles en janvier 1879 (2) ; THOMSON écrit que STANLEY quitta Gibraltar se proposant uniquement d'appliquer désormais le programme des instructions de janvier 1879 (3).

L'historien américain se trouve même quelque peu embarrassé par la suite des événements, et cela juste-

(1) STANLEY, Cinq Années au Congo (trad. HARRY), p. 27.

(2) *Ibidem*, p. 26.

(3) THOMSON, *op. cit.*, p. 73.

ment à cause de ce qu'il n'a pas saisi la portée de la lettre de STANLEY et qu'il se met en contradiction avec lui. THOMSON écrit en effet deux pages plus loin :

« Le colonel Strauch, on se le rappelle, avait conféré avec l'explorateur, en juillet 1879, et lui avait demandé ce qu'il pensait du projet de former un puissant État nègre en Afrique sous le contrôle de Léopold. Stanley contesta l'opportunité d'en faire l'essai et recommanda la stricte obéissance aux ordres primitifs. Le projet ne fut pas poussé plus loin. Cependant, exactement quatre mois et demi après, Léopold était libre de suivre n'importe quel programme ou de poursuivre la réalisation de n'importe quel projet politique. Il semble, ainsi, qu'il refusa de prendre en considération l'opinion autorisée de Stanley. Pareille déduction, cependant, semblerait contredire le grand sens de Léopold et le fait même qu'il prit la peine de rechercher l'avis de l'explorateur » (1).

ARTICLE TROISIÈME.

Les instructions secrètes envoyées à Stanley en août-septembre 1879.

Il est certain que le colonel STRAUCH, à son retour de Gibraltar, rendit compte au Roi de son entrevue avec STANLEY. La lettre que ce dernier avait écrite à l'adresse de STRAUCH, le 8 juillet 1879, n'était qu'une pièce destinée à être mise sous les yeux du Roi. Elle avait une importance capitale puisqu'elle marquait l'accord écrit de STANLEY à la substance du projet politique de LÉOPOLD II, comme nous l'avons démontré plus haut. Nous ne savons pas si STRAUCH a expliqué oralement les intentions du Roi avec plus de précision que nous les trouvons dans la lettre de STANLEY. Peut-être qu'à cette époque STRAUCH lui-même n'en avait-il pas une connaissance précise. En tout cas, LÉOPOLD II reçut de la main de STANLEY un document qui liait celui-ci et qui

(1) *Ibidem*, pp. 76-77.

fournissait au Roi une base solide sur laquelle il pouvait en confiance s'appuyer pour l'exécution ultérieure de son dessein. Il suffisait de démontrer à STANLEY que l'œuvre politique, qu'on lui demandait de réaliser sans retard, était d'une importance capitale pour la réussite finale de toute l'entreprise et que les intérêts du Comité d'études commandaient de s'y atteler sans délai. Il importait en outre de faire comprendre à STANLEY que la formule d'une confédération républicaine de Nègres libres était en somme accessoire, et qu'à défaut de celle-ci, on pouvait en choisir une autre, notamment celle que STANLEY lui-même suggérait dans sa lettre du 8 juillet dernier : constituer en un État indépendant les diverses stations à fonder par lui, en faire une entité politique avec des droits souverains. Peu importait l'extension initiale de ce petit État. Sa constitution primait tout en importance car elle permettrait de caresser les plus belles espérances de voir par après cet État s'agrandir. Sur ce point aussi, on devait convaincre STANLEY. Il fallait enfin stimuler sa foi et son zèle en faisant vibrer la corde très sensible de son ambition.

Quant à s'assurer l'entière direction du Comité d'études, à identifier en quelque sorte cet organisme avec sa propre personne, la faillite de la compagnie hollandaise allait singulièrement faciliter cette tâche du Roi et cela au moment même où la France, en la personne du comte de SAVORGNAN DE BRAZZA, allait tenter de lui couper l'herbe sous le pied en Afrique. Il fallait donc agir vite pour ne pas être devancé.

Les événements se suivaient rapidement. LÉOPOLD II les étudiait avec soin en vue d'en tirer les conclusions pratiques à transmettre à STANLEY. Les papiers de STRAUCH nous permettent de suivre d'assez près le travail d'information et de réflexion auquel le Roi se livrait dans les premières semaines qui suivaient l'entrevue de Gibraltar.

A la fin de juillet 1879, le Roi reçut dans son palais de Bruxelles l'explorateur portugais SERPA PINTO. P. DAYE a publié dans son livre sur LÉOPOLD II la note que le Roi envoya à STRAUCH le 30 juillet 1879 et qui révèle que, dès ce moment, LÉOPOLD II envisagea de donner à l'expédition de STANLEY un développement sans cesse croissant. Il avait besoin de Belges surtout, d'hommes d'élite. Il avait écrit en 1861 à BRIALMONT, comme nous l'avons vu déjà (voir page 23) :

« Nous désignerons quels sont les *domaines* que l'État pourrait acquérir et où se rencontreront des peuples à civiliser, à conduire au progrès en tous les genres, tout en nous assurant des revenus nouveaux à nos classes moyennes des emplois qu'elles cherchent, à notre armée un peu d'activité et, à la Belgique entière, l'occasion de prouver au monde qu'elle aussi est un peuple impérial capable d'en dominer et d'en éclairer d'autres » (1).

C'est comme si LÉOPOLD II venait de se souvenir de ce passage de sa lettre lorsqu'il vit et entendit SERPA PINTO. En tout cas, c'est la même pensée qui avait dicté jadis sa lettre à BRIALMONT, qui lui inspira le billet suivant à STRAUCH :

« Ce voyageur m'a entièrement intéressé, il est très intelligent. Il m'a dit : les voyages et les opérations en Afrique dépendent des hommes que l'on met à la tête. Si ces hommes sont capables, les succès sont à bon marché et certains. Dans le cas contraire, on dépense beaucoup et sans résultats.

» Cela est indiscutable, nous n'arriverons à rien si nous ne parvenons pas à envoyer en Afrique des hommes. Trouver des hommes, voilà ce que nous devons nous efforcer de faire.

» Je crois que le mieux serait d'attacher à votre bureau pendant un certain temps, et moyennant rémunération, de jeunes officiers ayant passé de brillants examens et même de jeunes bourgeois. On initierait ces messieurs aux affaires africaines et ceux qui prendraient goût à la chose seraient, moyennant un joli salaire, envoyés en Afrique.

» Aujourd'hui nous agissons avec précipitation, sans connaître

(1) Lettre du duc de Brabant à BRIALMONT, 1^{er} décembre 1861. — Voir CROKAERT, P., Brialmont, Éloge et Mémoires, p. 423.

les individus, sans les pénétrer de nos vues, sans les avoir fait travailler sous nos yeux, et nous n'obtenons aucun résultat » (1).

Nous pouvons être certains que le Roi se sera informé auprès du voyageur portugais de la situation concrète de la côte occidentale de l'Afrique.

Quinze jours plus tard, le Roi, qui attend la visite du comte DE BRAZZA et de BALLAY, écrit au Président du Comité d'études du Haut-Congo en date du 16 août 1879 :

« Cher Monsieur Strauch,

» Il serait bon que vous sachiez et me disiez quand part la poste pour le Congo. Il y a à écrire à Stanley. Ci-joint une note portant sur des choses à lui faire savoir.

» Veuillez faire traduire cette note en anglais et me l'envoyer afin que je puisse revoir la traduction.

» M. de Brazza et Ballay seront nommés officiers de l'ordre de Léopold.

(s.) Léopold » (2).

Le lendemain, nouvelle lettre du Roi à STRAUCH :

« Cher Monsieur Strauch,

» Vous me dites que la poste pour le Congo part le 18 septembre. Il est donc probable qu'il en part une demain, 18 août.

» Dans ce cas, vous chercheriez d'ici à demain de faire traduire et expédier ma note que vous compléteriez dans sa partie relative aux projets Serpa Pinto, Allemands et Français. Si cela n'était pas possible, vous me rendriez ma note afin que je la revoie de nouveau. Vous me la rendriez à l'occasion lorsque vous auriez à venir me parler.

» Il sera bon, quand vous aurez le temps, d'écrire à M. Mackinnon (3). Vous lui direz que les Hollandais sont venus, qu'ils n'ont rien dit de leurs affaires, mais essayent d'établir des réclamations envers le

(1) Archives Min. Aff. Étr. Bruxelles. Papiers STRAUCH, n° 6. — DAYE, P., Léopold II (Fayard, Paris, 1934, pp. 169-170).

(2) Archives Min. Aff. Étr. Bruxelles. Papiers STRAUCH, n° 7.

(3) M. MACKINNON, de nationalité anglaise, avait déjà assisté à la Conférence géographique de Bruxelles ; il était aussi membre du Comité d'études du Haut-Congo. Voir *Biographie Coloniale Belge* (Institut Royal Colonial Belge, Bruxelles, t. I, 1948, col. 627-630).

comité dont les lettres de Stanley pourraient seules nous permettre de juger la valeur. Vous ferez bien de lui écrire aussi que les Allemands d'un côté et les Français de l'autre cherchent des routes obliques pour arriver à drainer le commerce du Haut-Congo.

» Enfin vous informerez M. Mackinnon que des missionnaires anglais qui vont au Congo sont venus me prier de chercher à établir de bons rapports entre Stanley et eux et que je me suis montré disposé à l'essayer dans le cas où les missionnaires de leur côté voudraient à titre de réciprocité se montrer déferents pour ce que Stanley pourrait leur demander.

» Votre très affectionné
Léopold » (1).

Voici quelques remarques que nous inspirent ces documents.

Tout d'abord nous voyons que c'est le Roi en personne qui dirige de son cabinet de travail l'expédition de STANLEY. Le Roi reçoit, il interroge, il réfléchit, puis, avec une étonnante rapidité et sûreté de vue, il dicte ses instructions. STRAUCH, en l'occurrence, ne doit pas, comme il le prétendait dans sa fameuse lettre de 1911 à WAUTERS « se trouver à ses côtés pour donner une forme concrète à ses rêves ». Il y est simplement pour assurer la rédaction et la traduction en anglais des instructions royales à STANLEY (2).

(1) Archives Min. Aff. Étr. Bruxelles. Papiers STRAUCH, n° 8. — La lettre suivante du dossier porte la date du 14 octobre 1879.

(2) A première vue, on serait tenté de faire ici une réserve. En effet, sans doute le Roi écrit-il sa note, sans doute indique-t-il à STRAUCH ce que celui-ci doit écrire, mais ne se pourrait-il pas que le contenu des notes royales ait été suggéré d'abord à LÉOPOLD II, ou ait été discuté durant une des audiences que le Roi accorda à STRAUCH ? Ne nous perdons pas dans des suppositions inutiles. Quiconque a suivi la constante unité des conceptions de LÉOPOLD II, telle qu'elle ressort des lettres que depuis 1860 il n'a cessé d'écrire à LAMBERMONT, sait que l'invariable tactique poursuivie par lui a toujours été d'obtenir « des concessions », des propriétés qui jouiraient du privilège d'exterritorialité et qui ne tomberaient pas sous un pouvoir politique métropolitain. Bien avant que STRAUCH ou BANNING aient suggéré cette idée, LÉOPOLD II y pensait déjà depuis longtemps. A supposer donc que STRAUCH lui ait proposé cette idée, comme il l'affirme dans sa fameuse lettre à WAUTERS, à supposer aussi que le Roi l'ait remercié de cette heureuse suggestion, n'en attribuons pas trop vite la primeur au collaborateur du Roi.

Ensuite, LÉOPOLD II n'était pas l'homme des lenteurs. D'un seul coup, sa clairvoyance devinait non seulement tout le profit qu'il pouvait tirer d'un événement ou d'un renseignement, mais également tout le danger qui pouvait en résulter pour son entreprise. Son attention sur ce point était toujours en éveil. Il était homme à comprendre à mi-mot ; une simple parole, une nuance même de la voix, une réaction sur la physionomie de son interlocuteur lui suffisaient pour deviner tout un monde d'idées et de projets. Ainsi, l'attitude du comte DE BRAZZA lui avait certainement révélé tout le danger que cet explorateur français pourrait faire courir à la mission politique dont STANLEY avait été chargé. THOMSON l'a bien noté lorsqu'il écrit :

« La mission de Stanley au Congo fut sérieusement menacée par la France. Un nouvel acteur était entré brusquement en scène en la personne du comte Savorgnan de Brazza. Afin de permettre l'exécution intégrale du programme primitif, avant même que cet explorateur énergique et patriote put planter le drapeau tricolore sur les lieux convoités, le long des rives du Congo, Léopold fut appelé à agir, et à agir rapidement » (1).

Cependant, induit en erreur par son interprétation des statuts du Comité d'études ainsi que de la portée de la lettre de STANLEY, perdant de vue les instructions nouvelles et définitives de caractère politique que STANLEY avait reçues et acceptées à Gibraltar en juillet 1879, et ne connaissant pas les lettres du Roi à STRAUCH que nous analysons, l'historien américain fait agir LÉOPOLD II bien plus lentement qu'il ne l'a fait en réalité. THOMSON pense que LÉOPOLD II se sentait entravé par le Comité d'études. Il n'en fut absolument rien. LÉOPOLD II ne devait pas attendre la dissolution de ce Comité pour

(1) THOMSON, *op. cit.*, p. 77. — « C'est probablement à cause d'une indiscretion de Brazza, lors de sa visite à Bruxelles, que Léopold avait pu prédire si justement la ligne de conduite future de l'explorateur français » (THOMSON, *op. cit.*, p. 83).

écarter des clauses qui le gênaient dans son action politique puisqu'elles ne s'y opposaient pas ; le Roi ne devait pas se sentir embarrassé d'agir avant de consulter le conseil du Comité, puisque le président du conseil était en droit de prendre les mesures d'exécution qu'il jugeait nécessaires. Aussi, la réaction de LÉOPOLD II aux nouvelles qu'il venait d'apprendre d'un SERPA PINTO, d'un DE BRAZZA, ne fut pas de délibérer avec le conseil du Comité, mais d'agir et de transmettre ses instructions à STANLEY.

LÉOPOLD II était même impatient. Il voulait contraindre les bureaux à se livrer à un travail forcé. Il insiste auprès de STRAUCH pour que la lettre à écrire à STANLEY puisse partir au plus vite.

Que contenait cette fameuse lettre ? Les papiers de STRAUCH ne contiennent pas la note du Roi dont la lettre du 16 août fait mention. STANLEY ne parle nulle part dans ses livres des lettres qu'il reçut de Bruxelles au début de son séjour dans le Bas-Congo.

De la correspondance du Roi avec STRAUCH, durant les mois de juin-août 1879, que nous venons de reproduire, il ressort que LÉOPOLD II écrivit alors deux notes à transmettre à STANLEY : la première, écrite le 27 juin, contenait des points à traiter avec le voyageur à la rencontre de Gibraltar ; la deuxième, écrite le 16 août, portait sur des choses à lui faire savoir.

Si les papiers de STRAUCH ne contiennent pas la note du Roi du 16 août 1879, nous pensons l'avoir trouvée dans un manuscrit de la main de M. NOTTE ⁽¹⁾, dont nous avons pu consulter le passage qui intéressait l'objet spécial de notre étude grâce à l'obligeance de l'archiviste du ministère des Colonies à Bruxelles ⁽²⁾.

(1) M. NOTTE avait été attaché dès le début au secrétariat général de l'Association internationale africaine. Il passa ensuite à l'Administration centrale de l'État indépendant du Congo et plus tard au département des Colonies.

(2) Nous exprimons ici notre vive gratitude à M. VAN GRIEKEN qui a bien

Ce manuscrit, encore inédit, est consacré aux deux voyages que STANLEY fit au Congo au service du roi LÉOPOLD II durant les années 1879-1884.

Après avoir rappelé que STANLEY était parti pour Zanzibar dans le but d'y engager des hommes de couleur pour son expédition au Congo, et qu'à son retour une entrevue avait été ménagée entre STRAUCH, GALEZOT et STANLEY à Gibraltar, le manuscrit de M. NOTTE poursuit sa relation des faits de la façon suivante :

Note du Roi pour Stanley.

« Des Missionnaires anglais cherchent à pénétrer au Congo par San Salvador avec l'intention d'aller à Stanley-Pool et de s'y établir. Ils sont venus à Bruxelles demander si M. Stanley ne voudrait pas les protéger. Le Roi a répondu qu'à titre de réciprocité, M. Stanley pourrait peut-être les aider dans le cas où ils se montreraient dociles aux conseils de M. Stanley et s'établiraient là où il le leur indiquerait. Si les Missionnaires achètent des terres directement aux indigènes, ils deviendront des concurrents. M. Stanley pourrait donner aux Missionnaires pour un long bail renouvelable et avantageux, des parties de terre dont il aurait obtenu la concession des chefs noirs. Ces Missionnaires pourraient devenir des auxiliaires; placés sur les terres du Comité, ils devraient respecter les règlements.

» Lorsque les trois stations seront fondées, il y aura moyen de les constituer en un État libre auquel viendraient se joindre les stations à fonder plus tard au delà des limites sur le Congo.

» Cette constitution en un État libre, quelque modeste qu'il soit dans l'origine, est nécessaire pour donner de la légalité à l'entreprise, pour lui donner une vraie existence et pour assurer sa durée dans l'ordre d'idées qui a donné naissance au Comité du Congo. Un État libre, surtout modeste à son origine, ne suscitera la jalousie d'aucun pays. Un État même très petit peut sur son territoire créer ou concéder les entreprises jugées utiles et y régler l'établissement des étrangers. Fondé au moyen des ressources du Comité du Congo, cet État lui demandera naturellement de lui désigner et ses lois, son chef, son délégué en Afrique

voulu nous autoriser à utiliser le passage précieux du manuscrit inédit de M. NOTTE qui est en sa possession. Ce travail de M. NOTTE, constitue, à nos yeux, l'œuvre historique la plus importante, parce que la mieux documentée, qui jusqu'à présent ait été écrite sur cette phase des débuts de l'œuvre africaine du roi LÉOPOLD II. Aussi estimons-nous que la publication du manuscrit de M. NOTTE rendrait le plus grand service à l'histoire du Congo.

et permettra ainsi au Comité d'assurer la prospérité et le développement de son œuvre. Les statuts du Comité portent qu'il veut fonder deux sociétés, une de transport, l'autre de commerce. Pour le moment, on ne trouverait pas un centime pour cette double création, qui du reste ne saurait jamais réussir dans cette forme ou une autre, si elle n'a pas de base. Le Roi, comme particulier, ne veut posséder que des propriétés en Afrique. La Belgique ne veut ni colonie, ni territoires. Il faut donc que M. Stanley achète ou se fasse concéder des territoires, y attire des indigènes et fasse proclamer l'indépendance de ses agglomérations sous la réserve du bon plaisir du Comité.

» Le Grand-Duché du Luxembourg est un petit État parfaitement prospère et indépendant de la Hollande quoique le Roi des Pays-Bas en soit Grand Duc.

» Liberia est un tout petit État, il est vrai qu'il a été formé par les Noirs américains et qu'il ne marche pas très bien.

» Sarawak à Bornéo est un tout petit État où il n'y a eu aucune immigration ; il est dirigé par une famille blanche, la famille Brook, qui n'a jamais eu l'appui d'aucun gouvernement et qui marche très bien.

» Gordon Pacha a créé des provinces nouvelles qui, en très peu de temps, ont donné un revenu considérablement supérieur à leurs dépenses. — Il est clair que si Gordon en avait reçu l'ordre, il eût constitué un État indépendant pouvant marcher, et ce que Gordon a pu faire, un homme comme Stanley ne saurait le regarder comme impossible.

» Les Hollandais liquidateurs de la N. A. V. n'ont pas jusqu'ici renoncé à faire partie du Comité d'études du Congo. On désire leur retraite, mais on ne presse rien afin de ne pas avoir à l'acheter. Ils ont l'air de réclamer au Comité d'études dix mille frs pour achat de terrains, trente mille francs pour hangars.

» Il serait très utile au Comité d'avoir l'avis de M. Stanley sur ces prétentions ainsi que sur la valeur des factoreries et sur la valeur de l'assistance éventuelle que ces établissements hollandais, dans leur état actuel, pourraient prêter au projet du Comité d'études.

» Les fonds du Comité d'études vont être épuisés ; il ne trouvera pas de nouveaux adhérents et alors le Roi lui offrira de se charger de continuer l'œuvre, se réservant par cela une liberté absolue.

» Le retour du « Barga » ⁽¹⁾ sans cargaison produit un mauvais effet ; il faudrait que Mr. Stanley mît le Comité en mesure de l'expli-

(1) Le *Barga* était un steamer appartenant à la C^{ie} Cockerill affrété par le Comité d'Études pour transporter d'Anvers au Congo le personnel, les bateaux et marchandises de l'expédition.

quer et de répondre à ceux qui y voient une preuve du peu d'avenir pour le commerce africain.

» Serpa Pinto est venu à Bruxelles; il s'est occupé ainsi que les Allemands à trouver une bonne route vers le Haut-Congo en partant des colonies portugaises.

» De Brazza et Ballay sont venus à Bruxelles. Ils s'efforceront de retourner au Gabon et à l'Ogooué; ils recevront 2.000 frs par an du Gouvernement français pour fonder une station française sur l'Ogooué dans le but de chercher à attirer ainsi le commerce du Haut-Congo et de tourner la difficulté des cataractes par une route oblique ».

La première question à résoudre est la suivante : Sommes-nous en présence d'une transcription fidèle du texte authentique de la note du Roi ? En dehors du titre qu'il donne à ce paragraphe, M. NOTTE ne fournit aucune indication à ce sujet.

Cependant nous sommes frappé de prime abord par la concordance évidente du contenu de la note avec celui des lettres royales à STRAUCH du 16 et 17 août 1879 : même contenu quant à l'attitude à observer à l'égard des missionnaires anglais, mêmes informations au sujet des Hollandais, de SERPA PINTO, du comte DE BRAZZA. Nous y retrouvons à plusieurs reprises presque les mêmes termes, qui ne peuvent provenir en l'occurrence que de la même plume royale. Enfin, c'est le style du Roi.

Remarquons en outre, sans vouloir pousser notre examen à fond en y englobant la totalité du manuscrit de M. NOTTE, que le travail de celui-ci semble nous livrer le contenu substantiel des dossiers de l'Administration centrale de l'État indépendant du Congo se rapportant aux deux voyages de STANLEY au Congo (1878-1884). Comme fonctionnaire, il a pu les compulsier. S'étant toujours complu dans les études historiques concernant le Congo, y ayant été mêlé dès le début, M. NOTTE se sera sans doute étonné de voir tant de légendes entourer les débuts de l'œuvre congolaise. C'est ainsi que

nous nous expliquons comment il en est venu à l'idée de retracer à son usage personnel la véritable histoire interne de l'entreprise de STANLEY au service du Roi. En somme, il a fait ce que STRAUCH a regretté de ne pas avoir réalisé ⁽¹⁾. M. NOTTE n'a pas transcrit textuellement toutes les pièces du dossier, il résume entre autre la lettre de STANLEY du 8 juillet. Mais nous pensons qu'il a dû copier littéralement et intégralement les notes personnelles et autographes du Roi qui se trouvaient dans les dossiers. L'importance de leur contenu, leur provenance, semblent bien expliquer pareille attitude. Cependant, comme nous le disions, M. NOTTE ne marque d'aucune façon qu'il transcrit textuellement.

L'auteur du manuscrit place la note du Roi avant la lettre de STANLEY à STRAUCH du 8 juillet 1879, dont il résume le contenu à la page suivante de son étude. Ici, M. NOTTE s'est trompé sur la date de la note royale. Son erreur peut facilement s'expliquer.

Nous avons vu que le Roi fit accompagner d'un billet daté les deux notes du 27 juin et du 16 août. Il n'avait très probablement pas apposé de date sur les feuilles des notes, puisque le texte autographe était rédigé en français et il devait être traduit en anglais, ce qui demandait un certain temps. Peut-être le texte définitif à envoyer à STANLEY reçut-il une date, nous ne le savons pas. Or, M. NOTTE rédigea son étude en 1894. A ce moment là, il ne disposait plus des lettres du Roi qui accompagnaient ces notes, car STRAUCH avait déjà longtemps quitté l'Administration centrale de l'État indépendant du Congo et il avait emporté dans ses papiers personnels les billets autographes du Roi que nous re-

(1) « Ce que j'ai regretté bien souvent et ce que je regrette plus encore, en ce moment, c'est de n'avoir pas pris la copie de la correspondance et des documents qui se rapporteraient à la création de l'État et qui auraient pu servir de bases à ses futurs historiens. Cela eût permis de faire justice à plus d'une légende » (Lettre de STRAUCH à WAUTERS, en date du 28 janvier 1910, citée par ce dernier dans *Le Mouvement géographique*, XXVIII, n° 25, 18 juin 1914, col. 308).

trouvons actuellement aux archives du ministère des Affaires étrangères (1). M. NOTTE se trouvait dès lors dans l'impossibilité de déterminer la date exacte de la pièce.

En tout cas, une analyse sommaire du contenu de la note devait porter M. NOTTE à la rattacher à l'entrevue de Gibraltar et spécialement à la lettre de STANLEY du 8 juillet 1879. Ainsi, il a pu estimer que cette note avait donné occasion à STANLEY d'écrire sa lettre, alors que la note du Roi fut en réalité une réponse à cette dernière.

M. NOTTE ne se sera pas livré à un examen minutieux pour déterminer la date exacte des audiences du Roi auxquelles la note fit allusion. Il aurait pu alors connaître le jour où le Roi avait reçu en juillet et en août 1879 SERPA PINTO, DE BRAZZA, les missionnaires anglais. Il n'avait qu'à consulter la partie non officielle du *Moniteur* (2), ou un des journaux bruxellois de l'époque. Ayant négligé ce petit examen, il a placé la note avant l'entrevue de Gibraltar qui eut lieu au début de juillet 1879, alors que les faits dont elle parle ont eu lieu à la fin de juillet et au mois d'août suivant. Erreur bien minime et facile à corriger, bien pardonnable aussi à celui qui nous a conservé un document aussi précieux.

Le contenu de cette note royale peut se diviser en quatre parties distinctes :

1. Les instructions concernant les missionnaires anglais ;
2. La réponse du Roi à la lettre du 8 juillet ;
3. L'attitude du Roi déterminée par la faillite de la compagnie hollandaise ;

(1) « Je ne possède aucun document susceptible de raviver ou de préciser mes souvenirs. En quittant le département de l'Intérieur du Congo, je n'ai pas emporté le plus petit bout de papier. Je ne le regrette pas, pénétré que je suis, que les archives appartiennent à l'État, qu'elles sont choses sacrées et qu'il n'est jamais permis d'en rien distraire » (Même lettre de STRAUCH à WAUTERS, *ibidem*).

(2) A propos de SERPA PINTO, voir *Le Moniteur belge*, 1^{er} août 1879, p. 2541.

4. Informations du Roi à la suite des différentes nouvelles qu'il a apprises depuis la rencontre de Gibraltar.

Comme l'indique la lettre du Roi à STRAUCH du 17 août, le texte primitif de la note royale a été complété par après dans sa partie relative aux projets de SERPA PINTO, des Allemands et des Français. M. NOTTE nous livre-t-il le texte primitif ou le texte complété ? Seul l'examen des pièces authentiques pourrait nous fournir une réponse pertinente.

ARTICLE QUATRIÈME.

L'analyse des instructions secrètes du mois d'août 1879.

Il ne nous reste plus qu'à instituer une analyse des différents points traités par le Roi dans cette note. Cet examen confirmera, espérons-nous, aussi bien l'authenticité du texte que notre façon d'interpréter les statuts du Comité d'études.

1. L'attitude à adopter à l'égard des missionnaires anglais.

LÉOPOLD II constate l'objectif géographique de l'expédition missionnaire anglaise : celui-ci n'est autre que la pénétration et l'occupation du bassin du Congo.

Le Roi relève la démarche faite par les ministres protestants auprès de lui. Ont-ils fait cette démarche de leur propre initiative ? Ont-ils été invités à venir à Bruxelles par le Roi, par le baron SOLVYNS au nom du Roi, par MACKINNON ? Ou bien ce dernier a-t-il de lui-même suggéré à ses compatriotes de faire cette visite ? C'est possible, mais nous n'avons aucune preuve qui nous force à opter entre ces différentes possibilités. En tout cas, cette démarche des missionnaires anglais avait

dans l'esprit du Roi une importance politique et diplomatique assez grande pour que nous n'excluions pas a priori que cette suggestion ait bien pu venir de lui. Même si l'initiative partait des missionnaires anglais, LÉOPOLD II a su en tirer tout son profit.

Dans la lettre à écrire à MACKINNON, d'après les instructions du Roi à STRAUCH en date du 17 août, il est dit : « que des missionnaires anglais sont venus me prier de chercher à établir de bons rapports entre STANLEY et eux ». A STANLEY le Roi fait écrire qu'ils sont venus lui « demander si STANLEY ne voudrait pas les protéger ». Démarche tout à fait naturelle et parfaitement conforme aux statuts du Comité d'études dont les parties contractantes étaient « déterminées par des vues essentiellement philanthropiques » (Art. 6) et agissaient « à un point de vue essentiellement philanthropique... dans l'intention d'étendre la civilisation... » (Préambule). Dans l'esprit des missionnaires anglais, leur démarche constitua probablement un hommage à LÉOPOLD II, le grand promoteur de la civilisation en Afrique, et une garantie de plus du succès de leur propre expédition.

Comment LÉOPOLD II les a-t-il reçus ? Quelle réponse leur a-t-il faite ? Quelles assurances leur a-t-il données ? Réception sans doute extrêmement cordiale et sympathique, avec promesse de les aider et espoir de voir régner une parfaite entente entre STANLEY et eux. Mais au fond, dans la réponse que le Roi donna aux missionnaires suivant sa note destinée à STANLEY, il y avait l'attitude de réserve et de prudent calcul de quelqu'un qui s'estimait déjà le Souverain absolu, le propriétaire chef de tout le bassin du Congo. Soyons certains que LÉOPOLD II aura bien eu soin d'employer des termes très mesurés et très nuancés dans sa conversation avec les ministres anglais. STRAUCH doit écrire à MACKINNON : « Je me suis montré disposé à l'essayer dans le cas où les missionnaires de leur côté voudraient à titre de

réciprocité se montrer déferents pour ce que STANLEY pourrait leur demander ». Si les missionnaires n'avaient pas bien compris le sens des paroles que le Roi leur avait adressées au cours de l'audience, MACKINNON le leur expliquerait bien. C'est probablement pour cette raison que le Roi fit écrire à celui-ci. Mais ce que LÉOPOLD II par prudence diplomatique avait dit aux missionnaires d'une façon extrêmement vague et nuancée, il le précisa froidement dans la note à STANLEY. Le Roi exigea des missionnaires anglais, à titre de réciprocité pour l'aide et la protection qu'ils recevraient de STANLEY, de se placer au Congo sous sa protection, de reconnaître son autorité, de suivre ses conseils, de ne contrarier en rien son action et de se faire ses auxiliaires zélés.

La déférence qu'il exigea d'eux en contrepartie impliquait spécialement qu'ils devaient se montrer dociles aux conseils de STANLEY et s'établir là où il le leur indiquerait.

Si les missionnaires anglais doivent se montrer dociles aux conseils de STANLEY, c'est que celui-ci doit les dissuader d'acheter directement des terres aux indigènes et leur conseiller de s'établir sur les concessions qu'il a obtenues des chefs, sur le terrain du Comité d'études. Là seulement il peut les protéger et leur venir efficacement en aide. C'est par sympathie pour leur œuvre, c'est dans leur propre intérêt, c'est en vertu des vues humanitaires du Comité d'études et de l'Association internationale africaine, c'est enfin en exécution des ordres formels du roi des Belges que STANLEY leur offrira son concours...

En signalant à STANLEY le danger de voir les missionnaires protestants anglais devenir des concurrents s'ils parviennent à acheter des terres directement aux indigènes, LÉOPOLD II laissa entendre qu'il devait s'opposer à tout prix à pareille menace, qu'il devait employer son ascendant sur les indigènes pour les empêcher

de vendre leurs terres à d'autre personnes que lui. Au cas où il n'aurait pas pu empêcher la chose, STANLEY devait sans doute faire en sorte que ces missionnaires abandonnent au plus tôt la partie. STANLEY trouverait toujours dans la multiplicité de sa tâche, dans le débordement et l'embouteillage des routes, dans la pénurie du personnel, des porteurs ou des travailleurs, dans l'urgence de travaux spéciaux ou dans l'état de sa santé ou de celle de ses hommes, un prétexte plausible pour justifier dans ce cas l'impossibilité de leur venir en aide. Laissés à eux-mêmes, sans aide ou protection de STANLEY, ils ne pourraient tenir longtemps leur position et viendraient bien vite se réfugier sous la protection des stations du Comité.

STANLEY devait surtout s'efforcer de gagner la sympathie des missionnaires protestants anglais par ses prévenances, ses libéralités, son aide. Il devait s'en faire des auxiliaires, leur offrir toutes sortes d'avantages pour les empêcher de se passer de lui, pour les tenir plus facilement sur le terrain des stations, pour les forcer en quelque sorte de le regarder, ainsi que le Comité qu'il représentait, comme leurs plus grands amis et leurs meilleurs soutiens. STANLEY devait convaincre les missionnaires anglais qu'ils travaillaient dans leur propre intérêt en favorisant son entreprise, et en la secondant au besoin.

Il devait leur rendre l'occupation d'un terrain dans les concessions du Comité d'études aussi facile que possible, il devait surtout faire en sorte que les missionnaires anglais s'y sentent vraiment à l'aise, n'aient aucune appréhension au sujet de la stabilité juridique de leur établissement sur les terres du Comité. Jamais pourtant il ne pourrait leur céder la propriété d'une partie des terres du Comité, mais il devait leur donner tous leurs apaisements en leur accordant la jouissance du terrain sous la formule juridique d'un long bail renouvelable

et avantageux, par exemple, pour 99 années à 1 F par an.

LÉOPOLD II craignait de voir les missionnaires protestants anglais devenir des concurrents, non pas sur le terrain purement religieux, puisque le Comité d'études était neutre tout comme l'Association internationale africaine et que sur ce terrain il ne pouvait être question pour LÉOPOLD II d'entrer en concurrence avec eux. Il ne les redoutait pas non plus sur le terrain scientifique, sauf en ce qui concernait l'étude des richesses du pays ou des voies d'accès vers l'intérieur. La science pure n'intéressait pas le Roi. La science appliquée et pratiquement applicable l'intéressait davantage. Il avait besoin d'un moyen pour surveiller et pour diriger les voyages et les futurs déplacements des missionnaires protestants anglais dans le bassin du Congo et aussi, le cas échéant, pour pouvoir en tirer lui-même le plus grand profit. A cette fin, il devait pouvoir placer ces missionnaires dans des conditions telles qu'ils fussent obligés d'observer en tout les règlements du Comité. Car, s'ils se sentaient trop indépendants et s'ils pouvaient se suffire entièrement à eux-mêmes à l'intérieur du pays, surtout au delà des cataractes de Yelala, s'ils pouvaient impunément se permettre de faire fi des règlements du Comité, ils travailleraient à leur guise dans le domaine de la science géographique, ils iraient et s'établiraient où ils voudraient, ils ne donneraient à STANLEY et à ses agents aucun renseignement ni aucune information géographique intéressante, ils les communiqueraient peut-être à d'autres qui chercheraient à occuper le terrain avant que STANLEY ait pu les devancer. LÉOPOLD II craignait aussi un peu leur concurrence sur le terrain commercial. Il pouvait bien attendre des pasteurs anglais qu'en tant que missionnaires ils se livrassent au Congo d'abord à leur tâche évangélisatrice avant de penser au trafic ; mais tout réaliste et tout bien informé

qu'il était, il n'avait oublié ni LIVINGSTONE ni CAMERON et avait certainement lu certains passages de leurs œuvres : il devait prévoir que sur le terrain commercial, il aurait toujours à craindre quelque chose. D'ailleurs d'après l'opinion courante de l'époque, surtout en Angleterre, le commerce honnête n'était-il pas le meilleur et le seul moyen efficace pour apporter la civilisation aux Noirs de l'Afrique centrale et pour y combattre l'esclavage et abolir la traite ? Enfin, le Roi craignait surtout de voir les missionnaires anglais devenir des concurrents sur le terrain politique. Il était trop fin diplomate, il avait trop bien étudié certains aspects de la colonisation européenne à l'époque moderne, pour ne pas savoir que le jour où des missionnaires protestants anglais seraient établis quelque part dans le bassin du Congo sur un terrain qu'ils étaient en droit de regarder légitimement et entièrement comme leur propriété, le jour où ils seraient propriétaires d'un lopin de terre dans cet immense « *no man's land* » de l'intérieur de l'Afrique, ce jour-là, ce lambeau de terre deviendrait l'embryon d'une colonie anglaise. Ce ne serait peut-être au début qu'un petit coin de terre occupé par des Anglais sur la vie et les biens desquels l'Angleterre veillerait au besoin avec un soin jaloux. Ces points occupés se multiplieraient et LÉOPOLD II savait tout l'effet politique que peut avoir sur l'imagination tant des foules que des diplomates le fait de pouvoir citer plusieurs endroits où vivent des hommes d'une même nationalité, quels que soient leur nombre ou leur importance. Ces coins de terre anglaise s'étant multipliés au centre de l'Afrique, ou bien Londres jugerait nécessaire d'y envoyer un agent diplomatique avec mission de veiller aux intérêts de ses nationaux, ou bien l'Angleterre prendrait toute la région sous sa protection en faisant de ce territoire un protectorat anglais..., et le rêve impérial de LÉOPOLD II s'évanouirait, à moins de trouver un moyen pour conjurer ce danger.

Ce n'est pas en tant que missionnaires ou protestants que les pasteurs de la Mission Baptiste de Londres sont désignés par LÉOPOLD II à STANLEY comme des concurrents possibles, mais uniquement en tant que sujets britanniques, en tant que missionnaires étrangers. Le Roi voulut prendre à leur égard les précautions que, déjà en 1879, son souci des intérêts belges en Afrique lui dictait comme indispensables.

Jadis, en 1876, bien avant l'ouverture même de la Conférence géographique de Bruxelles, BANNING avait écrit au Roi au sujet de son idée d'ériger des stations sans caractère national et sous l'égide d'une Association internationale. En tant que patriote éveillé, il avait des doutes ; il cherchait à discuter la chose avec le Roi. C'est pourquoi en terminant un rapport au Souverain, il tâchait d'attirer son attention sur ce point par cette réflexion : « Il restera du temps pour un examen ultérieur de la question des intérêts belges engagés dans l'entreprise » (1). Le Roi n'ayant pas réagi à cette suggestion, BANNING lui fit parvenir, la veille de l'ouverture de la conférence, un long mémoire dans lequel il exposait ses appréhensions sur le système international proposé par le Roi, parce qu'il ne lui semblait pas suffisamment garantir les intérêts belges. Il écrit :

« Le système européen laissera la Belgique revenir les mains vides d'une entreprise dont elle aura pris l'initiative... Le système européen implique la renonciation à tous les avantages politiques, moraux et économiques (qui peuvent en découler), il nous cache, il nous absorbe dans les grandes puissances. Pourquoi cela ? On n'a donné qu'une raison : l'esprit public ne veut pas d'acquisitions lointaines » (2).

BANNING a-t-il pensé la même chose à propos du Comité d'études du Haut-Congo ? Éprouva-t-il alors les mêmes appréhensions ? Nous ne le savons pas. Mais

(1) *Zaire*, VIII-3, 1954, p. 254.

(2) Papiers BANNING n° 29 (*Zaire*, VIII-3, 1954, pp. 263-264).

dans le premier paragraphe des instructions qui au mois d'août ou septembre 1879 partaient de Bruxelles à destination du Congo, BANNING aurait trouvé la réponse rassurante de LÉOPOLD II qui, bien mieux que quiconque, veillait aux intérêts belges en Afrique.

Si LÉOPOLD II se montre ici réservé et sur ses gardes envers les missionnaires de nationalité étrangère, ce n'est pas parce qu'il est hostile à l'évangélisation comme telle ou à la propagande protestante en particulier (1) ; c'est uniquement parce qu'il n'envisage l'œuvre de ces missionnaires, ainsi que leur présence dans le Bas-Congo et surtout dans le bassin du Congo que du seul point de vue politique ; c'est parce qu'il pèse le danger politique qu'ils représentent pour lui et son œuvre. L'attitude qu'il prescrit à STANLEY à leur égard, les avantages qu'il leur offre ou les précautions qu'il ordonne de prendre sont uniquement commandés de ce point de vue et dans ce but.

LÉOPOLD II se tient sur la réserve à l'égard des missionnaires protestants anglais, parce que, dès qu'il eut connaissance de cette initiative anglaise, il avait eu de sérieuses préoccupations à son sujet. Conçus en même temps, probablement à l'occasion des mêmes faits, certainement inspirés à leurs auteurs par un même sentiment philanthropique et national, ces deux projets, celui de sir ARTHINGTON tel qu'il avait été adopté par le comité directeur de la Mission baptiste de Londres et celui du roi LÉOPOLD II concrétisé dans la formule du Comité d'études du Haut-Congo, ne poursuivaient-ils

(1) Le 24 octobre 1876, LÉOPOLD II avait écrit à Jules DEVAUX après avoir lu le manuscrit de l'étude de BANNING : *L'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles* : « Je voudrais qu'il soit dit que si l'œuvre ne peut se charger elle-même de l'évangélisation, c'est qu'elle doit laisser cette tâche de l'évangélisation aux missionnaires. C'est la grande puissance morale qui détournera volontairement les Noirs des crimes que nous cherchons à empêcher par la création des stations. — Je ne trouve pas que le manuscrit appuie assez sur l'importance de l'évangélisation... » (Papiers BANNING, n° 29, copie de la note du Roi). Texte publié par GOSSART, E., Émile Banning et Léopold II (Lamertin, Bruxelles, 1920, pp. 90-91).

pas au fond un objectif politique analogue ? Le Roi devait tenir compte de cette éventualité.

Nous avons vu dans les pages précédentes que cette préoccupation était très vive chez LÉOPOLD II. C'est qu'il se souvenait sans doute de toutes les données que depuis 1875 il avait pu rassembler « dans ses archives noires » sur ce sujet délicat aussi important. Il se souvenait sans doute de la mentalité particulière des milieux protestants anglais que le baron LAMBERMONT lui avait décrite à la suite de sa mission spéciale à Londres en novembre 1876, et qu'on retrouvait fidèlement reproduite dans les colonnes du *Daily Telegraph* de l'époque. Il se souvenait surtout de l'esprit qui avait déterminé les Anglais à fonder leur *African Exploration Fund* et plus encore de celui qui avait inspiré les résolutions du meeting tenu à Londres à *Mansion House* en juillet 1877. Cette mentalité, qui était surtout vivace dans les milieux populaires et missionnaires de l'Angleterre protestante, constituait pour LÉOPOLD II un réel danger et lui faisait voir dans les missionnaires protestants anglais des concurrents possibles. Par les mesures qu'il prescrit à STANLEY, il ne fait que défendre ses intérêts et ceux de la Belgique au Congo et ne tend qu'à faire des ministres étrangers des auxiliaires loyaux et dévoués ⁽¹⁾.

Nous ne faisons ici qu'une analyse objective de la pensée de LÉOPOLD II telle que nous la trouvons exprimée dans sa note à STANLEY ; nous cherchons à saisir et à comprendre sa politique ⁽²⁾. Ce serait un intéressant

(1) Plus tard, LÉOPOLD II adopta une politique plus sévère à l'égard des missionnaires catholiques français. Si nous n'en parlons pas ici, c'est uniquement parce que nous n'étudions pas cette période. Quand, dans une étude ultérieure, nous aborderons ce sujet, nous le ferons avec toute la netteté désirable.

(2) Miss RUTH SLADE, qui étudie plus particulièrement l'histoire des missions protestantes du Congo, et qui présente en même temps que nous une étude sur cette histoire pour la période qui a précédé la proclamation de l'État Indépendant du Congo, nous fera connaître l'attitude concrète adoptée en Afrique par les missionnaires protestants anglais. Ce sujet dépasse les limites que nous nous

sujet d'étude que d'analyser comment STANLEY a exécuté les instructions de LÉOPOLD II. Mais ceci dépasse les limites que nous avons assignées à notre travail.

Nous disions que la réponse du Roi aux ministres protestants, ou plutôt ses instructions à STANLEY, sont celles d'un homme qui s'estime déjà en quelque sorte le Souverain absolu du Congo, le propriétaire-chef de tout le bassin de ce fleuve. Certes, le Roi ne parle que des parties de terre dont STANLEY aurait obtenu la concession des chefs ; mais dans son esprit, comme il ressort de la suite de sa note, ce ne sont pas seulement les trois stations initiales qu'il envisage, mais c'est tout l'immense territoire baigné par le fleuve Congo.

Ce sont des mesures d'exécution qu'il impose à STANLEY, une ligne de conduite à observer, mais en même temps c'est toute une politique qu'il formule.

Enfin, une dernière remarque. La première instruction que LÉOPOLD II fit envoyer à STANLEY au début de l'œuvre qui était en réalité le premier stade dans la fondation de l'État indépendant du Congo, cette première instruction avait trait à l'occupation et aux concessions des terres. Il est curieux de noter que les premiers décrets que le colonel DE WINTON promulgua à Banana en 1885, le jour même où il proclamait solennellement la naissance de l'État indépendant du Congo, ces premiers décrets avaient un objet analogue : ils se rapportaient aussi à l'occupation des terres. Singulière coïncidence, mais au fond, dans l'un et l'autre cas, mesure inspirée par le même souci, la même pensée.

sommes tracées. Ayant cependant étudié cette question dans les archives congolaises belges, nous attendons avec grand intérêt la publication de l'étude de cette jeune missionnaire protestante anglaise, parce que nous n'avons pas encore eu l'occasion de consulter ce travail.

2. La réponse du Roi à la lettre de Stanley du 8 juillet 1879.

Le Roi est satisfait des réflexions de STANLEY, en ce sens qu'elles lui permettent d'en tirer la conclusion pratique, à savoir le maintien du programme politique qu'il avait esquissé dans sa première note. Il exprime maintenant son idée avec toute la précision désirable.

« Lorsque les trois stations seront fondées, il y aura moyen de les constituer en un État libre » écrit-il. Cet État devra s'étendre sur toute la superficie du bassin du Congo.

Ensuite, le Roi développe sa thèse, et de ce fait, le document que nous produisons ici est d'une valeur inestimable. La constitution d'un État libre, quelque modeste qu'il soit à l'origine, est absolument indispensable pour trois raisons : d'abord pour donner de la légalité à l'entreprise dès le début, ensuite pour donner à celle-ci une existence stable et enfin pour assurer la durée de l'entreprise « dans l'ordre d'idées qui a donné naissance au Comité du Congo ». Ce ne sont pas des raisons théoriques qu'indique le Roi, mais des fins concrètes à atteindre.

Il a bien calculé son jeu. « Un État libre, surtout modeste à son origine, ne suscitera la jalousie d'aucun pays ». On ne prendra pas l'affaire très au sérieux, on ne deviendra peut-être pas les énormes possibilités auxquelles ce petit État donnerait naissance. Un État, même très petit, peut exercer sur son territoire toutes les prérogatives de la souveraineté aussi bien qu'un puissant État sur une immense étendue. Du fait même de la constitution de cet État, toutes les autres puissances coloniales se voient frustrées de la possession du bassin du Congo !

La question des deux sociétés à fonder, dont parlent les statuts, est secondaire ; ce qui importe avant tout, c'est d'établir « la base » qui « permettra au Comité d'assurer la prospérité et le développement de son œuvre ».

1°/ Solitude - Wilbad pastor 11 juin
1861
Cher Monsieur
Lambermont.

Quand on étudie l'état
actuel de monde on se
mettant à son point
de vue (développement celui
de l. Relig.) on trouve
qu'il y a presque partout il
reste un infini de points
ouverts à notre activité
future.

Le Major Paffant doit
vous avoir demandé par
un de ses documents chinois
fort curieux. L'œuvre

FIG. 12. — Lettre du duc de Brabant à LAMBERMONT (11 juin 1861). — Projet d'établissement à la Plata, 1861 [Arch. Min. Aff. Étr. — Papiers laissés par le baron LAMBERMONT (ordre systématique), vol. V, sect. 8].

appelle votre attention
 sur les autres arguties
 Uruguay, Buenos Ayres,
 Paraguay & c. & c.
 Il y a là tout un monde
 de subtilités et s'en
 richit même qui attend
 et espère après l'exploitabilité
 européenne.
 Avec vous les contacts
 intellectuels dans ce pays?
 Quels sont ces faits? Qui?
 travers le bar un composé
 son, commerce et la

commerce et la politique?
 Avec vous les traits
 de commerce et s'arrêter
 avec ce état?
 On peut attendre pour
 toute la liberté de commerce
 du Paraguay, le Brésil
 et l'Uruguay. Cette liberté
 est assurée aux puissances
 anglaise, Française et Américaine
 depuis 1855. Avec vous
 toujours à vous la présence?
 Je voudrais avec les
 renseignements politiques
 sur les gouvernements et
 le pays dont il s'agit.

M. A. L. Lambert

FIG. 13. — Lettre du duc de Brabant à LAMBERMONT, suite (11 juin 1861). —
 Projet d'établissement à la Plata, 1861 [Arch. Min. Aff. Étr., — Papiers laissés
 par le baron LAMBERMONT (ordre systématique), vol. V, sect. 8].

républicain. Le ministère
 spécialement le commerce
régulier s'écarter Rios et
 le tout petit St de Mark
Garcia au complément de
 l'Uruguay et du Caracas
 à qui est cette St ? par
 ou l'achète et ; stallin —
 peut être sous le projet
maré de Rio de Relye.
 Il ne sera pas possible
 fonder peut-être un
 information sur revenu
 et impôt, ni par annon
 ou travail pour notre but.

2. Le département de affaires
étrangères ou projet avec
embargo sur ce projet
 il faudrait profiter de
 l'occasion de voyage pour
 y envoyer quelqu'un de
très intelligent. Le non
 à l'avance pas de travail et
projet ou lettre s'en conclure.

En 1832 le 5 Novembre
 la Bolivie a accordé au
citoyen Mansuel Luís de Olivera
 — tout projet sur faute
 ou la recherche le vast terre
de Orizaba de une étendue de
900 lieues quarrés de terrain.

FIG. 14. — Lettre du duc de Brabant à LAMBERMONT, suite (11 juin 1861). —
 Projet d'établissement à la Plata, 1861 [Arch. Min. Aff. Étr., — Papiers laissés
 par le baron LAMBERMONT (ordre systématique), vol. V, sect. 8].

superficie equivalente à celle
 de Hauser et de la base
 réunie.

Cette concession magnifique
 faite sur le haut Baraguay
 dans la région de Ha et
 de Diamant avait pour
 but d'engager le citoyen
 Olindon précité à établir
 un pont au remplacement de
 L'Hayens et du Baraguay.

La somme de 50 ans est
 payée sur le pont Olindon.

Il meurt curieux de savoir

ce qu'est devenu cet affairé
 L. & le citoyen Olindon
 et vicars ? L'air affairé
 prospère au ciel sans nuage.

Vous voyez par cet exemple
 que si on veut plus
 facile que de donner dans
 le état argentines parfaite
 de tout tenir 3 ou 4 fois plus
 comme la République.

Je voudrais offrir à
 l'homme d'aujourd'hui
 une page ; l'exemple
 que vous m'avez donné

FIG. 15. — Lettre du duc de Brabant à LAMBERMONT, suite (11 juin 1861). —
 Projet d'établissement à la Plata, 1861 [Arch. Min. Aff. Étr. — Papiers laissés
 par le baron LAMBERMONT (ordre systématique), vol. V, sect. 8].

Vous voudriez la justice
pour moi — parler à mon
retour.

Je propose en allemand le
texte de la loi Balcisienne —
fautive de la loi — et l'indique
Veuillez regarder avec la
commission et l'impression confidentielle
et un autre comme toujours
Veuillez lui adresser
L'imp. etc.

N. A. E. Archives

FIG. 16. — Lettre du duc de Brabant à LAMBERMONT, suite (11 juin 1861). —
Projet d'établissement à la Plata, 1861 [Arch. Min. Aff. Étr. — Papiers laissés
par le baron LAMBERMONT (ordre systématique), vol. V, sect. 8].

Sans cette base indispensable, il est impossible de faire œuvre durable, même au point de vue commercial.

Certes, c'est le Comité du Congo qui désignera les lois, le chef et le gouverneur de cet État projeté. Celui-ci sera une création de ce Comité. Mais ce chef ne sera autre que le Roi, non pas en tant que roi constitutionnel de la Belgique, mais « *comme particulier* ». En plus, LÉOPOLD II veut être le propriétaire unique de cet État. Et c'est ici que la faillite de la maison hollandaise lui a rendu le plus heureux service, en lui procurant l'occasion de dissoudre le Comité et de le reprendre en même temps, c'est-à-dire de se substituer seul au nombre des divers souscripteurs. Le Roi insiste encore une fois sur le fait qu'il ne s'agit pas de la création d'une colonie belge. Il veut des propriétés personnelles à lui seul, comme homme privé (1).

(1) Une lettre du duc de Brabant à LAMBERMONT, écrite en 1861, nous révèle toute la pensée que LÉOPOLD II eut en 1879 en voulant s'assurer l'acquisition de propriétés personnelles au Congo. Voici les passages principaux de cette lettre capitale :

« Solitude Wilbad Gastein, 11 juin 1861.

» Cher Monsieur Lambermont,

» Quand on étudie l'état actuel du monde en se mettant à mon point de vue (développement extérieur de la Belgique), on trouve que presque partout il reste une infinité de portes ouvertes à notre *activité future*.

» Le major Goffinet doit vous avoir demandé pour moi un document chinois fort curieux. Je viens aujourd'hui appeler votre attention sur les contrées Argentines : Uruguay, Buenos-Ayres, Paraguay, etc.

» Il y a là tout un monde d'une fertilité et d'une richesse inouïes qui attend et aspire après l'exploitation européenne.

» ... Je m'intéresse spécialement à la *Province Argentine d'Entre Rios* et à la toute petite île de *Martin Garcia* au confluent de l'Uruguay et de Parana. *A qui est cette île ? Pourrait-on l'acheter et y établir un port franc sous la protection morale du Roi des Belges ?*

» Il va sans dire qu'il faudra prendre toutes ces informations avec réserve et adresse, ne pas avouer ni laisser percer notre but...

» En 1832, le 5 novembre, la Bolivie a accordé au citoyen Manuel Louis de Olin-den en toute propriété *avec faculté de la revendre* la vaste province d'*Otuquis d'une étendue de 900 lieues géographiques carrées*, superficie équivalent à celle du Hanovre et de la Saxe réunis.

» Cette concession magnifique située sur le haut Paraguay dans la région de l'or et des diamants avait pour but d'engager le citoyen Olin-den précité à établir un port au confluent de l'Otuquis et du Paraguay.

« Il faut donc que Stanley achète ou se fasse concéder des territoires, y attire des indigènes et fasse proclamer l'indépendance des agglomérations sous la réserve du bon plaisir du Comité » qui ne sera bientôt plus que le Roi en personne.

Suit alors une chaleureuse exhortation à l'adresse de STANLEY de ne plus regarder cette idée comme « d'une réalisation beaucoup plus difficile encore que celle de la création d'une colonie belge », ou comme « une folie ». Le Roi cite l'exemple du Grand-Duché du Luxembourg, de Liberia, de Sarawak. Il excite surtout l'amour-propre de STANLEY en lui montrant l'exemple de GORDON qui crée des provinces égyptiennes au cœur même de l'Afrique au nord des grands lacs. « Il est clair que si Gordon en avait reçu l'ordre, il eût constitué un État indépendant pouvant marcher, et ce que Gordon a pu faire, un homme comme Stanley ne saurait le regarder comme impossible ! »

Nous laissons aux spécialistes du droit le soin de commenter la thèse et les idées du Roi. Nous nous contentons simplement de noter que le document que nous produisons oblige les historiens à revoir leur exposé des débuts de la fondation de l'État indépendant du Congo et l'in-

» Les revenus du port étaient pendant 50 ans cédés au dit citoyen Olinden.

» Il serait curieux de savoir ce qu'est devenue cette affaire ? Si le citoyen Olinden est vivant ? Si ses affaires prospèrent ou s'il veut vendre ?

» Vous voyez par cet exemple que rien ne serait plus facile que de devenir dans les États argentins propriétaire de territoires 3 ou 4 fois grands comme la Belgique.

» *Je voudrais offrir un domaine de ce genre à mon pays ; je compte que Vous m'aidez et que Vous étudiez la question pour m'en parler à mon retour...*

» Veuillez regarder cette lettre comme extrêmement confidentielle et me croire comme toujours,

Votre très affectionné,
LÉOPOLD ».

(Archives du Min. Aff. Étr. Bruxelles. Papiers LAMBERMONT, t. V, section 8, Projet d'établissement à la Plata, 1861). Nous ayons nous-même souligné la dernière phrase.

terprétation qu'on s'est toujours plu à donner aux statuts du Comité d'études du Haut-Congo.

Nous ne pouvons terminer ce paragraphe sans nous demander comment STRAUCH, qui avait transcrit cette note du Roi, ne s'en est pas souvenu en 1911 ! Il est vrai qu'il n'en possédait plus le texte à cette époque. Les événements dataient alors de plus de trente ans ; la mémoire du vieux général s'était probablement déjà affaiblie ; son cœur était un peu aigri de l'oubli où il était tombé et de l'espèce de disgrâce qu'il avait encourue auprès du Roi après sa démission en 1888. On se demande comment STRAUCH, qui avait assisté à l'essor du génie de LÉOPOLD II, a pu écrire : « Le Roi était fort ignorant... il manquait d'instruction » (1) et le brave vieux général jugeait le Roi génial incapable d'apprécier la valeur juridique et diplomatique des termes des statuts du Comité d'études et la portée de ses propres idées et paroles ! On est stupéfait de trouver sous la plume de STRAUCH de pareilles considérations, qui nuisent bien plus à la mémoire de l'ancien collaborateur du Roi qu'elles n'entachent celle de ce dernier ! STRAUCH a eu tort d'écrire cette lettre à WAUTERS et de s'être laissé entraîner dans le sillage de celui-ci. WAUTERS a rendu un mauvais service à la mémoire de STRAUCH en divulguant la lettre que celui-ci lui avait écrite. Par son zèle intempestif à amplifier la part que les collaborateurs du Roi avaient eue dans la réalisation de l'œuvre congolaise, WAUTERS a su toucher le cœur du vieux général, qui s'est livré à lui. Le sens critique et avisé, la froide objectivité du jugement, l'extrême prudence d'appréciation et enfin l'inaltérable sérénité d'esprit et de cœur, qualités indispensables à tout historien qui veut traiter une question des plus délicates d'une œuvre d'envergure qui a dû

(1) WAUTERS renchérit encore en écrivant : « Il était ignorant des choses de la géographie, des enseignements de l'histoire et de la science du droit international » (*Le Mouvement géographique*, XXVIII, n° 25, 18 juin 1911, col. 310).

être conçue, naître et grandir dans le secret le plus absolu, ces qualités, WAUTERS ne les a pas eues. Ce fut sa malchance plutôt que sa faute. Comme historien du Congo et de la politique congolaise du Roi, il déchoit dans son interprétation des faits. Les travaux des historiens plus récents, pour autant qu'ils suivent WAUTERS dans l'exposé des débuts de l'œuvre africaine du Roi, doivent être révisés.

3. L'attitude du Roi à l'égard de la faillite de la maison hollandaise.

Au moment où le Roi écrit sa note, les Hollandais ne se sont pas encore retirés du Comité d'études. Le Roi désire leur retraite, il ne le cache pas, mais il ne presse rien. Il est trop diplomate pour cela, plus diplomate que SANFORD. Il attend, il étudie et réfléchit. Il agira au moment opportun. Il est prudent ; c'est pourquoi il prend les informations nécessaires auprès de STANLEY.

Son plan d'action cependant est déjà au point : « Les fonds du Comité d'études vont être épuisés ; il ne trouvera pas de nouveaux adhérents et alors le Roi offrira de se charger de continuer l'œuvre, se réservant par cela une liberté absolue ! » THOMSON nous a révélé la lettre que SANFORD écrivait dans ce sens au Roi le 1^{er} juin 1879, « tout en ignorant si Léopold II avait aperçu les conséquences possibles de la faillite » (1). Nous pouvons être certains que depuis la constitution du Comité d'études, le Roi avait son plan à lui pour se substituer un jour au groupe des souscripteurs. Au moment opportun, il agirait non pas poussé par les mêmes motifs qui avaient inspiré SANFORD à présenter sa proposition au Roi, mais uniquement en vue de s'assurer le fruit de son travail, en vue de devenir propriétaire unique du Congo et de pouvoir y agir avec une liberté absolue.

(1) *Congo*, 1931, I, p. 180.

4. Les informations du Roi.

STRAUCH, dans sa lettre à SANFORD en date du 22 août 1879, nous explique l'affaire de Sierra Leone (1). On se livre à toute sorte de commentaires dans la presse sur le bateau qui apporte les hommes et le matériel de l'expédition à Banana. Il doit y avoir concordance entre la version de STANLEY et celle qu'on donnera à Bruxelles. L'explorateur doit donner son avis.

Les renseignements que le Roi fournit à STANLEY à propos des efforts des Portugais, des Allemands et des Français, doivent le mettre sur ses gardes. Il doit aller vite pour ne pas être devancé ! Ce n'est donc pas dans la lettre du 30 décembre 1879 de STRAUCH à STANLEY (2) que pour la première fois il fut fait allusion aux projets et à la dangereuse concurrence du comte DE BRAZZA !

Il nous reste à conclure cette analyse de la note du Roi à STANLEY en souhaitant qu'un jour nous puissions prendre connaissance de la réponse de ce dernier, et même de toute la correspondance qui fut échangée durant son premier terme au Congo entre le chef de l'expédition et les bureaux de Bruxelles. Avant d'avoir cette documentation, les historiens doivent être prudents dans leur appréciation des faits et des hommes (3).

ARTICLE CINQUIÈME.

Un projet politique de Léopold II relatif à l'Est africain.

Nous avons vu que dans sa note du mois d'août 1879 à STANLEY, le Roi évoqua la figure de GORDON. « Si

(1) *Congo*, 1931, I, pp. 184-185.

(2) *Le Mouvement géographique*, 1911, p. 309. — THOMSON, *op. cit.*, p. 81.

(3) C'est surtout pour cette raison que le manuscrit de M. NOTTE revêt une si grande importance. Il réserve plus d'une surprise aux historiens.

Gordon en avait reçu l'ordre, écrit-il, il eût constitué un État indépendant pouvant marcher ».

Or, ce ne fut pas là une hypothèse purement platonique. LÉOPOLD II était un parfait connaisseur d'hommes. Il avait suivi l'œuvre du colonel GORDON, il apprécia la valeur de cet officier, son sens d'organisateur. LÉOPOLD II cherchait des hommes, comme il l'écrivait dans sa lettre à STRAUCH le 30 juillet 1879. Il venait de proposer à DE BRAZZA d'entrer à son service, mais il essuya un refus un peu hautain.

La lutte pour atteindre le premier le Pool au-delà des cataractes serait serrée, vu la compétition qui s'y faisait jour. Il fallait être prêt pour parer à toute éventualité. Si l'accès vers le bassin du Congo lui était coupé par l'Ouest, le Roi le chercherait alors du côté de l'Est. Laisserait-il tomber STANLEY et l'essayerait-il avec... GORDON ? En tout cas, il fallait y songer dès maintenant et tâcher d'engager cet homme de valeur. Des pourparlers en ce sens furent entamés avec MACKINNON. C'est du moins de cette manière que nous interprétons les démarches dont parlent deux lettres du Roi à STRAUCH datant du mois d'octobre.

Confidentielle.

« 14 octobre 1879.

» Cher Monsieur Strauch,

» ...Quant au colonel Gordon, certainement il ne saurait être question de le mettre sous aucun chef. Ce qu'il serait bon de savoir, c'est s'il accepterait d'entrer en notre service pour être employé en Afrique selon nos intérêts avec le paiement qu'il recevait du Khédivé (1.500 £. s. par an), principalement pour fonder et diriger une ligne de stations à constituer de façon à ce qu'elles puissent rapidement se suffire à elles-mêmes partant de la côte Est et pouvant aller jusque dans le Haut-Congo et... » (1).

(1) Archives Min. Aff. étr. Bruxelles, Papiers STRAUCH, n° 9.

Ici finit malheureusement le texte, le reste de la lettre étant perdu.

Cinq jours après, le Roi revient sur le même sujet.

« 19 octobre 1879. »

» Cher Monsieur Strauch,

» Peut-être pourriez-vous écrire à M. Mackinnon que s'il trouve que ce que nous offrons à l'activité du colonel Gordon n'est pas suffisant pour le tenter, que s'il redoutait que le colonel Gordon ne voudrait pas se contenter de créer une ligne de stations, de faire comprendre au colonel Gordon que la fondation de stations peut mener à toute sortes d'entreprises dont elle est toujours le premier pas obligé. La fondation de stations entraîne la reconnaissance et l'étude du pays, des essais de culture, peut-être de commerce, certainement des moyens de transport, puisque nous voulons apprivoiser des éléphants ⁽¹⁾.

» Si M. Mackinnon jugeait bon de donner ainsi un peu plus d'ampleur à notre programme, il devrait seulement avoir bien soin d'employer le futur, de parler le moins possible du présent.

» La lettre à M. Mackinnon est délicate à faire, il a commencé une route, il veut peut-être la continuer, il veut fonder un port. Nous ne devons pas nous poser en concurrents possibles tout en cherchant à captiver le colonel Gordon et lui offrir un programme important.

» Votre affectionné

(s.) Léopold » ⁽²⁾.

Heureusement, il ne sera pas nécessaire de tenter une entreprise dans l'Est africain ; STANLEY réussira à l'Ouest. Cependant les pourparlers avec GORDON continueront jusqu'au jour où le gouvernement britannique réservera à ses propres fins l'activité du Colonel.

Mais le fait de voir LÉOPOLD II, déjà en octobre 1879, penser à une expédition dans l'Est analogue à celle de STANLEY, et cela certainement aussi dans le même but

(1) « Le projet d'apprivoiser des éléphants, dont parle le Roi dans cette lettre, tenait un peu de la ruse de guerre : Stanley étant sur le fleuve, au delà des cataractes, sur le « pool », occupé à monter les petits steamers destinés à sa nouvelle expédition, il était bon de détourner l'attention » (DAYE, P., Léopold II, p. 171)

(2) Archives Min. Aff. étr. Bruxelles, Papiers STRAUCH, n° 10.

politique, ce fait démontre que dès cette époque le Roi avait la ferme volonté d'acquérir tout le bassin du Congo.

Programme politique formidable ! Le roi d'un petit pays se proposait de conquérir pacifiquement à l'aide de ses propres ressources personnelles tout l'immense bassin du Congo ! Ce qui était d'abord une folie pour STANLEY est devenu une réalité magnifique ! La gloire en revient d'abord au Roi, et en second lieu à STANLEY ! Le Roi conçut l'entreprise ; il menait les tractations diplomatiques en Europe. STANLEY l'exécuta en Afrique ! De la collaboration de ces deux volontés, de ces énergies, de ces deux hommes, est né l'empire colonial belge.

ÉPILOGUE

Nous pouvons être bref dans la conclusion de notre travail. Comme nous le disions dans notre introduction, nous avons voulu ouvrir une discussion qui, à notre avis, conduira à la révision des premiers chapitres de l'histoire de l'œuvre africaine du roi LÉOPOLD II.

La tâche des historiens est d'abord de rassembler les matériaux nécessaires qui permettent de reconstituer les faits dans leur réalité historique, d'établir les relations de cause à effet qui ont déterminé le cours des événements, de déceler les motifs qui ont inspiré les principaux agents, de mettre à jour les idées qui les ont guidés, les desseins qu'ils ont poursuivis, la voie qu'ils ont choisie pour arriver à leur fin.

« L'histoire détaillée des origines du Congo belge commence seulement à sortir de l'obscurité où elle a été volontairement laissée », écrivait justement le comte L. DE LICHTERVELDE ⁽¹⁾. Nous avons voulu contribuer pour une modeste part à faire progresser cette étude.

Nous sommes convaincu que l'exposé analytique et détaillé des origines de l'œuvre africaine de LÉOPOLD II ne fera que grandir la figure éminente du Roi. Elle révélera la prépondérance de son action personnelle ; cette étude justifiera sa conduite, elle fera mieux connaître sa politique coloniale.

Les principes de celle-ci restent d'une indéniable actualité. Aussi, dans l'intérêt même de l'œuvre belge au Congo, aucune étude ne semble être plus utile et plus

(1) DE LICHTERVELDE, L. (comte), Léopold II, p. 155.

nécessaire que celle de cette politique coloniale de LÉOPOLD II dominée entièrement par le souci des intérêts tant des Belges que des Congolais.

Les Belges ont eu un roi génial en la personne de Léopold II. Puissent-ils, dans la continuation de son œuvre en Afrique, se souvenir toujours des grandes leçons de sa politique coloniale.

Nos frères congolais ont eu un Colonisateur aussi génial que généreux en la personne de LÉOPOLD II, roi des Belges. Puissent-ils toujours se souvenir que leurs intérêts ne seront jamais mieux garantis que par la fidélité des Belges à la politique coloniale de celui qui leur légua son œuvre congolaise.

SOURCES ET RÉFÉRENCES

I. Dépôts belges d'archives congolaises que nous avons consultés.

A. — Archives du Ministère des Affaires Étrangères à Bruxelles.

1. — Documents et Correspondance. Afrique. Conférence géographique de Bruxelles et Association internationale africaine. 1876-1884. (C. G. B.)
2. — Documents et Correspondance. Afrique. Association internationale du Congo. Vol. I. (1878-1882). (A. I. C.)
3. — Papiers laissés par le baron Lambermont. (Collection de documents classés en ordre systématique). (L. O. S.)
4. — Papiers Lambermont. (Collection de documents classés en ordre chronologique). (L. O. C.)
5. — Papiers Strauch. (Collection de documents classés en ordre chronologique). (S.)
6. — Correspondance et Documents. Afrique australe britannique vol. I (1839-1878). (A. F. 5)
7. — Correspondance et Documents. Afrique. Possessions portugaises.
8. — Correspondance diplomatique. Légation de Belgique au Portugal. vol. XI (1865-1868) ; (vol. XII (1869-1870) ; vol. XIII (1871-1874) ; vol. XIV (1875-1880).
9. — Correspondance diplomatique. Légation de Belgique en Angleterre.
10. — Supplément. Correspondance diplomatique. Légations de Belgique. 3 volumes.
11. — Colonisation belge. Dossiers n^{os} 2030 jusqu'à 2036.

B. — Archives du Ministère des Colonies à Bruxelles.

Manuscrit de M. NOTTE consacré à la relation des deux voyages effectués par Stanley au Congo au service du Roi Léopold II. (M. N.)

C. — Archives générales du Royaume à Bruxelles.

1. — Papiers du baron Émile de Borchgrave. (E. D. B.)
2. — Papiers d'Émile Banning. (E. B.)
3. — Papiers du baron Ed. van Eetvelde.

D. — Archives de l'Institut Royal Colonial Belge à Bruxelles.

1. — Dossier du baron J. Greindl. (J. G.)
2. — Supplément au dossier du baron J. Greindl. (J. G.)

II. Bibliographie.

Nous ne citons ici que les publications que nous avons employées dans notre travail.

A. Revues et publications périodiques.

Année géographique.

Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique.

Bulletin de la Société de géographie de Marseille.

Bulletin de la Société de géographie de Paris.

Bulletin des séances de l'Institut Royal Colonial Belge.

Geographical Magazine.

La Revue nationale.

Le Globe. Journal de la Société de géographie de Genève.

Le Moniteur industriel.

Le Mouvement géographique.

Le Tour du monde.

L'Explorateur géographique et commercial, qui devient, en 1877, *L'Exploration*.

Missions catholiques.

Mittheilungen aus Justus Perthes Geographischer Anstalt über wichtige neue Erforschungen auf den Gesamtgebiete der Geographie, von Dr A. Petermann.

Proceedings of the Royal Geographical Society of London.

Revue générale.

Revue maritime et coloniale.

Zaire.

B. Livres et articles.

***, Aus den Archiven des belgischen Kolonialministeriums (Berlin, 1^e Folge, 1918).

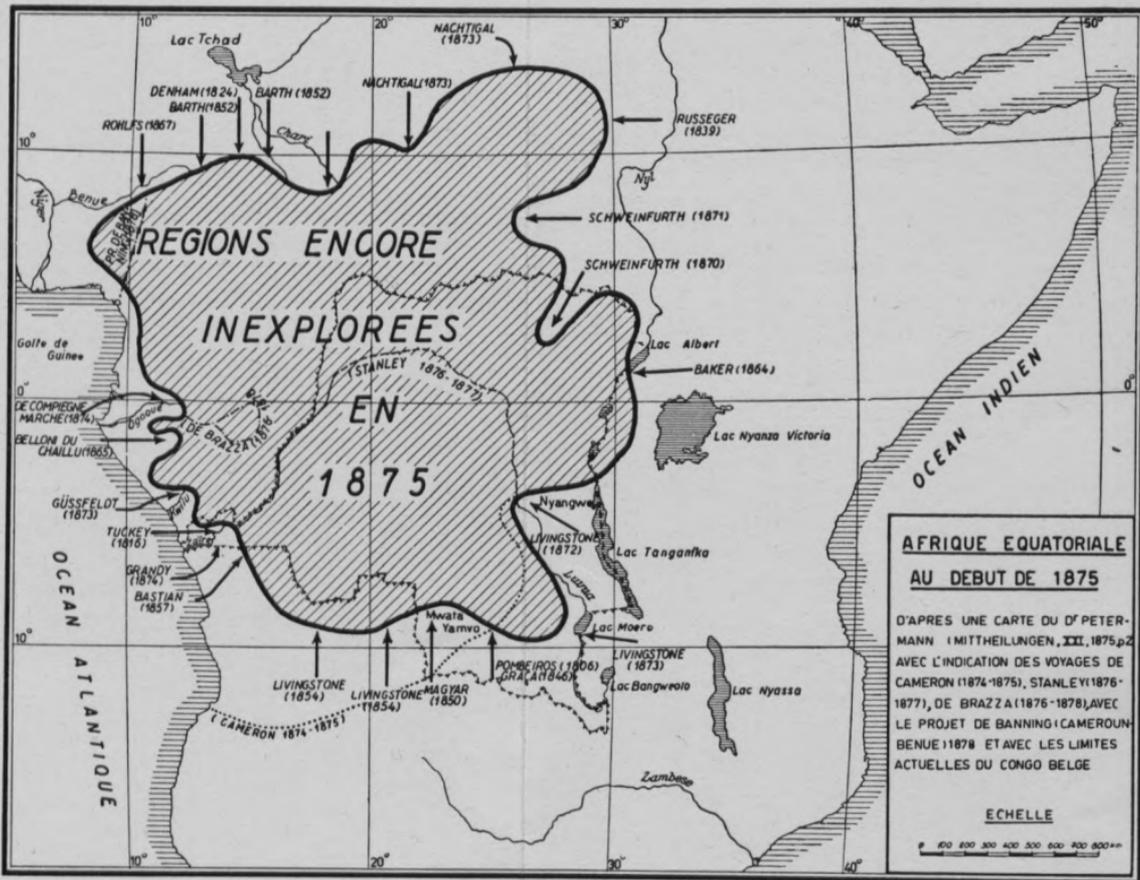
BANNING, E., *L'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles* (Maquardt, Bruxelles, 1877 ; deuxième édition 1878). Traduction anglaise par R. H. Major, éditée chez Sampson et C^{ie}, London, 1877.

BANNING, E., *La navigation du Congo* par Stanley (*Athenaeum belge*, I-1, 6 janvier 1878, pp. 4-6).

- (BANNING, E.) UN BELGE. La Question africaine (*Le Moniteur industriel*, 26 octobre 1882).
- BEYENS, EUG. (baron), Souvenirs sur Léopold II et la cour de Belgique (*Revue Générale*, 15 mai et 15 juin 1932, pp. 537-553 ; 707-727).
- BEYENS, EUG. (baron), La question africaine (Bruxelles, 1918).
- Biographie Coloniale Belge (Institut Royal Colonial Belge, Bruxelles I, 1948 ; II, 1951 ; III, 1952).
- BOILLOT-ROBERT, J., Léopold II et le Congo (Attinger frères, s. d.)
- BRIALMONT, A., Préface au livre posthume d'É. BANNING. Réflexions morales et politiques (Spineux, Bruxelles, 1899). La même étude a paru dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 1900, pp. 81-149).
- ***, A Messieurs les membres de la Commission appelée à décider de l'avenir de la marine militaire. Réflexions sur le service que ce corps est destiné à rendre à la Belgique, par un officier de l'Armée (= BRIALMONT, A.), (Davely, Ostende, 1855).
- ***, Complément de l'œuvre de 1830. Établissements à créer dans les pays transatlantiques. Avenir du commerce et de l'industrie belge (Muquardt, Bruxelles, 1860) (= BRIALMONT, A.).
- ***, De la marine militaire dans ses rapports avec le commerce maritime, par un officier de la marine (1831) (= sous l'inspiration de BRIALMONT, A.).
- ***, Projet de réorganisation de la marine militaire belge par un officier du génie (J. Jouan, Anvers, 1855) (= BRIALMONT, A.).
- ***, Réflexions sur la marine militaire belge (1855) (= BRIALMONT, A.).
- ***, Utilité d'une marine militaire belge (1855) (= BRIALMONT, A.).
- BRUHAT, Émile Banning, dans « Les Techniciens de la Colonisation » (XIX^e et XX^e siècles) (Presses Universitaires de France, Paris, 1946).
- CAMERON, V. L., A travers l'Afrique. Traduction par M^{me} H. Loreau (Hachette, Paris, 1881).
- CARTON DE WIART, E., (comte), Léopold II. Souvenirs des dernières années (Goemaere, Bruxelles, 1944).
- CORNET, R. J., Katanga (Cuypers, Bruxelles, 1944).
- CORNET, R. J., Maniema (Cuypers, Bruxelles, 1952).
- CROKAERT, P., Brialmont, Éloge et Mémoires (Lesigne, Bruxelles, 1925, in-4^o).
- CROWE, S. E., The Berlin West African Conference 1884-1885 (London, 1942).
- CUVELIER, J. (Mgr), Communication au sujet des archives congolaises (*Bulletin de l'Association des Archivistes et Bibliothécaires Belges*, 4^e année, 1910, n^o 1, pp. 2-7.)
- ***, Échos de la dernière séance (*Bulletin de l'Association des Archivistes et Bibliothécaires Belges*, 4^e année, 1910, n^o 1, pp. 24-25) (= CUVELIER, J.).
- DAYE, P., Léopold II (Fayard, Paris, 1934).

- DAYE, P., Stanley (Grasset, Paris, 1936).
- DE BORCHGRAVE, E. (baron), Les origines de l'État Indépendant du Congo (Académie royale de Belgique, *Bulletin de la Classe des Lettres et des sciences morales et politiques*, Bruxelles, 1919, pp. 169-174).
- DE BORCHGRAVE, E. (baron), Souvenirs diplomatiques de quarante ans. 1863-1903. Extraits et fragments imprimés comme manuscrit (Vromant, Bruxelles, 1908).
- DE CHAMBRUN, Brazza (Paris, 1927).
- DE LICHTERVELDE, B. (comte), Contribution à l'histoire des origines du Congo belge (*Bulletin des séances de l'Institut Royal Colonial Belge*, VIII, 1937, pp. 770-787).
- DE LICHTERVELDE, L. (comte), Léopold II (Collection nationale, Rex, Louvain s. d.).
- DE ROBIANO, A. (comte), Le baron Lambertmont (Schepens, Bruxelles, 1905).
- DESCAMPS, E. (baron), Le duc de Brabant au Sénat de Belgique. En souvenir du cinquantième anniversaire de l'entrée au Sénat de S. M. Léopold II (Peeters, Louvain, 1903, in-4°).
- DESCAMPS, E. (baron), L'Afrique Nouvelle (Bruxelles, 1903).
- DOREN, A., Leopold und die Belgische Expansion bis zur Gründung des Kongostaates (Staat und Persönlichkeit, Festgabe Erich Brandenburg zum 60. Geburtstage, Dietrich, Leipzig, 1928, pp. 214-233).
- DUCHESNE, A., A la recherche d'une colonie. Le consul Blondeel en Abyssinie, 1840-1842 (Institut Royal Colonial Belge, *Mémoires in-8°*, Section des Sciences morales et politiques, XXX, 3, 1953).
- DUCHESNE, A., La politique coloniale de Léopold I^{er} (*Revue générale belge*, X, avril 1954, pp. 991-1008).
- GÉRARD, J., Les grands commis de Léopold II (Dessart, Bruxelles, 1941).
- GOSSART, E., Émile Banning et Léopold II (Le Flambeau, Bruxelles, 1920).
- GREINDL, J., (baron), Rapport présenté au nom du bureau par le secrétaire général. Séance du Comité national belge du 15 décembre 1876 (Verhaert, Etterbeek, 1876).
- GUILLAUME, P. (baron), Souvenirs intimes. Comment le Roi Léopold II est intervenu au Congo (Indépendance belge, 2 mars 1918).
- KEITH, A. B., The Belgian Congo and the Berlin Act (Oxford, 1919).
- LAUWERS, J. B., De la marine militaire (Bruges, 1848).
- LAUWERS, J. B., De la marine militaire en rapport avec la question du paupérisme des Flandres (Bruges, 1848).
- ***, La Conférence géographique de Bruxelles (Hayez, Bruxelles, 1876).
- ***, La Conférence géographique de Bruxelles et la Commission internationale (Hayez, Bruxelles, 1877).
- LEROY-BEAULIEU, P., De la colonisation chez les peuples modernes (Guillaumin et C^{ie}, Paris, 3^e édition, 1886).

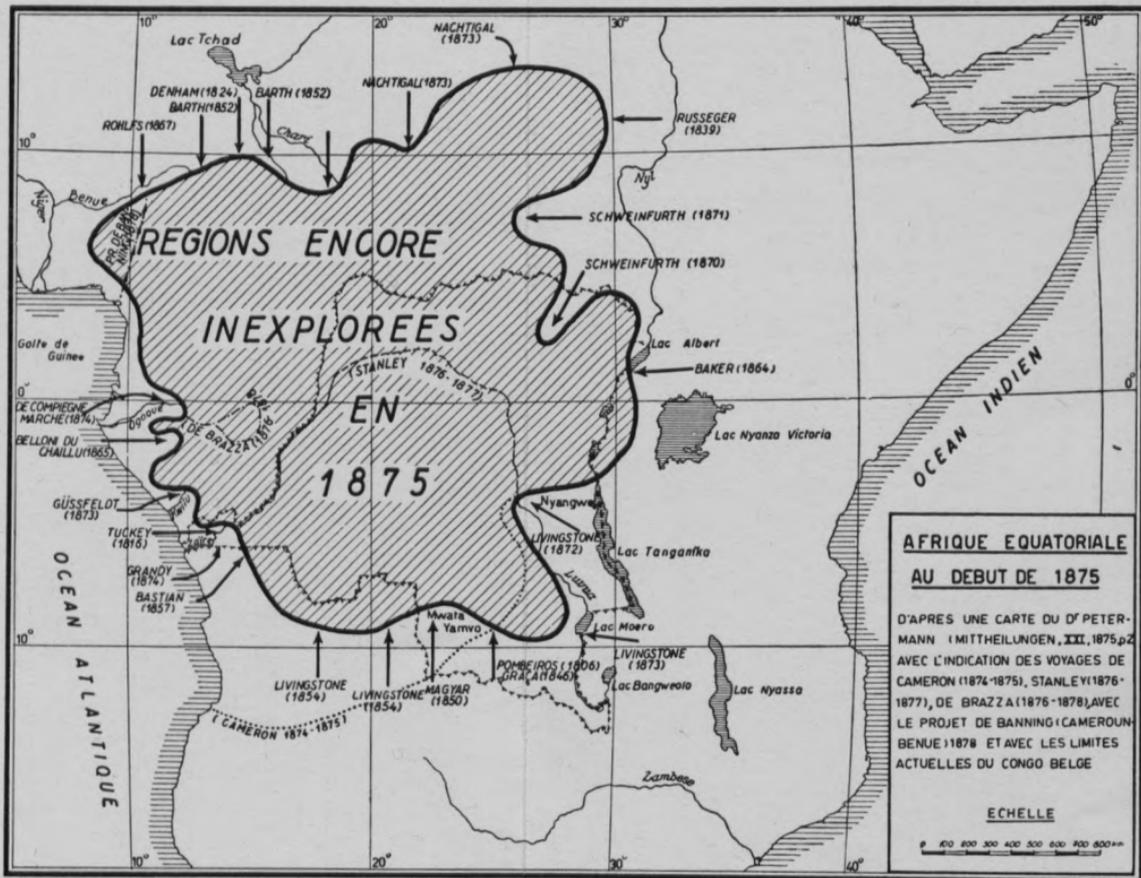
- LIEBRECHTS, Léopold II, fondateur d'empire (Office de Publicité, Bruxelles, 1932)
- LIEBRECHTS, Léopold II, diplomate et animateur (*Revue générale*, LXIII, 15 décembre 1930).
- LOUWERS, O., Hommage au Roi Léopold II, Fondateur de l'empire colonial belge (*Biographie coloniale belge*, Institut Royal Colonial Belge, Bruxelles, I, 1948, pp. V-XXVII).
- MOYNIER, G., Commission internationale africaine. Rapport sur la session de juin 1877 (*Le Globe*, XVI-3, 1877).
- NEYZEN, C., Émile Banning et l'État indépendant du Congo (Bruxelles, 1946, manuscrit).
- PÉRIER, G. D., Émile Banning (*La Revue nationale*, XIV, 1947, p. 100).
- PIOT, Émigration et colonisation (Ministère des Affaires étrangères Bruxelles, 189?, manuscrit photocopié).
- PIRENNE, H., Histoire de Belgique (La Renaissance du Livre, Bruxelles, 1931, t. IV).
- RABAUD, A., Articles dans le *Bulletin de la Société de géographie de Marseille*, *passim*.
- RAMBAUD, J., Au Congo avec Christ (Liège, 1909).
- ROEYKENS, A., Banning et la Conférence géographique de Bruxelles en 1876 (*Zaire*, VIII-3, 1954, pp. 227-271).
- ROEYKENS, A., Les réunions préparatoires de la délégation belge à la Conférence géographique de Bruxelles en 1876 (*Zaire*, VII-8, 1953, pp. 877-827).
- ROLAND OLIVER, The Missionary Factor in East Africa (Longman, London, 1953).
- STANLEY, M. H., Comment j'ai retrouvé Livingstone, Traduction de M^{me} H. Loreau (Paris, 1884).
- STANLEY, M. H., Cinq années au Congo. Traduction d'Harry, G. (Bruxelles, s. d.).
- STENGERS, J., La place de Léopold II dans l'histoire de la colonisation (*La Nouvelle Clio*, I^{re} et II^e années, 1949-1950, 9 octobre 1950, pp. 515-536).
- STENGERS, J., Rapport sur le dossier « Correspondance Léopold II-Strauch » (*Bulletin de l'Institut Royal Colonial Belge*, Bruxelles, XXIV-4, 1953, pp. 1193-1209).
- STENGERS, J., Note sur l'histoire des finances congolaises : Le « trésor » ou « fonds spécial » du Roi-Souverain (*Bulletin des séances de l'Institut Royal Colonial Belge*, XXV-1, 1954, pp. 153-195).
- STINGLHAMBER et P. DRESSE, Léopold II au travail (Édition du Sablon, Bruxelles-Paris, 1944).
- STORME, Evangelisatiepogingen in de Binnenlanden van Afrika gedurende de XIX^e eeuw (Institut Royal Colonial Belge, Bruxelles, *Mémoires in-8°*, Section des sciences morales et politiques, XXIII, 1951).
- THOMSON, R. S., Léopold II et le Congo, révélés par les notes privées de



CARTE 3. — L'Afrique équatoriale au début de 1875.

428 LES DÉBUTS DE L'ŒUVRE AFRICAINE DE LÉOPOLD II (1875-1879)

- Henry S. Sanford (*Revue Congo*, 1930, II-3, pp. 295-331 ; 1931, I-2, pp. 167-196).
- THOMSON, R. S., Fondation de l'État indépendant du Congo (Office de Publicité, Bruxelles, 1933).
- VAN DER SMISSSEN, E., Léopold II et Beernaert (Goemaere, Bruxelles, 1920, 2 vol.).
- VIVIER DE SAINT-MARTIN, Année géographique (Paris, les 14 volumes de 1863 à 1876).
- VIVIER DE SAINT-MARTIN, La revue géographique, dans *Le Tour du monde*.
- WALRAET, M., Émile Banning (Collection nationale, Office de Publicité, Bruxelles, 1945).
- WAUTERS, A. J., Histoire politique du Congo belge (Van Fleteren, Bruxelles, 1911).
- WAUTERS, A. J., Articles dans *Le Mouvement géographique*, *passim*.



CARTE 3. — L'Afrique équatoriale au début de 1875.

CHRONOLOGIE DES DOCUMENTS CITÉS

Les références aux dépôts d'archives congolaises sont indiquées à l'aide des abréviations annotées plus haut (p. 423 sq.).

Les documents dont le texte est reproduit dans l'ouvrage sont indiqués par un astérisque à côté de la référence à la page du livre.

Date du document	Nature du document	Référence aux archives	Page du livre
17- 3-1861	Lettre du duc de Brabant à Lambermont	LOC, 83	258*
11- 6-1861	Lettre du duc de Brabant à Lambermont	LOS, V, 8	413*
1-12-1866	Note du Roi au Comte de Borchgrave d'Altena	LOC, 130	259*
31- 7-1873	Lettre du baron Lambermont au Roi	LOC, 218	261*
1- 8-1873	Lettre du Roi au baron Lambermont	LOC, 217	261
14- 8-1873	Lettre au Roi au baron Lambermont	LOC, 220	263*
15- 8-1873	Lettre du général Prisse au baron Lambermont	LOC, 221	264
22- 8-1873	Lettre du baron Lambermont au Roi	LOC, 222	265*
24- 8-1873	Lettre du Roi au baron Lambermont	LOC, 223	266*
29- 1-1874	Lettre du baron Greindl au baron Lambermont	LOC, 232	165
10- 6-1875	Lettre de Jooris, au baron Lambermont	LOS, V,9,54	95
...- 7-1875	Lettre du comte d'Oultremont au baron Em. de Borchgrave	EDB, 240	80
8- 8-1875	Lettre du baron Em. de Borchgrave au comte d'Aspremont-Lynden	EDB, 240	91
11- 8-1875	Lettre du baron Em. de Borchgrave au comte d'Aspremont-Lynden	EDB, 240	91
19- 8-1875	Lettre du comte d'Aspremont-Lynden au baron Em. de Borchgrave	EDB, 240	80 91
20- 8-1875	Lettre de M. de Montenaken au baron Lambermont	LOS, V,9,55	95
22- 8-1875	Lettre du Roi au baron Lambermont	LOS, V, 9,56	57 95*
13- 9-1875	Lettre du baron Em. de Borchgrave au Roi	EDB, 240	80 92*

Date du document	Nature du document	Référence aux archives	Page du livre
1- 7-1876	Note du baron Em. de Borchgrave au Roi	EDB, 242	130
9- 7-1876	Diplôme de la Société de géographie de Berlin nommant le baron Em. de Borchgrave membre de cette institution scientifique	EDB, 242	131
27- 7-1876	Lettre du baron Em. de Borchgrave au Roi	EDB, 242	132*
28- 7-1876	Lettre du baron Guillaume au baron Em. de Borchgrave	EDB, 242	135
...- 7-1876	Note du Roi au baron von Richthofen	EDB, 242	137
2- 8-1876	Lettre de J. Devaux au baron Em. de Borchgrave	EDB, 242	136*
2- 8-1876	Lettre du baron Lambermont au baron Em. de Borchgrave	EDB, 26	136*
8- 8-1876	Lettre du baron Em. de Borchgrave au baron Lambermont	EDN, 26	137*
(10-8-1876)	Lettre du baron Lambermont au baron Em. de Borchgrave	EDB, 242	138*
10- 8-1876	Lettre du baron Em. de Borchgrave au baron P. Guillaume	EDB, 242	139*
12- 8-1876	Lettre du baron Guillaume au baron Em. de Borchgrave	EDB, 242	140*
...- 8-1876	Notes du Roi à des délégués belges et étrangers à la Conférence géographique	CGB, 4	137 et 159
26- 8-1876	Lettre du baron von Richthofen au baron Em. de Borchgrave	EDB, 242	142*
31- 8-1876	Lettre de Bastian au baron Em. de Borchgrave	EDB, 242	140*
4- 9-1876	Lettre du baron Em. de Borchgrave à J. Devaux	EDB, 26	140*
4- 9-1876	Lettre du baron Em. de Borchgrave au baron Lambermont	EDB, 26	141*
4- 9-1876	Lettre du baron Guillaume au baron Em. de Borchgrave	EDB, 242	145
6- 9-1876	Lettre du baron Em. de Borchgrave au baron Guillaume	EDB, 242	146
4-10-1876	Lettre du comte d'Aspremont-Lynden aux diplomates belges	CGB, 14	148*
9-10-1876	Lettre du baron Lambermont au baron Greindl	CGB, 26	162*
12-10-1876	Lettre du baron Greindl au Comte d'Aspremont-Lynden	CGB, 29	163
14-10-1876	Lettre du baron Greindl au baron Lambermont	CGB, 32	164*
19-10-1876	Lettre du baron Lambermont au baron J. Greindl	CGB, 34	166*

Date du document	Nature du document	Référence aux archives	Page du livre
20-10-1876	Télégramme du baron Lambermont au baron J. Greindl	CGB, 35	168*
20-10-1876	Lettre de J. Devaux au baron Lambermont	CGB, 36	167*
23-10-1876	Télégramme du baron J. Greindl au baron Lambermont	CGB, 41	108*
23-10-1876	Lettre de Van den Bossche au comte d'Aspremont-Lynden	CGB, 42	168
(23-10-1876)	Lettre du baron Lambermont à J. Devaux	CGB, 32bis	169*
24-10-1876	Lettre de J. Devaux au baron Lambermont	CGB, 44	170*
24-10-1876	Télégramme du baron Lambermont au baron Greindl	CGB, 45	170*
24-10-1876	Note du Roi à Jules Devaux	EB, 29	151* 205 251 409
25-10-1876	Lettre de Jules Devaux à Banning	EB, 31	150*
27-10-1876	Lettre de J. Devaux à Banning	EB, 31	151*
27-10-1876	Lettre du Roi au baron Lambermont	CGB, 47 LOC, 404	179* 183
29-10-1876	Lettre du Roi au baron Lambermont	CGB, 48	181*
20-11-1876	Lettre de Waller Horace à Van Schelle	CGB, 66	183*
26-11-1876	Lettre de Banning au baron Lambermont	CGB, 66	185*
30-11-1876	Lettre des barons Lambermont et Greindl au Roi	CGB, 74	185*
21-12-1876	Lettre de Banning à Sampson et Cie	EB, 122	206*
1- 1-1877	Lettre du baron Greindl à Daluin	CGB, 89 ⁽¹⁾	208*
9- 1-1877	Lettre de Banning au baron Lambermont	CGB, 93	209* 242
19- 1-1877	Lettre du Roi au baron Lambermont	CGB, 94	213*
19- 1-1877	Lettre de sir Rutherford Alcock au baron Greindl	CGB, 96	213*
22- 1-1877	Lettre de sir Rutherford Alcock au baron Greindl	CGB, 97	214*
26- 1-1877	Lettre de Banning au baron Lambermont	CGB, 99	217*
31- 1-1877	Lettre de Banning au baron Lambermont	CGB, 104	218*
21- 5-1877	Lettre de J. Van Praet à Banning	EB, 30	242*
.... 5-1877	Lettre du baron Greindl à Banning	EB, 36	243*
30- 5-1877	Lettre du Roi au baron Greindl	J. G.	235*
1- 6-1877	Lettre du Roi au baron Greindl	J. G.	252*
7-11-1877	Lettre du baron Greindl au baron Solvyns	J. G.	287*
28-11-1877	Lettre du baron Greindl à Banning	EB, 36	301*
28-12-1877	Lettre du baron Greindl à Banning	EB, 36	284
11- 1-1878	Lettre de J. Devaux à E. Banning	E. B. 31	295*

432 LES DÉBUTS DE L'ŒUVRE AFRICAINE DE LÉOPOLD II (1875-1879)

Date du document	Nature du document	Référence aux archives	Page du livre
13- 1-1878	Lettre de J. Devaux à E. Banning	EB, 31	302 *
26- 1-1878	Lettre du baron Greindl à Banning	EB, 36	104 284 306*
12- 5-1878	Lettre du baron Greindl au Roi	J.G.	308*
...- 5-1878	Rapport du baron Greindl au Roi	AIC, 2	314*
30- 5-1878	Mémoire de Banning sur le Cameroun	EB, 125	334*
10- 6-1878	Lettre du baron Lambermont au Roi	AIC, 1	319*
11- 6-1878	Rapport du baron Lambermont au Roi	AIC, 1	319*
20- 8-1878	Lettre du baron Greindl à Banning	EB, 36	344*
2- 3-1879	Lettre du Roi à Strauch	S. 4	361
27- 6-1879	Lettre du Roi à Strauch	S. 5	380*
30- 7-1879	Lettre du Roi à Strauch	S. 6	392*
16- 8-1879	Lettre du Roi à Strauch	S. 7	393*
16- 8-1879	Note du Roi pour Stanley	M. N.	397*
17- 8-1879	Lettre du Roi à Strauch	S. 8	393*
14-10-1879	Lettre du Roi à Strauch	S. 9	418*
19-10-1879	Lettre du Roi à Strauch	S. 10	419*

**Chronologie des journaux belges de l'époque,
cités dans l'ouvrage.**

Date	Nom du journal	P. du livre
3 février 1875	L'Étoile belge	73
3-17 mai 1876	Le Moniteur belge	124
12 septembre 1876	Le Précurseur	180
17 septembre 1876	La Chronique	224
18 septembre 1876	La Flandre libérale	73
27 septembre 1876	Le Journal de Bruxelles	59
14 novembre 1876	L'Indépendance belge	181-182
24 juillet 1877	La Gazette	224
13 août 1877	Le Journal de Bruxelles	226
2 décembre 1877	L'Étoile belge	300
18 janvier 1878	L'Étoile belge	305
21 janvier 1878	L'Écho du Parlement	305
22 janvier 1878	L'Indépendance belge	305
22 janvier 1878	L'Étoile belge	305
31 janvier 1878	L'Étoile belge	283

INDEX DES NOMS

REMARQUE GÉNÉRALE.

Les noms de PERSONNES sont en petites capitales ; les noms qui relèvent de la géographie sont en caractères ordinaires ; les noms des *institutions* sont en caractères italiques.

- Abyssinie, 17, 19, 184.
Aden, 110, 298, 377.
African Exploration Fund, 213-221, 225-226, 235, 240, 241, 246, 284, 289.
Afrikaansche Handelsvereniging, 369, 378-379, 399, 416.
Afrikaansche Maatschappij van Rotterdam, 336.
Afrique (équatoriale), 9, 11, 12, 18, 23, 29, 39, 40, 42, 44, 45, 47, 50-55, 57, 58, 62-66, 69, 74-80, 89, 92, 98, 106-107, 110, 111, 116, 117, 121, 126-131, 135, 139, 143, 145, 148, 149, 159, 180-183, 192, 193, 196, 200, 205, 213, 225, 242, 294, 315-320, 360, 374, 387, 393, 398, 403, 407, 409.
— centre de l'..., 16, 18, 19, 52, 57, 62, 63, 64, 65, 69, 70, 71, 74, 87, 88-90, 114, 115, 197, 200, 223, 328, 363.
— côtes occidentales de l'..., 12, 14-15, 19, 20, 21, 23, 42, 63, 68, 70, 72, 84, 110, 301, 340, 393.
— côtes orientales de l'..., 19, 63, 84, 276, 279, 282, 336.
Afrique du Sud, 124, 216.
Albert (lac), 109, 239, 255.
Alexandrie, 77, 209, 299, 377.
Algérie, 51, 134, 139, 209.
ALLARD, 353.
Allemagne, 64, 70, 77, 95, 113, 129-146, 158, 162, 209, 335-337, 348.
Amérique, 19, 23, 38, 109, 131, 140, 247, 291, 324, 376.
Angleterre, 12, 38, 64, 68-70, 90, 104-107, 109, 122-128, 129, 134, 137, 158, 162, 179-226, 230, 233, 234, 237, 241, 256, 258, 260, 279, 280, 284, 287, 289, 291, 293, 305, 335, 336, 349, 366, 376, 385, 407.
Angola, 132, 133.
ANSPACH, ED., 128.
Antilles, 74.
Anvers, 21, 80, 82, 130.
Archives congolaises, 45-49.
Argentine, 413.
ARTINGTON, R., 284-286.
Asie, 23, 44, 96.
Assemblée à Mansion House, 223, 224, 286, 410.
Assemblée de Glasgow, 181-183, 187-190, 197-198, 199, 200, 202, 209.
Association internationale africaine, 35, 39, 52, 57, 58, 60, 86-91, 96, 97, 113-116, 152, 157-178, 179-183, 186-194, 196, 203-208, 212, 215, 216, 221, 222, 226, 229, 232, 234, 241, 242, 245, 249, 252, 255,

- 268, 272, 273, 274-282, 290, 307,
308-312, 313, 314-316, 319-332,
334, 339, 349, 352, 360, 367, 379,
404, 406.
- Athènes, 17.
- Australie, 19, 20, 21.
- Autriche, 132.
- Babarie, 133.
- Bagamoyo, 72, 73, 104, 235, 238,
252.
- BALLAY, 393, 399.
- Banana, 293, 417.
- Bangweolo, 239, 255.
- BANNING, E., 50, 56, 58, 60, 86, 97,
121, 149, 150-153, 157, 162, 163,
175, 178, 194, 204-212, 215-219,
241-245, 250-254, 284, 292-297,
301-303, 306-307, 316, 328, 330,
331, 332-344, 348-350, 355 370,
394, 408, 409.
- BAKER, S., 143.
- BARTH, 143.
- BARTLE FRÈRE, 104, 106, 162, 170,
179-183, 186, 187-191, 194, 197,
200, 206, 209, 218, 221.
- Bas-Congo, 105, 270-271, 302, 315,
349, 352, 409.
- Bassin du Congo, 11, 64, 72, 75,
78, 112, 125, 126, 185, 201, 211,
230-232, 235-256, 257, 268-274,
285, 289-296, 310, 312, 315, 323-
326, 329, 337, 363, 385, 403-411.
- BASTIAN, 130, 140-141.
- Bathurst, 15.
- BEAUMONT, 265.
- BEERNAERT, 29, 59.
- BEHM, 64, 69, 89.
- Belgique, 5, 6, 8, 9, 14-17, 20, 23-
26, 27-34, 37, 38, 41-43, 49-54,
58-60, 69, 80, 83, 101, 102, 112,
113, 116, 121, 127, 150, 160, 162,
164, 166, 171, 175-179, 187, 191,
204, 207, 210-212, 216, 217, 221,
224, 225, 258, 259, 262, 264, 266,
267, 297, 308, 312, 315, 321, 324-
325, 333, 337, 339, 340, 341, 376,
385, 398, 410.
- BELL, 265.
- BELLONI DU CHAILLU, P., 70.
- Benguela, 78.
- BENNETT, 283, 298.
- Benue (rivière), 252, 254.
- Berlin, 30, 41, 56, 64, 87, 99-102,
123, 129-146, 296.
- BERNARD, 351, 353.
- BEYENS, E., (baron), 50, 57, 170;
194, 331.
- BISMARCK, 271.
- BLANC, 83.
- BLONDEEL, 17, 19, 69.
- BLOYET, 271.
- BOILOT-ROBERT, J., 16-17.
- Boma, 282, 284, 288, 293, 344.
- Bordeaux, 86.
- Bornéo, 398.
- BRAZZA (voir Savorgnan de Brazza).
- Brésil, 21, 324.
- BRIALMONT, A., 11-22, 23, 24, 28,
42-43, 83, 292, 344, 392.
- Brindisi, 299, 300, 377.
- BROOKE, J., 297, 398.
- BROYDON, 265.
- BROYON, 346.
- Bruxelles, 7, 9, 31, 32, 40, 45, 46,
50, 53, 54, 56 58 59, 87, 91, 97,
98, 100, 101, 112, 123, 125, 126,
129, 130, 131, 135, 137, 139, 142,
146, 148, 149, 150, 160, 162, 170,
171, 172, 180, 187, 202, 203, 204,
205, 206, 207, 212, 213, 217, 221,
223-226, 230, 250, 277, 278, 280,
281, 295, 300, 305, 315, 351, 381,
392, 396, 399, 408, 409, 417.
- BUXTON, 218.
- Caire, 62.
- CAMBIER, E., 377.
- CAMBIER, R., 161, 369, 370, 371,
386.

- CAMERON, 39, 62, 63, 64, 69, 72, 105, 110-117, 123, 125-126, 128, 143, 193, 206, 209, 218-220, 230-232, 234, 235, 239, 269, 284, 289, 322, 336, 407.
- Cameroun, 332-344.
- Cape Town (d'Espérance), 62, 209, 218, 298.
- CARNARVON, 209.
- CARTON DE WIART, E. (Comte), 26, 38, 47.
- Cassanghe, 78.
- Chambres françaises*, 320.
- Chinchöcho, 78.
- Chine, 20, 21, 23, 24, 34, 74, 256-274, 294.
- Church Missionary Society*, 108, 335.
- Coanza, 78.
- COLBERT, 22.
- Colonie du Cap, 218, 221, 241, 242.
- Colonies hollandaises, 46.
- Colonies portugaises, 15, 46.
- Comité américain de l'A. I. A.*, 247.
- Comité anglais de l'A. I. A.*, 182, 188-189, 202-203.
- Comité belge de l'A. I. A.*, 162, 171, 174-175, 177, 179, 183, 187, 189, 202, 204.
- Comité d'études du Haut-Congo*, 40, 41, 257, 268-274, 326, 331, 350-353, 353-272, 373-377, 377-416.
- Comité d'études et de recherches de l'Extrême-Orient*, 260-269.
- Comité écossais de l'A. I. A.*, 188, 189, 202.
- Comité exécutif de l'A. I. A.*, 158, 160, 161, 162, 172, 173, 180, 181, 188, 190, 192, 221, 234, 237, 249, 308, 314, 323, 331, 335, 379.
- Comité français de l'A. I. A.*, 51.
- Commission internationale de l'A. I. A.*, 221-223, 232, 234, 237, 241, 242, 248, 249, 252, 271, 335.
- Compagnie allemande de l'Afrique orientale*, 271.
- Compagnie des Indes*, 231, 232, 259.
- Conférence africaine de Berlin*, 30, 41, 296, 297.
- Conférence antiesclavagiste de Bruxelles*, 32.
- Conférence de la paix de Bruxelles (1874)*, 53, 56.
- Conférence géographique de Bruxelles*, 40, 50, 52, 56-60, 93, 97, 99, 112, 121-153, 157, 159-161, 162, 163, 173, 180-182, 197, 202-207, 225, 229, 250, 251, 273, 277-281, 320.
- Congo (fleuve), voir Zaïre.
- Congrès de l'Institut de fer et d'acier à Liège 1873*, 260-267.
- Congrès des Orientalistes à Marseille, 1876*, 277.
- Congrès de Vérone de 1822*, 178.
- Congrès de Vienne de 1815*, 178, 293, 366, 368.
- Congrès international des sciences géographiques de Paris de 1875*, 77, 80-93, 99, 128, 139.
- Congrès géographique d'Anvers de 1871*, 80, 82, 130.
- Conseil de la Couronne (britannique)*, 203.
- Convention avec Mackinnon, 1878*, 317-319.
- CORNET, R. J., 125, 286.
- COUTTS, B., 123, 126-127, 180, 193.
- CRESPEL, 299, 301.
- Crète, 134.
- CROKAERT, P., 12, 14, 16, 19, 23, 28, 42, 43, 83, 343, 392.
- Dakar, 86.
- DALUIN, 207, 208.
- D'ASPREMONT-LYNDEN, (comte), 91, 99, 100, 128, 142, 263.
- DAYE, P., 7, 9, 17, 18, 20, 46, 47, 53, 55, 56, 58, 59, 270, 356-358, 377, 385, 386, 392, 419.

- DEBAIZE, 271, 320.
- DE BARY, E., 133-134.
- DE BORCHGRAVE, E. (baron), 50, 52, 53, 56, 59, 81, 91, 92, 99-102, 129-146.
- DE BORCHGRAVE, J., 254.
- DE BORCHGRAVE D'ALTENA, P., (comte), 259, 380.
- DE BRAZZA (voir Savorgnan de Brazza).
- DE COMPIÈGNE (marquis), 66, 67, 70-71, 85, 86, 132, 288.
- DE HAULEVILLE (baron), 112, 171.
- DE HOMEYER, 78, 132.
- DE HUGEL (baronne), 123.
- Delagoa (baie), 198.
- DE LA RONCIÈRE LE NOURY, 75, 229, 320.
- DE LESSEPS (baron), 50, 51, 52, 134, 166, 190, 191, 280.
- Delgado (cap), 182, 188, 209.
- DELIBES, 281, 282.
- DE LICHTERVELDE, B. (comte), 149, 208.
- DE LICHTERVELDE, L., (comte), 7, 9, 23, 26, 44, 46, 58, 62, 96, 263, 358, 362, 366, 421.
- DE MONTENAKEN, I., 95.
- DE NOIDANS (comte), 140.
- DE OLINDEN, 413, 414.
- DE PETIT, J., 112.
- DE QUATREFAGES, 162, 170, 234, 271, 299.
- DERBY, 106.
- DE RICHTHOFEN (baron), 130, 134, 136, 137, 139, 141, 145.
- DE ROBIANO, A. (comte), 259, 260, 263, 267.
- DE ROXBURGHE (duc), 123.
- DESCAMPS, E. (baron), 9, 34, 62, 258.
- DESNEUX, 94.
- DE TRANNOY (comte), 147.
- Deutsche Gesellschaft für Erforschung des äquatoriales Afrikas*, 64, 77, 101, 132, 146, 321.
- DEVAUX, J., 102, 123, 131, 136, 150, 151, 167, 168, 169, 170, 212, 250, 294, 302-303, 331, 348, 409.
- DEVROEY, E., 7.
- DE WINTON, 411.
- D'HARCOURT (marquis), 123.
- DOREN, A., 9, 45, 46, 53, 56, 57, 93, 94, 95.
- Domaine de la Couronne*, 47.
- D'OULTREMONT, J. (comte), 123.
- DUCHESNE, A., 17, 19, 29, 30, 36, 69.
- DU QUILIO, 67, 71.
- DUTRIEUX, 377.
- DUVEYRIER, 85, 117, 143.
- Égypte, 17, 50-51, 113, 124, 134, 140, 198, 206, 209.
- ELTON, 106.
- Espagne, 44, 46, 94, 95.
- Est africain, 102, 106, 109, 201, 211, 216, 217, 232, 240-242, 245, 246, 247-248, 276, 417-420.
- État indépendant du Congo*, 5, 22, 31, 32, 38, 46-48, 227, 256, 275, 295.
- *genèse*, 268-270, 354-372, 373-377, 377-390, 390-420.
- États-Unis d'Amérique, 21, 221, 247, 305, 324.
- Europe, 20, 23, 51, 63, 66, 69, 74, 77, 78, 79, 82, 101, 115, 116, 130, 133, 141, 152, 230, 260, 283, 293, 297.
- Extrême-Orient, 19, 34, 42, 45, 46, 94, 247, 256-274, 294.
- Flandres, 12, 13.
- France, 62, 68, 72, 75, 113, 134, 158, 162, 165, 254, 258, 275, 281, 289, 291, 293, 297, 335, 336, 337, 376, 391.
- Foreign Office*, 62, 199.
- FORBES, 265.

- Free Church of Scotland*, 103.
- Gabès (île, golfe), 134.
- Gabon, 65, 66, 72, 336, 399.
- GALEZOT, 166, 397.
- Gambie, 14, 15.
- GAVARD, 123.
- Genève, 64.
- GÉRARD, J., 344.
- Gerta (île), 134.
- Ghadames, 133.
- Gibraltar, 377-390, 381, 395, 397, 401, 402.
- Glasgow, 181-183, 187-190, 197-198, 199, 200, 202, 209.
- GORDON PACHA, 108, 109, 114, 143, 197, 207, 240, 346, 398, 414, 417-420.
- GOSSART, E., 56, 98, 150, 151, 205, 250, 292.
- Gouvernement belge*, 13, 20, 36-38, 43, 80, 147-157, 217, 259-260, 263-264, 311.
- Gouvernement britannique*, 125, 192.
- Gouvernement de Berlin*, 144.
- Gouvernement des États Unis d'Amérique*, 330.
- Gouvernement français*, 62, 132.
- Grand-Duché du Luxembourg, 398, 414.
- GRANDY, 63, 64, 65, 68, 69, 70, 143.
- GRANT, 197, 206.
- GREINDL, J. (baron), 54, 159-178, 179, 180, 185, 186-194, 196, 202, 207-208, 210, 213-215, 226, 229, 234, 235-236, 243, 244, 247, 248, 251-254, 256, 282, 284, 285, 286-288, 298, 299, 301-302, 304-307, 307-312, 312-318, 328, 329, 330, 333-335, 339, 342, 343-344, 345, 347, 348, 351, 352, 353, 379.
- GRENFELT, 302.
- Guatemala, 19, 20.
- GUÉBELS, L., 235, 286, 307, 309.
- GUILLAUME I^{er}, 123.
- GUILLAUME, P. (baron), 50, 53-57, 140, 145.
- Guinée, (golfe), 42, 210, 333.
- GÜSSFELDT, 70, 143.
- Hollande, 28, 46, 94, 336, 337, 348, 376, 398.
- HAMILTON SEYMOUR, 123.
- HANE STEENHUYSE, 82.
- HANNA, A. J., 105-106.
- HAY, J., 207.
- HEATH, 206.
- HILDEBRANDT, 133.
- HOFFMANN, 283.
- HORNER, 224.
- HOUGHTON, 123.
- HUTTON, 353.
- Institut du fer et de l'acier de Grande-Bretagne*, 260.
- IRVINE, J., 301-303.
- Italie, 335.
- Japon, 23.
- Java, 28.
- JOMINI, 53.
- JOORIS, 94.
- Kabele, 78.
- KEITH, 356.
- KIEPERT, 131.
- KIMBUNDU, 132, 133.
- KIRK, 185.
- LAMBERMONT, A. (baron), 45, 53-57, 93-98, 99-102, 121, 128, 135-146, 149, 159-178, 179-181, 183, 185, 186-194, 196, 200, 208-212, 213, 214, 219, 229, 241, 242, 247, 258-271, 272, 312-332, 339-343, 352, 360, 379, 394, 410, 413-414.
- LAMBERT, 348, 370.
- La Plata, 324, 414.
- LAUWERS, J. B., 12, 13, 18.
- LAWS, 106.

- LEJEUNE, L., 304.
 LENZ, 66, 67, 68, 70, 86, 132, 133.
 LÉOPOLD I^{er}, 13, 29-30, 36.
 LEROY-BEAULIEU, P., 72.
 Levant, 16.
 Libéria, 386, 414.
 LIEBRECHTS, 360, 382.
 LINANT DE BELLEFONDS, 108.
 Lisbonne, 128, 380.
 Liverpool, 301.
 LIVINGSTONE, 16, 39, 53, 63, 68, 69, 103, 107, 139, 143, 183, 185, 206, 207, 229, 239, 407.
 Livingstone (fleuve Congo), 289-292, 349.
 Livingstonia, 103, 198, 242, 243.
 Loanda, 110, 113, 133.
 Loango, 77-78.
 Londres, 14, 60, 63, 64, 68, 69, 70, 72, 73, 87, 98, 104, 110, 122-128, 137, 147, 179-226, 230, 285, 297, 305, 307, 407, 410.
 LOUWERS, O., 8, 11, 12, 29, 42, 43, 163.
 Lualaba, 72, 74, 75, 110-112, 234, 235, 240, 244, 245, 252, 253, 257, 285, 291.
 Lux, 78, 132-133.
 MACKINNON, 317-318, 319, 324, 353, 393, 394, 402-404, 419.
 Madère, 298.
 Madrid, 54, 95, 161, 163, 164, 168, 169, 170, 171.
 MAES, 299.
 Magila, 105, 243.
 Manchester, 193, 301.
 Marseille, 140, 227, 233, 275-282, 295, 297-300, 305-307, 345, 346, 351, 377.
 MASOIN, 299.
 Matabele, 243.
 MAUNOIR, CH., 71, 90, 116, 180, 279.
 Méditerranée (mer), 17, 50, 62.
 Mer rouge, 17, 50.
 Mesuradi (cap), 14.
Ministère de la Marine de Paris, 63, 67, 71, 76-77.
Mission Baptiste de Londres, 284, 408, 409.
Missions religieuses :
 — *en général*, 39, 142, 144, 180, 190, 193, 194, 195, 199.
 — *nationales, belges*, 107, 201.
 — *protestantes anglaises dans le Bas-Congo*, 105, 231, 284-286, 288, 301-303, 306-307, 394, 397, 401, 402-411.
 — *protestantes anglaises dans l'Est africain et dans la région des grands lacs*, 102, 110-114, 124, 126-127, 180, 184-185, 195, 199-201, 208-209, 225, 241-244, 279, 286, 335.
 MOHR, E., 133, 139.
 MOLESWORTH (lady), 123.
 Mozambique, 46.
 MOYNIER, G., 222.
 Mpwapwa, 243.
 MTESA, 108-109.
 Muata-Yamvo, 70, 78, 133.
 NACHTIGAL, 85, 130, 131, 139, 143, 144, 162, 170, 207, 271.
 Natal, 133, 198, 209, 241.
 NEYZEN, C., 296-297.
 Nil, 17, 18, 64, 77, 114, 198, 209, 234, 292.
 NOTHOMB (baron), 101, 131, 140.
 NOTTE, 396-401, 417.
 Nyangwe, 72, 74, 110, 230, 234, 285.
 Nyanza (Victoria), 108, 109, 114, 136, 182, 183, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 252, 335, 336.
 Nyassa, 103, 104, 105, 109, 114, 184, 188, 200, 209, 241, 242, 244, 285, 336.

- Océanie, 44, 96, 324.
 Ogooué, 65-68, 70, 71, 75-76, 80,
 85-86, 87, 131, 288, 399.
 Orange, 209.
- Paraguay, 413.
 Paris, 53, 60, 63, 66, 67, 71, 75-77,
 79-93, 96, 99, 100, 113, 116, 130,
 139, 219, 258, 299, 305, 348, 351.
 PEEL, R., 20
 Péluse, 17.
 PETERMANN, 69, 70, 81, 89, 131,
 139.
 PÉRIER, D. G., 59, 60.
 Philadelphie, 130.
 Philippines, 44, 46, 94-96, 147.
 PINCOFFS, 373.
 PIRENNE, H., 92.
 PIOT, 45.
 POGGE, 78, 132-133.
 Pôle Nord, 90.
 Polynésie 95.
 Port Natal, 198.
 Portugal, 46, 113, 128, 185, 200,
 209, 222, 291, 335, 336, 337.
 PRICE, J. C., 106.
 PRINCE DE GALLES, 182, 190, 192,
 197, 200, 202, 226.
 PRISSE, 264
 Proche-Orient, 17.
 Pungo Andongo, 78.
 Punjab, 181
 Punta de Lenha, 293.
- Quai d'Orsay*, 62.
Question d'Orient, 101, 123-124,
 336.
 Quilimane, 184.
- RABAUD, A., 222, 224, 227, 233,
 246, 275-282, 290, 291, 292, 296,
 297-300, 304-306, 308, 311, 320,
 346, 347, 351, 353, 377, 378.
 RAMAECKERS, 300-301.
 RAMBAUD, A., 276.
- RAMBAUD, J., 285.
 RAPIER, 265-267.
 RAWLINSON, H., 68, 69, 70, 72,
 191, 206.
 REILLE (baron), 89, 92.
 RENKIN, J., 47.
 RICHARD, 287.
 ROEYKENS, A., 50, 55, 60, 98, 121,
 145.
 ROHLFS, 85, 139, 143, 146, 254.
 ROLAND OLIVER, 102, 105-106,
 243.
 ROTH, 130, 140.
 Rotterdam, 336.
 ROUDAIRE, 134.
 ROUX-DE-FRAISSINET et C^{ie}, 276,
 281.
 Rovuma, 105, 184.
 Russie, 101, 222.
 RUTHERFORD ALCOCK, 179, 188,
 191-192, 206, 213-215, 218, 220,
 223, 226, 229, 230.
- SADOINE, 266, 267.
 Sahara, 133.
 Saint-Louis (Sénégal), 14.
 SAMPSON, 205-206.
 SANFORD, H. S., 221, 240, 255, 283,
 298, 304-305, 330, 345, 347, 348,
 350, 351, 352, 379, 380, 381, 389,
 416.
 San Salvador, 284.
 Sarawak, 386, 398, 414.
 SAVORGAN DE BRAZZA, 71, 85, 86,
 87, 132, 288, 348, 349, 391, 393,
 395, 396, 399, 401, 417, 418.
 SCHWEINFURTH, 130, 140, 141,
 143, 146, 207.
Sénat de Belgique, 16, 20, 21, 22,
 34, 257, 338.
 Sénégal, 14-15, 68.
 Sénégalie, 209.
 SERGÈRE, 271.
 SERPA PINTO, 292, 393, 396, 399,
 401, 417.

- Shire, 104, 184.
 Sierra-Leone, 15.
 SLADE, R., 410.
Société de géographie d'Autriche, 283.
Société de géographie de Berlin, 81, 87, 92, 100, 101, 129-146.
Société de géographie de Genève, 64.
Société de géographie de Londres, 60, 63, 68-70, 72, 73, 87, 92, 104, 110, 122, 127, 128, 179, 191, 196-200, 202, 203, 213-220, 229, 285.
Société de géographie de Marseille, 222, 224, 227, 233, 275-282, 290, 298-300, 305, 346, 351, 377.
Société de géographie de Paris, 60, 71, 75, 77, 87, 89, 90, 92, 116, 117, 219, 299.
Société internationale de commerce, 345-350, 371.
Société internationale des chemins de fer en Afrique, 252.
Société internationale pour le commerce du Haut-Congo, 252.
 SOLVYNS, (baron), 123, 181, 186, 188, 192, 193, 286-287, 402.
 Somali, 133.
 Soudan oriental, 114.
 SPEKE, 197.
 STANLEY, M. H., 52-53, 62, 63, 64, 72, 104, 108, 109, 143, 192, 197, 227, 229, 230, 232, 234, 235, 237, 240, 244, 245, 249, 253, 255, 256, 257, 268, 269, 272, 275, 276, 282-283, 285, 286, 287, 288, 289, 291, 292, 295, 297-300, 304-307, 308-310, 312-332, 332-333, 336-340, 343, 344, 345-350, 351, 352, 354, 366, 372-377, 377-390, 390-402, 403-411, 412, 414, 416, 417, 420.
 STEERE, 104, 105, 184.
 STENGERS, J., 24-25, 30-31, 45, 94, 149, 243, 370, 371, 372.
 STEWART, 106.
 STINGLHAMBER, 47, 50-52, 297.
 STORME, 102, 243.
 STRAUCH, 48, 58-59, 357-358, 359, 369-371, 376-377, 377-390, 390-402, 403, 415, 417, 418, 419.
 STUHR, 218.
 Suez (canal), 17, 51, 113.
 Tabora, 73, 243.
 Tanganika, 63, 72, 109, 110, 188, 209, 211, 234, 235, 238, 241, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 252, 253, 257, 268, 284, 285, 293, 335, 336, 344, 377.
 TENDERDEN, 192.
The Universities Mission to Central Africa, 103, 104, 335.
 THOMSON, R. S., 6, 7, 9, 28, 46, 51, 52, 58, 157, 158, 221, 222, 223, 273, 276, 298, 304, 330-332, 345, 350, 353, 356, 358, 359, 375, 376, 379, 381, 388-390, 395, 396, 416.
 'T KINT, 259.
 Toulon, 86.
 TOZER, 104.
 Transvaal, 200, 209, 211, 215, 217, 325.
Triangle (Nyassa-Zambèze-Zanzibar), 235-256, 271.
 Tripoli, 133, 134, 209.
 TUCKEY, 63, 65, 68, 231.
 Tunisie, 51, 134, 209.
 Turquie, 101, 206, 209.
 Uganda, 108, 109, 198.
 Ujiji, 72, 73, 110, 218, 235, 336.
 VAN DEN BOSSCHE, 102, 168.
 VAN DER SMISSEN, E., 29, 59.
 VAN EETVELDE, E., (baron), 32.
 VAN GRIEKEN, 296.
 VAN PRAET, J., 170, 242.
 VAN SCHELLE, 183.
 VAUTHIER, 377.
 Veraz-Paz, 12.
 Vérone, 178.

- Vienne, 178, 293, 366, 368.
 VIVIEN DE SAINT-MARTIN, 60, 61,
 63-72, 89, 109, 246.
 VON DE DECKEN, 143.
 VON HOCHSTETER, 142.
- WALLER, H., 183-185.
 WALRAET, M., 55, 292, 344.
 WATSON, J., 197.
 WAUTERS, A. J., 5, 7, 47, 48,
 338, 344, 352, 353-355, 356, 357,
 358, 359, 360, 361, 388, 394, 400,
 415-416.
 Wiesbaden, 123.
 WILBERFORCE, 206.
 WOLSELEY, 123, 193.
 WOLLEMONT, 131.
 WORSFOLD, B., 221.
- Yelega, 72, 74, 235, 352.
- YOUNG, 104.
- Zaïre (Congo) :
 — embouchure, 12, 42, 63, 65, 68,
 69, 70, 72, 74, 75, 78, 184, 211,
 231, 235, 239, 289-296, 322, 324,
 366.
 — bassin, (voir Bassin du Congo).
 — fleuve, 62, 64, 68-70, 74-75,
 110, 111, 112, 185, 230, 235, 256,
 269, 289, 301, 315, 322, 349, 376.
 Voir aussi Lualaba.
- Zambèze, 103, 104, 109, 111, 112,
 113, 128, 133, 184, 185, 200, 209,
 218, 242, 243, 244, 246, 247, 248,
 252, 253, 285, 336.
- Zanzibar, 72, 103, 104, 105, 133,
 184, 200, 209, 235, 241, 243, 244,
 252, 253, 276, 280-282, 285, 298-
 299, 336, 344, 377.

Table des figures.

1. Sa Majesté LÉOPOLD II, roi des Belges, en 1876	1
2. Le général Alexis BRIALMONT, d'après le tableau de Léon HERBO	12
3. Le baron LAMBERMONT, d'après un dessin de BROERMANS	13
4. Lettre du Roi au baron LAMBERMONT (22 août 1875)	96
5. <i>Idem</i> (suite)	97
6. Le baron Ém. DE BORCHGRAVE	132
7. Le baron Jules GREINDL	133
8. Le grand explorateur H. M. STANLEY	229
9. Alfred RABAUD	276
10. Émile BANNING	332
11. Le général STRAUCH	333
12-16. Lettre du duc de Brabant à LAMBERMONT (11 juin 1861) ..	412

Table des cartes.

1. Les trois hypothèses au sujet du « Triangle »	238
2. Les sept routes pour l'exploration de l'Afrique suggérées en 1877 par la Société de Géographie de Londres	239
3. L'Afrique équatoriale au début de 1875	428

TABLE DES MATIÈRES

LES DÉBUTS DE L'ŒUVRE AFRICAINE DE LÉOPOLD II

Avant-propos, par Georges SMETS	1
Introduction	5

PREMIÈRE PARTIE

LA GENÈSE DU DESSEIN AFRICAIN DE LÉOPOLD II	9
---	---

Premier chapitre. — <i>Premières perspectives africaines de Léopold II — Sa conception coloniale — Les notes caractéristiques de ses projets coloniaux</i>	11
--	----

Article premier : Brialmont attire l'attention du Duc de Brabant sur l'Afrique	11
--	----

Article deuxième : La véritable conception coloniale de Léopold II	23
--	----

Article troisième : Les notes caractéristiques des projets coloniaux de Léopold II	32
--	----

Deuxième chapitre. — <i>Léopold II choisit l'Afrique comme son champ d'action coloniale</i>	44
---	----

Article premier : L'examen des sources nécessite le recours à l'hypothèse historique	45
--	----

Article deuxième : En suivant les explorations africaines, Léopold II fixe son regard sur le centre de l'Afrique dès le début de 1875	62
---	----

Troisième chapitre. — <i>Le Congrès international des sciences géographiques de Paris (août 1875) et le dessein africain de Léopold II</i>	79
--	----

Article premier : Le Congrès de Paris de 1875	80
Article deuxième : Le Roi et les données du Congrès de Paris	86
Article troisième : La lettre du Roi à Lambermont en date du 22 août 1875 confirme notre hypothèse	93
Quatrième chapitre. — <i>Du Congrès des sciences géographiques de Paris au voyage du Roi Léopold II à Londres en mai-juin 1876</i>	99
Article premier : Le baron Ém. de Borchgrave est envoyé à Berlin	99
Article deuxième : L'effort concentré des missionnaires protestants anglais dans l'est de l'Afrique équatoriale ..	102
Article troisième : L'exploit de Cameron	110

DEUXIÈME PARTIE

LA PRÉPARATION IMMÉDIATE DE LA CONFÉRENCE GÉOGRAPHIQUE DE BRUXELLES	119
Premier chapitre. — <i>Le voyage du Roi Léopold II à Londres en mai-juin 1876</i>	121
Deuxième chapitre. — <i>La préparation des délégués allemands</i> ..	129
Troisième chapitre. — <i>Le Gouvernement belge en face de l'initiative du Roi</i>	147

TROISIÈME PARTIE

LES SOUCIS DU PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE AFRICAINE	155
Premier chapitre. — <i>Le choix du baron Greindl comme secrétaire général</i>	159
Deuxième chapitre. — <i>La mission du baron Lambermont à Londres (novembre 1876)</i>	179

Article premier : Léopold II se préoccupe de l'attitude de l'Angleterre à l'égard de son œuvre	179
Article deuxième : Une voix protestante anglaise sympathique à l'œuvre africaine du Roi des Belges	183
Article troisième : La mission du baron Lambermont à Londres en novembre 1876	186
Troisième chapitre. — <i>L'attitude séparatiste de l'Angleterre</i>	195
Article premier : Le point de vue anglais exposé par le <i>Daily Telegraph</i>	196
Article deuxième : Le prétexte de l'abstention des Anglais	202
Article troisième : La création de l' <i>African Exploration Fund</i>	213
Article quatrième : La situation créée par l'attitude séparatiste de l'Angleterre	221

QUATRIÈME PARTIE

LES DÉBUTS DU COMITÉ D'ÉTUDES DU HAUT-CONGO	227
Premier chapitre. — <i>Dès le mois de mai 1877, Léopold II prépare ses plans en vue de l'arrivée probable de Stanley à Boma venant de Nyangwe</i>	229
Article premier : Le livre de Cameron : « A travers l'Afrique »	230
Article deuxième : La réaction de Léopold II apprenant que Stanley se dirige vers le Lualaba, mai 1877	232
Article troisième : Le Roi songea-t-il alors d'appliquer au Congo la formule qu'en 1873 il avait proposée pour la Chine ?	256
Deuxième chapitre. — <i>Léopold II et l'arrivée de Stanley à Boma</i>	275
Article premier : Léopold II et A. Rabaud, président de la Société de géographie de Marseille	275
Article deuxième : Léopold II apprend l'arrivée de Stanley à Boma en 1877	282

Article troisième : Léopold II et les premières lettres de Stanley au <i>Daily Telegraph</i> en 1877	288
Article quatrième : Léopold II tâche de prendre contact avec Stanley dès le retour de celui-ci en Europe	297
Article cinquième : En attendant l'arrivée de Stanley à Marseille	300
Troisième chapitre. — <i>De l'entrevue de Marseille jusqu'à l'arrivée de Stanley à Bruxelles en juin 1878</i>	304
Article premier : La presse et l'invitation de venir à Bruxelles faite à Stanley par les émissaires du Roi	304
Article deuxième. — A la recherche d'une formule heureuse à donner à l'entreprise congolaise qui sera confiée à Stanley. La position de Greindl	305
Article troisième : L'avis de Lambermont	312
Article quatrième : Banning propose une tentative de pénétration et de colonisation de l'Afrique centrale en partant du Cameroun	332
Quatrième chapitre. — <i>La genèse du Comité d'études du Haut-Congo</i>	345
Article premier : Le premier plan de Léopold II : la constitution d'une Société internationale de commerce	345
Article deuxième : La constitution du Comité d'études du Haut-Congo	351
Article troisième : Les statuts du Comité d'études du Haut-Congo	353
Cinquième chapitre. — <i>Le programme politique de Léopold II en Afrique en 1879</i>	373
Article premier : Les instructions données à Stanley le 2 janvier 1879	373
Article deuxième : L'entrevue de Gibraltar, juillet 1879 ..	377
Article troisième : Les instructions secrètes envoyées à Stanley en août-septembre 1879	390

Article quatrième : L'analyse des instructions secrètes du mois d'août 1879	402
§ 1. L'attitude à adopter à l'égard des missionnaires anglais	402
§ 2. La réponse du Roi à la lettre de Stanley du 8 juillet 1879	412
§ 3. L'attitude du Roi à l'égard de la faillite de la maison hollandaise	416
§ 4. Les informations du Roi	417
Article cinquième : Un projet politique de Léopold II relatif à l'Est africain	417
Épilogue	421
Sources et références	423
Chronologie des documents cités	429
Index des noms	433
Table des figures	442
Table des cartes	442
Table des matières	443

